This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

(STEFAN BUSZCZYŃSKI)

LA DÉCADENCE DE L'EUROPE

14 298.67

HARVARD COLLEGE LIBRARY

Bought with the income of
THE KELLER FUND

Bequeathed in Memory of
JASPER NEWTON KELLER
BETTY SCOTT HENSHAW KELLER
MARIAN MANDELL KELLER
RALPH HENSHAW KELLER
CARL TILDEN KELLER

VE RI TAS

clxviii, 444p

371/E44

70.—

LA

DÉCADENCE

DE

L'EUROPE

PARIS. -- TYPOGRAPHIE DE ROUGE FRÈRES, DUNON ET FRESNÉ
RUE DU FOUR-SAINT-GERMAIN, 43.

[Stefan BUSZCZYŃSKI]

LA

DÉCADENCE

DE

L'EUROPE

PARIS

LIBRAIRIE DU LUXEMBOURG

16, RUE DE TOURNON, 16

—

1867

H 295.67

HARVARD
UNIVERSITY
LIBRARY
SEP 16 1965

AUX PEUPLES ET AUX SOLDATS D'EUROPE

C'est pour vous que j'ai écrit ces pages, pour vous, malheureuses victimes de l'oppression, de la misère et de l'ignorance. Elles ne vous parviendront point, parce que votre labeur quotidien exclut de vos occupations la lecture ; elles ne seront pas à la portée de chacun de vous, parce que vos oppresseurs veillent à ce que vous n'ayez pas connaissance des libres pensées de ceux qui travaillent pour vous ; elles ne seront pas comprises de quelques-uns d'entre vous, parce que les gouvernements ne vous ont pas donné une instruction suffisante. Mais il se trouvera, au milieu de vous, des hommes éclairés, des gens de bonne volonté, qui vous expliqueront ce que je dis dans cet ouvrage.

En écrivant j'ai songé toujours à vous ; ma pensée embrassait en même temps ceux qui, quoique pauvres, ont plus de liberté et d'instruction que vous n'en avez, ceux aussi qui sont vos égaux dans l'oppression, mais qui ont sur vous la supériorité des ressources et de l'instruction, enfin ceux qui, tout en jouissant d'une liberté plus grande que les autres, persistent dans l'erreur malgré leur civilisation apparente.

J'ai beaucoup vu, lu et senti. Le présent livre m'a été dicté par ma conscience et ma conviction. Mes démonstrations ne s'appuient pas exclusivement sur mon propre raisonnement; les faits historiques ont servi de base à mon ouvrage. J'essaye d'éveiller l'attention des gens sérieux en leur indiquant ce que j'aperçois et ce qui devrait sauter aux yeux de tout le monde. Si tous ne l'aperçoivent pas comme moi, ce n'est pas ma faute. Plus tard on ira sans doute dans la voie que je trace plus loin que je n'ai été moi-même. En attendant j'ai rempli ma tâche dans la limite de mes forces. Je suis sûr que les gens qui aiment la liberté, que tous les hommes de cœur, tous ceux qui sont opprimés, malheureux, qui respectent les lois divines et la dignité de l'homme seront de mon avis. Et ceux-là sont en majorité.

« Seigneur mon Dieu, c'est en vous que j'ai mis mon espé-
« rance..... Si mes mains sont coupables d'iniquité, si j'ai rendu
« le mal à ceux qui m'en avaient fait, je consens à succomber
« sous mes ennemis, frustré de mes espérances; que l'ennemi
« poursuive mon âme et s'en rende maître, qu'il me foule aux
« pieds sur la terre en m'ôtant la vie, et qu'il réduise toute ma
« gloire en poussière. » (*Psaume* VII.)

1866. L'AUTEUR.

QUELQUES MOTS D'EXPLICATION

Les auteurs doivent s'attendre à des objections de tout genre; aussi se croient-ils souvent dans l'obligation de s'expliquer à l'avance sur les principes qu'ils adoptent et la forme qu'ils donnent à leurs idées. Cette précaution paraît d'autant plus nécessaire que l'esprit de critique domine à notre époque et qu'il en est un des traits généraux. Mais la critique d'aujourd'hui, à quelques exceptions près, n'a pas pour but l'étude de la vérité par amour pour le vrai; elle est plutôt un désir passionné de dissection et même un métier. On ne remarque pas assez que bien des ouvrages périodiques, qui s'arrogent le droit de diriger l'opinion publique, sont remplis d'analyses faites sur commande et quelquefois payées par anticipation; tout le monde ne sait pas qu'il y a une foule de «critiques,» qui le sont comme on est fabricant, ouvrier, artisan; que leur occupation journalière, leur tâche est de tout blâmer sans trêve ni merci, d'écarteler, de dépecer chaque production de l'esprit sans égard pour l'idée de l'auteur et le but qu'il se propose. Triste état de choses; et cependant le sort de l'ouvrage en dépend souvent!

De nos jours la critique est essentiellement négative et destructive ; personne ne peut nier qu'il ne soit facile d'acquérir un nom, de la gloire, à l'aide de relations, de protections et d'argent ; mais lorsqu'on est privé de ces moyens-là on rencontre à tout bout de champ l'impitoyable scalpel des prosecteurs de profession. Plus on a de courage civil, plus on risque de voir pour ainsi dire son âme étendue sur la table anatomique, comme si c'était là un corps inerte, un cadavre. Personne ne l'ignore, parmi ceux qui connaissent les ressorts du journalisme et le mécanisme officiel des pays où l'on s'efforce de combattre la liberté de la parole. L'auteur qui veut se tenir à l'écart de cette organisation se trouve dans la nécessité d'opter entre ces deux partis : ou de s'élever au-dessus du jeu des passions et des intérêts personnels en méprisant les opinions qui lui sont hostiles ou bien de flatter le public en allant au-devant de ses exigences. Aucune de ces deux façons de procéder ne cadre avec mes vues. Dans le premier cas, je commettrais un péché de présomption, de vanité ; dans le second, j'agirais contrairement à mes convictions. Je ne flatte personne, pas même l'infortune.

Quelques auteurs, se trouvant dans une position analogue à la mienne, ont adopté le système du silence, et, en publiant leurs ouvrages, ne s'adressent point au lecteur ; il y en a d'autres qui tâchent de le prévenir en leur faveur. Selon moi, toute demande adressée modestement au public pour solliciter son indulgence est l'effet d'une illusion naïve et impardonnable. La confiance dans les bonnes grâces et la justice des juges exprimée par l'auteur m'a toujours paru ridicule. Peu d'écrivains y comptent à présent. Le système du silence à cet égard offre moins d'inconvénients. Toutefois il y a des cas où il est indispensable de s'entendre avec le lecteur. Bien que toute opinion empreinte de mauvaise foi, d'intérêt personnel ou d'un jugement partial doive être appréciée à sa juste valeur, l'auteur qui énonce des idées pouvant contenir quelque chose de nouveau, est obligé d'introduire le lecteur dans le domaine de sa pensée, afin de le placer sur le même terrain, ne fût-ce que pour un seul instant. C'était une règle que je n'ai point perdue de vue durant tout le

cours de mon travail. Il m'a semblé que j'avais rappelé sans cesse ma manière d'envisager les relations sociales et la marche de l'humanité, ainsi que les principes que j'ai adoptés et qui, à mon avis, devraient être introduits dans la vie pratique.

Enfin... je vais être sincère, car la confession publique est le devoir de tout homme et à plus forte raison d'un auteur, — il m'a semblé que mes idées ont une originalité qui leur est propre, ce qui exige qu'elles soient clairement exposées, et ce qui fait que tout le monde n'est pas en état de les aborder sans préparation. Je craignais, d'autre part, de rompre le fil de l'idée principale qui me servait de guide et m'éclairait.

Ayant pour ainsi dire senti dans ma tête la forme de l'ouvrage, je suis resté fidèle à mon plan. J'ai tâché de joindre les études scientifiques à l'examen des faits comme ils se présentent dans les rapports sociaux de la vie quotidienne ; j'ai essayé d'en esquisser quelques-uns. La physionomie de la société m'a toujours intéressé le plus; j'y apercevais les symptômes de l'état moral et intellectuel de l'humanité. Les relations avec les hommes vivants m'ont souvent plus appris que les livres. Guidé dans mes recherches par une idée dominante, je n'ai pas hésité à rappeler, pour être plus clair, ce qui a été dit précédemment, surtout dans les chapitres où j'ai exposé le développement des lois naturelles et des droits de l'homme. J'avais soin de donner la forme d'un tout plus ou moins complet à chaque article séparé ayant un caractère philosophique, tout en conservant entre eux le lien intérieur et l'unité de l'ouvrage entier. C'est ainsi que je me vis forcé de répéter souvent les mêmes choses. Éviter ces répétitions était non-seulement une difficulté insurmontable pour moi, mais cela s'opposait à mon dessein. Ces paroles d'Horace étaient toujours présentes à ma pensée : *Brevis esse laboro, obscurus fio.* Qu'on me pardonne si j'ai quelquefois abusé de ce précepte pour me faire mieux comprendre. Au moment de publier ce livre, j'ai revu soigneusement le manuscrit et j'y ai aperçu ces défauts principaux qui découlent de ma manière de voir et des moyens dont je me suis servi pour exprimer mes idées. Si je voulais les écarter, mon

œuvre en souffrirait dans son ensemble et dans son âme qui constitue peut-être son seul mérite.

Après avoir exposé les bases qui me semblent nécessaires pour la réorganisation et l'existence normale de la société, j'ai essayé de tracer d'une manière très-succincte le plan d'*un système politique*. Je ne l'ai pas créé; au contraire je l'ai trouvé dans la nature, dans les rapports intérieurs de l'humanité, rapports qui xistent réellement quoiqu'ils échappent à la plupart des observateurs et soient entièrement méconnus aujourd'hui encore. C'est la partie essentielle de l'ouvrage. Je voudrais que, lue des hommes éclairés et de bonne foi, elle ne fût pas absolument étrangère aux hommes illettrés mais vertueux. C'est tout ce que je demande.

Ce n'est donc pas l'indulgence que je réclame, mais l'intention bienveillante de découvrir le véritable but de mon travail. Si l'on n'y trouve point l'amour du prochain, l'intention de restituer la paix, de remédier au mal qui ronge la société, si l'on n'y trouve point l'ardent désir de prévenir les calamités, qu'on soit sévère envers moi.

Amis ou ennemis, libres ou esclaves, ne faites pas attention à la forme extérieure; cherchez le sens et l'esprit de cet ouvrage.

INTRODUCTION

Es ist ein befremdlicher und dem Anscheine nach ungereimter Anschlag, nach einer Idee wie der Weltlauf gehen müsste, wenn er gewissen vernünftigen Zwecken angemessen sein sollte, eine Geschichte abfassen zu wollen. Es scheint in einer solchen Absicht kœnne nur ein Roman zu Stande kommen. Wenn man indessen annehmen darf, dass die Natur, selbst im Spiele der menschlichen Freiheit, nicht ohne Plan und Endabsicht verfahre, so kœnnte diese Idee doch wohl brauchbar werden; und ob wir gleich zu kurzsichtig sind, den geheimen Mechanismen ihrer Veranstaltung durchzuschauen, so dürfte diese Idee uns doch zum Leitfaden dienen, ein sonst planloses Aggregat menschlicher Handlungen, wenigstens im Grossen als ein System darzustellen.

IMMANUEL KANT.

Je sens mon cœur se gonfler au spectacle des misères du genre humain. En considérant les événements qui amènent tant de douleurs, tant de larmes, de sang et de malheurs sur les nations entières, ainsi que sur de nombreux individus, j'ai examiné les causes du mal. Je n'ai jamais pu trouver une réponse satisfaisante ni dans les livres de la sagesse ecclésiastique ni dans ceux des sciences profanes.

Le mot pompeux de *progrès* qu'inscrivent fièrement sur leur étendard de prétendus meneurs de l'humanité a pour but de nous faire croire que la société marche d'un pas gigantesque en avant. Le contraire ressort pour moi de faits qui me sautent aux yeux et des enseignements de l'histoire. En vérité j'aperçois *un certain mouvement* de l'humanité, visible pour tout le monde, mais en l'approfondissant, je constate que le progrès, dont on parle si haut, est très-lent, dévoyé souvent par la mauvaise volonté et la violence, plus souvent encore par une fausse théorie, acheté au prix de nombreuses victimes sacrifiées sans aucune nécessité réelle, je reconnais enfin qu'il est en opposition avec les lois de la nature et ennemi des droits humains.

Je n'ai pas l'orgueilleuse prétention de dire le dernier mot sur les causes des misères et des malheurs humains; ce n'est pas là ma pensée; je ne désire point épuiser jusqu'au fond un sujet trop vaste pour qu'on puisse l'embrasser tout entier; je ne veux pas supposer non plus que mes recherches soient exemptes d'erreur. Je me propose de présenter seulement les faits les plus importants, de montrer la direction actuelle de l'esprit humain, de développer, sans aucune crainte, des idées qui me paraissent autant de vérités acquises dans l'histoire et dans la vie pratique, idées que je fonde sur ma propre manière de voir et que j'éclaire de la lumière puisée dans la source infinie de la science suprême, à l'aide de l'inspiration de Dieu, que j'invoque pour me guider. Je veux reproduire sur une toile restreinte le grand tableau de l'Europe au dix-neuvième siècle et démontrer *la nécessité d'une réforme des principes qui constituent les conditions fondamentales de l'existence sociale.*

Muni des matériaux nécessaires à mon but, je n'ai pas

l'intention de m'engager dans les impasses d'une érudition somnolente, pas plus que de me fier entièrement aux opinions généralement reçues, dont l'autorité me paraît douteuse bien qu'elle soit établie.

M'appuyant sur quelques auteurs qui m'aideront à développer mes raisonnements d'une manière plus exacte, et dont les opinions analogues aux miennes peuvent parfois leur être substituées, je ne nommerai dans mes citations que ceux qui sont le plus connus. En me rapportant à un auteur quelconque, je ne veux pas faire entendre par là que je partage entièrement toutes ses idées. La seule autorité pour moi ce sont *la pensée* et *les faits*.

Quant à ces derniers, ils se présentent à nous sous un double point de vue. Ordinairement notre attention est attirée d'abord par tout ce que nous voyons à chaque pas. Ensuite une recherche plus approfondie découvre les faits qui apparaissent dans la vie de l'humanité entière, et en distingue les traits généraux. Lorsque l'idée m'est venue de chercher la source des misères humaines, j'ai consulté l'histoire. Une chose m'a frappé alors : c'est que ce sont les hommes mêmes qui donnent aux événements fortuits une direction voulue. S'ils dépendent de circonstances fâcheuses, c'est qu'ils s'y soumettent volontairement et deviennent leurs esclaves tandis qu'ils pourraient être leurs maîtres. C'est une vérité qui me paraît palpable et démontrée par l'histoire. En outre, j'ai acquis la conviction que la destinée de l'humanité dépend beaucoup plus de la somme de petites actions que de grands événements; que notre sort est plutôt dans les mains de la multitude des petits que dans celles des grands. Enfin, je suis fermement persuadé que le bonheur relatif d'ici-bas, ainsi que le malheur général, est le fruit de notre volonté; qu'il n'est pas dans la destinée de l'homme de

souffrir. Supposer le plus grand des sacrifices stérile, c'est méconnaître la valeur de tous les dévouements, méconnaître la bonté suprême. L'idéal de l'homme est mort sur la croix afin que nous ne souffrions plus après lui, si nous acceptons sa loi. Mais on n'a jamais compris sa mission et on a faussé la doctrine du christianisme. Si l'humanité souffre comme par le passé, c'est qu'elle n'a jamais marché dans les bonnes voies indiquées par la nature et les lois divines.

Telles furent les idées qui tracèrent le plan de mon ouvrage. J'essayerai donc avant tout d'examiner quelques symptômes de l'état actuel de la société; je vais montrer ses plaies, son danger; je vais fixer l'attention sur sa position et le siége de ses douleurs, sur les circonstances qui l'entourent. Les détails sont toujours présents à mes yeux. Selon moi, l'attitude d'un homme, sa démarche, son regard, le son de sa voix, même ses vêtements le caractérisent mieux, trahissent plus tôt la disposition de son âme et sa force intellectuelle que les actions de toute sa vie. Les signes extérieurs sont plus faciles à saisir, ils sont accessibles à tout le monde; c'est là, c'est dans la conversation de tous les jours, dans des raisonnements futiles en apparence que l'homme se dépeint lui-même, sans s'en apercevoir, lorsqu'il s'échauffe, lorsqu'il s'oublie; tandis que son passé est souvent inconnu, ses actions demandent une étude plus profonde, exigent plus de temps et peuvent rester cachées sous un voile de mystère. Bien que la première impression puisse nous tromper et nous donner lieu à des conjectures erronées, certains indices nous mènent parfois sur la voie où se trouvent les ressorts qui mettent tout le mécanisme en mouvement. Le médecin devine souvent d'un seul coup d'œil plus qu'il n'en saurait après un long examen. Dans

certains cas la position de la personne malade, son regard, sa toilette, ses cheveux dérangés peuvent être envisagés comme des symptômes infaillibles de son état. Il y a des circonstances où un secours prompt est indispensable. Si la chambre du patient est remplie d'exhalaisons nauséabondes et putrides, si elle manque de lumière et de chaleur vivifiante, si son lit est incommode, si la divagation et les lèvres brûlées de fièvre prouvent qu'un tel état est l'effet d'un affaiblissement de l'organisme privé des conditions principales de la vie, il faut commencer au plus vite par ouvrir les fenêtres pour faire entrer l'air frais, les rayons du soleil, pour aérer la demeure infectée, il faut balayer les ordures et donner au malade la possibilité de se mouvoir librement et de profiter des richesses de la nature. Ce n'est qu'après qu'il sera temps d'entreprendre une cure radicale. Bien souvent la santé revient sans exiger d'autres soins, lorsque les premières conditions de l'existence normale ont été rétablies. La société se trouve dans une position analogue; c'est ce que je tâcherai de démontrer, me bornant, en attendant, à faire voir les suites d'un mal invétéré et sa source, encouragé par les paroles du grand philosophe allemand que j'ai choisies pour devise. « Tout étrange que puisse paraître l'envie de présenter l'histoire selon l'idée d'après laquelle le cours général du monde aurait dû se développer s'il eût été conforme à certains buts raisonnables, en admettant que la nature, même dans le jeu de la liberté humaine, n'agit pas sans un certain plan et sans conséquence définitive, nous pouvons nous servir de cette idée pour nous guider dans l'étude des actions humaines que nous voulons dépeindre à grands traits, les envisageant comme un système. » Persuadé que l'activité humaine aurait pris une autre direction si la société primitive eût

été autrement organisée, c'est-à-dire « si elle avait été adaptée à certains buts raisonnables » au lieu de former « un assemblage d'actions humaines détachées et sans plan (*ein sonst planloses Aggregat*) », comme c'est le cas; étant intimement convaincu que la société abandonna les lois qu'elle devait respecter, je tâcherai de prouver la nécessité de rétablir l'ordre naturel troublé depuis des siècles. Me bornant, dans ce livre, à attirer l'attention sur quelques faits plus importants et quelques symptômes extérieurs des relations sociales, je vais proposer les moyens les plus propres à sauver la moralité et la liberté de plus en plus menacées. Les remèdes qui me semblent les plus efficaces et que l'on devrait employer sans le moindre délai, sont pour ainsi dire des moyens hygiéniques. Il faudrait aérer ce grand hôpital, y faire entrer « *la lumière à grands flots*; » il faudrait ouvrir cette énorme prison que l'on nomme l'Europe. C'est la première besogne et la plus pressée (1).

C'est *la raison* que j'ai choisie pour autorité et guide dans l'étude de l'histoire et de l'état actuel de choses, aussi mon premier soin a-t-il été de purifier ma pensée de tous préjugés, de toute prévention qui aurait pu aveugler mon jugement. J'ai oublié ma religion, ma nationalité, mes convictions personnelles avant d'entreprendre cet ouvrage; j'ai oublié mes relations avec la société, ses divisions, ses classes, pour rester indépendant autant que possible pendant tout le cours de mon travail.

---

(1) J'espère appuyer plus tard mes assertions, qui pourront paraître trop hardies à quelques-uns, sur l'histoire de l'humanité entière et sur des faits de la plus grande importance, dans le *Tableau de l'Europe au dix-neuvième siècle*. Les peuples y verront de près leurs misères. Ce sont mes *pièces justificatives*.

Si je ne parviens pas à y réussir, je me flatte qu'on me saura gré de mes efforts.

Toutefois, pour nous mieux entendre, je me crois en devoir d'exposer au lecteur quels sont les principes fondamentaux que j'admets comme *vérités incontestables*. Autrement, il n'y aurait rien de commun entre le public et l'auteur, et tout raisonnement pourrait être rejeté d'emblée par celui qui en ignorerait ou n'en admettrait pas les bases. Cela est aujourd'hui plus nécessaire que jamais, puisque nous vivons dans un chaos d'idées où tout est chancelant ou bien détruit. On rencontre à chaque pas des hommes qui se croient à la hauteur du progrès s'ils rompent avec le passé, s'ils renient ce qui a été jusqu'à présent regardé comme sacré, s'ils bouleversent tout sans rien bâtir. C'est une vraie calamité que cette foule de « *génies* » éphémères qui pleuvent partout. Leur grandeur consiste à dénigrer ce qui est vraiment grand et vrai; leur progrès : à fouler aux pieds le mérite, les vérités acquises, pour y substituer la libre opinion individuelle d'un ignorant. Entre autres, il y a des gens si pauvrement doués ou si courageux qu'ils ne croient pas à l'existence de Dieu, ni à l'esprit en général. Ils ont à l'appui de leur thèse des preuves à eux qui leur semblent très-ingénieuses et qui dans leur conviction peuvent même donner la mesure du développement intellectuel. Mon courage n'ira jamais au point de me croire un être inférieur aux animaux. Bien que j'aie à cette sorte de savants une réponse toute prête dans l'histoire des systèmes philosophiques où je vois les mêmes opinions se répéter jusqu'à satiété, je me bornerai à rappeler aux matérialistes et aux sceptiques qui n'admettent aucune âme dans l'homme, et par conséquent rejettent son existence d'outre-tombe, que leurs raisonnements, qu'ils envisagent

comme une découverte nouvelle de la science, sont connus des hommes instruits depuis deux mille deux cents ans. Carnéade, qui vécut environ trois cent vingt-huit ans avant Jésus-Christ, soutenait que l'homme n'a pas d'âme et que le corps se remue par suite d'une impulsion naturelle. Dicoarchus enseignait, en 319 avant l'ère chrétienne, que l'âme n'est qu'un nom entièrement inutile et vain, parce qu'il n'a pas le sens commun. Selon lui, il n'existe ni esprit ni âme. Épicure (337-270 av. J.-C.) voulait faire accroire que l'âme meurt avec le corps. Timon (272 av. J.-C.) pensait, comme ceux-là, qu'il n'y a point d'âme. De même l'athéisme est vieux comme le monde. Mais il y en a d'autres qui sont censés savoir tous les détails concernant l'âme, il y a de ces hommes heureux qui n'ignorent point où elle vit et ce qu'elle fait dans l'autre monde !... A tous ces philosophes et théologiens l'anecdote suivante peut servir de réponse. M. de Fontenelle et M. de Marivaux se trouvaient dans une société. On discutait sur l'âme. « Qu'est-ce que l'âme? demanda quelqu'un à M. de Marivaux. — Je n'en sais rien. — Demandez donc à Fontenelle. — Il a trop d'esprit, dit Marivaux, pour en savoir plus que moi là-dessus. »

Quant à moi, je confesse hautement que je crois en Dieu, à l'existence et à la force de l'esprit ainsi qu'à l'immortalité de l'âme. J'ai dit que la raison et les faits sont mon autorité unique. Donc j'avoue que je n'admets point une foi aveugle, mais j'admets la foi qui est éclairée par la raison pure et pratique, car la foi est plus forte lorsqu'elle est confirmée et corroborée par la raison. Il y a des gens qui rejettent l'autorité des lois du Christ. Ma raison m'a convaincu que Jésus-Christ est l'idéal de l'homme et son Testament l'idéal des lois. Par conséquent, ma raison me fait croire qu'il est le seul digne

d'être nommé le vrai fils unique de Dieu. Se soumette qui veut aux lois écrites par les souverains; je reconnais la loi révélée par Moïse et complétée par le Christ. Il faut choisir entre une ordonnance, un Erlass, un Oukase, un Hati-scherif et la Bible. Je choisis la Bible.

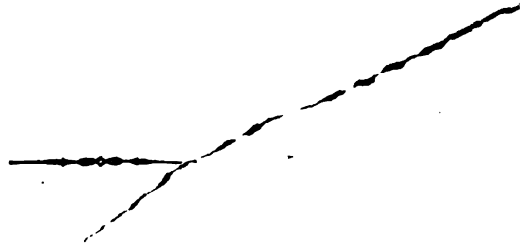

Das eigentliche Studium der Menschheit ist der Mensch.
GŒTHE.

En me proposant de tracer la situation actuelle de l'Europe, et un essai de réforme sociale, soit par *une révolution générale*, qui est probable, soit en ouvrant aux nations les larges chemins du progrès paisible, ce qui est à désirer, je veux appeler l'attention sur les points négatifs de la vie particulière et publique.

Je ne fais que mentionner plusieurs objets, j'indique à peine les autres et j'en passe beaucoup sous silence. Aucun égard, aucune crainte n'auront influence sur la direction de mon ouvrage. Je n'ai peur de personne et de rien. Je serai insensible et indifférent à la persécution des partis ainsi qu'aux dents de la critique. Avant d'avoir commencé cet ouvrage, je me suis préparé à tout. Je n'écris pas pour plaire à qui que ce soit ni pour une vaine gloire.

Convaincu, ainsi que je viens de le dire, que le développement de l'humanité est *anormal*, je cherche à décrire les symptômes et à prouver les résultats d'une existence contraire à la nature et à la mission de l'homme. Par cette raison mon tableau présentera plutôt les ombres que le côté lumineux de la société. Ce n'est point pessimisme de ma part ni désir de tout peindre en noir, mais c'est le moyen d'exposer les suites du triste état de choses que l'on regarde avec indifférence depuis longtemps. Laissons aux optimistes partiaux le plaisir de voir tout couleur de rose. Ceux qui trouvent leur plus grande jouissance dans ce qu'on appelle la *douce tranquillité*, dans la satisfaction de leur estomac et de tous les

besoins matériels, ceux qui voluptueusement étendus disent : *après nous le déluge*, auront toujours bien des motifs pour chanter les louanges du progrès et pour admirer le perfectionnement du mécanisme social. Ne faisons pas irruption dans leur sphère, complétons seulement le tableau qu'ils présentent; posons-le convenablement vis-à-vis du soleil suprême de la vérité en disant avec Virgile :

« *Solem quis dicere falsum audeat?* »
« Qui pourrait, ô soleil, t'accuser d'imposture?... »

Nous ne voyons que trop les bons côtés de la société ; nous les rencontrons à chaque pas, dans des arcs-de-triomphe, dans des monuments, dans des statues, dans des médailles. Cherchons à présent les ombres.

Que les prêtres entonnent leur *Te Deum* dans les temples de Dieu, au milieu des champs arrosés du sang humain, dont la vapeur monte jusqu'au ciel; que les monarques ornent leurs fronts de lauriers qui croissent sur les tombeaux de victimes assassinées; que les ministres vocifèrent pour réprimer le gémissement du malheur en disant que « les États jouissent de la paix; » que les poëtes de cour chantent la gloire des rois et la valeur des héros; que les savants et les publicistes admirent l'œuvre de leur sagesse, voyant l'ordre naturel des choses dans l'organisme social actuel; que les femmes entraînent dans le tourbillon de leurs danses joyeuses cette cohue de gens heureux dont les yeux n'ont jamais regardé les larmes que fait couler l'oppression. Quant à nous, prenons la vie en flagrant délit telle qu'elle est; soulevons le voile brillant d'une lumière séduisante qui en dérobe les réalités ; entrons dans les coulisses de la scène mondaine sur laquelle se joue la comédie infernale.

Passons sur bien des détails, suivant l'opinion de Montesquieu : « Il ne faut pas toujours tellement épuiser un sujet qu'on ne laisse rien à faire au lecteur. Il ne s'agit pas de faire lire, mais de faire penser. » (*Esprit des lois*, l. XI, *c.* xx.)

Je ne serai pas difficile dans le choix des expressions. Finissons-en avec ces mots mielleux, à double sens, qui ont altéré les notions les plus simples; laissons de côté le langage diplomatique et élégant, adopté par l'histoire et l'usage d'après lequel un crime atroce s'appelle « *erreur*, » une passion brutale : « *faiblesse*, » une absurdité : « *fausse manière de voir*. » Moi j'appelle chaque chose par son nom. Ce que je désire le plus, c'est d'éviter le reproche d'avoir eu une prévention contre quelques nations ou quelques classes de la société. De même que j'oublie ma nationalité tant que j'écris, on devrait aussi ignorer si je suis Suisse ou Français, Allemand, Suédois, Européen ou Américain. Je ne me laisse régler ni d'après la sympathie, ni d'après l'antipathie. Je prends les faits tels qu'ils sont, et j'ai continuellement en vue non un seul pays, mais l'Europe entière. Dans la même nation, dans la même classe et quelquefois dans le même homme j'ai souvent aperçu de grandes vertus à côtés de grands vices. Cela m'a conduit à la recherche de la vérité. Si je ne l'ai pas trouvée, je suis sûr de donner aux autres l'envie de l'étudier plus profondément. Je ne blesserai l'honneur de personne en me servant des couleurs nécessaires pour rendre mon tableau fidèle. Voltaire a raison de dire : « Il y a toujours des barbares dans les nations les plus polies , et dans les temps les plus reculés. »

Ma tâche principale, c'est de faire voir les mauvais résultats qui naissent de notions erronées, propagées par les soi-disant savants dont parle le Christ : « Gardez-vous

des scribes, qui aiment à se promener avec de longues robes, et à être salués dans les places publiques, à occuper les premières chaires dans les synagogues, et les premières places dans les festins. » (*S. Marc*, XII, 38, 39). « Malheur à vous, pharisiens, malheur aussi à vous autres, docteurs de la loi, qui chargez les hommes de fardeaux qu'ils ne sauraient porter et qui ne voudriez pas les avoir touchés du bout des doigts. » (*S. Luc*, XI, 43, 46). « Malheur à vous, qui vous êtes saisis de la clef de la science, et qui, n'y étant point entrés vous-mêmes, l'avez encore fermée à ceux qui voulaient y entrer. » (*Ibid.*, 52.)

Les misères de l'humanité sont horribles, parce que selon l'Apôtre : « Les hommes retiennent la vérité de Dieu dans l'injustice, parce qu'ayant connu Dieu, ils ne l'ont point glorifié comme Dieu, et ne lui ont point rendu grâces ; mais ils se sont égarés dans leurs vains raisonnements, et leur cœur insensé a été rempli de ténèbres. Ils sont devenus fous en s'attribuant le nom de sages. » (*Ép. de S. Paul aux Romains*, I, 18, 22.)

Il est déjà temps de découvrir la source du mal et de l'indiquer aux hommes simples, pour qu'on ne leur dise pas comme Paul dit aux Galates : « O Galates insensés qui vous a ensorcelés, pour vous rendre ainsi *rebelles à la vérité* ? Êtes-vous si insensés qu'après avoir commencé par l'esprit, vous finissez maintenant par la chair ? Sera-ce donc en vain que vous avez tant souffert ? si toutefois ce n'est qu'en vain. » (*Aux Galates*, I, 1, 3, 4.)

En réfutant les fausses doctrines qui tiennent jusqu'à présent les peuples en servitude, qui sèment la discorde parmi les nations, je ne dispute pas contre des paroles, mais j'indique l'imposture ou l'ignorance des oppresseurs et des faux prophètes qui dirigent la société. « Si quel-

qu'un enseigne une doctrine différente de celle-ci et n'embrasse pas les saines instructions de Notre Seigneur Jésus-Christ et la doctrine qui est selon la piété, il est enflé d'orgueil, et il ne sait rien, mais il est possédé *d'une maladie d'esprit* qui l'emporte en des questions et *des combats de parole.* » (*Paul à Timothée.* I. Ep., VI. 3, 4.)

Le même apôtre dit au sujet des raisonnements et des faux savants que : « Ce sont les disputes pernicieuses de personnes qui ont l'esprit corrompu, qui sont privées de la vérité. » (*Ibid.*)

C'est l'amour de l'humanité et surtout celui du peuple ignorant qui est mon guide, « car la fin des commandements c'est la charité qui naît d'un cœur pur, d'une bonne conscience et d'une foi sincère : devoirs, d'où quelques-uns se détournant se sont égarés en de vains discours, voulant être les docteurs de la loi et ne sachant ni ce qu'ils disent ni ce qu'ils assurent si hardiment. Or, nous savons que la loi est bonne si on en use selon l'esprit de la loi. » (*Paul à Timothée, Ep.* I, 5, 8.)

« Car nous ne sommes pas comme plusieurs, qui corrompent la parole de Dieu, mais nous la prêchons avec une entière sincérité, comme de la part de Dieu, en la présence de Dieu et dans la personne de Jésus-Christ ». (*Paul aux Cor., Ep.*, II, 17.)

« La loi et les prophètes ont duré jusqu'à Jean, depuis ce temps-là le royaume de Dieu est annoncé, et chacun fait effort pour y entrer. » (*S. Luc*, XVI, 16).

« Et vous connaîtrez la vérité, et la vérité vous rendra libres.» (*S. Jean*, VIII, 32.)

« Si un homme ne renaît de l'eau et du Saint-Esprit, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu.» (*S. Jean*, III, 5.)

« Or le Seigneur est Esprit et où est l'Esprit du Seigneur là est aussi la liberté. » (2e. *Paul aux Cor.*, III, 17.)

PREMIERS MOUVEMENTS DES SOCIETES.

—

DEUX DIRECTIONS DE L'ESPRIT HUMAIN

COMPARAISON DE L'EUROPE ACTUELLE AVEC LA CHINE.

Les traditions mythiques des Chinois remontent à trois mille ans avant Jésus-Christ. Leur chronologie est si exagérée qu'ils comptent 300 mille ans depuis la première époque de leurs annales. Malgré cela on peut affirmer que la vie particulière et publique des Chinois n'a pas subi jusqu'à présent de grands changements.

Fohi, le plus célèbre et le plus ancien héros chinois auquel on attribue une origine divine, vécut, d'après les historiographes de cette nation, entre le trentième et le trente-cinquième siècle avant l'ère chrétienne. On raconte de lui une quantité de miracles. Il aurait été le premier législateur du genre humain; on lui attribue l'invention des instruments de musique, des métiers, des armes et de l'écriture. Il est considéré comme l'auteur du livre *Y-King*, contenant la tradition sur la création du monde, la science morale et l'art de divination. Il a divisé le ciel en degrés, ceint les villes de murailles, établi le gouvernement, et il a nommé lui-même pour exercer les divers emplois des fonctionnaires qui devaient diriger la nation. Fo, le plus ancien fondateur du culte religieux en Chine, importa probablement dans

ce pays les notions religieuses du Tibet ou des Indes.

Il est assez difficile de trouver, dans le système religieux des Indes, où commence la différence entre ce qui est ancien et ce qui est nouveau. L'objet principal de la religion indienne consiste dans la divinité comme unité absolue répandue partout, et *qu'aucune intelligence ne peut concevoir*. Cette religion se divisa ensuite en plusieurs sectes, dans lesquelles on rencontre le réalisme, l'idéalisme, le matérialisme et le spiritualisme, quatre systèmes philosophiques qui se répètent sous de nombreuses métamorphoses jusqu'à nos jours ; mais les idées primitives des Indiens sont d'une pureté extrême, et prouvent que la pensée de l'homme, tant qu'elle ne fut pas dénaturée par une fausse civilisation, s'approchait dans sa simplicité de la vérité éternelle. Le sens primitif du mot *Brahma* nous présente l'idée de *prière*, l'union de l'homme avec le ciel, et en général il exprime toute action pieuse à l'aide de laquelle l'homme cherche à imiter Dieu et à lui ressembler. Ce nom fut donné ensuite à l'Être suprême sans commencement ni fin. Les gens d'origine divine, d'après l'opinion des Indiens, c'est-à-dire les *Brahmanes*, propagèrent cette religion dans le pays. Leur mission était de conserver dans leur pureté les idées sur Dieu. Leurs anciens livres enseignent que Dieu, après avoir créé le monde, lui a indiqué certain ordre qui se dérange de temps en temps. Alors un *Dieu se présente* sous la forme d'un homme, quelquefois même sous celle d'un animal, afin de rectifier ce qui était altéré.

Les dieux indiens composant la Trinité (*Trimurtis*), habitent le paradis sur la montagne d'Himalaya ; Brahma occupe une de ses cimes, toujours resplendissante, nommée *Meru*. Le Dieu suprême, désirant partager son bonheur avec d'autres êtres, créa de sa puissance et de *sa volonté* des

esprits ses semblables en leur donnant la *libre volonté*. Mais une partie d'entre eux s'étant détachés de Dieu, par leur propre faute, Dieu créa le monde avec tous ses êtres, et le destina pour domicile ou plutôt pour prison aux esprits déchus en leur procurant dans sa miséricorde les moyens de recouvrer leur divinité perdue, *à l'aide de leur propre force morale et de leur spontanéité.*

Chacun de ces esprits chassés, incorporé dans l'homme, prend un aspect de plus en plus noble ici-bas, au fur et à mesure qu'il atteint un plus haut degré de perfection. Ainsi donc la vie temporelle de l'homme, suivant les notions des Brahmanes, est une peine mais en même temps une tendance à une perfection de plus en plus haute. Les moyens d'y parvenir sont : prières, offrandes, aumônes, mortifications, ablutions dans la sainte eau du Gange, pélérinages aux sources de ce fleuve, fidélité au mari et sacrifice volontaire des veuves sur le bûcher.

La doctrine de *Gautama* ou de *Sakiamuni* (précepteur de la tribu de Sakia), est aussi d'une beauté admirable, et c'est pour cette raison qu'on lui a donné le nom honorable de *Boudha*, c'est-à-dire le sage. Il fleurissait au sixième siècle avant Jésus-Christ, comme réformateur religieux et politique. Ses parents furent le roi de *Magadha*, *Soudhodana* et sa femme *Maïa* (*illusion*). Ce qui nous frappe le plus, c'est que les hommes, dans leur état primitif, ont eu des notions plus claires sur la divinité et sur l'humanité, et qu'elles sont devenues plus obscures avec le temps et le progrès de la civilisation. Les passions ont évidemment corrompu la nature chaste. Le brahmanisme, dénaturé par l'idolâtrie, s'est changé en fanatisme et a fini par de vaines formes.

Boudha-Gautama introduisit un enseignement nouveau. D'après lui Dieu et la nature sont identiques. Le monde

moral et physique nous présente deux états divers du même être qui n'existe pas comme personne, mais comme substance depuis des siècles sous deux formes, sous celle du repos et du mouvement. Le premier état est divin, le plus parfait; au contraire, les forces de la divinité qui sont mises en mouvement tendent toujours à leur état primitif, et constituent la nature ou l'univers. Aussi les êtres de ce monde se transforment continuellement de créatures viles en celles qui sont de plus en plus nobles pour prendre finalement la forme humaine d'où ils montent de nouveau, par l'accomplissement des règles du boudhaïsme, à la source primitive, au repos. Quelquefois l'homme vivant s'élève à cette perfection suprême, à l'aide de sa *propre volonté* et de sa *puissance morale*, et alors il s'appelle *Boudha* le saint.

Un de ces saints fut Gautama. Comme législateur, il a donné au genre humain une nouvelle loi, devant être suivie jusqu'au temps où un autre *Boudha* arrivera. Ses prosélytes le prennent pour la neuvième incorporation du dieu *Vichnou*. La dixième incorporation doit s'accomplir à la fin du monde. Sa religion défend les offrandes de chair et la mort volontaire des veuves auxquelles il permet de se marier de nouveau. Il recommande aux prêtres le célibat et le renoncement aux biens terrestres; car ils ne peuvent, qu'au moyen de mortifications et de méditations, s'approcher de la perfection divine, nommée *Nirvana*, la quiétude parfaite.

Sous ces deux nouvelles formes, le système de la religion indienne se répandit dans presque toute l'Asie orientale et méridionale. Plus il était près de la source primitive, plus saines étaient les idées de ces deux sectes. Dans les traditions ultérieures des Indiens, on voit distinctement la transformation poétique des faits que la

Bible nous a fait connaître; celles de date plus ancienne nous donnent une preuve palpable que la pensée humaine s'est fixée d'abord sur la nature, l'a adorée, et, montant les degrés de la nature, s'est élevée non-seulement à la divinité, mais encore à connaître un seul Dieu.

Le plus ancien monument de la littérature indienne sont les livres sanscrits, nommés *Veda*, ce qui veut dire *la science*. Ils parurent au moins 1,500 ans avant Jésus-Christ. Ils ont été donnés aux hommes, selon la croyance des Indiens, par la divinité, immédiatement, et renferment des prières, des hymnes, des chants, des préceptes religieux et moraux, des mythes, ainsi que des recherches philosophiques. Ces hymnes nous prouvent que les forces de la nature, regardées comme êtres célestes, inspiraient certain effroi et de l'admiration. On adorait aussi le soleil, la lune, l'*Indra* ou le firmament, et les nuages, nourrissant la terre de pluie. Outre ces êtres, l'esprit cherchait encore le créateur de toutes choses et de l'univers, le Tout-Puissant, qui met en mouvement les forces de la nature. Cet être unique est Brahma. A sa parole, l'univers a pris une forme visible. Les chants religieux et les traditions de Véda appartiennent, sans le moindre doute, aux temps primitifs des Indiens et peut-être de l'humanité entière. On y voit l'expression du développement graduel de l'esprit et de la religion que l'on nomme *naturelle*. Ces traditions populaires furent recueillies par Vyasa, qui est une personnification des compilateurs, et divisées en quatre parties : Rig-Veda, Yadchur-Veda, Sama-Veda, et Atarva-Veda.

Tandis que l'esprit humain chez les Indiens s'élevait vers les cieux et exprimait son admiration dans des formes poétiques d'une beauté ravissante, l'intelligence des Chinois était tournée vers les trônes et porte depuis

les temps les plus reculés le caractère de servitude. Leur livre des annales, nommé *Schu-King*, renferme de curieux récits historiques, géographiques et statistiques. Il nous apprend que depuis l'antiquité la plus reculée les habitants de l'*Empire Céleste* sont gouvernés, d'une manière despotique, par des *dynasties* qui se succèdent l'une à l'autre et qui regardent le pays comme *leur propriété*. Environ 2,200 ans avant Jésus-Christ, on trouve déjà sur le trône chinois la dynastie *Hia*. Ensuite, durant des siècles, nous voyons des guerres presque interminables entre les familles dynastiques qui s'enlèvent la couronne l'une à l'autre.

Presque à la même époque, lorsque Boudha Gautama réformait la religion de Brahma qui fut corrompue par des suppléments et des annotations faites aux livres anciens, *Laotsee* ou *Laokiun* et *Kung-fu-dsiu*, habituellement nommé Confucius, fondèrent en Chine des sectes nouvelles.

Boudha s'apprêtait par un jeûne, par des méditations et mortifications au désert, à l'établissement de sa nouvelle religion. Laotsee disait que le véritable sage accepte un emploi en temps opportun et le quitte dans les circonstances défavorables. C'est ainsi qu'il comprenait sa mission, et en effet, toujours fidèle à son principe, il s'enfuit aussitôt que les troubles éclatèrent dans l'Empire et on ne sait ce qu'il est devenu.

Mais l'esprit humain défigurait toujours les idées les plus belles et les principes des hommes doués de talents éminents. Les Indiens, qui comptent leur histoire par millions d'années et qui l'embellissent, de même que les Chinois, des fables les plus bizarres, se sont distingués particulièrement par leur génie poétique, poussé jusqu'à l'exagération. D'après les anciennes notions du brah-

maïsme, les prêtres tirent leur origine de la tête de Dieu, et les autres habitants proviennent des diverses parties du corps de Brahma. Cela donna l'occasion d'établir les castes. La foi à la métempsycose y contribua aussi. Des quatre castes, chacune avait certains devoirs, et les trois plus distinguées possédaient des priviléges particuliers. De la caste inférieure, *Sudras*, sortit la classe des rebuts du genre humain, nommée *Tchandala* ou *Parias*, qui n'appartient pas même à une caste, et qui est un objet de mépris et de répugnance chez les Indiens. On évitait même le regard de ces malheureux qu'on pouvait tuer impunément. Par suite d'institutions pareilles, les Parias, privés de toute instruction, tombèrent complétement dans l'état sauvage. Gautama se déclara non-seulement contre la religion corrompue des brahmanes, mais aussi contre la division esclave de la population indienne en castes, ayant proclamé l'*égalité complète de tous les hommes*. De là éclata une guerre civile. Les brahmanes vainquirent les boudhistes aux Indes, en deçà du Gange. Ces derniers se rendirent à l'île de Ceylan, en Mongolie, en Chine, aux Indes, au delà du Gange, et surtout au Thibet, et ils adorent jusqu'à présent le Dalay-Lama, leur prêtre suprême. Dans la partie du pays où les brahmanes l'emportèrent, les livres *Veda*, comme source principale de la sagesse, avec la division des habitants en castes, sont observés jusqu'à nos jours. Les brahmanes, uniques gardiens et interprètes de ces livres sacrés, regardés comme les hommes *les plus éclairés* et inspirés, sont les médecins qui guérissent les maladies au moyen de médicaments ordinaires et religieux, le plus souvent au moyen de mortifications, parce que les maladies, d'après leur opinion, ne sont que des peines envoyées par les cieux. Ils sont aussi juges, car les *Vedas* constituent *la source des lois*.

La caste brahmanienne usurpa le privilége exclusif d'expliquer les livres saints, laissant aux deux classes *pures* suivantes, celle *des guerriers* et celle *des cultivateurs*, le droit d'écouter leur enseignement. La dernière caste, *soudras*, en sa qualité d'*impure*, est non-seulement privée de ce bonheur, mais elle serait sévèrement punie si elle osait lire les livres saints. Son devoir est de servir les trois premières castes.

Le premier élan intellectuel des Indiens exprimé dans leurs anciennes notions religieuses se distingue indubitablement par sa *libre direction*. Leurs idées sur *la volonté* de l'Être suprême, prise pour la source de l'univers créé, et leurs notions sur *la libre volonté* donnée à l'homme par Dieu, témoignent en faveur de la nature vierge telle qu'elle était au berceau de l'humanité et *des idées innées* qui excitaient l'homme à réaliser, au moyen de la liberté, *les besoins* gravés dans son âme. L'idée du bonheur sublime auquel on peut atteindre par ses *propres aspirations*, par le perfectionnement moral, par la puissance d'esprit et la spontanéité, donc par *la liberté individuelle*, puis la tendance à se détacher des liens terrestres et à se plonger dans l'éternel, la contemplation de Brahma, pleine d'une extase poétique, enfin ce désir ardent de revoir le monde idéal qui caractérise les plus anciennes productions intellectuelles des Indiens, tout cela démontre d'une manière incontestable que les sociétés primitives, au moment de leur naissance, tâchaient toujours de conquérir la liberté. Sous ce rapport, la différence est évidente entre la direction intellectuelle des Indiens et celle des Chinois. Ceux-là cherchaient le bonheur dans des sphères plus élevées, ne croyant pas le trouver dans la vie ordinaire, quotidienne; ceux-ci, au contraire, le voyaient personnifié dans *un*

état organisé par un *monarque* qu'ils regardaient comme *fils du ciel.*

Les idées des Chinois sur la puissance de leur monarque étaient liées avec leurs traditions, leurs institutions religieuses, et les attachaient à la terre; celles des Indiens, au contraire, élevant leur esprit vers le sublime, ont placé par cela même la nation au degré le plus haut de la civilisation ancienne, en lui promettant un avenir glorieux. Cependant, aux Indes comme en Chine apparut l'esprit de violence, ennemi éternel de tout progrès et de toute liberté, l'esprit d'orgueil, dirigé par les passions, établissant l'esclavage, et lui-même esclave des désirs illicites, en un mot, le *mauvais esprit* sous forme de *dynastie.*

Deux belles épopées indiennes, la *Mahabharata* et la *Ramayana*, chantent la lutte gigantesque de deux familles dynastiques et la conquête des Indes, accomplie par le héros victorieux *Rama*. La longue guerre à laquelle ont pris part de nombreuses tribus et divers souverains finit par l'anéantissement des anciens Indiens. Nous apprenons dans ces deux poëmes qu'entre le fleuve du Gioumna et du Gange existait autrefois un État florissant nommé Aoda, où deux dynasties, celle du soleil et celle de la lune, régnèrent pendant cinquante générations. Le héros Rama, guerrier intrépide, conquit de vastes pays, subjugua divers peuples, et ce sont des singes qui l'aidèrent à obtenir la victoire.

Dans la période mythologique, c'est-à-dire fabuleuse de la Chine, les monarques sont représentés par les chroniqueurs ultérieurs (sans doute pour l'enseignement de souverains) comme des hommes parfaits, occupés du bien de leurs sujets. L'empereur Jao encouragea la vertu et la vie modeste par son travail et son propre exemple. Il vi-

sitait chaque année les provinces, surveillait la justice, vivait et s'habillait d'une manière simple. Il est considéré comme premier patriarche des Chinois. Adoré par eux, il désigna pour son successeur son beau-fils *Schun*. Celui-ci permettait à tout le monde de le critiquer; il administrait parfaitement le pays et avait l'habitude de dire : « C'est dans la vertu que se trouve la source unique du bonheur. » Le troisième patriarche, Yu, aussi vertueux que ses prédécesseurs, donnait libre accès à quiconque désirait le voir *à chaque instant*. Il suffisait de tirer la sonnette attachée à la porte impériale pour parler au monarque lui-même. Que de cordons faut-il tirer aujourd'hui pour parler aux valets des souverains de l'Europe!...

Depuis l'époque où l'histoire de Chine est devenue plus certaine, on ne voit qu'une obéissance aveugle des sujets à l'autorité, qu'une servitude abrutie et la liberté personnelle enchaînée par une quantité de règlements et de cérémonies; on ne voit qu'une lutte continuelle d'une dynastie contre l'autre au sujet du trône. Le commencement de toute famille régnante est beau et glorieux. Les empereurs, d'abord vertueux et savants, ne s'occupent que de l'administration du pays, mais à peine se sont-ils consolidés sur le trône, qu'ils deviennent des tyrans, ne pensent qu'à satisfaire leurs passions, et lèguent ces vices à leurs successeurs. Alors un lieutenant impérial d'une province éloignée rassemble une armée énorme, chasse le tyran du trône, puis lui-même fonde une nouvelle dynastie, commence à régner d'une manière humaine; ensuite il imite l'exemple d'autres souverains et laisse le trône à ses successeurs, qui gouvernent le pays jusqu'au temps où un nouvel usurpateur les en chasse. Telle est, en quelques mots, l'histoire de Chine depuis plusieurs milliers d'années.

Même les événements, quelque importants qu'ils aient été, n'ont pu changer le caractère principal de cet empire. Wu-wang, fondateur de la cinquième dynastie Tsche-hu, après avoir détrôné l'empereur à l'aide des grands seigneurs, leur donna en récompense de leurs services des principautés particulières qu'ils régissaient à part, et de cette manière le nouveau monarque introduisit un système ressemblant au féodalisme. Plus tard, le fondateur d'une autre nouvelle dynastie, Tsin ou Dshin, réunit de nouveau sous son sceptre toutes les parties détachées de son empire et conquit beaucoup de pays voisins. Pressés par les Tatares-Manschou, les Chinois demandèrent du secours aux Mongols, qui chassèrent les Tatares, mais conquirent le pays à leur tour. La dynastie mongole fut détrônée par une autre dynastie chinoise; celle-ci fut forcée de céder à une famille tartare, et ainsi de suite depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, le pays entier a toujours dépendu de la violence et du bonheur de conquérants plus ou moins puissants.

Qu'est-ce qui pouvait maintenir les Chinois dans l'indivisibilité où ils sont jusqu'à présent? C'est la religion et le respect de la nationalité. Plus d'une fois l'empire fut partagé en plusieurs parties sans aucune relation politique entre elles; cependant, elles se réunirent ensemble *par la force de l'attraction nationale*, même après des siècles. Cette puissance consiste dans leur esprit, leurs traditions communes, leur histoire et leur unité religieuse. La différence des cultes n'exerçait aucune influence sur eux et était bien loin de les diviser; les membres des diverses sectes adorant un seul Dieu d'après des formes différentes, ne s'engageaient point dans des disputes religieuses sur des dogmes; au contraire, ils se réunissaient dans un temple, sans égard à quel rite il appartenait. Cette

union possédait tant de force, que les conquérants furent obligés de la subir. Les Tatares ayant conquis le trône pour leur dynastie, et s'étant établis en Chine, non-seulement ne produisirent aucun changement dans le caractère chinois, mais adoptèrent eux-mêmes les usages et les mœurs des Chinois, cédant à la puissance de leur esprit national.

D'un autre côté, le système gouvernemental, au lieu de contribuer au développement de la nation, entoura les habitants d'une multitude de règlements faisant obstacle au libre progrès. Toute l'activité de la nation fut tournée vers l'utilité. C'est Confucius qui éveilla en eux cette tendance.

Se conformant à l'esprit de sa nation, après avoir étudié son histoire et approfondi le caractère et les capacités des Chinois, ce vertueux législateur a posé, pourrait-on dire, des bases inébranlables pour la durée éternelle de la nation, ainsi que des obstacles invincibles à son progrès.

Désirant préserver la loi contre les abus des gens pervers, Confucius donna pour appui à la religion et à la législation le principe moral, resserra les liens de famille au moyen de règlements sévères, unit la nation à son passé d'une manière étroite, et indiqua comme devoir le plus sacré le service de la patrie. C'est à ces institutions que les Chinois doivent leur existence politique, et elles constituent tout le mérite du législateur. Mais en même temps, Confucius détruisit l'individualité de l'homme, fonda le despotisme dans la famille, reconnaissant le pouvoir paternel comme base de l'édifice politique et élevant l'empereur à l'idéal du père. Le monarque, en sa qualité de *fils du ciel*, était au-dessus de la loi depuis les temps les plus reculés. La religion de Confucius renforça le

pouvoir monarchique, et par cette raison elle devint *le culte officiel.*

La religion de Confucius se distingue, en outre, par une sorte de rationalisme. Mettant l'homme dans une dépendance servile des règlements, il croyait tellement à la force de la moralité corroborée par le commandement législatif, qu'il ne s'occupait point d'élever l'esprit humain. Sa religion reconnaît une divinité suprême invisible, mais elle n'oblige à aucune adoration. Le partisan de l'enseignement de Confucius peut en même temps professer une autre religion. Cette tolérance a beaucoup contribué à l'unité religieuse, mais elle éloigna l'esprit des Chinois de tout ce qui n'a aucun rapport direct avec leur vie quotidienne.

La doctrine de Confucius ne concerne point l'esprit humain ni sa vie future, ayant exclusivement pour objet le temporel. Ses principes moraux se distinguent par de belles pensées. D'après lui, tout le bonheur de l'homme consiste dans ce que sa partie intellectuelle, qui est la plus noble, l'emporte sur son corps. Celui-ci est le plus heureux qui remplit ses devoirs de la manière la plus fidèle et qui comble de bienfaits son prochain. *La modération, la restriction des besoins* est la route qui conduit à la vertu et au bonheur. Mais la condition nécessaire pour atteindre à la perfection recommandée par le législateur est *l'obéissance aveugle*, qui est la plus grande vertu. C'est l'empereur seul, *fils du ciel*, qui agit comme intermédiaire entre Dieu et l'homme; par conséquent, lui seul est le prêtre suprême, le sacrificateur et le juge. Confucius plaça le but principal de la vie dans *l'utilité*, comme s'il comprenait que l'esprit humain ne peut rester inerte et qu'il a besoin de se tourner d'un côté quelconque pour satisfaire son élan inné vers l'activité.

La stricte observation de ces règlements, à l'exécution desquels les empereurs veillaient dans leur propre intérêt, a beaucoup contribué à conserver aux Chinois leur nationalité et à exciter en eux la prédilection pour les idées et les coutumes de leurs ancêtres, mais en même temps elle a engendré l'aversion contre les étrangers, l'orgueil, l'opiniâtreté et le mépris de tout progrès.

Un autre résultat des préceptes de Confucius est le manque du sentiment du beau, le défaut d'enthousiasme et d'imagination. Chez le Chinois, c'est *la raison* qui prime tout. Insensible à tout ce qui est noble, grand, à l'idéal du beau, il cherche l'utilité pratique, le profit. Il ne connaît ni amour de la patrie, ni dévouement, ni aucun de ces mobiles qui poussent aux grandes actions; il n'a aucune idée de la gloire et prend l'héroïsme pour une folie incompréhensible, digne de risée. C'est pourquoi le courage nécessaire pour maintenir l'indépendance nationale ne se rencontre à aucune page de l'histoire de la Chine. Ils se battent pour leurs empereurs. Tous les produits de leur esprit portent un caractère commun, abject, indigne de la nature supérieure de l'homme.

La direction naturelle de l'esprit des Indiens auxquels les institutions religieuses primitives indiquaient la route du libre développement, fut faussée par des gens qui dénaturaient les principes généraux d'après leurs idées personnelles. Ces fictions nées d'exubérances de l'imagination, et que l'on trouve en grand nombre dans les anciennes traditions, ne s'évanouirent point sous l'influence de la civilisation, mais acquirent au contraire une autorité religieuse. Les miracles et les phénomènes extraordinaires décrits dans les livres sacrés devinrent des dogmes de foi. Les ornements de la doctrine furent envisagés comme son essence, et les lois fondamentales de

la morale passèrent presque au second plan. L'instruction indienne, privilége d'une seule classe, se borna à l'enseignement des livres saints, et avec le temps elle est devenue l'instrument politique des conquérants. Les souverains respectaient les prêtres, et ceux-ci cherchaient à flatter leurs maîtres. C'était une sorte d'engagement mutuel, tacite et instantané, car cela résultait de la nature des rapports réciproques. Tout conquérant commandait au nom du droit du plus fort, et voyant que les prêtres jouissaient d'une prééminence complète dans la nation, il tâchait, avec leur aide, de maintenir les vaincus dans l'obéissance. Le sacerdoce, classe exclusivement privilégiée, agissant dans son propre intérêt, soutenait ainsi les souverains. En Chine, la dynastie devint la base de l'organisme d'État par suite des idées répandues généralement sur la puissance et sur le pouvoir paternel du monarque; aux Indes, une pareille situation provint des rapports existants entre le souverain et le sacerdoce.

Le pays, quoique gouverné par des princes souverains, fut regardé comme la propriété du roi, nommé habituellement *Radja*. Il distribuait des provinces à administrer d'après son bon plaisir. Les Brahmanes, qui exerçaient tous les emplois, s'occupaient aussi de l'éducation des princes régnants. La protection des Brahmanes était un des plus importants devoirs religieux du roi. Cependant, au point de vue de l'administration, les Indes jouissaient d'une plus grande liberté que les Chinois. Non-seulement chaque principauté se gouvernait à part, mais aussi chaque district; un village même constituait un tout séparé et particulier qui avait son propre gouvernement. La dépendance du souverain consistait dans une contribution payée au moyen des produits de la terre.

Une pareille organisation est une preuve que la nation peut être heureuse, et marcher sur la voie du progrès, si les institutions, d'après lesquelles l'état est gouverné, renferment du moins l'ombre de la vraie liberté. En effet cette décentralisation procura aux Indiens des richesses qui furent pendant des siècles, et sont encore aujourd'hui un appas pour l'avidité des conquérants. Quant à la civilisation, ils ont bien devancé dans cette voie plus d'une nation contemporaine.

D'après les traditions historiques bien que fabuleuses, on peut admettre que l'immense pays, connu chez les anciens sous le nom d'Indes, était déjà très-peuplé, civilisé et excessivement riche, environ deux mille ans avant Jésus-Christ. Comme il se composait de plusieurs nations séparées, il fut donc exposé à de longues guerres faites par diverses dynasties. L'histoire mentionne aussi une grande lutte entre les Brahmanes et la caste des guerriers qui furent vaincus. Depuis cette époque le clergé étendit sa domination despotique sur toutes les castes. Ensuite quelques États indiens conquis par Alexandre de Macédoine et gouvernés par ses lieutenants, recouvrèrent leur indépendance. *Sandrocottus* ou *Tschandraguptus* d'après les autres, le monarque puissant des bords du Gange, chassa les étrangers et fonda l'énorme Etat des Prasias. Mais l'avidité des conquérants empêchait toujours cette nation d'acquérir son entier développement. Après les guerres locales entre les souverains, commencèrent les invasions des barbares. L'état des Prasias, florissant depuis que les Macédoniens furent chassés, devint la proie de nouveaux envahisseurs. D'abord les rois de Syrie, puis ceux de Bactrie, enfin les Sakis ou les Scythes y étendirent leur domination.

Le célèbre *Wikramadit* ayant remporté une victoire

l'an 56 avant Jésus-Christ, secoua le joug des Scythes, et appelé au trône royal, réunit les états particuliers en une grande monarchie. Après les Scythes, ce furent les Perses qui envahirent quelques provinces, et en l'an 1,000 de notre ère, toutes les Indes furent conquises par les Mongols.

Malgré la différence existant entre le caractère des Chinois et celui que les institutions religieuses ont développé chez les Indiens, malgré la direction idéale et poétique de ces derniers, cette nation pareillement aux Chinois, resta au même degré de civilisation parce qu'elle tomba dans une autre extrémité de l'esprit. Confucius, en recommandant l'utilité aux Chinois poussa l'amour de la vie pratique jusqu'à l'exagération, jusqu'à une avidité qui ne recule pas même devant les moyens infâmes. Les Indiens, d'après le principe de leur religion, se détachant du monde matériel, tombèrent dans le mysticisme, et enfin cette disposition religieuse se changea chez les uns en vaine forme sans signification, ou en fanatisme chez les autres.

Comme la doctrine primitive des Brahmanes, de même celle de Boudha Gautama fut monstrueusement défigurée par des gens ayant pour but leur propre intérêt. Les beaux principes fondamentaux de la religion brahmanienne, réunis dans les livres sacrés par plusieurs savants indiens, furent augmentés avec le temps de nouvelles annotations des commentateurs. Ces livres se composent de deux parties : la première, liturgique, renfermant des prières, et la deuxième, dogmatique, où se trouvent des règles de moralité et l'enseignement sur Dieu. Le culte de cette religion finit par n'être que la répétition machinale de prières écrites dans une langue oubliée depuis longtemps. Cela de-

vait suffire à la vie des Indiens. D'après l'opinion des prêtres eux-mêmes, une pareille prière dite à rebours est aussi efficace, car la puissance de la piété consiste dans les paroles. Pareillement le caractère mystique du réformateur Gautama développa dans la secte boudhiste l'apathie, l'inertie et une complète indolence d'esprit.

Toutefois les prêtres de l'une et de l'autre secte se distinguaient par leur dévouement personnel, par l'abnégation d'eux-mêmes et par le renoncement à tous les plaisirs de la vie. Bien que les priviléges des Brahmanes fussent grands, ils avaient aussi à remplir de grands devoirs. On regardait comme un déshonneur pour leur caste entière le moindre péché de l'un quelconque d'entre eux. Ils menaient une vie austère, ne s'occupant presque exclusivement que de prières et d'offrandes. Cet usage s'est conservé jusqu'à présent. Le vieux Brahmane se rend d'ordinaire au désert pour se réconcilier avec la divinité au moyen des méditations et pour obtenir le nom de saint.

Les Bonzes, les Shamans et les Talaïpons, c'est-à-dire les prêtres des diverses sectes de la religion bouddique, menaient aussi une vie ascétique. Ils observent strictement jusqu'à nos jours les préceptes de leur culte. A cause de la doctrine sur la mortification du corps et sur la méditation, on a établi dans cette secte une quantité de cloîtres pour les hommes et pour les femmes. De pareils ordres se distinguent par des règles rigoureuses et par des œuvres de charité. Mais le fanatisme rendit la mortification excessive. On se faisait pendre par le côté, et on s'exposait à d'autres supplices dans la persuasion d'acquérir du mérite devant Dieu.

Laotsee, contemporain de Confucius, bien qu'il recommandât avant tout la précaution, et semât, comme celui-ci, l'égoïsme chez les Chinois, laissa une belle morale

prêchant que l'apaisement des passions est un des plus grands mérites et que le vrai bonheur consiste dans la paix de l'âme acquise par la domination sur soi-même. Mais ses conseils pratiques ne s'accordent pas avec l'enseignement de Confucius. Celui-ci tend à réveiller l'amour de la patrie, celui-là indique à l'homme comme devoir suprême de se détacher du monde et de méditer dans la solitude sur le Tao, la Divinité sublime. Sous ce rapport, la doctrine de Laotsee ressemble au Bouddhisme, elle est aussi pleine de sortilèges et de superstitions. C'est pourquoi cette religion est favorisée par le peuple, et ses prêtres jouissent d'un respect profond.

Des notions religieuses répandues en Chine et aux Indes sortirent tous les rapports de la vie publique. L'utilité dominant les institutions de Confucius enfanta l'égoïsme et étouffa l'esprit de dévouement. Le Boudhisme et la doctrine de Laotsee excitant les hommes à se sacrifier pour des objets tout à fait en dehors de la vie temporelle, les détachaient de leurs devoirs envers la société et amenaient les mêmes résultats. Ces deux nations ne connaissaient pas l'amour de la patrie; car d'après Confucius les devoirs envers le pays consistent dans l'aveugle obéissance à l'Empereur qui est tout pour lui; et chez les Indiens la division de la population en castes réprima encore plus ce sentiment. L'unité religieuse parmi de nombreuses tribus n'a elle-même pu les préserver des discordes, puisque la différence entre les confesseurs du même culte constituait le dogme religieux. Les rapports ennemis de caste à caste affaiblissant la nation, l'exposaient à être la proie de conquérants avides. Chaque Indien vivait séparé, comme dans un cercle enchanté, n'ayant aucune idée des affaires publiques. Sa religion et ses lois lui barraient le chemin, ne lui permet-

taient ni de se distinguer, ni de développer ses capacités. Cette organisation malheureuse, sans avoir les qualités de la législation chinoise qui conservait du moins la nationalité, conduisait la nation indienne à l'indifférence, à la mollesse, à la vieillesse, et par cela même à la décadence. *La meilleure morale ne suffit pas, si elle n'est pas appliquée à la vie pratique, et si elle n'ouvre pas un libre champ au développement des lois naturelles et des capacités humaines.*

Chez ces deux nations et surtout chez les Chinois, la vie sociale, comme si elle avait été déposée pétrifiée dans un musée, se conserva intacte dans sa forme gouvernementale, avec sa routine administrative et avec toutes les formalités introduites à l'époque où l'humanité se trouvait dans l'enfance.

Lorsque après avoir promené ses regards dans le passé dont nous sépare un espace de trois ou quatre mille ans, on les reporte rapidement sur l'état actuel de la société, on aperçoit avec effroi et étonnement, même en Europe, des institutions pareilles, des conditions semblables de la vie publique, on y découvre les mêmes principes et les mêmes idées qui naquirent dans les esprits d'une civilisation en germe. Quarante siècles n'ont pas suffi à faire justice, même chez les nations les plus civilisées, de certaines opinions dont l'origine remonte aux ténèbres de temps à peine accessibles à la lumière historique. Le protestantisme et surtout le protestantisme officiel allemand ressemble à la religion de Confucius; le catholicisme à la doctrine de Laotsee et au Boudhisme.

Une des opinions, très-répandues jusqu'à présent et qui appartient aux temps mythologiques, est la foi au pouvoir extraordinaire du monarque. Le droit *paternel* attribué aux monarques, l'hommage divin qu'on leur rend sont

les restes de la barbarie asiatique. L'expression chinoise : « *le Fils du Ciel* » traduite en langues européennes veut dire la même chose que : « *par la grâce de Dieu.* » N'a-t-on pas vu en Europe des peuples donner à leurs bourreaux le titre sacré de père ?

Une autre opinion fondamentale qui a été la source d'une foule de guerres et qui sert de base à la vie politique des nations, c'est la conviction que le pays appartient au monarque, comme *une propriété* héréditaire ou légale acquise par *la force du glaive.* Cette idée date de l'époque où l'homme ne différait point d'une bête sauvage. Malgré cela elle s'est conservée intacte parmi les peuples civilisés de l'Europe ! La force du glaive est appelée par des ministres que l'on nomme savants : *politique du fait accompli.*

La troisième idée qui peut naître seulement dans l'organisme enfantin de l'humanité ou dans un esprit malade est la supposition ridicule que *la dynastie* a le droit de *disposer* du pays et de gouverner la nation d'après sa volonté. Cette opinion est la conséquence de la manière d'envisager le pays avec ses habitants comme propriété des souverains.

Ces trois principes constituent l'âme de la vie politique d'Europe qui, sous ce rapport, ne s'est point écartée de l'organisation établie par les petits-fils de Noé. Presque dans tous les États européens la forme gouvernementale est plus ou moins la même que celle qui existait en Chine il y a trois mille ans et qui, par conséquent, existe encore maintenant dans l'Empire Céleste. L'empereur est *l'autocrate* de ses sujets; chaque gouverneur de province jouit du même pouvoir absolu. Une constitution rend l'empereur dépendant de règlements et d'avertissements s'il a envie de violer son devoir envers la nation; mais

comme le droit de lui faire des avertissements ou de rappeler des règlements qui l'obligent est *octroyé* par l'Empereur lui-même aux fonctionnaires qui, outre cela, peuvent recevoir une quantité de coups de bambous, aussi *octroyés*, donc la constitution n'est d'aucun inconvénient pour le monarque (1).

De même qu'en Europe, l'Empereur chinois possède beaucoup de titres très-longs, comme celui-ci : *Dschin-tschong-schui-hoang-ti-Tient-se* ce qui répond aux titres européens : *allerhöchste*, *allergnädigste*, *allerweiseste*, *wsie-prieswietlejszij*, *diertawinejszij*, *très-puissant* etc. Evidemment l'empereur chinois, comme *Fils du Ciel*, doit être le plus brillant, le plus savant et le plus élevé du monde. Ses portraits, placés dans les bureaux du gouvernement, sont adorés comme les images de la divinité. La oule se prosterne devant lui, on lit ses ordonnances à genoux et en inclinant sa tête neuf fois vers la terre. Les arrêts officiels sont proclamés « *au nom de l'Empereur.* » Le conseil extraordinaire qui entoure le souverain se compose de membres de *la dynastie régnante*. Ceux-ci ne s'appellent pas *grands ducs*, titre qu'on donne en Europe aux *petits* enfants qui sont encore au berceau, mais ils portent le nom *d'enfants du soleil*, et c'est plus rationnel. Le suprême conseil d'État est composé *de Mandarins* supérieurs qui jouissent des mêmes droits que les ministres en Europe. L'administration du pays est soumise à six ministres, dont le premier s'appelle *Callao*. Les mandarins soumettent leurs actes à l'Empereur *pour qu'il les*

(1) On sait que les Allemands acceptaient toujours les constitutions que les empereurs d'Autriche, les rois de Prusse et autres (sans en exclure les principicules), daignaient leur octroyer comme une faveur spéciale. Les souverains anéantissaient ces chartes soi-disant libérales, toutes les fois que bon leur semblait.

confirme; c'est lui qui *approuve* ou rejette les décisions des fonctionnaires.

Les provinces sont gouvernées par *des lieutenants* de l'Empereur qui ont le même pouvoir, qu'en Europe *les gouverneurs*, *les préfets*, *Staathalter*, etc. *Quarante mille* mandarins ou fonctionnaires de rangs différents constituent l'organisation gouvernementale qui ne diffère nullement de la bureaucratie européenne établie dans les pays où toutes les affaires se concentrent dans les capitales comme à Pékin.

Les lois civiles et criminelles, écrites par Confucius, sont très-justes et douces; mais en Chine, les fonctionnaires ne tiennent qu'à la forme des lois, ne s'occupant point de leur esprit, et ils exercent la justice d'une manière cruelle. L'Empereur lui-même, décide de la peine qui consiste d'ordinaire dans une bastonnade. Cette peine retombe sur les employés de tous les degrés. Le premier ministre rend ses coups de bambou au mandarin de premier rang, celui-ci les administre à son subalterne et ainsi de suite jusqu'à ce que la peine soit arrivée à la neuvième et dernière classe d'employés. De même en Europe le changement *du premier ministre* ou ce qu'on appelle crise ministérielle se fait sentir dans tout l'État, ébranle toutes les classes de fonctionnaires et donne une nouvelle direction au système de la machine monarchique. La crise ministérielle des pays soi-disant civilisés, c'est la vibration du bambou européen.

Le Chinois puni se prosterne devant celui qui lui applique la bastonnade, et il est même obligé de baiser l'instrument de la peine si, dans sa bonté paternelle, celui qui le frappe lui accorde cette faveur.

En province on distribue des peines de la même manière et elles y parcourent, à partir du gouverneur im-

périal, tous les échelons de la hiérarchie administrative.

Au moyen de tous les anneaux d'une pareille chaîne, l'empereur pense pour tout le monde et dirige tout à l'aide de ses quarante mille mandarins. Le pays entier n'est qu'une grande machine inanimée, fonctionnant grâce au rouage qui la met en mouvement.

Une complète inertie intellectuelle et l'oisiveté, voilà les résultats de cette organisation. *La canne de bambou* en Chine n'est autre chose que ce que l'on nomme en Europe l'*ordre du Cabinet*, *Erlass*, *Befehl*, *Ucase*, *Hatti cherif*, etc.

Le progrès matériel de cette nation, tel que les manufactures de porcelaines, les confections en soie, etc., se laisse comparer avec le progrès européen dans la mécanique et dans les autres branches de l'industrie. Les lueurs d'un génie supérieur étincellent quelquefois chez les Chinois; leur littérature n'est pas inférieure à celle d'Europe, sous le rapport de la quantité des livres et sous celui de la variété. Un seul catalogue de la bibliothèque de l'empereur *Kienlong* se compose de 122 volumes imprimés. D'après cela on peut juger de la multitude des œuvres.

La collection des classiques chinois faite par ordre de cet empereur embrasse 180,000 volumes, dont la moitié fut imprimée il y a cinquante ans. Le livre intitulé *Ta-hio* ou l'art de gouverner l'État, renferme les mêmes règles qu'on trouve dans les ouvrages de plusieurs philosophes allemands, publiés sous le titre : *die Staatslehre* (études sur l'État). Les principes du livre Ta-hio ne ressemblent nullement aux maximes de *Machiavelli* que l'empereur Charles V lisait toujours, qu'Herder admirait beaucoup et que les monarques actuels imitent. Au contraire les

préceptes de la politique chinoise se distinguent par une grande loyauté.

La littérature chinoise est très-riche en traités sur la nature, en livres sur la médecine, sur l'astronomie, sur l'uranographie, sur les mathématiques, sur les diverses branches de la technologie et de la mécanique (1).

Des ouvrages d'une énorme étendue sont consacrés aux antiquités, à l'histoire et à la philologie. *Sse-ki,* c'est-à-dire les mémoires historiques *Sse-ma-Thsianna* embrassent les annales de la Chine depuis 2,637 ans avant Jésus-Christ. La collection des annales officielles commence à l'année 2,698 avant Jésus-Christ, et va jusqu'en 1645 de notre ère; elle comprend donc une période de 4,343 années et remonte au *quarante-sixième siècle*, en comptant à partir de nos jours. Cette collection énorme se compose de 3,705 volumes qu'on peut voir à Munich.

L'histoire de Chine consiste surtout dans la description de leurs majestés, de la famille impériale. Mais, en cela aussi, elle ne diffère pas de la méthode de l'histoire européenne. Il y a quelques années, Buckle a dit dans son ouvrage remarquable :

« L'histoire, au lieu de nous présenter les objets qui ont une valeur réelle, au lieu de nous apprendre le *progrès des connaissances* et les moyens les plus efficaces de les répandre, est pleine de bagatelles, telles que des anecdotes sur des rois et des cours, des détails infinis sur ce que tel ministre a dit, ce que tel autre a pensé; mais ce qui est encore pire, elle contient de nombreux récits sur des expéditions, sur des batailles et des siéges, récits très-curieux, certainement, pour ceux qui y ont été, mais

(1) Comparez : Résumé des principaux traités chinois sur la culture des mûriers et l'éducation des vers à soie, par Julien.

sans aucun intérêt pour nous qui désirons la vérité et les moyens de l'acquérir. Cela est le principal obstacle au progrès. Tout homme travaillant sur l'histoire a tant à faire au milieu de ces récits détaillés sans critique ni jugement, que toute une vie, la plus longue, ne suffirait pas à élaborer une œuvre vraiment utile qui comprendrait toutes les branches du savoir humain avec leur développement et leur application. » (*Histoire de la civilisation en Angleterre*, I, 196).

La poésie fut aussi cultivée en Chine à côté des sciences. Les poëtes lyriques *Tu-su* et *Li-thai-pe* furent connus au huitième siècle. Les œuvres dramatiques renferment beaucoup de tragédies élevées et de comédies pleines d'esprit. Depuis des siècles on y connaît ce genre de poésie. Même les romans et les contes occupent un rang considérable dans la littérature chinoise sur laquelle *Abel Rémusat*, *Pavie*, *Julien*, *Bazin* et d'autres nous donnent bien des détails précieux. Il est vrai que les Chinois ne sont pas aussi riches en traités théologiques que les Européens.

Le livre *Li-ki*, publié depuis des siècles, contient le cérémonial et les formalités, pour toutes les circonstances de la vie. Cet ouvrage existe au moins depuis trois mille ans. On rencontre jusqu'à présent une quantité de traités savants sur ce sujet dans la littérature européenne, et pour ne pas remonter trop loin, j'indique l'an 1865 où l'on a publié à Paris un livre sur les manières de saluer, de sourire, de tenir une fourchette, de s'essuyer avec une serviette, etc. Plusieurs extraits de cet ouvrage ont été insérés dans des journaux.

Le ton de la société chinoise est forcé, raide, cérémonial, plein de salutations, de gestes et de grimaces imposées par les lois d'une bonne éducation ; toutefois il ne

diffère nullement des formes adoptées par *le grand monde* européen, surtout de celles employées dans les salons de Paris. Là un petit pied garrotté passe pour être joli; en Europe une robe bouffante, une taille de guêpe, un toupet hérissé, un visage couvert de vernis, ravissent les yeux d'un adonis esthétique. En Chine les ongles longs désignent un état noble et riche ; en Europe la même parure est un signe de haute distinction et d'origine aristocratique. Les Chinois portent une tresse de cheveux, dont la longueur et la grosseur donne la mesure du luxe; les femmes européennes mettent à leur tête des cheveux coupés aux cadavres, et cela leur sert d'ornement. Les Chinois, bien que le climat de leur pays soit chaud, ont pendant l'hiver des fourrures excellentes et des logements commodes bien chauffés, au moyen de fourneaux; les Européens de certains pays que l'on nomme tempérés, mais où les gelées sont fortes, ne connaissent pas les fourrures, enveloppent leurs visages dans des cache-nez, gèlent et se chauffent dans leurs domiciles auprès de cheminées qui ne donnent que de la fumée et des rhumes. En Chine la pauvreté et la misère dans la classe inférieure sont effroyables à côté du luxe des aristocrates; l'Angleterre, peuplée des lords et des banquiers les plus riches du monde, compte un million de mendiants *sans asile*, et le nombre des malades dans les capitales européennes est proportionnellement à la population *mille fois* plus grand que celui des malades habitant les campagnes. Pékin, par suite de la centralisation du gouvernement, accumule toutes les forces vitales du pays sur un point au détriment de la santé, de la fortune et de la moralité des uns, ainsi qu'au préjudice des autres. Cette ville a 1,200,000 habitants. Paris et Londres, avec leur population plus nombreuse encore, sont des siéges du luxe,

du libertinage, du choléra, de la fièvre typhoïde et de la misère (1).

La vie des Chinois, même sous le rapport extérieur, porte le caractère officiel. Il n'y est pas permis de vivre à son bon plaisir. Il y a des règlements pour tout, décrétés par le gouvernement et que chacun doit suivre strictement. De même que les fonctionnaires sont divisés en certaines classes subordonnées, de même les campagnes et les villes de tout l'empire sont classées en différentes catégories. Non-seulement l'architecture est soumise à des règles officielles, mais aussi la mode, la coiffure, l'ameublement des maisons sont définis par des ordonnances de police. La sagesse bureaucratique et celle de la police tiennent tous les habitants dans l'obéissance complète et leur rappelle à chaque instant la domination du bambou.

On voit de pareilles choses en Europe. Dans quelques états européens les cheveux longs et la barbe passent pour le signe d'un libéralisme dangereux. Les rois de Prusse détestent traditionnellement les barbes. Les agents de police dans presque tous les pays surveillent strictement les casquettes, les chapeaux, les cocardes, les chaînes de montre contraires aux règlements officiels. Une blouse *à la Garibaldi* a mis en mouvement plus d'une fois toutes les autorités. Les journaux de modes exercent la dictature sur les vêtements et se trouvent sous la direction immédiate de la police. Ils sont soumis à la censure, restent sous le régime des ministres et ne doivent être nullement comptés parmi les objets secondaires dont ces hauts fonctionnaires s'occupent. Quelques-unes de ces

(1) Les notices sur la mortalité dans les grandes villes de l'Europe sont effrayants. Comparez *Villermé* : Tableau de l'état physique et moral des ouvriers; *Quetelet:* Sur l'homme et le développement de ses facultés, ou essai de physique sociale.

feuilles périodiques portent le caractère officiel et jouissent d'une protection particulière de la part du gouvernement. Si un journal de modes publie qu'une impératrice ou une reine était mise de telle et telle manière à telle et telle soirée, aussitôt les dames du grand monde cherchent à l'imiter, et le reste les suit. Une gravure jointe à un journal, quand même elle représente la mode la plus excentrique, la plus blessante pour le bon goût et le sens commun, se répand en millions d'exemplaires par toute l'Europe et est un ordre *exécuté avec obéissance* par beaucoup de personnes appartenant aux classes les plus élevées de la société. S'il existait des tables statistiques représentant à une époque donnée le nombre d'habitants avec la description de leur vêtement, on pourrait plus ou moins en déduire le chiffre des partisans et des adversaires du gouvernement. La police s'y connaît parfaitement bien.

Pendant les grandes fêtes, en Europe comme en Chine, on imprime un cérémonial avec l'indication de la place que chacun doit occuper, suivant son rang et sa dignité.

Le principe de la vie chinoise consistant dans l'aveugle obéissance, l'autorité paternelle y est absolue. Les enfants respectent leur père, non par attachement, mais par ordre du gouvernement. Le père peut vendre ou chasser ses enfants sans s'exposer à aucune responsabilité. Le mariage ne se fait pas par attachement mutuel, mais on achète des femmes comme du bétail ou comme un meuble. L'acheteur ne peut voir sa femme que pendant la cérémonie nuptiale. En Europe, quoique les pères n'aient pas un pareil pouvoir sur leurs enfants, les liens de famille sont faibles et en beaucoup de pays complétement rompus. On commence à introduire les mariages civils c'est-à-dir à louer les femmes. Dans les rap-

ports de père à fils il y a en Europe une proportion inverse. Le fils a ordinairement la prépondérance sur son père, sans respect pour lui, ou il l'estime aussi longtemps que la fortune reste dans les mains paternelles. Les mariages en général se font comme en Chine, excepté que les fiancés peuvent se voir par une nuit sombre au milieu d'un bois. D'habitude les femmes achètent leurs maris au prix de leur dot, ou bien les gens riches achètent leurs femmes. Dans des villes plus grandes il y a des *bureaux de mariage,* et *des annonces* de journaux indiquant les personnes qui veulent contracter mariage. Le progrès chinois n'est pas allé jusque-là.

Bien que l'érudition chinoise diffère de celle d'Europe, l'éducation publique est officielle et elle ne jouit pas de plus de liberté que chez nous ; elle est restreinte par des règlements et conforme aux besoins de l'absolutisme monarchique. Le gouvernement trace le programme des études, leur pose des limites, procure des livres élémentaires et veille attentivement à ce que les cours scolaires ne dépassent point les bornes fixées.

Quoi qu'il en soit, les Chinois jouissent d'une loi dont aucun pays en Europe ne pourrait se glorifier. Le seul moyen d'atteindre à la distinction et à la dignité la plus haute, c'est l'instruction. Ni protection, ni faveur « du Fils du Ciel » ne donnent accès aux emplois. La naissance et la richesse n'y ont aucune valeur et ne conduisent pas aux honneurs de la prééminence ou aux priviléges comme en Europe. Les plus hauts emplois sont accessibles même aux gens les plus pauvres ; toutes les dignités sont tellement attachées à la personne que les membres de la dynastie disparaissent dans la foule s'ils n'ont pas acquis les connaissances nécessaires pour exercer une fonction. Ce n'est qu'un savant qui peut occuper une place officielle,

et plus haute est la dignité, plus *vastes sont les connaissances qu'elle exige*. Dans ce but, on a établi des examens très-rigoureux qu'on fait subir de la manière la plus consciencieuse, dans une chambre fermée à clef. Pour écarter les abus et de peur que l'examinateur ne porte un jugement injuste, causé par l'amitié ou par la haine, l'examiné doit encore élaborer une thèse qu'on fait copier à un écrivain. C'est une mesure prise pour qu'on ne puisse pas reconnaître la personne d'après son écriture. Leur premier ministre est le plus savant du pays, d'après l'opinion des Chinois. Par conséquent, dans cet empire, l'érudition même peut se mesurer à l'importance des dignités.

La religion, tout à fait comme en Europe, sert le gouvernement; mais, en Europe, celle-là est meilleure qui est professée par le souverain. Les autres sont persécutées.

Pourquoi donc les Européens se font-ils gloire de leur civilisation et de leur progrès? Ont-ils déjà conquis la liberté? Diffèrent-ils beaucoup des Chinois? — Ils veulent détruire la barbarie des peuples ignorants à l'aide d'une nouvelle barbarie qui s'appelle civilisée et qui porte le même joug, quoique sous une autre forme. Pourquoi l'Europe se nomme-t-elle libre? Est-ce parce que le glaive de Damoclès, remis entre les mains de quatre millions de soldats, est suspendu sur les têtes de ses habitants? Est-ce à cause des milliards qu'elle paye annuellement pour le soutien des armées et des cours? Est-ce pour les *soixante-dix milliards* de dettes qui pèsent sur la propriété de la population plus faible que celle de Chine? Est-ce parce qu'elle est hérissée de forteresses et de prisons, divisée pour la commodité des familles dynastiques en beaucoup de grands et petits Etats qui sont à la merci

du premier ministre de Londres, de Berlin ou de Pétersbourg? L'Europe s'appelle-t-elle libre parce que chaque année, dans l'un ou l'autre pays, il éclate une insurrection de nations revendiquant leurs droits? parce que le sang coule à cause de monarques insatiables?

C'est en vain que les admirateurs du progrès s'écrient : « Nous marchons d'un pas rapide en avant.» Il est inutile de répéter : « Le monde marche. » L'humanité avance à pas de tortue et elle tombe continuellement dans les mêmes erreurs, dans les mêmes défauts, dans la servitude, dans la dépendance de telle ou telle force brutale, et dans les mêmes ridicules. On le voit dans l'histoire universelle, dans celle des systèmes philosophiques, dans les faits statistiques, dans la vie privée de tous les jours.

L'humanité se meut, court, se dépêche, mais elle n'avance pas. Quelques-uns le sentent déjà, et il se trouve des gens qui croient que la destinée de l'humanité c'est de tournoyer. Les phénomènes frappants qui ont eu lieu il y a quelques milliers d'années et qui se répètent presque périodiquement de siècle en siècle pouvaient bien donner lieu à une pareille opinion. Nous en avons d'autant moins de droit de nous glorifier de notre progrès. L'esprit se développe, il a soumis de vastes régions à sa domination, il gouverne avec plus d'absolutisme, est plus fort et plus hardi, mais n'est pas plus libre. L'étendue de son activité s'élargit, mais *le nombre des influences auxquelles il obéit augmente en même temps.* L'esprit humain, malgré les progrès gigantesques qu'il a faits, n'a pas pu entraîner avec lui la société ni trouver *de principes pratiques* auxquels seraient applicables *les principes théoriques.*

Que dirait-on de gens qui, transformant la surface de la terre, l'ornant, la ceignant de fils de fer et de rails, séchant des marais et inondant des prés, penseraient,

dans leur orgueil, mettre en mouvement tout le globe terrestre à l'aide de leur travail? Il en est de même avec la société. On l'a un peu transformée, ornée, on lui a donné de nouvelles robes, on l'a policée et on lui a inculqué des manières plus distinguées; on l'a lavée et coiffée; on a mis dans la bouche de certaines gens une quantité de paroles vides et vaines; on a appris à quelques-uns à lire, quoiqu'ils ne comprennent pas ce qu'ils lisent; on a enseigné l'art de disputer *et de raisonner sans raison, de juger sans jugement;* quelqu'un s'est écrié, a écrit et imprimé : « L'humanité fait des progrès gigantesques. » Et tout le monde répète ces paroles. Les Européens, sous le rapport de leur présomption et de leurs prétentions à la civilisation, ne diffèrent point des Chinois. C'est une illusion nuisible au progrès lui-même. Celui qui croit à sa perfection est rétrograde; celui qui est content de lui-même croise ses mains et ne fait rien. De vastes connaissances, un progrès intellectuel, des inventions même les plus ingénieuses, le progrès scientifique en un mot, ne constituent pas encore le progrès de l'humanité; car tout le mérite de la sagesse consiste dans son *application*. La vie pratique, la vie particulière et politique de la société est le seul témoignage incontestable du progrès. Si les hommes voyagent plus ou moins vite, s'ils se dirigent d'après la boussole ou d'après le vol des oiseaux, s'ils vont à l'aide de voiles, de chevaux ou de la vapeur, s'ils s'assassinent au moyen d'Armstromgs ou de flèches, s'ils mangent des glands et de la viande crue ou des huîtres, des araignées et du fromage aux vers, cela ne change point la question. Dans tout cela je ne vois pas encore de progrès. Il s'agit de ce qu'a gagné la morale, la dignité humaine. L'homme a-t-il conquis ses droits? Non pas en théorie, non dans les livres et les traités, mais dans la vie. Est-il

libre, c'est-à-dire libre d'erreur, de sottise, d'orgueil, de toutes sortes de passions et de violence? Y a-t-il une différence entre l'*attitude raide* de l'Européen semblable en présence de son monarque, à une corde tendue et la prosternation devant l'empereur chinois? Est-ce que les millions de volumes européens ont introduit une justice plus grande dans la société que les livres énormes écrits par les sages Chinois? Est-ce aux Chinois à nous envier ou devons-nous leur porter envie?

Les empires chinois et indien sont d'autant plus intéressants pour nous, qu'ils appartiennent à l'antiquité la plus reculée et qu'ils nous présentent parfaitement les traits de l'humanité lors de son développement primitif. Les institutions religieuses et sociales des Chinois et des Indiens sont plus caractéristiques que celles des autres nations, car elles nous donnent l'idée des premiers efforts de l'esprit humain. La physionomie de ces deux nations, dont je viens de donner un aperçu général, est plus ou moins connue de tout le monde ; j'ai voulu néanmoins appeler l'attention sur ce point incontestable, c'est que la *société européenne actuelle* n'a fait, dans la vie pratique, aucun progrès qui soit proportionné à l'espace de temps écoulé depuis le premier âge de l'humanité jusqu'à nos jours, ni aux vastes conquêtes faites par la raison.

Le retour de la société aux mêmes erreurs et défauts, les misères et les malheurs humains ne sont pas, comme on le croit, la destinée de l'humanité, mais sont les résultats d'une seule et même cause dont l'anéantissement dépend de notre *volonté*.

PRINCIPAUX OBSTACLES AU PROGRÈS

Manque d'un principe absolu. — La rupture des rapports dans les idées de l'homme donna à son esprit une direction anormale. — Obéissance à des erreurs est servitude. — D'où vient le conservatisme? — Qu'est-ce que la civilisation? — Quel est le problème de la philosophie nouvelle? — La discorde entre les savants divisa les nations et renforça le despotisme. — Le mal est venu de l'Asie. — Idées religieuses des Chinois, des Indiens et des chrétiens. — Judaïsme. — La volonté des ministres est une *autorité*. — Notions du droit. — Système diplomatique.

Admettre que l'humanité soit condamnée à tourner continuellement dans un grand cercle, à croître, à progresser et à tomber en décadence, puis à renaître, à monter et à déchoir de nouveau, croire qu'elle soit destinée à un mouvement monotone, symétrique et continuel, ce serait dénier à l'esprit humain toute activité, en contester même l'existence, reconnaître le fatalisme, réduire l'homme au rang des êtres les plus vils.

S'il est exact qu'on ait vu jusqu'à présent et qu'on voit aujourd'hui encore se répéter dans la société les mêmes erreurs et les mêmes défauts qu'il y a des milliers d'années, il ne s'ensuit point qu'il en doive toujours être ainsi. Ce n'est pas une preuve suffisante que l'humanité n'ait à espérer mieux. Que deviendraient les efforts humains? qui aurait le courage d'en tenter désormais s'il ne devait en rien rester un jour? Que seraient donc la puissance de la raison, et le progrès lui-même si l'humanité ne pouvait se perfectionner, sinon des paroles vides de sens? La société se réengage dans de vieilles ornières parce que l'esprit humain l'y ramène, comme s'il s'enfermait de lui-même dans un cercle ensorcelé; mais ce n'est point la destinée de l'esprit ni celle de l'humanité. L'esprit humain ne possède pas encore assez de force pour se frayer une nouvelle route et pour la faire

prendre à l'humanité, il n'a pas trouvé les moyens d'appliquer ses conquêtes à la vie pratique.

La raison, à la recherche des vérités qui pourraient diriger la société, rejeta avec mépris et condamna certains principes qui lui paraissaient incompatibles avec les besoins de l'humanité, sans considérer plus sérieusement s'ils étaient bons ou mauvais et sans songer qu'ils pouvaient être mal appliqués; car le meilleur grain ne prend pas sur un sol mal cultivé ou ne porte que des fruits chétifs. Souvent la raison s'éloigne de la réalité en poursuivant des apparences et laisse échapper les vérités qu'elle est sur le point d'atteindre pour courir après un fantôme qui flatte ses vues personnelles. C'est pour cela que dans tous les systèmes philosophiques et, sous leur influence, dans toutes les institutions sociales les mêmes idées, et par conséquent les mêmes qualités et les mêmes défauts, se répètent continuellement depuis des siècles. On a presque toujours cherché des vérités fondamentales dans la pensée, dans la théorie, dans l'abstraction. Les inventions des divers philosophes sont une source inépuisable pour les recherches de cette nature. C'est pourquoi l'esprit des savants s'y complaît, tandis que la vie réelle, véritable, palpitante disparaît à leurs yeux. Par une étrange aberration les hommes, qui voyaient le mal dans la société, n'y cherchaient de remède que sur le champ du savoir et n'y puisaient que ce qui le plus souvent engendra des erreurs. Et en effet, si des recherches philosophiques s'appuyèrent quelquefois sur des bases vraies, les raisonnements les plus sages restèrent sans profit pour la société, parce qu'on n'indiqua point les moyens de les appliquer, et que la société n'eût aucune possibilité d'en tirer parti.

En passant en revue cette foule de rêveries diver-

ses, on trouve que les hommes ne se bornèrent pas à publier leurs idées, mais que très-souvent ils érigèrent une absurdité en système. Il se trouva des gens qui s'emparèrent avec avidité des nouvelles opinions. En édifiant un système nouveau ils y ajoutaient leurs chimères et de cette manière ils multipliaient le nombre d'erreurs. « Dans aucune branche de sciences — dit Buckle — il n'y a eu tant de mouvement que dans la métaphysique, et nulle part on ne trouve moins de progrès. En tout pays civilisé, les gens supérieurs se sont occupés de recherches métaphysiques ; cependant leurs systèmes non-seulement ne se sont pas approchés de la vérité, mais ils s'en sont éloignés de plus en plus en proportion du développement général des connaissances. La rivalité continuelle des écoles ennemies, l'emportement de leurs défenseurs et la présomption exclusive, non philosophique, avec laquelle chaque école soutenait sa méthode, ont jeté les études intellectuelles dans un chaos qu'on peut seulement comparer au galimatias religieux imaginé par les théologiens. Par suite, toute la métaphysique à peu d'exceptions près, ne renferme pas un seul principe qui soit d'une importance et d'une vérité incontestables.» L'auteur cite Berkeley qui s'exprime ainsi : « En général je suis capable de croire que la plupart des difficultés qui nous empêchent nous, philosophes, d'élargir nos études et qui encombrent le chemin des connaissances, proviennent de notre faute. Nous remuons d'abord de la poussière et puis nous nous plaignons de ne rien voir. » (Vol. I, p. 141.)

Suivant cet auteur, la profonde étude du développement intellectuel *dans l'humanité entière* ou *l'historisme philosophique* examinant la réalité des mouvements sociaux, est le seul vrai système qui parviendrait à péné-

trer la vérité. D'un côté il place les moralistes, les théologiens et les métaphysiciens, de l'autre les naturalistes, et donne la préférence aux historiens savants et impartiaux, affirmant que ceux-ci seulement sont à même de découvrir des vérités incontestables. Sans nul doute, toutes les recherches d'après une pareille méthode présentent une garantie de l'infaillibilité des conjectures ; car elles unissent l'action de la pensée avec l'expérience pratique appuyée sur le témoignage de faits éloquents qui s'élèvent dans l'histoire de l'humanité comme des monuments éternels.

Quoiqu'au milieu des querelles séculaires des philosophes, de nouvelles vérités soient sorties du choc d'idées contraires, les sciences sociales devaient nécessairement rencontrer de grands obstacles. C'est pour cette raison que l'organisme politique, se développant sous l'influence d'idées généralement reçues, mais qui n'avaient rien de stable, renferma en lui des vices qui se firent douloureusement sentir aux nations.

Lorsque l'esprit humain, conscient de sa force, depuis longtemps mais particulièrement depuis trois siècles, employa toute son énergie à briser les liens qui l'enchaînaient, la société, refusant de rester stationnaire, fit plus d'un pas en avant. Ce mouvement coûta beaucoup de sang et beaucoup de victimes. Une force irrésistible, une force donnée par Dieu à la nature de l'homme, poussait l'humanité au progrès. Tel qu'un fleuve débordé, l'esprit de l'homme, en vertu de la loi immuable de la nature, a avancé et avance toujours, mais il n'a pas encore trouvé le lit qui lui convient. A chaque pas il rencontre d'énormes résistances. Il brise, il renverse les unes, d'autres aussitôt se dressent. Alors, préparant un nouveau débordement, il recueille de nouvelles forces, franchit les obstacles,

puis arrêté derechef dans son élan, il recommence une lutte encore plus acharnée.

Plus d'une fois les peuples ont fait sentir par un ébranlement vigoureux leurs forces gigantesques, plus d'une fois ils voulurent atteindre de leurs bras titaniques les droits qu'on leur a enlevés par ruse ou par violence. Des torrents de sang et de larmes inondaient la terre; des millions de têtes tombaient en invoquant la vengeance du ciel, et des millions de vivants criaient au secours, demandant la vérité, la lumière. Des tyrans périssaient sous les coups du désespoir. Leurs successeurs ne cédaient pas. Les martyrs succombaient pour la liberté. Partout le glaive remplace l'autorité de la loi; partout hypocrisie, mensonge, servitude; tous les jours la société offre de nouvelles victimes!...

Combien en meurt-il avec la conviction qu'ils combattent pour la vérité!... Et la lutte dure toujours; car à côté de l'esprit qui cherche la lumière et le bien de l'humanité, l'*esprit du mal*, a étendu sa domination, l'esprit des ténèbres et de l'égoïsme.

Une confusion de Babel règne dans les esprits; *il n'y a pas une idée souveraine pour guider et éclairer notre grand pèlerinage*. C'est là la première et la principale raison des misères de l'humanité. Les principes tombent en ruine l'un après l'autre; ce qu'on bâtit aujourd'hui, on le détruit demain; ce qui est sacré aujourd'hui, est bientôt proscrit et foulé aux pieds. Un petit nombre de penseurs ont découvert les vérités immuables, dont ils ont enrichi le domaine du savoir humain; mais la foule, agissant après eux, les a dénaturées, les a faussées dans leur application, et les principes les plus beaux, sous la main de gens ignorants ou méchants, furent changés en fondements débiles, sur lesquels s'élèvent aujourd'hui des

édifices chancelants. L'humanité, placée aux pieds de ces systèmes qui menacent ruine, sent, voit même le danger; la seule pensée du fardeau qui doit lui tomber sur la tête l'effraye; elle est accablée, saisie de vertige à la vue de formes monstrueuses, anormales, elle souffre elle-même de ce que le progrès ne suive pas une voie naturelle, elle secoue ses membres enchaînés par des liens innombrables, elle s'efforce quelquefois de conserver l'équilibre, de s'emparer du gouvernail de ce navire, que les pilotes conduisent dans des gouffres, au milieu de tempêtes continuelles; mais, ballottée de tous côtés, après des efforts inutiles, elle se laisse diriger vers les écueils par les passions, ou bien elle succombe, en gémissant, courbée sous le poids trop lourd de l'oppression, se préparant à une nouvelle lutte, dans un repos, tranquille en apparence, mais réellement terrible.

Les ténèbres entourent la société; ce n'est que sur les sommets, invisibles à la foule, que brillent de petites lumières disparaissant dans la nuit qui embrasse un milliard de la population du globe. Des masses innombrables d'hommes errent dans ce chaos, où la lumière n'a point d'accès et où l'on voit briller misérablement de petits feux phosphoriques que la nuit seule protége. Cette lueur factice tient l'humanité dans l'erreur; l'obscurantisme s'étend, sous le masque hypocrite de la civilisation; il viole les vérités les plus saintes, les droits les plus sacrés de l'homme. Sur des ruines se renouvelant sans cesse, brille une vieille idée servile; parée d'ornements nouveaux, elle charme l'humanité, l'attire à elle, l'entraîne, l'exalte, l'engloutit; et les sens assourdis n'entendent plus la voix suprême; la vue éblouie ne voit plus les lois éternelles inscrites avec le sang du Sauveur sur la croix du Golgotha.

Faute d'un principe qui pourrait être reconnu par tous, faute d'une idée conductrice, un désordre chaotique, qui ne cesse d'attirer sur l'humanité des malheurs incalculables, règne dans toutes les opinions de la société.

Dieu, l'homme et la nature qui l'environne ont été, dès l'origine des temps, le triple objet de recherches sans fin. L'homme, cet anneau intermédiaire entre Dieu et la nature, composé de deux éléments : étant comme esprit une partie de Dieu, comme corps une partie de la nature, dont il est le couronnement, placé dans un double rapport avec le monde spirituel et matériel, éveille sans nul doute notre plus grande curiosité. Formant une société, luttant éternellement, marchant toujours vers un avenir inconnu, par sa nature même, il cherche continuellement les moyens de définir son existence dans son séjour actuel; il cherche la cause de tout ce qu'il voit avec sa vue physique et intellectuelle; il aspire à améliorer sa position sur la terre; il veut pénétrer l'avenir. Par cela même, deux idées principales occupent l'esprit de l'homme : le monde spirituel, divin, ou, comme on l'appelle ordinairement, le ciel, et le monde matériel, visible, terrestre. Toute sa force, toute l'activité de sa pensée ont pour but d'approfondir ces deux objets, de définir sa situation. De là toute la masse des sciences humaines se divise en deux branches principales : les recherches sur la *communauté* de l'homme avec Dieu, ou la *Religion*, et les recherches sur les relations de l'homme avec des créatures qui lui sont égales, avec le monde visible, avec toute la nature qui l'entoure, avec tout ce que comprend l'étude des choses terrestres, et que l'on pourrait nommer, dans un sens très-étendu, science universelle, ou *Politique*. L'union de la religion et de la politique est le problème de la philosophie.

Les recherches de l'homme sur lui-même, sur sa personne, doivent, à cause de sa nature double et de ses relations doubles, porter sur le monde spirituel et matériel. L'homme par son existence embrasse tout et soumet tout à l'autorité de la pensée. Une chaîne interminable dont se composent l'univers, les mondes visibles et invisibles, entoure l'humanité entière. Ainsi tous les anneaux des deux mondes sont en rapport infini entre eux, ils se complètent l'un l'autre, se servent mutuellement et exercent l'un sur l'autre une influence constante. La direction de notre esprit et l'élan de notre pensée en sont la preuve. Lorsqu'un de ces anneaux est brisé, l'esprit prend une direction anormale. C'est là le point cardinal qu'il ne faut pas oublier. Mais quelques-uns, aveuglés par un faux raisonnement, ont essayé de prouver que l'homme ne diffère des êtres inorganiques que par la construction de son corps; ils ont nié l'existence de l'âme, et concluant de là que le monde est seulement matériel, *ils ont propagé la foi dans le droit de la force physique, dans le droit du plus fort.* Sans faire attention que ces idées, nées il y a des siècles dans des cerveaux malades ou faibles, ont été renversées de fond en comble par des gens dont la pensée était saine, ils ne cessent de troubler les têtes faibles avec leurs arguties dignes de pitié! Ce sont ceux qui ne rougissent pas d'appartenir à l'école dite matérialiste, école d'esclaves!... L'envie de rompre les relations de l'homme avec le monde spirituel, envie hostile à sa nature même, évoqua la défense des lois naturelles violées. La lutte qui en résulta engendra des partis innombrables qui tombèrent dans les extrêmes. Ceux qui croyaient trop à leur raison acceptèrent aveuglément tout ce qu'ils trouvèrent dans la pensée; ceux qui ne croyaient pas à la raison hu-

maine dépouillèrent la pensée de toute autorité, et crurent irrévocablement à leurs sens ou bien à ce qu'on leur ordonnait d'envisager comme une vérité incontestable. De là naquirent le *fanatisme*, sous deux formes différentes, et l'*empirisme*.

J'appelle fanatisme toute foi aveugle.

Dans la vie ordinaire des individus et dans la vie publique des nations, la foi aveugle et l'expérience aveugle jouent le rôle principal. La première rejette toute expérience et toute autorité digne de ce nom, la seconde ne se soumet pas à la raison. Ces deux moteurs des actions de presque toute l'humanité sont tellement et depuis si longtemps enracinés dans l'organisme social, que le mécanisme politique obéit entièrement soit à l'un soit à l'autre, soit aux deux à la fois. On trouve dans la foule d'idées et de théories philosophiques, qui apparaissent les unes après les autres se renversant mutuellement, depuis vingt-cinq siècles : d'un côté la raison voulant par elle-même approfondir les rapports de l'homme avec Dieu et avec tout ce qui concerne le monde présent et futur ; de l'autre : la foi s'en tenant à ce qu'elle a puisé dans les livres dont le ramassis se nomme ordinairement *science*, sans s'inquiéter quelle est l'autorité des traditions scientifiques.

Mais l'autorité suprême, où est-elle? N'est-ce pas dans la nature, dont les lois sont éternelles et immuables? N'est-ce pas là que la raison doit chercher un appui? Notre tâche ne consiste-t-elle pas à trouver l'explication des lois qui doivent diriger l'humanité?

D'un côté, la raison se reconnaît elle-même comme autorité, et trop souvent ce n'est que *la fantaisie* qu'elle prend pour son arbitre absolu; de l'autre, on donne le nom d'autorité à une *doctrine* ordonnant de croire à ce

qu'elle enseigne. Mais la raison, qui est aujourd'hui une autorité pour elle-même, veut établir son autorité partout et la faire reconnaître de tout le monde. Celui qui croit aveuglément en elle peut être dans la même erreur que celui qui ne consulte la raison en rien. La foi aveugle peut avoir de là deux formes différentes : une confiance sans bornes dans notre propre raison, et une confiance illimitée en tout ce que prétendent les autres. Si nous accordons trop de confiance à notre propre raison, nous commettons un péché de foi aveugle en nous-mêmes; si nous nous en rapportons trop à la raison de quelqu'un, nous pouvons également tomber en erreur, tout comme si nous ne consultions point la raison. Malgré cela, les gens qui attribuent à la raison une autorité sans appel, quoiqu'ils ne fassent autre chose que de s'imposer à eux et aux autres une foi aveugle, appellent une pareille méthode de raisonner rationnelle, et tout ce qu'ils bâtissent sur cette base *rationalisme*.

Attendu que personne ne veut se refuser la raison, l'oppresseur en a tout aussi bien que l'opprimé, le tyran que l'esclave. Sous le manteau du rationalisme on voit donc tous les systèmes et toutes les théories qu'ont pu créer l'égoïsme ou les passions, même la déraison la plus grossière. Divagation est souvent nommée raisonnement.

L'un des buts les plus importants de ce qu'on appelle le rationalisme a été et est jusqu'à présent le renversement de la religion. Rien ne peut mieux seconder la violence, rien ne sert mieux à l'asservissement de l'humanité.

D'un autre côté, les ennemis avoués ou occultes de la raison se sont efforcés de détruire complétement l'autorité de la pensée pure, saine et libre de l'homme, croyant

faire beaucoup de bien à l'humanité en tenant l'esprit dans un état d'hébêtement stupide, en propageant la foi dans une foule de miracles et de choses étranges, les unes plus absurdes que les autres, auxquelles on donna le nom de religion. Cette ardeur mal comprise dure jusqu'à présent. En faisant de l'homme un instrument sans volonté, elle contribue à son esclavage. Le blâme en ceci revient principalement au clergé catholique.

Ces deux voies aboutissent par conséquent au fanatisme. Une obéissance absolue à la raison, qui n'admet rien sauf ce qu'elle invente, est une *foi aussi déraisonnable* qu'une obéissance absolue à la foi qui admet tout sans exception. Qu'est-ce qui nous garantit que la raison ne se trompe pas? Pouvons-nous nous y fier complétement?

De même qu'il y a le fanatisme de la foi, il y a aussi le fanatisme de l'incrédulité. C'est *une foi exagérée en soi, en son infaillibilité.*

Des préjugés qui en résultent, les uns se développent sur le champ du fanatisme, s'aidant, soit de la raison, soit de la foi; les autres, au contraire, méprisent également *la raison intellectuelle et la foi,* et ne se soumettent qu'à l'expérience, à ce qu'ils peuvent comprendre à l'aide des sens, de *la raison empirique.* Un pareil empirisme prend aussi la forme de la foi aveugle; il n'est rien autre chose qu'une foi absolue *dans l'expérience* des sens, et enfin dans les observations individuelles. Il rencontre nécessairement le fanatisme. Les extrêmes finissent toujours par se toucher.

Dans toutes ces directions, on trouve un si grand nombre de préjugés et de préventions, qu'il n'y a que le changement radical des idées et l'établissement de principes sains et clairs qui puissent les détruire ou au moins les modifier. Cela demande beaucoup de temps sans au-

cun doute, mais il faut commencer. Pour ne s'être pas entendu sur les bases fondamentales de la vie sociale, on voit les erreurs augmenter, les idées vraies trouver à chaque pas des obstacles à se répandre, la lutte continuer sous différentes formes, aujourd'hui au nom de telle idée, demain au nom de telle autre. Et la société, au milieu d'un chaos d'idées contraires, au lieu d'avancer d'un pas sûr et hardi, trébuche, marche à tâtons, se fatigue et se noie dans les ténèbres et la misère, sans pouvoir même apercevoir les auteurs de son malheur, sans pouvoir découvrir la cause du mal. Les faux prophètes et les gens de routine jouent le même rôle que les autres fanatiques.

Les préjugés de toutes sortes, soit qu'ils proviennent de la foi aveugle ou de l'incrédulité, que j'ai appelée la foi dans sa propre infaillibilité, sont devenus une telle habitude, se sont tellement infiltrés dans le sang de l'humanité, se sont tellement emparés des esprits, que pour beaucoup ils sont un besoin, une condition indispensable de la vie, une seconde nature. La plus grande partie des gens induits en erreur ne s'aperçoivent pas que ces besoins sont illusoires, que cette nature est infirme, que ce qui leur paraît une condition nécessaire de la vie est un symptôme de maladie ; ils ne comprennent pas que la foi qui a les yeux bandés conduit à l'immobilité dans les régions des ténèbres, et que l'empirisme, lorsqu'il n'est pas éclairé par le flambeau d'une pensée élevée, libre, connaissant sa portée et sa force, conduit à des idées fausses, à des conjectures erronées, à la misère.

Les résultats de cet antagonisme sont incalculables. L'athéisme d'un côté, le supranaturalisme de l'autre, sèment la méfiance et la haine. Souvent les passions les plus hideuses, étayées par de pareilles idées, surgissent dans la vie publique et exercent une grande influence sur

la société. Ce n'est pourtant autre chose que servitude, que *soumission volontaire à l'erreur*, à moins que ce ne soit le signe d'un manque d'énergie suffisante pour épurer sa pensée. De pareilles dispositions de gens occupant un certain rang dans la vie publique sont la source de bien des maux universels. Il n'y a rien de plus dangereux pour l'humanité que la *destruction* de la base morale ou la *corruption* de l'esprit de moralité. Le fanatisme rationnel, de même que l'empirisme, qui finit par le matérialisme, la *détruit;* le fanatisme surnaturel *corrompt* l'esprit de vérité. Ceux qui prétendent que les hommes peuvent se passer de religion, que la raison leur suffit, ne sont pas sains d'esprit, ou parlent d'une humanité composée de créatures idéales. Ceux qui disent que la religion doit être soutenue au moyen du charlatanisme trompent les hommes, se trompent eux-mêmes et font tort à la religion. Les coryphées de toutes les classes de la société et de toutes les conditions, induisent en erreur, ordinairement dans leur propre intérêt, ceux qui leur sont moralement ou matériellement soumis, ces milliers d'esclaves enlacés d'idées serviles, de raisonnements faux, d'institutions vicieuses, d'usages absurdes, d'exemples pernicieux, de tout cet échafaudage de doctrines perverses introduites dans la vie, incompatibles avec les lois divines.

L'esclavage de la pensée, qu'il résulte d'une obéissance absolue à la raison, ou du rejet complet de son autorité, est également de l'obscurantisme. Une lumière excessive dont l'éclat n'est pas tempéré, en éblouissant la vue, empêche aussi bien de voir que le manque de lumière. Il en est de même des facultés de l'esprit. Malgré les extrêmes dans lesquels tombent ordinairement ceux qui dirigent la société, les uns et les autres s'efforcent de gagner de

l'autorité. Les uns et les autres veulent passer pour infaillibles, et ils veulent établir d'après leurs idées individuelles le système religieux, le système de la morale universelle, en un mot, tout ce qu'il y a de plus grand au monde; les uns en s'appuyant exclusivement sur la raison et rejetant toute foi, les autres donnant à tout la foi comme base et rejetant tout raisonnement.

Quelle misère, quel triste état de la société, puisque les hommes dépendent de cette lutte où gouvernent ordinairement les passions les plus viles! Qu'elles sont futiles les forces de la raison puisque, depuis tant de siècles qu'elle s'efforce de détruire la foi, jusqu'à présent elle n'a pu y parvenir, ni convaincre personne! N'est-ce pas là une preuve que la foi ne peut être aucunement détruite? Quoi qu'il en soit, les esprits servilement soumis à leurs idées de prédilection, étendent par leurs théories leur despotisme sur la société, et ne lui permettent pas de distinguer d'après le développement naturel des idées et des sentiments, ce qui lui est bon et ce qui lui est nuisible. Voici comment il y a des gens qui, semblables aux martyrs de la roue d'Ixion, enchaînés par les relations sociales, baissent la tête avec humilité devant des idées auxquelles ils sont habitués, et ne savent pas toujours se rendre compte de ce qui est faux et de ce qui est vrai. C'est pourquoi d'autres sont tellement saisis de crainte à la seule pensée de changements, ils ont une telle confiance dans l'infaillibilité des meneurs qu'ils honorent de leur confiance, dans la perfection de l'ordre de choses actuel, qu'ils n'imaginent rien de préférable au *statu quo* et que chaque lumière plus forte, montrant plus clairement l'état de la société, lui indiquant une route sûre, découvrant d'un côté ses plaies, son malheur, sa misère, et de l'autre l'erreur, l'hypocrisie, l'égoïsme, l'ignorance,

les effraye et éveille en eux le désir de s'enfoncer encore plus profondément dans les ténèbres. On appelle ordinairement ces gens des ennemis du progrès, des rétrogrades; et cependant une pareille disposition a son origine dans la confusion d'idées contradictoires dont aucune n'a encore acquis une autorité inébranlable.

Mais n'y a-t-il pas une vérité invariable, éternelle? La raison humaine est-elle donc si faible qu'elle ne puisse distinguer ce qui est la vérité absolue, réelle? ce qui est la base durable de l'existence de l'humanité? S'il en était ainsi, il faudrait douter de la puissance des facultés humaines. Nous reviendrions à n'avoir plus aucune foi dans la raison; nous ne ferions que renouveler le [système de scepticisme dont on retrouve plus d'une apparition dans l'histoire. Il est temps de quitter ces vieilles et profondes ornières creusées par des siècles de misère! L'esprit supérieur, l'esprit philosophique doit viser plus haut et s'ouvrir de nouvelles voies. Ce que la raison humaine a fait jusqu'à présent n'est qu'un essai de ses forces; et si elle n'est pas encore arrivée à remplir sa mission principale, si elle n'a point restitué à la société les droits qui lui appartiennent, si elle n'a pas su mettre en pratique les lois suprêmes de l'humanité, si elle n'a pas délivré les peuples de l'asservissement de l'erreur, de la violence et des passions, faibles sont ses mérites.

Lorsqu'il y a deux siècles Descartes et Bacon frayèrent une nouvelle route à la pensée, lorsque ensuite les illustres philosophes allemands ouvrirent une sphère étendue à l'activité de l'esprit, on se réjouit de cette liberté, et on proclama l'émancipation de la raison, lui reconnaissant le droit illimité de décider de toutes choses. Ce fut en vérité un grand triomphe, que cette délivrance de la raison des fers du moyen âge et de la

routine scolastique. Mais dans l'enthousiasme de la joie, je dirais presque qu'on oublia de déterminer sa signification. Le génie de Kant, le premier, aperçut le besoin de donner à la raison une définition précise. Ceci cependant n'empêcha pas plus tard les philosophes ultérieurs de sortir des limites que la véritable sagesse avait posées à la raison et de lui donner un élan immodéré, se perdant dans l'infini, où les facultés les plus perçantes de l'esprit n'avaient pas accès. On commença à échafauder des théories sur des hypothèses, et chaque raison individuelle voulut passer pour la raison suprême, pour la raison philosophique. Chaque petit système mesquin avait la prétention d'être la philosophie elle-même et proclamait des arrêts qu'il regardait comme infaillibles. Pour quelques-uns ils pouvaient servir d'autorité, mais ils n'étaient nullement obligatoires pour les autres. Ceux qui s'étaient soumis à ces arrêts se perdaient de plus en plus dans des impasses, et à la fin la raison, dans le sens étendu de ce mot, ne fut pas généralement reconnue et ne sut pas s'acquérir l'autorité qu'elle devrait avoir, à laquelle elle a droit. Rien d'étonnant, car ce n'est pas assez que la raison ait secoué le joug ancien, il faut encore qu'elle ne se soumette pas à un nouveau. L'émancipation ne suffit pas, il faut que cette émancipation soit digne de la raison, c'est-à-dire que la raison soit complétement *pure* et *libre*.

En attendant, la pensée humaine, dans un élan immodéré, ayant par sa nature même une sphère illimitée, se perdait dans un abîme d'idées abstraites. La raison se laissa capter par une foule d'erreurs auxquelles elle se soumit de plus en plus, et, de libre, devint esclave. Plongée dans des sphères abstraites, elle perdit de vue son but principal. La société vivante, la vie pratique de l'hu-

manité, les conditions indispensables de son existence devinrent en quelque sorte pour la raison une question secondaire. On ne comprit pas les *besoins innés* de l'homme, ses droits ; on les oublia complétement.

Ce qu'exigeait la raison ne répondait pas aux besoins de la société ; ce qui était indispensable à la vie de la société ne s'accordait pas avec les idées abstraites de la raison. De là cette confusion d'idées contradictoires qui distingue particulièrement le dix-neuvième siècle. De ce désordre comme d'une bourbe sans fond découlent tant de ruisseaux chétifs. De là ces luttes interminables, ayant pour objet des choses temporelles et éternelles, privées et publiques, le faux et le vrai. Tout ce que l'esprit humain a créé s'est réuni aujourd'hui dans un immense chaos. Nous avons tout : matérialisme, spiritualisme, athéisme, mysticisme, naturalisme, panthéisme, empirisme, rationalisme, quiétisme, théurgie. Ces systèmes engendrent de nouveau des théories politiques innombrables, et la société en souffre comme par le passé.

Malgré une pareille agitation de la pensée, ou plutôt à cause de cette agitation fébrile, l'humanité marche dans les ténèbres, car ses parties principales, ses classes inférieures, se meuvent ou dans l'obscurité, ou dans une fausse lumière. Le soleil de la vérité n'éclaire pas tous les coins de la terre, et l'Europe qui est fière de sa civilisation en retire moins de fruits que les autres contrées. Ce qu'on appelle ordinairement civilisation n'est qu'un vernis, une éducation superficielle, un petit vestibule du grand temple de la sagesse. Les hommes que l'on nomme civilisés, offrent quantité de nuances choquantes, recouvertes d'un lustre brillant qui empêche de pénétrer au fond de leur esprit. Plaçons-les comme un tableau que nous voudrions examiner sous un jour pouvant mettre à

nu leurs défauts, et nous ne découvrirons en eux qu'une ignorance grossière, nous les verrons incapables de déchiffrer les premières lettres de l'alphabet nécessaire pour comprendre le catéchisme de la science suprême.

Il y a même des savants qui ne sont pas *éclairés*. On peut posséder beaucoup de connaissances et n'être pas éclairé si l'idée de la vérité n'ajoute sa lumière aux trésors acquis par la science. Dans la société d'ajuourd'hui, les gens instruits, les savants, les demi-savants, et ceux-là même qui ne le sont pas du tout, se considèrent tous comme des gens éclairés, s'emparent du gouvernail de la pensée ou de l'État, et croient dans leur présomption qu'ils ont le droit de présider aux destinées de l'humanité. Cet orgueil domine principalement les hommes de lettres, les publicistes, les critiques partiaux, les historiens soumis à l'influence d'une idée fausse, et surtout certains *coryphées* à fausse autorité, gens au nom retentissant, qui à l'aide des sophismes de l'éloquence et de procédés mauvais, mais employés habilement, conduisent ceux qui partagent leur opinion dans un dédale d'idées absurdes ou d'actions blâmables.

Une pareille influence peut être ou *nuisible à l'insu* des propagateurs de doctrines erronées lorsqu'ils répandent de bonne foi les idées reconnues par eux, ou bien *sciemment nuisible*, lorsque ceux qui sèment de mauvaises graines ne croient pas eux-mêmes à ce qu'ils démontrent, et sont seulement les instruments des passions qu'ils servent lâchement. En religion dans tous les cultes, on trouve, comme en politique, de ces meneurs qui sont une vraie calamité pour la liberté des nations et le progrès. Des gens qui ne croient point non-seulement à la force de l'esprit, mais à son existence même, voudraient voir la société organisée sur une base matérielle.

d'après les principes du plus fort. D'autres qui donnent à l'esprit un essor illimité, sans forme précise et déterminée, qui perdent de vue la terre, se rangent de leur côté sans s'en apercevoir peut-être. Les uns disent : « *Obéissez au plus fort et enrichissez-vous ;* » les autres : « *Obéissez et souffrez.* » De là naissent tous les fléaux qui détruisent la liberté individuelle de l'homme et des nations, tels que l'adoration du veau d'or, ce matérialisme dévergondé, le communisme, l'humanisme, le fanatisme mystique, les systèmes politiques adoptant pour l'intérêt des dynasties le principe « *de races,* » c'est-à-dire de peuplades qui n'existent plus, comme le *pangermanisme*, le *panslavisme*, etc. : de là ces théories infâmes ou stupides, ces luttes interminables, ces guerres inondant la terre de sang.

Quelques savants salariés et philologues du demi-monde inventèrent des utopies politiques qui donnèrent lieu à une polémique passionnée. Telle est entre autres la théorie du *panslavisme*. Elle ne mérite pas d'être relevée et prise au sérieux. La combattre c'est manquer à la raison. Elle n'a ni le sens commun, ni l'histoire pour base. Il n'y a plus de Slaves, comme il n'y a plus de Gaulois, de Celtes, de Germains, etc. La langue slave même n'existe que dans les livres ecclésiastiques et n'a jamais existé dans la vie. C'est une langue morte comme *le peuple* qui portait jadis ce nom. Il n'en reste que les descendants qui depuis longtemps se sont formés en *nations*, dont chacune a sa propre individualité. Elles devraient fraterniser, dans leur intérêt et non dans celui des dynasties, au nom de leur force vitale d'aujourd'hui, mais pas au nom du spectre d'ancêtres dont l'histoire ne sait rien. Si l'on adoptait le principe *de races*, autant vaudrait créer un système politique de *panindianisme, panéthio-*

pisme, *panmongolisme* et remonter jusqu'aux enfants de Noé.

Qu'est-ce donc que la civilisation ? J'appelle civilisation un état intellectuel tel que l'homme sente avant tout qu'il est homme. *Celui-là est civilisé qui comprend ses droits, respecte sa dignité et connaît sa haute mission.* L'esclave qui aime ses chaînes, quelque versé qu'il soit dans tous les livres de la sagesse humaine, ne peut s'appeler civilisé, si ses raisonnements témoignent qu'il est dans l'erreur ou s'il induit en erreur son prochain, c'est-à-dire s'il lui prépare la servitude. A quoi servent toutes les sciences ? A quoi bon toute la sagesse, si l'élévation de l'homme n'en est pas le fruit et si elle ne tend pas à le maintenir à la hauteur de sa destinée ? Celui qui ne sait pas lire, mais qui conserve dans sa pureté la part divine de sa nature, celui qui pratique la vertu et se trouve libre de passion ainsi que de violence, est plus civilisé qu'un savant qui se plonge dans les erreurs et les passions ou qui supporte avec humilité un joug quelconque. La nation qui est libre, ou celle qui ne supporte pas l'oppression et secoue à chaque moment le joug qui lui pèse, est plus civilisée que la nation qui fait des progrès dans des inventions ayant pour but la satisfaction de la vie animale, tout en souffrant le despotisme et en croupissant dans un ignoble abaissement. Car la nation libre se compose *d'hommes*, et si elle se gouverne elle-même, elle prouve sa liberté d'une manière éloquente. Atteindre le plus haut degré de la civilisation, c'est se sentir homme dans toute la plénitude de ce mot. Par conséquent, *la civilisation est le désir de la liberté morale et physique uni à la possibilité de la maintenir*. C'est alors que la vraie lumière pénètre l'existence de l'homme qui sent ses droits, sa supériorité et son indépendance. La liberté est

le droit suprême de l'humanité, l'origine de tous ses droits; donc, où il n'y a pas de liberté ni de désir de la recouvrer, là il n'y a pas de civilisation. En Europe, les Suisses sont les plus civilisés. Les Français ne viennent qu'après eux.

Les hommes ainsi que les peuples ne sont pas civilisés s'ils possèdent la liberté de la parole sans l'indépendance politique et s'ils ne désirent point la recouvrer. En ce cas, à quoi peut leur servir la liberté de pensée? De même, l'homme ou le peuple qui jouit d'une complète indépendance politique, et par conséquent d'une complète liberté de la parole, n'est qu'*à demi-civilisé*, s'il abuse de cette liberté, s'il cède volontairement à des erreurs, puisque celles-ci conduisent tôt ou tard à l'ignorance et à la servitude. En un mot, *j'appelle civilisation un état de l'homme où l'esprit et le corps sont libres d'erreurs, de passions et de violence.*

L'idée de la vérité, qui est le but principal de la philosophie, *doit pénétrer toute pensée et toute action humaine.* Le problème de la philosophie, c'est de répandre la véritable, la plus haute civilisation, donc son problème consiste à trouver des vérités et des moyens de les propager. Tout système philosophique se propose le même objet, mais chaque système n'arrive pas à son but et le plus souvent s'en éloigne.

Les doctrines erronées ou partiales de certains philosophes, leurs vues superficielles ou étroites, donnèrent occasion à certaines préventions contre la philosophie. Mais un système basé sur une opinion individuelle n'est pas encore philosophie. Si l'idée suprême de la vraie philosophie dominait toutes les productions des sciences et toutes les actions de la société, on peut être sûr que la puissance gigantesque de l'intelligence humaine, unis-

sant son activité à l'expérience pratique, par conséquent aux matériaux que lui présente l'histoire, rendrait d'immenses services à l'humanité.

Puisque la vraie philosophie cherche la *vérité absolue* comme base fondamentale et la possibilité de l'appliquer à la *vie pratique*, donc l'idée de vérité doit être l'essence de la civilisation universelle et en constituer l'atmosphère, si je puis m'exprimer ainsi. L'humanité entière devrait respirer cet air et s'en nourrir, comme de la seule nourriture qui lui donne la santé. *L'idée de vérité doit être l'âme de toutes les institutions religieuses et sociales*, et par cela même identifiée à la pensée de chaque individu sans exception. Voilà la vraie civilisation philosophique. Trouver l'harmonie entre l'homme et Dieu, trouver les conditions de notre existence normale, tel est le but de la vraie philosophie.

Nous devons le progrès actuel, bien que lent et tardif, aux notions saines qui nous ont été transmises par les vrais sages. Cependant, faute d'une entente générale pour reconnaître une suprême autorité philosophique, les efforts zélés des savants n'ont pas réussi à assurer la somme d'avantages qu'on serait en droit d'attendre de l'étendue des connaissances théoriques. La Cour suprême, l'autorité unique, ne peut être que l'*intelligence philosophique universelle* ou *l'union de toutes les facultés intellectuelles, de toutes les branches scientifiques en un corps collectif qui agirait avec unité*. L'anatomie, la physiologie, toutes les sciences naturelles et exactes, ainsi que la psychologie, l'histoire, la jurisprudence et la théologie de tous les cultes, doivent se tendre les mains et marcher de concert.

Tout ce qui a été jusqu'à présent conquis dans la sphère de sciences aurait une autre signification et pro-

eurerait à la société des avantages plus grands, si le progrès eût été développé en proportion des besoins de la vie universelle. Quand on étudie les monuments de l'esprit humain, on rencontre des découvertes admirables, des inventions ingénieuses, des vérités incontestables ; mais les travaux des siècles et des plus vastes génies ont été renversés ou par des ennemis de la civilisation ou par une direction partiale dans leur application. On a complétement détruit ou dénaturé les principes qui avaient tout droit de servir de base aux rapports sociaux. On a posé comme des *principes nouveaux et meilleurs*, les conjectures d'un *raisonnement faux*. Sous leur influence, chaque siècle avait une certaine idée de prédilection, et une génération léguait à l'autre le malheur et la misère au lieu des fruits de la science.

La direction partiale des sciences, qui fut une conséquence inévitable de l'engouement exclusif pour telle ou telle idée, se montra dans l'éducation, donc dans toute la vie publique. On peut dire que le dogmatisme aveugle s'empara de la domination de la société.

Chacun tenait beaucoup moins à la vérité qu'à une doctrine. Celle qui s'accommodait aux dispositions personnelles d'un individu ou d'un parti fut adoptée comme infaillible. Au lieu d'une vérité puissante d'où pourraient jaillir toutes les autres, dont la pureté serait incontestable, parurent divers petits systèmes contradictoires qui se détruisaient mutuellement. Ce qui est encore plus étonnant, c'est qu'il y a des gens qui prétendent qu'un tel état est un triomphe du rationalisme !!! La raison humaine serait bien pauvre si elle conduisait à de pareils résultats, et s'il y avait autant de vérités qu'il y a de têtes !

Au milieu d'un tel chaos, chaque gouvernement choisit

pour lui le système qui correspondait le mieux à ses vues. Etait-il ennemi des droits de l'homme, de la liberté nationale, comment s'y serait-on pris pour le renverser? Qui pouvait protester contre lui d'une manière énergique et décisive, et au nom de quelle vérité? Le système d'éducation passa en beaucoup d'États sous la dépendance directe ou indirecte du gouvernement. La jeunesse, arrachée des cloîtres du moyen âge, tomba dans les griffes plus dangereuses de l'obscurité officielle. Les écoles ne préparaient pas les citoyens du pays, mais formaient *des citoyens du monde*. C'est ainsi que naquit l'humanisme ou le cosmopolitisme, très-commode aux gouvernements despotiques, de même qu'à leurs partisans, système qui n'exigeait aucun dévouement, sauf l'obéissance aux pouvoirs actuels.

Ensuite les idées qui dominaient dans une société composée de gens à moitié instruits, devinrent sous l'influence des institutions religieuses et politiques du pays, le *credo* de tout le monde. On pouvait ne pas s'entendre dans des détails, mais on restait fidèle aux principes. Des semences jetées dans de jeunes esprits se développaient, et dans chaque nation, la génération qui avait adopté l'idée que lui avait inculquée son gouvernement lui obéissait servilement.

De quel côté que nous tournions nos regards, nous rencontrons partout la même chose. Soit sous le rapport de la religion, soit sous celui de la politique, les hommes ne s'attachent pas à une idée vraie, mais ils sont esclaves de cette idée qui est devenue pour eux une coutume. C'est ainsi que les mahométans se laissent couper la tête pour leur prophète, les Israélites pour Moïse, les chrétiens pour le Christ, les catholiques pour le pape, les protestants pour Luther, Calvin et Zwingle, les athéistes pour

l'infaillibilité de leur propre raison ; c'est ainsi que les sujets des gouvernements despotiques meurent pour le despotisme, les républicains pour la république, les aristocrates pour leurs priviléges, les démocrates parce qu'ils sont privés de priviléges.

Et cependant la vérité existe quelque part ! Toute religion se distingue par des maximes morales, connues depuis des siècles, publiées par les sages de tous les peuples et de toutes les époques. Tout le monde le sait et le répète. Mais il s'agit justement de savoir quel enseignement conduit tout droit au but? quel système doit être appliqué, et de quelle manière pour que *la société entière en profite?* quelle religion renferme les principes politiques qui conduisent l'homme à la liberté et au bonhéur? Toute la question est là.

J'ai déjà dit que la cause principale du triste état de la société est le manque d'une idée qui servirait de guide et dirigerait tous les mouvements de l'humanité. La différence des idées enfanta la lutte intellectuelle qui se manifesta sur le champ de bataille. L'histoire de l'Europe nous présente une très-longue série de guerres religieuses. La religion et la politique se sont tellement confondues qu'il est difficile de distinguer dans ces combats sanglants ce qui appartient à la religion de ce qui est de la politique. Ceux qui commencèrent les guerres religieuses, mus par la passion, oublièrent leur but principal, et ne considérèrent que leur propre intérêt. D'autres ayant levé les armes au nom de la liberté versaient leur sang pour une cause dont le but final était la servitude.

A beaucoup de gens, la religion ne servait que de prétexte. Parmi tant de combats meurtriers, dont les pages de l'histoire sont pleines, on rencontre rarement une lutte soutenue pour la défense d'un vrai principe. Ce sont les

esclaves de l'erreur qui combattent le plus souvent les uns contre les autres. La philosophie cherchait à résoudre à l'aide de la raison ce que la religion voulait expliquer à l'aide de la foi. On croyait que la direction de l'esprit, tendant à réconcilier la religion avec la philosophie, rapporterait de vrais avantages. Mais qu'est-ce qui en ressortit? C'est que les partis opposés commencèrent une dispute infinie sur *l'autorité*. Chacun d'eux en appelait à un autre témoignage. La sainte Ecriture fut l'autorité des théologiens, tandis que les rationalistes déclarèrent formellement n'en reconnaître aucune. De stériles disputes arrivèrent enfin au ridicule.

Les théologiens pas plus que les philosophes n'ont posé de principes qui puissent servir de base à l'organisation sociale. On disputait sur des dogmes et sur des mots, plutôt par acharnement et par opiniâtreté que par amour de la vérité. En attendant, les guerres changèrent de caractère, jetèrent le masque de la religion et apparurent telles qu'elles étaient depuis un temps immémorial, c'est-à-dire qu'elles devinrent ouvertement une lutte de dynastie à dynastie, de violence à violence, guerre pour conquérir un trône et pour étendre une domination. Depuis des siècles jusqu'à présent, rien n'a changé. Ni théologiens ni philosophes ne sont arrivés à ce que la société sache, du moins avec certitude, de quel côté est la vérité, lorsque des flots de sang coulent dans toute l'Europe.

L'acharnement fanatique des luminaires de la société, leurs préjugés, leur obstination et leur partialité, influant sur l'instruction publique, non-seulement n'aboutirent pas à rapprocher des idées opposées, mais produisirent un chaos plus grand, armèrent les partis les uns contre les autres, provoquèrent la discorde entre les nations, et

par cela même aidèrent les gouvernements à renforcer leur despotisme. Je suis profondément convaincu que ceux justement dont la tâche fut de conduire la société à la liberté et au perfectionnement moral, mettaient le plus d'obstacle au progrès. Je n'en exclus ni philosophes ni théologiens. Ceux qui prêchent *la religion de la raison* ne font pas moins de mal que les mystiques et les mystificateurs.

J'ai démontré ci-dessus que le dix-neuvième siècle trouva l'Europe, sous le rapport de l'organisation politique, dans un état pareil à celui où était l'Asie il y a trois ou quatre mille ans. Quels sont donc les fruits de cette fameuse sagesse humaine ? où est-il ce progrès, je le demande encore une fois ? *Nihil novi sub sole.* Rien de nouveau au monde ! Buckle a raison de dire : « Aucune chose n'a subi si peu de changements que les grands *principes* dont se compose le système entier de la morale. Faire du bien aux autres; sacrifier nos propres désirs à leur profit; aimer son prochain comme soi-même; pardonner aux ennemis; tenir ses passions en bride; honorer ses parents; respecter le pouvoir légitime, telles sont les maximes de la morale. Elles sont connues depuis des milliers d'années, et tous les débats, les sermons, les homélies, tous les écrits et publications des moralistes et théologiens de l'univers n'y ont pas ajouté une seule lettre. Même le système moral du Nouveau Testament ne nous donne aucune maxime qui ne fût déjà depuis longtemps énoncée. Chaque savant sait parfaitement que quelques-uns des passages les plus beaux qu'on trouve dans les épîtres des apôtres sont extraits des œuvres des écrivains païens. Cela n'est point une objection faite au christianisme ; au contraire, c'est un mobile et un encouragement d'autant plus grand à remplir

les commandements religieux; car cela nous prouve de quelle manière étroite et par quelle affinité l'enseignement du grand fondateur du christianisme s'attache à la direction morale de l'humanité de toutes les époques. » (*Supra cit.*)

En quoi avons-nous profité des débats philosophiques et des doctrines théologiques depuis dix-neuf siècles? Ni les vertus ni le bonheur des hommes d'à présent ne sont plus grands que dans les temps anciens. La sphère des idées s'est étendue et les besoins ont augmenté; mais la société ne trouve pas assez de moyens pour réaliser ces idées et satisfaire ses besoins. Est-ce la faute des sciences? Pourtant elles nous donnent tout ce qu'il faut pour le perfectionnement moral de l'homme, pour sa paix et son bonheur. Est-ce la faute de la société? C'est la faute de ceux qui la dirigent, qui ne savent jusqu'à présent trouver les moyens de réaliser les lois éternelles, les suprêmes principes de la morale, et qui ne savent pas introduire la justice dans l'organisme général de la société. Je le répète : *La vraie philosophie doit unir l'homme avec Dieu, la politique avec la religion* (1).

De toutes les sciences et de tous les principes religieux les hommes n'ont pris que la lettre morte, leur son et leur forme vide sans être pénétrés de leur esprit. C'est une chose bien triste que l'aveugle imitation et l'obéissance à la routine qui remontent à l'époque de l'enfance sociale; c'est bien désolant que la raison humaine qui usurpe tant d'autorité et s'attribue une telle infaillibilité n'ait pas su y remédier!

(1) On a souvent confondu la religion avec la philosophie et la politique en tombant toujours dans les extrêmes. Je vais essayer de présenter le christianisme au point de vue politique (comme on le verra plus loin), en ce qui se rapporte exclusivement au but terrestre de la religion.

Ce qui est bon n'a pas disparu et s'est conservé au sein de la nature de l'homme. Dans l'état primitif de l'humanité, on rencontre l'élan de la nature chaste vers le bien. Le mal est passé traditionnellement de l'Asie en Europe, et la civilisation anormale n'a su que corrompre les principes moraux.

Nous avons vu ci-dessus que les règles données par Confucius, au sixième siècle avant Jésus-Christ, commandaient *la médiocrité* et *la restriction des besoins*, afin de diriger la société vers le travail utile. Les hommes ont changé ces règles en principes d'égoïsme. Le christianisme prescrit aussi de pareilles maximes, cependant on les rencontre très-rarement dans la pratique du monde chrétien. Elles existent dans des livres, en théorie; elles n'existent pas dans la vie. Là où on les a appliquées elles dégénérèrent en égoïsme monstrueux, contraire aux principes du christianisme.

Ce qu'on appelle utilité, développée chez les Chinois, règne presque dans toute l'Europe, surtout en Angleterre, en Hollande et en Allemagne. En apparence c'est une qualité, mais au fond elle n'est qu'une abominable tendance à satisfaire les besoins vils de l'homme-animal sans se soucier des besoins moraux. Ce qu'on appelle esprit pratique en général n'est que sa caricature, la dégradation de la dignité humaine. C'est une passion pour des profits matériels, un mépris des nobles élans et des buts élevés, une indifférence pour tout ce qui n'a aucun rapport avec les aisances de la chair, avec le confort, un abaissement à la vie animale, et par cela même un détachement du monde pénétré de l'esprit divin. Les nations qui ont pris une pareille direction jouissent momentanément du bien-être, mais elles exercent une influence nuisible sur les destinées de la société entière. En flattant

exclusivement les besoins matériels, elles font obstacle au progrès intellectuel. Et cependant ce sont celles-là précisément que l'on nomme les plus civilisées.

Cet esprit pratique est le caractère principal de la société actuelle, le trait le plus frappant de sa physionomie, et dans le mouvement général il tient le premier rang. Sous le souffle de ses passions, occupé exclusivement de l'intérêt matériel, l'homme transige avec la conscience et réduit les principes moraux à des formes. En les observant, il se croit acquitté. Par suite d'une pareille direction générale de la société, l'activité intellectuelle est étouffée ; les devoirs communs des uns envers les autres se bornent aux convenances. Les buts plus élevés ont disparu ; le sifflement de la vapeur et le bruit des rouages ont rendu muette la voix de la conscience. N'est-il pas évident que c'est le résultat du mauvais emploi des sciences ?

Les rationalistes se sont plongés dans les sphères abstraites, cherchant une échelle de plus en plus haute pour leur raison et croyant soulager de cette manière la société dans quelques milliers d'années ; le clergé catholique à son tour s'est borné à observer strictement les formes qui, à son avis, constituent exclusivement la religion et qui doivent conduire un jour l'humanité au ciel ; le clergé oriental adore Dieu dans le monarque ; le clergé protestant, après avoir commencé par protester, finit par nier et devint négatif.

De même que les Brahmanes ne se soucient guère de comprendre l'essence de la prière, de même aussi certains chrétiens n'en font pas grand cas. Il leur est permis de dire des oraisons sans pensée, sans un sentiment plus profond, même à rebours, comme les Indiens le pratiquent, pourvu qu'ils récitent de longs *pater*, par dizaines et par centaines, des rosaires, des chapelets et autres inven-

tions de l'obscurantisme du moyen âge, commandées par le clergé contrairement à l'enseignement du Christ.

D'après Confucius, l'homme doit tendre à la victoire de l'esprit sur le corps; suivant Laokiune, c'est un des plus grands mérites que de refréner ses passions. Le christianisme appuie aussi toute sa sagesse pratique sur les mêmes bases. Le Sauveur a prêché ces vérités et il a de plus *indiqué les moyens d'y atteindre.* Ses paroles sont restées sans effet comme la voix qui crie au milieu d'un désert. Les rationalistes les expliquent à leur manière, et au nom « *de la libre conscience* » ils oppriment l'âme en la jetant dans un abîme de bassesse, en la rendant esclave des sottises et des passions; les théologiens de leur côté purifient la conscience à l'aide de longues prières, de confessions continuelles et de signes magiques!...

Selon Brahma, le bonheur consiste dans une contemplation paisible de la divinité, dans une méditation continuelle sur Dieu. Le Christ, au contraire, ordonnait le travail, le dévouement, l'action et disait : « Ceux qui me disent : Seigneur, Seigneur, n'entreront pas tous au royaume des cieux; mais celui-là seulement y entrera qui *fait la volonté de mon Père.* » Le clergé des divers cultes propage la doctrine de Brahma.

La vie humaine, suivant le Brahmanisme, est une peine et une tendance à une perfection de plus en plus haute. La vie humaine, d'après l'enseignement du Christ, est une transition vers le monde divin, mais pour atteindre ce point de perfectionnement, la charité, le dévouement à son prochain sont les conditions essentielles. Les clergés des différentes croyances sèment la discorde et la haine parmi les hommes.

Les Brahmanes évitaient le moindre péché avec autant de soin que le crime le plus grand, et leur vie consistait

dans une méditation et une prière continuelles. Chez le clergé chrétien on trouve des choses tout à fait contraires.

Les beaux principes introduits par Bouddha Gautama furent corrompus, de même que le Brahmanisme primitif, par des réformateurs ultérieurs, par des commentateurs et des doctrinaires. Les principes du christianisme furent dénaturés par des mystiques et des fanatiques, par Luther et Calvin, par des magiciens et des demi-savants.

Le quiétisme des fanatiques de la secte bouddhique, la mortification la plus sévère, le jeûne jusqu'à la mort, la flagellation, la mutilation volontaire, toutes les souffrances que l'on s'impose à soi-même, trouvent jusqu'à nos jours des imitateurs parmi les chrétiens d'autant plus portés vers les superstitions du paganisme, qu'ils croient par des sacrifices moins importants s'acquitter de devoirs beaucoup plus graves et plus utiles.

En Chine on tolère toutes les croyances ; les clergés des divers cultes, comme ceux de Confucius, de Laotsee et de Fo y vivent en parfait accord. En Europe les ministres protestants haïssent les prêtres catholiques, et ceux-ci ne supportent pas le clergé des autres confessions. Avant c'étaient les catholiques qui persécutaient les protestants, maintenant ces derniers, ainsi que les schismatiques, persécutent ceux-là partout où ils peuvent le faire.

Les Indiens, il y a quatre mille ans, prononcèrent le dernier mot, plein de la sublime sagesse philosophique : qu'on ne peut au moyen d'aucune faculté de notre esprit imaginer Dieu le créateur, parce qu'il est l'être inconcevable. Les rationalistes de toutes les époques, jusqu'à nos jours, voulant absolument être plus savants que les Indiens, prétendent une fois que Dieu est la nature, puis une autre fois qu'il est le monde ou le soleil, ainsi de

suite. En général, les chrétiens n'ont pas eu pour l'Être suprême un respect aussi scrupuleux que les païens à l'époque de leur civilisation primitive. Ils se représentent Dieu le père sous l'aspect d'un vieillard à barbe blanche, le Saint-Esprit sous la forme d'une colombe, en leur prêtant des attributs que les esprits ignorants prirent pour la figure matérielle et réelle de la divinité.

Lorsque l'indolence intellectuelle ou la mauvaise volonté ont adopté seulement le squelette de toutes les sciences, après avoir rejeté l'esprit qui les animait, il n'y a rien d'étonnant que les bases fondamentales, absolument nécessaires à la vie, aient été renversées.

Il y a plus de trente siècles le judaïsme, et après lui le boudhisme depuis vingt-cinq siècles, proclament que les hommes sont égaux. Jésus-Christ versa son sang en témoignage de cette vérité, *en indiquant sur quoi doivent se baser l'égalité et l'amour du prochain.* Le siècle dernier croyait l'avoir découverte le premier, et le dix-neuvième élève des monuments à ce principe en lui imposant des chaines !

Toute la doctrine judaïque est pleine des principes de l'égalité et de la fraternité. Je cite ici quelques passages, pris mot à mot dans divers livres. « Sans une union fraternelle avec d'autres individus, l'homme n'atteindra jamais le but élevé auquel le créateur l'a destiné » (*Sepurne*).

« On comprend par amour du prochain l'inclination et la bienveillance envers tous les hommes, *sans différence de nation et de religion;* car le principe de cet amour consiste dans la *ressemblance de l'homme avec Dieu* et dans la sollicitude *de tous pour le bien commun* » (*Seyfer Habris*). « Agis envers tous les hommes comme envers ton père, ton frère et ton fils. Nous adorons et aimons le premier, nous avons de l'amour pour le second, et on a de la pitié pour un

faible enfant » (*Ben Hamelech Wehanasyr*). « Que ta manière d'agir envers tout le monde soit d'après le même principe, savoir : d'après les règles de la bonté et de la probité. Cela s'appelle marcher sur la *route divine* » (*Ralbag*, 2). « Nous sommes les enfants du même Dieu unique, donc le bien de notre prochain doit nous intéresser autant que le nôtre propre » (*Aben Ezra Keduszim*). « Il est injuste de haïr quelqu'un pour les opinions de sa croyance » (*Ocer Nechmod*). « L'accomplissement des règles extérieures du culte, sans observer les règles de la morale, n'a aucune valeur » (*Ibidem*). Telle est l'essence du vrai judaïsme.

Les chrétiens actuels, de quel rite qu'ils soient, ne peuvent être comparés aux premiers confesseurs du christianisme; ils ressemblent aux païens en ignorance et en fanatisme, en tout ce qui est *mauvais;* quant au *bien*, ils sont au-dessous du judaïsme. Je viens de dire qu'il ne reste au catholicisme ainsi qu'à l'Église orientale que la forme; *on ne trouve ni forme ni esprit dans le protestantisme*. La société marchant sur la route du rationalisme n'a pas fait de grands progrès; elle s'est éloignée de l'enseignement du Christ malgré les doctrines soi-disant chrétiennes. C'est le judaïsme seul qui a conservé sa pureté intacte; il ne se mêlait pas aux disputes religieuses, gardait la dignité qui convient à la sagesse, surmontait pacifiquement les erreurs et le fanatisme des sectes qui sortaient de son sein; c'est pourquoi les israélites, bien que dispersés, et malgré la persécution qu'ils subissent dans beaucoup de pays, composent partout une nation puissante par sa force morale, par sa tradition, par l'amour de la nationalité, par sa concorde exemplaire et la pureté des mœurs. Le progrès a vu les membres de cette nation marcher sur toutes les routes, et il lui doit même beaucoup

de célébrités, beaucoup de génies qui se sont distingués dans toutes les branches des sciences et des arts. Il y a des exceptions d'intolérance, mais celles-là ne font que confirmer la règle générale. Le fanatisme de quelques rabbins sème la discorde parmi les membres de la société et mine cette belle institution religieuse; mais c'est le fruit du progrès faussé.

Qu'est-ce qui a donné aux juifs cette force que tant de siècles n'ont pu ébranler, cet art de conserver tous les éléments de la vie? C'est le maintien *de la famille*, cette base principale et unique de l'existence, ce rocher immobile sur lequel se fonde tout l'édifice social; c'est le maintien de tout ce qui constitue la nationalité. Cette nation reste intacte, elle est le sanctuaire de l'idéal de la patrie. Cet amour de la patrie antique consistant dans l'isolement au milieu d'autres nations, ne peut positivement suffire avec le progrès du temps. L'idéal de la patrie chrétienne, moderne, exige un service pour l'humanité entière, au moyen de l'accomplissement harmonieux des devoirs attachés aux parties individuelles de la société, et s'il le faut, au moyen d'un dévouement pour tout le monde, par la lutte déclarée au nom des principes sacrés, par la mort même sur la croix, comme le Christ. Mais où les juifs trouveraient-ils aujourd'hui une pareille patrie avec l'esprit pur, chrétien? Partout *des États!* Les patries se sont changées en monarchies, en duchés, en principautés; partout le fanatisme d'une foi déraisonnable ou d'une incrédulité stupide; partout la théurgie ou l'athéisme! Le catholicisme ne s'est pas délivré des superstitions du moyen âge; le schisme oriental est une androlâtrie; le protestantisme pourri s'est divisé en autant de sectes qu'il y a de têtes, et ne voulant pas reconnaître le pape, se soumet à l'autorité du premier prédicateur

venu; le prétendu rationalisme a miné la morale en détruisant tout sans avoir rien établi. La tâche de la civilisation philosophique est de rétablir l'ordre dans cette vraie confusion de Babel qui règne aujourd'hui. Les israélites ne seront pas sans doute les derniers à connaître la véritable lumière, s'ils ne devancent les autres sur la route du progrès, puisqu'ils ont de telles ressources de nationalité qui ont soutenu leur vie pendant quarante siècles.

C'est en vain que le prétendu rationalisme arbore le drapeau de son pouvoir. Quelle est *l'autorité* d'aujourd'hui?

Sur les ruines des principes religieux que le faux rationalisme renversa et que les théologiens ne surent pas conserver, sauvant la forme sans s'occuper de l'essence, surgit *le mauvais esprit*, l'esprit de la violence et des conquêtes.

Les prétendus philosophes, occupés de disputes théologiques, sont parvenus à chasser la religion de quelques recoins de la terre, mais ils n'ont pas chassé les tyrans. De même qu'en Chine, la religion n'est en Europe qu'une politique des souverains. La croyance reconnue pour infaillible est celle qui flatte les intentions du monarque. Excepté en France, on persécute dans presque tous les pays de l'Europe, sans en exclure même la Suisse, ceux qui ne professent pas la religion adoptée par le gouvernement. Les juifs sont partout envisagés comme des parias.

On ne livre plus les corps à la dent des bêtes féroces comme à l'époque des empereurs romains, on ne brûle plus personne sur des bûchers, mais on a inventé de nombreux moyens de martyriser l'esprit à l'aide d'intrigues cachées, de manœuvres astucieuses, de dédains

officiels, à l'aide de gravures, de caricatures et de chicanes de toutes sortes (1).

Puisque la liberté des nations n'a pu être sauvée ni par la philosophie ni par la théologie, la barbarie et le despotisme asiatiques se sont emparés de l'Europe entière. Le mauvais esprit venant depuis longtemps de l'Asie, s'incarnait dans des individus que l'histoire nomme héros, tels que Nemrod, Cyrus, Alexandre de Macédoine, tels que quelques sénateurs et consuls romains, que le rusé Flaminius, Émilius, Mummius, Jules César; enfin cet esprit asiatique s'identifia avec les empereurs d'Allemagne, qui, héritiers de la couronne romaine, songeaient aussi à conquérir le monde. Mais jamais il ne reprit tant de forces que lorsque la scission s'accomplit entre la philosophie et la théologie, entre la raison et la foi. Il est vrai que la raison fut forcée de briser les chaînes qui l'opprimaient ; elle se détacha des murailles

---

(1) On ne saurait nier qu'une complète tolérance religieuse existe en France. Cependant dans les provinces où la population est catholique et protestante la conduite astucieuse des ministres protestants surpasse toutes les anciennes menées des Jésuites. Il faut rendre cette justice que les protestants jouissent de la paix sous le gouvernement du roi Victor-Emmanuel. On ne peut aussi rien reprocher, sous ce rapport, à l'empereur d'Autriche. Dans d'autres pays, où règne le protestantisme, comme en Angleterre et surtout en Prusse, ainsi que dans l'empire moscovite, les catholiques sont exposés, comme on le sait, à des persécutions terribles. On peut se faire une idée, d'après les journaux de 1865, de ce qui se passe dans les pays despotiques. En Suisse, à Bâle, où le tiers de la population professe la religion catholique, quelques milliers de personnes ont formé une procession en ville. A la tête fut mis le pape, sous forme d'écrevisse, entouré d'emblèmes ignominieux. Sur les murailles de l'église catholique on posa des caricatures indécentes. Dans ce pays il est interdit aux catholiques de sonner les cloches, de faire des processions, de célébrer les enterrements en public. C'est une honte pour la nation suisse et pour la civilisation. Les rationalistes sont indifférents aux persécutions religieuses. Myopes intellectuels! ils ne voient pas que, dans toute l'Europe, c'est l'âme du peuple que l'on torture. Ne ressemblent-ils pas, par leur sang-froid coupable, aux féroces Torquemada?

de couvents auxquelles elle était clouée, mais elle ne gagna pas le ciel et se suspendit dans les nuages idéologiques. Le seizième et le dix-septième siècles, qui ont vu l'émancipation de la raison, étaient aussi les siècles de Charles V et de Louis XIV. C'est de cette époque que date le système de l'équilibre politique des trônes et que s'ouvre pour les nations un abîme de malheurs; dès lors s'étendit généralement la *domination des ministres*. De Ximenez à Metternich, à Palmerston et à Bismark l'histoire de l'Europe n'est pas celle des nations, mais celle des ministres occupés à soutenir les familles dynastiques. Aussitôt que les conquêtes des monarques tendant à l'asservissement de l'Europe et celles « des grands hommes » furent terminées, parut *la coalition* sous divers aspects. Il y avait tant de *grands hommes* qui voulaient dominer l'univers, que les ministres résolurent d'accéder à des traités et de faire des alliances dans leurs intérêts communs.

Le réseau diplomatique de l'union des gouvernements embrassa toute la société européenne. On a miné l'autorité de la religion; la philosophie ne sut pas gagner de crédit; la politique s'éleva au-dessus de l'une et de l'autre.

Conformément à l'esprit traditionnel des conquêtes et des institutions séculaires asiatiques, perfectionnées d'abord par le « *droit romain* » et puis par celui de l'Allemagne, les ministres introduisirent tout ce qu'ils crurent de nature à soutenir les dynasties sur les trônes. Le caractère chinois prévaut jusqu'à présent dans presque toutes les institutions officielles de l'Europe. Le souverain tient pour la forme sa main sur le gouvernail; en vérité, c'est *le premier mandarin* qui le dirige. Les rames, agitées par d'autres ministres et par des mandarins inférieurs, font

aller le navire, non dans la direction indiquée par les voyageurs, par *la volonté des nations*, mais dans celle où les pilotes et les matelots conjurés, désirent mener la société par force. Il n'y a que la France qui est vraiment gouvernée par le souverain, mais elle a presque toute l'Europe contre elle.

Les savants ont écrit une quantité de volumes sur le ciel et l'enfer, sur l'émancipation de la raison et l'autorité, sur la liberté et l'esclavage, sur les droits de l'homme et l'humanisme, sur l'égalité et la fraternité, et malgré toute leur sagesse, pendant quatorze siècles, c'est-à-dire depuis l'anéantissement de la domination romaine, ils permirent de prendre racine aux idées chinoises et assyriennes, d'après lesquelles les pays et les nations appartiennent aux monarques comme propriété, et par cela même comme *une chose* dont les dynasties avec leurs ministres *ont le droit* de disposer selon leur volonté. Ces idées trouvèrent le plus de crédit parmi les descendants des peuples jadis libres, que la Providence a deux fois choisis comme instrument pour abolir la tyrannie!...

C'est d'après de pareilles idées que se sont formées les notions sur *le droit* qui, sortant des écoles, passèrent dans la société entière, et qui constituent la base fondamentale du développement intellectuel, nommé *l'instruction publique*. On donna le nom de droit à l'iniquité érigée en système.

Les États organisés de cette façon sont le théâtre de troubles continuels et de guerres extérieures qui portent de terribles atteintes à la liberté des nations et au progrès. On a un peu changé les formes, on a inventé des milliers de paroles pour cacher les tendances séculaires du *système diplomatique*, contre lequel luttent sans cesse

des gens désespérés, instruits et opprimés, mais les principes adoptés par les gouvernements restent les mêmes que ceux que nous voyons dans les sociétés primitives. Notons bien ce fait : *Il n'y a pas une seule personne en Europe qui ne porte le joug de ce système et n'en subisse les conséquences.*

C'est une vérité évidente, incontestable et que ne sauraient étouffer ni la phraséologie de la sagesse des diplomates, ni la dialectique de la civilisation apparente, ni tout ce qu'on peut faire pour tromper l'esprit public en lui étalant les merveilles du progrès industriel et commercial. Les nations, dupes infortunées des rouages du despotisme habilement couverts de pavillons de liberté et de paix, se réveilleront un jour et revendiqueront leurs droits lorsqu'elles auront aperçu que *la plupart des habitants actuels de l'Europe sont aussi ignorants et aussi malheureux que les Indiens et les Chinois il y a trois ou quatre mille ans.*

AU BORD DU LAC

RÊVERIES ET RÉALITÉ

Semblable à une mer, la surface limpide du Léman se perd dans l'infini. En suivant ses ondes azurées l'esprit se détache de la terre pour monter vers le ciel; il oublie la réalité et entrevoit l'avenir. Les rayons du soleil se baignent dans cette eau transparente, et après l'avoir caressée vont dorer les cimes altières du pays bienheureux qui, par l'amour de la liberté, a mérité la bénédiction de Dieu.

Une douce clarté et un air suave entourent le lac. Le silence solennel de l'abri champêtre remplit l'âme d'un calme délicieux. Les sens sommeillent; le bruit du monde ne vient pas troubler ce repos; les liens qui nous unissent à la terre sont brisés... Triste, mais paisible asile... Le regard habitué se tourne encore vers ces lieux qu'il quitte et, entraîné par un élan mystérieux, se plonge avec effroi dans des sphères inconnues ; mais ranimé par le brillant éclat de l'espoir, provoquant le sourire céleste d'une paix ineffable, il abaisse sa paupière fatiguée, dans un abandon ravissant. Alors cette seconde vue qui veille éternellement, la vue de l'âme, douée d'une force nouvelle, dépouillée de ses liens terrestres, pénètre les

régions inaccessibles aux yeux du corps, en levant le voile qui les cachait, et l'on entend des sons inouïs, inconnus. Le temps et l'espace disparaissent ; la vie passagère n'est plus qu'un songe; un monde infini se déroule... Adieu, ô terre ! il est terrible et doux de te quitter.

Le corps s'endort, mais l'âme veille; elle puise sa force et son inspiration dans la source de l'immortalité et les prodigue suivant la loi éternelle, car elle est infinie et impénétrable, vivifiante et inépuisable; elle n'a pas de bornes parce qu'elle découle de celui qui est seul l'origine et la fin ; elle ouvre les portes d'une vie nouvelle et conduit avec elle à l'éternité.

A droite, on ne voit pas de rivage; des rochers gigantesques s'élèvent en face; l'œil les contemple en tremblant, et le pied d'un mortel n'ose les aborder. Au loin... la robe argentée du sommet, semblable à un cadavre énorme, brille par sa blancheur éclatante et entraîne vers elle en déployant la richesse de ses tons, mais elle inspire de l'effroi, elle glace. A côté des charmes, une menace terrible se cache sous ses plis perfides.

O ma patrie ! Ranime-moi. Que mon âme, inspirée par ta sainte chaleur, réveille les peuples qui dorment et annonce la résurrection à ceux qui sont morts. Que ces glaces fondent sous le souffle de ton esprit qui me remplit. Que les rayons qui m'entourent et qui sont le bien commun de tous, dissipent les ténèbres du malheur. Donne-moi la force. Tu es l'élue de Dieu.

*
* *

A l'autre bord, l'œil effrayé n'aperçoit que précipices, ravins. Le soleil n'y envoie pas les baisers de son amour.

Il fait sombre au milieu de ces flancs hérissés de rocs. La nature y est sauvage, austère, implacable. Quelques vieux manoirs, quelques tours crénelées se dessinent sur un fond noir de hêtres et de sapins. Des chaumières chétives se cramponnent aux côtes des vénérables témoins du déluge. Sur les ruines d'un château, qui jonchent la terre, s'élève un palais somptueux, formé d'anciens débris, souriant comme une vieille coquette parée de robes de dimanches.

Dans la vallée, entre l'espace limpide du lac et la chaîne de sombres montagnes, la joie se mêle à la tristesse, le mouvement au repos. On n'y saisit point l'harmonie des tons. C'est moins qu'un bruit; mais en longeant les rues pavées on aperçoit une agitation fébrile à côté d'une tranquillité apparente. Les uns se promènent absorbés par le désir des jouissances, ne songeant point à l'avenir; les autres se dépêchent soucieux, inquiets, ruisselants de sueur ou animés de l'espoir du gain. Des éclats de rire et des chants, le bruit des marteaux et les gémissements du labeur frappent l'oreille en même temps. Les richesses et la misère, le luxe et les guenilles forment un assemblage confus, discordant. Ceux-là jouissent de toutes les délices de la vie, ceux-ci manquent des moyens indispensables pour entretenir eux-mêmes et leur famille. Ceux-là accourent par milliers, quittant nonchalamment les cabines splendides pour s'étendre mollement dans les wagons élégants ; ceux-ci fouillent la terre, battent les pierres, ou montent les escaliers de marbre, courbés sous le poids de caisses remplies de broderies et de dentelles fournies par leurs enfants au détriment de leurs yeux. Des millions de ces malheureux peuplent l'Europe.

Ce luxe et cette misère nous les voyons dans un pays le plus libre, le plus heureux de tous, en Suisse ! Que se

passe-t-il donc là-bas où les potentats de la terre tiennent le glaive dans une main et de l'or dans l'autre ?...

Patrie de Tell et de Winkelried, patrie de Rousseau ! Tu es aujourd'hui... le sanctuaire de la liberté, l'arche des lois divines... mais aussi... la patrie des actionnaires et des commerçants qui oppriment le peuple, qui étendent leur domination, la fabrique des montres et des fromages, le pays des hôtels !

Les temples des sciences, des beaux-arts, les églises disparaissent à l'horizon dans la foule des maisons consacrées aux profits et aux plaisirs. L'esprit respire à peine sous cette masse formidable d'hôtels, de cafés, de tavernes, de filatures, de magasins, de banques. Partout, sous une enseigne dorée, des appâts immondes pour satisfaire la chair. Dans cette rangée immense d'édifices construits pour l'homme-animal, d'un bout de l'Europe à l'autre, les forteresses s'élèvent le plus haut. Le temple de la société, c'est *la Bourse*.

Au milieu de ce vacarme infernal on entend dans toutes les langues : « La liberté se répand partout. Les traces du progrès sont évidentes dans tous les pays. » On a envie de sourire amèrement toutes les fois que l'on lit ces mots : *progrès du dix-neuvième siècle*.

*
* *

Au bord du même lac ou rêvait le philosophe de Genève, je plonge mes regards dans les ondes pures de ces eaux qui semblent s'unir au ciel. Mais l'œil triste rencontre la terre. Alors tout apparaît à ma vue : ma maison paternelle, ma famille, mon jardin, les nations, la société entière. Je vois mon tilleul chéri penché vers ma fenêtre. A l'ombre de ses branches, j'ai souvent pensé,

au milieu de mon bonheur, aux misères du genre humain. Je vois des marronniers, enfermés peu avant dans de petites cupules, plantés de ma main, formant aujourd'hui de beaux arbres grands et touffus. J'entends le bruit des peupliers, témoins de mes jours d'enfance, et le langage mystérieux des forêts qui m'abritaient ; j'entends le murmure ravissant des ruisseaux qui m'attirèrent vers ma demeure paisible, après les orages de la jeunesse et le combat avec la vie. Mais en même temps... j'entends les gémissements des peuples, le cliquetis des armes, le bruit des fers et les vociférations de la foule enivrée qui s'embourbe dans le marais plein de sang et de larmes. Cela me serre le cœur et trouble la paix de mon âme.

Par une étrange coïncidence, au même endroit où le véritable ami de l'humanité méditait sur l'oppression des peuples et la violation de leurs droits, je rêve aussi en cherchant des moyens de remédier à la misère générale. C'est ma destinée, ma mission. Je sens en moi un besoin invincible de secourir la souffrance, de donner un conseil dicté par ma conscience. Je remplis la volonté de Dieu.

Dans cet état anormal de la société son esprit est corrompu et son corps malade. C'est une existence factice, provisoire.

Voyons ! Peut-être y a-t-il un moyen... Au secours ! Je vous invoque tous; je vous invoque solennellement : au nom de Dieu, au nom des lois éternelles et de la justice ! Je ne compte point sur mes propres forces. Je n'ai pas de confiance exclusive dans mon opinion individuelle. Je présente des remèdes ; il ne dépend que de vous de les accepter ou de les rejeter. Je partage avec vous mes idées qui mûrissaient longtemps avant de devenir paroles. Je n'ai aucun droit de les cacher, et vous offre ce que j'ai

de plus cher. Amis de la liberté et de la vérité, acceptez ce don. Appréciez-le. Vous y trouverez peut-être une étincelle, ne fût-ce qu'une seule étincelle divine ; et elle produira un feu sacré sous le souffle de l'esprit pur et de la bonne volonté.

Courage donc ! Travaillons ensemble. Mais dépêchons-nous. Il n'y a pas un moment à perdre.

LE LIBRE ARBITRE

L'histoire de l'humanité nous présente un tableau effroyable de la lutte de deux éléments qui agissent sans cesse et se détruisent mutuellement, savoir : *le bien et le mal*. Nous voyons toujours d'un côté les efforts continuels de la bonne partie de la nature humaine pour prendre le chemin normal qui lui est indiqué par *les lois naturelles ;* de l'autre : la tendance à violer ces lois, la direction déviée, *anormale*.

Qui est-ce qui pousse l'humanité sur ces deux voies contraires ? C'est du sein de cette humanité que découle le bien de même que le mal, car la loi suprême de son esprit c'est *le libre arbitre*. Le pouvoir qui *gouverne* et *dirige* la société y prend son origine. La libre volonté donne naissance à un *bon gouvernement* comme à un *mauvais*. Elle supporte le pouvoir qu'elle crée ou qu'elle admet en le fortifiant de son appui et de sa soumission, ou bien elle le détruit selon que cela lui plaît.

Le principe de *libre arbitre* est la base fondamentale de tout l'édifice social. Il y a des doctrines qui rejettent ce principe, en niant par là ce qui est évident, naturel, éternel, immuable. Ce sont des théories fausses qui éma-

nent d'un esprit servile, bien qu'il se croie libre ; elles aboutissent à l'esclavage. Telle est entre autres la doctrine de Luther et de ses imitateurs. Voilà pourquoi les Allemands n'ont jamais été libres et répandirent l'esclavage partout. Les anciens Germains étaient libres autrefois ; leurs descendants obéissaient servilement aux empereurs qui voulaient conquérir toute l'Europe ; ils sentaient qu'ils étaient opprimés mais ne surent trouver la source du mal. En rejetant le libre arbitre, ils se soumirent à la volonté des souverains. Peu à peu les lois nationales statuées par des barbares firent place aux lois monarchiques imposées par le glaive. Les Américains prouvèrent ce que peut faire la volonté de l'homme en reniant ce dogme du protestantisme. Les autres, tout en acceptant le principe de libre arbitre, ne le mettent point en pratique. Tel est le catholicisme. Les chefs de cette Église firent tout leur possible pour concentrer le pouvoir entre leurs mains en détruisant la liberté de l'homme. Vicaires du Christ, ils voulaient être les vicaires de l'humanité.

Voilà pourquoi toute la société fut plongée dans un enchevêtrement dont elle n'a pu sortir jusqu'à présent. On substitua une erreur à l'autre, on ne remonta jamais à la source primitive qui seule doit diriger les actions de l'homme ; encore moins songea-t-on à appliquer la loi suprême à la vie pratique. Et l'ancienne Europe se laissa devancer par le nouveau monde.

Nous voyons dans l'histoire une quantité de fers sous différentes formes. Les nations s'efforcent de les briser et, suivant l'élan naturel de l'esprit, elles désirent la lumière et la liberté.

Le monstre des passions, le mauvais esprit, qui aime les ténèbres, né au sein de ces mêmes nations, fait son

possible pour tenir toute la société dans l'ignorance et l'obéissance aveugle (1).

ALLIANCE DES SOUVERAINS. — UNION DES NATIONS.

En parcourant les trésors immenses de la science, en voyant ces matériaux gigantesques accumulés par l'activité humaine, ces vérités approuvées par la raison et l'expérience, on est étonné de la marche si lente de la civilisation universelle. Nous voyons que l'esprit de l'homme a approfondi et prévu bien des choses, que la raison a fait tout ce qu'elle a pu, ayant à lutter à chaque pas avec d'innombrables entraves. Tous les jours des gens instruits, infatigables dans leur zèle pour le bien de la société, continuent sans se rebuter les travaux de leurs prédécesseurs. Mais ce qui doit nous frapper le plus, c'est l'ardeur avec laquelle les gouvernements de l'Europe surveillent chaque mouvement du progrès et son caractère, ardeur d'autant plus digne d'attention qu'elle est maintenant redoublée et raffermie par des liens politiques entre les souverains, quels que soient leurs buts individuels et les intérêts particuliers qu'ils poursuivent.

Le développement des sciences en général a eu tou-

---

(1) Afin d'éviter tout malentendu, je dois prévenir que dans le courant de cet ouvrage je me sers du mot *nation* toutes les fois que je parle d'une réunion de familles qui parvient à se faire une existence politique et qui comprend différentes classes : éclairées, non éclairées, riches, pauvres, etc. C'est surtout lorsqu'il s'agit de bien préciser les caractères naturels, les limites et les droits d'une nation que je tiens à cette définition. En tout autre cas, je nomme sans distinction *peuples* la somme de plusieurs ou de toutes les nations. Les mots : *humanité* et *société* se sont aussi tellement mêlés qu'il est quelquefois impossible d'éviter cette confusion.

jours, sans nul doute, une très-grande influence sur l'état de la civilisation et les degrés de son accroissement; mais les autorités donnaient aux fruits de l'esprit humain une empreinte particulière, factice, en en effaçant les caractères innés, les qualités déposées en eux par la main de la Providence. En d'autres termes : *ce sont les gouvernements qui donnaient toujours à la civilisation universelle une direction anormale.* Cette influence venant d'en haut, c'est-à-dire des chefs de la société, dure jusqu'à présent. Les hommes consciencieux tâchaient de conduire la société sur de bonnes voies, qui avaient pour but le bien public, mais leurs efforts restèrent sans résultats, car ceux qui se soumirent aux passions faussaient la direction de l'humanité. Ceux qui gouvernaient les peuples, bien qu'ils eussent formé une suprématie que l'on nomme ordinairement *autorité*, n'étaient réellement que les usurpateurs du pouvoir. *La société n'a adopté ni les formes qui lui avaient été tracées par les lois naturelles ni la civilisation que lui indiquaient les hommes supérieurs, mais elle a accepté les formes et la civilisation que lui imposèrent les gouvernements illégitimes.* C'est une vérité qui a la force d'un axiome. C'est la clef de toutes les causes des misères et des calamités du genre humain.

Il en résulte que *l'état politique actuel de l'Europe est une conséquence de la civilisation générale et du caractère qui lui fut donné.* Notons bien ce qui est incontestable, c'est qu'*aucune nation n'a jamais dépendu exclusivement d'elle-même*, forcée qu'elle était, bon gré, malgré, à subir les conséquences de la civilisation universelle, par suite de ses rapports avec les nations limitrophes ou prépondérantes. C'est un fait qui n'a jamais été suffisamment apprécié. Plus d'un historien est tombé dans l'erreur en étudiant l'histoire séparée d'une nation, sans en examiner ses re-

lations avec la société en général. Buckle lui-même, le judicieux Buckle, se trompe en disant que les destinées de chaque nation, sa grandeur ou sa décadence dépendent de sa civilisation et de ses institutions. C'est une opinion qu'un historien philosophe ne doit émettre qu'avec beaucoup de circonspection. S'il est hors de doute que la volonté d'une nation joue le rôle le plus important dans son histoire, il n'est pas moins vrai que sa destinée est très-souvent l'effet d'un concours de circonstances invincibles auxquelles elle est étroitement liée par le système de gouvernements prépondérants. Il ne faut pas oublier le proverbe : *Nec Hercules contra plures*. Et qui ne sait que jamais les nations réunies ne disposaient de leurs forces ? Les rapports entre elles étaient différents. Tantôt les monarques alliés se confédéraient pour le but commun ; tantôt ils se faisaient la guerre chacun pour son propre intérêt. Ennemis acharnés d'hier ils se tendaient fraternellement la main lorsqu'ils tenaient à sauver le principe dynastique et tout ce qui a rapport à lui. L'histoire entière, en commençant par les temps les plus anciens jusqu'à la bataille de Sadowa, jusqu'au jour où nous vivons, nous présente une série continuelle de ces tergiversations. La France même, depuis des siècles, mille fois ennemie de l'Allemagne, fit des traités d'alliance avec ses souverains. La Prusse, toujours rivale de l'Autriche, se confédérait avec cet État toutes les fois qu'il s'agissait d'opprimer les nations ou de combattre les défenseurs de la liberté. Lorsqu'elle voulait envahir l'Allemagne et étendre sur ce pays la domination du fusil à aiguille, sous prétexte de l'unité allemande, elle protégeait l'Italie. La Suisse n'est pas exempte du crime de complicité en faveur des ennemis de la France ; elle leur ouvrit le passage en 1814 ! ... Telle est la confusion d'idées, telle est la dégrada-

tion de la saine raison, qu'en 1866 les Suisses penchaient tantôt du côté de l'Autriche, tantôt du côté de la Prusse, et tous les journaux étaient pleins d'invectives contre les Italiens! J'ajouterai encore un mot en passant: Garibaldi n'a pas de plus grands ennemis que parmi les *catholiques* qui ne comprennent pas la religion chrétienne, et parmi les *libéraux* suisses *protestants*! Voilà où mène le manque d'un principe solide et naturel; voilà pourquoi je ne cesserai de répéter que les hommes sont esclaves de l'erreur, faute d'une idée généralement reconnue, et que toutes les nations subissent le joug du même système sans s'en apercevoir. Toutes les fois qu'une nation plus pure par son esprit, entraînée par un noble élan, voulait s'assurer la liberté et ses droits, si elle suivait la voie naturelle, normale, et s'efforçait de devancer la marche trop lente de la société, alors elle devait racheter ses tentatives au prix de son sang, et quelquefois de sa liberté, ou bien elle succombait sous la violence appuyée sur le *système politique de la force brutale*. Toutes les révolutions de l'Europe en sont la preuve. L'esprit universel de la société n'a jamais eu de libre essor sous la pression de ce système, les nations séparées n'ont jamais pu développer leurs forces vitales dans toute leur plénitude. La lumière suprême s'obscurcit, le progrès prit un caractère essentiellement matériel, et la liberté ne devint qu'un mot vide de sens.

Quelle que soit la position morale et matérielle de tous les pays, bonne ou mauvaise, heureuse ou malheurese, conforme aux lois divines ou contraire à ces lois, il n'en reste pas moins vrai que la responsabilité de cet état de choses tombe sur les nations qui ont la prétention de tenir la première place dans la civilisation. *La mission des peuples avancés dans le progrès est de répandre et*

de réaliser dans toute la société les principes de la vérité, ainsi que la vraie civilisation. S'ils ne le font pas, ils ne donnent aucune preuve que leur civilisation soit vraiment digne de ce nom, qu'elle soit inspirée par la justice et la sagesse suprême; ils ne s'acquittent pas de leur mission et, quoi qu'on en dise, ils sont sur un degré inférieur du developpement intellectuel. Puisque les gouvernements naissent de la société même, qui les approuve ou les abolit, par conséquent *l'action des gouvernements pèse sur la responsabilité de la société.* En un mot, les opprimés et les oppresseurs se soutiennent réciproquement. *La désunion des nations raffermit l'union des monarques.* De là cette fameuse maxime en politique : *Divide et impera.*

Tous les hommes de progrès qui désirent sincèrement la liberté universelle des peuples, soit qu'ils dirigent la société du haut de leur trône, soit qu'ils tiennent en main les rênes de la civilisation et de l'opinion publique, devraient être convaincus, une fois pour toutes, que les efforts isolés des individus, fussent-ils même des génies, doués des meilleures intentions, n'ont jamais abouti à rien. Nous avons vu que les hommes tels que Jules César, Charlemagne, Napoléon Ier disparurent sans avoir apporté aucun profit à la société. Leurs conquêtes, leurs institutions, leurs systèmes croulèrent de leur vivant ou immédiatement après leur mort. Les tyrans succédèrent à César; au IXe et au Xe siècle l'Europe était plongée dans une barbarie plus grande qu'à l'avénement de Charlemagne au trône. Ses descendants différaient peu des rois *sanguinaires* et *fainéants*. Les Empereurs d'Allemagne, les Barberousse rivalisaient de cruauté avec les Néron. Otton Ier, dit le Grand, Frédéric II ressemblaient à tous les grands brigands en commençant par Cyrus, Cambyse, Alexandre de Macédoine, et finissant par les ministres

du XVIIIe et du XIXe siècle, qui agissaient au nom de telle ou telle alliance. Le congrès de Vienne remplaça Napoléon. *La grande armée* n'égorgeait plus les hommes, la clique innombrable des petits bureaucrates s'en chargea.

Il en est de même de l'action des nations isolées. Une révolution telle que celle de 1789 n'a pas fait ce qu'elle s'était proposé de faire. « Les grandes idées de la grande révolution ! » disent les libéraux... N'est-ce pas à la révolution française que l'Amérique doit son indépendance ?... Qu'on pardonne ce petit anachronisme aux savants publicistes. Les simples savent que les faibles colonies de l'Amérique du Nord se déclarèrent indépendantes en 1776, *parce qu'elles l'ont voulu.*

Le XIXe siècle vit les *nations unies*, il faut bien le dire ; mais ce n'était pas l'idée de la vérité qui fut le stimulant de cette union. Ce n'était plus l'inspiration des Germains et des Normands inondant l'Europe pour briser des fers, sans savoir même qu'ils étaient l'instrument de la Providence ; ce n'était pas non plus la mission des peuple vengeurs de l'Asie, ce « *fléau de Dieu,* » pour punir les crimes du monde ancien qui demeura sourd à tous les avertissements. Les descendants dénaturés des Germains, les descendants des Mongols, de Robert-le-Diable et de Guillaume-le-Conquérant, les enfants de l'esprit de ténèbres et de cupidité formèrent une ligue formidable qui ne suivait pas l'ordre de Dieu, mais celui des monarques. Ils s'unirent pour terrasser le géant qui se trompa dans le choix des moyens, mais qui bouleversait la vieille Europe, qui, selon sa propre expression, « *voulait la prendre à rebours,* » et portait la liberté aux nations !

Tous les amis de l'humanité doivent adopter cette vérité et la graver profondément dans leur âme : *Le système du mal ne peut être détruit qu'à l'aide de l'organisation d'un*

système composé des principes éternels de la liberté universelle, éclairée par une instruction large et profonde. Le moyen unique de réaliser ce problème, c'est l'union de toutes les nations de l'Europe. Le chemin le plus court vers cette union consiste à ouvrir toutes les portes, toutes les frontières, à détruire toutes les barrières qui entravent la libre circulation, l'échange d'idées, le libre travail, l'industrie et le commerce.

C'est le seul moyen pratique et *le premier pas vers la liberté.* Toutes les nations ont le droit et le devoir de *le vouloir*. Nul n'a le droit de le leur refuser. Les théories des économistes devraient se résumer en six mots : *Laissez marcher, laissez faire, laissez passer.*

Il est clair comme le jour que, si les souverains s'arrogent le droit de *se réunir* et de *s'unir*, aucune nation ne peut être privée du droit de *réunion* et *d'union* avec les autres nations.

C'est un privilége que les hommes n'ont pas encore acquis, malgré leur civilisation tant vantée et le progrès chétif dont ils s'honorent. Personne ne le conteste aux animaux.

*
* *

VOYAGE RAPIDE EN EUROPE. RÉFLEXIONS. QUELQUES FAITS.

Est-ce un rêve ? Non ; c'est la réalité. Suivez mon esprit, vous autres morts, vous qui êtes sans âme, et ne faites rien pour elle, vous tous qui avez des membres agiles et qui croyez vivre. Suivez-le ; il vous entraînera avec lui et vous montrera la rapidité de sa course. Vous irez vite. « *Hop ! hop ! Die Todten reiten schnell.* » Les morts vont vite.

Je vous ferai voir l'Europe d'un seul coup d'œil. Nous parcourrons l'espace et le temps en quelques minutes. En même temps, réfléchissons en contemplant cette arène sanglante.....

La matinée est belle. En route ! Commençons par le corps. L'utile avant tout. Etes-vous vêtus ? Avez-vous mangé ? Voyons ! Des vêtements, de la nourriture ! Courons aux magasins. Sont-ils splendides ! De la toile... mêlée de coton ; on la vend pour de la toile pure. N'importe. Du drap.... mêlé de coton. De la soie.... mêlée de laine. Du coton pur.... même prix que celui de la toile, de la laine, et de la soie. Que voulez-vous ; les ouvriers se font payer si cher !... Les fabricants font banqueroute. Mais il y a tant de fabriques ! Pourquoi en construisent-ils tant puisqu'ils sont si malheureux ? Allons chez les ouvriers. Ils vous ont abîmé votre linge, vos habits ; vous les avez payés tout de même. Combien gagnent-ils par jour ? C'est selon ; un franc par heure, quelquefois deux. Dix à quinze francs par jour. Mais c'est plus que l'appointement d'un professeur de collége ! Tant pis pour lui. Ceux qui ont passé vingt ans en insomnies et en études doivent se contenter du trésor de leurs sciences ; le trésor de la couronne ne suffit pas.— Voici un percepteur qui passe. Il a quatre mille francs de rentes. Combien y en a-t-il en Europe ? Je n'en sais rien. En France il y en a toute une armée qui dévore des millions tous les ans. Et en Suisse ? Le peuple porte lui-même à la caisse ses deux ou trois francs d'impôt annuel. Demandons à ces autres ouvriers qui travaillent dans la boue quel est leur salaire ? Qu'ils sont sales, qu'ils puent ! C'est de l'engrais qui les fait vivre. Le malheureux peuple doit tremper son pain dans le fumier, dans les excréments pour se nourrir ; et ceux qui font le métier de nettoyer les cloaques et d'arroser la

terre d'immondices gagnent deux ou trois francs par jour; à peu près autant qu'un savant, mais beaucoup plus qu'un maître d'école primaire. Ce dernier, dit-on, n'a pas besoin d'être instruit pour instruire les enfants, et dans ses heures de loisir il n'a qu'à bêcher la terre. Cette pauvre terre! Pourquoi la force-t-on à produire ce qu'elle ne veut pas. On a besoin de blé. Mais la moitié de l'Europe, quelques contrées de la Hongrie, de la Moldavie, de la Valachie, de la Pologne, tous les domaines du Tsar ne connaissent pas d'engrais. Les plus grands bœufs s'y cachent dans l'herbe vierge qu'on n'a jamais semée, comme dans une forêt.

Et les économistes, que font-ils? Où est donc l'équilibre? Le voici. Regardons ce grand poëte qui passe. Il a pleuré pendant toute sa vie ; au milieu de ses méditations poétiques il a mangé des millions que le peuple payait sans connaître même son nom. La patrie qu'il accusait d'ingrate vient de faire une troisième ou une quatrième souscription en sa faveur ; une petite somme de huit cent mille francs. Celui, au contraire, qui a sacrifié toute sa vie pour le bien du peuple, homme d'action s'il en fut, un vrai sage, véritable ami de l'humanité, est réduit à la misère. Voilà la justice! Ce n'est qu'un échantillon. Je le trouve éloquent (1).

---

(1) Qu'on me pardonne cette comparaison. La vie réelle offre des exemples fort tristes. Il faut bien en prendre quelques-uns. « Nul n'est prophète dans son pays. » C'était une honte pour l'humanité il y a tantôt dix-neuf siècles, c'est un opprobre pour la société de nos temps. Je n'ai jamais pu comprendre comment un savant des plus illustres qui aient honoré la France soit si peu connu et apprécié. Je parle de Monsieur *Pierre Leroux* à qui les Allemands mêmes, qui ne sont pas prodigues en éloges pour les Français, rendent justice dans les termes les plus flatteurs. Ils le nomment « *un esprit pénétrant, profond et honnête, un grand penseur, digne de la plus grande attention, un homme d'un talent incontestable.* » (*ein weit-*

En route! Prenons quelque rafraîchissement. Du café.... mêlé de chicorée. Demandons de la chicorée, on nous donnera des carottes. De la crème.... on présente du lait avec de la chaux. Du vin.... mêlé d'eau. Un verre de madère.... avec de l'esprit-de-vin. Une goutte d'eau-de-vie.... c'est du poison. De la bière anglaise, fabriquée en Bavière; de la bière de Bavière en Angleterre. Du tabac turc qui croît à Marseille. Cigares de la Havane faits à Brême. N'y a-t-il que des fripons partout? C'est la liberté de commerce! dit-on. Ah! c'est la liberté de tromper.

A propos! Vous autres hommes libres et civilisés, avez-vous vos passeports? Allez vous incliner devant votre chef d'administration; attendez dans l'antichambre de votre préfet, de votre Staathalter, de votre gouverneur; supportez les regards insolents et les rudoiements des concierges, des gendarmes, des écrivains qui n'ont pas le temps. Payez le papier, le timbre, la signature, le sceau; payez et remerciez que vous en soyez quitte, que vous ne soyez pas inscrit dans le livre des *suspects;* sans cela on ne vous laisserait passer nulle part, bien que vous ayez mille fois incliné la tête devant l'ordre des choses, tout en lisant des traités magnifiques sur la liberté des peuples.... Ne vous effrayez pas. Nous arrivons à la frontière. Quel est ce pays? N'importe! C'est un pays constitutionnel où l'on ne parle que liberté; il est gouverné

---

reichender Schriftsteller, ein redlicher Forscher, beachtenswerther Denker, ein Mann von unbestreitbarem Talent). Il a pour ainsi dire épuisé bien des questions politiques et sociales en posant des vérités inébranlables. Mais l'opinion de certains partis s'est tournée contre lui, parce qu'on l'a cru socialiste et ultra-démocrate. Tout en se disant socialiste, il ne l'est pas ou il l'est comme tout le monde devrait l'être. C'était un des plus acharnés antagonistes de Proudhon. On peut réfuter Leroux quelquefois; il faut l'admirer toujours.

par *un père*. On dit que ce père de la nation est fils d'un sergent, cet autre, petit-fils d'un tambour-major. C'est égal. Les professeurs nous ont enseigné que c'est le descendant d'une dynastie pure qui règne sans interruption depuis cinq ou six cents ans. Les Allemands et les prêtres nous assurent qu'ils sont là *par la grâce de Dieu*. Ouvrez donc vos coffres, vos malles, vos sacs, vos bourses ; videz vos poches. Laissez-vous fouiller, tâter. Vous ne trouvez pas que cela soit abject, dégradant, révoltant ? Le sang ne vous monte pas à la tête ? Vous ne vous sentez pas froissé, avili, meurtri ? Tant mieux pour vous. Vous avez sans doute appris les droits de l'homme et la théorie de la liberté *transcendante* d'un humaniste, d'un philosophe allemand. Il vous aura dit que le *Zollverein*, c'est le sommet de la science économique..... Y a-t-il des femmes dans votre société ? Excusez. Il y a eu une dénonciation qui se nomme légale. Une contrebande ! Vos femmes, vos sœurs, vos filles seront obligées d'ôter leurs robes, leurs jupons, leurs corsets. Vous êtes tranquilles ? Il y a un cabinet particulier ; et des femmes pour déshabiller. Cela se fait avec décence..... Mais c'est stupide, mais c'est dégoûtant ; c'est une lâcheté qui n'a pas de nom. Vous êtes contents, hommes de progrès. « C'est un règlement, » me dites-vous. Un règlement infâme ! On vous accuse d'avoir des papiers prohibés, des lettres secrètes. On vous ôte vos souliers, vos bas. On vous traite comme on ne traite pas des bêtes. Un chien mordrait si quelqu'un voulait écarter le poil de sa queue ; un cheval donnerait un coup de sabot. Vous êtes *des hommes* libres et éclairés et vous supportez cette abjection, vous fraternisez avec ceux qui sont descendus plus bas que les plus vils des animaux !... Partons.

Halte-là. Encore une barrière ! C'est une ville, une

capitale; ce n'est plus la frontière! Qu'est-ce donc? Vienne, Prague? Arrêtez. « Avez-vous à déclarer quelque chose? » Du tabac, des comestibles. Sommes-nous à Paris? non; c'est l'empire d'Autriche. Halte-là. Quoi! encore? Un pont, payez, halte-là, barrière! Payez pour le pavé : *Mauth*. Du nord au midi, de l'ouest à l'est, voyez-vous ces grandes routes qui s'étendent et se croisent? Ce sont des routes impériales, royales, ducales, comtales, *kaiserlich*, *kœniglich*, *kaiserlich-koniglich*, *gross-herzoglich*, *herzoglich*, *grafschaftlich*, *imperatorskije*, *gosudarstwiennyje*. C'est à se casser la langue. Et ces grands bâtiments? ces écoles? ces musées? Tout cela : impérial, *kaiserlich*, *kœniglich*. Les empereurs, les rois y ont-ils travaillé eux-mêmes? Non ; M. le *Bezirksvorsteher* a pris solennellement la truelle au nom de M. *le Staathalter* qui lui a donné cet ordre au nom du ministre, qui lui a communiqué la volonté suprême du *Kaiser* ou du *Kœnig* (dont celui-ci ne sait rien, bien entendu), et il a posé la pierre angulaire en présence de M. le curé et de M. l'évêque paré de la robe pontificale, tenant la croix en main. Ces murs, ces chemins sont arrosés de la sueur des peuples. La logique enseignée aux écoles par les savants professeurs démontre qu'ils n'appartiennent pas à la nation.

Quelle est donc cette foule de petits enfants, à demi nus qui courent dans les rues? qui crient, qui se battent, qui sautent les uns sur les autres, ces enfants des deux sexes? Ce sont de futurs citoyens de l'État, de futures mères de famille, « des êtres purs et joyeux, » « futurs esclaves ou tyrans, » selon l'expression de Victor Hugo. Ils sont décorés!.. Quels joujoux tiennent-ils en main? De petits fusils, de petits stylets, de petits arcs. Ils assassinent en attendant les papillons et les hannetons jusqu'à ce qu'ils apprennent à assassiner leurs semblables. Ce n'est

rien. Au commencement du dix-neuvième siècle les enfants avaient de petites guillotines, et s'amusaient à couper la tête à leurs poupées. Ma mère me racontait ce détail avec effroi. C'est ainsi que la petite génération jouait *à la mort* comme au *colin-maillard!* Aujourd'hui, elle est plus avancée. Il n'y a plus de *maisons paternelles;* il n'y a que *des rues;* elles tiennent lieu de mères. Et ces bambins qui portent des noix, des roses des Alpes, des violettes de Parme, ces petits artistes savoyards pinçant une corde sur un morceau de planche, se tordant la bouche; ces petites filles *fleuristes de Londres?...* Ah! passons. C'est navrant.

Voilà les chrétiens qui, après avoir entendu un éloquent sermon « *sur la tempérance,* » vont tout droit au cabaret placé vis-à-vis de l'église. Il faut des anges ou des saints pour résister à tant de tentations. Rien qu'à Paris on compte, d'après l'almanach Bottin, près de trois mille cafés, sans parler des hôtels et des restaurants. Cette ville contient environ quatre mille marchands de vin. La production de houblon monte en Europe jusqu'à un million de quintaux. En Angleterre même 750,000! Chaque personne boit en moyenne 200 à 300 litres de bière par an. Il ne faut pas oublier que la consommation de vin est plus grande. En France, sur 170 aliénés placés pendant un an à Charenton, 60 succombèrent à la maladie mentale, par suite de l'usage de l'alcool. Plus d'un tiers! A Londres, la police ramassa dans les rues durant une seule année, 17,452 hommes et 17,225 femmes complétement ivres. C'est abominable et terrible! En Suisse, le nombre de distilleries augmenta tellement pendant une trentaine d'années, qu'il y en a maintenant cinq fois autant qu'il n'y en avait. Le ministre des finances de Pétersbourg ouvrit une large voie à la démorali-

sation du peuple en abaissant le prix de l'eau-de-vie pour les consommateurs et en faisant payer aux producteurs un impôt nommé *accise* qui rapporte à l'État 200 millions de roubles, près de *huit cents millions* de francs par an. On a calculé que l'entretien de l'armée dans cette monarchie coûte autant. La propagande de la société de tempérance y est regardée comme un crime d'État. Il est triste de dire que l'ivresse augmente dans les pays constitutionels à mesure que l'on donne au peuple de plus grands priviléges. La vérité avant tout. Cependant la raison en est palpable. Les gouvernements en facilitant pour leur propre intérêt la production des boissons, abaissent la dignité de l'homme, qu'ils font semblant de relever par les lois plus libérales. Ce qu'ils établissent d'une main, ils le détruisent de l'autre. C'est une politique habile et en même temps la source de plus grands revenus. Le peuple ne s'aperçoit pas qu'il noie sa liberté dans le verre. Toutefois, il faut avouer aussi qu'en Amérique, dans les Etats-Unis, sur 375,000 personnes mortes, il y en avait 37,000 qui succombèrent des suites de l'ivresse (1).

En Europe, le travail excessif éveille l'envie de boire; il est l'effet du mécanisme gouvernemental; d'un autre côté, le manque d'un principe religieux, stable, dans un pays nouvellement organisé, tel que l'Amérique, est la cause de ce débordement de passions. En général, l'Europe produit un demi-sceau de vin par tête !

Allons plus loin. Entrons dans les écoles primaires. Un philosophe anglais, Locke, a dit : « Si j'élève mon fils à la maison, je crains qu'il ne devienne un fat, si je le rends aux écoles, je crains qu'il ne soit un sot. » Quel

(1) Compte rendu de M. Victor Borie. Le *Siècle*, 1865. Pour les autres détails, Kolb Vergleichende Statistik.

bonheur qu'il vécût au dix-septième siècle ! M. Vigneul-Marville raconte qu'il connaissait une femme qui avait élevé ensemble une souris, un chat, un chien et un moineau, vivant dans une parfaite entente cordiale. Les prêtres prêchent depuis tantôt dix-neuf siècles l'*amour fraternel* et ils n'ont pas réussi à faire avec les hommes ce qu'a fait cette bonne femme avec les animaux. Écoutons le catéchisme. « Celui qui commet un péché sera condamné au feu éternel. » Mais a-t-on jamais mesuré ce que c'est que l'éternité ? Pour un seul péché, des tourments éternels ! C'est plus que tyrannie ! Dieu est-il donc un tyran ? un monstre ? Et ce feu, qu'est-ce donc? demande un enfant. C'est du feu qui brûle ; répond l'abbé. — N'as-tu jamais vu le feu ? L'enfer, c'est un feu éternel où il y a du soufre et du goudron et de la poix. Pauvres enfants ! Ils se figurent qu'on les rôtira comme un rosbif, parce qu'on les rend bêtes. Ils deviendront un jour mouchards, espions, gardiens de prisons, commissaires d'enquêtes, gendarmes, douaniers, percepteurs, censeurs, délateurs, bourreaux, tueurs d'hommes, couverts de toute espèce d'uniformes et de joujoux ; ils formeront ces millions de satans qui ont changé la terre en enfer, et ceux-là ne seront pas damnés parce qu'ils agissent « *selon la loi....* » Plaisanterie à part, j'ai connu un ecclésiastique très-distingué qui se figurait un diable avec une queue et des cornes. Telle est la base de l'éducation et de la moralité !... Continuons. Les enfants récitent des vers par cœur. Le poëme d'un écrivain de génie ! Décidément le professeur de rhétorique est un libre-penseur. Monsieur l'abbé ne l'aime pas parce qu'il est grand admirateur de Voltaire.

« Je chante ce héros qui régna sur la France,
« Et par *droit de conquête* et par *droit de naissance.* »

Que d'absurdités dans ces deux vers d'un homme que les uns maudissent et les autres admirent ! Il y a donc *un droit de conquête* et *un droit de naissance !...* Quel abîme d'erreurs ! Quelle source d'idées pour un enfant ! Qu'on s'étonne après que le monde soit à rebours ! Mais M. Thiers admet le droit du *fait accompli.* Pourquoi ne l'appliquerait-on pas à tous les voleurs et à tous les brigands ?... Il n'y aurait pas de tribunaux.

Visitons les écoles supérieures. Les idées fondamentales qui constituent l'essence de l'éducation élémentaire ont une plus grande extension dans les Universités. Un professeur de théologie catholique enseigne la religion d'après le *Catéchisme de persévérance* de Gaume et des milliers de commentateurs qui ont imprimé des millions de volumes. Qui n'a jamais lu ces blasphèmes n'a qu'à consulter les bibliothèques dites « populaires et utiles.» Nous n'avons pas le temps de nous en occuper. Mais voici un petit livre trouvé sur notre passage. Il nous donnera l'idée des prétentions gigantesques du clergé ; il nous fera voir jusqu'où peut aller le despotisme. Ouvrons. « Je dis que si, *pour les malheur des peuples*, il y avait quelques prêtres *assez aveugles* pour *tolérer la valse et la polka* en connaissance de cause, indignes de leur sublime ministère, ils feraient *autant de sacriléges qu'ils donneraient d'absolutions* » — Où le *sublime ministère* ne va-t-il pas se nicher (1) !

Les professeurs protestants sont-ils plus raisonnables ? Leur doctrine consiste à détruire toute foi, toute autorité (excepté celle du gouvernement monarchique bien entendu), à rejeter tout ce qu'ils ne comprennent pas

(1) Quelques mots sur les danses modernes. Nouvelles révélations (!!!) par le vicomte de B. Saint-Laurent. Troisième édition. Page 32.

eux-mêmes, à semer la haine et la discorde parmi les chrétiens de différents cultes. Le criterium du protestantisme le plus éloquent que j'aie jamais vu, et qui peut également résumer en lui toute la science théologique négative, c'est un livre qui a eu un nombre incroyable d'éditions et d'exemplaires. Jetons un coup d'œil rien que sur le titre de cet ouvrage : « *L'Anatomie de la messe.* » Il est impossible d'être plus insolent, plus brutal, plus insipide avec tant d'érudition. L'auteur n'a pas assez de perspicacité pour comprendre les sublimes symboles de la messe (malheureusement défigurés par les inventions supplémentaires du fanatisme et l'éducation superficielle du clergé catholique), et il croit triompher en venant disséquer la forme d'un culte religieux avec le scalpel de son petit esprit (1).

Ni les uns ni les autres ne songent aux vrais malheurs des peuples, à les unir, mais ils font tout pour les désunir et se disent chrétiens ! Qu'ont-ils fait jusqu'à présent en propageant leurs théories et en s'entre-mangeant mutuellement ? Les prêtres catholiques défendent les valses et les polkas sous peine d'excommunication ; les pasteurs protestants défendent la lecture des plus beaux ouvrages qui aient jamais paru : *Stunden der Andacht* et *l'Imitation de Jésus-Christ*, *par Thomas à Kempis.* Il y a de quoi perdre la tête. Mais ils sont « *assez aveugles* » pour « *tolérer* » de pareilles doctrines répandues dans les universités allemandes : « Le simple état de possession doit passer avec le temps en état légal. » *Der blosze Besitzzustand musz mit der Zeit in den Rechtsstand übergehen.* C'est un principe de brigands ! Écoutons plus loin : « Prétendre que le fait

(1) Cet ouvrage. écrit en allemand, est intitulé : *Anatomie der Messe von Dr Wilhelm Joos.*

« de possession et le gouvernement de fait, même celui « d'un usurpateur à qui on obéit cependant, ne peuvent « être jamais reconnus comme légaux, serait introduire « dans la question des difficultés inextricables, car il y a « peu d'états en Europe dont le droit public ait été libre « d'usurpation dès le commencement même (1). »

Fuyons! Quittons les Universités, leur théologie et leur logique. Ce n'est pas sans raison que l'on nomme la politique des Allemands *die Professoren-politik*. Elle se résume en quelques mots : *Ce qui est bon à prendre est bon à garder*. Un de leurs plus grands patriotes, *J.-G. Seume*, disait : « Les Allemands étaient toujours barbares ou à demi barbares; ils n'ont jamais pu s'élever à la justice universelle et à la liberté. » Un autre auteur distingué, le baron *Fr. von Moser* écrivit ces paroles : « J'ai presque honte d'être Allemand lorsque je pense quels hommes deviendront nos princes héréditaires. Ils ressembleront à Roboam qui disait : « Mon père vous imposa un joug pesant, je le ferai encore plus pesant. Mon père vous donnait des coups de fouet, et je vous battrai avec des scorpions. » Moser vécut au milieu du siècle passé et ne prévoyait pas un malheur plus grand pour sa patrie, il ne prévoyait pas que la nation avec tous ses petits princes supporterait le joug ignominieux d'un seul ministre (2).

« Le monde est en proie au mal, » disait le célèbre Kant, dans le siècle passé; il n'y trouva aucun remède, mais laissa les paroles suivantes qui méritent la plus grande attention comme provenant d'un juge impartial,

---

(1) Telles sont les notions élémentaires du droit politique qui sont la base de la jurisprudence allemande. On trouva ces définitions si infaillibles qu'on les admit dans les recueils encyclopédiques. Comp. : *Allgemeine deutsche Encyklopædie*. Art. *Recht*.

(2) Comp. *Neue Fr. Presse. Deutsche Professoren und Bismarksche Politik*, 1865.

d'un esprit élevé, sain, et infiniment supérieur à tous les philosophes allemands : « Il faut convenir que la conservation et la pureté de la croyance ecclésiastique, que la propagation uniforme et générale de cette croyance, que même le respect pour la révélation qu'elle contient, peuvent être suffisamment assurés par l'Ecriture sainte qui doit être un objet sacré pour les contemporains et les générations futures. » (*Religion innerhalb der Grenzen der bloszen Vernunft. art. III,, ch.* v.)

C'est une question de la plus haute importance. Mais comment est-elle appliquée?...

Que voyons-nous? Entrons dans les églises. « L'autorité, c'est moi, » dit le prédicateur protestant. « L'autorité c'est le Tsar, » dit le prédicateur schismatique. Voilà pourquoi le général Mannteufel répondit aux députés du Schleswig qui réclamaient leurs droits : « Votre loi, c'est la volonté du roi. » Voilà pourquoi un petit bureaucrate moscovite, gouverneur d'une province en 1863, fit entendre aux Polonais des paroles plus fières que celles de Mannteufel et de Louis XIV même : « Votre loi, c'est ma volonté. »

Passons en Italie. Nous y trouverons peut-être la pratique de la véritable doctrine du Christ. C'est à Rome, au sein du catholicisme, qu'il faut chercher la pureté de la croyance chrétienne... En route! Nous y sommes. Halte-là! Des gendarmes! des douaniers! la police! les sbires! On demande des passe-ports; on fouille! Au nom du Vicaire du Christ!... au nom du Sauveur de l'humanité!... de celui qui fut la liberté suprême, et l'amour suprême!... Le Vatican au lieu de la modeste étable!... Des huissiers, des chambellans... des maîtres de cérémonies... la garde. Baisons les pieds de cet humble *servus servorum*. Grand Dieu! La croix du Sauveur sur les pantoufles du pape!...

Suivons la foule. Voici une procession : à Naples, à Florence, à Milan. Grande et belle cérémonie, relevant l'âme, inspirant je ne sais quel sentiment pieux et idéal. Jamais forme d'un culte ne fut plus grandiose. Ces chants, ces cierges, ces drapeaux, la croix, ce symbole de liberté, de vérité, de sacrifice ! On dirait que c'est vraiment la marche de l'esprit pur et saint. Les sens s'apaisent, les méchants tremblent, la voix du démon se tait. La tête s'incline involontairement ; les genoux fléchissent, le cœur bat, une émotion indicible s'empare de l'homme qui n'est pas encore tout à fait dégradé, il a envie de devenir bon... il l'est. Mais.... qu'est-ce donc que ce spectacle au milieu de cette marche solennelle ?... Des idoles, des poupées !... Jésus-Christ en perruque !... la Sainte-Vierge en crinoline !... le sang de saint Janvier ! Là-bas on rit, on danse... voilà une jeune fille jouant le rôle de la Madone !... On se prosterne devant la statue de Vénus... on vend les larmes d'un saint... les robes de Marie... voilà les clous de la croix... nous en avons vu une dizaine à Cologne, à Paris, partout... la troisième ou la quatrième tête de saint Jean !... Partons ; ce sont des païens.

Allons à Moscou ; entrons dans cette église.... On ne fait que se signer. Mille génuflexions... les prêtres se baisent les mains... on n'entend pas le nom de Dieu, mais celui du Tsar et de sa famille... litanies à n'en plus finir. On célèbre une fête au cabaret. Il y en a une centaine dans l'année. Revenons en Allemagne. Voici un temple protestant. Entrons-y. Le peuple est convenablement mis. On chante ; on prie... mais *la foi justifie* les actions...

Passons en France. Nous sommes fatigués, frustrés. Nous avons besoin de recueillement. Le monde est si méchant et si stupide ! Cherchons une consolation dans la

religion. Asseyons-nous dans le petit coin de cette église magnifique. Il est doux de quitter la terre, de prier, de rêver à Dieu, au bonheur éternel, les yeux fermés... L'âme s'envole vers les régions inconnues... enchantement... délice... « Présentez vos armes! » Juste ciel!... Encore des armes! des soldats! On présente des armes devant le Christ comme devant un général!... Voici cependant un vrai général. Un chapeau magnifique, des épaulettes, sans doute pour parer le coup de sabre... bas de soie, bottines vernies ornées de boucles élégantes, le bâton de maréchal en main. Quel air altier! Digne commandant de l'armée. Non; ce n'est qu'un *suisse!*... Et ces gens-là en chapeau? qui sont-ils? Des sergents de ville. Oh! mon Dieu! Partout la police!... Est-ce la faute du gouvernement? Certainement non. Pourquoi la société a-t-elle besoin d'être surveillée comme des enfants ou des aliénés?... Voilà des ivrognes qui entrent. Blouses bleues. Vêtements déboutonnés. Ils viennent de les endosser pour aller à l'église; au cabaret ils avaient des habits neufs... Qu'est-ce donc sur ce mur? Des certificats à la sainte Vierge gravés sur marbre!!! (1)

Prions. Un moment de silence... Fermons les yeux. « Votre place, s'il vous plaît. »—« Comment! ma place? » — « Payez votre place, monsieur. » — « Mais je suis dans la maison de mon père! » — « C'est égal; payez deux sous. » Voici le tarif: La grand'messe, 15 centimes une chaise. Vêpres solennelles 10 centimes. Messe basse 5 centimes.

C'est indigne, c'est infâme, c'est une profanation qui n'a pas de nom. Le Christ les aurait rossés ces merce-

(1) Dans bien des églises on voit des inscriptions suivantes: « J'ai prié dans cette chapelle et j'ai été exaucée. » « Merci, ô Marie! » etc.

naires éhontés, comme il a rossé à Jérusalem « *les négociants et les banquiers qui ont fait de l'église un repaire de brigands.* »

Prions, recueillons-nous... « Pour l'entretien de l'église, s'il vous plaît. »— Nous voilà quitte pour quelques sous. Personne ne viendra plus troubler notre méditation. — « Pour une œuvre de bienfaisance, s'il vous plaît. » — Ah ! voilà encore quelques sous. On donnerait un franc pour se débarrasser. C'est fini. Nous pouvons continuer nos prières.—« Pour les pauvres de la paroisse, s'il vous plaît. » — Mais ces dorures, ces cristaux, ce luxe, ces carrosses, ces palais !... Il faut se résigner. Pensons aux misères humaines. Demandons l'inspiration au Saint-Esprit. — « Pour les frais de l'adoration, s'il vous plaît. » Ne peut-on pas adorer Dieu sans payer?

Oh ! les barbares ! C'est comme au théâtre. Quand l'âme est saisie d'ivresse, d'enchantement, on vient crier : « La pièce, l'*Entr'acte*, le programme du spectacle, la pièce, le journal du soir. » Ce sont autant de coups de poignard. Comment ! le clergé catholique ne s'aperçoit-il pas qu'il mine le catholicisme à tout bout de champ, qu'il est devenu la risée des hommes raisonnables, qu'il porte atteinte au christianisme? Ne s'aperçoit-il pas que s'il en tient encore quelques-uns dans une obéissance stupide, il est détesté par le peuple?... Ne sait-il pas que le peuple disait un jour en voyant les Dominicains : « Quand donc tordrons-nous le cou à ces cigognes blanches? » A Milan, lorsqu'on représentait *Don Carlos* de Schiller, le public a crié, sifflé à la vue du prêtre qui est entré sur la scène pour y jouer son rôle, car il ne pouvait pas supporter sa présence. Un pareil symptôme ne mérite-t-il pas la plus sérieuse attention? n'exige-t-il pas impérieusement la réforme radicale et prompte du culte et du

clergé?... Seulement, pas de sophisme! Qu'on ne vienne pas me dire, les mains jointes et les yeux baissés : « La vraie religion du Christ a toujours été persécutée. » C'est bon pour les ignorants. Est-ce à dire que je veuille dénigrer le ministère du prêtre vraiment sublime? Dieu m'en préserve. La saine raison du peuple saura toujours respecter ceux qui en sont dignes; mais pour ouvrir les yeux aux aveugles, pour prévenir le danger imminent, pour vaincre l'opiniâtreté des pouvoirs civils et ecclésiastiques que rien n'a pu fléchir jusqu'à présent, il faut des moyens efficaces et énergiques, c'est-à-dire il faut avoir le courage de parler haut et fort.

Quels sont les effets de ces différentes doctrines qui se disent chrétiennes? quel est le culte qui est le meilleur? Y a-t-il plus d'hommes vertueux et libres parmi les catholiques que parmi les protestants, ou bien *vice versa?* Consultons la statistique, passons en revue tous les pays. Nous y trouverons les mêmes erreurs, les mêmes vices et en proportion égale. Il est difficile de dire quel est le culte qui a le plus d'influence sur la moralité des hommes. Mais ne faisons aucune différence entre un crime et un crime; ne faisons pas de différence entre un crime commis sur des nations entières et un crime commis sur un individu. Et les catéchismes, comment expliquent-ils la base de toutes les lois et de la moralité? Les professeurs, les philosophes comment appliquent-ils les commandements de Dieu et de Jésus-Christ? Chacune de ces lois suprêmes n'est qu'une lettre morte dans la vie pratique de la société. Elle se rapporte *à la chair*, à l'individu, aux détails, je dirai même aux niaiseries, suivant l'explication théologique et philosophique; l'esprit n'y entre pour rien. Telle est l'éducation des enfants, telle est l'éducation

des jeunes gens. « Tu ne tueras point. Tu ne voleras point. » Mais on assassine des nations entières, on leur vole leur propriété! On torture l'âme, on la déprave, on la dégrade, on tue l'esprit, car c'est le tuer que de le réduire à la force brutale. On vole aux hommes ce qu'il y a de bon dans leur nature, pour en faire des diables. On leur vole leurs facultés, leur intelligence, leurs sentiments nobles, leurs élans vers le bien, vers le juste. N'est-ce pas violer les commandements de Dieu, les lois de la nature? Où est donc le clergé soi-disant interprète de Dieu, qui s'y oppose? Et qu'après on s'étonne que la religion soit en décadence partout! Où sont donc les professeurs pour expliquer aux élèves les droits de l'homme? Où sont les vrais chrétiens? où sont enfin les « *rationalistes* » logiques?

On commet des crimes en grand; et un petit voleur doit être damné et rôti dans le feu éternel! On répand des idées homicides, on fait couler des torrents de sang, on tient les hommes dans une abjection, dans un culte « *d'autres Dieux* » et personne n'y songe! C'est absurde, c'est enfin ridicule, si l'on ne veut pas admettre que c'est criminel. Les grands forfaits sont tolérés, les petits péchés, une polka, une valse dévergondée sont poursuivis!... (1)

Pendant le règne de Ferdinand II et de François II, en Sicile et à Naples on introduisit un régime devant lequel

---

(1) Quiconque aura la patience de lire cet ouvrage jusqu'à la fin verra qu'il s'agit de distinguer soigneusement *le principe* de la religion chrétienne, destinée à être catholique, c'est-à-dire universelle, de la manière de l'appliquer. Personne ne saura nier que, parmi les prêtres catholiques, il n'y ait des hommes vraiment dignes de respect et d'admiration; mais il est aussi incontestable que pour la plupart le clergé qui se nomme catholique n'est pas chrétien. Il y a une *religion cléricale*.

pâlissent toutes les atrocités du moyen âge. On punissait de prison et de mort pour « *une démonstration muette* » ou pour « *une manière de penser digne de blâme.* » Cela paraît fabuleux, et cependant cela se passait sous nos yeux. On introduisit *la Cuffia del silenzio.* Le peuple n'osait plus prononcer le mot « Roi ; » il devait dire « Notre Seigneur. » Chaque commissaire de police, chaque gendarme, chaque gardien de prison avait non-seulement le droit d'employer mais d'inventer des tortures les unes plus ingénieuses que les autres. On murait les prisonniers. Des milliers de ces malheureux remplissaient les cachots de Saint-Elme et de la Préfecture de police à Naples. Le fameux *Maniscalco*, ci-devant voleur, espion, ensuite gendarme et à proprement parler vice-roi de Sicile, avait des prisons à Morreale dont la description fait dresser les cheveux sur la tête. On les ouvrit le 14 janvier 1848. Des cachots horribles se trouvaient à San Domenico, San Isidoro et à Catane. Dans une de ces prisons souterraines était enfermé le baron Nicotera. Le ministre *Ajossa* proclama la volonté du roi qui ordonnait la bastonnade pour les voleurs et ceux qui *troublaient la tranquillité publique.* Cette loi, promulguée en 1822, fut publiée en 1843 par le ministre de police del Caretto ; elle fut abolie par la constitution de 1848 ; mais le roi la fit renouveler comme « règlement de police exceptionnel pour maintenir la sûreté publique. » Le ministre de Ferdinand II, baron Poerio, mis en prison, après le coup d'Etat du 15 mai 1848, resta au bagne de Nisida chargé de chaînes, pendant dix ans. Son martyre est célèbre. Il ne fut jamais jugé ; on le déporta en Amérique avec 90 personnes par ordre du ministre de police, le 27 décembre 1858, quoique la déportation fût interdite par le code Napoléon. Les cruautés commises sur l'intendant de la comtesse San Marco, nommé

la Licata, dépassent toute imagination et ne sont rien en comparaison des autres. Un officier de gendarmes, Chininci, appliqua à une femme, belle épouse d'un citoyen nommé Chimera, des tortures telles que la décence m'empêche de les raconter. Cela eut lieu en 1859. Ce n'est que le décret du préfet Liborio Romano qui abolit dans le royaume de Naples les cachots *criminali* ou *segrete* le 9 juillet 1860. Dans la même année une grande quantité de malheureux furent mis en liberté par Garibaldi lorsqu'il débarqua en Sicile (1).

Ces dates sont bien récentes.

Le roi François II était un despote; les journaux cathoques le nommèrent « *malheureux,* » lorsqu'il fut expulsé, et *le Pape le défendit !*

La loi sanguinaire du code de Charles-Quint *Carolina*, connue sous le nom de *Hochnothpeinliches Halsgericht*, existait il n'y a pas longtemps en Allemagne et en Autriche.

Cette dernière monarchie est encore appelée de nos jours *archi-catholique*. Dans cet Etat chaque loi qui a pour but de punir des forfaits politiques est criminelle par elle-même. Un délit y est souvent envisagé comme crime de lèse-majesté (*Hochverrath*) ou comme trouble de la tranquillité publique (*Stœrung der œffentlichen Ruhe*) (2) et jugé par un tribunal de guerre. En 1846, Metternich, ministre de cet Empire « archi-catholique, » fit égorger près de trois mille citoyens, femmes et enfants. La Galicie fut inondée de sang. Aux martyrs de Hongrie : le prélat Mar-

---

(1) Voir pour plus de détails l'ouvrage de M. Charles de la Varenne : *La torture en Sicile.*

(2) Voir le Code criminel d'Autriche du 15 janvier 1855, et les crimes qui y sont désignés dans les articles 50-66, 68-75, et suivants.

tinowich, le comte Sigrai, Hainotzi, Latzkowich, Szentmariai, exécutés à Ofen après un procès couvert jusqu'à présent du plus grand mystère, succéda dans les derniers temps une longue série de victimes. Les tortures qu'on leur infligea ne différèrent en rien des mesures prises par le général autrichien Caraffa qui, en 1686, institua le fameux Tribunal de sang à Eperiès et fut décoré de l'ordre de la Toison d'or. En 1849, les généraux hongrois qui se rendirent sur parole, comptant sur la générosité de l'empereur François-Joseph, furent *pendus* à Arad, entre autres : Aulich, Damianich, Knezich, Lahner, Leiningen, Nagy, Poeltemberg et Torok. Les autres généraux Dessewffy, Kisz, Lazar et Schweidel furent *fusillés* par une faveur spéciale. Le comte Louis Batthiany, un des hommes les plus illustres du dix-neuvième siècle, qui s'attendait à être gracié, fut condamné à être fusillé comme les autres, par l'Empereur lui-même, âgé à peine de dix-neuf ans. Il se donna la mort le jour où l'on devait le conduire à l'échafaud. Le comte Etienne Szecheny devint fou de désespoir. Le général Haynau sévissait comme un tigre enragé au nom de l'empereur archi-catholique. Sans parler des tortures, il suffit de dire qu'il faisait fustiger à coups de canne les femmes et les enfants. Il n'était d'ailleurs que l'instrument docile d'instructions qui émanaient du trône.

On ne connaît pas le nombre de victimes que l'on massacra secrètement dans les cachots souterrains; mais il est certain qu'en Hongrie seulement le gouvernement autrichien fit périr sur l'échafaud, pendant deux ans, *deux cent quarante-quatre* personnes pour les soi-disant délits politiques.

En 1852, on en exécuta 71; en 1853, on en pendit et

fusilla 129; en 1854, enfin, 44. Et la cour de Rome protége les Habsbourg ! (1).

Oh ! ne perdons jamais de vue ces grands crimes des grands de ce monde. Toutes les fois que nous parcourons l'Europe, les ombres de ces victimes infortunées nous suivent, criant vengeance. Nous ne pouvons faire un pas sans que notre pied ne foule une terre arrosée du sang des martyrs de la liberté.

Mais que sont toutes les cruautés des temps anciens et modernes en comparaison de l'épouvantable tableau des persécutions exercées en Pologne par les Moscovites sans discontinuer! Elles ne sont que trop connues. Bientôt ces récits ressembleront à une fiction mythologique. Un auteur distingué, M. Vilbort, dit avec raison : « En Pologne, les faits les plus incontestables paraissent si éloignés de la vraisemblance, le fantastique est tellement mêlé aux événements de chaque jour, que dans un siècle l'historien qui voudra raconter ce drame palpitant et terrible hésitera effrayé, se demandant s'il n'est pas la proie de quelque hallucination sanglante, si toute cette épopée merveilleuse et sinistre n'est pas le fruit monstrueux d'une imagination en délire. Et en vérité... cette lutte, cet écrasement et ce martyre d'une nation qui dure depuis cent ans, ce supplice perpétuel, cette tombe toujours ouverte, cet héroïsme se retrempant dans les tortures, ce patriotisme renaissant dans la mort, ce grand crime qui fait rougir l'humanité, cette gloire sans pareille qui couronne la Pologne sur son Golgotha, ce drame unique et inouï n'appartient-il pas au monde de la fiction autant

(1) Voir : Notice statistique de la gazette allemande : Mercure de Souabe (*Schwabischer Merkur*), n° 306 du 28 décembre 1859. Voir pour plus de détails : *Ungarn's gutes Recht von einem Magyaren*. Luzern. 1861.

qu'au domaine de l'histoire, et n'est-ce pas un Homère qu'il appelle plutôt qu'un Tacite ? » Ces paroles ont été écrites il y a quelques années de cela, à la suite des derniers événements. M. Vilbort croit que dans un siècle la société sera tellement civilisée qu'il ne serait pas étonnant qu'un historien doutât de la vraisemblance de ces faits. Et cependant il y a *cent vingt ans* déjà que Montesquieu a dit dans son remarquable ouvrage : « L'âme des peuples du Nord est moins sensible à la douleur. Il faut écorcher un Moscovite pour lui donner du sentiment (1). »

Quand on pense aux atrocités commises par les monarques, les cheveux se dressent sur la tête. Ce sont toujours les mêmes traditions dynastiques qui les animent. Ne remontons pas à des temps très-éloignés. Rappelons-nous ce qui s'est passé en Italie pendant tant de siècles. On eût dit que les empereurs d'Allemagne qui se croyaient empereurs romains étaient saisis de démence. Frédéric Barberousse ayant pris Milan fit égorger les habitants, raser la ville et y *semer du sel !...* Cela se passa il y a sept cents ans de cela, en 1162. On prétend que c'était un siècle de barbarie qui ne peut pas être comparé à notre époque. Mais les prédécesseurs et les successeurs de

---

(1) *Esprit des lois,* livre XIV, ch. II. Ed. 1748. Qu'on ne s'étonne pas si en parlant quelquefois de cette agglomération de peuplades asiatiques, injustement comptée au nombre des nations d'Europe, je lui donne le nom de Moscovites, contrairement à l'usage adopté par la politique et les gens qui ne connaissent pas l'histoire. Tout homme éclairé sait que le nom de Russes est une usurpation conforme au plan de Pierre Ier dans le but de s'approprier les provinces situées à la rive droite du Dniepr et une partie des terres slaves au delà de ce fleuve. Montesquieu ne s'est jamais servi d'une autre expression pour désigner ce peuple que celle que je viens de citer. D'ailleurs, la question de nationalité concernant cette branche des Mongols a été définitivement prouvée et pour ainsi dire épuisée par des savants éminents tels que : MM. Lelewel, Léonard Chodzko, Duchinski, Viquesnel, Henri Martin et autres. Il n'est plus temps d'y revenir.

ce monstre lui ressemblaient. Les dynasties allemandes qui dévoraient l'Italie, l'Europe entière et même l'Amérique, tout aussi bien que les Bourbons, n'étaient ni plus ni moins que des pépinières de forçats. Si ce n'était un Barberousse, c'était un Philippe II, fils de Charles-Quint, avec son bourreau favori, le duc d'Albe. La Providence avertissait souvent ces anthropophages. Philippe II fut dévoré *par les pous*. C'est un fait historique ; il mourut à la suite d'une maladie que l'on nomme *pedicularia*. Charles IX, roi de France, un des fauteurs de la Saint-Barthélemy, se noya dans son propre sang qui sortait de ses veines. Cela servit-il d'enseignement aux souverains ? Quel fut le commencement du royaume de Prusse ? On sait que ce furent des brigands en froc portant la croix du Sauveur qui fondèrent cette monarchie. Quel fut le commencement de sa puissance ? Laissons la parole à Frédéric II lui-même : « On ne peut, dit-il, se « représenter l'état de la Prusse à la fin de la guerre « de sept ans que sous l'image d'un homme criblé de bles- « sures, affaibli par la perte de son sang et près de suc- « comber sous le poids de ses souffrances. La noblesse « était dans l'épuisement, le petit peuple ruiné, nombre « de villages brûlés, beaucoup de villes détruites. Une « anarchie complète avait bouleversé tout l'ordre de la « police et du gouvernement. En un mot, la désolation « était générale... L'armée ne se trouvait pas dans une « meilleure situation ; dix-sept batailles avaient fait pé- « rir la fleur des officiers et des soldats. » Un jour, quand la civilisation aura éclairé la société, on lui dressera un poteau ignominieux et on y mettra comme inscription ses propres aveux. Et cependant Voltaire, le libéral Voltaire l'idolâtrait, les Allemands lui ont érigé une foule de statues, les historiens le nomment Frédéric le

Grand et l'unique (*der einzige*) !... Pendant la guerre de sept ans l'armée prussienne perdit 373,000 soldats. Les adversaires de Frédéric II en perdirent un demi-million. Les Moscovites égorgèrent 30,000 personnes sans armes. Ce même écrivain, qui sert encore aujourd'hui d'étendard aux progressistes, admirait le génie de l'impératrice Catherine II qui donna ordre à Souvarov de massacrer les habitants de Varsovie. En 1794, *vingt mille* vieillards, femmes et enfants y périrent. Quelle étrange confusion ! quelle Babel épouvantable !... Le clergé catholique combat, le pape en tête, pour défendre les tyrans; jusqu'à présent on célèbre à Rome le retour du pape de Gaëte ; les libéraux honorent la mémoire d'un courtisan adroit qui flattait les oppresseurs.

Voilà qu'au milieu de l'Europe s'élève Vienne, la fameuse ville du congrès. Qu'était-ce donc que ce congrès? Un des historiens les plus éminents de notre siècle, M. Gervinus, appelle la période qui fut ouverte par le congrès de Vienne « un temps de fourberie et de mensonge, un temps de protocoles, de persécutions politiques, de conspirations, d'espérances et de désillusions (1). » « Napoléon Ier a dit lui-même, poursuit cet auteur, que celui qui opprime l'idée travaille à son propre préjudice; il n'a fait que confirmer ces paroles par ses propres actions.» Que voyons-nous maintenant ? Napoléon III a-t-il profité des erreurs de son grand prédécesseur ? a-t-il compris sa mission ? Oui, il l'avait sentie en lui. Son avénement au trône, le commencement de sa politique pré-

(1) *Geschichte des* XIX *Jahrhunderts*. Nous voyons bien que plus d'un demi-siècle s'est écoulé depuis cette époque. Les nations d'Europe devraient célébrer le 26 septembre, jour où la Sainte-Alliance fut signée, en se couvrant d'un cilice pour expier leur honte et leur abaissement.

sageaient un avenir heureux pour l'Europe. Mais voilà vingt ans que l'Europe attend en vain de lui la réalisation des droits de l'homme, des droits des nations.

Napoléon III réprouvait hautement le congrès de Vienne et il finit par agir comme s'il était lui-même membre de « la sainte alliance. » A Dieu ne plaise que cette haute mission que la Providence lui a visiblement confiée ne finisse par l'embellissement de Paris et une statue colossale au Trocadéro !...

Les nations seront-elles encore longtemps dupes de leurs illusions ? se figureront-elles qu'il n'y a pas d'esclaves au dix-neuvième siècle, parce que les noms de *parias* et d'*ilotes* n'existent point dans les classes inférieures ? Quel spectacle nous offrirent l'Allemagne et la Bohême en 1866 ? En quoi cette année différait-elle des temps les plus barbares ? Qui combattait dans des rangs opposés pendant cette guerre meutrière ? Des frères contre des frères. Cette lutte, qui est l'opprobre de l'humanité, c'était une guerre apocalyptique. Ce sont les monarques qui ont poussé les peuples à ce crime sans nom, à ce crime qui est digne de l'ignorance des temps anciens. Les Allemands, qu'y ont-ils gagné ? Un Hohenzollern au lieu d'un Habsbourg... au prix de deux cent mille hommes tués sur le champ de bataille et morts dans les hôpitaux ; au prix d'un million de victimes pleurant leurs pères, leurs époux, leurs fils ; au prix de leurs champs dévastés, de leurs villes saccagées, de leurs villages brûlés !... En quoi cette nation, qui se dit civilisée, diffère-t-elle des hordes barbares qui détruisaient Rome ? Elle leur est égale par l'esprit de destruction ; mais elle n'en a pas hérité la mission. Les Germains brisaient les fers ; les Allemands portent eux-mêmes le joug et l'imposent aux autres. L'empereur des Moscovites, avec l'aide des Allemands et des

Tartares, pour étouffer l'insurrection dévasta le pays, rasa de fond en comble les plus belles forêts de la Lithuanie et d'autres provinces polonaises, pilla les églises, les bibliothèques, les musées, assassina par des tortures physiques et morales au moins, la *dixième partie* d'une malheureuse nation ; les Allemands s'entr'égorgeaient pour opprimer les Italiens ou les Danois, les Hongrois, les Polonais, les Tchèques ou leurs propres compatriotes!... En effet! que pouvait faire de plus un Genseric, un Attila ou un Genghiskan?... Et n'oublions pas que les nations qui ont ces souverains pour leurs représentants forment, y compris les peuples subjugués, *plus de la moitié* de la population d'Europe ; n'oublions pas que cela se passa sous nos yeux, que des atrocités sans nom se passent encore aujourd'hui, que les Allemands sont des esclaves dociles du roi de Prusse.

Mais voici un pays de liberté, de civilisation par excellence, l'Angleterre... « Non, l'Angleterre,—dit M. Ledru-Rollin,—n'a pas de sœurs parmi les nations, elle compte des vassaux par millions, des sujets ou des pupilles, mais elle n'a pas d'amis. C'est le vautour isolé dans son aire. » — Elle n'a pas d'amis... mais elle n'a pas d'ennemis! Qui est-ce qui est exempt de ce préjugé funeste que l'Angleterre est libre ? Elle est libre, dit-on ; par conséquent on se figure qu'elle donne la liberté, que c'est là la source où l'on puise des idées libérales. Oh! que ces foules de mendiants, que leurs guenilles, que les yeux enflammés des malheureux ouvriers, que leurs habitations infectes, nauséabondes, attestent la liberté de ce pays. « Sa justice et toute sa politique, dit le même auteur, sont dans son intérêt mercantile, territorial ou militaire. La souveraineté des peuples, l'indépendance des nationalités ne sont à ses yeux que des abstractions

vaines, et le droit international, pour elle, se mesure à la puissance des gouvernements. A quel moment de l'histoire, et dans quel pays l'a-t-on vue s'arrêter, avec ses flottes et ses canons, devant un principe sacré, devant un droit évident? Tous ses empiétements depuis qu'elle est sortie de son île, après avoir *lentement assassiné* l'Irlande, toutes ses conquêtes au dehors, ne sont-elles pas marquées au coin de la violence ou du vol? Ne l'a-t-on pas vue tenir les dés à cette table de 1815, où quelques rois, ses complices soudoyés, se partagèrent les royaumes comme un domaine et les peuples comme un troupeau, sans aucun respect pour les nationalités, pour les affinités historiques, sociales ou naturelles? A cette fournée du grand butin, c'est la *libérale*, c'est la *religieuse* Angleterre qui dictait les conditions. Que les peuples s'en souviennent! »

Il y a dix-huit ans que l'éminent défenseur de la liberté a écrit ces lignes. En quoi la position a-t-elle changé? L'Angleterre, ce fantôme des droits du citoyen, cette oppression personnifiée sous l'apparence d'institutions libérales, ce colosse doré, mais rempli d'ordures et hérissé de pointes d'acier, n'a d'ennemis que parmi les hommes probes et dévoués au peuple, parmi ceux qui connaissent le mécanisme infernal de la diplomatie. Tout le monde se prosterne devant ce lion altier et insatiable. Le peuple, la classe opprimée, celle qui verse le plus de sang et le plus de larmes, le peuple de toute l'Europe ignore qu'il est souvent sacrifié à ce maître des mers et des terres, à ce dictateur des destinées des nations. Qu'on ne s'y méprenne pas. La France dépend de l'Angleterre; oui, elle porte le joug de sa politique, de cet enchevêtrement de traités combiné par ses ministres; elle lui est assujettie sans en excepter l'empereur Napo-

léon III. Sait-on qu'il n'y a jamais eu au monde d'empire qui s'étendît dans toutes les parties de la terre comme la Grande-Bretagne actuelle? Elle surpasse en étendue et en population l'ancien empire romain, et comprend trois fois autant d'habitants que la monarchie du Tsar, en comptant les possessions anglaises. Voici une table comparative :

L'empire romain.....	75,000	lieues carrées.	120	millions hab.
L'empire moscovite..	394,000	—	72	—
La Grande-Bretagne.	237,000	—	224	— (1).

« Que les nations y songent, ajoute M. Ledru-Rollin, ceux-là du moins qui ne veulent pas se résigner, soit à la servitude, soit à l'éternelle exploitation des marchands. Avec l'Angleterre, il n'y a pas de droit absolu ni pour l'indépendance ni pour la souveraineté. Avec l'Angleterre, il n'y a jamais de droit relatif bien certain ni pour les contractants, ni pour les alliés, ni pour les neutres. Assassinat ou corruption, voici la politique de l'Angleterre envers la France (2). »

LES VRAIS SOUVERAINS D'EUROPE

Embrassons d'un coup d'œil la situation de l'Europe entière. Qui est-ce qui la gouverne? Où sont-elles ces libres nations? Combien y a-t-il d'habitants qui jouissent

---

(1) Handbuch der vergl. Statis. von Kolb. Le pays nouvellement conquis par les Moscovites en Asie, trois fois aussi grand que la France, n'y est pas compris.

(2) Il est impossible de grossir le contenu de ce livre en y insérant des faits dont l'importance est généralement peu connue. Ils sont trop nombreux. Le lecteur n'a qu'à consulter le remarquable ouvrage de M. Ledru-Rollin : *De la décadence de l'Angleterre*. Cela donne des cauchemars; et les faits sont authentiques. Les Anglais n'ont su que s'en offenser contre l'auteur.

non de l'indépendance politique et des droits de l'homme, mais au moins du droit de choisir librement ceux auxquels ils doivent obéir? La population de l'Europe s'élève à 282,200,000 habitants. La Grande-Bretagne, l'empire moscovite que l'on nomme européen, l'Autriche, la Prusse, l'Allemagne, l'Espagne, le Portugal, la Grèce et la Turquie comprennent 228 millions d'habitants. Il n'y a que le quart de la population qui ait un souverain émanant plus ou moins de sa volonté. Cela fait trois esclaves sur quatre personnes. Et qui oserait nier que la coalition des dynasties dans les États ci-dessus mentionnés ne préside aux destinées des nations? qu'elle n'influe même sur tous les autres pays?

Ces dynasties, de quelle utilité sont-elles pour les peuples? Est-ce que ce sont les monarques qui gouvernent l'Europe d'eux-mêmes? L'ont-ils jamais gouvernée exclusivement? Autrefois, en France, ceux qui se distinguaient par quelque activité, furent les rois « *sanguinaires;* » plus tard le trône fut occupé par une longue série de « *fainéants;* » ensuite les maires du palais, destinés d'abord à surveiller la table et la cuisine des rois, commandaient les troupes et finirent par s'emparer des rênes du gouvernement. En Allemagne, tandis que les empereurs siégeaient sur leur trône à l'âge de sept ou huit ans et commençaient à guerroyer à l'âge de quatorze ans, subjuguant les nations libres, luttant avec les papes, les seigneurs féodaux ravageaient le pays en vrais bandits. Rodolphe de Habsbourg fit détruire soixante-dix châteaux des *chevaliers brigands*, et ce ne fut qu'une partie minime des repaires qui remplissaient *le saint Empire* (*das heilige Reich*). En 1338, la fameuse assemblée de Rentz éleva les écuyers et les veneurs des empereurs à la dignité d'électeurs, qui furent depuis nommés par

Charles IV « *les sept colonnes*, *les sept luminaires*, *les sept membres du saint corps* » de la monarchie qu'ils gouvernaient à leur gré, disposant de la couronne d'après les dotations dont on les récompensait. Parmi les rois français, saint Louis était séparé de Henri IV d'un espace de trois siècles et demie. Durant cette période, si ce n'était un *faux monnayeur* ou un meurtrier des Templiers, c'était *un fou* ou un tueur de huguenots qui occupait le trône. La guerre de succession inonda de sang, pendant plus de trois cents ans, la France et l'Angleterre (1116-1453). Les autres qui s'ensuivirent, bien qu'elles eussent eu une autre cause et un autre caractère, n'en dévastèrent pas moins ces deux puissances pendant des siècles entiers. A partir du quinzième siècle, c'est-à-dire depuis la mort de Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, en 1477, commença la rivalité entre la France et l'Autriche. La France soutenait une lutte continuelle contre la rapacité des Habsbourg. Cette guerre engendra une foule de combats les uns plus meurtriers que les autres ; au fond c'était toujours l'envie de gagner de la prépondérance et d'assurer le trône aux dynasties qui aiguillonnait les souverains, et on peut dire que le torrent de sang qui provient de cette source seulement remonte à près de quatre cents ans. Les guerres de religion et de trente ans n'étaient que des épisodes de ce drame épouvantable ; elles ne servirent que de prétexte aux monarques qui, pour leur propre profit, massacraient les peuples de génération en génération. Cette lutte n'a point fini ; elle a seulement changé de forme. Et qui la soutient depuis l'époque où elle a commencé ? Les têtes couronnées sont à l'abri des soucis de l'administration aussi bien que des dangers de la guerre. *Les rois s'amusent*, les ministres les remplacent.

Au seizième siècle, l'histoire nous présente des personnages tels que Ximenez, Thomas Morus, le cardinal de Granvelle, tels aussi que le duc d'Albe, bourreau des protestants, et Stuart Murray, bourreau des catholiques; enfin Requesens, Don Juan d'Autriche, Sully, le comte de Lerma, tout-puissant ministre de l'indolent roi d'Espagne ; Robert d'Evreux, comté d'Essex, le malheureux amant de la pieuse et cruelle *reine-vierge*. Pendant plus de deux cents ans la France, qui dirigeait les destinées de toute l'Europe, est gouvernée par les ministres. Ce sont les d'Ancre, les ducs de Luynes, puis les Richelieu, les Mazarin, les Fouquet, les Colbert, les Louvois qui se suivent sans interruption. Ailleurs, les Ernest Mansfeld, Tilly, Wallenstein, Torstenson, le duc de Buckingham, favori de Charles 1er; Oxenstierne, régent de Suède ; Cromwell, Jean de Witt, grand pensionnaire de Hollande ; Olivarez, maître absolu d'Espagne pendant le règne de Philippe IV ; le général Monk qui rétablit les Stuart ; enfin, le grand inquisiteur Everard Nithard, amant de Marie-Anne d'Autriche, madame de la Vallière, madame de Montespan, madame de Maintenon, apôtre des huguenots et principale fautrice de la révocation de l'édit de Nantes, mademoiselle Ninon de Lenclos, voilà les véritables souverains de l'Europe, voilà ceux qui régissent des nations au dix-septième siècle.

Le duc de Luynes sut gagner les bonnes grâces de Louis XIII parce qu'il lui avait appris à attraper des moineaux, et il devint premier ministre ; Louvois incita Louis XIV à faire une guerre à l'Europe parce que le roi avait trouvé qu'une fenêtre du Trianon était plus basse que l'autre.

Au dix-huitième siècle nous voyons une autre série de vrais souverains. Les principaux d'entre eux sont : en

France, le cardinal Dubois, le cardinal Fleury, Turgot, Calonne, Necker, sans en excepter madame de Châteauroux, sans en excepter madame de Pompadour, qui nommait les ministres et les généraux en chef; qui exerçait une influence particulière sur l'impératrice Marie-Thérése, « *noster rex* » des Hongrois et qui entraîna la France dans la guerre de sept ans. En Angleterre, c'étaient Lord Chatam, Guillaume Pitt qui décidaient du sort des deux hémisphères ; en Portugal, le génie de Carvalho, marquis de Pombal, délivra pour quelque temps sa patrie des fers du système mercantile des Anglais et sut triompher des machinations du haut clergé, des jésuites et de l'aristocratie. Les Moscovites tremblaient devant un Menchikoff et un Biren. Catherine II gouvernait son empire; les Potemkine gouvernaient l'impératrice, et le sort de la Pologne dépendait d'un Zouboff, ou d'un tambour-major athlétique.

Quels sont donc les mérites des monarques? Sur quoi sont-elles donc fondées ces prétentions dynastiques, ces partis dits *légitimistes*, *orléanistes*, etc.? Où est leur légitimité? L'histoire ne dit-elle pas qu'il n'y a pas de Bourbons, de Hohenzollern, de Romanoff, mais que presque toutes ces têtes couronnées ou déchues de leurs trônes sont des descendants des Mazarin, des Zouboff, etc.?

Le dix-neuvième siècle a-t-il réalisé l'idée de la grande révolution? Depuis *la restauration du gouvernement des ministres et des maîtresses*, c'est-à-dire depuis le congrès de Vienne, ce sont les ducs de Richelieu, les Polignac, les Peel, les Metternich, les Guizot, les Thiers, les Palmerston, les Nesselrode, les Gortchakoff, les Mourawieff, les Miloutine, les Bismark, les Beust, qui gouvernent l'Europe. Le ci-devant roi de Hanovre se laissa guider par un barbier, la reine d'Espagne par une nonne *Patro-*

cinia. Et c'est pour de tels principes, c'est pour une telle administration que les soldats doivent verser leur sang, que les peuples doivent payer des impôts!...

LES CRIMES EN GRAND.

Les monarques ne se contentaient pas de sacrifier les malheureux soldats et de dévaster les pays. Ils égorgeaient les hommes après les avoir désarmés. En cela le dix-neuvième siècle ne diffère aucunement des temps les plus barbares. Pendant le règne de Maximien, empereur romain au troisième siècle, une légion thébaine, commandée par saint Maurice, fut massacrée à Agaune, dans les Alpes. On y vit alors cet exemple à jamais mémorable de l'esprit évangélique et de la douceur chrétienne. Quatre mille vétérans pleins de vigueur, armés de lances et d'épées, tendirent leurs cous comme des agneaux. L'empereur fut présent lui-même à cet horrible carnage. Eucbère, évêque de Lyon, rapporte ce fait dans sa lettre à l'évêque Salvius. Les historiens soi-disant critiques impartiaux, entre autres Voltaire, n'ont point voulu ajouter foi à cette atrocité, comme si l'histoire ne nous présentait pas de pareils exemples par milliers. Théodose, nommé le Grand, fit égorger, au quatrième siècle, tout une garnison de Thessalonique. C'est alors que l'archevêque de Milan Ambroise lui interdit l'entrée de l'église. Charlemagne, cette idole des monarques, passa dix mille Saxons sans armes au fil de l'épée. On lui érigea une foule de statues, on le canonisa. Le nom du vaillant Wittekind est à peine connu des Allemands. Au treizième siècle, Albert l'Ours (*der Bœr*) était un des plus grands bandits de son temps, il brûla quantité de villes et de villages, il fit massacrer les vieillards, femmes et enfants, non par mil-

liers, mais toute la nation de Vendes, branche des Slaves, pour fonder le margraviat prussien de Brandebourg. Les empereurs d'Allemagne, les Frédéric, les Henri III, Henri IV, Henri V, étaient des forçats qui méritaient l'échafaud. Les Allemands honorent leur mémoire. Sans parler de leurs successeurs, des empereurs qui volaient les vases d'église et altéraient la monnaie, qu'a-t-on vu *seize cents ans* après le carnage de Maximien, qui paraît invraisemblable à quelques-uns? « Le 17 ventôse, l'armée a pris d'assaut la ville de Jaffa après quatre jours de tranchée ouverte. Plus de *quatre mille* hommes de troupes de Djezzar-Pacha ont été passés au fil de l'épée. » Bonaparte écrit à Kléber le même jour : « La garnison de Jaffa était de près de quatre mille hommes. Deux mille ont été tués dans la ville, et près de deux mille ont été fusillés entre hier et aujourd'hui (1). » On sait ce qu'a coûté aux peuples la fameuse restauration et ce qui s'ensuivit. Mais pas plus loin qu'en 1863, sous le règne de François-Joseph, un escadron des hussards hongrois qui ne voulait pas se battre contre les Danois, eut le même sort que la légion thébaine; et les Moscovites brûlaient vifs les blessés polonais.

Après des atrocités sans nom, après des crimes devant lesquels pâlit la cruauté des tigres et de toutes les bêtes féroces, les souverains ont l'habitude de publier une *amnistie*, que l'on nomme *acte de clémence*. Il est impossible de pousser plus loin la dérision du malheur des peuples; il est impossible d'avilir l'homme davantage. Sénèque a dit, il y a dix-huit cents ans : « Je ne nommerai jamais la pitié des souverains clémence, mais une cruauté fatiguée »

(1) Corresp. de Napoléon Ier. Ordre du jour: Jaffa, 19 ventôse an VII (9 mars 1799).

(*clementiam non voco sed lassam crudelitatem*). Les peuples d'aujourd'hui, les peuples de toute l'Europe supportent une pareille humiliation, une telle dégradation de la dignité humaine et des lois, et ils se croient libres!...

Est-ce donc à tout cela que devaient aboutir toutes les réformes et tous les systèmes des philosophes, tous les sermons des prêtres et les traités des savants? Est-ce donc à tout cela que devaient aboutir la révolution et les exploits « de cet homme-peuple, despote résultant d'une république et résumant une révolution?... » Ah! qu'on ne se trompe pas. Si l'on veut voir les êtres plus avilis et plus malheureux que tous les esclaves et les îlotes des temps anciens, qu'on aille visiter les cabanes des paysans en Turquie, en Grèce, en Lithuanie, où la fumée dévore les yeux et la plique tord les os, qu'on aille visiter les chaumières des Anglais et des Irlandais, des Espagnols et des Napolitains, qu'on entre dans les fabriques remplies de parias sans nombre, à la merci de ces gens sans cœur, des entrepreneurs, des négociants, des banquiers, des boursiers. Entrez-y, touristes heureux et joyeux, si vous ne reculez pas d'horreur, si l'air putride que les trois quarts de la population d'Europe respire ne vous fait pas tomber à la renverse. Descendez dans les cachots de Kufstein, de Spielberg, de Schlusselburg, de la Sibérie.

LA LUMIÈRE ET L'ÉPÉE.

On m'accusera peut-être d'exagération. Il est bien facile de réfuter de cette façon les faits évidents, quand on ne fait que lire la presse officielle et officieuse, les élucubrations de savants mercenaires, le *Petit-Journal,* qui a deux cent cinquante mille abonnés, et ce tas de bêtises théologiques, produits avortés des écrivains muselés et

des soi-disant *libres-penseurs*. Voilà quelques millions de lecteurs, à coup sûr la moitié de la population qui sait lire, que l'instruction gouvernementale, les journaux et les livres rendent bêtes, dont ils amolissent les cervelles et auxquels ils embéguinent l'esprit. Quant aux autres, leur voix est une *vox clamantis in deserto*. Le reste ne connaît pas l'a b c. Cent ans plus tard, on aura peine à croire qu'en France, pays qui se dit libre et civilisé, il ait existé une loi restreignant le nombre des imprimeries; qu'il ait existé une invention telle que celle du timbre et du cautionnement, loi qui égale celle des Moscovites limitant le nombre des étudiants aux universités; on aura peine à croire que le catalogue des livres prohibés (*Index librorum prohibitorum*) ait été le guide des confesseurs; que Victor Hugo ait vu ses œuvres frappées d'anathème; que ce soit ceux qui se disaient ministres de Jésus-Christ qui aient rédigé *le Syllabus* et les fameuses circulaires des archevêques de France (1).

Quiconque ne peut pas se rendre compte du degré de la civilisation en Europe n'a qu'à demander des renseignements aux chiffres. Ils ne trompent jamais. Consultons la statistique. Il n'y a pas longtemps, le général

(1) La confession publique (*exomologesis*) des crimes est ordonnée par l'Ecriture Sainte. On ne saurait nier que c'eût été un frein des plus énergiques pour les malfaiteurs si l'opinion publique les forçait à remplir ce précepte. L'apôtre saint Jacques recommande aux fidèles de confesser leurs péchés les uns aux autres. Il y a beaucoup de philosophie pratique dans cette institution. Mais au cinquième siècle, on commença à introduire la confession secrète sous le pontificat de Léon le Grand (440-461). Plus tard, le clergé se fit confier non-seulement les crimes, mais les moindres peccadilles. Le pape Innocent III introduisit définitivement la confession secrète (*auricularis*) au concile de Latran en 1215. On en fit ensuite un abus infâme, comme nous le voyons aujourd'hui. — Quant au catalogue des livres prohibés, il fut pour la première fois imprimé à Lowen par ordre de Charles V, en 1546. Le pape Paul IV fit publier en 1557 l'*Index* proprement dit.

Morin a démontré dans un compte rendu à l'Académie de Paris que de tous les États d'Europe le royaume de Würtemberg dépense le plus d'argent pour l'instruction publique et que la France lui en consacre le moins. L'empire du tsar et la Turquie n'entrent pas dans ce calcul, bien entendu. De plus, en France, l'entretien de l'armée coûte *vingt-six fois* autant que l'instruction du peuple!!!... Voici quelques chiffres éloquents :

	Frais de guerre.	Instruction.
France.	295 francs.	11 francs.
Autriche	270	19
Prusse.	276	14
Würtemberg. . .	218	47

Il est évident que les conclusions suivantes peuvent en être déduites : 1° Dans les trois premières monarchies *on dépense en moyenne vingt fois autant d'argent pour égorger les hommes que pour les instruire ; 2° le peuple paye vingt fois autant d'impôts pour la guerre que pour son instruction.*

Or, à Paris même, où l'on bâtit un Opéra magnifique, des casernes semblables au théâtre et des églises semblables aux casernes, il y a cinq fois plus d'enfants que les écoles n'en pourraient contenir. Si ce n'est pas une honte pour la civilisation que tout cela, si nous n'y voyons qu'un simple fait très-naturel, c'est que nous ne comprenons plus la véritable signification des mots.

On dit que l'entretien de l'armée est indispensable. Certainement! pour conserver le *statu quo*, l'iniquité. Rendez aux peuples leurs droits, et il n'y aura plus d'armée nulle part. Les nations sauront se défendre elles-mêmes. On dit : l'administration des pays s'améliore de plus en plus. Mais alors pourquoi les dettes grandissent-

elles tous les ans? On prétend encore que le luxe n'est pas nuisible aux masses. S'il en est ainsi, qu'on abolisse les impôts; que le luxe ne soit qu'une conséquence de spéculations, d'entreprises volontaires.

En 1860, les dépenses de l'Angleterre pour les dettes s'élevaient à 39 $\frac{1}{2}$ °/₀, et pour l'entretien de l'armée et de la flotte à 44 $\frac{1}{4}$ °/₀ sur les dépenses générales. Il n'en resta donc que 15 $\frac{1}{4}$ °/₀ pour l'administration et l'instruction publique. On ne doit pas oublier qu'en 1861 et 1862 le nombre des mendiants sans asile s'élevait, dans ce pays, au chiffre formidable d'*un million soixante-dix mille trois cent soixante-quatorze personnes*. Londres en compte actuellement *quarante mille!* C'est une armée de mendiants. D'après les budgets de 1859, nous voyons que dans ce royaume les fonds destinés par le gouvernement à l'instruction du peuple sont *cent fois* moindres que ceux qu'exigent les dettes et la force armée. Voilà le système d'*utilité pratique* (1)!

En France, le budget de dépenses s'accrut d'un demi-milliard au bout de dix ans. En 1853, il s'élevait à 1,487 millions; en 1862 à 1,970 millions. Il monta en 1863 à 2,040 millions. La dette flottante, d'après M. Thiers, a été sans cesse en augmentant depuis 1863, époque où, après l'emprunt de 300 millions, on disait qu'elle serait définitivement ramenée à 700 millions. La dette flottante de France a augmenté de 100 millions par an.

On en sera plus étonné si l'on se rappelle qu'en 1855 les frais des écoles étaient de 32 millions et demi. Les subsides du gouvernement, à cet effet, se bornèrent à six millions, tandis que les dettes et la force armée englou-

(1) Comp. *Handbuch der verg. Stat. von Dr Kolb.*

tirent la somme de 1,023 millions, c'est-à-dire 170 fois autant.

L'Autriche, qui est un empire sans base, sans nation, sans langue et sans âme, cette agglomération d'une vingtaine de peuples divisés en cinq groupes principaux, agglomération monstrueuse et ridicule à la fois, n'avait pas l'habitude de publier son budget. En 1860 on découvrit que, pour maintenir ce corps hétérogène, les dépenses du ministère de police étaient de 8,426,535 florins, entre autres, la gendarmerie et les espions coûtaient 5,643,838 florins, lorsque les dépenses du ministère de l'instruction et des cultes ne s'élevaient qu'à 5,028,630 florins. L'entretien de l'armée et de la marine montait à 135 millions de florins. On sait que les revenus de l'Autriche ne suffisent plus pour payer l'intérêt de ses dettes.

En Prusse, l'armée et les dettes engloutissent annuellement les trois quarts des revenus. Les gendarmes et les espions coûtent à l'État, ou plutôt au peuple, qui les paye sans le savoir, plus de *sept millions* de francs. Le gouvernement dépense la même somme pour l'instruction publique. Lorsqu'il s'agissait d'améliorer l'état des écoles élémentaires, dont il y avait 33,500, le gouvernement prussien paya, de 1852 à 1856, la somme de 30,000 thalers, ce qui fait à peu près *trois francs et demi par école*. L'Université de Berlin, au contraire, obtint 140,000 thalers de subsides, c'est-à-dire *cinq fois* autant que toutes les écoles du pays. Telle est l'administration de cette monarchie, qui fut agrandie par celui que les Allemands nomment « unique, » et qui se disait lui-même « *une seconde providence.* »

Jetons un coup d'œil sur l'Allemagne, cette belle patrie d'Arminius, de Haydn, de Klopstock, de Schiller, de Gœthe, ce pays des Nibelungen... patrie des Metternich,

des Bismark! Mais où est donc la nation, cette nation monolithe, puissante? Qu'on me la montre du doigt! Un peuple de quarante millions dépecé en quarante morceaux!... « La nation, c'est moi, » peut dire Bismark. « Nous sommes la nation, » peuvent dire les dynasties. Où est donc sa tête, son cœur? Est-ce à Berlin, à Cronstadt ou à Portsmouth? Les Allemands peuvent-ils dire, comme ce roi de Lacédémone : « Ici, ce sont les lois qui gouvernent? » peuvent-ils dire qu'ils ont une volonté. O savants, qui parlez tant d'humanité! pourquoi n'êtes-vous pas encore hommes? Vos législateurs, ce sont les ministres étrangers. Votre patrie, c'est l'aire des oiseaux de proie, c'est le nœud central des piéges diplomatiques, c'est *la salle d'asile des pauvres enfants sans trône*!... Dans vos universités, on enseigne tout hors les droits de l'homme et des nations. Votre idole, c'est l'or de l'Angleterre, c'est le casque du tsar, c'est la plume de Bismark. Ne vous gloriflez pas de votre civilisation. Éveillez plutôt le peuple qui dort.

Partout on ne voit que des frères, des cousins, des oncles, des neveux de ceux qui dominent l'Europe. Ce népotisme est peut-être commode pour quelques-uns, mais tous les pays en souffrent, la France en souffre. La civilisation d'Allemagne peut contenter les Allemands; leur constitution les éclaire peut-être, mais il fait sombre en Europe. « Otez-vous de là, » pourront leur dire les autres nations, comme Diogène à Alexandre. Les Allemands, placés au centre, interceptent le soleil.

L'Allemagne tient-elle des troupes pour sa propre défense? Non; pour la défense de toutes les dynasties allemandes. Elle est ennemie de tous ceux qui ne sont pas Allemands, et alliée à ceux qui oppriment la liberté. Et d'ailleurs où est l'Allemagne? Hier son nom tait l'Au-

triche; aujourd'hui c'est la Prusse. Chacun de ses États dépense pour l'entretien de l'armée et les dettes plus de la moitié des revenus. Le duché de *Reuss* (ligne aînée), qui a 152,000 écus de recette, dépense proportionnellement en dettes, force armée et en frais de cour autant que le roi de Prusse, c'est-à-dire 66 °/₀. Chose digne d'attention qu'en Allemagne chaque famille paye en moyenne autant d'impôts qu'en Autriche et en Prusse, quoiqu'il n'y ait point de force navale dans ce pays, car le conseil de la confédération germanique a vendu la flotte fondée par l'Assemblée nationale en 1849!

Que pouvons-nous exiger de l'Italie? En 1796, le roi de Naples acheta la paix pour 8 millions de francs, et força les habitants de lui rendre toute leur vaisselle en or et en argent; plus tard il s'empara de la propriété de sept banques et s'enfuit après avoir fait payer à ses sujets le dixième de leurs revenus. L'installation de la dynastie des Bourbons coûta des sommes immenses. En 1815 le roi promit à la cour d'Autriche 25 millions. Le pays fut obligé de payer au vice-roi Eugène 5 millions de *dommages-intérêts*. Pendant le congrès de Vienne on dépensa 6 millions de ducats pour les frais « *de la haute politique.* » Talleyrand obtint un million de ducats, et par-dessus le marché, comme *duc de Dino*, 60,000 francs de rente. Cette *politique infernale* consistait à imposer à la nation la dynastie des tyrans. Non-seulement on n'y abolit point les impôts introduits par Napoléon, mais on les augmenta de 35°/₀. Le roi des Deux-Siciles, Ferdinand Ier, paya à l'empereur d'Autriche 85 millions de ducats, en récompense de ses services, qui consistaient à anéantir la constitution défendue par le peuple sous le commandement du vaillant Pépé. Le corps autrichien entretenu aux frais du peuple napolitain dévasta tellement le pays que les habi-

tants, n'ayant de quoi vivre, formèrent des bandes de brigands. C'est de cette époque que date le fameux banditisme napolitain. En 1822, le nombre de prisonniers politiques fut si grand que le ministre des finances était obligé d'augmenter les recettes et d'introduire de l'économie dans les dépenses annuelles de l'État. Cela donne une idée des persécutions.

Le fils de François Ier, Ferdinand II, surpassa en cruauté, comme je viens de le dire, son père et son grand-père, et peut être comparé aux plus grands tyrans. Il ne punissait pas, il se vengeait de ceux qui tendaient à la liberté d'une manière atroce. Les cabinets se virent forcés d'intervenir en faveur des malheureux. Le roi leur répondit que personne n'avait le droit de se mêler dans les affaires de son administration. Cela se passa en 1851. C'est alors que l'on vit ces procès gigantesques qui durèrent plusieurs années. L'histoire entière ne présente rien de semblable. Le gouvernement napolitain commettait des crimes sans nom. Les plus grandes infamies étaient revêtues de forme légale. Cela n'empêcha pas le pape de parer le roi du titre de « très-pieux » (*rex piissimus*). Douze ans plus tard, les mêmes atrocités se répétèrent en Pologne, mais elles y prirent, comme on le sait, des proportions plus grandes. On envoya plus de cinq cent mille personnes en Sibérie, on leur confisqua tous leurs biens, on fusilla et pendit des milliers pendant un an et demi. Le ministre Gortchakoff donna la même réponse aux notes diplomatiques des cabinets d'Europe que le roi de Naples. Le pape, il est vrai, n'accorda pas au tsar le titre de *piissimus;* au contraire, il prêcha d'abord une croisade contre lui, mais en 1866 il condamna ceux qui prirent part à l'insurrection et les traita de « rebelles coupables. » Tel fut l'exemple donné par le représentant de la

chrétienté, par le successeur de *la lumière des lumières, lumen luminis.*

C'est sous l'influence d'une telle politique que le peuple napolitain fut élevé. En 1832 on comptait en Sicile 30,000 moines et religieuses. En outre, il y avait dans tout le royaume 26,800 prêtres séculiers!!! Jusqu'à présent le tiers de la population ne vit qu'en mendiant son pain. Naples contient *soixante mille* lazzaroni passant nuits et jours dans les rues. En 1861 l'ancien royaume des Deux-Siciles contenait 1,292 couvents. Le tiers des religieux avait 4,555,968 lires de revenus par an. Le gouvernement actuel s'efforce il est vrai d'y introduire un meilleur système d'instruction, mais le pays étant dévasté par les Habsbourgs, les Bourbons et les prêtres, les finances ne peuvent suffire aux besoins du peuple appauvri.

On ne comptait en 1861 qu'un seul élève sur mille habitants!

La Sardaigne subit le même sort. Vers la fin du siècle passé ce royaume n'avait point de dettes. Les envahisseurs réduisirent ce pays à la dernière misère et le chargèrent de dettes énormes. En 1835 on en comptait déjà 100 millions de lires. La guerre avec l'Autriche, en 1848 et 1849, coûta 206 millions. Ce que le Piémont et le royaume des des Deux-Siciles ont souffert paraît incroyable. Outre les faits que je viens de nommer il suffit de dire qu'en 1836 il y avait sur l'île de Sardaigne 376 grands domaines féodaux maintenus par la Restauration. On promulgua une loi d'après laquelle *celui qui n'avait pas au moins quinze cents lires de fortune n'a pas le droit d'apprendre à lire et à écrire.* Ce n'est qu'en 1848 qu'on y introduisit de grands changements. Avant cette époque, les revenus du clergé de ce petit pays montaient à 17 millions. On y abolit 399

couvents qui contenaient 6,870 religieux, et ce n'était qu'une partie minime seulement.

Rome !... Qui ne parle de Rome ? Tout le monde qui se dit civilisé s'occupe des États pontificaux. Et cette monarchie est, pour son étendue, moins que le tiers de la Suisse. Elle ne contient que 214 lieues carrées et 700 mille habitants, y compris la capitale. On pourrait dire : que de bruit pour si peu de chose ! Il ne faut pas beaucoup de perspicacité pour voir que cette petite portion de terre et ce petit pouvoir séculier, loin d'augmenter l'autorité du Pape, ne font que la déprécier. Le Pape, comme chef de l'Église, serait le premier ; parmi les souverains il n'est même pas le dernier. Il n'y a que *les catholiques ennemis du christianisme* qui ne veuillent pas le voir. « *Non possumus.* » Mais le pouvoir séculier n'a été institué que huit cents ans après Jésus-Christ ! Pourquoi les papes des premiers siècles ne disaient-ils pas : *Non possumus ?* Quoi qu'il en soit, les soi-disant libéraux, les protestants, les Allemands surtout sont indignés « des horreurs de la persécution de malheureux esclaves du despotisme de la curie romaine. » Qui n'a entendu parler de l'affaire *Mortara*, de l'affaire *Madiai*, de quelque moine bohême, des *quatorze prisonniers* (criminels) enfermés à Civitta Vecchia ? On les pleurait, on s'apitoyait sur eux, on lançait des invectives contre le clergé et la religion. Il suffit de prendre n'importe quel journal allemand du mois d'août 1865 pour s'en convaincre. « Quelle barbarie, disait-on, quelle honte pour la société d'aujourd'hui » ! C'étaient des cris à n'en plus finir. J'ai vu moi même plus de cent journaux qui ne faisaient que parler de ces quatorze voleurs ou brigands, de la « tyrannie du pape, de la cruauté des moines. » Oh ! les lâches ! Lorsqu'il s'agit de défendre une dizaine de forçats, ils ont du cœur, de l'élo-

quence ; ils sont libéraux. Mais si les forçats sont couronnés ils se taisent. Quand on massacre des centaines de milliers, quand on réduit deux cents millions à l'abaissement, à l'ignorance, à la misère, quand on égorge les Hongrois, les Danois, les Polonais, les Crétois, les Candiotes, l'opinion publique se contente de désigner du sobriquet de *rouge* (nom qui paraît ignominieux à quelques-uns), tous ceux qui sentent l'avilissement brutal de l'homme !... Est-ce démence ou stupidité ?

A Rome, il se passe des choses abominables, on ne peut les nommer autrement. Ces 3,900 prêtres (un prêtre sur 47 hab.), ces 2,000 nonnes, ces nuées d'ecclésiastiques formant avec les séminaristes 8,000 religieux, la *vingt-cinquième* partie de la population, et, ce qui plus est, ces sauterelles, ces officiers de la cour qui dévorent la cinquième partie des revenus de l'État, ces ministres, ces gendarmes, cette police.... O roi des rois ! Toi qui naquis dans la crèche.... toi qui n'avais pas un denier pour payer l'impôt aux Romains !... Mais est-ce là seulement la source des misères des peuples ? Du haut du Vatican s'éleva une voix il n'y a pas longtemps : « Secouez ce joug de diplomatie et de mensonge » — disait Pie IX. Qui est-ce qui répondit à sa voix ? Ah ! c'est que ce joug il ne le secoua pas le premier !...

Passons en Espagne. Jadis maîtresse de toute l'Amérique, elle avait en 1817, malgré les mines d'or et d'argent du Pérou et du Mexique, un déficit de 200 millions de *reales*. Les dettes de ce pays remontent au temps de Charles V et de Philippe II. A la mort de Philippe V de Bourbon, en 1746, ce roi qui fit dire à Louis XIV le fameux : « Plus de Pyrénées, » le même dont l'entrée à Madrid fut célébrée par un auto-da-fé de juifs brûlés en son honneur, à la mort de ce roi qui pendant 46 ans gou-

vernait l'Espagne en sommeillant dans son lit aux sons de la voix de Farinelli, ce pays était chargé de 800 millons de *reales* de dettes. La guerre pour l'indépendance coûta la somme colossale de 4 milliards et demi. La nouvelle guerre de succession, qui finit en 1840 par l'avénement au trône d'Isabelle II, coûta *quatre milliards* de réaux ! Lorsque en 1822 l'Espagne était menacée de la guerre avec la France, elle comptait 48,681 soldats et 80,000 ecclésiastiques. C'était déjà bien peu en comparaison avec l'an 1787, où l'on comptait 179,357 prêtres séculiers et moines ; ces derniers étaient au nombre de 94,000. En 1820 il y avait dans ce pays 3,005 couvents. Les revenus de l'État n'étaient que de 21 millions de piastres, les revenus du clergé montaient à 52 millions. Il resta encore, en 1857, 62,956 personnes appartenant au clergé. Malgré cela le gouvernement dépense encore aujourd'hui quarante-quatre fois moins d'argent pour l'instruction publique que pour l'entretien de l'armée et pour les dettes. Qu'on s'étonne après de la haine qu'inspire à quelques-uns le clergé catholique d'aujourd'hui ; qu'on s'étonne de la décadence de la religion !...

Faut-il aller en Moscovie, en Turquie pour y voir l'instruction du peuple et en comparer les budgets à ceux de la guerre ? Dans ce dernier Empire il n'y a point de statistique, dans l'Empire du Tsar la statistique est improvisée, ce qui revient au même. Si la Turquie est un opprobre de la société du dix-neuvième siècle, si la Grèce est une nouvelle preuve des crimes des souverains, faut-il en accuser les sultans ? Un ministre anglais a dit un jour : « La Turquie vivra tant que nous ne lui permettrons pas de mourir. » Et la nation anglaise d'applaudir. Sur 16 millions d'habitants on compte en Turquie d'Europe la moitié de Slaves et la huitième partie d'Ottomans.

C'est un empire aussi nominal que l'Autriche. Les nations qui entrent dans la composition de cet État ont le même droit de s'appeler Turcs que les sujets des Habsbourg, Autrichiens. Le gouvernement turc est sans comparaison plus libéral que celui du tsar, mais l'instruction, l'agriculture et l'industrie sont les mêmes en Turquie qu'en Moscovie. Grâce à l'administration barbare de ces deux pays, dont le sol est fertile et l'étendue plus grande que le reste de l'Europe, tous les habitants en souffrent.

Que les peuples d'Europe, que les économistes y songent bien : le pain, la viande, les objets indispensables pour la vie seraient quatre fois moins chers, le travail des ouvriers serait infiniment moindre, le paupérisme disparaîtrait, les Anglais, les Irlandais, les Allemands, les Suisses ne seraient pas obligés de s'expatrier en masse pour passer en Amérique, en Asie et en Australie, si ces pays étaient bien cultivés, si l'Orient n'était plongé dans les ténèbres de l'ignorance et du despotisme. L'ambassadeur anglais, en 1861, démontra qu'il y avait dans l'empire Ottoman un déficit de 49 millions de francs. On dépensa 194 millions 1/4 de francs pour les dettes et la force armée, et 574,250 fr. pour l'instruction publique! Donc les deux premières branches engloutirent 340 fois autant d'argent que l'instruction du peuple. Un tel État existe dans cette Europe qui se croit civilisée!... Mais que dire de la civilisation en Turquie, que dire du progrès, si dans l'empire moscovite il y a *plus d'un demi-million de nomades*, si en Angleterre il y a 1,070,374 mendiants?

Les misérables de l'Occident ne peuvent partager leur pain avec les misérables de l'Orient, où les hordes asiatiques, avec l'aide des Allemands couronnés, des lords anglais et des banquiers de tous les pays, tiennent entre

leurs mains les destinées de presque tous les peuples du globe terrestre.

« La Russie est tranquille, majestueuse et puissante, » a dit le prince Gortchakoff. M. Herzen, le prince Dolgoroukoff, MM. Louis Wolowski et Mazade ont prouvé tout le ridicule de ces paroles et la faiblesse de ce colosse aux pieds d'argile (1). En 1865 Kolb, s'appuyant sur les documents authentiques, démontra que les dettes de l'empire moscovite s'élevaient à la somme de *huit milliards* de francs. Il est hors de doute que ces deux branches seulement : les dettes et la force armée, y engloutissent 75 °/₀, c'est-à-dire les trois quarts des revenus.

Quant à l'instruction, on y compte, selon quelques-uns, *un élève sur* 140 *habitants*. M. Léouzon-Leduc nous apprend au contraire que sur toute la population le nombre de ceux qui y reçoivent l'instruction n'est que de 350,000 habitants. Il n'y a pas 1 Moscovite sur 82 qui sache lire.

Le tableau de cet empire est effroyable comme son histoire. Un auteur qui connaît parfaitement ce pays s'exprime ainsi : « On dit que la position s'est bien améliorée depuis le fameux décret d'affranchissement des serfs. On en a fait beaucoup de bruit; qui ose aujourd'hui en discuter les résultats? C'est afin qu'on ne voie pas toute cette misère qu'on y laisse difficilement pénétrer les étrangers. Qu'auraient-ils à y voir en effet? Un peuple misérablement logé, nourri et vêtu, croupissant dans l'abjection, ayant l'ivresse pour état normal, grâce à la ferme des liqueurs fortes qui a fait de l'exploitation

---

(1) Voyez : Les finances de la Russie. *Revue des deux mondes*, 15 janvier 1864, et l'article de M. Mazade, inséré dans le même ouvrage le 15 mars 1866: La Russie sous Alexandre II.

de l'intempérance *une institution nationale*, puisqu'elle sert à compléter l'abrutissement de malheureux paysans. Ces êtres, accolés à des femelles qui n'ont de leur sexe que les vices et les inconvénients, donnent le tableau bestial d'un accouplement qui ne diffère que fort peu de celui de la brute. Lorsque le moujick, poussé à bout, ne trouve plus rien dans sa huche et se sent trop fatigué du système, il se laisse aller aux plus horribles vertiges ; il fait, comme il dit, chanter *le coq rouge* (*krasnyj pietuszok*), et l'on apprend alors ces incendies qui détruisent les châteaux, les villages et les villes. C'est sa manière de secouer sa torpeur comme autrefois les boyards, pour se distraire, étranglaient un empereur à la fin d'un souper. En un mot, le communisme entre esclaves a été changé en communisme entre serfs. Tout cela ne s'est pas fait en un jour; c'est au contraire le produit d'une longue machination, œuvre du mauvais génie qui s'appela Pierre I , qui se déclara pape d'Orient et se décida à fonder une capitale en face de Stockholm, dans un marais pestilentiel où il sacrifia *plus de cent mille hommes* à l'exécution de ce caprice. D'après son testament, l'Europe « *peut et doit être subjuguée.* » Maintenant les voies ferrées de cet immense empire, construites d'après un plan éminemment stratégique, lui permettent de réunir à Varsovie et dans les environs, c'est à dire *à vingt-cinq heures de Strasbourg*, une armée formidable avec matériel et approvisionnements. Il avoue 201,000 hommes employés à l'intérieur, 702,000 hommes de troupes régulières et toujours mobilisables, et 326,000 hommes de troupes irrégulières, ensemble *douze cent mille machines à tuer*, faciles à mouvoir sur l'ordre d'un seul homme. Si la Prusse pouvait oublier l'article 13 du testament de Pierre Ier, elle doit au moins se souvenir de cette parole de Frédéric II : « La Russie à Con-

stantinople, c'est, deux ans plus tard, la Russie à Kœnigsberg (1). » Le roi ne prévoyait pas alors les chemins de fer. On pourrait dire à présent : *Les Moscovites et les Prussiens assemblés à Berlin, c'est deux jours plus tard les Moscovites et les Prussiens à Paris.* La France, de même que toutes les nations d'Europe, ne devraient jamais oublier ces dates néfastes : le 18 juin, bataille de Waterloo; le 6 juillet, entrée des alliés à Paris; le 26 septembre, traité de la *Sainte-Alliance;* le 13 octobre, mort du roi Joachim Murat fusillé par ordre de Habsbourg. Les Allemands et surtout les étudiants des universités allemandes ne devraient jamais oublier le 20 septembre 1819, jour de la fameuse *conspiration des ministres* connue sous le nom de *conférences de Karlsbad* (2).

Les Moscovites ne peuvent plus être comptés parmi les peuples d'Europe qui se respectent. Les gibets de Pologne marquent les frontières de l'Asie.

UN SYMBOLE POLITIQUE.

Un auteur aussi savant qu'éminent publiciste, ami de la liberté et défenseur zélé de toutes les classes opprimées, M. Armand Lévy, a dit de la Suisse « qu'elle est le symbole de l'unité future de l'Europe par les liens fédératifs des nations. » Et, en effet, que voyons-nous en Suisse? N'est-ce pas un pays choisi par la Providence pour montrer aux peuples d'Europe comment ils doivent se gouverner? Il y a parmi les habitants de cette terre bénie, de cette patrie de Tell qui a la croix du Sauveur

---

(1) Comp. l'important ouvrage de M. Ed. Talbot : *L'Europe aux Européens.*

(2) Comp. Wichtige Urkunden für den Rechtszustand der deutschen Nation, von *Welcker.* (Manh.)

pour emblème, une coutume qui en fait la plus grande gloire, qui résume toute la moralité et toute la situation politique de cette Confédération. La Suisse, peuplée de *deux millions et demi*, peut au bout de 24 heures mettre sur pied 120,000 vaillants soldats, 200,000 au bout de 48 heures, et si sa liberté était menacée 350,000 hommes armés! Quel pays au monde peut en proportion procurer un pareil contingent? Toutefois, en temps de paix, et même pendant les réunions les plus grandes, on n'y voit presque pas de soldats. Ceux-là qui, lors des fêtes nationales, sont prêts pour toute éventualité, se tiennent cachés, *parce que le peuple n'aime pas la vue de l'uniforme, parce que cela lui rappelle le sang et lui trouble sa joie.* Quelle dignité! quelle élévation de sentiments!

Le peuple suisse déteste également les uniformes de la police. Pendant les plus grandes affluences, qui s'élèvent quelquefois à *deux cent mille* personnes, pendant la réunion des francs-tireurs (*Schütz-verein*) il est impossible de distinguer un agent de police d'un simple particulier. Quelques hommes loués provisoirement sont là pour avertir le public de l'ordre qu'il faut maintenir et cet ordre n'est jamais troublé. Il se passe en Suisse le contraire de ce que nous voyons dans toute l'Europe. C'est le peuple qui est armé et la police est sans armes. Mais la loi y est respectée, les prescriptions du gouvernement sont sacrées; mais le peuple est raisonnable parce qu'il est mûr. Promenons nos regards sur les capitales; arrêtons-nous à Paris, à Vienne, à Moscou, lorsqu'un souverain passe, lorsque la ville est illuminée. Quelle cohue, quelles vociférations!... Sont-ce là des hommes ou des bêtes? Un Suisse lèverait à peine sa tête d'homme pour voir une tête couronnée.

C'est le seul pays du globe où il n'y ait point de dettes;

tandis que dans toute l'Europe, *chaque enfant qui vient au monde, au moment de naître a déjà, en prenant la moyenne, deux cent cinquante mille francs de dette publique*. En 1863 on évalua la dette de la Suisse à 3,750,000 fr. que l'on contracta pour la défense de Neufchatel, en y opposant un actif de plus de 15 millions. L'administration ne coûte que 10 millions par an. Les appointements du Président des républiques confédérées ne sont que de *dix mille* francs. Les chefs des petits arrondissements et districts, les employés subalternes dont on compte par milliers en France, en Allemagne etc., ne se contenteraient pas d'un salaire si minime. La Confédération ne perçoit point d'impôts directs. Dans les cantons, les impôts directs ne sont prélevés que sur la fortune et les revenus de chaque citoyen; et non en *pour cent* mais en *millésimes*, 1 à 1 $\frac{1}{2}$ par mille. Ils augmentent en proportion des biens. La terre est libre de toute charge. Le sol de la Suisse est aride, mais aucun État d'Europe ne possède tant de gens riches et une opulence aussi générale. Les plus petits sentiers sont pavés, toutes les branches de communication sont parfaites. Il n'y a pas au monde un pays mieux administré. Et par-dessus tout *un maître d'école primaire*, sans compter le logement, reçoit dans bien des endroits 1,500 à 1,800 francs par an. On n'y trouvera pas un seul individu qui ne sache lire et écrire; et on y compte cinq universités sur une étendue de 740 lieues carrées.

EUROPE ET ÉTATS-UNIS. — COMBIEN PAYE L'EUROPE POUR L'HONNEUR D'AVOIR DES SOUVERAINS?

Rien ne prouve en faveur de la liberté comme l'accroissement de la population. Comparons les États-Unis avec l'Europe. La population aux États-Unis s'agrandit de

8 millions au bout de dix ans (1850-1860), c'est-à-dire elle monta de 23 à 31 millions, tandis que dans toute l'Europe à peu près dix fois plus peuplée, elle ne s'accrut que de 15 millions dans le même espace de temps (1852-1862).

Après la terrible guerre pour l'affranchissement des esclaves, la dette des États-Unis s'amoindrissait, durant toute l'année, de 65 millions de francs *par mois!* A-t-on jamais vu quelque chose de pareil en Europe (1)? Les besoins de toutes les monarchies européennes augmentent chaque année et leurs revenus *pris ensemble*, malgré la plus grande répression, n'apportent que dix-huit fois autant que le revenu d'un seul pays de l'Amérique septentrionale. Les dépenses du gouvernement des États-Unis diminuent tous les ans; le *déficit* ordinaire de l'Europe dépasse un milliard.

D'après le budget de 1862 les frais d'administration en France, sans compter les affaires étrangères, les finances et la guerre, étaient de 222 millions, savoir : ministère d'État 19 $\frac{1}{2}$, de justice 31 $\frac{1}{2}$, de l'intérieur 171 millions. Aux États-Unis les dépenses du département de l'intérieur ne s'élevaient qu'à 4,103,000 dollars (22 millions de fr.). En général, la Grande-Bretagne, la France, l'empire moscovite, l'Autriche et la Prusse, dont la population est seulement *six fois* plus grande que celle des États-Unis, dépensent *vingt fois* autant pour l'administration.

D'après des données statistiques de plusieurs années, on peut considérer la somme de 364 millions fr. comme la dépense annuelle normale des États-Unis, à comparer à celle de l'Europe. Les monarchies d'Europe

---

(1) Comp. le *Moniteur universel* du 26 octobre 1866.

ont besoin tous les ans de plus de 10 milliards depuis quelque temps. Or, que sont en vérité les revenus des monarchies? Ce sont les dépenses des peuples. Puisque la population de l'Europe est actuellement neuf fois plus grande que celle des États-Unis, ses dépenses auraient dû être proportionnées à la population si les pays étaient bien administrés. Le calcul est simple. Par conséquent les dépenses des Etats européens ne devraient s'élever qu'à 3,276 millions. Ajoutons 24 millions. En aucun cas les dépenses de l'Europe ne devraient dépasser la somme de *trois milliards trois cents* millions francs. Soyons prodigues. Supposons que les dépenses des États-Unis sont plus grandes; supposons que l'Europe qui aime l'ostentation soit obligée de dépenser davantage. Ajoutons encore la somme énorme de 700 millions. Nous aurons 4 milliards.

Pourquoi donc les monarques et les ministres se font-ils payer *dix milliards?* Pourquoi les peuples doivent-ils débourser annuellement six milliards de plus? La centralisation vaut-elle autant? Mais c'est un intérêt à 4 °/₀ de *cent cinquante milliards!*

Que de bienfaits, quelles richesses ne pourrait-on pas en tirer pour les peuples si cet argent eût été bien employé! En plaçant 6 milliards tous les ans à 4 °/₀, on aurait un revenu de 240 millions. Outre les quatre milliards que nous avons admis comme indispensables, les peuples, en payant tous les ans 6 milliards, dépensent annuellement, sans nulle nécessité, en moyenne 22 francs par tête! C'est un impôt gigantesque que les peuples d'Europe payent en revanche parce qu'ils sont esclaves. Voici les dépenses principales :

Armée (c'est-à-dire force de terre et de mer)	40 $\frac{1}{2}$ °/₀
Dettes.....	30 $\frac{1}{2}$ °/₀
Ces deux branches.....	71 °/₀.

Reste pour l'instruction, l'administration civile, le commerce, etc., 29 °/₀. La société qui se dit civilisée ne peut pas tomber plus bas.

Je dis explicitement : Les nations d'Europe payent annuellement *trois milliards trois cents millions francs* pour l'entretien de l'armée, et plus de *deux milliards et demi* pour les dettes. Ces deux branches seulement dévorent *six milliards* par an, sans compter les cours !!!

Il faut avouer que les dynasties sont trop coûteuses. L'Angleterre les protége dans son propre intérêt. Sa politique extérieure pourrait être résumée en ces mots : « *Je vous aiderai à entretenir vos dynasties, vous, ne m'empêchez pas de m'enrichir.* » Et c'est pour cela que dans ce pays on voit à côté d'une misère épouvantable, un luxe effréné et un égoïsme comme on n'en voit nulle part ; à côté de la liberté des grands la servitude du peuple. Le marquis de Westminster a *mille francs de revenu par heure.* On peut dire que *la quatrième partie de la population du globe obéit à la politique anglaise.* Sans parler de la Prusse et de l'Autriche, si nous y ajoutons l'empire moscovite, qui est *quarante fois* plus grand que la France, il est facile de voir où sont les ennemis de la liberté. Ceux qui prétendent qu'il y a un équilibre politique quelque part, aussi bien que ceux qui admettent l'équilibre des États et non celui des nations, s'ils ne sont pas des fous ou des lâches, sont à coup sûr à la fois des tyrans et des esclaves.

FORTERESSES ET UNIVERSITÉS.

On compte en Europe près de 400 forteresses et moins de 100 universités. La France même possède 119 forteresses dont 8 de premier rang. L'Autriche a 28 forteresses et 7 universités. La Prusse a plus de 30 forteresses

et 6 universités dont 4 seulement sont situées sur la terre allemande. Les Moscovites comptent 9 universités dont 4 sont situées sur le territoire tartare et cosaque, 3 sur la terre suédoise et allemande, 2 sur la terre polonaise.

La proportion approximative est la suivante : dans l'empire du tsar, 1 université sur 7,777,777 habitants ; en Suisse, 1 université sur 625,000 habitants.

Dans tout l'empire autrichien 1 université sur 4,800,000 hab.
En Prusse..... 1 université sur 3,100,000 —

LES CRIMES DES PETITS.

« La société, dit M. Quetelet, prépare les crimes et le coupable n'est que l'instrument qui les exécute. » Il faut ajouter à ces paroles pleines de justesse, que les souverains dirigent l'éducation à l'aide de leurs ministres et que les gouvernements d'Europe façonnent la société européenne. Il y a 80 ans environ, le nombre des enfants illégitimes fut tellement élevé que cela attira l'attention des savants. A Stockholm, Gottingen, Leipsig, le sixième des naissances était illégitime, le quart à Cassel, et le sixième à Iéna. A Berlin, en 1789, il y avait sur 9 naissances 1 illégitime ; après *la restauration*, en 1819, 1 sur 6. Le nombre des naissances illégitimes a donc subi une augmentation sous le gouvernement *paternel* des vainqueurs de Napoléon. A Paris, d'après les calculs de dix ans, sur 28 naissances il y en avait à peu près exactement 10 illégitimes. Paris produit annuellement à peu près huit fois autant d'enfants trouvés que le reste de la France, et environ 20 enfants pour 100 naissances. Il est constaté que les enfants illégitimes sont généralement d'une organisation faible. « Vers la fin du dix-huitième siècle, au

bout de vingt ans, sur 19,420 enfants reçus dans la maison de Dublin, il n'en restait plus que 2,000 vivants ; et à Moscou 7,000 seulement sur 37,600. Quelle effroyable destruction ! La guerre et les épidémies exercent de moins cruels ravages sur le genre humain. Et que l'on ne croie pas que les temps modernes aient amené des résultats plus heureux, que ce funèbre catalogue présente aujourd'hui des chiffres moins forts. » (*Sur l'homme*, chap. VI, II). MM. Benzenberg et le docteur Casper ont démontré que le nombre de suicides en Prusse est *douze fois* plus grand que le nombre des homicides. M. Herrmann a trouvé que dans l'Empire moscovite le nombre des suicides est à peu près égal à celui des homicides. (Mémoires de l'Académie de Pétersbourg, et Bulletin de M. *de Ferrussac*.) D'après le docteur Casper (*Beitracge zur med. Stat.*) on n'a compté à Berlin, de 1788 à 1797, que 62 suicides et 128 pendant les dix années postérieures, tandis qu'après la guerre que les Allemands nomment guerre d'affranchissement, de 1813 à 1822, il y en a eu jusqu'à 546 ! Les suicides dans les villes sont *trois fois* plus fréquents que dans les campagnes. On a remarqué que les suicides se multiplient partout. Il en est de même avec les aliénés. Il n'y a pas longtemps on comptait 1 aliéné sur 1,500 personnes, on en compte maintenant 1 sur 943 habitants. Le nombre des aliénés en Europe dépasse le chiffre monstrueux de 300,000. M. Hubner a démontré dans sa Statistique que la Grande-Bretagne en possède le plus ; viennent ensuite la Moscovie, l'Autriche et la Prusse, Dans les dernières années on comptait 64,194 aliénés en Angleterre, 36,000 dans l'Empire moscovite, 35,500 en Autriche, et 23,320 en Prusse. D'après le même auteur il y a plus d'aliénés parmi les protestants que parmi les catholiques, ce qui est aussi constaté par tous les rapports officiels. On

compte 1 aliéné sur 491 protestants ; 1 sur 1,080 catholiques ; 1 sur 1795 hommes du rite grec.

De 1857 à 1862, on comptait en Europe, excepté la Turquie, 198,343 crimes *par an*, dont 63,445 sous la domination du tsar. Par conséquent, *le tiers des crimes* a été commis dans son empire. De 1859 à 1862 on compta en Autriche, 40,937 crimes *par an ;* en Angleterre 25,685 crimes en 1860 ; en Italie 18,394 en 1857, dont la moitié dans le royaume des Deux-Siciles ; en Prusse, 7,495 entre l'année 1856-59 ; en France, 5,013. Le moins de crimes ont été commis en Allemagne, excepté le Hanovre, où les crimes sont *quatre fois* plus fréquents qu'en Prusse, et *quinze fois* plus fréquents qu'en Belgique.

La proportion par rapport à la population est la suivante :

1° États pontificaux,	1	crime	sur	665	habitants.
2° Autriche,	1	—		856	—
3° Moscovie, Espagne,	1	—		1,055	—
4° Grande-Bretagne,	1	—		1,136	—
5° Suisse,	1	—		1,725	—
6° France,	1	—		7,460	—
7° Belgique,	1	—		10,107	—

On commet en proportion *six fois* autant de crimes à Berlin qu'à Paris, et *huit fois* autant qu'à Bruxelles.

On compte en Autriche *douze fois* plus de crimes dans l'armée que dans l'état civil, et en France *cinquante-trois fois* autant parmi les soldats que parmi les bourgeois.

LA MORT.

Visitons les prisons. Leur aspect est horrible. On dit qu'il n'y a pas de peine de mort dans certains pays. Mais les gouvernements secondés par les professeurs en droit

ont inventé de nouvelles tortures pour prolonger l'agonie. Lorsque tout contribue à augmenter le nombre des crimes dont le moteur le plus énergique est la centralisation administrative, les gouvernements font subir aux criminels des tourments qui sont mille fois plus atroces que la mort même. Jamais la déportation n'a atteint une proportion si formidable que de nos temps. Autrefois on exilait quelques individus, aujourd'hui ceux que l'on nomme *criminels politiques* sont exilés par centaines de milliers. En 1863, le nombre des détenus en Pologne atteignit le chiffre incroyable d'un *demi-million !* Quant aux autres, ils sont presque partout rangés dans la même catégorie que les soi-disant criminels politiques. On les brûle pour ainsi dire à petit feu. M. Raoul-Chassinat démontra, d'après les documents officiels, qu'il meurt *quatre fois* autant de prisonniers aux galères, et *cinq fois* autant dans les prisons centrales, que dans la vie ordinaire. Si en France, où les prisons sont bien organisées, la mortalité est si grande, que dire de ces monarchies où règne le despotisme de fer, que dire des prisonniers d'État ? Mais ce sont là des mystères que la science n'a pas encore révélés !... Et d'après tout ce que nous venons de voir, on ose prétendre que l'esclavage est aboli. C'est une terrible chose que l'ignorance. O amis de l'humanité ! Vous reculez d'horreur devant la peine de mort ; votre noble cœur est saisi d'épouvante à la seule pensée de tuer un homme que l'organisation sociale a corrompu ; et cependant c'est le moindre des crimes que les gouvernements commettent !... Dans la situation actuelle de la société, la peine de mort est encore un bienfait !...

Après avoir vécu dans cette atmosphère de corruption, de saleté, d'infamies sans nom et sans bornes, quoi d'étonnant que certaines gens n'admettent plus la possibilité de

l'existence de Dieu ? Un profond penseur remarque avec beaucoup de justesse : « Dire à quelqu'un qu'il est un athée ou un homme sans religion, n'est pas une insulte aussi grave que de dire à ce même individu qu'il est un lâche ou un homme sans honneur. » Et enfin.... pour fuir ce monde peuplé d'êtres avilis, dégradés, misérables, pour mourir.... n'ayant rien dans l'avenir.... aucune foi, aucun espoir.... pour être enterré, il faut avoir de l'argent !... On ne donnera pas un petit coin de terre sans argent !

***

On ne saurait trop répéter cette vérité palpable : *La réforme de l'éducation et de tous les rapports privés et publics est la base d'une réforme sociale, qui ne pourrait être effectuée autrement qu'en introduisant simultanément dans tous les pays d'Europe des changements indispensables concernant toutes les branches des sciences et de l'administration.* L'Europe est en décadence. Il faut la relever, la purifier, la rajeunir, et lui faire prendre une autre direction. Tout le monde sent le besoin des réformes, sans en excepter les souverains.

« Des catastrophes prochaines vont éclater en Europe. » (*François-Joseph, emp. Mém. 4 août* 1863.) — « L'Europe est destinée à un avenir plus agité encore. » (*Guillaume, roi de Prusse. Ouverture de la session législative en* 1863.) — « L'état de l'Europe est maladif et précaire. » (*Napoléon III. Disc.* 5 *nov.* 1864.)

Tous ces trois souverains appelaient *sans retard* une réforme profonde et radicale. Mais ils n'ont rien fait jusqu'à présent et ils ne feront rien sans le concours des peuples. C'est aux nations que la grande réforme est réservée. Cette mission leur est marquée par la Providence.

I

LA RÉVOLUTION EN EUROPE

EST-ELLE POSSIBLE ET NÉCESSAIRE?

QU'EST-CE QUE LA RÉVOLUTION?

Nous vivons à l'une des époques les plus graves de l'histoire; derrière nous, se déroule le passé de l'humanité, et devant nous, surgit une grande question : Quelle forme revêtira l'avenir? Avant de l'aborder, examinons ce que c'est que la Révolution.

Les lois éternelles ont soumis l'univers et l'humanité entière à certaines règles qui leur assignent un ordre déterminé. Les règles particulières sont prescrites à la société, par des lois, qui se coordonnent de telle sorte qu'elles découlent nécessairement les unes des autres. Ces lois sont : 1° *Les lois naturelles;* 2° l'application *des lois naturelles* à la vie de l'humanité, c'est-à-dire *les lois divines;* 3° l'explication *des lois divines* par la révélation nouvelle, c'est-à-dire, *les lois* que Jésus-Christ nous

a apportées; 4° la réunion *des lois naturelles et divines* dans leur application *à l'individu*, représentant l'humanité, je veux dire, *les droits de l'homme;* 5° les droits *personnels* de chaque individu, considéré comme base de l'existence sociale, qui déterminent les conditions de cette existence, ce sont *les droits de la famille;* 6° les droits communs à un certain nombre de familles ou *individualités complètes dans leur trinité* (mari, femme, enfant) et représentant par ce groupement naturel le type de la société, circonscrit dans des formes précises, ou *les droits nationaux*, par lesquels sont définis les rapports mutuels des familles et les conditions de leur existence; 7° les principes des devoirs envers l'humanité entière, soit *les droits-sociaux*.

Ces lois de l'humanité ne lui sont données que pour cette terre; mais elles contiennent les conditions de la vie éternelle; elles sont une transition à la félicité absolue.

Leur réalisation dans les limites de l'existence passagère donne le bonheur relatif d'ici-bas. Le bonheur perpétuel est le dernier droit de l'homme, le couronnement et la récompense de la pratique de toutes ces lois.

C'est un devoir pour l'homme, bien plus, c'est pour lui un besoin inné, de tendre au bonheur perpétuel; aussi, est-il de son devoir d'en réaliser les conditions, en usant de tous les droits qui lui sont donnés ici-bas.

Les lois naturelles et divines, générales et particulières, aident l'homme à se diriger pour son propre bien, suivant les indices qu'il porte en lui et qui lui sont révélés. Dans leur application à l'existence terrestre, l'homme se présente à nous : 1° Comme une parcelle de la nature, c'est alors l'homme dans la plus vaste acception du mot; 2° comme un individu ayant ses propres droits, et complété par sa famille, c'est-à-dire, comme membre d'une famille; 3° comme créateur de plusieurs familles, et généralement, comme allié à d'autres familles, je veux dire comme membre d'une nation; 4° comme une parcelle de la société.

De cette position multiple de l'homme, dérivent ses devoirs : 1° devoirs envers lui-même; 2° devoirs envers son prochain, ou envers l'humanité; 3° devoirs envers sa famille; 4° devoirs

envers sa nation, c'est-à-dire envers une société particulière, déterminée par des formes précises (1).

Les lois naturelles sont gravées dans l'âme et le corps de l'homme à sa naissance; elles ont été révélées et confirmées par l'inspiration divine dans le monde ancien. Jésus-Christ est venu pour les expliquer, et il a ordonné à l'homme d'accepter leur empreinte qui est visible dans le christianisme, cette renaissance de l'esprit, dont le baptême est la manifestation.

L'homme, dans sa vie pratique, se distingue aussi par des caractères particuliers, intérieurs et extérieurs, spirituels et matériels :

1° En tant que parcelle de la nature, il a quelques affinités avec elle, mais il possède des qualités propres qui le distinguent des plantes et des autres créatures ; 2° comme homme, il a certains caractères communs à tous les hommes, mais il en diffère par ses dispositions intérieures et extérieures, et par ses tendances; 3° comme membre d'une famille, il a identité ou analogie de traits et d'aptitudes avec elle, mais son caractère individuel le distingue notablement de ses proches, et plus encore du reste de la société ; 4° enfin tous ces caractères se réunissent et se confondent dans un même foyer formant une caractéristique commune à beaucoup de personnes, définie avec précision, et dont les limites exactement déterminées, constituent la différence qui est la condition de l'individualité et par conséquent de l'indépendance générale et particulière. Ce foyer s'appelle : la nationalité. Elle a pour signe extérieur le plus expressif, la langue; pour marque intérieure, l'attachement et l'amour envers tel lieu, tel climat.

De même que *la parole* distingue l'homme des autres êtres, de même *la langue* distingue un membre d'une grande famille du reste de la société. De même que la parole garantit à l'homme

---

(1) Il ne faut pas confondre l'idée d'*humanité* avec celle de *société*. Par exemple : le père en cette qualité a d'abord des devoirs à remplir vis-à-vis de son fils comme lui étant le plus proche. S'il ne connaissait pas son fils, il aurait des devoirs vis-à-vis de lui non comme envers son enfant, mais comme envers un autre homme.

son individualité parmi les autres créatures, de même la langue d'une nation est le gage de son individualité dans la société. La nation est une *unité complète*, c'est-à-dire une *individualité* : c'est ainsi que l'homme est complété par la famille.

La nation est, par conséquent, une création de la nature, un instrument destiné à la réalisation des grands buts de l'humanité.

Comme la famille est le lien de l'individu avec la nation, ainsi la nation est le lien de la famille et des individus avec la société. D'autre part la société, c'est-à-dire l'humanité entière, est le lien des peuples, des familles et des individus avec le monde éternel.

C'est l'homme qui, le premier, apparaît au milieu de la nature; après lui vient la famille, puis la nation; enfin se présente l'humanité. L'activité de l'homme doit passer par tous ces degrés.

A chacune de ces portions de l'humanité, la nature a donné des caractères particuliers; et par ce moyen elle a garanti à chacune l'*indivisibilité*, autrement dit l'individualité.

L'individualité entraîne l'indépendance dans les actes; chaque nation doit donc être indépendante. La position solidaire qu'occupent les nations dans l'humanité entière les oblige toutes à agir de concert pour le bien de l'humanité, dont elles font partie. Mais la condition indispensable de cette action commune est la possibilité pour chaque nation d'être libre dans ses mouvements. Pour que toute une foule avance, il faut que chacun de ceux qui la composent puisse avancer; et pour cela il lui faut la liberté de tous ses membres.

Le mouvement individuel de chaque nation a donc pour condition expresse *la liberté*, qui, par là même, est *le premier de ses droits*.

Pour le progrès de l'humanité entière, il faut le concours de tous ses éléments, c'est-à-dire, le mouvement ou progrès commun de toutes les nations; l'humanité y a droit et ne saurait l'effectuer sans la liberté universelle.

Il s'ensuit que l'humanité entière, autrement dit que chaque homme a non-seulement le droit, mais encore le devoir de revendiquer la liberté de toutes les nations; en effet, celles-ci sont

des parties distinctes de l'humanité, or leur liberté est la condition du progrès humain : il est donc de son devoir d'en être le gardien.

Chacune des parties plus ou moins grandes de la société a ses droits propres, ses travaux, son but, sa mission, dont la somme constitue la mission de l'humanité. Chaque partie fait connaître à l'autre ses besoins, ses actions et ses tendances. La nation est le représentant des besoins, des actions, des tendances des familles : c'est ce dont son mouvement général avertit l'humanité.

Les individus ne peuvent agir dans la vie universelle, qu'autant que le leur permet la nation, et de son côté la nation ne peut agir qu'autant que le lui permet la société. En d'autres termes : si l'homme, pris individuellement, ne jouit pas de son entière liberté, il est évident que la nation n'en jouit pas non plus; si celle-ci se trouve dans l'esclavage, c'est une preuve que la société entière y consent, ou qu'elle est elle-même sous ce joug.

La réalisation des droits, l'accomplissement des travaux, la tendance à un certain but étant une mission obligatoire pour chaque être en particulier et pour tous en général, chaque nation a sa mission à accomplir. L'accomplissement d'une mission ou la réalisation des lois supérieures exige nécessairement la liberté.

Je viens de dire que, par suite des lois générales qui assignent à la société un ordre déterminé, l'homme a des devoirs : 1° envers lui-même; 2° envers ses égaux ou envers son prochain; 3° envers la famille dont il fait partie; 4° envers sa nation. La nation, elle aussi, a ses devoirs : 1° envers elle-même; 2° envers ses égales, c'est-à-dire envers les autres nations; 3° envers les familles dont elle se compose; 4° envers l'humanité dont elle est une portion.

La nation, en remplissant ces devoirs, réalise les lois naturelles, autrement dites divines, les droits de l'homme en particulier et ceux de l'humanité en général; en un mot, elle accomplit sa mission.

Mais, comme je l'ai déjà dit, la condition indispensable de cet accomplissement c'est l'individualité, et, par conséquent, l'indé-

pendance entière, la franchise des mouvements, bref, la liberté. La liberté de la nation doit être définie par les droits nationaux. La base du droit national se trouve dans la nature de chaque nation. Ses facultés intellectuelles et ses besoins matériels produisent son attrait pour un certain endroit et son affection exclusive pour un pays particulier. Au moment de la création des sociétés, ou pendant leur transformation universelle, les parties séparées des habitants de la terre se choisirent divers territoires pour s'établir à demeure. La Providence qui a donné aux nations des caractères particuliers, à quelques-unes même une couleur autre, à toutes une langue différente, leur a donné aussi une patrie distincte.

Puisque la liberté est une condition nécessaire à tout mouvement dans l'univers suivant les lois naturelles; puisque ces lois mêmes se développent librement d'après la direction indiquée par l'Être suprême qui est l'origine de toute liberté; puisqu'elle est le principe fondamental de toutes les lois de la nature et par suite de tous les droits de l'homme qui en émanent, il en résulte que le travail libre est la première loi dans l'ordre des lois naturelles, et le travail libre a pour conséquence immédiate *la propriété.*

Le peuple qui, obéissant à sa voix intérieure, est sorti des ténèbres de la barbarie, puis s'est choisi un siége fixe, qui, par un travail libre et, par les forces réunies de tous ses membres, est arrivé à la propriété, c'est-à-dire à rendre habitable une terre déserte et inhabitée : ce peuple-là a conquis une patrie, et il est devenu une nation.

Ayant reçu la liberté des mains de Dieu et jouissant de la propriété, toute nation sentit le besoin de conserver l'une et l'autre; elle s'empressa donc de réaliser l'idée de la justice, c'est-à-dire la deuxième loi naturelle, en promulguant des statuts et en organisant une autorité.

Ce sont les premières conditions de son existence, les premières lois naturelles d'où dérivent toutes les autres.

Le développement régulier de toute la série des lois qui découlent de la liberté, leur source commune, fut arrêté par la

passion, c'est-à-dire par l'ennemi de toute liberté, par l'*esprit du mal.*

Les hommes, s'étant soumis aux passions, perdirent leurs forces. L'esprit du mal les dompta et étendit sur eux sa domination. Il abolit la liberté et introduisit l'esclavage; il foula aux pieds les lois divines et toutes celles qui en dérivent et promulgua les siennes; il entrava la direction régulière des sociétés, et leur imprima un élan contre nature; en un mot, *il renversa* l'ordre naturel.

C'est donc lui qui, le premier, commença la révolution, *le renversement;* c'est lui qui détruisit la vérité et le progrès paisible de l'humanité et mit à leur place le mensonge et le malheur. C'est lui qui, le premier, déclara que son système était *l'ordre* et appela *désordre* tout ce qui y était opposé. Puis, voulant affermir sa domination, toutes les fois que quelqu'un cherchait à remplacer le mal par le bien, à défendre les lois divines et humaines, il criait du haut de son trône : « Regardez, celui-ci est un révolutionnaire ! »

Les hommes crédules, dans l'ivresse des nouvelles idées qu'on leur inculquait, ne virent pas les flots de sang et les larmes que faisait couler l'ordre de Satan qui, depuis tant de siècles, règne sous diverses formes; ils ne surent pas compter les millions de victimes qui lui étaient immolées, ils s'habituèrent à cet état de choses; ils crurent que le renversement était l'état naturel de la société, qu'il en devait être ainsi.

Les souverains effrontés qui s'emparèrent *par force* du gouvernail de l'humanité, réduisirent avec le temps leur conduite en un système organique. L'histoire de l'humanité nous montre que le gouvernement d'un usurpateur n'est qu'une série d'actes subversifs des lois et de l'ordre social, *une révolution continuelle.*

Le mauvais esprit révolutionnaire s'est manifesté sous divers aspects, et peu importe le nom qu'il ait pris : Néron, Cromwell ou Robespierre.

Mais *le bon esprit* peut être aussi révolutionnaire; il peut se trouver sous la blouse d'un honnête ouvrier comme sous la pour-

pre d'un prince, sous un chapeau de paille comme sous une couronne.

Le bon esprit révolutionnaire s'applique à renverser l'état *actuel* de la société européenne; mais il veut détruire le mal pour faire triompher le bien.

Après une lutte longue et meurtrière, l'Amérique a conquis le premier des droits, le premier degré de la civilisation progressive et du développement permanent de la vie sociale, la liberté. Si quelqu'un voulait y renverser l'ordre actuel, il serait un révolutionnaire, un mauvais esprit révolutionnaire.

Malgré de longs et de terribles combats contre la force, la plus grande partie de l'Europe n'a pas encore reconquis sa liberté. Si quelqu'un voulait renverser son état actuel, c'est-à-dire son désordre, il serait aussi révolutionnaire, mais un bon esprit révolutionnaire.

Or il est passé dans l'usage de donner au mot *révolution* un sens impropre, et de le prendre en mauvaise part. Ce mot dérive du verbe *revolvere*, renverser. Il a donc un double sens : le renversement peut s'effectuer du bien au mal ou du mal au bien. Cependant prenons-le dans le sens qu'on lui donne généralement, et posons-nous cette question :

LA RÉVOLUTION EN EUROPE EST-ELLE POSSIBLE?

— Non.

— Et pourquoi?

Chaque révolution commence par un combat, et chaque combat se livre sur le double champ intellectuel et matériel s'il a pour but le renversement complet de l'état de choses actuel; il se sert donc à la fois des armes morales et des armes matérielles.

La première tâche des combattants est de se rendre compte des forces morales et matérielles de chacun des deux partis.

Prenons un exemple : le général en chef avant d'engager la bataille examine l'esprit de son armée, ses dispositions morales. On sait que la discipline est l'âme de l'armée, et que le nerf de la

discipline est l'unité. Celle-ci dépend du sentiment qui anime les guerriers, que ce sentiment soit l'honneur ou l'obéissance aveugle. Ensuite le général doit bien connaître le nombre de ses soldats et les moyens matériels dont il peut disposer; entre autres : l'argent, le pain, les habillements, les armes et les munitions de guerre. Puis il examine minutieusement le terrain sur lequel il va livrer la bataille. Enfin il s'informe des conditions dans lesquelles se trouve son ennemi, et il doit connaître non moins exactement l'esprit de ses adversaires, leur nombre, leurs moyens matériels et leur position.

Puisque le mouvement qui se propose pour but l'abolition du pouvoir illégitime, ou, comme on dit, la révolution, doit s'exprimer sous la forme d'une insurrection armée, il nous faut aussi considérer les chances de victoire.

Les chefs, les meneurs révolutionnaires qui poussent à prendre les armes contre les oppresseurs, enfin tous ceux qui suivent cette voie, doivent donc avant tout considérer les circonstances et les conditions dans lesquelles se trouve la société.

Ce que j'ai dit jusqu'à présent suffit, ce me semble, pour qu'on puisse se faire une idée de la situation de l'Europe. Qu'y voyons-nous en effet? Le mal y a pris des proportions gigantesques; le mal non-seulement règne despotiquement sur la société, non-seulement s'est enraciné dans la vie publique, mais encore s'est élevé à la hauteur d'un système organisé suivant un certain ordre. Afin de pouvoir le combattre avec les moyens employés jusqu'ici par les révolutions, il faut être sûr de la sympathie et du concours de tous ou au moins de cette partie de la société européenne qui ne ferme pas les yeux à la vue de l'oppression. Or, sur quoi peut se fonder cette assurance?

La question est de la plus grande importance. On ne peut la traiter à la légère. Là où il s'agit de victimes, plus encore là où il s'agit de la victoire décisive de la liberté, on ne saurait être ni trop consciencieux ni trop circonspect.

Aujourd'hui on n'a plus le temps de prêter le serment : « Vaincre ou mourir. » Vaincre ! tel doit être le mot d'ordre du progrès. Il faut vaincre ou renoncer à faire marcher l'humanité

en avant avec la rapidité qu'elle désire. Force est donc de peser les moyens d'action, les probabilités de victoire et les chances d'y arriver.

Entendons-nous. Je ne parle pas ici de la révolution dans tel ou tel pays; je parle de la révolution universelle, de la réorganisation du monde européen sur des bases nouvelles. Une révolution partielle ne serait d'aucun profit à l'ensemble des habitants, et la révolution universelle, c'est-à-dire une insurrection générale et à main armée contre le despotisme, présenterait des chances douteuses.

Et cependant, qui ne voit qu'il n'y a presque pas de pays, de recoin en Europe, où l'on ne trouve des idées dites révolutionnaires, où l'on ne rencontre des hommes qui travaillent à l'anéantissement du mal?

Le moment où nous vivons est solennel. L'émancipation définitive des peuples européens est la grande tâche de notre époque; elle est le devoir, la mission de la société actuelle; je dis actuelle, car chaque jour perdu permet aux éléments hostiles de s'accroître, chaque jour perdu rend le combat plus difficile et plus impossible, retarde l'émancipation et le progrès, augmente le nombre des victimes que fera l'avenir.

Qu'on ne s'y trompe pas : toutes les nations de l'Europe marchent d'un pas rapide vers la révolution; tout les pousse sur cette voie.

Pourtant, n'oublions pas que pour pouvoir se mesurer avec les adversaires de la révolution, il faut présenter une puissance morale et matérielle digne de la grande cause et de la haute mission des soldats de la liberté. Ce qui est en jeu, c'est non-seulement le sort de la société actuelle, mais celui de la postérité. Il faut être sincère.

Le temps n'est plus, où le premier boucher venu levait l'étendard révolutionnaire, s'asseyait sur le fauteuil de président, délibérait sur la liberté, sur la forme du gouvernement, sur l'administration du pays, et finissait par monter lui-même sur l'échafaud, après y avoir fait périr des milliers d'hommes.

Il y a cependant des gens qui rêvent encore cet état de

choses, et qui regardent la guillotine comme le seuil du sanctuaire de la liberté!

Le temps n'est plus, où un tyran ignorant et sauvage s'adressait aux peuples au nom de la liberté. Ces faits peuvent se répéter, mais ils ne sauveront plus l'humanité. Le charpentier, le tailleur, le maréchal-ferrant peuvent aujourd'hui devenir présidents et généraux, mais il faut pour cela que chacun s'instruise et passe par tous les degrés de développement intellectuel. La grandeur est à ce prix.

Personne ne croira au génie révolutionnaire d'un sot ignorant. Il y aura encore des fous furieux, des cruautés pourront être commises dans certains pays; mais un tiraillement insensé ne fera que diminuer le nombre des vrais défenseurs de la liberté et augmenter la force de l'ennemi, bien loin de conduire à la victoire.

Aujourd'hui la révolution est devenue une science. Les années s'écoulent rapidement. Chacune ajoute à nos connaissances, à notre expérience. La révolution ne peut plus être commencée et dirigée que par des hommes capables, éclairés et supérieurs à tous égards. Le dévouement, le courage ne suffisent plus; il faut que les meneurs de la révolution aient étudié à fond le mouvement des peuples, soient versés dans la connaissance universelle et dans la sagesse pratique. Au mécanisme organisé de l'oppression universelle on ne peut opposer qu'un système également organisé.

Jetons donc un coup d'œil autour de nous, et supputons les forces de nos adversaires. Considérons l'Europe. Nous y voyons d'abord l'alliance des monarques, leur conjuration solidaire contre la liberté et contre le progrès, au nom de la communauté des intérêts ou de traités réciproques.

Il y a près de *quarante* familles régnantes d'origine allemande, comprenant plus de *huit cents* personnes. Elles couvrent la plus grande partie de l'Europe. C'est donc en Allemagne, dans cette inépuisable pépinière de petits et de grands monarques, qu'est le *centre* de l'absolutisme.

Ces dynasties ont au moins cent cinquante ministres.

Ces ministres ont une multitude d'employés obéissants et fidèles. S'il y a *soixante mille* employés en Autriche, et *cinquante mille* en Prusse, à combien peut monter leur nombre dans toute l'Europe? Le contingent de la bureaucratie s'élève sans doute à un million d'hommes.

Chacune des dynasties allemandes a ses aides-de-camp, ses chambellans, ses gentilshommes de la chambre, ses pages, ses protégés et une innombrable quantité d'autres dignitaires. Si l'on ajoute au nombre de ces employés sans emploi les personnes de même qualité, attachées aux autres cours, on en peut porter le chiffre au moins jusqu'à mille.

Sous les ordres des ministres et de la bureaucratie se trouvent les rédacteurs de certains journaux, les bureaux télégraphiques et ainsi de suite.

Presque chaque employé du bureau de poste, ayant le droit de visiter les lettres, est un espion et un dénonciateur. Et qui peut compter les espions cachés sous des qualités diverses?

Autant de satisfaits. Leurs femmes, leurs sœurs, leurs frères, leurs parents et leurs amis partagent leur opinion. De sorte que ce nombre des satisfaits est multiplié par trois, par quatre, par cinq à cause des relations de parenté que possèdent les personnes *fidèles* aux gouverments actuels.

Ce n'est pas tout. Il y a des gens qui se trouvent bien partout. Ce sont, entre autres, les banquiers, les marchands riches, les fermiers, les rentiers, les industriels, les fabricants.

Continuons : Dans la seule Sicile il y a plus de *treize mille* familles de nobles de divers quartiers; et dans ce nombre 61 ducs, 117 princes, 217 marquis et plus de 1,000 barons.

En Espagne on compte mille trois cent cinquante-neuf *grands*, parmi lesquels 75 princes, 516 comtes, 647 marquis, 65 vicomtes, 55 barons et 585 généraux, sans parler des hidalgos, des caballeros, des escuderos et autres.

En Allemagne on distribue avec beaucoup de facilité les titres de comte (*Graf*); quarante-neuf familles allemandes avaient reçu le droit de se parer du surnom de *Durchlaucht* (Altesse), et trente de celui d'*Erlaucht* (Excellence). Plus de six cents personnes ap-

partiennent à cette catégorie. Le nombre de comtes et de barons ordinaires est beaucoup plus considérable.

Dans l'empire moscovite il y a plus de princes et de comtes qu'en Allemagne. A Paris on ne peut sortir dans la rue sans rencontrer quelque *comte*. Et combien les garçons d'hôtel en ont-ils créé?...

Il ne faut pas traiter ceci légèrement. Les gens que je viens de citer sont tous de ceux qu'on appelle *conservateurs*.

On voit que le nombre en est déjà très-respectable, et s'il était possible de donner le chiffre exact, nous aurions devant les yeux le total énorme de l'armée des adversaires de la révolution.

Et pourtant ce n'est pas tout. Il reste une grande quantité de prêtres catholiques et de pasteurs protestants.

Lorsqu'on étudie un objet aussi important que la réforme sociale, et qu'on examine la possibilité de l'effectuer, il ne faut rien laisser échapper. Les idées religieuses se confondent avec les idées politiques. Pour en comprendre la portée, il faudrait se transporter sur le terrain des luttes religieuses; il faudrait passer en revue ces disputes théologiques et la polémique des journaux qui se font l'organe de cette bataille sourde, mais acharnée. C'est là que nous verrions un tableau effrayant. Ce n'est pas ici le lieu de citer des preuves; les extraits de journaux spéciaux destinés aux disputes théologiques, quelque nombreux qu'ils fussent, ne sauraient donner une idée de l'obstination et du fiel des serviteurs du Christ. Il faut être juste : en cela les pasteurs et les auteurs protestants tiennent le premier rang. Leur haine pour le catholicisme a quelque chose d'infernal, de satanique; tout juge impartial est forcé de reconnaître que le clergé catholique ne fait que se défendre parce qu'il est attaqué, tandis que les protestants sont toujours les agresseurs.

Partout se retrouve cette déplorable lutte, même en Suisse, pays de la liberté par excellence au sein du gouvernement fédéral; elle a pris la forme d'une odieuse passion. En 1866, pendant le vote universel sur le projet de révision de la Constitution, elle s'est encore manifestée au détriment de tout le pays. Dans les cantons protestants, un prêtre catholique ne peut se

montrer dans la rue, parce qu'on lui jette des pierres. La haine des Irlandais contre les Anglais est bien connue; on se rappelle les scènes sanglantes de Belfast. Et qui n'a entendu parler de la persécution du catholicisme en Pologne? Un pareil état de choses ne peut conduire à une action commune contre l'oppression générale. L'influence du clergé des différents cultes est grande sur la société. Leur mésintelligence sème la division entre les populations.

Presque sans exception, tous les prêtres catholiques et tous les pasteurs protestants, ceux-ci surtout, sont des adversaires de la révolution; ils appartiennent au parti conservateur. Les pasteurs, dans plusieurs pays, et particulièrement en Prusse, font partie de la bureaucratie; dans toute l'Allemagne, ils sympathisent avec les gouvernements établis, et l'on voit, par leurs publications, qu'ils sont partisans zélés de la monarchie. Du reste, la paix leur est profitable. Etant placés sous la protection des trente dynasties allemandes, ils ont la prépondérance dans presque toute la Confédération sur le clergé catholique, et par conséquent ils ont la prépondérance sur la société. Ils sont mariés, ont des enfants et possèdent une propriété qu'ils voudraient préserver de tous les orages politiques. La discorde est dans le génie du protestantisme. Le major *Scott Waring* écrivait des Indes Orientales : « Si nous pouvions obtenir le triomphe, alors il y aurait aux Indes autant de sectes *qu'il y a actuellement de castes.* » Les protestants ne comprennent pas l'esprit de dévouement. Ils se moquent du martyre et du sacrifice. Tous les pasteurs forment donc un élément anti-révolutionnaire puissant et solidaire.

D'autre part, les prêtres catholiques tremblent au seul mot de révolution. Ils se représentent chaque révolution sous la figure d'un diable, une torche et un glaive à la main, renversant les croix et les églises, déclarant la guerre à Dieu et à tous les principes sociaux, et brisant tous les liens humains. En cela la plus grande partie de la société est de leur avis, sans même appartenir au parti rétrograde ou conservateur. Ils ne se trompent pas beaucoup. Presque toute révolution laisse derrière elle de pareils souvenirs. Cependant personne ne réfléchit que l'on ne peut com-

primer longtemps le désir de la lumière et du progrès sans faire éclater des troubles violents.

Quoi qu'il en soit, il résulte de ce que je viens de dire, qu'après avoir passé soigneusement en revue les personnes *qui n'ont pas d'intérêt à la révolution* et celles *qui peuvent agir contre elle,* nous voyons que l'on doit compter ces dernières non pas par milliers, mais par millions. Quiconque voudra y réfléchir sincèrement et impartialement, conviendra de cette incontestable vérité.

Et je n'ai pas parlé de l'armée.

En Europe, il y a une armée régulière *de trois millions d'hommes,* commandée par les monarques et les ministres. Puisque l'Europe a deux cent quatre-vingt-deux millions d'habitants, on compte *un soldat pour quatre-vingt-quatorze habitants des deux sexes.* Après avoir défalqué des quatre-vingt-quatorze habitants les vieillards, les femmes et les enfants, si nous supposons qu'un quart peut être regardé comme dangereux pour les gouvernements despotiques, nous pouvons dire *qu'il y a un soldat pour vingt particuliers.* En vérité, il peut en venir à bout.

Voilà l'organisation des gouvernements actuels en Europe !

N'oublions pas que dans tous les États de l'Europe, en cas de besoin, on peut mettre en gros sous les armes, *une armée régulière de quatre millions d'hommes.* Ajoutons-y à peu près 400 forteresses, et nous aurons uue idée de la force matérielle qui pèse sur la population européenne.

Dans cette immense armée, les forces de deux puissances seulement, la Moscovie et l'Allemagne, comptent sur le pied de paix un million et demi d'hommes, savoir :

La Moscovie.	600,000 soldats.
L'Autriche.	400,000 »
La Prusse et l'Allemagne. . . .	500,000 »

L'Angleterre en a plus de 200,000 ; l'Espagne en compte 200,000 et la Turquie plus de 100,000.

Ne faisons pas le tort aux autres gouvernements de les comparer à ceux-ci ; distinguons les uns des autres ; notons bien que plusieurs États sont contraints d'entretenir une armée pour leur

sûreté, que plusieurs nations défendent les droits de l'humanité. Il n'en reste pas moins vrai que *deux millions* d'hommes environ sont sans cesse armés contre la liberté.

Les chefs de ces troupes, alliés entre eux pour le soutien de leurs dynasties, de leurs conquêtes et du monopole commercial, font sentinelle pour la défense du despotisme perpétuel. Ce monstre de l'arbitraire militaire a son cœur à Vienne et sa tête à Berlin. L'absolutisme, essayant de faire du socialisme un instrument confié à une main autocratique, surveille l'Europe orientale; le système utilitaire revêtu de la toge oligarchique, menace l'Occident. L'ours de Sibérie et le bouledogue anglais montrent leurs dents, toutes les fois que les peuples pensent à un changement. L'un protége les dynasties et les rapines, l'autre ne songe qu'à l'or et fait bon marché des couronnes. Chaque mouvement est également terrible pour l'un et pour l'autre. Là-bas, c'est le trône qui s'ébranle, ici c'est le commerce qui souffre. Aussi, ces deux bras qui cernent le globe, se rejoignent-ils en Asie, dans une étreinte amicale. Ils ont tous deux pour devise *le progrès*, la marche en avant. Oui, ils marchent l'un vers l'autre en écrasant l'humanité dans leurs embrassements.

En résumant tout ce que j'ai dit ci-dessus, on voit que ce qui est le plus grand obstacle au libre développement et au progrès de la société, c'est l'*organisation des gouvernements*, dont les caractères principaux sont : 1° la répression de tout mouvement de l'humanité vers la satisfaction des besoins moraux et matériels; 2° le maintien de la société dans les formes favorables aux gouvernements, au moyen d'une direction anormale, en d'autres termes : violation des droits de l'homme. Il est évident que cela nécessite : 1° d'entraver la liberté, l'instruction, l'industrie et le commerce; 2° de continuer à les fourvoyer dans des voies conformes à l'esprit de l'organisation officielle.

Les moyens d'exécution des idées des gouvernements absolus sont les suivants : 1° complot des monarques et de leurs ministres contre la liberté des peuples; 2° système bureaucratique combiné avec l'espionnage; 3° captation de nombreux partisans par l'appât offert à leur avidité, à leur orgueil et à

leurs autres passions; enfin 4° force armée, ou force brutale.

Il me semble que j'ai exposé presque mathématiquement la situation et la force du camp ennemi, et démontré par là que la révolution est *impossible*.

Toutefois ce n'est pas encore une preuve que la révolution n'éclatera pas. Il y aura des gens qui diront : « *pereat mundus, fiat justitia* » (périsse le monde, mais que la justice soit faite)! A ce cri, le monde ne périra pas; mais la société peut avoir beaucoup à souffrir.

Un autre prononce des paroles plus terribles, parce qu'elles sont plus vraisemblables : « Que la société tombe, pourvu qu'au moins une de ses portions échappe et que la postérité soit sauvée. »

Moi, je ne me rangerai point à cet avis, parce que je ne mesure pas le progrès humain par périodes aussi longues que le font certains réformateurs, qui espèrent réaliser leur théorie dans l'avenir, dans deux ou trois cents ans, et qui en attendant sont indifférents aux souffrances de plusieurs générations. L'histoire m'apprend que de nombreuses théories sont tombées dans l'oubli, et la société souffre comme devant.

Et pourtant, la réforme sociale est nécessaire, indispensable. Tout le monde le sent, même ceux qui sont contents de l'état actuel, mais ils voudraient seulement que le renversement se fît après leur mort.

Quelques autres poursuivent des réformes par des voies honnêtes ou malhonnêtes, *per fas et nefas*.

Nous voyons devant nous un élément nombreux et fort qui est contraire au progrès, et qui se compose de quelques millions d'hommes.

« Qu'est-ce que cela? s'écriront les partisans des change-« ments violents, — quand même il y en aurait dix millions! Et « le peuple? »

On peut leur répondre :

> Vous connaissez le peuple; on le change en un jour.
> Il prodigue aisément sa haine et son amour.

Mais il y a une chose plus importante qu'il faut prendre en considération. Qui est-ce qui fournit les moyens de soutenir le

despotisme, si ce n'est le peuple? Qui donc paye les gouvernements? qui donc s'enrôle dans les armées? qui donc construit les forteresses? qui donc entre au service de l'État? Dans presque tous les pays, le peuple entier sert, bon gré, mal gré, le pouvoir absolu.

Il faut donc réformer la société en l'éclairant. Mais comment? — Voilà la question.

Nous avons vu que la révolution est impossible. Une autre question se pose d'elle-même : *Est-elle nécessaire?*

*
* *

Avant de chercher une réponse à cette question, envisageons la situation de la société en général. Nous avons plus ou moins approfondi les conditions dans lesquelles se trouve la force, l'arbitraire qui tient les nations en lisières. Examinons à présent les idées qui ont cours dans les divers cercles de la société.

Je vais tâcher de saisir les nuances principales de la pensée publique, en abordant l'examen des idées sociales et politiques.

Une violence faite à la nature ne demeure jamais impunie. Chaque fois que la force a renversé l'ordre en violant les lois de la nature, la réaction a été inévitable. Chaque fois que la force en est venue aux derniers excès, l'humanité a été contrainte aussi de recourir aux moyens extrêmes.

Cette force brutale, après avoir organisé *le mal* sous diverses formes, tâcha de conserver ce mal; de son côté l'humanité, dont le droit naturel est d'user des lois primitives, source de toutes les autres, tâcha d'anéantir *le mal* et de le *déraciner*.

Quelques-uns ayant observé que les moyens employés jusqu'à ce jour n'avaient pas abouti, résolurent de commencer par tout bouleverser pour réduire la société à l'état de *table rase*. C'est de la sorte qu'en face du pouvoir *conservateur* se dressa *le radicalisme* qui réclame violemment la liberté et ses droits.

C'est un moyen extrême, désespéré.

Les théories des radicaux s'appuient-elles sur une base sûre et solide? Sont-elles pratiques? C'est ce que nous allons voir.

Il existe dans la loi naturelle de l'homme un instinct conservateur, défenseur de tout ce que la Providence lui a donné, défenseur de toutes les conquêtes que la liberté permet d'atteindre et qui sont des conditions indispensables de la vie. Mais quand on veut défendre quelque chose, il faut avoir quelque chose à défendre. Chaque homme est naturellement conservateur, c'est-à-dire qu'il a besoin de tranquillité et de la libre disposition des biens qu'il possède. S'il ne possède pas ces biens et s'il ne peut les acquérir par là même qu'il est privé de liberté, s'il voit que d'autres sont arrivés à la fortune à force de violence et défendent cette fortune illégitimement acquise, alors se réveille en lui l'envie, ce juste désir de posséder *légitimement* ce que d'autres possèdent *illégitimement;* n'ayant rien à perdre, il cherche à bouleverser de fond en comble tout l'ordre social. Lui aussi veut être conservateur, mais il veut auparavant *avoir* quelque chose *à conserver.*

On peut dire que l'élément *destructeur* caractérise principalement le génie du progrès poussé au désespoir.

Ce qui frappe le plus dans toutes les théories radicales, c'est le manque d'une base seule et unique. Elles s'appuient l'une sur l'autre, et s'épaulent réciproquement, comme si elles sentaient qu'elles vont tomber. Elles n'ont pas de point d'appui. La terre se dérobe sous elles..

Les radicaux ne voulant accepter aucun principe reconnu jusqu'à eux, en inventent de nouveaux. A peine ces fondements sont-ils jetés, qu'il se présente un autre réformateur; celui-ci les renverse et en pose d'autres. Ainsi se sont succédé Owen, Saint-Simon, Fourier. Enfin arriva *Proudhon* qui dit : « Ce sont des sots. » Leurs successeurs croyaient avoir déjà trouvé la pierre philosophale : *la raison.* Tous alors de s'écrier : *le rationalisme! le rationalisme!* comme si jusque-là personne n'avait eu de raison et n'avait su penser! comme si c'était là une nouvelle découverte!

Mais quoi? la raison en elle-même est une abstraction. Elle a besoin d'une forme quelconque. Autrement on peut l'éteindre sans peine. Arrive le premier venu qui dit : « Votre raison n'a

pas le sens commun; c'est moi qui possède la vraie raison. » A qui s'en rapporter?

Ainsi ont été détruits les principes religieux et les liens sociaux. Ce sont choses bien vieilles que toutes ces théories, dit-on. C'est vrai. Mais l'esclavage n'est pas non plus chose très-nouvelle.

Pourquoi la société saisit-elle avec tant d'avidité ces milliers de rêves et de sottises qui se répètent depuis des siècles, après s'être tant de fois dissipés? Parce qu'elle désire la liberté, parce qu'elle ne sait qu'invoquer, parce qu'elle ne sait plus discerner le vrai du faux.

Jetons d'abord un coup d'œil sur les relations quotidiennes de la vie. Sur quoi reposent-elles? Est-ce sur la foi religieuse ou sur le sentiment de la dignité personnelle? Non! sur les ruines des principes essentiels, on a voulu jeter une base universelle :

L'HONNEUR

Grand mot! mobile de la plupart des luttes publiques et privées.

Dans la guerre meurtrière d'Amérique, celui qui mourait pour le maintien de l'esclavage, qui permettait de traiter des hommes pis que des animaux, s'imaginait mourir avec honneur. Le soldat moscovite regarde comme un honneur de défendre son tzar. Un lâche journaliste qui soutient la cause du despotisme prétend que c'est pour lui une obligation d'honneur. Un employé vénal parle de l'honneur. Le premier poltron venu a toujours à la bouche le mot honneur. Parmi les nombreuses nuances de l'honneur, les unes sont dignes de respect, les autres provoquent l'indignation, d'autres appellent le ridicule. Plusieurs ont pour source commune la justice; les autres viennent de l'habitude. Un patriote qui ne commettrait pas un acte de nature à blesser la dignité de sa nation, commet un excès qui entache sa dignité personnelle. Plus d'un marchand, qui pour rien au monde ne compromettrait son caractère commercial ni ne se départirait de la routine accep-

tée dans le négoce, n'hésite pas à faire une démarche déloyale contraire à toute justice. Qu'on propose à un riche banquier de faire contresigner par une tierce personne un reçu de mille francs délivré par lui, il rougira d'indignation de ce doute émis sur sa solvabilité. Mais que l'occasion se présente à lui de réaliser un demi-million au préjudice évident du prochain, il n'hésitera pas un instant. En plus d'un pays où le crédit honore, la banqueroute n'a jamais passé pour *déshonorer*. C'est moitié par raillerie, moitié sérieusement et non sans une certaine tristesse que M. Octave Feuillet exprimait si bien ces idées sur l'honneur : « Je puis m'abuser, mais j'ai toujours pensé que l'honneur, dans notre vie moderne, domine toute la hiérarchie des devoirs. Il supplée aujourd'hui à tant de vertus à demi effacées dans les consciences, à tant de croyances à demi mortes, il joue, dans l'état de notre société, un rôle tellement tutélaire, qu'il n'entrera jamais dans mon esprit d'en affaiblir les droits, d'en discuter les arrêts, d'en subordonner les obligations. L'honneur, dans son caractère indéfini, est quelque chose de supérieur à la loi et à la morale : on ne le raisonne pas, on le sent. C'est une religion. Si nous n'avons plus la folie de la croix, gardons encore la folie de l'honneur! »

Faut-il parler du duel?

« Gardez-vous, dit J.-J. Rousseau, de confondre le nom sacré « de l'honneur avec ce préjugé féroce qui met toutes les vertus à « la pointe de l'épée et n'est propre qu'à faire de braves scélérats.

« Le citoyen doit sa vie à la patrie et n'a pas le droit d'en dis« poser sans le congé des lois, à plus forte raison contre leur « défense.

« Qui aime la vertu doit apprendre à la servir *à sa mode* et « non à la mode des hommes. Je veux qu'il en puisse résulter « quelque inconvénient. Mais au fond quel est-il? Les murmures « des gens oisifs, des méchants qui cherchent à s'amuser des « malheurs d'autrui? Voilà vraiment un grand motif pour s'en« tr'égorger! Si le philosophe et le sage se règlent, dans les plus « grandes affaires de la vie, sur les discours insensés de la mul« titude, que sert cet appareil d'études, pour n'être au fond « qu'un homme vulgaire?

« Le fanfaron, le poltron veut à toute force passer pour brave.

« Celui qui feint d'envisager la mort sans effroi, ment. Tout « homme craint de mourir. C'est la grande loi des êtres sensi- « bles. Mais... quelle espèce de mérite peut-on trouver à braver « la mort pour commettre un crime?

« Celui qui s'estime véritablement lui-même est peu sensible à « l'injuste mépris d'autrui et ne craint que d'en être digne. Si « les vils préjugés s'élèvent un instant contre lui, tous les jours « de son honorable vie sont autant de témoins qui les récusent. « Mais ce qui rend cette modération si pénible à un homme ordi- « naire, c'est la difficulté de la soutenir dignement; c'est la né- « cessité de ne commettre ensuite aucune action blâmable.

« Un outrage en réponse à un autre ne l'efface point; le pre- « mier qu'on insulte demeure le seul offensé. Souvent on sacrifie « son honneur à un faux point d'honneur. Souvent on sacrifie « son honneur pour gagner la réputation d'un bon spadassin. Il « ne suffit pas de faire voir qu'on est brave pour montrer qu'on « n'a pas tort.

« On dit qu'il est des fatalités qui nous entraînent malgré nous « et que quand une affaire a pris un certain tour, on ne peut « plus éviter de se battre ou de se déshonorer. Il faut distinguer « l'honneur *réel* de l'honneur *apparent*. Quelqu'un vous accuse « injustement. Vous le provoquez. Qu'y a-t-il de commun entre la « gloire d'égorger un homme et le témoignage d'une âme « droite?... Quoi! les vertus qu'on a périssent-elles sous les men- « songes d'un calomniateur? et l'honneur du sage serait-il à la « merci du premier brutal qu'il peut rencontrer? On dit qu'un « duel témoigne qu'on a du courage, et que cela suffit pour « effacer la honte ou le reproche de tous les autres vices. A ce « compte, un fripon n'a qu'à se battre pour cesser d'être un « fripon! Les discours d'un menteur deviennent des vérités sitôt « qu'ils sont soutenus à la pointe de l'épée! Et si l'on vous accu- « sait d'avoir tué un homme, vous en iriez tuer un second « pour prouver que cela n'est pas vrai!...

« Les plus vaillants hommes de l'antiquité songèrent-ils jamais « à venger leurs injures personnelles par des combats particu-

« liers? César envoya-t-il un cartel à Caton, ou Pompée à César « pour tant d'affronts réciproques ? et le plus grand capitaine de « la Grèce fut-il déshonoré pour s'être laissé menacer du bâton? « D'autres temps, d'autres mœurs, je le sais ; mais n'y en a-t-il « que de bonnes ?

« L'honneur n'est point variable. Il ne dépend ni des temps, « ni des lieux, ni des préjugés; il ne peut ni passer ni renaître ; « il a sa source éternelle dans le cœur de l'homme juste et dans « la règle inaltérable de ses devoirs.

« Si les peuples les plus éclairés, les plus braves, les plus ver- « tueux de la terre n'ont point connu le duel, je dis qu'il n'est « pas une institution de l'honneur, mais une mode affreuse et « barbare digne de sa féroce origine.

« Reste à savoir si, quand il s'agit de sa vie ou de celle d'au- « trui, l'honnête homme se règle sur la mode, et s'il n'y a pas « alors plus de vrai courage à la braver qu'à la suivre. Que « ferait celui qui s'y veut asservir, dans des lieux où règne un « usage contraire? A Messine ou à Naples il irait attendre son « homme au coin d'une rue et le poignarder par derrière ! Cela « s'appelle être brave dans ce pays-là.

« L'honneur d'un honnête homme n'est point au pouvoir d'un « autre, il est en lui-même, et non dans l'opinion du peuple. « L'honneur ne se défend ni par l'épée ni par le bouclier, mais « par une vie intègre et irréprochable ; et,.. vraiment ce combat « vaut bien l'autre en fait de courage.

« Le monde est plein de ces poltrons adroits qui cherchent, « comme on dit, à tâter leur homme, c'est-à-dire à découvrir quel- « qu'un qui soit encore plus poltron qu'eux et aux dépens du- « quel ils puissent se faire valoir.

« La force de l'âme met toujours la vertu au-dessus des événe- « ments et ne consiste pas à se battre, mais *à ne rien craindre.* « Tel est le vrai courage. »

A ces belles paroles je n'ai rien à ajouter. Je les ai citées pour attirer l'attention sur les signes extérieurs de la société, sur ses formes et sur sa physionomie, en arrêtant l'esprit sur son caractère général; j'ai voulu rappeler à la mémoire non-

seulement un mal enraciné comme le duel, mais encore un mal bien plus grand qui est la cause de froissements peu importants en apparence, mais qui le sont réellement dans leurs résultats, mal qui, prenant sa source dans les préjugés et la haine, enfante les préjugés et la haine.

Je veux parler de l'impolitesse. Ce n'est pas une chose aussi secondaire qu'on veut bien le croire. L'honneur est réellement un droit sacré et le signe distinctif de la dignité de l'homme. Le duel est une institution barbare, odieuse, la honte du progrès. Mais comment remédier à ce que l'honneur ne soit pas exposé à chaque instant à des milliers de petites agressions souvent insupportables?

Quoi de plus facile que de dire à un homme offensé : méprise cette offense. Mais il n'est pas donné à tout le monde de s'élever à cette hauteur. Il existe dans les hautes sphères de la société une idée de l'honneur, très-raffinée dans toutes ses nuances, que je nommerais moi une idée dénaturée : « Monsieur! je vous offense. » — « Monsieur! je vous tue. » Et tout est dit.

Et maintenant, que voyons-nous dans la vie ordinaire? Un richard, un haut fonctionnaire, un dignitaire croit très-souvent avoir le droit d'être impoli envers ses inférieurs. La plupart ne peuvent que dévorer l'injure et se taire sans aller plus loin. Dans ces cas le duel n'a pas lieu, mais des semences de haine sont jetées dans la vie sociale. Que d'innombrables piqûres d'épingles passent inaperçues! piqûres d'épingles, auxquelles leur position sociale expose bien des gens.

Si l'honneur doit être la base des relations privées, que celui qui le respecte en soi, le respecte aussi chez les autres; ce n'est qu'alors qu'il sera vraiment homme d'honneur.

Dans les classes inférieures de la société, on ne discute pas sur l'honneur. Là se trouve quelque chose de supérieur à l'honneur lui-même, je veux dire, le sentiment de la dignité *personnelle*, fondé sur cette loi de l'humanité, dont la liberté est la mère. Mais là aussi on peut remarquer l'absence de ce respect réciproque, qui s'adresse à la dignité de l'homme. Cette dignité se montre bien aux moments les plus importants, alors que

l'amour-propre est offensé, mais dans les relations quotidiennes elle est exposée à mille persécutions de détail.

L'eau qui tombe goutte à goutte, mine les rochers. Il en est ainsi de l'âme : de petites et continuelles agressions l'émoussent sans la blesser, et endorment sa sensibilité; mais d'autre part, il en est de plus fortes qui peuvent la blesser profondément ou y laisser des traces ineffaçables.

C'est un défaut général de notre éducation, sans fondement solide, que les relations quotidiennes de la société, soient privées de cette politesse qui frappe d'abord les yeux comme signe de civilisation. Quand on embrasse d'un coup d'œil l'humanité et ses progrès, il faut la considérer dans toutes les relations sociales de la vie, et ne négliger aucun point de vue. Les plus petits détails se tiennent, et ont souvent une grande signification. Voilà pourquoi, ce vernis extérieur, qui est le signe d'une bonne éducation, cette politesse sans humilité, sans abaissement, et qui prouve le respect de soi-même par le respect d'autrui, est autre chose qu'une vaine forme, et manifeste au dehors la dignité personnelle. En parler légèrement, c'est ne pas connaître la nature humaine.

Voyons ce qui se passe dans les classes inférieures de la société, prêtons l'oreille à quelques conversations, examinons les usages reçus et sanctionnés par le temps dans certaines occasions, et dans la vie de chaque jour. Celui qui n'est pas descendu dans cette sphère, qui n'a pas vécu un seul instant au milieu des simples, ne peut savoir comment tout contribue à affaiblir peu à peu les qualités de l'âme, qui finissent par être entièrement étouffées.

Pour s'en assurer, il suffit de voyager en chemin de fer en troisième classe, un jour de fête surtout, lorsque l'odeur du vin s'exhale des wagons. Une femme bien élevée mais pauvre, et forcée de calculer sa dépense, peut-elle décemment y prendre place ?

Tout cela est triste à voir. Mais si nous sommes péniblement affectés à la vue de gens mal élevés qui agissent contrairement aux convenances, à plus forte raison sommes-nous frappés dou-

loureusement de la manière d'agir, souvent grossière et brutale, de gens dont la conduite inconvenante est sans excuse.

Quiconque a beaucoup voyagé avouera que les ouvriers français, et en général le peuple français, se distingue par une politesse particulière et presque exceptionnelle. Mais dans la vie ordinaire des Français, et surtout dans les classes supérieures, on trouve une grande exagération dans la forme. Tel Français regarde comme une grande impolitesse de répondre oui ou non sans ajouter le mot *monsieur* ou *mademoiselle*; ce qui ne l'empêche pas de raconter les choses les plus immorales et de se servir des mots les plus lestes en présence de femmes et même d'enfants.

De tous les peuples, le plus poli est le peuple allemand. En Allemagne, la vie familière a quelque chose de froid, je l'avoue, mais avec cela quel attrait dans ces formes esthétiques et dans cette douce moralité! Les Français ont sacrifié le fond à la forme.

En revanche, les Anglais sont les plus impolis des hommes. Les Suisses, qui aiment à les imiter, ont quelque chose de déplaisant et de rude dans leurs manières. Le grand seigneur italien éloigne par sa fierté. Tous, plus ou moins, mesurent la dignité personnelle à la fortune et aux capitaux.

Il est une autre extrémité qui choque encore plus que le manque de politesse dans les rapports de chaque jour, c'est la servilité, la bassesse qui rampe et se prosterne devant les écus.

Tous ces rapports sont contre nature. Ils n'existent que faute de principe moral bien déterminé.

« L'Américain a le sentiment de la dignité humaine, sans avoir eu besoin de réfléchir sur l'égalité, qui a été et est encore l'objet de tant de discussions, parce qu'il ne lui est pas même passé par la tête que quelqu'un pût s'estimer supérieur à lui. C'est pourquoi on ne voit dans les États du Nord ni haine, ni envie politique; on n'y trouve partout que le sentiment de la justice et la confiance en soi-même, portée à un haut degré! Cela n'empêche pas que les habitants de ce pays ne soient grossiers : seulement

leur grossièreté provient d'une autre source. La politique n'y entre pour rien.

« Quant aux États du Sud, où l'esclavage existait encore récemment, on y retrouve les mêmes défauts qu'en Europe : défauts tellement enracinés chez nous que personne n'y fait plus attention.

« En Europe, on entend ordinairement par la classe supérieure les gens riches, sans tenir compte de leur éducation. Le pauvre les regarde avec crainte et méfiance parce qu'il voit dans leurs mains un des plus puissants agents de la vie politique ; il se représente immédiatement l'antagonisme inévitable qui existe entre lui et cette classe. S'il est fier, c'est-à-dire s'il a le sentiment de sa propre dignité, il témoigne de son indépendance par une certaine insolence et par le mépris des conditions supérieures ; s'il n'est pas doué de ce sentiment, il ne sait que s'incliner et ramper. Dans le premier cas, une disposition hostile aux pauvres se produit chez les riches, dans le second la classe supérieure traite avec dédain la classe inférieure.

« L'Européen qui veut imiter l'indépendance de l'Américain est impoli et emprunté. Il lui semble que c'est une marque de liberté. Il lui manque le sentiment de l'indépendance, et il l'étudie comme un acteur étudie son rôle. Aussi d'ordinaire tombe-t-il dans l'exagération.

« Là où l'Américain ne s'incline devant personne sans s'inquiéter de savoir si on le regarde ou non, l'Européen, qui veut l'imiter, observe autour de lui l'effet qu'il a produit sur l'assistance : et c'est ainsi qu'il tombe dans l'impolitesse.

« Là où l'Américain entre dans une maison sans ôter son chapeau et ne regarde pas cela comme un manque d'éducation, l'Européen, lui, l'enfonce sur ses yeux. »

Il n'est pas de publication qui se distingue par plus d'impolitesse que les journaux américains, mais ce sont, à peu d'exception près, des produits européens nouvellement importés. Le ton de la polémique est habituellement grossier et passionné, porte le cachet d'une longue servitude et dénote un combat intérieur jusque-là secret, mais que chez les tempéraments qui ne

sont pas habitués à son atmosphère, la liberté fait éclater au grand jour.

En Europe, au contraire, tandis que dans tous les rapports entre particuliers on rencontre à chaque pas l'inégalité avec toutes ses conséquences, je veux dire cette énorme différence qui existe entre les idées et les points de vue si divers d'où découlent les appréciations, pendant que l'impolitesse du plus fort est quelquefois poussée jusqu'à l'insolence, les hommes d'État ou les personnages qui dirigent l'opinion se servent du mot de politesse pour arrêter et tenir en bride l'opposition apportée à leurs tendances nuisibles. Ces individus, sous prétexte de convenances, étouffent le courage civil.

Ne savent-ils donc pas que dans la vie publique, l'homme, ayant un but plus élevé, est soumis aussi à des lois différentes? La brutalité, cette négation de la politesse, ne doit s'y rencontrer nulle part et en aucun cas. Mais lorsqu'il s'agit de la vérité et des droits les plus sacrés de l'humanité, alors les mots inventés pour en affaiblir le sens propre ne sont que ridicules. Il y a des choses qu'il faut appeler par leur nom; tout ce qui est crime ou lâcheté ne doit pas être enjolivé et déguisé. Plus d'une opinion, émise dans une séance publique ou insérée dans les journaux, cache sous une forme polie et élégante une pensée qui trahit des principes dignes d'être écrasés et foudroyés par le mépris et la réprobation. L'orateur ou l'auteur se couvre de l'honneur comme d'un manteau, et en appelle à la civilisation quand quelqu'un lui dit franchement son fait.

Par l'abus de la politesse et par son introduction dans la sphère des affaires publiques, on entrave le courage civil. Voici un homme que l'on ne veut souffleter, parce que frapper n'est pas répondre; mais cet être vil foule aux pieds la dignité de la société, ne peut-on du moins le souffleter par la parole? *On donne un coup de poignard avec politesse,* c'est bien; mais que la parole puisse servir de poignard! Et encore il y a des organisations si dures que le poignard même ne les percerait pas. Et puis le président de l'assemblée vous rappellera à l'ordre; tel ou tel s'écriera ou imprimera : « c'est une personnalité, une offense à l'honneur, »

et le courage civil perdra sa force sous l'influence d'idées partiales et fausses. C'est ainsi que sous le voile de l'honneur se commettent les excès les plus infâmes, et que quelquefois les questions les plus importantes se décident par le duel.

Et je demande, pour conclure, si l'honneur peut être la base des rapports sociaux, et s'il faut s'étonner, après cela, de la confusion qui règne en toutes choses.

Mais voici un autre mot, souvent répété, auquel on donne un sens dictatorial :

L'OPINION PUBLIQUE

Parlons donc de l'opinion publique. Au moyen âge, deux classes d'habitants réglaient seules le sort des États : c'étaient les prêtres et les soldats. La rareté des guerres des conquêtes faisait qu'une grande partie de la population se livrait à un travail utile. Avec le temps se forma la classe moyenne qui a pris peu à peu la plus belle part dans la direction générale de l'esprit humain, et créa de vastes branches de savoir, auxquelles la civilisation moderne doit son origine. L'esprit européen ne s'occupa plus, comme autrefois, de guerre et de théologie; il commença à concevoir les buts élevés de la société et devint civil. La classe des gens intelligents s'augmenta avec son importance. Chaque accroissement de son pouvoir diminua l'autorité des deux classes, en réprimant les préjugés et l'amour féroce de la guerre. L'opinion publique avait donc trouvé sa base, la civilisation; elle n'était pas entravée dans sa direction parce qu'elle était indépendante et par conséquent forte et pleine de dignité. C'était au moment de la transformation du système despotique féodal et anarchique en système absolu et monarchique.

Les preuves de l'accroissement et du progrès de la classe moyenne sont si visibles et si incontestables qu'on les peut suivre pas à pas en étudiant toutes les conquêtes faites sur le terrain de la science par cette intelligente armée.

Cette troisième classe, le Tiers-État, se développa pendant le

quatorzième et le quinzième siècle, avec une activité indépendante mais vague encore et indéfinie; au seizième siècle cette activité prit des formes déterminées et fit éruption dans les mouvements religieux; son énergie de plus en plus pratique se manifesta au dix-septième siècle par de nombreuses luttes contre les abus des gouvernements (V. *Buckle*, t. I, p. 177).

Quand le pouvoir monarchique arriva à son apogée, quand Louis XIV osa dire : « *l'Etat, c'est moi,* » il pouvait ajouter « *l'opinion publique, c'est moi.* » Il en était réellement ainsi.

Lully, célèbre compositeur, avait écrit un opéra sous le titre d'*Armide* qui déplaisait tant au public que le théâtre était vide quand on le représentait. Indigné de cette cabale, mais enchanté de son œuvre, Lully fit jouer son opéra devant lui seul et en fut l'unique spectateur. On raconta ce fait à Louis XIV, espérant amuser le roi de cette ridicule originalité. Louis répondit sérieusement : « Lully est musicien et s'y connaît mieux que personne. S'il juge que son œuvre est bonne, il faut qu'elle le soit. » Aussitôt la cour et la capitale changèrent d'avis. Le théâtre fut plein, on trouva que l'*Armide* était un chef d'œuvre.

A la fin du dix-huitième siècle, l'opinion publique reprit son autorité et se manifesta plus clairement, dans toutes les branches de la vie publique et privée.

Cependant dans certaines classes de la société, elle se conformait servilement aux idées, et aux modes de la cour. La corruption introduisit l'usage de la poudre et d'énormes perruques. C'est une invention de vieux libertins qui, pour cacher les traces de leur âge, imaginèrent de se masquer, afin de pouvoir être confondues avec la jeunesse. Tout le monde adopta cette mode. Un vieillard décrépit ne différait plus d'un jeune homme de vingt ans; une coquette de soixante ans ressemblait à une florissante jeune fille. Tous avaient les cheveux gris, et le visage badigeonné de blanc et de rouge. La mode devint universelle. On aurait dit que tout le monde était devenu fou. C'était un uniforme que revêtait l'opinion publique, un déguisement de la conscience.

Plus tard, l'opinion publique eut son jour de triomphe; mais cela ne dura pas longtemps.

De ce chaos intellectuel ne pouvait sortir une idée générale. Napoléon vint : et tout le monde se croisa les bras.

Cependant, de la Révolution, il est resté des idées qui, conçues par des esprits profonds et jetées dans un bon terrain, ont porté des fruits utiles. La législation, la diminution de la prérogative royale, et le sentiment de leur propre force, se manifestant chez les peuples, établirent les bases de la seule souveraineté légitime, celle de l'*opinion publique, libre et éclairée.*

Avec 1815, tout changea. La Restauration relevant le despotisme, détruisit toutes les conquêtes de l'humanité sur ce terrain. Ses agents devinrent radicaux dans leur genre. Ils comprirent que l'opinion publique était plus terrible pour eux que toutes les constitutions. Ne pouvant la dominer, ils tâchèrent de s'en emparer, et de la diriger conformément aux buts monarchiques.

C'est à partir de ce temps seulement que la presse était devenue l'organe de l'opinion publique. Puisque la portée de la voix publique devenait plus forte, il suffisait de crier plus haut qu'elle pour l'étouffer. Pour en venir là, les gouvernements ne reculèrent devant aucun sacrifice, et donnèrent autorité et crédit à certains journaux, afin d'agir sur les esprits par leur concours. La plupart des journaux acceptèrent ce rôle infâme. On eût dit des corbeaux payés pour étouffer par leurs croassements le chant du rossignol.

Certaines rédactions changèrent avec la plus grande impudence de ton et de couleur. Les journaux les plus libéraux passèrent au camp de l'absolutisme le plus despotisque, et *vice versâ* sans même changer de titre, ni de rédacteur en chef. Tels furent de nos jours : la *Presse,* le *Times,* l'*Allgemeine Zeitung,* le *Journal de Francfort,* l'*Europe* et une multitude d'autres.

Veut-on embrasser d'un coup d'œil l'état dans lequel se trouvait l'opinion publique à la fin du dix-huitième et au commencement du dix-neuvième siècle, qu'on parcoure l'ouvrage intitulé : *Dictionnaire des girouettes,* avec cette devise de *Saahdi:* « Si la peste accordait des pensions, la peste même trouverait des flatteurs et des esclaves. »

On sait qu'un des principaux chefs de l'opinion publique a été Chateaubriand. Il l'a dominée par son influence magique ; il était l'idole de la foule. Il me semble que quelques détails de sa vie méritent d'être pris en considération, comme preuve de l'élasticité des idées chez les hommes célèbres, qui dirigent la société.

M. de Chateaubriand, âgé de dix-huit ans, et faisant alors partie de la cour de Louis XVI, fut un admirateur passionné de la guerre de l'indépendance américaine. En 1790, il partit pour l'Amérique, persuadé qu'il était plus commode d'admirer un pays qui avait déjà conquis sa liberté, que de travailler à l'établir par la révolution. Dans le pays des Hurons, M. de Chateaubriand apprit d'un journal anglais, que le roi était en prison. L'ancien admirateur de la république des États-Unis rentra en France, et prit les armes contre sa patrie qui se battait pour son indépendance. Grièvement blessé au siége de Thionville, il partit pour l'Angleterre où, après s'être rétabli, il vécut de traductions et de leçons de français. Cinq ans plus tard, il publia son *Essai historique, politique et moral sur les révolutions anciennes et modernes, considérées dans leur rapport avec la révolution française,* ouvrage plein d'idées libérales, et ayant une tendance républicaine. A Londres, il fit imprimer une brochure antireligieuse, dont il confia la vente à M. Dulau, bénédictin de Sorèze, et libraire de l'émigration française. M. Dulau, après l'avoir lue, lui dit franchement que l'époque des attaques contre la religion était passée, et qu'une publication de ce genre, serait mal reçue. Il ajouta que le moyen le plus sûr de conquérir le respect du public était la défense de la foi chrétienne. Cela lui sembla juste ; et il se mit à composer son célèbre *Génie du Christianisme.*

A sa rentrée à Paris, quand Bonaparte fut élu premier consul, M. de Chateaubriand publia une partie de son *Atala,* avec une préface, où, il appelle Bonaparte un homme envoyé par la Providence. « *On sait, dit-il, ce qu'est devenue la France jusqu'au moment où la Providence a fait paraître un de ces hommes qu'elle envoie en signe de réconciliation, lorsqu'elle est lassée de punir.* » *Atala* fit beaucoup de bruit. Peu de temps après, il fit paraître *le Génie du Christianisme,* que le public accueillit avec enthou-

siasme. Le Premier-Consul, cherchant à se concilier le saint-siége, crut gagner la faveur du Pape en envoyant à Rome l'auteur de ce fameux ouvrage, avec le caractère de premier secrétaire d'ambassade auprès du cardinal Fesch. Mais M. de Chateaubriand fut très-mal reçu à Rome. Les prêtres étaient scandalisés, « de ce qu'il avait fait un roman de la religion. » Un peu plus tard il voulut donner à sa fille le nom d'Atala. Le prêtre refusa de baptiser l'enfant, prétendant qu'il n'y avait aucune sainte de ce nom. Alors s'engagea une dispute assez vive. Une plainte fut portée à ce sujet devant le cardinal, qui prit le parti du prêtre. « Soit dit entre nous, lui dit M. de Chateaubriand avec colère, Votre Eminence doit bien savoir qu'il n'y a pas une si grande différence entre Atala et beaucoup d'autres saintes. »

Mécontent de son séjour à Rome, il quitta cette ville ingrate, et, se dévouant au service de Bonaparte, il reçut la dignité d'ambassadeur près la République du Valais, mais il donna sa démission après la mort du duc d'Enghien.

Il partit pour Jérusalem, d'où il rapporta un flacon d'eau du Jourdain.

En qualité de rédacteur du journal *le Mercure*, dont il était le propriétaire, il y inséra des articles injurieux contre l'Empereur : ce qui lui fit perdre la propriété de son journal et le droit de le rédiger.

Comme il manquait d'argent pour la publication de son *Voyage de Paris à Jérusalem*, il y glissa quelques paroles adroites à propos de la gloire militaire, paroles qui le réconcilièrent avec Napoléon. Dans cet ouvrage, l'auteur établit le principe que *c'est au système de l'esclavage qu'il faut attribuer la supériorité de l'antiquité sur les temps modernes*. Voilà ce que soutenait l'auteur du *Génie du Christianisme*, le pèlerin de la terre sainte! Napoléon lui-même, croyant à l'influence réelle de M. de Chateaubriand sur l'opinion publique, voyait un intérêt politique à le conserver dans son parti. Il se montra fort étonné de ce que son *Génie du Christianisme* n'eût pas été mentionné dans les prix décennaux. Cette remarque de l'Empereur le fit entrer à l'Institut après la mort de M. Chénier. M. de Chateaubriand

en voulait à son prédécesseur pour la satire intitulée *les Nouveaux saints*, qui avait été composée contre lui et M. de La Harpe. Il remplit son discours de réception d'épigrammes à l'adresse du défunt, avec tant de haine et d'orgueil, que la commission désignée pour l'examiner en prononça le rejet. Une vive dispute partagea la capitale. Napoléon se fit apporter ce discours, et, après l'avoir lu, il s'écria : « Depuis quand l'Institut se permet-il d'être une assemblée politique? Faire des vers, corriger la langue, voilà son affaire. Qu'il ne sorte jamais du territoire des Muses, autrement... il y a pour lui des petites maisons. » C'était une attaque portée à l'opinion publique ainsi qu'à M. de Chateaubriand. Alors l'ancien admirateur de la république américaine et *de l'homme que la Providence avait envoyé en signe de réconciliation*, lança contre ce même homme de la Providence, quand il fut vaincu par les Bourbons, sa brochure : *De Buonaparte et des Bourbons*, où les injures sont répétées à satiété. Cette petite publication vit le jour aussitôt que Paris fut occupé par les Moscovites et l'armée alliée. Ce qui la distingue, c'est l'accent insolent, la menace furieuse et la mauvaise foi. Des Français, qui venaient de se prosterner devant Napoléon, foulaient aux pieds le lion abattu. Louis XVIII appela ce pamphlet *son armée de cinquante mille hommes*. Ensuite M. de Chateaubriand publia ses *Réflexions politiques*, écrites sous l'influence et les indications du même roi.

A la même époque Napoléon débarqua sur les côtes de la Provence. Les nobles qui avaient nommé Louis XVIII le sauveur de la France, pâlirent, les paysans reçurent le héros avec enthousiasme. Les Bourbons s'enfuirent pendant la nuit; M. de Chateaubriand les suivit.

M. Ney, jadis maréchal de l'empire, favori de Napoléon, *grand officier de la Légion d'honneur*, disait à *Monsieur* : « Son Altesse royale va voir avec quel zèle je servirai mon roi légitime. » Il baisait la main de Louis XVIII et s'écriait avec tendresse : « Sire! la plus belle journée de ma vie sera celle où je pourrai donner les preuves de mon dévouement à Votre Majesté. » A peine avait-il prononcé ces paroles, que ce chevalier de l'ordre de Saint-Louis, après la fuite des Bourbons, lança la proclamation suivante :

« Soldats! la cause des Bourbons est perdue à jamais. La seule *dynastie légitime* monte sur le trône dans la personne de l'Empereur Napoléon. Enfin la liberté triomphe. » Pour cette proclamation, Ney devint pair de France. La vie et la fin de celui, qui avait été *duc de la Moskowa*, n'est, après tout, que l'image fidèle de vies semblables. Ney fut fusillé. Combien de personnes il faudrait fusiller si tous étaient jugés avec autant de sévérité!

M. de Chateaubriand devint, à Gand, ministre du cabinet de Louis XVIII; lorsqu'un libraire lui proposa l'achat de ses œuvres, il répondit fièrement : « Monsieur, je suis ministre du roi et non auteur de profession. Pour moi, la littérature n'est qu'un amusement. » C'est par amusement, sans doute, qu'il se fit rédacteur du *Moniteur de Gand!* Dans sa position nouvelle, il publia un rapport au roi, sur l'état politique de la France, qui entrait tellement dans les vues de Napoléon, que celui-ci ordonna de l'imprimer et de le répandre dans toute la France. Après Waterloo, Chateaubriand, à la tête d'une députation, adressa la parole au roi en ces termes : « Sire! vous avez saisi de nouveau le glaive confié par le Monarque des cieux aux monarques de la terre, pour assurer le bonheur des peuples. » Ces paroles valurent à Chateaubriand le ministère d'État et la pairie. Qui ne sait l'importance attachée par l'opinion publique à toutes ces dignités? Voilà le moyen d'y arriver. Par un ordre du roi (du 21 mars 1816), Chateaubriand fut admis au nombre des quarante de l'Académie. Tout d'un coup, celui qui prétendait que le Monarque des cieux avait confié le glaive aux monarques de la terre pour assurer le bonheur des peuples, conçut l'idée de créer un parti hostile au pouvoir royal, en augmentant indéfiniment les priviléges de la Chambre des pairs, qui pesait déjà suffisamment sur les destinées de la nation. C'était, suivant la propre déclaration de cette coterie, *un besoin de renforcer l'aristocratie.* Chateaubriand a développé ses idées à ce sujet dans son ouvrage intitulé : *De la monarchie selon la Charte.* Dans cette publication l'auteur ne parle plus « du glaive du monarque des cieux, » mais se présente comme un défenseur zélé des franchises constitutionnelles. Trois jours après la mise en vente de l'ouvrage, le *Moni-*

teur contenait cet entrefilet : « Le vicomte de Chateaubriand cesse de ce jour d'être compté au nombre de nos ministres d'État. »

Les partisans du ministre virent en lui une victime. Le *Faubourg Saint-Germain* répéta : « Bonaparte même n'aurait pas commis une telle atrocité. » Après avoir perdu la faveur royale, Chateaubriand revint à la littérature. Dans les journaux, il soutenait vivement la liberté des élections, mais il écrivait contre la liberté de la presse. En même temps il attendait une occasion de se réconcilier avec le roi.

Le duc de Bordeaux vient au monde. Chateaubriand prend son flacon d'eau du Jourdain, s'empresse de se rendre à la cour et l'offre pour le baptême du nouveau-né. Le roi lui fait payer cent mille francs ce petit cadeau. En 1822, il le nomme son ministre des affaires étrangères. Chateaubriand se crut enfin à sa place. Dans ses Mémoires sur la vie et la mort du duc de Berry, écrits d'un style ampoulé, plein d'expressions prétentieuses, il porte les Bourbons jusqu'aux nues. N'ayant pu s'entendre avec Villèle, ministre des finances, un des personnages les plus vils qui aient jamais déshonoré le ministère, Chateaubriand, malgré les services importants rendus à Louis XVIII, se vit enlever son portefeuille. Bientôt Villèle obtint du roi la promulgation du droit de censure, dont, deux ans auparavant, il avait été le plus violent adversaire; mais dans le moment actuel, il voulait cacher ses actions dont les journaux parlaient trop haut. Chateaubriand se montra le plus grand ennemi de la censure, lui qui naguère avait déclamé contre la liberté de la presse. Il écrivit une brochure pleine d'éloquence, intitulée : *De l'abolition de la censure,* où il démontrait qu'il n'y a pas de gouvernement constitutionnel sans une presse libre. Cette brochure trouva de l'écho dans toute la France.

Au congrès de Vérone de 1822, composé des membres « *de la Sainte-Alliance* » et réuni pour l'asservissement définitif de l'Europe, Chateaubriand eut sa voix et sa place à côté du roi de Prusse, de l'empereur de Moscovie, de l'empereur d'Autriche, des rois des Deux-Siciles et de Sardaigne, à côté de Welling-

ton et de Metternich, en qualité d'ambassadeur auprès de la cour d'Angleterre, muni de pleins pouvoirs.

Lorsque l'insurrection de Grèce éclata, il publia un bel ouvrage, plein de libéralisme, intitulé *Note sur la Grèce*, et défendit énergiquement à la chambre des pairs la cause des Grecs.

Aussitôt le parti libéral mit toute son espérance en lui. Chateaubriand passa définitivement à l'opposition et entraîna avec lui, non-seulement les jeunes écrivains qui étaient encore royalistes à cette époque, mais aussi toute l'Académie. Cela ne l'empêcha pas de publier, lors de l'avénement de Charles X (1824), une brochure sous ce titre : *Le roi est mort, vive le roi !*

En 1826, Chateaubriand prépara la première édition complète de ses œuvres. Le libraire Ladvocat lui paya ses manuscrits *six cent mille francs.*

Pendant la révolution du 29 juillet il se trouvait à Dieppe. A la nouvelle de cet événement, il se rendit immédiatement à Paris, et l'adorateur des Bourbons fut salué avec enthousiasme par le peuple, qui le porta en triomphe au-dessus des barricades en criant : *Vive la liberté ! Plus de Bourbons !*

L'ancien chef de l'opposition jura fidélité à la dynastie expulsée; puis, après avoir prononcé un discours magnifique à la chambre des pairs, en faveur du duc de Bordeaux, il disparut de la scène politique.

A mon avis, il y a peu de tableaux plus propres à caractériser les fluctuations de l'opinion publique à cette époque ; il y a peu de vies comme celle de ce représentant d'idées diverses et même opposées. Je ne veux point juger les actes du célèbre et savant écrivain, qui a acquis des droits à la reconnaissance de ses contemporains pour avoir ramené les esprits vers la religion, alors ébranlée par de fausses doctrines; je n'entre pas dans les motifs de la conduite étrange qui distingue sa carrière politique Je n'ai cité que des faits. J'ajouterai seulement que je ne comprends pas comment un homme supérieur peut prendre des chemins si détournés!

Si ce grand pilote de l'opinion publique a si souvent changé, qu'est-on en droit d'attendre de la masse?

Chateaubriand avait senti sa fausse position; il prévoyait qu'un jugement sévère pourrait être un jour prononcé sur son compte; aussi exprima-t-il assez habilement sa foi politique en ces termes : « Je suis bourbonnien par honneur, monarchiste par conviction, et républicain par tendance et par caractère. » (Voir : *Histoire de la vie et des ouvrages de M. de Chateaubriand*, par Marin.)

Sur le même Chateaubriand, voici l'opinion de deux biographes :

« Sans autre armée que sa pensée, sans autres trésors que ceux de Simonide, sans autre fortune que celle d'Aristide, sans autre sceptre que le bâton d'Homère, sans autres intrigues que l'inspiration et le travail, Chateaubriand, qui a eu l'insigne honneur de populariser le premier la renaissance de la religion par la poésie, par le roman et par l'histoire, est véritablement la grande et seule royauté littéraire de l'époque. Encadrez donc dans quelques lignes froides et mesquines cette rapide et merveilleuse succession de tableaux magiques que le peintre lui-même s'est chargé de ranger artistement dans une large et solennelle galerie !... Inclinez-vous, humble biographe, et confessez votre impuissance !... »

Un autre biographe n'est pas si modeste et se permet de le juger en quelques lignes : « La religion, non-seulement n'est point innée chez M. de Chateaubriand, mais encore il est bien loin d'être aussi religieux qu'on semble le croire au faubourg Saint-Germain. En politique, il n'a point d'idées fixes. Il est plutôt un républicain manqué que toute autre chose. »

Et voilà l'opinion publique !

Le nombre de ceux qui dirigent l'opinion de la société s'élève, de nos jours, à un chiffre immense. Au commencement il y avait autant d'idées que de théories, de réformateurs que de partis. Aujourd'hui nous pouvons dire : *Quot capita tot sensus*. Impossible de trouver une base à toutes ces opinions. Tout est suspendu dans les airs. Les journaux sont les voiles de ce vaisseau ballotté de çà et de là; les publicistes jouent le rôle des matelots et le rédacteur en chef celui du pilote. Mais de capitaine,—point.

Le gouvernail est à qui le veut, le commandement à qui s'en empare, et l'on navigue sans boussole.

Au-dessus du vaisseau flottent des pavillons et tournent des girouettes diverses. Le roi des girouettes est M. Émile de Girardin.

Citer un seul exemple de l'époque actuelle, serait trop peu. En citer beaucoup, serait trop long. Tout le monde se souvient des palinodies de 1848 et de 1849.

Prenons quelques manifestations de l'opinion publique dans les événements les plus récents.

La guerre pour l'indépendance de l'Italie, la plus belle page de l'histoire d'un peuple malheureux, étendu depuis tant de siècles sur le lit de la torture et maltraité sans miséricorde par tous les monarques d'Europe, cette guerre, la plus belle page aussi de l'histoire du dix-neuvième siècle, Proudhon l'a appelée *une comédie*. Par conséquent, d'après ce publiciste, des hommes tels que Cavour et Garibaldi ne seraient que des comédiens!... Quant à moi, je le déclare, ce mot appliqué dédaigneusement à cet acte sublime me semble un crime et une lâcheté. Et l'opinion publique permet de prononcer de pareils blasphèmes!

Lorsque pendant la lutte désespérée des Polonais contre les Moscovites, Mouravieff renouvelait les barbaries inouïes des anciens temps, et que le tzar lui donnait pour récompense des titres et des décorations, tandis que la nation lui offrait la statue de saint Michel, il se trouva un journal allemand, la *Kreuz-Zeitung*, pour lui décerner le titre d'ami de l'humanité (*humaner Mann*). Je cite ici un passage de cette gazette : « L'histoire *impartiale* appréciera un jour, à leur juste valeur, les mérites de cet *honnête* patriote qui, par son *zèle infatigable*, a conquis des droits à la reconnaissance non-seulement de la Russie, mais de tous les amis de la vérité et de l'ordre. Il a réprimé l'insurrection polonaise par des moyens *sages* et *humains* ainsi que par son énergie. La plus grande partie du peuple russe regarde cet homme distingué comme son Sauveur. »

Un autre journal allemand, saisi d'une noble indignation, répond à la *Kreuz-Zeitung* en ces termes : « Si Néron et Caligula ont eu leurs flatteurs, le bourreau d'Alexandre II a bien pu

en rencontrer aussi parmi les journalistes, complices de ses crimes. »

Mais plus de dix-huit siècles nous séparent de Caligula et de Néron! Est-ce que l'opinion publique n'a point fait un pas depuis lors? Les journaux moscovites exceptés, jamais dans aucun pays de l'Europe, ni en aucune langue, chose pareille n'a été publiée. C'est un chef-d'œuvre de la littérature féodale allemande. Une telle opinion émise par la *Kreuz-zeitung* ne porte aucune atteinte à son honneur. Il n'a plus rien à perdre. Mais comment la nation peut-elle permettre que la belle langue de Klopstock et de Schiller soit salie publiquement? que l'esprit libre du peuple germanique soit souillé par cette immonde inspiration?

Lorsqu'en 1864 et 1865 la Moscovie conquérait en Asie un pays trois fois plus grand que la France, le *Times*, ce colosse du journalisme anglais, ce dictateur de l'opinion, proclama la décision suivante : « Il est à regretter que le fantôme de l'agression russe trouve encore des gens crédules. Nous croyions ce tableau effrayant à jamais disparu, comme toute erreur, et nous supposons qu'il n'y avait plus pour y ajouter foi que des hommes appartenant à la génération passée; et cependant d'insignifiantes circonstances ont ressuscité cet épouvantail. Quelques desseins qu'ait pu avoir le dernier empereur, *et il n'y a aucune preuve qu'il pensait à accroître son Etat vers l'Orient*, le tzar actuel est occupé de projets tout différents. »

Et le Caucase, et l'expédition de Khiva, et la guerre de Crimée, et celle de l'Amour?

Devant d'aussi monstrueuses assertions, l'esprit reste confondu, et l'on se demande s'il y a donc des gens assez hardis et assez effrontés pour se moquer ainsi du public? ou bien si ce serait vraiment sottise ou lâcheté?

Plus loin le *Times* justifie l'expédition anglaise de *Bhutan* en la comparant à l'envahissement du *Khokhand*.

Au moment même où l'Europe civilisée était ailleurs le théâtre des plus atroces excès, ce journal égoïste publiait un article chaleureux sous ce titre : « *Les Français en Polynésie*, » où il soutenait les missions protestantes et racontait à sa manière des inci-

dents qui s'étaient produits dans les îles de Loyalty appartenant à la Nouvelle-Calédonie. Ces îles, dit le *Times*, et surtout l'île Lefa, qui compte sept mille habitants, ont une population très-heureuse, grâce à l'œuvre des missionnaires anglais. Tout à coup un commandant français les occupe et ordonne aux missionnaires anglais de vider le pays ou de cesser l'agitation religieuse. Le *Times* en appelle avec une pieuse indignation au gouvernement de la Reine, le priant de réclamer contre de telles « violences » et de ne pas permettre qu'un *soldat français* fasse tort impunément à *des pasteurs anglais*.

Dans ce pays, on appelle cela de l'orgueil national! Nous aurions encore compris l'indignation de ce journal si les choses s'étaient passées comme il le dit. Mais les circonstances sont toutes différentes. Les îles de Loyalty sont des colonies françaises. Ainsi donc les missionnaires anglais, comme étrangers, faisaient illégitimement de la propagande protestante dans un pays où les habitants professent la religion catholique, et ils révoltaient la population contre les autorités françaises. Par conséquent le commandant avait le droit de donner ordre de chasser les agitateurs. Le *Times* appelle cet ordre un outrage fait par *un soldat français* aux pasteurs anglais, *une violence* et un événement des plus tristes! C'est une véritable tour de Babel que notre presse européenne.

Puisse l'opinion publique rendre aux paroles leur vraie signification, et faire que le blanc ne s'appelle plus noir et *vice versâ!* Puisse-t-elle forcer les journaux à respecter sinon la société, au moins, les vérités qui ne font pas de doute pour quiconque n'est pas insensé, pour quiconque a encore une tête et un cœur.

Que ne se présente-t-il des citoyens capables de prononcer avec toute leur énergie et tout leur courage civil un énergique *veto* contre la propagande de la lâcheté et du mensonge, pour imposer silence aux coryphées et aux chefs de l'opinion publique qui l'induisent en erreur? Que ne voit-on se dresser, en face du sentiment général abusé, des convictions éclairées, fortes et invincibles comme la vérité qu'elles seraient chargées de défendre. C'est alors que l'opinion ébranlerait les trônes du despotisme et les fauteuils

dictatoriaux des rédacteurs vendus, et frayerait à la liberté le chemin le plus sûr. C'est alors qu'on écouterait la voix de la vérité, et une foule servile de misérables esclaves ne parviendrait jamais à l'étouffer. Alors dans chaque pays, comme frappé de la baguette d'une fée, serait renversé en un instant tout le système contraire au progrès, aux besoins de l'humanité et à l'esprit du temps. Dans une si noble révolte, la victoire sur la lâcheté, la stupidité et l'ignorance serait certaine et décisive. Il n'y a ni gouvernement ni pouvoir illégal qui pût se maintenir sous la pression d'une opinion publique saine, pure et généreuse. Aussi ne saurait-on trop flétrir ceux qui ne travaillent qu'à la dévoyer, cette foule de créatures à face humaine qui, en ayant l'air de personnes « très comme il faut, » dénigrent pour se faire valoir les hommes de mérite et de talent. Ce sont de misérables carlins qui aboient de loin à l'aspect du lion; race vile, tapageuse et abâtardie, elle prospère parmi les nations où l'esprit est corrompu et le bon sens altéré. L'échelon le plus bas de cette phalange occupée à fausser les pensées sont les claqueurs, ces mercenaires, ennemis farouches de l'art, du bon goût, et qui pour un maigre salaire tuent l'émotion vraie afin d'en provoquer une factice.

On dit que la lutte sans fin est la destinée de l'humanité. Jusqu'à quelle époque durera-t-elle? Quand aurons-nous la victoire? Si elle ne doit jamais venir, faut-il combattre pour rien? Il vaut mieux vivre de la vie tranquille et bestiale !... Est-ce donc là le problème de l'humanité?

« L'opinion!... mot sacramentel... voilà le Dieu devant lequel tout doit se prosterner!... Actuellement, qui donc aura le courage de parler de sa conscience? qui donc dira que le contentement intérieur, la sérénité d'un esprit juste et le bonheur calme d'un cœur pur soient le seul criterium des actions humaines? — La populace rend hommage aux idoles. Qui donc osera opposer le Dieu de vérité à l'ignorance populaire? — Plus de vérité, plus de conscience! Que le bruit du tumulte soit notre guide, éloignons le flambeau de la science et de la conviction!... L'opinion!... Il suffit de prononcer ce mot pour que le jugement individuel devienne muet, pour que la volonté et la spontanéité tombent en mé-

pris, pour que l'homme enfin, avant le chant du coq, se démente dix fois et renie le Saint-Esprit. Qu'importe que le mensonge ou la vérité se fasse entendre dans la voix de l'opinion, — elle a parlé, — et l'homme libre devient esclave. Créé pour porter la tête haut, le genre humain s'est fait reptile : né pour l'accord fraternel, il est agité des fureurs de la haine et de la guerre; au lieu de l'amour et de l'assistance réciproques, il respire le brigandage et le vol; trahison, parjure, mensonge, meurtre, dévouement même, rien ne lui coûte, et après chaque action, ou après chaque souffrance, il répète le mot tout-puissant, l'opinion !... Hélas! si un rayon de lumière tombait sur les formes monstrueuses de cette idole infernale!... à ce spectacle horrible, leurs cheveux se dresseraient sur leur tête. Et qui donc a mis au monde cette toute-puissante souveraine... d'où vient sa puissance? de quoi se compose-t-elle? — Elle est aveugle pour les actes généreux, mais qu'une robe blanche vienne à se montrer et l'irrite par son éclat; que la haine écume sur ses lèvres, et lui fasse jeter de la boue sur cette blancheur de neige, — oh! alors le regard de cette imagination empoisonnée trouvera des taches au soleil et un criminel dans un enfant. La coquette effrontée! elle fait la cour à tout succès, prépare la route à tout préjugé, à tout privilége, à toute richesse, y eût-il dans leur origine plus de lâchetés que de grains de sable sur le bord de la mer. Mais que le mérite modeste, que le travail tranquille et le dévouement qui ne s'affiche pas, s'adresse à elle, — haro sur l'orphelin déshérité de la société, montrons le néant dans son mérite... l'incapacité inefficace dans son travail... et le calcul dans son dévouement. » (*Alkhadar*, par Charles Edmond.)

Mépriser l'opinion publique aujourd'hui, c'est remonter le courant : travail dur et ingrat. S'y conformer, c'est s'attacher un ballon aux mains, et une pierre aux pieds.

Le savant, et tout homme honnête et éclairé, a le droit et le devoir de diriger l'opinion publique et de se mettre au-dessus des cris poussés par une foule insensée. Alors la populace reconnaîtra la vérité, et s'humiliera devant elle. Mais pour arriver à cette influence, trois conditions sont nécessaires : une vie pure et irré-

prochable; des principes solides puisés aux sources les plus élevées; enfin un vif amour de l'humanité, c'est-à-dire, le désir sincère d'agir pour le bien général, sans considération de personnes, sans aucune vue intéressée.

AVIS AU LECTEUR

Il y a des hommes sans opinion, sans couleur, qui n'ont ni lumière, ni chaleur, ni électricité.—On n'ose à peine leur donner le nom d'hommes. Ils sont placés plus bas dans la série des êtres, que de bons animaux, mais plus haut que les pierres, puisqu'ils sont des créatures organiques, — qui se remuent, végètent et agissent même avec zèle, en dirigeant les masses insensées, c'est-à-dire des individus qui leur ressemblent. C'est une anomalie dans la sphère de l'humanité, et ils n'en exercent pas moins une grande influence sur la société. En Amérique on appelle ces gens *ough faces*, c'est-à-dire, *visages de pâte*.

Le « *Deutsche Eidgenosse*, » le seul organe peut-être qui maintient l'honneur de l'Allemagne, a fixé l'attention sur ces gens sans caractère politique, mais désireux de jouer un rôle politique. Ce journal ajoute que l'Allemagne est le pays le plus riche d'Europe en *visages de pâte*. Il rappelle aussi qu'en Amérique, ce sont ces sortes de gens qui ont provoqué la terrible guerre de quatre ans, pleine d'atrocités, qui a fait périr à peu près trois millions d'hommes, et a coûté plus de trente milliards.

Ce sont eux qui ont empêché les relations des ouvriers libres du Nord avec les esclaves gémissant sous le joug de leurs maîtres. Tous les ans ces tyrans devenaient plus insolents, et ils finirent par se persuader que le Nord n'avait pas de force morale; si bien qu'ils s'enhardirent jusqu'à vouloir lui dicter des lois, les armes à la main.

Les Américains sans couleur politique jouaient en face des propriétaires esclavagistes des États du Sud le rôle de leurs partisans soumis, tranquilles et modérés; au contraire, dans le Nord, ils se donnaient pour des progressistes, des hommes d'État éclai-

rés et libéraux, doués d'une grande pénétration politique. Ils prirent l'extérieur et le dehors de gens qui possèdent des connaissances universelles et tout en recommandant *la modération,* ils regardaient les adversaires de l'esclavage comme des fanatiques. Ils assuraient les habitants du Sud, que dans les États septentrionaux personne ne pensait à s'opposer aux institutions ayant pour but le maintien et l'établissement de l'esclavage, ils les engageaient au contraire à avoir confiance, qu'ils seraient appuyés en ce qui concernait leurs droits.

Ce sont ces mêmes gens incolores qui introduisirent *le droit de saisie pour les esclaves*, en vertu duquel ces malheureux, fuyant vers le Nord devant la persécution, étaient suivis et livrés à leurs maîtres. Ce sont eux encore qui, en 1852, firent tous leurs efforts pour faire un État esclavagiste de la province de *Kanzas,* et ils y travaillèrent jusqu'en 1860. Si cela leur eût réussi, toutes les colonies de l'Occident seraient devenues aussi des États esclavagistes, les propriétaires d'esclaves auraient obtenu la majorité des voix au Congrès, et peu à peu, en conservant les apparences de la légalité, ils auraient introduit l'esclavage dans tous les États-Unis.

Les visages de pâte de l'Amérique, ont fait tout leur possible pour aider les propriétaires des esclaves à l'emporter sur leurs adversaires, par des moyens légitimes en apparence. La manière dont on en usait avec les esclaves semblait être conforme aux constitutions et aux droits, et au fond elle les renversait tous, parce que tous les éléments des États, et tous les moyens dont le gouvernement disposait, étaient tournés à l'avantage des propriétaires. Ils avaient dans la main les finances, l'armée et les employés. Les abus se répétaient souvent, dans l'espoir de l'impunité.

La violation de la constitution, qui avait commencé sous le président *Pierce,* et son successeur *Buchanan,* réveilla enfin le Nord. Les *dough faces* ne furent plus regardés comme un idéal de sagesse. Le peuple sut apprécier ces bavards insensés; il leur tourna le dos et confia l'étendard de la liberté aux gens qu'on nommait des fanatiques, et aux hommes de caractère qui n'ont

pas permis de fouler aux pieds la constitution, et qui ont relevé le gant jeté par le Sud.

Si nous mettons à la place du mot *esclavage* celui d'*absolutisme* et au lieu des *propriétaires d'esclaves, les partisans de l'absolutisme,* nous verrons en Allemagne la même lutte qui déchirait l'Amérique longtemps avant que la guerre civile eût éclaté. Ici on n'a pas encore commencé à se battre, ce qui prouve que les Allemands sont beaucoup au-dessous des Américains.

La classe de gens nommés en Amérique *dough-faces* n'est pas moins nombreuse en Allemagne, et ici, comme là-bas, elle fleurit sous divers noms.

On connaît les libéraux de Gotha (*Gothaische liberale*), ces moitiés d'homme, ces quarts, ces huitièmes d'homme. Ce sont eux qui, en 1848 et 1849 ont rendu inefficace tout combat contre les gouvernements et qui étaient toujours prêts à tous les sacrifices, pourvu que l'on évitât une rencontre décisive avec l'absolutisme. La terrible période de la réaction de 1849 à 1859 est en effet leur œuvre. Ils ont supporté tous les coups de pied que leur ont donné les gouvernements sans rendre coup pour coup à leurs ennemis; comme en Amérique, la violation de la constitution et des droits s'ensuivit. L'absolutisme n'estime cette sorte de libéraux qu'autant qu'ils servent ses intérêts.

Cette situation dure encore aujourd'hui. D'après les lois éternelles du développement national, en Allemagne, comme en Amérique, on verra apparaître au jour l'impuissance de ces gens incolores qui cachent au fond une pensée rusée dûment couverte de phrases éloquentes. Ici se présente cette question : si cela s'accomplit à temps, évitera-t-on par là une rencontre sanglante avec l'absolutisme? ou un combat pareil à celui qui a ensanglanté l'Amérique est-il indispensable?

Cette terrible guerre au delà de l'Océan devrait enfin réveiller le peuple allemand. Est-ce que les politiques allemands *aux visages de pâte* ont tenu leur parole? Est-ce qu'ils ont réalisé une seule des constitutions débattues par eux? Est-ce qu'ils n'agissent pas à présent en Schleswig-Holstein tout à fait comme à Francfort en 1848 et 1849.

La constitution allemande de l'Empire-Uni (Reichsverfassung) du 28 mars 1849, les constitutions octroyées plus tard en Autriche et en Prusse, même les statuts féodaux du Anhalt et du Mecklembourg, renouvelés sur les ruines des droits promulgués en 1848 et 49 ne sont pas plus respectés que tous les autres obstacles opposés çà et là à l'absolutisme. Celui-ci ne fait aucune différence entre les droits de 1248 et ceux de 1848. Il foule aux pieds tout droit qui ne lui convient pas.

Plus le combat tardera à éclater, plus il sera terrible. L'humanité ne se laissera pas arrêter par l'absolutisme, qui est pourtant bien fort. Et les bonshommes de pâte pensent réussir à l'arrêter... (Voir : *Die Teig-Gesichter in Deutschland v. G. Sruve, Comp Der deutsche Eidgenosse.*) Ces paroles, la feuille allemande les écrivait juste avant la guerre de Prusse de 1866, avant cette année qui a été pour l'Allemagne une année de honte et de suprême abaissement.

SOCIALISTES — COMMUNISTES — HUMANISTES

A tous les malheurs de l'humanité s'ajoutent deux fléaux qui se manifestent continuellement sous deux aspects : *les soi-disant grands hommes* et les *réformateurs de la société* prêchant *au nom du bien public.*

« Les grands hommes » n'ont-ils pas ouvert de leurs mains des abîmes de calamités? Combien de crimes ne s'est-il pas commis « au nom du bien public ? »

Recueillons nos idées, rappelons-nous le passé. On frissonne au souvenir des horreurs que l'humanité a souffertes et qu'elle souffre encore ! Est-ce qu'il y a une seule espèce d'animaux qui ait supporté autant de malheurs que l'homme ? On n'est pas parvenu à exterminer les loups; dans leurs forêts ils sont plus libres que les hommes. La chasse au tigre présente la plus grande difficulté ; et l'homme, qui se glorifie de sa supériorité et de sa raison, n'a pas su se préserver des attaques de son semblable. Enflé d'un sot orgueil, il prétend avoir pénétré la vérité, et il

détruit la vérité que la Providence a déposée dans son sein et que Dieu lui a révélée ; cette vérité visible et palpable, en place de laquelle il crée des fantômes dans son imagination égarée, fondant des théories sur les idées qui naissent dans son esprit malade et qui ne sont qu'une révolte criante contre les lois de la nature. La foule écoute, écarquille les yeux, s'étonne, se prosterne devant *le grand homme* et le suit, cherchant le bonheur, rompant avec la nature, laissant tout ce qu'elle a autour d'elle-même et qu'elle peut toucher de la main sans avoir besoin de s'incliner. De la foule sort *un réformateur*; il prononce un discours, écrit des ouvrages au nom du bien public et il enivre de boissons nouvelles la société qui était déjà ivre.

Mais qu'est-ce que le bien public? en quoi consiste-t-il? sur quoi se fonde-t-il? la foule ne le demande pas. La pensée est nouvelle, elle doit donc être bonne. Mais cette pensée nouvelle a été déjà mille fois renversée et mille fois ramassée. La foule ne le sait pas, malgré son instruction, ou bien elle ne veut pas le savoir. D'ailleurs cela ira peut-être mieux cette fois !

Qu'y a-t-il d'étonnant à cela? Plus la pensée est folle, plus elle captive la foule. Je m'étonne que tout le monde ait cru, avec Kopernik, que la terre tourne autour du soleil ! Non, je me trompe. Il n'appartenait à aucun parti, il ne s'occupait pas de politique ; voilà pourquoi sa théorie a été acceptée. Mais le monde ne croit pas aux vérités mathématiques, il rejette, lorsque la passion l'aveugle, des axiomes qui sautent aux yeux, tant il y a en nous de méchanceté et de haine, tant la sottise est multiple et féconde.

Les protestants, adversaires de Rome, ne voulaient pas accepter la réforme du calendrier, parce qu'il avait été corrigé par le Pape. En Angleterre on persista dans l'erreur jusqu'en 1752, en Suède jusqu'en 1753, en Allemagne jusqu'en 1777. Les Moscovites s'y obstinent encore aujourd'hui.

N'est-ce pas une honte pour la civilisation? N'est-ce pas une preuve colossale de folie?

Que quelqu'un proclame la plus grande absurdité. Les gens les plus savants commencent à la prendre en considération, et chacun l'accommode à ses propres idées.

Or, il n'y a rien de plus dangereux que la sottise des savants. Que faire contre elle? *L'autorité, la renommée* et *l'opinion* sont avec elle! Comment combattre contre la foule de ses adorateurs, de ses partisans et de ses imitateurs? Comment se faire entendre au milieu de ce vacarme? Il faut aussi avoir de l'autorité, de la renommée et de l'opinion. Cela doit venir avant la vérité!

Des années se passent avant que l'on puisse convaincre des gens prévenus et entêtés de leurs préjugés. A peine avons-nous vaincu une absurdité qu'une autre se présente.

Je ne cesse de le répéter : les plus terribles ennemis de la société sont ces gens raisonnables et spirituels que la foule a eu tort d'appeler des *libéraux*.

Voltaire aimait à parler de liberté presque à chaque page de ses ouvrages, ce qui ne l'empêchait pas d'être à la fois d'un despotisme et d'une servilité révoltantes. Voici un de ses principes : « Un roi *absolu*, quand il n'est pas un monstre, ne peut vouloir que la grandeur et la prospérité de son État, parce qu'elle est *la sienne propre*, parce que tout *père de famille* veut le bien de sa maison. Il n'est pas dans la nature qu'il veuille le mal de son royaume » !!! (Supplément au *Siècle de Louis XIV*.) Sa correspondance avec le roi de Prusse, récemment publiée au complet, est une négation de la civilisation, une violation de tout principe de liberté. Et une feuille libérale, le *Siècle*, lui élève une statue, le canonise!

M. de Bismark affirmait, à la face de l'Europe, qu'entre les employés élus par la nation et *le gouvernement*, il y a le même rapport qu'entre les domestiques et leurs maîtres. Il est l'élève de Frédéric II et de Voltaire, son maître-valet.

Et Voltaire dans l'opinion publique est un génie, un libéral!

Avec le temps le mal s'est augmenté. Il y a actuellement tant de génies libéraux, hypocrites ou fous que l'on ne peut s'en débarrasser. Ils bâtissent la liberté sur le sable, et font par là à la société plus de tort que les persécuteurs mêmes de la liberté.

Les fausses doctrines sont d'autant plus nuisibles qu'elles se rencontrent dans les ouvrages d'un même auteur à côté de vérités et de nouvelles conquêtes de l'esprit humain.

Rousseau, que Voltaire haïssait parce qu'il sentait instinctivement la supériorité de ce rival, a laissé beaucoup de principes erronés; il manquait souvent d'esprit pratique dans ses projets; mais on voit dans ses ouvrages qu'il s'appuyait sur une base solide, qu'il voulait bâtir et non démolir, corriger et non bouleverser, qu'il avait la foi en lui-même et ne détruisait pas la foi. Une idée fixe, quoique un peu obscurcie, éclairait ses théories. Voltaire errait à l'aventure; il ne savait pas d'où il était sorti et où il allait. Rousseau doublait sa vue pour pénétrer la nature; il sentait que la société devait se former d'après ses lois, mais prévenu et ayant des préjugés contraires aux préjugés qu'il attaquait, il ne garda pas de mesure et ne sut pas donner une forme convenable à ses idées; il allait presque toujours à l'extrême. Par exemple, dans son adoration pour l'ordre naturel, il était l'ennemi des souliers. Il se figurait que marcher nu-pieds serait un corollaire de la réforme sociale.

Les gens doués de talents éloignent les uns par de pareils détails et attirent les autres par l'originalité de leurs idées. Il se trouve la même contradiction dans la sphère des essais moraux et dans les œuvres des philosophes célèbres qui étudient l'ordre social. Les imitateurs ne prennent pas ce qui est bon, mais ils choisissent ce qui est mauvais et en font ensuite découler une série d'erreurs.

Un autre défaut commun aux réformateurs, c'est l'obstination ou l'esprit de contradiction. Qu'on les persécute pour leurs idées, ils les défendront avec d'autant plus d'opiniâtreté, souvent même contre leur propre conviction. Si on ne les regardait pas, ils donneraient cause gagnée. Du reste, c'est un défaut fort répandu et propre à tous les hommes populaires.

Pendant la révolution française, les pauvres d'esprit qui faisaient des théories politiques, découvraient dans les œuvres des philosophes du dix-huitième siècle des idées auxquelles ceux-ci n'avaient jamais songé. D'autres, tout en allant aussi loin, voulurent, sans se donner tant de peine, réformer la société d'après leurs propres idées. Ils se mirent à la tête d'un parti nombreux, et, chose étrange! des gens très-instruits se joignirent à des igno-

rants, ainsi que d'honnêtes gens à des scélérats. La passion les rendait tous égaux.

Babeuf exerça une grande influence et eut beaucoup de crédit. Qu'était-ce que ce Babeuf? — Un ignorant, un faussaire, un fourbe, et cependant un héros à de certains égards. Devant le tribunal il se défendit avec conviction, comme une victime innocente et comme un apôtre, et, après avoir entendu prononcer sa condamnation à mort, il se poignarda. Il haïssait Robespierre, il était l'ennemi du terrorisme, et malgré cela, il était aussi despote que Robespierre, et, s'il l'avait pu, il l'aurait égalé en tout. Mais l'héroïsme fanatique, même en défendant l'erreur, exalte les masses et engendre des imitateurs qui donnent au même fanatisme une autre forme ou une autre direction. Sur les traces de Babeuf marcha Buonarotti, adorateur de Rousseau, homme instruit et plein de bonne volonté; il fut aussi fanatique et aussi furieux que l'autre! Ainsi donc il n'y a pas de différence entre un ignorant et un homme instruit, entre un vaurien et un honnête homme, si la véritable lumière ne dirige pas leurs actions.

Buonarotti développa les idées de Babeuf; les rêveurs tantôt de bonne foi et tantôt hypocrites qui leur succédèrent répandirent les pensées de l'un et de l'autre. Enfin le torrent des idées politiques inonda le dix-neuvième siècle.

Passons en revue les principes les plus importants qui ont jusqu'à présent, dans différents cercles de la société européenne, une certaine autorité.

Babeuf avait fait dans son manifeste les déclarations suivantes :

« La nature a donné à l'homme un droit égal à la jouissance de tous les biens. La défense de l'égalité, si souvent violée par la perversité ou la force, est le but de la société. Le travail et le gain sont communs à tous les hommes. Dans une vraie société il ne doit y avoir ni riches ni pauvres. Les riches qui ne veulent pas céder leur superflu aux pauvres sont les ennemis du peuple. L'instruction doit être commune....., etc. »

Tout cela est bien connu. L'absurdité ds ces paroles a été démontrée tant de fois, qu'il est inutile de s'y arrêter.

Buonarotti, ami de Babeuf, poussa ces principes plus loin en-

core, et, voulant les rendre plus clairs, en arriva à ne plus vouloir ni gouvernement, ni État, ni église, ni propriété, ni instruction, ni écoles.

On en revint à la nature. On la fit servir de base à mille théories. Mais on imposa à la nature des lois qu'elle ne connaissait pas. Sur de faux principes que l'on nomme les lois naturelles, on édifia des théories plus étranges les unes que les autres.

Pour vaincre le despotisme, on en éleva un autre pire que le premier. On assigna des limites en toutes choses à l'activité humaine. On sentait le besoin d'une instruction quelconque, on proclama donc que chacun était libre d'apprendre, mais que toute la science devait se borner à la lecture et à l'écriture. C'était enchaîner l'esprit et la pensée de l'homme.

Enfin d'autres réformateurs plus libéraux permirent d'apprendre la géographie, l'histoire, la jurisprudence et la statistique; mais tous devaient s'arrêter à un même point déterminé.

La censure la plus rigoureuse et les plus rigoureux châtiments pour la violation de ces règlements, devaient infailliblement forcer les hommes à recouvrer *leur égalité perdue* et assurer leur prospérité.

Ces sottises furent prises au sérieux par des gens graves, si bien qu'à la fin un homme capable et instruit, comme Proudhon, a été jusqu'à dire que la propriété n'était ni plus ni moins que le vol. On aurait pu lui demander : où il avait volé sa propre vie?

Après la révolution française, le changement des idées générales sur les droits de l'homme devait entraîner un changement dans les rapports de la vie pratique. Quand on eut purifié l'esprit des idées erronées, on adopta pour principe l'*égalité* qui plus tard fut définie plus clairement et nommée l'*égalité de chaque individu devant la loi*.

Puisque la liberté individuelle et politique était conquise (on le croyait, du moins), il semblait que ce principe de l'égalité dût suffire. Bien plus, on avait accordé à chaque individu le droit de sa propre personnalité, le droit d'acquérir et de posséder une propriété et aussi son indépendance de citoyen.

Que pouvait-on exiger de plus?... L'étonnement fut généra. quand on s'aperçut que ce n'était pas assez.

Les anciens liens sociaux du moyen âge avaient été rompus dans une partie de l'Europe. Les habitants libres avaient déjà le sentiment de l'égalité des droits. La nouvelle position dans laquelle ils se trouvaient tout d'un coup leur semblait être le paradis, mais en même temps ce sentiment devait naturellement produire le besoin d'user de ces droits et le désir de faire profiter à leur bien-être la liberté dont ils jouissaient.

Une agitation fiévreuse se développa sur le terrain de l'industrie. Tout le monde voulait trouver dans cette voie des moyens de s'enrichir et d'acquérir un bien propre. La concurrence, en donnant aux plus habiles et aux plus riches la possibilité de concentrer des trésors dans des mains particulières, ne porta pas les fruits qu'elle promettait et trompa les espérances!... L'ouvrier qui ne pouvait compter que sur ses propres forces devint plus dépendant et plus pauvre que jamais; la misère augmenta dans certaines classes d'habitants, et le prolétariat s'accrut.

Évidemment la mauvaise organisation de la société est la cause de toutes les calamités! se dirent les amis de l'humanité, et ils se proposèrent de la réformer de fond en comble. D'abord ils pensèrent à la misère la plus proche; puis ils tombèrent d'une extrémité dans l'autre. Quelques-uns d'entre eux perdirent de vue l'homme dont ils voulaient assurer la prospérité; ils perdirent de vue le misérable qui les avait attendris, ils oublièrent sa femme pâle et amaigrie, ses enfants presque nus qu'ils venaient de voir; ils oublièrent que tous ces malheureux criaient : « *Du travail ou du pain!* — Du pain *aujourd'hui*, tout de suite, ou nous mourrons de faim. » Ils s'occupèrent d'une pensée plus importante. Ils commencèrent par chercher dans leur esprit le moyen d'empêcher de mourir de faim leurs petits-fils et leurs arrière-petits-fils.

Ce qui prit place dans leur imagination philanthropique, ce fut donc la société; ce fut, non pas ce pauvre infortuné qui frissonne de froid ici sous nos fenêtres, mais l'*homme*; non pas la faim d'aujourd'hui, mais celle de demain; non pas le malheur

actuel, mais le malheur futur; non pas la vie, la vie de chair et d'os, palpitante de toute la force de l'organisme aux prises avec la douleur, gémissante sous les atteintes impitoyables de la violence, enchaînée par les liens artificiels et invisibles de l'hypocrisie, mais une idée... une abstraction!!...

La société... ce grand mot nuageux, sans forme claire, sans signification déterminée, sans limites définies, enflamma les esprits. C'est ainsi que le socialisme a pris naissance.

Quelle théorie commode pour le plus grand nombre! Il n'est plus question de travailler en vue d'une nation, d'un Français, d'un Anglais, d'un Espagnol; il n'est plus question de se dévouer pour un esclave et pour un opprimé, pour Jean, Pierre, Paul, Jacques, mais bien pour la société!...

Qui trouvera la vérité? qui la contrôlera? La société n'a pas de plénipotentiaires. — « Plus de patrie! plus de nationalité! arrière mendiant! Mon but tend plus haut, mes devoirs sont plus vastes. Je me sacrifie pour la société; meure de faim aujourd'hui; qu'importe? puisque tes arrière-petits-fils me béniront; moi qui pense à eux et qui leur prépare une ère de prospérité. »

Des gens honorables qui se mirent à l'œuvre avec une bonne volonté incontestable ne s'attendaient pas à ce que leurs rêves produisissent de pareils résultats. De ce nombre fut l'Anglais Robert Owen. Pauvre et sans instruction supérieure, il se maria avec la fille d'un riche manufacturier, et il fonda une fabrique. Dans la campagne où il s'était établi, la population était indigente et corrompue. Sa vie vertueuse et son exemple maintinrent l'ordre parmi ses ouvriers et influèrent sur leurs mœurs; il les encouragea aux travaux utiles, et améliora leur sort. Il posa le principe que l'homme n'est naturellement ni bon ni mauvais; d'où il suit que la punition comme la récompense sont également injustes. Partant de ce point de vue, il affirma que chacun, instruit ou ignorant, capable ou borné, riche ou pauvre, avait un droit égal aux biens communs. La colonie qu'il avait organisée devint florissante. A côté de sa filature grandirent plusieurs autres fabriques. Le bien-être des ouvriers ne laissait rien à désirer. Owen fonda une école pour 600 en-

fants. La gloire de cette colonie se répandit partout, et y attira une multitude de voyageurs. Au comble de la joie, Owen se dit qu'ayant si bien organisé une colonie, il saurait bien organiser le monde! Dès 1812, il publia une brochure où il étudie le caractère de l'homme et les moyens de transformer la société : *New views of society, or essays upon the formation of human character* (Nouvelles vues sur la société, ou essais sur la formation du caractère humain).

L'honnête fabricant était devenu tout d'un coup philosophe. D'après son plan il fallait changer tous les rapports des hommes entre eux, laisser à chaque individu la liberté complète de ses actions, sans aucune responsabilité. Cette loi devait rendre le bien-être général accessible à tout le monde. Il présenta, comme preuve, sa fabrique et sa colonie. D'après lui toute supériorité, non-seulement de fortune, mais aussi d'intelligence devait être abolie. Cette théorie trouva plus d'un adepte. La colonie d'Owen était la preuve vivante de l'infaillibilité de ses principes!

Owen voyant que son école lui avait fourni des ouvriers honnêtes et laborieux, s'engagea dans la sphère de la pédagogie et présenta au roi de Prusse un projet sur l'éducation de la jeunesse. Le roi l'en remercia par une lettre autographe. Il n'y avait plus de doute, Owen était un génie universel! Sur ses principes, on commença à édifier de nouvelles théories *perfectionnées*.

Ce fabricant philosophe, réformateur et pédagogue ne s'arrêta pas là. Il se plongea dans la sphère des discussions religieuses et politiques. En attendant la fabrique tombait en décadence, la misère se montra parmi les ouvriers, et l'association se dispersa. Persécuté par la fortune et par les hommes, Owen partit pour les États-Unis, y fonda une nouvelle colonie, y établit de nouvelles fabriques et une nouvelle société sur les mêmes principes et... fit banqueroute. Ses partisans se séparèrent. Pour se sauver, il avait besoin de capital, il sollicita un emprunt, mais le capital condamné par lui ne voulut pas lui venir en aide. Sans perdre courage, il rentra en Angleterre et y joua, depuis 1827, pendant vingt ans encore le rôle d'apôtre, travaillant à répandre ses idées. Mille discours publics, cinq cents adresses au

peuple, trois cents voyages, deux mille articles imprimés et une multitude d'ouvrages furent les fruits de cet apostolat.

Depuis le temps où la colonie d'Owen prospérait, il y eut une quantité immense de traités sur la réforme sociale et sur l'*organisation du travail*, fondés sur les mêmes principes. Tombant dans l'exagération, plusieurs ne virent dans l'humanité que les ouvriers. Les réformateurs n'oublièrent qu'une chose, c'est que le monde n'est pas une fabrique, et que tous les hommes ne sont pas des fabricants.

« Monsieur le comte, levez-vous, vous avez de grandes choses à faire. » Telles étaient les paroles par lesquelles se faisait réveiller chaque jour le comte de Saint-Simon, âgé alors de dix-sept ans, et qui à cet âge voulait déjà réformer la société. Plein de *bonne volonté*, comme beaucoup d'autres, ce jeune disciple de d'Alembert se battit sous Washington pour la liberté; il se jeta dans le tourbillon de la révolution, mais, repoussé des républicains en sa qualité de comte, il ne savait où se tourner et songeait à une meilleure organisation de la société. Il entra d'abord dans une spéculation, d'où il tira 144,000 francs gagnés sur les biens nationaux. Il se maria et mena la vie à grandes guides jusqu'à ce qu'il eût tout perdu. Sa femme l'abandonna, et il dut vivre pendant assez longtemps de pain et d'eau. Alors il travailla à sa réforme, écrivit quelques ouvrages ayant pour but d'assurer le bonheur de l'humanité, et se tira un coup de pistolet à la tête. Mais il visa mal, se creva seulement un œil et se brisa la mâchoire; il ne guérit que pour mourir deux ans après (1825).

Le système de Saint-Simon avait été conçu au point de vue utilitaire; il était par conséquent partial, il flattait exclusivement une classe de la société, la classe industrielle et surtout les ouvriers. Par cela même la faiblesse de sa théorie se montrait à nu; en effet, le monde ne se compose pas exclusivement d'industriels et d'ouvriers. Son système différait, il est vrai, de celui d'Owen, mais en définitive il marchait droit au communisme. D'après Saint-Simon l'état industriel doit tenir la première place dans la société, à laquelle il fournit les moyens de satisfaire

ses besoins et ses désirs. Comme si c'était là l'unique source d'où proviennent tous les matériaux de la vie sociale! En voulant délivrer cette classe d'une oppression, il lui en imposa une autre sous une forme différente. Il lui semblait que le seul moyen d'affranchir les classes ouvrières de la domination des capitalistes et des banquiers était la vie en commun. Quant aux idées sur les capacités, il différait d'Owen; il accordait aux hommes le droit d'user des biens matériels selon le mérite et le travail. La propriété privée se changeait en une possession temporelle dont le terme devait être désigné par *un pouvoir organisé* exprès, pour partager le bien commun proportionnellement au degré de capacité. Sous le rapport politique il ne s'occupait pas des ouvriers, mais il avait en vue l'ensemble de la société; il rêvait donc l'*unité universelle*.

La plus grande erreur de ces principaux fondateurs de vieilles doctrines renouvelées, c'est de partir de principes qui n'ont jamais existé. Les disciples de Saint-Simon, développant sa doctrine, obtinrent des résultats auxquels lui-même n'avait jamais songé.

Un des plus fameux de ses partisans fut Bazard, homme d'une grande honorabilité et franchement occupé du bien de l'humanité. Mais le point de départ de sa doctrine était faux, et il eut lui-même le malheur de prendre Saint-Simon pour un Messie. L'école de Saint-Simon forma une association religieuse industrielle, *propagea la propriété individuelle*, l'abolition de l'hérédité et la remise des biens *ab intestat* en la possession de l'État qui, selon Bazard, est *une manifestation réelle de la communauté dans la nouvelle vie organique, une synthèse sociale*.

Ce fut un moment grave dans l'histoire du socialisme quand Bazard, exposant et développant la doctrine de son maître, parvint à donner à l'État une telle signification. Le sincère et franc ami de la société, l'homme estimable qui aimait la liberté pardessus tout, le fondateur et le chef du carbonarisme en France, le chaleureux républicain, ne s'aperçut pas que depuis ce moment il portait secours à l'usurpation et à l'absolutisme. Dès que le socialisme transportait l'État dans les nuages, lui faisait prendre sa source, non dans la vie, mais dans la théorie, dès lors

on pouvait voiler derrière cette dénomination abstraite toutes les idées personnelles possibles.

Quelle est l'origine de l'État tel que le conçoivent les socialistes? sur quoi est-il fondé? Sur une théorie sortie de la tête d'un rêveur. Qu'est-ce donc en effet que cet État des socialistes? Une foule d'hommes organisée selon les lois d'une théorie, et obéissant aveuglément au pouvoir qui dispose des biens, c'est-à-dire au gouvernement. D'où vient ce gouvernement? De la théorie. Il est donc une usurpation.

Non-seulement il ne s'agissait pas de la volonté du peuple, mais la volonté de la société n'avait aucune part à la formation de ce gouvernement. Si les réformateurs ultérieurs ont donné à cet égard un pouvoir plus grand à la société, c'est que les membres de cette société étaient déjà arrivés à une forme de gouvernement et à des droits tout faits. Le peuple n'avait aucune part à la législation. C'était *une constitution octroyée*. Aussi l'absolutisme, après avoir bien étudié cette question, se rangea du côté des doctrines socialistes. Il rejeta ce qui ne lui convenait pas, il repoussa les détails, mais il garda l'idée principale qui servit à ses vues de conquêtes sans fin et à ses desseins de *domination universelle* sur toute la société, si cela était possible. Au moins dans une partie du globe les monarques s'arrangèrent entre eux, se partagèrent le monde et dirent : Régnons. Le socialisme, le communisme et le cosmopolitisme se trouvèrent réunis. On donna un sens plus étendu à la synthèse de ces théories, qu'on baptisa du nom d'*humanisme*. Mais ce qu'il y avait au fond de tous ces systèmes qui embrassaient l'humanité entière, c'était toujours le socialisme. Le despote et le socialiste s'étaient rencontrés sur le même terrain.

L'anéantissement de la liberté et de l'individualité devait nécessairement conduire à un tel résultat. Ce n'est pas tout : On ordonna à l'homme d'être *heureux par force*, on chercha à lui persuader que la richesse était son bonheur et que le bien-être matériel devait être son but. En échange de si grands avantages, il lui fallait se laisser enchaîner par des règlements et renoncer à tout le reste. Voilà, en quelques mots, toute la doctrine du socialisme.

Bazard croyait que la principale tendance de la société dans toute l'histoire était le besoin de réunion ou d'association en masse. Or si tous les peuples avaient tendu à cette réunion organique, l'empire d'Alexandre de Macédoine, l'empire romain et tant d'autres empires auraient depuis longtemps déjà réalisé cette idée. Il lui semblait qu'avoir ainsi organisé la société, c'était avoir accordé entre eux les intérêts moraux et matériels. Or l'application des idées religieuses de Saint-Simon, par Enfantin, mena à un matérialisme effronté. « Tout vient de Dieu et est par Dieu — disait Enfantin, — donc les désirs du corps sont divins. » Il ajoutait : « Au lieu de la mortification chrétienne de la chair, il faut adopter le principe suivant : Sanctifiez-vous et servez Dieu par le travail et le plaisir. » — L'émancipation des femmes et les doctrines qui s'y rapportent sont de l'invention de ce nouveau disciple du Saint-Simonisme. Ni le fondateur de cette secte religieuse et industrielle, ni son premier commentateur n'avaient propagé de tels principes, dont le germe se trouvait cependant au fond de *leur doctrine*. On accusa les Saints-Simoniens de communisme. Bazard et Enfantin protestèrent, affirmant que loin d'être communistes, ils regardaient au contraire le *partage égal* de la terre comme une violence et une injustice, car ils n'admettaient pas l'égalité entre les hommes et avaient leur idée propre sur la qualité et les droits des femmes. Ils croyaient que Jésus-Christ avait émancipé la femme, et se plaignaient que, malgré cela, dans toute l'Europe, on lui refusât les droits religieux, politiques et civils. (Adresse à la Chambre des députés, 1830). Lorsque *le Père Enfantin*, comme chef de la hiérarchie, développa sa théorie sur le *couple-prêtre*, de vives discussions s'engagèrent dans cette école. Pendant une de ces discussions, le pauvre Bazard fut frappé d'une attaque d'apoplexie, et bien qu'on lui eût immédiatement porté secours, il mourut aussitôt de chagrin, voyant quelle direction avait prise la doctrine dont il avait été le partisan si ardent.

Les disciples de cette école se dispersèrent; mais il en resta le principe meurtrier : que *le gouvernement devait être le maître de tout et qu'il fallait distribuer au peuple tous les biens suivant le*

mérite, le travail et les capacités. A côté de l'absolutisme, ce principe renfermait aussi le germe des priviléges. Malgré cela, les plus grands libéraux firent sortir le socialisme de ces cendres et soufflèrent sur cette étincelle encore chaude.

Au même moment, Fourier, animé aussi des meilleures intentions, pensait à la réforme sociale. De même que Saint-Simon ne voyait la cause de la mauvaise organisation que dans le mauvais partage des biens, de même Fourier trouvait l'origine du mal exclusivement dans le monopole commercial fondé sur le mensonge. Plein d'espoir, il mit la main à l'œuvre et commença la réforme en grand. Sa théorie embrassait le monde entier. Les plus nobles sentiments étaient son seul mobile. L'aversion pour l'hypocrisie et le mensonge, l'amour de la vérité, la pitié pour les misères humaines éveillèrent dans son cœur tendre un enthousiasme de plus en plus grand pour la réalisation du projet qui avait brillé dans son généreux esprit. Fils d'un riche marchand, il fut forcé de suivre, bon gré mal gré, par la volonté de son père, une voie qu'il haïssait. Cela ne fit pourtant que mûrir ses desseins. Étant commis d'une maison de commerce, il apprit que, pendant l'épouvantable famine qui désolait alors le pays, les membres de cette maison cherchaient de toutes les manières possibles à élever le prix des denrées dont l'industrie était presque exclusivement entre leurs mains. Lui-même fut envoyé à Marseille avec la commission de faire jeter dans la mer une immense quantité de riz que ces marchands aimaient mieux laisser tomber en putréfaction que de vendre à bon marché. Cela l'indigna au plus haut degré. Son esprit s'arrêta sur ce fait, où il vit comme une indice de l'origine de toutes les souffrances sociales.

Ce qu'il y a de caractéristique dans tous les communistes et socialistes, ce sont leurs vues étroites sur la vie réelle à côté de leurs fictions vastes et courageuses sur le monde entier. Les fondateurs de nouvelles écoles philosophico-industrielles, religieuso-industrielles, politico-commerciales, et ainsi de suite, ont légué cette singularité à leurs successeurs. C'est la fantaisie qui, alors, en occupe la première place; elle est la reine de toutes les facultés mentales, devant elle doivent se prosterner la

pensée, la logique, la science et l'expérience. Les sujets de cette souveraine, qui a usurpé le trône dans l'empire du savoir, regardent les vrais hommes de chair et de sang par une petite ouverture, comme par l'étroite fenêtre d'une tour antique, de sorte qu'ils ne peuvent voir l'esprit de l'humanité ni même se douter de ce qui le met en mouvement, car l'organe nécessaire leur fait défaut. La fantaisie, leur reine, l'a extirpé comme une herbe mauvaise et superflue, et l'a jeté dans un précipice. En revanche, du regard de leur imagination ils s'envolent au delà des corps célestes pour y trouver *l'homme*. Et puis leur vue fatiguée de cette longue recherche ne parvient à se reposer sur terre que sur un trône doré où ils placent leur : *Ecce homo*.

Encore un des caractères principaux de ces théories. Il n'en est presque pas qui ne parte de Dieu et ne tende à la liberté républicaine. Eh bien, après vous avoir bien entretenu de Dieu, elles aboutissent à l'athéisme de Lucifer; après vous avoir longuement parlé de la liberté, elles aboutissent à un despotisme assyrien.

Saint-Simon était panthéiste en religion. « *Dieu est tout ce qui est.* » Telle est sa définition de Dieu. Celui qui voit Dieu partout, ne le voit nulle part. Le panthéisme entraîne l'athéisme. Fourier sait distinguer entre le créateur et la création, regarde le christianisme comme la seule croyance qui ait éclairé les idées religieuses de l'humanité, et examine très-logiquement les causes qui ont détruit la volonté de l'homme, et qui ont dévoyé la direction de la société. Il prétend que l'homme doit suivre la volonté de Dieu et la deviner; il affirme même avec justice que le Créateur veut amener les hommes à l'unité; mais comme il a *deviné la pensée de Dieu*, il veut créer cette unité, et cela par force. Cette contradiction, causée par l'impatience de Fourier, nous étonne en lui, comparée à ses vastes plans pour l'avenir. Il donne lui-même quatre-vingt mille ans à la terre pour grandir et pour tomber, il dit qu'elle est encore en enfance, et il voudrait unir mécaniquement l'humanité au nom de l'intérêt matériel, en lui élevant des hôtels ou phalanstères, dont chacun doit contenir dix-huit cents personnes travaillant ensemble. La seconde

contradiction est celle qui existe entre ses idées sur l'homme et les moyens qu'il veut employer pour réaliser sa théorie. Il déclare que l'homme est tout à fait libre, et il veut l'enfermer et le condamner à un travail par groupement pour lequel il n'a peut-être pas d'inclination; il se persuade, et il veut persuader à l'homme, que son penchant naturel le porte vers l'unité générale et vers l'association.

C'est là, la grave erreur de tous les socialistes et communistes, et quoique leurs principes soient généralement connus, je les rappelle ici, pour montrer que les faux raisonnements que l'on fait de nos jours sur l'état social découlent de cette source. C'est un *saut brusque*, un manque de transition. Les réformateurs sociaux étudient les lois naturelles, mais ils aperçoivent dans la nature des sauts brusques, qu'elle n'accomplit pas dans sa marche ordinaire. La nature se développe non-seulement en vertu de certaines lois, mais encore en passant par différents dégrés déterminés. Vouloir les écarter, devancer le cours naturel des choses, et accélérer la marche de l'humanité par des procédés artificiels, c'est chercher l'impossible et aller à l'encontre des lois de la nature, que ces théoriciens ont prises comme base. Pour les socialistes comme pour les communistes, *l'unité universelle* est le but. Fourier dit que cette unité, *l'unité du globe* est la fin à laquelle *doivent tendre tous les monarques*. Ainsi nous voilà dans la monarchie absolue! Il observe la tendance des hommes, à se former en société; et il veut accélérer cette tendance, et l'imposer comme une loi. Il s'attache à lier les masses aux masses, sans s'inquiéter de savoir si elles possèdent ou non une force attractive, si elles ont en elles cette unité, ou, pour emprunter les expressions de la chimie, si elles ont de l'affinité entre elles. Il soutient seulement que cette affinité existe, l'attraction étant une loi de toute la nature; donc elles doivent s'unir. Il passe par-dessus les liens de famille, de parenté, qui sont, dit-il, en quelque sorte secondaires dans l'harmonie universelle, pour engager tous les hommes à former une seule unité de l'humanité tout entière. L'homme, d'après Fourier, n'a de valeur comme unité, qu'autant qu'il se joint aux autres hommes; de

même qu'en musique, la valeur d'un ton dépend de sa liaison avec les autres. Cette comparaison, moins exacte qu'ingénieuse, a été adoptée par les systèmes plus récents qui se meuvent autour de cette idée. Dans l'harmonie, dans les accords, une oreille exercée reconnaît chaque ton, car chacun possède son individualité et son droit de cité. Pris à part, chaque ton a sa sphère particulière, où il peut être entendu par lui-même, il a sa portée à lui. Un accord harmonieux composé d'un millier de tons, mélodieusement combinés, peut devenir horriblement faux, s'il s'en trouve un seul qui soit discordant. Telle est la puissance de l'individualité! Et cependant dans cet accord général il y a une foule de tons avec lesquels ce ton, discordant ici, s'harmonise bien, avec lesquels il a une très-forte affinité; bien plus il peut s'harmoniser avec tous, mais à de certaines conditions. Choisissons dans l'harmonie un exemple des plus simples. Prenons un accord composé de *do, mi, sol, do;* nous aurons une harmonie pure et gracieuse. Ajoutons à cet accord un *sol diéze,* la dissonance sera horrible; cependant *do* et *mi* pris séparément peuvent s'accorder le mieux du monde avec le *sol diéze,* dans d'autres conditions, et le *mi* a plus d'affinité avec le *sol diéze* en certains cas que le *do;* il en est plus éloigné quand la modification est changée.

Donc pour arriver à l'unité de tons, à l'harmonie générale, il faut marier ensemble certains tons, sympathisant mutuellement, pris à part; il faut créer, par exemple, des tierces, des quintes, des octaves, réunir ces accords correspondant entre eux, et alors seulement on obtient l'harmonie. Mais prendre en masse tous les tons, leur dire : Vous appartenez tous à une même sphère, votre devoir est de résonner ensemble, votre but, l'unité; résonnez donc! quel résultat cela donnerait-il?

Le ton, c'est l'individu; les tierces, les quintes sont les familles différentes; l'accord, c'est la nation entière; la réunion des accords, — l'harmonie, c'est l'humanité.

L'école de Fourier, à laquelle appartenaient Considérant, Pompery, Hennequin et leurs successeurs, détruisait l'individualité personnelle, et en voulant rendre à l'homme sa liberté perdue,

ramenait l'esclavage en abaissant l'homme au rôle d'instrument aveugle, et de roue d'une grande machine.

Les socialistes et les communistes, par la nature des choses, cessaient d'être des personnes libres et indépendantes. Ils entraient dans les parties de l'organisation générale dirigée par le plus fort.

Tous les amendements postérieurs, les améliorations dans l'application des idées primitives, les tendances à l'émancipation de l'individualité personnelle, même la reconnaissance solennelle de cette individualité ne purent changer le caractère de ces doctrines. Les principes restèrent et les hommes s'y soumirent servilement.

Fourier, le plus capable de tous les prétendus réformateurs, était en apparence le plus modéré de tous; c'est pour cela même qu'il a semé le plus d'éléments destructeurs. Il reconnaît la propriété, même l'héritage, seulement sous la condition que les revenus seront partagés dans une certaine proportion avec les besoins *du phalanstère*, base de l'humanité.

Pourquoi créer une base fictive et étroite, quand il en existe une beaucoup plus grande et, de plus, naturelle, — la nation?

Prenons-y bien garde. Les socialistes libéraux d'aujourd'hui, ou, comme ils s'appellent eux-mêmes, les humanistes, autrement dit les cosmopolites, ont rejeté beaucoup d'idées, tant du socialisme que du communisme, mais ils y ont ramassé çà et là des principes s'adaptant à leur manière de voir et concourant au but qu'ils se proposent. Ainsi, par exemple, ils ont rejeté le phalanstère de Fourier comme une utopie ridicule sous le rapport politique, mais ils ont accepté l'unité universelle reconnue par les deux doctrines et adopté l'idéal de l'association des socialistes, en considérant l'*État* comme base de la société.

Fourier, après avoir établi le principe de la liberté, poursuit la formation de la hiérarchie au moyen de votes libres, commençant par en bas. Il semble, par conséquent, que l'origine en soit toute démocratique et aussi libérale que possible. Mais tout d'un coup de ces congrès séparés, représentant la commune, on voit

sortir, au moyen des votes, « *le congrès d'unité sphérique, délibérant au nom du globe entier.* »

Qui doit donner le droit d'agir ainsi? Ce sont des gens associés par la loi d'une prétendue attraction (ce qui n'empêche pas que dans le phalanstère on ne puisse se prendre aux cheveux), des gens liés ensemble par un intérêt matériel, dans le but de rendre à la vie *l'équilibre universel ébranlé,* dans le but de renouveler *l'harmonie discordante.* Cela dénotait de bonnes intentions! C'est un des motifs pour lesquels ces idées ont trouvé tant d'admirateurs. Mais on oubliait qu'une attraction si générale, si absolue, si soudaine, prise pour point de départ, est une illusion. On oubliait que l'homme ne peut habiter toutes les parties du globe, n'aime pas toutes les contrées et tous les climats, que par sa nature même il ne les supporte pas également, que le Lapon meurt sous un climat tempéré, tandis que le nègre sauvage expire en Laponie; par conséquent, que l'homme n'a pas le droit d'engager par son vote l'humanité entière, que le congrès ne peut élaborer des statuts obligatoires pour les habitants du globe entier.

Et cependant cette idée, tout excentrique qu'elle soit, se retrouve encore dans les conceptions cosmopolites.

Chaque homme a le droit de réfléchir aux moyens de soulager l'humanité souffrante; on peut même former dans ce but un comité ou un congrès, qui serait non une autorité hiérarchique ou gouvernementale prenant sa source dans l'humanité et prétendant la régenter, mais une représentation légale de parties individuelles et intégrantes de cette humanité et de leurs besoins locaux. La différence est énorme. Dans le premier cas un tel congrès délibérant, comme autorité, serait une usurpation; comme corporation scientifique ce serait un amusement philosophique, peut-être utile; dans le second cas il serait l'expression d'intérêts réels et pratiques de toutes les nations.

Le congrès de Vienne n'était qu'*un congrès d'unité sphérique,* délibérant sur le rétablissement de l'*équilibre politique* au nom de l'*humanité* à laquelle il imposait ses lois. Qui l'y avait autorisé?

Les monarques et leurs ministres se dirent : Nous sommes *des*

hommes au-dessus des autres, nous avons le droit de dicter des lois aux autres. Les nations, les besoins locaux et les tendances individuelles ont disparu à leurs yeux comme aux yeux des socialistes et des cosmopolites : ou plutôt ils ne voulaient plus les apercevoir, et ils s'y refusent encore.

On dit : Que l'humanité soit libre et tout le monde le sera. — Non pas. Que les individus, les familles et les nations soient libres, et l'humanité le sera. Mais le mot *humanité* est plus commode pour l'absolutisme. Le but est si loin ! En attendant nous pouvons faire ce que bon nous semble et martyriser les individus et les nations pour le bien de cette humanité qui ne sera jamais libre. Ainsi raisonnent les despotes et leurs familiers, — les socialistes et les cosmopolites.

Qui est-ce qui revendiquera les droits de l'humanité? — Un philosophe, un économiste, un philanthrope, tout simplement un individu. Et de quel droit? — Au nom des droits de l'humanité. — C'est ce que nous allons voir, répondront les phalanstères alliés et dynastiques.

Fourier, ce libéral, dit en propres termes que les myopes politiques peuvent seuls déclamer contre l'*esprit de conquêtes*. « Il n'y aura pas de paix sur la terre, — affirme-t-il, — tant qu'il n'existera pas une seule puissance supérieure à toutes les autres. » Elle existe ! — C'est la coalition des monarques.

Il sert étrangement les intérêts des envahisseurs et des despotes ! Il prétend qu'il doit y avoir *une conquête générale*. Il présente ses projets et propose de faire adopter la réforme par la force des armes. Si, dit-il, les monarques s'étaient arrangés en 1806 et avaient adhéré à une coalition commune, ils auraient pu envoyer des forces suffisantes au Caucase et sur l'Oxus, et déclarer aux souverains d'Asie *la volonté de la civilisation confédérée* en menaçant d'enlever le pouvoir à tout chef d'État qui résisterait.

Le tzar moscovite, après avoir lu la théorie de Fourier, envoya exprès un agent à Paris lui offrir des terres et des hommes pour fonder un phalanstère. On ne put s'entendre parce qu'on ne voulait pas lui accorder la liberté des sujets.

En apparence, Fourier ne renversait pas la religion, et cependant au moyen de sa théorie il la faisait entrer sur la voie du matérialisme. Outre ce principe de l'attraction qui doit, d'après lui, réunir les hommes en phalange, il adopta, comme moyen de mettre l'humanité en mouvement, trois éléments : *le capital, le travail et le talent*. Sur ces bases il garantissait la conquête des avantages moraux et matériels : « Multiplication des richesses, dit-il, abondance générale, égalité des droits malgré des inégalités naturelles respectées, utilisation de toutes les passions, maintien de tous les liens et affections de famille, *destruction des intérêts exclusifs*, liberté réelle par le développement des facultés et l'essor des passions, son union avec l'ordre, aucun ne pouvant vouloir ce qui est au détriment des autres, et chacun contribuant au bien de tous en voulant son propre bien; économie des neuf dixièmes sur l'ensemble de la gestion, substitution du travail attrayant, au travail répugnant. »

Tout cela est bien encourageant!... On dirait que c'est la réalisation de tous les buts religieux!

Mais sur son phalanstère il aurait dû mettre ou la devise du Dante : « *Lasciate ogni speranza, voi ch'intrate !* » ou celle-ci : « Oubliez que vous avez une volonté propre, vous tous qui entrez ici ! »

En perdant la volonté, l'homme pouvait en effet « laisser toute espérance. » Et cependant en échange de sa soumission, Fourier ne lui donnait qu'une promesse. Pour atteindre au but annoncé, il fallait se conformer en tout aux règlements généraux. En un mot, Fourier voulait changer tout le globe en une grande prison où il y aurait eu des agréments de tous genres, mais ceux-là seulement qui entraient dans le programme de l'organisation générale, et dont l'usage n'était permis qu'à la condition de renier sa propre volonté.

La destinée, autrement dit le fatalisme, et par suite l'athéisme, étaient la conséquence de cet asservissement de la volonté humaine ou plutôt de sa destruction complète.

Le capital, le travail et le talent devaient être les moyens d'acquérir ces avantages et tous les biens de l'humanité, pénétrée

de l'attraction mutuelle. Par conséquent, au nombre des autres résultats qu'il promettait, comme l'égalité des droits, malgré l'inégalité naturelle, *l'effet* de ces trois agents devait être le maintien des liens de famille et d'affection personnelle, la liberté réelle, la justice réciproque des uns envers les autres dans l'intérêt commun, sans autre stimulant que le gain, la vie agréable et la jouissance.

Nulle part d'aiguillon moral, nulle part de but plus élevé! D'après une telle organisation, non-seulement l'homme devenait une machine privée de volonté, mais il cessait d'être homme.

Je ne comprends pas comment de semblables doctrines peuvent prêcher au nom de *l'humanité*. En se conformant à ces principes, l'homme est à peine un animal.

Dans le système de Fourier, le capital, le travail et le talent unissent les hommes matériellement et les conduisent à un but matériel. Les avantages limités qui doivent résulter d'une telle réunion sont embellis par la promesse d'*un travail agréable*. Pour les obtenir, il faut se soumettre au despotisme du système. Chaque loi est despotique de sa nature; mais pour qu'elle soit obligatoire, il faut qu'elle se fonde sur la loi suprême. Le système de Fourier ne s'appuie sur rien et renverse la spontanéité en réprimant *l'intérêt exclusif*. La liberté *réelle*, comme il l'appelle, n'est garantie que par la soumission à ses règlements. Il en résulte que celui qui ne s'y soumet pas n'a point droit à la liberté!...

Bref, Fourier qui haïssait le négoce et voulait émanciper l'humanité du monopole des marchands (c'était son principal but) et remettre l'agriculture, l'industrie et le commerce entre les mains de tout le monde, *imposait lui-même un monopole sur le capital, le travail et le talent*.

Outre les idées politiques et religieuses, mentionnées ci-dessus, qui ont leur source dans le système de Fourier, le vice capital que l'on remarque présent dans les théories sociales, c'est précisément ce monopole qui conduirait des individus à vivre sous un gouvernement absolu et à remettre à l'Etat leur capital et leur travail.

Chacun des trois fondateurs du socialisme a poussé ses envahissements plus loin que ses prédécesseurs. Fourier a accaparé l'esprit et le corps de l'homme. Pendant son séjour à Paris, il proposa à l'école socialiste son concours pour la réalisation de l'association; mais l'indifférence avec laquelle il fut reçu l'irrita au point qu'il publia une brochure intitulée : *Piéges et charlatanisme de Saint-Simon et d'Owen.*

Il était si sûr du bon résultat de ses projets qu'il attendait tranquillement dans son cabinet qu'un millionnaire se présentât et lui offrît son appui pour appliquer son système, et pendant plusieurs années il rentrait chez lui tous les jours à la même heure. Il croyait que tous les peuples quitteraient immédiatement leurs demeures et viendraient bâtir des phalanstères. Dans ses ouvrages il y a beaucoup de belles pensées, mais l'ensemble est le produit d'une aberration mentale. Il mourut dans la plus grande misère, dans un cabinet sale et étroit (1837). Sur son tombeau on fit inscrire ces paroles : *La série distribue les harmonies. Les attractions sont proportionnelles aux destinées.*

Qu'ont fait ces réformateurs? Ils ont enchaîné la volonté de l'homme, asservi le travail et, par conséquent, subjugué les lois naturelles. Ils ne s'en sont pas tenu là. Ils ont mis la main sur la capacité même. Ils ont tracé au travail et aux capacités une direction, un chemin construit par eux, les laissant marcher, mais en les tenant toujours par les lisières du système. Ensuite ils se sont attribué le droit de disposer de la propriété et ont aboli l'individualité. Je le demande maintenant : Qu'ont-ils donc laissé à l'homme?

Après des luttes acharnées, de grands changements ont été introduits dans ces théories, mais les erreurs principales sont restées. A côté des éléments destructeurs qui brisaient les liens sociaux et engageaient dans de nouvelles fondrières l'humanité déjà égarée, il y avait dans les doctrines de ces rêveurs des germes d'avenir, mais aussi une foule de principes d'où chacun pouvait tirer la justification de sa propre passion. C'est ainsi que du couple prêtre inventé par Enfantin est issue une quantité in-

nombrable de petits monstres, d'idées malades qui rongent la société comme des vers.

Parlons franchement : Qu'est-ce que le socialisme actuel? Pour les souverains qui ont exploité cette idée, c'est le moyen de conquérir les nations. Quant aux sujets, il sert aux uns de manteau libéral pour cacher leur obéissance au despotisme; pour les autres qui veulent sincèrement la liberté des peuples, c'est un instrument mal choisi et qui ne mène pas au but; enfin, pour d'autres, le socialisme n'est qu'un voile qui cache des besoins pressants et immédiats. Dans tous ces camps, marchant sous un seul étendard, il y a beaucoup de nuances diverses. Comme le socialisme a toutes les apparences de la liberté, on peut impunément acquérir, en grimpant sur ses échasses, de l'autorité et de la renommée.

Qu'est-ce que le communisme actuel? Souvent ce n'est que la folie d'un esprit malade, parfois ce n'est que le désir qu'ont quelques fainéants d'obtenir sans travail des avantages matériels.

Le publiciste politique qui répand des doctrines dont le résultat ultérieur est l'esclavage, est autant ennemi de la société qu'un tyran sur le trône. Chez l'un ce sont des armes, chez l'autre c'est la brochure et le journal qui sont les instruments du despotisme.

Il y a des gens qui prétendent que la justice serait rétablie s'il y avait un partage égal des biens et si l'usage en était commun. Etrange idée! L'égal partage des biens n'apaiserait pas les passions. Pour maintenir l'ordre il faudrait autant d'agents de police, qu'il y aurait de propriétaires.

Les principes des rêves socialistes et communistes ont amené quelques écrivains à la théorie de l'humanisme. Il s'est donc formé une école qui, s'élevant plus haut que la société, s'est mise au-dessus de la simple association en se transportant dans la sphère de l'humanité absolue. Il n'y a que des Allemands qui puissent voler si haut. Arnold Ruge nous apprend que « le patriotisme est une armoire (*eine Schranke*), d'où il faut s'échapper pour parvenir au vrai humanisme. » Il se moque *des idées nationales* de Fichte, en les appelant « *une vue étroite.* » Il trouva en France le

levier d'Archimède pour *la réforme du monde.* Il est vrai qu'il y voit encore, même « chez les gens distingués, *une fièvre de nationalité et de religion,* » qu'il traite d'erreur. « Tout l'esprit français est dans *les fers* du patriotisme et du catholicisme. » La chose la plus étrange, c'est que ce savant idéologue donne à une telle vie le nom d'existence nuageuse (*Nebelwesen*). Il rêve la formation des nouveaux états (toujours des états!) sans église, sans armée et sans populace (*Pœbel*). — (Voir *Zwei Jahre in Paris.*) De telles idées ne peuvent venir que d'Allemagne. Il est facile aux Allemands de s'échapper *de l'armoire du patriotisme,* parce qu'il n'y a pas de patriotisme dans l'esprit de leur raoe. Le monde entier est leur patrie. Ils servent le maître sous les régimes duquel ils sont placés, mais non la patrie. Se trouvant dans une pareille fausse position, ils ont inventé l'humanisme et le cosmopolitisme pour se défendre contre les reproches. Ce n'est pas un nouveau progrès pour eux, car au moment où les idées sociales commençaient à peine à se répandre, où dans cette même Allemagne un petit nombre de vrais patriotes était prêt à secouer le joug de l'absolutisme, pour rétablir l'indépendance et l'intégrité de la patrie, les Allemands furent célèbres par leur indifférence et s'excusèrent par leurs idées humanitaires.

Voici quelques extraits traduits mot à mot de publications allemandes, écrites, il y a plus de vingt ans, qui prouvent d'une manière éloquente où mène le cosmopolitisme humanitaire. Nous trouvons dans les « *Grenzboten von Kuranda* » que les Allemands de l'empire moscovite servent le gouvernement comme espions, et on sait généralement que toute la classe supérieure, sans exception, de la Livonie, de la Courlande, de l'Esthonie et même de la Finlande est servilement attachée au tzar et à la religion « orthodoxe, » bien qu'elle-même n'ait aucune croyance. La bureaucratie moscovite et l'autorité militaire se composent d'Allemands. Même dans le synode *orthodoxe,* on emploie des Allemands protestants. En Prusse ils servent l'idée despotique contre leur propre patrie. (Voir l'ouvrage cité année 1845, n° 39 et suivants.)

En Amérique, le sentiment de l'union et du groupement

tional est inconnu aux Allemands aussi bien que la moralité. Le correspondant de Boston écrivait à cette époque à la *Gazette universelle* (Allgemeine Zeitung), qu'il n'est pas rare d'y voir un Allemand renier sa nationalité. On se demande : « Où est la patrie allemande? où est le sentiment national des Allemands? » C'est pour cela que dans les États-Unis on considère comme une honte le bon accueil fait aux Allemands. Un autre correspondant de Washington écrit à la même gazette : « Que les gouvernements allemands ne pensent pas que les mécontents politiques soient les seuls qui émigrent en Amérique. Ce n'est pas l'idée de la liberté, mais c'est l'espoir du gain qui les pousse à y aller. Les Allemands y vivent dispersés. Les traditions nationales et le souvenir de leur pays natal s'éteignent chez eux, la génération suivante s'assimilera aux Américains et sera à jamais perdue pour l'Allemagne. La classification des Allemands en états, la conduite des riches qui ne frayent pas avec les classes ouvrières, et la dépendance où sont ces derniers à l'égard des Américains prennent origine du manque d'unité. *Black Dutch* est un surnom dédaigneux donné aux Allemands dans les États-Unis. En cinq semaines on a découvert cinq cas de meurtres commis par des Allemands, et dans le nombre des assassinats accomplis sur leurs propres femmes avec une préméditation féroce. Les autorités américaines soutenaient que si l'émigration de l'Europe pour l'Amérique durait plus longtemps, personne ne serait en sûreté chez soi. » (Voir *Allgem. Zeit.*, 1844. n° 11.)

« Au rebours des Américains, aucun Européen n'est capable de comprendre la liberté. Toute l'opposition contre les divers gouvernements européens consiste dans une simple négation. De tous ceux qui combattent contre l'ordre existant, il n'y a que le seul O'Connell qui sache ce qu'il veut. C'est pourquoi on le juge si sévèrement. Il connaît non-seulement le gouvernement anglais, et chaque rouage de cette machine monstrueuse, mais aussi son peuple, avec ses passions et ses faiblesses, son incapacité pour la liberté républicaine, et le besoin de l'habituer avant tout au respect dû à la loi. C'est à lui que l'Irlande doit une certaine logique dans son opposition. En Allemagne la

liberté n'est qu'un sentiment, et non une connaissance. Je lis ici les discours de députés allemands libéraux et je pourrais dire comme Mac Laurin, mathématicien anglais, après avoir lu le *Paradis perdu* de Milton : « Qu'est-ce que cela prouve ? » (Voir *Corresp. de Washington à l'Allgem. Zeit.*, 1843, n° 344.)

Si nous comparons l'état moral actuel de l'Europe avec celui d'autrefois, il est difficile de ne pas reconnaître, que, grâce à de fausses doctrines, pendant un quart de siècle, non-seulement la société n'est pas remontée à la surface d'une onde pure, mais qu'elle s'enfonce de plus en plus profondément dans l'abîme, au milieu des éléments furieux d'un orage déchaîné et agité par des courants contraires.

Il y a vingt ans qu'on avertissait l'Allemagne du danger qui la menaçait, et qu'on lui disait que la destinée de toute l'Europe était liée à ses destinées. L'opinion suivante d'un Allemand mérite la plus grande considération : « Soyons francs et justes comme il convient au moment du danger général. L'art de cacher le triste état de nos rapports religieux, politiques et sociaux a été pratiqué avec une grande habileté, mais il ne durera plus, il a déjà trop existé. L'indigence, l'inquiétude universelle, l'émigration en gros, le communisme bien répandu, la démoralisation et le mépris de tous les principes historiques et moraux, voilà ce qui saute aux yeux. Trop d'éléments se sont réunis afin de renverser le vieux bâtiment, pour qu'il puisse résister plus longtemps, et nous avons fait trop peu pour son maintien, son renouvellement et son embellissement. Si nous ne lui donnons pas sans tarder de forts soutiens, ses habitants peuvent être enterrés sous ses ruines. La volonté de l'État et celle des peuples, la direction des gouvernements et l'opinion publique, le symbole de l'Église et la foi des gens instruits, les besoins de l'État et le crédit, en un mot, chaque rapport de la vie publique, mis à part et tous pris ensemble nous représentent le tableau d'un désaccord, et un état de choses tel, qu'il peut, par une catastrophe quelconque, être changé en une décadence que ne justifie pas l'histoire de notre passé. » (*Die deutsche Vierteljahrschrift*, 1847, Heft, I, p. 103).

Ces mots ont été écrits en 1847. Les présages ne se sont-ils pas accomplis l'année suivante? Que l'on songe que toutes les conquêtes de 1848 ont été reprises aux peuples; que l'on considère que leur liberté est actuellement plus fortement enchaînée qu'elle ne l'était auparavant, la solidarité des gouvernements despotiques plus grande que jamais, la situation de l'Europe sous tous les rapports, plus pénible qu'elle ne l'était à cette époque, et on frissonnera à la seule pensée de ce qui peut sortir de ce chaos.

Les troubles de l'Allemagne, en 1848, ont prouvé la gravité des considérations qui précèdent et les soulèvements dans toute l'Europe, réprimés et paralysés, n'ont été en somme qu'un solennel et menaçant avertissement.

Alors l'orage général ne passa sur l'Allemagne que de côté, et cet orage n'était qu'un prologue du grand drame dont les acteurs seront tous les peuples de l'Europe.

Jusqu'à présent on n'a rien fait pour eux! Les cosmopolites travaillent pour l'humanité et les socialistes pour la société. Mais, si on les oublie, les peuples peuvent rappeler d'une manière terrible qu'ils vivent et qu'ils ont droit à l'existence individuelle.

Cette universalité politique dont se moque Gervinus, historien distingué, se répandit dans toute l'Europe, et donna naissance à une des idées les plus dangereuses pour la liberté. Le savant Herderisme peut faire autant de mal à l'humanité que le Mongolisme sauvage. Car enfin les Tartares en détruisant les villes et les villages, en massacrant des millions d'habitants, en emmenant en esclavage les femmes et les enfants, en ruinant les églises, en brûlant les bibliothèques et les musées, n'anéantissaient pas la race humaine, n'exterminaient pas l'humanité.

Les cosmopolites et les humanistes aiment à comparer leur piètre intelligence au génie des sages et des grands poëtes qui embrassent l'humanité entière de leur regard d'aigle. « Regardez! s'écrient-ils, ni celui-ci ni celui-là ne parle de nationalités. Ce sont des cosmopolites. Nous partageons leurs idées. » Pauvres pygmées! ils se croient égaux aux géants lorsqu'il leur arrive

de dérober une étincelle au soleil de leur grande intelligence.

Les sages universels, les prophètes inspirés, les grands hommes choisis et envoyés par Dieu que les siècles produisent d'âge en âge, travaillent pour l'humanité en général, et embrassent dans leur vaste pensée le passé et l'avenir. Leurs idées sont détachées des choses d'aujourd'hui, des choses ordinaires. C'est d'eux que découle la source primitive de la science universelle.

Le poète qui n'est pas national, n'est pas pour cela cosmopolite. Le philosophe qui ne crée pas une école spécialement nationale, n'est pas par cela même fondateur d'une école politique, humanitaire. Si sa théorie conduit à des résultats pareils à ceux que nous avons signalés, il n'est pas un philosophe, il n'est pas un véritable sage, trop fréquemment il est un fondateur de système, comme il y en a tant. Un esprit qui n'est que superficiel, ne comprenant pas le génie supérieur, saisit quelques sons de sa parole et les accommode à ses pensées étroites.

Les pygmées politiques eux-mêmes regardent le Christ comme le fondateur d'une école politique. Et ils abaissent celui qui a révélé la science à toute l'humanité, au point de dire qu'il a apporté des idées pour servir de base à une secte; ils font de celui qui a proclamé les plus grands principes de la vérité et de la morale, qui a fait comprendre au monde les lois naturelles, un inventeur de systèmes! Ils ont monstrueusement faussé l'enseignement du Christ dans ses applications et ils en appellent à lui lorsqu'ils veulent établir des théories étranges nées dans leurs cerveaux troublés du sang qu'y fait affluer la fièvre de la passion. Le partisan des rêves sociaux appelle le Christ un socialiste, celui du communisme dit qu'il était communiste, l'égoïste cosmopolite le nomme un humaniste!... Enfin tandis que les uns regardent le Christ comme le modèle du démocrate, les autres soutiennent qu'il était monarchique et qu'il tolérait même le despotisme!

Voilà donc les idées! voilà donc la raison de la populace instruite! et de pareilles gens dirigent l'humanité!

Si l'on a déduit de pareilles conséquences de l'Évangile, que ne peut-on faire sortir de folles théories?

Les principes des réformateurs sociaux tournés vers les idées individuelles, enfantèrent l'humanisme cosmopolite, doctrine qui a la prétention d'organiser l'humanité politiquement. Au lieu de s'appeler humanitaire, cette école devrait plutôt s'appeler un *thérionisme,* mot venant de grec θηρίον (animal).

Une extrémité en appelle toujours une autre. Le fanatisme enfante l'athéisme, après l'athéisme revient le fanatisme; le despotisme appelle la licence, la licence appelle la tyrannie, et cette vérité se reproduit toujours dans les relations sociales. L'ouvrage de Max Schmidt, écrivant sous le pseudonyme de Max Stirner, nous prouve combien les théories des socialistes, communistes et autres, qui ont pour but l'unité universelle, sont impraticables et conduisent forcément, comme dernier résultat, au despotisme.

Lorsque les idées socialistes se popularisèrent en Europe, Max Schmidt rêva l'*émancipation individuelle.* Voyons comme l'individualité surveille ses droits! A la place de l'absolutisme de l'humanité, il s'efforce d'établir *la suprême autorité du moi* (des Ich), *l'autonomie individuelle.*

Regardons comme il est allé loin en voulant se délivrer du joug qu'on voulait lui imposer sous prétexte de liberté universelle. Voici le résumé de son système :

L'absolu de Stirner n'est pas le moi général, mais le moi individuel, non l'homme en général, mais l'homme déterminé, défini particulièrement, unique, en un mot, *le moi :*

« Moi, je vis comme être particulier, un et unique absolu, je vis non pour réaliser les idées que me dicte celui-ci ou celui-là, non pour suivre une vocation qui m'est étrangère et que je ne veux pas connaître, mais je vis comme la fleur dans les champs, seul pour moi-même; et mes relations avec le monde se bornent à employer ma vie pour mon propre usage. Tout mon être et toute mon existence sont contenus dans ce seul mot : *tout pour moi* (Eigenheit). Je suis d'autant plus libre que je puis me délivrer de quelque obligation; mais aussi d'autant plus moi-même que j'ai plus de force personnelle, si je sais me commander à moi-même. Ainsi donc, je ne suis moi-même que par ma force et par mon pouvoir. Je suis soumis à mon pouvoir et en

même temps je suis possesseur du pouvoir, propriétaire de la force. Les sens ne sont pas mon unique propriété. Avant qu'ils existent, *moi* entier en moi-même je suis propriété, par conséquent ce ne sont pas mes sens qui peuvent me dominer, mais c'est moi qui dois les dominer, comme sachant me commander à moi-même. Je ne connais aucun ordre qui m'impose légitimement l'amour, mais j'aime mon prochain, parce que l'amour m'est inné, parce que cela me plaît. »

Tout son système philosophique a pour but deux choses : renverser l'universalité de l'idée qui reconnaît les droits *du genre* sans les réaliser dans l'application *aux espèces* et *aux individus*; en second lieu réagir contre le communisme et le socialisme qui veulent établir la liberté sociale au préjudice des individus libres. (Voir *Der Einzige und sein Eigenthum*).

Il s'est trouvé des gens pour déduire de la théorie de l'amour de Stirner, qui ne renferme rien d'immoral, le principe que l'amour du prochain est condamnable, et pour attribuer une telle opinion à Stirner! Il n'y a aucun moyen de lutter avec la mauvaise foi.

Des doctrines du socialisme et du communisme contre lesquelles Stirner a protesté si énergiquement, sont sorties une foule d'opinions confuses et parfois même révoltantes.

Bien que les trois théories sociales d'Owen, de Saint-Simon et de Fourier reposent sur des bases différentes, il y règne une complète unité de principes et de buts, mais il faut y distinguer les deux côtés : moral et matériel.

La théorie *de la jouissance*, ou le déchaînement des passions humaines, avait pour but de donner le bonheur à l'homme, autant que cela est possible, sans beaucoup d'efforts et de travail, et en cas de travail forcé, de le lui rendre agréable et conforme à son désir personnel. Par conséquent ce qui était une tâche de l'être raisonnable, la base principale de toute l'existence humaine, c'est-à-dire la libre abnégation de soi-même, l'acte de réfréner ses passions et ses mauvais penchants devient une cause de rupture des relations sociales, et l'individu, privé de la liberté, perd le mérite du sacrifice et de la victoire.

Toute responsabilité pour les mauvaises actions, qui incombe naturellement à l'individu, est mise sur le compte de la société.

On voit aisément quel vaste champ fut ouvert aux passions des individus. Ces systèmes n'ayant établi ni des colonies d'associations, ni des phalanstères, minèrent les fondements des *bases réelles* de la société, des familles et des nations, et portèrent des coups terribles aux lois naturelles et aux vérités historiques.

D'un autre côté, les théories des réformateurs, comme connaissances économiques, ayant pour but principalement et presque exclusivement l'amélioration d'une classe d'habitants, et particulièrement des industriels et des ouvriers, détournèrent l'esprit humain vers un seul point et enfantèrent des partis politiques extrêmes. Fourier croyait trouver les bases de la société dans *des phalanges*; Saint-Simon regardait les industriels et les ouvriers comme le soutien de l'humanité. Tous les trois s'occupèrent exclusivement de la classe ouvrière et prétendirent qu'ils travaillaient pour la société. Leurs successeurs dépassant leurs maîtres, ont poussé cette partialité plus loin. D'après le plan des réformateurs tout devait être transformé de fond en comble, savoir : l'industrie, la religion, les arts, les sciences, la vie publique et privée, en un mot, toutes les branches de l'activité humaine.

Les partisans de ces doctrines adoptant *plus ou moins* le plan en entier ou en partie, ne cherchaient l'instrument de leurs réformes que dans les ouvriers, ou, comme on dit généralement, dans le peuple. Par une étrange contradiction, ces socialistes ne voulaient pas voir l'ensemble de la société.

C'est là une des plus graves et, peut-être, la plus grave de toutes les questions de l'existence actuelle; aussi, faut-il l'aborder avec une *sérieuse attention*.

Il faut reconnaître qu'Owen, Saint-Simon et Fourier, ont une grande importance au point de vue pratique, et, qu'à cet égard, ils ont même rendu de grands services. Ce sont eux qui ont suggéré l'idée d'une organisation quelconque du travail, et, bien qu'ils aient restreint la volonté humaine, ils ont ouvert de nouvelles voies, par leurs conceptions, à *l'économie sociale*. Cepen-

dant de cette direction des idées est sorti un amour partial, et je dirai presque passionné pour une seule classe, qui, enraciné chez quelques amis du peuple, a été préjudiciable aux autres parties de la société.

Je suppose qu'un homme, entièrement exempt de préjugés, et ne sachant rien de notre situation, arrive tout d'un coup en Europe, d'une autre partie du monde, et s'informe auprès « des amis de l'humanité. » de l'état moral et matériel des habitants : de leur réponse, il pourrait conclure qu'il n'y a, en Europe, ni misère, ni infortune, excepté cependant dans une classe, — celle des ouvriers.

On pourrait dire que les ennemis des priviléges, n'ont fait que les transporter d'une classe à une autre; et en vérité j'en connais beaucoup qui accordent à cette classe des priviléges effrayants.

Cet amour partial devient quelquefois si exclusif, qu'il va jusqu'à distinguer deux classes dans le peuple même, savoir : les ouvriers qui travaillent aux fabriques, et les cultivateurs de la terre. Les premiers ont même beaucoup plus de protecteurs.

Cependant on sait bien que, dans presque tous les pays de l'Europe, un ouvrier gagne beaucoup plus qu'un cultivateur. Le premier se nourrit mieux, boit plus, dort plus longtemps et a un profit plus grand que le second, sans avoir à craindre la sécheresse, le mauvais temps, la grêle et le tonnerre. Le peuple des villes possède beaucoup plus de moyens d'existence que le paysan, et il est, au moral, bien au-dessous des tranquilles habitants de la campagne.

Il est résulté de cette division (il ne faut pas oublier que je considère toujours la masse entière des habitants de l'Europe), et de cette prépondérance presque exclusive de l'industrie, que la science a fait de bien plus grands progrès dans cette branche que dans l'agriculture. Dans beaucoup d'États on n'a rien fait pour l'agriculture; et ce serait à croire qu'on la retient à dessein à l'état primitif, à l'état de nature. D'immenses territoires de l'Europe, sous la domination turque et moscovite, ne produisent peut-être pas le centième de ce qu'ils pourraient pro-

duire. Le commerce a, en général, à subir mille entraves, que lui imposent les autorités, et tout cela porte préjudice à la classe la plus nombreuse de la population, aux habitants des campagnes.

Les Moscovites qui sont actuellement riches en socialistes et en communistes, et qui font semblant d'aimer le peuple, ne veulent rien faire pour lui, parce qu'ils s'occupent beaucoup plus des habitants du Khokhand que de leurs nationaux.

Sans nier le moins du monde, que la position du peuple soit malheureuse, dans toute l'Europe, je soutiens que ce n'est pas seulement la classe ouvrière en général, tant industrielle que campagnarde, qui mérite notre sympathie, mais qu'il y a dans toutes les classes, dans tous les cercles de la société, un si grand nombre de malheureux soumis à tant de souffrances diverses, que leur totalité mérite au moins autant, sinon plus encore, d'attirer l'attention des véritables amis de l'humanité.

Voyez, sans aller plus loin, ces millions d'hommes de troupes régulières. Est-ce que le pauvre ouvrier envie le sort du soldat? Combien y a-t-il dans les comptoirs et bureaux de tout genre de ces malheureux écrivains, courbés sur un pupitre, douze ou dix-huit heures par jour pour gagner un maigre morceau de pain, qui leur suffit à peine pour faire vivre leur famille!... J'ai connu moi-même à Paris un employé, homme très-instruit, qui, pendant vingt-sept ans, était sorti tous les jours à six heures du matin pour ne rentrer qu'à huit heures du soir; pendant ces vingt-sept ans, il avait toujours passé dans la même rue, et il ne connaissait pas celle à côté. Il me disait qu'il n'avait jamais le temps de parler à ses enfants, qu'ils avaient grandi chez lui, et qu'il ne les avait presque pas connus. Ses appointements étaient de mille francs par an !

Il y a de ces manœuvres dans toutes les divisions et subdivisions *du travail universel*. Le nombre en est immense! Et ils ne sont pas même comptés au nombre des ouvriers! Et les sciences sociales et économiques n'ont en vue qu'une seule classe. *L'organisation du travail* est devenue un privilége, une faveur accordée à une partie seulement de la population. Comment concilier

cela avec la prétention d'embrasser dans les réformes, tou la société? *Qui trop embrasse, mal étreint.* Un sentiment si vague e si vaste, ne pouvait profiter, ni à l'humanité, ni aux parties q la composent.

La direction partiale des sciences économiques, a enfanté des idées politiques exagérées, qui ont été corroborées par des principes puisés dans le socialisme. On a vu se former des partis qui devinrent la terreur des honnêtes gens, des hommes les plus libéraux. Ce sont ces partis, qui, marchant en apparence sous l'étendard du progrès, lui opposent en réalité une barrière infranchissable.

Il y a, cela va sans dire, parmi les soi-disant amis du peuple, une foule d'imposteurs, qui cachent l'amour d'eux-mêmes sous ces belles apparences.

Il faut, une fois pour toutes, distinguer le véritable amour du peuple, de ce qui en usurpe le nom, et les idées vraies, l'intention sincères d'aider au bien général, des oripeaux libéraux, dont s'affublent les ignorants et les pharisiens, pour tromper les esprits crédules.

Plus d'un système politique ayant pour mot d'ordre la liberté et le progrès, entre autres le socialisme et le communisme, leurre l'esprit d'idées démocratiques, tandis qu'il cache au fond le plus grand despotisme, celui de la force ou de la ruse. Tel prétendu démocrate porte le nom de démagogue, mot terrible pour plusieurs. Le mot δημαγωγέω veut dire envie de plaire au peuple et d'exercer sur lui une influence quelconque. On peut en venir à cette fin par de bons ou de mauvais moyens. Dans le premier cas elle n'implique rien de blâmable, et si elle poursuit le bien par des voies licites, elle est même louable. Ce mot est donc trop général. Il y a beaucoup de gens nommés démagogues qui sont de véritables *démophages* (des mangeurs de peuple). Le résultat de leur action et de leurs agitations politiques ne peut être que la *démomanie,* c'est-à-dire la fureur populaire.

Quelques autres, ne pensant qu'à eux-mêmes, trompent le peuple en le flattant. Appelons-les des *démocopes* (δημοκόπος flatteur du peuple), et donnons à leur art méprisable le nom de

démopagie, c'est-à-dire l'art de tendre des piéges au peuple, (πάγη, piége). Il faut donc bien distinguer les démocrates et même les démagogues des *démopages* et des *démocopes*, et en général de tous les *démophages*.

Le socialisme, considéré par plusieurs comme le plus haut degré du progrès, en est au contraire la plus terrible négation : c'est le retour de la société à l'état primitif. Si l'on pouvait réaliser tous les rêves et tous les désirs des socialistes ainsi que des communistes, la société reviendrait à l'état sauvage. Ensuite les plus forts, les plus capables ou les plus rusés grandiraient et domineraient les plus faibles; les luttes du passé recommenceraient. Dans quelques centaines d'années l'humanité arriverait enfin à l'état actuel. Est-elle donc destinée à cette ronde infernale ?

Je cite ici les principales opinions des démophages qui ont tiré leur origine des principes déjà mentionnés.

« J'admets sans discussion la divinité de Jésus-Christ. Jésus-Christ est le prince des communistes (*Cabet*)..... Dans tout pays, le peuple doit exclusivement se composer d'ouvriers. Il ne doit pas y avoir de pouvoir exécutif, mais un *exécutoire* sous la direction de la Représentation nationale. Les *Exécuteurs*, pour empêcher la corruption, ne doivent être ni mieux nourris, ni mieux logés personnellement qu'aucun autre citoyen. » (*Cabet*. — *Voyage en Icarie*, ch. xxvi, p. 199. — Exécutoire.)

Prenant en main le glaive de la critique, Proudhon fondit sur les socialistes, les communistes, les républicains et les démocrates de toutes couleurs et de toutes nuances. (Voy. *Système des contradictions économiques ou philosophie de la misère*.)

Il commence par dire : La *propriété* n'est qu'un moyen de ruiner le faible par le fort; *la communauté des biens* n'est qu'un moyen de ruiner le fort par le faible. Et comme le mal est selon lui également grand de part et d'autre et qu'il cherche l'égalité et la justice, il imagine un moyen de concilier ces deux extrêmes.

La conclusion d'un tel raisonnement est claire comme le jour. Puisque la propriété est nuisible et que la communauté des biens est encore pire, rien n'appartient donc au peuple, et le gouver-

nement a le droit de disposer de tout. Despotisme tel qu'il n'y en eut jamais sous le soleil.

Proudhon le savait bien et il croyait avoir trouvé le moyen d'y remédier. Lequel? Nous allons voir.

« Les inconvénients de la communauté, dit-il dans son ouvrage *Qu'est-ce que la propriété?* sont d'une telle évidence, que les critiques n'ont jamais dû employer beaucoup d'éloquence pour en dégoûter les hommes. L'irréparabilité de ses injustices, la violence qu'elle fait aux sympathies et aux répugnances, le joug de fer qu'elle impose à la volonté, la torture morale où elle tient la conscience, l'atonie où elle plonge la société, et, pour tout dire enfin, l'uniformité béate et stupide par laquelle elle enchaîne la personnalité libre, active, raisonneuse, insoumise de l'homme, ont soulevé le bon sens général et condamné irrévocablement la communauté..... Les communautés de l'Église primitive ne purent aller jusqu'à la fin du premier siècle et dégénérèrent bientôt en moinerie. Dans celle des Jésuites du Paraguay, la condition des noirs a paru à tous les voyageurs aussi misérable que celle des esclaves, et il est de fait que les bons pères étaient obligés de s'enclore de fossés et de murailles pour empêcher leurs néophytes de s'enfuir. Les Babouvistes... sont tombés par l'exagération de leurs principes. Les Saint-Simoniens, cumulant la communauté et l'inégalité, ont passé comme une mascarade... Dans le Communisme, la communauté est propriétaire, et propriétaire non-seulement des biens, mais des personnes et des volontés. C'est d'après ce principe de propriété souveraine que dans toute communauté le travail, qui ne doit être pour l'homme qu'une condition imposée par la nature, devient un commandement humain, par là même odieux; que l'obéissance passive, inconciliable avec une volonté réfléchissante, est rigoureusement prescrite;... que la vie, le talent, toutes les facultés de l'homme sont propriété de l'État, qui a droit d'en faire pour l'intérêt général tel usage qu'il lui plaît;... que le fort doit faire la tâche du faible; le diligent celle du paresseux, bien que ce soit injuste; l'habile celle de l'idiot, bien que ce soit absurde; que l'homme enfin, dépouillant son moi, sa

spontanéité, son génie, ses affections, doit s'anéantir humblement devant la majesté et l'inflexibilité de la commune... La communauté est oppression et servitude. »

Cette appréciation est si juste que tout homme de sens l'approuvera. Continuons.

Dans son désir de transformer complétement la société, Proudhon ne se contente pas d'avoir rompu les liens sociaux, il cherche à détruire de fond en comble tout ce que l'homme possède en lui-même, il veut l'amener à un état de néant complet. C'est, selon son expression, une purification de l'âme au moyen du scepticisme : « Je prépare votre âme par cette purification sceptique. »

Il voit le mal dans l'ordre social et prétend que l'origine de tout mal est Dieu.

Le premier devoir de l'homme libre est, — d'après Proudhon, — de bannir de sa pensée et de sa conscience toute idée de Dieu : « Le progrès de la liberté exige que le nom de Dieu, ce nom depuis si longtemps le dernier mot du savant, la sanction du juge, l'espoir du pauvre, le refuge du coupable repentant, soit livré aux mépris, aux malédictions et aux huées des hommes. »

« S'il est un être qui avant nous et plus que nous ait mérité l'enfer, il faut bien que je le nomme, c'est Dieu... Dieu, c'est la sottise et la lâcheté; Dieu, c'est l'hypocrisie et le mensonge; Dieu, c'est la tyrannie et la misère; Dieu, c'est le mal... Dieu! retire-toi! car dès aujourd'hui, guéri de ta crainte et devenu sage, je jure, la main étendue vers le ciel, que tu n'es que le bourreau de ma raison, le spectre de ma conscience. »

Il est évident qu'on a cherché ici des phrases à effet. Voilà ce qui donne gloire et profit.

Il dit plus loin : « De ce que dans la Providence nous ne puissions point reconnaître Dieu, s'ensuit-il qu'il n'existe réellement pas? s'ensuit-il que la fausseté du dogme de l'existence de Dieu soit démontrée? Hélas non! le vrai remède pour tuer le fanatisme consiste, selon moi, à démontrer à l'humanité que Dieu, si même il existait, serait son ennemi. Si ma réconciliation avec Dieu était jamais possible, ce ne serait pas de mon vivant, et

elle n'arriverait que par la complète destruction de mon être. »

On voit partout que Proudhon ne peut pas trouver de preuves suffisantes pour nier l'existence de Dieu, mais il veut à tout prix en chasser l'idée loin de lui.

Cette instabilité d'opinion est le caractère principal de tous les ouvrages de cet écrivain qui, par sa témérité, a fait tant de bruit dans le monde. Quiconque a examiné les produits de son imagination en délire, verra facilement qu'il n'a rien inventé et qu'il ne savait pas ce qu'il cherchait. Ainsi par exemple, dans son œuvre posthume sur les Évangiles, il affirme à la page 11, avec certitude, que Jésus naquit à Nazareth, et à la page 13 il dit : « Jésus naquit à Nazareth, *selon toute probabilité.* » D'après Proudhon, le Christ était socialiste. A propos du baptême que Jean donna à Jésus, Proudhon s'écrie : « Jésus se socialise. » (P. 18.) Selon lui, le royaume céleste, annoncé par Jean-Baptiste et proclamé par le Christ, n'était autre chose que la *révolution sociale.* Il dit dans ses notes : « Jésus n'est pas venu changer la Loi, mais l'accomplir. Cela veut-il dire qu'après lui il n'y ait à espérer aucun perfectionnement? Qui oserait le soutenir? Jésus a laissé intactes, au point de vue de la démonstration, toutes les grandes questions sociales. Il nous reste donc à les résoudre scientifiquement. Le Christ procédait par affirmation. Il s'agit donc maintenant de prouver et de contrôler l'exactitude de ses affirmations. La raison et la morale ont-elles donc dit leur dernier mot? Évidemment non. Il y a par conséquent quelque chose à faire après le Christ. Dieu, en nous donnant des règles de morale par Moïse et par Jésus-Christ, nous a laissé le soin d'en approfondir le sens. Ainsi, loin de déchoir, Jésus ne peut qu'être glorifié de plus en plus, s'il ne s'est point trompé, par l'étude des sciences morales et politiques. » Évidemment, Proudhon insinue qu'il faut le mettre lui-même au-dessus du Christ, qu'il place presque au même niveau que Socrate. Il est persuadé que ses théories sociales sont le perfectionnement des lois du Christ, qu'elles en sont *la solution scientifique.* Il pense que le Christ a pu *se tromper,* mais lui ne s'est pas trompé.

Quels préceptes et quels conseils nous a donc légués Proudhon

« Je voudrais encore, pour fixer tout à fait votre jugement, cher lecteur, vous rendre l'âme insensible à la pitié, supérieure à la vertu, indifférente au bonheur; mais ce serait trop exiger d'un néophyte! Souvenez-vous seulement et n'oubliez jamais que la pitié, le bonheur et la vertu, de même que la patrie, la religion et l'amour, sont des masques. » Cela lui semblait être le plus sûr moyen de purifier l'esprit et de le mettre à même de porter un jugement convenable. Il se raille impudemment de la pitié, de *la fraternité* des socialistes.

Aller plus loin que Proudhon est chose impossible. Ce qui m'étonne, c'est qu'il n'ait pas publié, pour plus d'originalité, un décalogue contenant les commandements suivants : « Adorez les idoles. Parjurez-vous. Ne respectez ni père ni mère, et ainsi de suite. » Ce serait le résumé du radicalisme social. Cette idée ne lui est sans doute pas venue à l'esprit; mais il a dit la même chose en d'autres termes.

Si Proudhon, en donnant ces conseils et en établissant ces droits était de bonne foi, et avait l'intention réelle d'améliorer le bien-être de la société, je m'étonne qu'il ait oublié que l'abaissement de la nature humaine et la destruction de tous les sentiments, en un mot, les crimes les plus horribles existaient depuis longtemps sans ses conseils.

En partant du principe de ses idées sur la propriété, Proudhon confesse qu'il n'est ni monarchiste, ni républicain, ni aristocrate, ni démocrate, mais anarchiste *dans toute l'acception du mot*. L'idéal d'un pays libre est l'anarchie complète. Chacun doit vivre pour soi et ne penser qu'à soi. La religion, invention bonne pour les enfants! La moralité, convention et convenance! Voilà l'application définitive et pratique de la théorie de ce sage. Voilà toute sa doctrine.

Si l'on pouvait admettre qu'il écrivait sérieusement (or, il est permis d'en douter, puisqu'il dit lui-même qu'il commença par le paradoxe, qu'il rencontra ensuite ce paradoxe à chaque pas, et qu'il finit par des paradoxes), si l'on ne supposait pas qu'il avait résolu de se railler ainsi des hommes, et d'essayer jusqu'à quel point peuvent aller la sottise et la passion humaines, on serait

étonné de voir qu'il ne craignît pas le ridicule en établissant des contradictions même dans ses absurdités. Car enfin, l'anarchie implique le socialisme et le communisme qu'il attaquait. Et lui-même était le roi de tous ceux qu'il condamnait.

On voit qu'il connaissait les hommes et ne craignait ni la raillerie ni l'accusation de folie, puisqu'il a encore des partisans à l'heure qu'il est.

Le pays qui s'approche le plus de l'idéal de Proudhon, est actuellement l'empire moscovite. Là la forme du gouvernement n'est qu'*une forme*. Ce qui règne en effet, c'est l'anarchie la plus complète, dont le résultat naturel est la division de la population en deux classes : les oppresseurs et les opprimés. Les premiers gouvernent à leur fantaisie. Tous les éléments y sont mêlés ensemble, suivant les conseils de Proudhon. Il n'y a ni monarchistes, ni républicains, ni aristocrates, ni démocrates : tous sont anarchistes. Celui qui est aujourd'hui aristocrate, peut être demain démocrate, et réciproquement, suivant les besoins et les circonstances. Ainsi, par exemple, l'empereur lui-même, bien qu'il porte le nom de monarque, est cependant socialiste et communiste. Il en est de même de son frère, le grand-duc Constantin, de Milutine et de bien d'autres.

Dans les classes inférieures de la société moscovite, un démocrate libéral et même républicain est en même temps monarchiste, parce qu'il se sacrifie pour son tzar. L'histoire ne nous présente nulle part une pareille fusion des idées les plus contradictoires. C'est le seul exemple au monde. Pour définir les idées politiques des Moscovites, il n'y a pas d'autre mot que le *Proudhonisme*.

La classe supérieure de ce gouvernement anarchique, c'est-à-dire celle qui est mise en haut par force, accomplit à la lettre les préceptes de son législateur. Les Moscovites *purifient leur âme*. Ils la rendent donc « insensible à la pitié et supérieure à la vertu, » mais ils ne sont pas « indifférents au bonheur. » « Ils se souviennent et n'oublient jamais que la pitié, l'amour, la religion, de même que la patrie sont des masques. » Ils en donnent des preuves tous les jours, et ont même dépassé les espé-

rances de Proudhon par leur conduite envers les Polonais.

« Pour moi, dit Proudhon, j'en ai fait le serment, je serai fidèle à mon œuvre de démolition, je ne cesserai de poursuivre la vérité à travers les ruines et les décombres. Il faut que les mystères du sanctuaire d'iniquité soient dévoilés, les tables de la vieille alliance brisées, et tous les objets de l'ancien culte jetés en litière aux pourceaux. »

Il s'est écoulé un quart de siècle depuis que ce nouvel Attila écrivait ces paroles. Tout est déjà réalisé. Ce qui était révéré autrefois : les liens de parenté, la tranquillité du foyer, la patrie, la nationalité, le droit, la liberté, la probité, l'honneur, la discrétion, la vérité, la pitié, la justice, le respect de la propriété d'autrui, le crédit, tout enfin est jeté en litière aux pourceaux.

Les gouvernements alliés ont accompli l'œuvre de la destruction. Des anciennes croyances il n'est resté que des débris. Sur ces ruines fumantes se dresse la Moscovie, le glaive d'une main, la torche de l'autre. Sur sa poitrine est écrit ce mot en lettres de feu : *La jeune Russie* (*Molodaja Rossija*).

Quelques tisons fument-ils encore çà et là sur le lieu de l'incendie, quelques flammes des idées premières s'élancent-elles de temps en temps de dessous la cendre, vite ils les étouffent, ils les éteignent avec crainte, avec la précipitation d'un satan qui ne peut croire à sa victoire, à l'avénement de son règne, à la destruction universelle. La moindre lueur les effraye, la moindre voix un peu hardie qui s'élève du bûcher de l'humanité vaincue les remplit de terreur. Etouffons vite le reste ! crient les meneurs ; vite, exterminons ces derniers vestiges ! Aux gémissements des victimes évanouies et agonisantes se mêlent les cris confus de la folie, de l'horreur, du désespoir, de la fureur : « A bas les trônes ! » crient les uns. — « A bas le peuple ! » crient les autres. Règnent les tyrans ! Règne le terrorisme ! Vivent les ténèbres ! Vive le crime ! Vive le néant ! Vive l'esclavage ! Vive le désordre ! Nous ne voulons ni trône, ni peuple, ni église. Périsse Dieu ! Portons un toast à Satan ! »

De l'Atlantique à l'Oural, de la Baltique aux colonnes d'Hercule ce n'est que vacarme, fracas, tumulte ; on n'entend que les

cris épouvantables des vainqueurs, et les gémissements encore plus épouvantables des vaincus.

Dans cet effroyable tumulte, on ne peut distinguer la voix du démon vainqueur de celle de l'ange de la liberté.

Récemment encore, du fond de la Moscovie s'élevait une voix criant : « Mort et massacre à tous! Tout est mensonge, tout est sottise, depuis la religion qui nous ordonne de croire dans on ne sait quel Dieu, qui n'a jamais existé, jusqu'à la famille. Dieu est le produit d'un égarement de l'imagination ; les sots croient à la famille. Le commerce, c'est le vol organisé. Que la Révolution prenne le dessus, une révolution meurtrière, sanglante et implacable! Vive Pugatchef! Des torrents de sang vont couler. Des milliers de victimes innocentes périront. Mais nous en saluerons avec joie l'avénement. Nous avons approfondi l'histoire de l'Occident, et cette étude a porté ses fruits. Maintenant nous serons plus raisonnables, non-seulement que ces impuissants révolutionnaires de l'année 1848, mais même que les grands terroristes de 1792, et nous ne serions pas effrayés quand il coulerait trois fois plus de sang que n'en ont versé les Jacobins de 1793. La propriété foncière est abolie, la propriété mobilière rendue viagère. L'Etat sera l'héritier universel. Chaque propriétaire, sans exception aucune, devra être membre d'une commune rurale. Il sera libre de labourer la terre ou de l'affermer. Toutes les quelques années, un nouveau partage des terres aura lieu par le tirage au sort. Chaque commune a un pouvoir judiciaire et pénal. Les ateliers de travaux publics seront sous la direction des élus de la commune. Les magasins et les boutiques seront dans les mains du gouvernement. Tous les produits du sol et de l'industrie devront être vendus selon leur valeur réelle et non pas aux prix fixés par les marchands. L'éducation des enfants appartiendra au gouvernement. Les femmes jouiront de tous les droits civils et politiques à l'égal des hommes. Le mariage est aboli comme institution immorale. La famille est abolie, parce qu'elle contrarie le développement de l'homme et s'oppose à la suppression de la propriété. Les couvents sont abolis, et tout ce que les églises possèdent ou renferment dans leurs murs, sera vendu au marché

public au profit de l'Etat. La forme du gouvernement est une République fédérative. Le parti révolutionnaire, pour organiser de la sorte le pays, devra prendre la dictature et ne se laisser arrêter par rien. Les élections des représentants à l'assemblée nationale s'accompliront sous l'influence du gouvernement, qui emploiera aussitôt les moyens nécessaires pour prévenir l'adoption des candidatures de partisans de l'ancien ordre de choses, s'il en était encore resté en vie quelques-uns. Le destin a laissé à la Russie l'honneur de mener à bien le grand œuvre du socialisme. Quand nous nous écrierons : « Aux haches! » Que chaque homme du peuple saisisse sa hache et frappe à droite et à gauche quiconque refusera de crier : « Vive la République russe, démocratique et sociale! » Qui n'est pas avec nous est contre nous. Quiconque est contre nous est notre ennemi. Et nous, nous sommes résolus à exterminer nos ennemis par tous les moyens possibles. Tel est notre programme (1). »

Les voilà donc, ces amis de la liberté et de la fraternité, ces gens instruits!!!

Un des journaux moscovites les plus sérieux raisonne ainsi dans le même sens, en employant seulement une autre forme : « Il y a des théories très-bien conçues, mais qui ne peuvent toujours s'appliquer à la vie pratique de *chaque individu* ou de chaque nation. Au rang de ces utopies se place le prétendu principe des nationalités! » (Alors il faudrait admettre, avec l'auteur de cet article, que la nation n'existe pas, qu'elle n'est qu'une

---

(1) J'ai tiré textuellement ces extraits de l'ouvrage du prince Dolgoroukoff, *le Véridique*, t. I, nº 2; Bruxelles, 1862. Le prince Dolgoroukoff, qui déplore cette aberration, appelle avec raison les membres de cette coterie et les auteurs du programme *des Echappés de l'hospice des fous!* C'est une chose triste et épouvantable qu'il y ait en Europe des gens se trompant eux-mêmes et voulant se persuader que les partisans de pareils principes sont peu nombreux. J'ai la certitude qu'il n'y a aucun pays où il n'y en ait au moins quelques-uns. Du reste, ce programme a déjà été exécuté pendant l'année 1863 en Pologne où on massacra les Polonais *à droite et à gauche*, pour cette seule raison qu'ils criaient : « Vive la liberté! Vive la nationalité! » Les années suivantes, Milutine et ses collègues *ont exterminé les Polonais par tous les moyens possibles.*

idée? Par conséquent, le principe de l'individualité est aussi une utopie? et la personne, l'individu n'est aussi qu'une idée? Je ne sais quelle logique est en vigueur dans l'empire moscovite, mais dans le monde entier il n'y a qu'une logique. C'est une science universelle, cosmopolite. Pourquoi l'adversaire des nationalités crée-t-il une logique nationale? Est-ce aussi pour l'appliquer à la vie pratique d'un certain individu?)

« Le principe des nationalités, continue l'auteur socialiste, est fondé dans sa signification primitive sur les raisons les meilleures et les plus justes. Sa mise en pratique paraît, au premier coup d'œil, être la chose du monde la plus simple, et les tendances de ses partisans semblent, pour un observateur superficiel, être *les plus honnêtes*. Mais hélas! tout cela *n'a que l'apparence*, et la réalité est tout autre. » (Ce n'est pas une *apparence* pour l'auteur, mais pour lui, c'est bien une certitude que tendre à l'indépendance est un crime.)

« Le principe des nationalités est compréhensible et pratique dans l'état primitif des nations appelé encore l'état patriarcal, lorsque la tête de la famille ou de la tribu est toute-puissante dans son cercle. C'est de cette manière que se sont formées les premières sociétés, les premières nationalités. Mais ensuite, les rapports sont devenus de plus en plus *compliqués*. » (Qui les a compliqués, si ce n'est ceux qui ont écrasé les nations!) « La force matérielle ou morale d'un peuple a pris le dessus sur les autres. » (Oui, et cela a été si avantageux, que l'auteur libéral veut conserver cette force et surtout la force matérielle!) « Une race en a conquis une autre. » (On veut en conclure sans doute que cela doit durer ainsi!)

« Aucune grande race n'a agi et n'a pu agir suivant le principe de la nationalité. » (Où l'auteur a-t-il pris cela? et les Allemands?) « Sur le globe entier il n'y a pas un seul pays qui soit habité exclusivement par une race pure. » (Est-ce une raison pour qu'une race dévore l'autre?) « Chaque race puissante se rend maîtresse de la plus faible. » (Oui, par le droit de Satan.) « Le résultat d'une pareille action ou la conséquence logique *d'un tel ordre de choses* fût l'établissement de grands Etats, » (je le crois bien!) « et de peu-

ples composés d'éléments hétérogènes et liés cependant par *des intérêts communs.* » (Mais si, par exemple, l'auteur veut être fidèle au czar et envahir la propriété d'autrui, et s'il s'en trouve un autre qui ne le veuille pas, *les intérêts ne seront plus communs.*)

« La tentative, dit plus loin l'auteur qui s'oublie lui-même, la tentative de rompre une pareille union des peuples est un *crime.* Le principe des nationalités, *bien que naturel en lui-même, est impraticable* dans la situation actuelle *des grandes puissances.* » (Ah! et dans la situation des puissances secondaires, il est donc praticable?)

« Il est facile de s'imaginer quel aspect présenterait l'Europe au cas où on y appliquerait le principe des nationalités. Prenons, par exemple, la France, qui est le berceau de ces fausses théories et de toutes les utopies politiques. » (Pourquoi donc l'auteur a-t-il été puiser dans ce berceau le socialisme pour se l'approprier?) « Nous voyons que la population de la France se divise en différentes races : les Basques, les Bretons, les Allemands d'Alsace et autres qui parlent des *dialectes* différents et ont des mœurs différentes. » (L'auteur tombe dans l'enfantillage. Qui parle des provinces et des dialectes? Il ne s'agit pas des provincialismes, mais des nationalités, ni des dialectes et *des patois*, mais de la langue.)

« A ce mot d'ordre de nationalité, l'Ecosse et l'Irlande pourraient bien lever l'étendard de l'insurrection, » (Pourquoi pas? C'est ce qu'elles ont déjà fait souvent), « de même que la Bretagne, la Bourgogne, » (ce sont des provinces qui n'ont jamais pensé à se séparer de la France) « la Norwége, » (elle jouit d'une liberté et d'une autonomie complètes) « et une multitude d'autres pays. »

« Si l'on appliquait le principe des nationalités à l'ordre *actuel* des choses et au système des Etats européens, alors au lieu de l'ordre se produirait le chaos, au lieu de la paix nous aurions l'anarchie. » (Mais le premier anarchiste, le premier destructeur de la paix, c'est l'auteur qui soutient la force brutale et en propage l'autorité.) Il faudrait diviser tous les Etats en parties minus-

cules, et l'on verrait revenir les temps fameux des petits princes souverains, de l'arbitraire et du droit du plus fort. » (L'auteur pense sans doute que le droit du knout, de la potence, du glaive et de la hache est meilleur que celui du plus fort.)

« L'*intérêt* de toutes les nations est de s'approprier et de faire entrer dans leur sein toutes les autres nationalités. » (C'est l'intérêt des voleurs et des brigands de s'approprier et de faire entrer dans leur poche la propriété d'autrui, prise par ruse ou par force. Mais si les peuples veulent se confédérer, ils se réunissent de leur propre gré comme, par exemple, des Allemands et des Italiens l'ont fait en Suisse.)

« Le temps viendra où tout le monde se convaincra que l'initiative partie des bords de la Seine, pour provoquer la question de nationalité n'a en vue que des buts égoïstes. Il commence à être temps de renoncer aux *utopies nuisibles* et d'entreprendre un travail *utile*. Chaque homme, comme membre de la société, doit regarder la vie au point de vue pratique et ne pas se plonger dans l'idéal. Quels résultats a amenés en France cette lutte acharnée pour la réalisation de vains rêves? Elle lui a donné la dynastie des Bonaparte !... » (Si c'était la dynastie des Holstein-Gottorp, les choses seraient bien plus *pratiques et bien plus utiles!*)

« Malgré la répulsion qu'on nous témoigne, nous suivons notre chemin et nous ne le quitterons pas, en dépit des efforts de nos ennemis. » (*Nouvelles de la Bourse*, année 1865.)

C'est la paraphrase du programme cité plus haut. Le journal moscovite dont on m'a communiqué cet extrait est un journal officiel.

Voyez comme Voltaire, Saint-Simon, Frédéric II, Bismarck, Metternich, Proudhon, Alexandre II, Milutine et leurs pareils se rencontrent sur le même terrain!

Il n'y a qu'un enfant, un ignorant ou un esclave qui ne comprenne pas que l'ennemi le plus terrible du despotisme, est la question des nationalités.

Pour terminer cette discussion déjà trop longue sur le socialisme, il ne sera pas hors de propos de citer les paroles prononcées publiquement par *des libéraux* dans une grande assemblée

» Nous sommes révolutionnaires, socialistes et athées. Il faut pour toujours en finir avec cette morale chrétienne! » (Jacquelard).

« Dieu, — c'est le mal. La propriété, — c'est le vol. » (Lafargue.)

« Jurons haine à la bourgeoisie et à la noblesse, haine aux capitaux, le droit au travail, non! — aux travailleurs. Choisissons entre l'homme et Dieu. » (Casse.)

« Le lieu de notre rendez-vous, est le champ de bataille. Je ne dirai qu'un mot : aux armes! » (Loisson.)

« Il y a un congrès que nous voulons accélérer de toutes nos forces. Il se réunira dans la rue; nos fusils publieront le vote décisif. » (Jacquelard.)

« Nous ne reconnaissons aucun pouvoir, même le pouvoir de Dieu, — nous ne reconnaissons que la force. » (Tous : Oui, oui.)

Pauvres gens!... Qui donc tient jusqu'à ce jour l'humanité dans les fers, si ce n'est la force? (*Congrès international des étudiants à Liége et à Bruxelles,* convoqué à la fin d'octobre et au commencement de novembre 1865, pour répandre les idées « *progressives.* »)

Qu'est-ce donc que tout cela? Le chaos!... Quels sont donc les alliés qui se présentent pour livrer bataille aux despotes? Contre qui faut-il commencer la lutte? Où sont les despotes et où sont les champions de la liberté? Quelles bases donner à la révolution? Quels principes faut-il adopter, quel but faut-il poursuivre? Avec qui se réunir et agir?... Dans cette immense quantité de partis, qui ne méritent ni foi ni confiance, qui foulent aux pieds tout ce qui est saint, dans cet abîme infernal d'idées contradictoires, les uns dévoreraient les autres. Et nos héros luttant entre eux, pourraient être enveloppés d'un vaste filet, comme des moineaux qui se battent.

« Non tali auxilio nec defensoribus istis
« Tempus eget. . . . . »
(*En.*, liv. II.)

QUEL EST LE PLUS GRAND OBSTACLE A LA LIBERTÉ ET A L'ALLIANCE DES NATIONS ?

Ceux qui parlent le plus de liberté et de progrès, avancent en même temps de telles absurdités, et discutent si misérablement, que les gens qui exercent une influence sur l'organisation sociale, cherchent par tous les moyens possibles à maintenir le *statu quo*.

Les gouvernements, pour empêcher un bouleversement dont la violence pourrait être également nuisible aux souverains et à leurs sujets, mettent en œuvre toutes les ressources du despotisme et se croient même justifiables. D'autre part, des libéraux et des patriotes des plus zélés craignent de contribuer au développement plus libre des rapports sociaux, en voyant les idées qui règnent dans la classe soi-disant éclairée. Récemment, un républicain ardent, homme d'action, partisan du libre progrès, dans toute l'acception de ce mot, après une longue lutte soutenue dans les journaux, écrivait ces paroles: « J'aime mieux l'oppression systématique des hommes d'Etat que le despotisme de l'ignorance et de la brutalité (1). » Il est parfaitement évident que dans tous les cas, dans l'arène du journalisme, comme sur le champ de bataille, dans la vie publique comme dans la vie privée, quand on n'a qu'à choisir entre deux maux, la lutte est toujours plus supportable avec un homme de sens qu'avec un sot.

Des écrivains et des journalistes, s'abritant de l'étendard du progrès et de la liberté, souvent par légèreté ou par manque de réflexion, plus souvent encore par mauvaise foi et par spéculation, dans le seul intérêt de leur réputation, propagent des idées et donnent aux peuples des conseils soi-disant libéraux, et sans rien faire pour le bonheur des nations opprimées, ne font qu'effrayer les habitants paisibles et éveillent chez les gouvernements comme

(1) « Lieber ein drückendes System von Staatsmænnern getragen, « als ein Despotismus der Unwissenheit und Brutalitæt. »

chez les admirateurs de l'état actuel, la vigilance, les précautions, *la réaction.*

J'ai déjà mentionné les adversaires que rencontrent les nations qui tendent à recouvrer leurs droits. J'ai ici en vue une classe particulière de gens qui, sans s'occuper de politique, exercent sur la destinée de la société l'influence peut-être la plus décisive. Je ne sais à qui donner la préférence à cet égard : ou aux propagateurs des idées fausses aussi nombreux dans les sphères officielles que dans les cercles d'une opposition insensée, ou à ceux qui, en apparence occupés exclusivement de leurs affaires, ont des milliers de moyens de tromper l'opinion publique. Soit par leurs intrigues, soit par leurs manœuvres secrètes, ils minent les œuvres des travailleurs les plus assidus, ils discréditent les gens les plus honorables, et, liés ensemble par la communauté des intérêts, ils forment une puissance et une hiérarchie d'autant plus terrible, que leur pouvoir est plus caché. Je veux parler des marchands et des riches commerçants de tout genre.

Qui a jamais étudié cette immense fourmilière de gens pour lesquels *le profit* est tout? Leur mot d'ordre est le présent. Quant à l'avenir, ils n'y pensent que lorsqu'ils songent à gagner du temps pour remplir leurs caisses. Il semble qu'ils s'inquiètent peu du sort de leurs enfants eux-mêmes, à plus forte raison de celui de leur prochain. Leurs fils et leurs petits-fils suivront la même route qu'eux. Les pères leur apprendront à croire à l'argent et à ne s'occuper de rien. Le commerce!... ce mot magique, cette pierre philosophale qui produit des millions dans un instant... Le commerce, appuyé sur la paix universelle, dussent les trois quarts de l'humanité périr de misère et de langueur, voilà l'alpha et l'ômega de la sagesse des marchands. Chaque mouvement en avant est pour eux un sujet de terreur.

Cette phalange ennemie de tout progrès intellectuel et de tout développement des droits de l'humanité se compose des banquiers, des fabricants, des industriels, des rentiers, des maîtres d'hôtel et de tous ceux qui exploitent les passions humaines, qui fournissent les objets de luxe, qui parent le corps, satisfont l'estomac, qui élèvent, développent et perfectionnent la vie animale,

les sens, le matérialisme doré et parfumé au dehors, mais au dedans sale, hideux, et allant jusqu'au cynisme le plus éhonté.

Les soi-disant savants poussent de toutes leurs forces dans cette direction. « Il n'y a pas d'âme, » s'écrient-ils. Insensés!... Aveugles! Se sont-ils bien demandé où leur théorie conduirait la foule?

On criait jadis et quelques-uns crient encore aujourd'hui : « A bas les riches! » Si l'on commence à crier : « A bas les marchands! à bas les commerçants! à bas ceux qui font naître le scandale et le luxe! à bas ces tentateurs qui avilissent le peuple! » Si la vengeance et l'exaspération se tourne contre eux, à qui en sera la faute?

EFFETS DE L'ESCLAVAGE DANS LA VIE JOURNALIÈRE

Je vais énoncer une opinion qui, en apparence, semble être un sophisme, mais qui, dans ma conviction, est une vérité psychologique et pratique.

La société est tellement opprimée par les idées, que dans chaque entretien journalier, et presque à chaque pas de la vie sociale apparaissent les traces d'une servitude universelle.

Les vices sociaux et les ridicules sont exposés dans les comédies, les satires, les nouvelles, les romans, les caricatures, et, malgré cela, les mêmes erreurs se répètent partout et toujours. Si on lit les romans avec tant d'avidité, si on court à la comédie, si on aime à regarder une caricature spirituelle, c'est que chacun y voit son portrait fidèle et celui de son semblable. Si les vices et les ridicules humains sont toujours les mêmes depuis Aristophane jusqu'à Molière, Augier et Ponsard, depuis Juvénal jusqu'à Boileau, Balzac et Berthal, c'est que la société est l'esclave des gouvernements ou de la sottise, et plus souvent des uns et de l'autre. Les passions et la sottise gouvernent la société. Ces deux puissances grandissent comme des polypes, enlacent les nations tout entières, se répandent comme une peste, percent, rongent et décomposent l'organisme social. Dès le ber-

ceau, les idées fausses circulent autour de nous comme les atomes innombrables qui remplissent l'atmosphère; elles entrent dans les poumons, dans le sang, dans le cerveau, dans l'esprit, et se propagent de telle manière, acquièrent une telle autorité par tradition et ancienneté, que les excès les plus monstrueux, les absurdités les plus choquantes obtiennent droit de cité.

Écoutons la conversation de la première société venue, composée même de gens très-instruits; que de sottises sortent de leurs bouches dans l'espace d'une heure? S'il arrive par malheur qu'une bêtise ait été dite avec esprit ou éloquence, c'est fini. La semence est jetée, elle a germé, elle croîtra.

De la logique, il n'en est pas question. Comment la logique pourrait-elle trouver place lorsque des professeurs patentés forment la société en lui débitant des absurdités sous une forme logique et sérieuse? De la science? Comment des idées justes sortiraient-elles des connaissances acquises, quand les notions du vrai sont dénaturées à l'envi dans les écoles et dans les salons? De la religion? de la moralité? Chacune des confessions, soi-disant chrétiennes, a sa ritournelle. Le protestantisme a tué dans l'homme l'action et le dévouement. Le catholicisme donne dispense des devoirs moyennant des prières, des chapelets et des confessions.

Si dans une pareille société il se trouve une personne supérieure aux autres par ses capacités, sa raison, ses connaissances acquises, la sûreté de son jugement, elle a l'air d'un sauvage égaré au milieu de gens civilisés. La triste position d'un tel homme en société se résume ainsi : ou il doit se taire, ou à chaque mot combattre contre tout le monde. Dans le premier cas il passe pour un sot, dans le second on lui reproche l'*esprit de contradiction*. En aucun cas il ne peut avoir d'influence.

Cette inondation de sottises et d'erreurs ne saurait être arrêtée ni refoulée. Sa force est irrésistible, car elle s'appuie sur les masses qui précipitent et poussent en avant cet immense courant. Dans les conversations de chaque jour, la discussion à propos des choses ordinaires et des idées accessoires en apparence, mais ayant une signification plus profonde pour un esprit péné-

trant, ressemble au travail des Danaïdes, à la pierre de Sisyphe. Pour s'entendre il faudrait transformer le monde entier, recommencer son éducation. Que faire avec un homme qui raisonne sur les mathématiques supérieures sans connaître la table de Pythagore et qui soutient que deux et deux font cinq?

Telles pensées, telles actions. Des idées convenues sort la série d'événements journaliers dont se compose l'ensemble de la vie. La manière d'agir de l'individu, comme la manière d'agir de la société, est la suite des idées reçues. Dans la vie pratique sociale, la trahison s'appelle fidélité, l'orgueil prend le nom de dignité, la fierté désigne l'autorité, l'égoïsme est la modération, l'avidité s'appelle sens pratique, l'avarice se nomme économie, la prodigalité s'intitule libéralité, la timidité se qualifie de tact et l'insolence de courage; le libertinage n'est qu'un amusement, le mutisme prouve la raison, le bavardage indique l'esprit, la bigoterie marque la piété, le fanatisme passe pour religion, l'athéisme est le signe de l'émancipation de la raison... Qui comptera ces millions de sottises humaines?... Il faudrait écrire un dictionnaire spécial des expressions de la société. A défaut de cet ouvrage il est impossible de s'entendre.

Et que *de bonnes intentions!* Un vieux père ne met pas en possession d'une de ses propriétés son fils âgé de quarante ans : c'est pour son bien; une veuve de cinquante ans, mère de six enfants, se marie avec un jeune homme de vingt ans : c'est pour le bien de ces enfants; un capitaliste prête de l'argent à son voisin à vingt-quatre pour cent : c'est pour son bien; un fabricant diminue le salaire des ouvriers : c'est pour leur bien; un maître opprime ses domestiques : c'est pour leur bien. C'est aussi pour le bien des pauvres que le domestique s'enivre et casse les glaces des riches; c'est pour le bien de l'Église chrétienne que le prédicateur catholique distribue des amulettes qui gardent du péché; c'est pour le bien du peuple que l'orateur protestant lui enseigne qu'il n'y a pas de Dieu. Le rabbin attise la haine contre les chrétiens : c'est pour le bien de ses coreligionnaires; le fonctionnaire torture un accusé politique : c'est pour le bien de la société; le geôlier de la prison martyrise le détenu : c'est pour

son bien; la jeune fille fait souffrir l'amant qui l'adore : c'est aussi pour son bien.

Celui qui entre dans cette société avec des idées différentes éprouve le sort d'un merle blanc. « Il est convenu de n'appeler fous que ceux dont la folie ne s'accorde pas avec la folie du plus grand nombre. » (Fontenelle).

DE LA MODE

Peut-on oublier *la mode* quand on parle de la société? Ce dictateur, ce tyran tient la moitié de l'humanité dans une obéissance servile. Il faut avouer que la mode fut connue dans l'antiquité la plus reculée. Dans les tragédies d'Euripide, les femmes en font déjà l'objet de leur conversation. Les hommes n'avaient pas la liberté de ne point s'y conformer. Dans l'antiquité, les médecins et les philosophes portaient leur barbe. Esculape, Platon et Diogène se distinguaient non-seulement par leur sagesse, mais aussi par leurs barbes magnifiques. C'était le plus bel ornement de l'homme. Les peuples d'Orient considèrent la barbe comme quelque chose de sacré. C'était une punition et un déshonneur de la faire raser. En Grèce, on ne commença à couper la barbe que sous Alexandre de Macédoine. Les Romains, tant qu'ils furent puissants, la laissaient pousser et en prenaient un soin tout particulier. La mode n'en disparut qu'au troisième siècle avant J.-C. Au temps de l'Empereur Adrien la barbe reparut, et on la porta jusqu'à Constantin le Grand. Il est à remarquer que c'étaient les monarques qui influaient sur le costume des hommes. Il est à constater que la barbe disparaissait aux époques du plus grand despotisme. Les monarques, qui brisaient toutes les lois naturelles, ne pardonnèrent même pas à la barbe, qui était regardée par les anciens comme un signe de force. Pierre Ier commença à civiliser la Moscovie en défendant de porter la barbe. Nicolas Ier s'irritait lorsqu'il voyait une personne avec toute sa barbe. Plus d'un malheureux fut transporté en Sibérie pour avoir résisté à la haine traditionnelle des

tzars contre les cheveux où ils voyaient sans doute la force de Samson. Jusqu'à présent, en Moscovie, le gouvernement persécute tous ceux qui portent de la barbe comme des libres-penseurs *trés-dangereux*.

En France, le peuple imitait ses rois. Sous François Ier, la mode était de porter de longs cheveux et une barbe courte. Le roi ayant été blessé à la tête, fut obligé de faire couper ses cheveux, et laissa pousser sa barbe. Aussitôt la cour entière, de faire couper ses cheveux et de laisser pousser sa barbe. Le reste suivit l'exemple de la cour. On déclara que ce n'était qu'un privilége réservé à certains dignitaires. La nature a donné de la barbe à tous les hommes; les gouvernements en on fait une question politique. Les plus grands despotes de France, Louis XIII et Louis XIV, ont publié des règlements relativement à la barbe. Depuis cette époque, la forme en a été variée à l'infini.

Un Espagnol introduisit au quatorzième siècle, les barbes postiches. Don Pédro lança contre elles un édit sévère en 1351.

Non-seulement les gouvernements séculiers, mais encore *les papes* s'occupèrent de cette grave question. *Les conciles* délibérèrent sur les barbes des prêtres, les uns leur permirent d'en porter, les autres prononcèrent l'anathème contre la barbe. Aujourd'hui le rasoir fait partie des instruments de la discipline ecclésiastique.

Qui croirait que la barbe a exercé une influence décisive sur les destinées de l'Église? Le patriarche de Constantinople, Bessarion, Grec d'origine, travaillait beaucoup à l'union de l'Église orientale avec l'Église romaine. Le pape Eugène IV sut apprécier son zèle, et lui envoya le chapeau de cardinal en 1439, après le concile de Florence. Trompé dans ses espérances, cet apôtre de la concorde et de l'unité ecclésiastique, sans cesser d'aimer sa patrie, embrassa le culte romain. Après la mort d'Eugène, les vertus de Bessarion lui assuraient presque le siége apostolique. Son élection pouvait amener l'union des deux cultes. Tous les votes étaient pour lui. Tout à coup Alanus, doyen du *collége*, soi-disant *sacré*, levant les yeux au ciel et joignant les mains,

s'écria : « Comment ! cette barbe de bouc pourrait-elle être élue pape? Lui, qui n'a pas encore été tonsuré, serait notre chef? il serait placé à la tête de ceux qui portent une barbe courte?... » Ce fut assez. Les votes du conclave, « *inspiré du Saint-Esprit,* » se tournèrent tout à coup contre lui.

Il est inutile d'énumérer tous les ridicules et tous les écarts que la mode a fait naître. Il suffit de rappeler qu'à la fin du siècle dernier, on imitait les chiens et les tyrans dont le nom même inspire de l'aversion. Il y avait *des coiffures à la chien barbet, à la Titus,* ce qu'on pourrait encore pardonner ; mais il y avait aussi des coiffures *à la Caracalla.*

De nos jours encore, *le beau sexe* fait preuve d'un étrange courage, en suivant la mode de femmes dignes du plus grand mépris. Mademoiselle de Fontanges, maîtresse de Louis XIV, attacha un ruban (sa jarretière, dit-on) sur son front. Le roi en fut enchanté. Alors toutes les dames de la cour de se mettre des rubans au-dessus des yeux. La mode courut toute l'Europe, avec le nom de l'inventrice. Le genre de coiffure *à la Ninon de Lenclos, à la Pompadour,* etc, était encore très-en vogue, il n'y a pas ien longtemps. Toutes les femmes savaient-elles quels noms elles affichaient sur leur propre personne?

L'envie de se distinguer par quelque originalité a été poussée jusqu'à un tel point, que les femmes les plus belles se sont transformées en monstres dans l'espérance de plaire. Qui ne se rappelle *les coiffures à la Méduse?* Dix ans sont à peine écoulés, et on a repris la même mode. Être échevelée, est synonyme d'être belle et d'avoir du goût. Ce qu'il y a de certain, c'est que cela donne un air malpropre... Et les chignons emprisonnés dans des filets qui ressemblent à la plique polonaise! Et ces crinolines, ces ballons ambulants sur lesquels on a tant écrit!... Partout, dans les plus petits détails, la même tendance à aller contre la nature, et à enlaidir des formes charmantes. La décadence du goût apparaît à chaque pas. Mais les femmes vont souvent à l'extrême. Parfois, elles ont l'envie de se montrer dans le costume de nos premiers parents. C'est le signe du retour aux lois naturelles. *Le Charivari* avait bien raison de dire : « *Il*

y a si peu de robe, mais si peu, que cela ne vaut pas la peine d'en porter. »

Dans l'observance de la mode, plusieurs hommes ont dépassé le beau sexe en courage. Pour ceci, comme pour tout le reste, il n'y a pas grande différence entre les modernes coryphées du monde élégant et leurs aïeux. Philippe le Bon, duc de Bourgogne, devint amoureux de madame de Bruges, qui avait les cheveux rouges, et qui, pour cela, était l'objet d'allusions et de plaisanteries sans fin. Le prince créa, en l'honneur de cette dame, l'ordre de la *Toison d'or*, le 10 février 1429. Plus tard, tout le monde brigua l'honneur d'obtenir cette décoration qui rappelait la victoire d'une heureuse beauté. *L'ordre de la Jarretière* a la même origine. En Angleterre on se le dispute. « Honny soit qui mal y pense. » Il faudrait dire : Honny soit qui y pense!...

Le libertinage de la cour de France inspira à quelques vieillards effrontés, ainsi qu'à de laides coquettes de cacher leurs cheveux gris et leurs rides au moyen des perruques et de la poudre. Les jeunes filles les plus belles, toutes fraîches et vermeilles, suivirent leur exemple. Les jeunes gens les plus beaux ressemblaient à leurs vieux grands-pères. Etait-ce folie ou sottise?...

L'Europe vieillit en un instant. Les plus grands savants s'amourachèrent de leurs perruques. Le célèbre Buffon se faisait friser trois fois par jour.

Alexandre de Macédoine avait une épaule plus haute que l'autre, et paraissait un peu contrefait. Les flatteurs se tournèrent la taille à dessein, pour ressembler au moins en cela au héros. Deux mille cent ans après, Alexandre, tzar de Moscovie, se faisait bourrer de ouate le côté; les Moscovites, par attachement pour leur tzar, marchèrent bourrés de ouate comme des matelas. Napoléon Ier croisait les bras sur sa poitrine. Le dix-neuvième siècle a vu beaucoup de *grands hommes* aux bras croisés. L'Empereur François Joseph, réunit ses moustaches à ses favoris; dès lors, on ne put plus distinguer de l'empereur lui-même un chevalier, fidèle aux Habsbourgs. En France même, les maires des petits villages imitent Napoléon III dans sa coiffure.

Les Anglais préférèrent l'industrie à la mode. Pour que les

fabriques de rasoirs ne tombent pas en décadence, ils se font soigneusement raser les moustaches et la barbe. Les Allemands qui aimaient à envisager *dans la vie le côté pratique*, laissent une libre place autour de la bouche et du nez pour épargner les serviettes et les mouchoirs. Rien de plus drôle que ces physionomies barbues et sans moustaches.

Ce qui est triste, c'est cette imitation, cette singerie, à laquelle les hommes sont si enclins. Toutefois, il faut être juste; si cet esclavage volontaire, qui va jusqu'aux vêtements, éveille des pensées sérieuses, ce serait du despotisme de contrarier les plaisirs innocents et si naturels des jeunes personnes belles, ou qui veulent l'être. Je ne puis souffrir la sévérité outrée de ceux qui jettent indistinctement l'anathème sur toute espèce de mode. Au fond de ces jugements rigoureux, on trouve ordinairement l'envie. Les femmes coquettes autrefois, et fanées aujourd'hui, sont les plus sévères. On connaît le proverbe : « Quand le diable devient vieux il se fait ermite. » Du reste, le progrès de l'art exige aussi certains changements dans les habits. L'important, c'est que la mode ne soit pas exagérée, ni aveuglement imitée. Ce qui est bon dans un pays, dans une ville ou dans un salon, ne peut convenir partout. Qui est-ce qui sert le plus souvent de modèle?... J'aime mieux ne pas le dire. Néanmoins, c'est Paris qui dicte les lois. Et combien y a-t-il de gens qui apprécient la valeur de l'homme, d'après la valeur de son habit?... Qu'on n'aille pas me dire que ce sont là des exceptions. Souvent le sort d'un homme dépend de sa toilette. Le vêtement exerce une impression avantageuse, ou désavantageuse sur les gens qui se sont accoutumés à ne faire attention qu'aux formes. Qui peut nommer toutes les nuances des saluts, ces demi-sourires, ces regards mesurant de la tête aux pieds la personne qui entre dans une société? Qui appréciera les sentiments et les pensées, qui parcourent avec la rapidité de l'éclair le cœur et l'esprit de l'homme, qui s'aperçoit qu'on l'humilie à cause de son habit usé, ou d'une mode vieillie? Un seul instant fait naître quelquefois dans notre sein des sentiments jusqu'alors inconnus. Combien de préventions et de préjugés, combien de haines

se sont produits souvent dans une seule seconde, causés par des contrariétés, en apparence insignifiantes !

Voici encore une triste conséquence de la mode mal comprise et mal appliquée. La mode parisienne s'étend jusqu'à la manière de vivre, jusqu'à l'éducation physique et morale. Personne ne contestera que l'éducation ne soit la base de la vie sociale. A Paris on empoisonne déjà assez le corps par des mets et des boissons nuisibles, par l'insomnie et les rideaux ; on y empoisonne assez l'esprit par ces conversations qui sortent des limites de la décence, par les scandales des spectacles, et enfin par des mœurs dépravées qui sont devenues une chose si générale qu'on en parle comme de phénomènes très-naturels. Tout ce qui est adopté à Paris obtient la sanction de presque toute l'Europe, et les autres nations puisent plus souvent l'enseignement de la vie dans les égouts français que dans le centre de la pensée libre et de la lumière.

Les Anglais, malgré la grotesque excentricité qui distingue leur costume, sont dignes d'être imités, parce qu'ils n'acceptent jamais une mode qui serait à leur préjudice. Leur manière de vivre est en général fondée sur la santé et la moralité. Au premier coup d'œil quelle différence entre les Anglais et les Français ! Les Anglais sont grands, sains, forts et accoutumés aux exercices physiques. Ils ne changent pas si vite leurs modes, sont persévérants et fermes dans leurs entreprises. Les Anglaises sont les plus belles femmes du monde, et en même temps les plus saines sans doute. Les Français ont l'air malades et pâles. Les Françaises veulent cacher le manque de beauté à l'aide de parures artificielles. Les femmes des autres pays suivent leur exemple. Le plus souvent elles n'atteignent pas leur but et ne réussissent pas à cacher leurs propres défauts, car elles ne savent pas s'habiller. « Il ne suffit pas d'avoir une belle robe, il faut savoir la porter. »

Une femme est le meilleur juge en pareille matière. Je cite ici les paroles de madame de Girardin, où je trouve sur la mode des vues philosophiques exposées avec esprit :

« Comment se fait-il qu'il y ait tant de différence entre un cha-

peau rose et un chapeau rose, entre un mantelet noir et un mantelet noir, entre une jolie femme et une jolie femme? L'autre jour, au Théâtre-Français, par exemple, les femmes étaient mises, comme l'étaient hier soir les femmes à Tivoli : mêmes capotes, mêmes mantelets, mêmes robes de mousseline blanche; et pourtant il y avait entre l'élégance de celles-ci et la tournure de celles-là la distance qu'il y a entre la rue du Faubourg-Saint-Honoré et la rue du Faubourg Saint-Denis. Les modes le plus généralement adoptées ne le sont que par une aveugle condescendance. La beauté de toute une population de jolies femmes est souvent immolée aux défauts de trois ou quatre merveilleuses. Oui, madame, cela est ainsi : vous qui avez une taille si souple, une tournure si gracieuse, vous ne portez sept ou huit lés dans votre robe que parce que mademoiselle une telle est *mal faite* et que tout ce luxe lui est nécessaire; et vous, madame la duchesse, vous qui avez un cou de cygne et de magnifiques cheveux noirs, vous ne portez ces lourds turbans dont les écharpes à franges d'or retombent de chaque côté sur les oreilles, que parce que madame une telle n'a pas de cheveux sur les tempes et qu'elle ne saurait trop cacher ce qui lui manque. On pourrait croire que cet emportement des esprits qui les entraîne à exagérer tout ce qui les séduit a pour cause une imagination surabondante, une ardeur sans pareille. On se tromperait étrangement. Cette exagération est tout simplement de la misère comme toutes les exagérations. On n'abuse d'une idée que parce qu'on n'a pas le bon sens d'en tirer parti, ou le génie d'en trouver une autre. »

La plupart des femmes se copient les unes les autres; parmi les hommes les uns suivent la mode, les autres se modèlent sur les têtes couronnées, et tous subissent l'influence des femmes. Or, ceux qui portent une raie derrière la tête, un lorgnon dans l'œil et une impériale, ne feront certes pas de révolution.

DES IDÉES QUI ENIVRENT L'ESPRIT

De même qu'on peut surexciter, affaiblir, enivrer, tuer enfin l'organisme physique au moyen des boissons spiritueuses, du vin et du gaz, de même il est différentes manières de faire sortir de son état normal l'organisme intellectuel.

A cet égard, notre organisme physique est beaucoup plus heureux. Pour l'enivrer, on a de l'eau-de-vie amère ou apprêtée avec du sucre et avec des aromates, on a du vin, on a du rhum, du tabac, et c'est tout. Pour enivrer les facultés intellectuelles, on possède une immense quantité de moyens. Quand on s'est enivré d'alcool ou de narcotique on se couche, et le lendemain on se réveille la tête libre. Mais qui donc s'est débarrassé des vapeurs, des idées fausses dont on l'a enivré? Fontenelle dit quelque part : « Du moment que l'erreur est en possession de l'esprit, c'est une merveille si elle ne s'y maintient pas toujours. »

Il paraît que la société s'efforce d'inventer des moyens de plus en plus nouveaux, de plus en plus spirituels pour maintenir l'humanité dans un état d'aliénation mentale.

Veut-on des preuves? Suivons les boulevards de Paris, parcourons les rues des grandes villes, assistons aux foires, aux kermesses, aux fêtes de villages. Que d'enseignes, que d'étalages, que d'écritures, que d'affiches, que de tentations et d'appas!... La foule stupéfiée s'arrête, écoute, lit et s'enivre lentement en regardant tous ces excitants suspendus sur sa tête; elle perd connaissance, elle ne s'aperçoit pas qu'elle a tout oublié et qu'elle reste sous l'impression de ses sentiments excités. L'imagination se donne carrière, la curiosité l'aiguillonne. De libre qu'on était, on devient esclave. On boit le plaisir dans le clinquant, dans les vêtements, dans les spectacles; on boit, mais on ne sait pas que des larmes sont mêlées à cette boisson.

Ah! la liberté... grand mot, mot sacré... liberté de la pensée et de l'action, liberté du commerce et de l'industrie. Mais croyez-vous que la liberté se trouve dans ces têtes troublées, dans ces

cerveaux inondés d'impressions confuses? Ya-t-il de la liberté dans ces paroles infâmes, ayant pour but d'abuser et de tromper autrui? dans ces discours dévergondés, dans ces cris qui spéculent sur la faiblesse humaine? Voit-on la liberté dans ces objets de commerce et d'industrie, dans ces confections qui abaissent l'art et l'homme?

On pourrait dire que les hommes s'efforcent à chaque pas de démontrer qu'ils sont indignes de la liberté vraie et raisonnable. Et, soyons-en sûrs, les gouvernements ont l'œil ouvert sur la manifestation et la direction de l'esprit public dans ses plus petits détails. Regardez, disent-ils, cette populace, est-ce là une réunion d'êtres raisonnables? Peut-on donner une plus grande liberté à ces foules abruties qui crient, beuglent et écument sous l'effort de leurs passions qui débordent? « Vous ne leur avez pas donné l'éducation nécessaire, » leur répondons-nous. — « Il se trouve parmi eux des gens qui ont reçu une éducation supérieure, » nous répliquent-ils.

Dans notre nature corrompue, il existe une propension à la destruction. Cette inclination s'est tellement développée chez les hommes qu'elle est devenue un besoin. Il nous semble qu'en bouleversant tout ce que nous a donné une main toute-puis-puissante, nous affermissons notre domination. Nous nous figurons écarter les obstacles qui s'opposent au progrès, lorsqu'en réalité nous ne faisons que l'entraver davantage. Le genre humain, dans sa fureur, ne s'en est pas tenu à la haine de ses semblables, il s'est tourné aussi contre des créatures innocentes, mises au monde pour maintenir l'équilibre dans l'ordre universel. Nous trouvons dans un journal ce passage curieux, digne de notre attention : « Autrefois, dit le *Mémorial d'Aix*, alors qu'on n'avait pas encore fait cette guerre sans trêve ni merci aux merles, aux rossignols, aux fauvettes, aux mésanges, aux rouges-gorges, aux chardonnerets, aux linots, aux pinsons, aux verdiers, aux alouettes, aux roitelets, etc., on comptait, terme moyen, à chaque printemps, 10,000 nids par chaque lieue carrée de pays. Eh bien, il a été constaté qu'à chaque petit, le père et la mère donnaient chaque jour

15 chenilles, soit 60 chenilles, et que le père et la mère en mangeaient 60 autres pour leur part, ce qui faisait 120 chenilles pour la consommation quotidienne de chaque nid. Si donc vous multipliez 120 chenilles par 10,000 nids, vous avez un total de 1,200,000 chenilles, qui étaient détruites chaque jour, par conséquent, 36 millions pour un seul mois. Trente-six millions de chenilles! Mais a-t-on bien songé que ces 36 millions de chenilles, si on ne respecte pas l'existence de tous ces oiseaux du bon Dieu, qui les mangeaient, mangeront à leur tour la feuille, la fleur, le fruit de nos arbres et toutes nos plantes potagères et toutes nos plantes d'agrément! »

Dans les batailles où tant d'hommes périssent, combien n'immole-t-on pas d'innocents qui auraient pu détruire les chenilles, anéantir la vermine qui ronge l'organisme social, sauver l'esprit et maintenir l'équilibre! Ils n'hésitent pas devant la mort dans la conviction qu'ils se sacrifient pour la liberté, ils tombent en criant : « Vive la liberté, » et ils ne sont que les instruments de la passion ou les esclaves de l'erreur!...

Mais jusqu'à présent règne l'idée que le triomphe de la liberté est la victoire du corps sur le corps, et celle de la force matérielle sur la violence. On croit qu'une lutte brutale et une bataille décisive résoudront le destin de l'humanité. Qu'a-t-on fait jusqu'à ce jour? Qui a vaincu l'oppression, cette hydre à cent têtes? Qui a désarmé ces foules cuirassées? ces canons qui vomissent le feu et la mort? ces forteresses inexpugnables? D'une tête coupée sortent des monstres nouveaux qui sont plus terribles par leurs inventions infernales et plus forts par leur nombre. Le corps d'un homme dans une lutte où il n'a pour lui que sa faiblesse naturelle, peut-il résister à une force toujours renaissante sur l'ordre d'un puissant monarque? Peut-il l'emporter, lorsque son esprit est faible, et qu'il doute de la victoire, parce qu'il est chargé de fers, parce qu'il porte d'innombrables fardeaux qu'on lui a imposés et qu'il a volontairement acceptés?

La lutte, une lutte meurtrière contre la tyrannie, voilà le rêve, l'idéal des opprimés. Tous y croient, tous attendent le signal de l'attaque. Rien de plus noble, rien de plus sublime que l'amour

de la patrie et de la liberté, que le dévouement envers ses compatriotes et son prochain. Mais pourquoi la société ne se sert-elle que de moyens et de ressorts matériels ? Pourquoi est-elle cause que des victimes malheureuses succombent incessamment pour la vérité et pour la liberté sans pouvoir la conquérir? Pourquoi enivre-t-elle l'esprit de notions qui idéalisent la force brutale, la puissance de l'homme-animal?

Regardons un tableau de bataille. D'un côté se présentent les défenseurs des lois humaines et de la patrie; de l'autre, nous voyons d'avides envahisseurs. L'imagination nous emporte. Les éclairs de la fusillade, la fumée des canons, la poussière, le bruit des coups, le cliquetis des armes, le tumulte, le trouble, les cris de victoire, tout cela frappe nos sens. *Nous regardons avec une certaine joie* l'ennemi de nos idées personnelles, vaincu et foulé aux pieds des chevaux, percé d'un glaive, jeté à terre. Même le sang qui coule de ses blessures ne nous effraye pas!... Ah! c'est que ce sang n'est peint que sur la toile!... Mais si nous le voyions sur la toile de sa chemise collée à ses entrailles qui lui sortent du ventre; si nous regardions son visage bleui, ses lèvres brûlées, ses yeux égarés; si nous entendions ce gémissement, ce chœur terrible de milliers de héros mourants..... si nous entrions chez les familles en deuil et si nous entendions ces autres plaintes arrachées par la douleur aux femmes, aux mères et aux enfants dont les pleurs sont l'accompagnement des cris du champ de bataille; si nous pouvions saisir non dans les cadres de ce tableau étroit, ni dans l'hymne de victoire qui le complète, mais dans la réalité pendant un seul instant ce cri épouvantable de douleur, de désespoir, de misère, ce cri qui s'arrache de cent mille poitrines, oh! alors nous comprendrions que c'est un hymne de malédiction contre notre civilisation et notre progrès, que c'est le témoignage le plus éloquent de notre impuissance, que notre honte est aussi grande, qu'est grand le torrent de sang et de larmes de ces malheureux.

Et pourtant nous sommes tous auteurs de ces meurtres, car nous sommes ivres de mensonge et nous en enivrons les autres.

Nous sommes tous fratricides. Armés de nos passions, nous en armons les autres. Nous faisons l'apothéose des crimes, parce que nous-mêmes sommes criminels, et que nous croyons que le crime peut être vaincu par le crime.

EST-IL PERMIS D'ASSASSINER UN ROI OU UN EMPEREUR DONT LA NATION EST MÉCONTENTE ?

« *Tu ne tueras pas,* » dit d'un mot le Seigneur. Comment donc l'homme ose-t-il violer le commandement divin? Comment peut-il adresser cette question à son semblable ou à lui-même, lorsque Dieu y a répondu depuis si longtemps?

Et à supposer que ce commandement n'existât pas, la voix de la nature ne nous parle-t-elle pas assez haut? N'entendons-nous pas cet ordre sublime, gravé dans notre âme par Dieu même avant qu'il nous l'ait révélé plus exactement? Du reste, nous avons la faculté de penser et de réfléchir, nous pouvons donc nous demander : A quoi cela mène-t-il? Un roi, un empereur quelconque pourrait-il faire quelque chose si ses ministres ne le soutenaient pas? Et les ministres, sur quoi s'appuient-ils? Sur la bureaucratie. Qui est-ce qui la compose? Qui la sert? — La société. — Et qui est-ce qui soutient la bureaucratie, les ministres et le roi? — L'armée. — Qui la compose? — Le peuple.

Est-il donc raisonnable, en mettant tout crime à part, de rendre le roi seul responsable de la faute de tout le monde? En coupant la tête au roi, coupe-t-on aussi la tête au système? Il faudrait alors désirer, comme le tyran romain d'autrefois, que toute la nation n'eût qu'une tête, pour pouvoir la couper d'un seul coup!... car les adversaires de la liberté appartiennent aussi à la nation aussi bien que ceux qui la désirent.

Pourquoi la nation qui a un mauvais roi supporte-t-elle son mauvais système? Pourquoi soutient-elle de mauvais ministres, des employés et des soldats qui sont ses ennemis? Qu'elle leur fasse couper la tête, non au roi. Mais est-ce une chose possible?

Ne voyons-nous pas que tous ces moyens violents n'ont jamais guéri notre maladie chronique?

Pendant trente-deux siècles à peu près, depuis 1308 avant Jésus-Christ jusqu'à nos jours, ont péri de mort violente, *quatre cent trente-cinq* souverains, qui ont régné dans différents pays. On compte donc, terme moyen, une mort violente *par sept années*. Dans ce nombre on a assassiné quatre cents personnes à peu près, les autres ont fini leurs jours par accident ou sur le champ de bataille. (Voy. *Histoire abrégée chronologique de tous les souverains de la terre qui ont péri de mort violente*. Paris, 1815.)

Parmi les quatre cents souverains assassinés, à peine y en a-t-il un quart qui méritait cette mort. Et pourtant cela n'a pas fait peur aux tyrans. L'orgueil et le désir de la domination rendent le monarque insensible au danger de mort. *Le despotisme existe depuis quarante siècles.*

Le fameux Talleyrand, qui préférait la ruse à toute autre chose, prononça, à l'occasion de la mort du duc d'Enghien, ces paroles mémorables : « *C'est plus qu'un crime, c'est une faute.* » D'après lui, une faute politique est pire qu'un crime. Moi, je dirai du régicide : « *C'est non-seulement un crime, c'est encore une sottise.* »

Cependant, il fallait appeler l'attention sur cette déviation morale qui s'accentue chaque jour davantage. Pendant les seize dernières années, il y a eu plus de seize attentats commis sur les souverains dans la seule Europe. Lorsque l'histoire universelle nous montre une mort violente de souverain par sept années, l'Europe nous présente en moyenne un attentat par an. Le danger des souverains a augmenté, et la patience de la société a diminué.

Voici les attentats contemporains connus : 1° la reine Victoria fût frappée d'un coup de bâton par le hussard Robert Pate, le 28 juin 1850; 2° le roi de Prusse fut visé d'un coup de pistolet et fut manqué, par Seifenlauge, qui criait : « Vive la liberté à jamais! (*Freiheit fur immer!*), au mois de mai 1850; 3° son successeur fut deux fois menacé d'un coup de pistolet, et manqué aussi par l'étudiant en droit de Leipsig, Oscar Becker, parce que

ce monarque ne donnait aucune garantie pour la réalisation de l'unité de l'Allemagne : cela eut lieu à Baden, le 14 juin 1861; 4° l'empereur d'Autriche fut frappé au cou d'un coup de couteau, par un garçon tailleur, nommé Libenny âgé de vingt ans : sa boucle de cravate le sauva; c'était le 28 février 1853; 5° Ferdinand Charles III, duc de Parme, fut tué le 20 mars 1854; 6° la reine d'Espagne fut frappée d'un coup de couteau, que son corset détourna : elle fut menacée par une autre personne qui voulait tirer contre elle, lorsqu'elle était en voiture; c'était Raymond Fuentes, qu'un agent de police saisit aussitôt, le 28 mars 1856; 7° Ferdinand II, roi de Naples, faillit périr d'un coup de baïonnette que lui porta, pendant une revue, un militaire sorti des rangs, Agesilao Milano, le 8 décembre 1856; 8° à Marseille on prépara une machine infernale de 1,500 balles contre l'empereur Napoléon III, au mois d'octobre 1852; 9° un autre attentat contre lui eut lieu quand il se rendait à l'Opéra-Comique, le 5 juillet 1853; 10° l'Italien Pianori tira deux coups contre l'empereur aux Champs-Elysées, le 28 avril 1855; 11° Tibaldi, Bartoletti et Grilli vinrent d'Angleterre à Paris dans le but d'assassiner Napoléon III; mais ils tombèrent entre les mains de la police en 1857; 12° Orsini, Gomez, Pieri et Rudio, au mois de janvier 1858, jetèrent des bombes contre la voiture de l'empereur qui allait à l'Opéra; 13° la conspiration de Greco, Trabucco, Imperatori et Scaglioni, fut découverte en décembre 1863; 14° la reine de Grèce, pendant sa régence, étant à cheval, reçut un coup de pistolet tiré par un jeune homme de dix-neuf ans, nommé Dosios; 15° il y a eu contre Victor Emmanuel en 1858, un attentat dont Cavour parla au parlement le 16 avril de la même année; 16° le grand-duc Constantin, lieutenant de l'empereur à Varsovie, fut blessé sur les escaliers du théâtre, par Jaroszynski en 1862; 17° Karakasoff a voulu tuer d'un coup de pistolet l'empereur Alexandre II, le 16 avril 1866.

Folie, sans doute; mais pourquoi les monarques sont-ils le plus souvent la cause de cette folie?

Le vieil organisme officiel a brisé tous les droits de l'humanité. Aujourd'hui la foule ne sait pas distinguer les souverains

qui sont ses ennemis de ceux qui conduisent les nations à la liberté. Elle s'impatiente, car elle se défie et soupçonne partout la conjuration des méchants contre les gens de bien. Elle croit accélérer par des meurtres le moment de l'émancipation. Elle voit que le crime est devenu un droit, un état ordinaire et continu de la société ; elle a confiance dans les moyens violents pour établir l'ordre naturel auquel l'humanité tend depuis longtemps en vain. La plus sublime vertu revêt la forme du crime ! Tel est aujourd'hui l'avilissement de l'homme.

II

QUE FAIRE?

Si je me trompe, c'est de bonne foi; cela suffit pour que mon erreur ne me soit pas imputée à crime. Si je pense bien, la raison nous est commune, et nous avons le même intérêt à l'écouter. Pourquoi ne penseriez-vous pas comme moi?

(ROUSSEAU, *Profession de foi du Vicaire savoyard.*)

« Moi aussi je porte ma vérité dans mon âme, et il faut que je la réalise. »

J'ai démontré plus haut, il me semble, que la révolution universelle dans le sens ordinaire du mot est impossible et inutile. J'ai fait voir les causes de mon opinion. Les révolutions partielles, cela est évident, n'ont assuré non plus aucun avantage à la société entière.

Cela est vrai. Mais les choses ne peuvent pas rester plus longtemps dans l'état où elles sont à présent.

Deux chemins s'ouvrent devant nous: nous sommes au moment le plus solennel, et il y a à opter entre deux alternatives : ou une révolution terrible, irrévocable, inconnue jusqu'à présent, ou une profonde réforme de la société sur des bases libérales et raisonnables.

Ici, il n'y a pas de juste milieu. Pas de transactions. Que la volonté des nations prononce.

Je le répète : quoique, à mon avis, une révolution opérée dans

l'état actuel de l'Europe puisse faire à ses habitants plus de mal que de bien, ou dans la supposition la plus favorable doive dévorer énormément de victimes; cependant, je suis profondément convaincu qu'une révolution épouvantable éclatera dans toute l'Europe, si l'on ne satisfait pas radicalement et immédiatement les désirs des nations.

Aucun raisonnement ne peut atténuer la gravité de la situation que nous avons sous les yeux. Il y a chez les nations européennes des armées de 3 millions d'hommes, pour lesquelles les habitants payent 3 milliards chaque année, et une dette de 70 milliards. Tout cela pèse sur la gorge des habitants de l'Europe. La société ne peut respirer. L'esprit est oppressé.

Quelqu'un a-t-il songé au nombre *d'hommes qui succombent?* Combien en a-t-il péri au dix-neuvième siècle?—Plus de 8 millions, à notre connaissance. La révolution a dévoré en France à peu près un million de victimes; les guerres de Napoléon en ont coûté plus encore que la révolution; les guerres des tzars moscovites au Caucase, en Crimée et en Pologne ont été plus meurtrières que celles de Napoléon. Genghiskan n'a fait périr que 6 millions d'hommes.

A-t-on calculé que cela fait *plus de cent mille hommes tués par an?* Et combien de batailles ont englouti un pareil nombre de victimes en quelques heures!

La révolution était un effort contre l'ancienne oppression. L'alliance des monarques a été le plus grand effort fait pour opprimer la liberté. Les guerres de Napoléon étaient à la fois une défense des principes de la liberté, une lutte gigantesque contre la coalition et aussi la suite des abus de l'arbitraire et de la violence. Les dernières guerres ont été la suite de l'alliance des monarques contre l'indépendance des nations.

A quelque point de vue que nous considérions la France, nous voyons toujours qu'elle a combattu pour la défense des droits suprêmes de l'humanité. Tous les désastres de la société tombent donc sur la conscience de ses ennemis.

Ainsi, dans un siècle qui s'appelle civilisé, dans un siècle où les monarques parlent toujours du paisible développement de l'huma-

nité par des voies libérales et s'en attribuent le mérite, plus de 100,000 hommes, la fleur des habitants, périssent chaque année!

Huit millions en trois quarts de siècle! C'est un nombre effrayant! Ajoutons qu'il y a au moins deux fois autant de personnes qui ont pleuré ces malheureux, privés de la vie de la manière la plus atroce. Ajoutons-y ce fait incontestable que pendant chaque guerre *beaucoup plus de soldats périssent dans les hôpitaux que sur le champ de bataille.* Quelques exemples le prouveront.

D'après les sources officielles, 19,000 soldats furent tués en Angleterre pendant la guerre de vingt-deux ans avec la France; donc, en moyenne, 900 hommes par an. Il y eut quatre fois plus de blessés pendant cette guerre, c'est-à-dire ensemble 79,709, soit 3,623 par an. Dans l'Angleterre il y eut donc pendant vingt-deux années, tant tués que blessés, en moyenne, plus de 4,500 hommes *par an.*

Pendant la guerre d'Espagne, qui dura trois ans et demi, l'armée anglaise perdit 9,000 hommes, par suite des blessures et *trois fois autant* par suite des maladies. Les rapports officiels ont donné 8,999 hommes qui moururent de blessures et 24,930 qui périrent de misère. Donc, les fatigues de la guerre emportent plus de victimes que les armes de l'ennemi. Et qui comptera les profondes blessures de l'âme, les larmes des veuves et des orphelins?...

Cette proportion a été plus terrible pendant l'expédition des Anglais à Vliessingent en Zélande, 1809. Pendant le siége de cette forteresse, l'armée, forte de 40,000 hommes, n'en perdit que 217 tués par l'ennemi; mais, pendant quatre mois, il en mourut plus de 4,000 par suite des maladies. Plus de la moitié du corps expéditionnaire eut à souffrir des maladies les plus graves. Le nombre des malades était de 26,846. Pendant la guerre de Crimée, il ne resta que 30 hommes du 63e régiment, qui comptait 1,500 soldats. En 1855, au mois de février, *six soldats* succombèrent sous les coups de l'ennemi, et *deux mille soixante-sept* moururent à cause de maladie au camp et aux hôpitaux établis sur le Bosphore. Et l'on croit savoir que les soins

donnés aux soldats dans l'armée anglaise ne laissent rien à désirer.

Le général Jomini a démontré que pendant la guerre de Turquie de 1828 à 1829, sur 115,000 soldats que perdirent les Moscovites, il en mourut 100,000 de maladie.

Les troupes moscovites, avant leur arrivée en Crimée (1854), perdirent pendant la marche plus de 100,000 hommes. On a compté que, durant le siége de Sébastopol, il est mort de maladies et de blessures plus de 40,000 Moscovites dans le seul hôpital de Sympheropol pendant l'espace de quinze mois. Outre cela, on transporta ailleurs, en trois cents convois, à peu près 100,000 malades (1).

Le docteur Chenu, chirurgien en chef de l'armée française, donne le rapport suivant des soldats tués sur le champ de bataille ou morts dans les hôpitaux pendant la guerre de Crimée :

Français.	95,615
Anglais.	22,182 (2)
Italiens.	2,194
Turcs.	35,000
Moscovites.	630,000

Ensemble il est tombé des deux côtés 800,000 soldats en vingt-deux mois. On estime les frais de la guerre à 7 milliards. D'après le rapport du général Niel, le siége de Sébastopol coûta aux Français 40,000 hommes. Je rappelle ces faits. Ce sont des souvenirs importants.

Lorsqu'on pense que tout cela n'a eu presque aucun résultat, le tzar ayant fait construire à Nicolaïeff une forteresse plus redoutable que celle de Sébastopol, et ayant établi une flotte sur la mer Noire sous prétexte de vaisseaux de commerce ; lorsqu'on réfléchit que la puissance de quelques Etats affaiblis *pour quelque temps par Napo'éon* s'est rétablie, et prend à la gorge presque toutes les nations de l'Europe ; lorsqu'on voit ce que la France

(1) « Comp. Handbuch der vergleichenden Statistik von Kolb. »
(2) Et en sus, d'après les rapports anglais, 11,347 invalides.

a conquis pour l'humanité dans ses mouvements d'élan, foulé aux pieds par l'odieuse conjuration de ses ennemis, l'âme est saisie d'horreur devant ces flots de sang qui ont coulé pour rien. Depuis la révolution française, la vie des peuples n'a été qu'une série de sacrifices, et de sacrifices jusqu'ic i à peu près inutiles!...

Si l'on y ajoute ce qui est justement démontré par les calculs statistiques que pendant la guerre on dépense pour tuer un homme autant de plomb que pèse cet homme lui-même ; si l'on applique cette quantité au nombre d'hommes tués depuis trois quarts de siècle, on aura une idée des frais de guerre qui n'ont eu pour résultat que l'esclavage presque universel sous un joug systématique.

A présent, regardons ce qu'a produit l'oppression sous tous les rapports : le manque d'instruction, la démoralisation et l'irréligion qui se répand d'une manière effrayante, à ce point qu'en Angleterre même il y a plus de 5 millions de personnes n'appartenant à aucune religion; figurons-nous la disposition des esprits montrant çà et là des symptômes qui prouvent que la patience de la société est à bout, et, après avoir *réfléchi sérieusement* à tout cela, disons si un tel ordre de choses peut durer plus longtemps?

On parle avec indignation des anthropophages. On lit avec douleur des récits exagérés et incertains sur les pays où les sauvages immolent chaque année à leurs dieux 500 hommes ici, 1,000 hommes ailleurs, 10,000 dans un autre endroit et 20,000 dans un autre encore. Personne n'a donné un chiffre plus élevé que celui-là. Qui a donc compté tous ces sacrifices? Les sauvages ne tiennent pas de statistique et ne se nourrissent pas seulement de chair humaine. Cependant, quelle est cette proportion en raison du nombre de gens que l'Europe immole non aux dieux mais aux hommes?

Plus de 100,000 hommes par an! Tous les sauvages réunis n'en consomment pas autant. Ce n'est là qu'un côté : la mort violente d'une seule classe, de l'armée. Et les familles de ceux qui ont succombé? Leur désespoir? Les martyrs de l'esprit? La

mort de l'esprit, son assassinat, pour parler ainsi! De tout cela la statistique ne sait rien.

Et comme si on voulait insulter Dieu, après chaque victoire on chante un *Te Deum*, cet hymne qu'on entonnait pour les martyrs dans les premiers siècles du christianisme. La violence blesse, torture, déchire et tue tout ce dont l'homme se compose, son corps et son âme.

« Misère que les paroles! Il n'y a pas de paroles pour certaines impressions. »

Une partie énorme de la société outient cette violence. Nous avons compté les oppresseurs ainsi que ceux qui les servent. Nous indiquerons chacun du doigt. Mais à travers toute l'Europe, il n'existe pas une nation qui n'ait point quelques esprits d'élite. Ceux-ci cachent dans leur sein une force aussi puissante que l'acier. Du choc de cet acier on verra *aussitôt jaillir l'étincelle qui gît au plus profond de l'âme endormie et passive de la foule*; en un instant, le corps tombé en léthargie se réveillera pour agir, se lèvera comme le grandiose idéal de l'humanité qui désire revêtir des formes naturelles et accomplir sa mission, et il s'écriera à haute voix par la bouche des nations : Nous voulons vivre, car nous étions morts jusqu'à présent.

Cette étincelle ne peut jaillir que d'un esprit puissant et pur, par conséquent d'un esprit armé des vérités éternelles, mais quelle direction prendra-t-elle? Là est toute la question. La même flamme peut éclairer et brûler.

Ceux qui ont gardé la pureté immaculée de l'esprit, sont les apôtres de la vérité. Leurs pensées sont claires, transparentes, fraîches comme la source d'où elles découlent. Leur raison est simple, parce qu'elle est grande, et elle est grande parce qu'elle est simple. Ils annonceront au peuple *la bonne nouvelle* de la liberté. Ce sont de véritables envoyés de Dieu. Eux seuls peuvent faire sortir *la lumière* de cette étincelle. Mais que leur nombre est petit!

Les faux prophètes veulent les imiter, et employer ce feu sacré à attiser un incendie. Les destructeurs! Ils veulent absolument mettre en cendres le peu qui est resté de notre vaisseau en ruine.

La foule passionnée s'écrie : « La liberté! nous sacrifions tout pour elle. Pour elle, nous ne reculons devant rien. » Les hypocrites! Ce sont eux-mêmes, qu'ils aiment et non la liberté. Dans chacune de leurs paroles on sent la corruption de l'esclavage. Leurs pensées sont troubles, ils les ont puisées dans un bourbier.

A côté de cette foule de gens qui servent les oppresseurs *en toute connaissance de cause,* se place la multitude désarmée, faible, qui aide les oppresseurs *sans le savoir,* et tout en les détestant. Elle désire la liberté, et ne la connaît que de nom; elle l'aime, mais elle porte les coups les plus terribles à cette amante inconnue; car la liberté est pure, et l'écume de la passion ne fait que salir. Ces masses qui errent dans les ténèbres sous le joug de la passion font tort à la liberté; néanmoins elles sont redoutables à ses ennemis déclarés. La discorde et l'erreur renforcent le pouvoir de la violence. Cependant les coups des masses peuvent ébranler pour un moment la puissance la plus grande. Elles n'assureront pas à la liberté les avantages qu'elle attend, mais elles en secoueront les chaînes avec une fureur aveugle. Dans cette agitation titanique la société peut être gravement blessée.

Les éléments sont accumulés et préparés pour une lutte épouvantable et désespérée. Il faut être sourd pour ne pas entendre le tonnerre qui gronde dans le lointain. Tout sort des règles ordinaires. Sur la surface de l'eau paisible en apparence se forment peu à peu des vagues qui présagent l'approche d'un ouragan impétueux. Des vents ennemis, sinistres avant-coureurs, le précèdent dans sa course et ébranlent la nature entière.

Peut-être que ceux de qui il dépendrait de prévenir l'orage, le déchaîneront-ils par ignorance?... La foule le plus souvent ne raisonne pas; elle ne calcule pas les forces de ses adversaires; elle regarde seulement ses plaies et connaît ses souffrances. Et si elle raisonne, son raisonnement est terrible : « Des milliers d'entre nous périssent sur l'ordre des oppresseurs, *périssons encore par millions,* mais que ce soit la dernière fois. » Que répondre à cela?

Nous savons quels événements ont précédé la révolution fran-

çaise. Celui qui examinera soigneusement la disposition actuelle des esprits, avouera que l'arsenal des idées avant la révolution ne peut être comparé à celui d'aujourd'hui. Quiconque observera impartialement l'état présent de l'Europe, constatera que l'oppression a pris des proportions plus grandes qu'autrefois et que les droits de l'humanité sont violés à chaque pas. Est-il possible, est-il dans la nature humaine de supporter de pareilles choses?

Un grand danger menace également les gouvernements et la société. Qui détournera cet orage? Qui peut l'empêcher? Cette même société. Par quel moyen? Par la vérité.

Le temps presse, *pas de lutte inutile*. L'Europe gémit depuis trop longtemps sous le joug de l'esclavage pour s'exposer encore à une nouvelle défaite.

POURQUOI PRESQUE TOUTES LES RÉVOLUTIONS EUROPÉENNES N'ONT-ELLES PAS EU LE RÉSULTAT QU'ON S'EN PROMETTAIT?

Examinons ce point. La question est grave. La solution de ce problème est la première condition du progrès et de la liberté. Les erreurs de nos prédécesseurs doivent nous être utiles et nous servir d'enseignement.

A mes yeux, les causes de l'insuccès de toutes les luttes pour la liberté sont évidentes; elles se réduisent à cinq : 1° la faiblesse de l'esprit; 2° l'imitation; 3° le désir d'un bouleversement radical et instantané de tous les rapports sociaux; et par conséquent 4° l'augmentation volontaire du nombre des adversaires; 5° enfin, l'action isolée des nations qui se soulèvent sans entente préalable.

Sous le nom de *faiblesse de l'esprit*, j'entends la soumission aux passions. Il ne suffit pas de vouloir la liberté, il faut encore en être digne. Il ne suffit pas d'être prêt à mourir, il faut savoir mourir. Celui-là est un héros, un véritable fils de la liberté, qui meurt pur; et celui-là est pur, qui connaît et aime la vérité.

Que l'on serve un despote et qu'on sacrifie sa vie pour lui; qu'on se livre à une passion ou à une folie, qu'enfin on se sou-

mette à son amour-propre; dans tous ces cas on est également esclave. Quelle différence entre ces servitudes diverses? Je n'en trouve aucune.

En vérité, il est plus rude d'être aux prises avec ses passions qu'avec un ennemi armé d'une baïonnette. Dans une lutte corps à corps, le sang monte aux yeux, le tumulte trouble les sens; un moment d'oubli mène au courage. Mais la lutte morale contre les passions, la lutte successive, continue, de chaque jour et de chaque heure, du matin au soir, pendant toute la vie, voilà le chemin de la victoire. Quand on s'est vaincu soi-même, quand on est maître de soi, on peut se nommer libre et marcher bravement au combat. Quand on s'est élevé à cette hauteur sublime, où doit se placer le vrai défenseur de la liberté, on a devant soi un immense horizon, on est comme inondé d'une éclatante lumière. On ne risque pas de se tromper. On succombera peut-être, mais ce ne sera pas sans gloire. Une armée formée d'hommes comme ceux-là serait invincible.

Que voyons-nous au contraire dans chaque révolution? Une poignée de héros et une tourbe d'esclaves assujettis à leurs propres passions. Les gens les plus braves, matériellement les plus forts, mais faibles d'esprit, s'élèvent au-dessus de cette foule qu'ils dirigent sans savoir lui communiquer cette force que ne peut vaincre le fer, parce qu'eux-mêmes ne la possèdent pas. C'est donc le corps qui lutte avec le corps, les muscles avec les muscles, et la victoire reste à la plus forte somme de violence.

Dans la Révolution française, les élans les plus nobles, les intentions les plus honorables s'en allèrent en fumée dès le premier jour. On les défigura d'une manière impitoyable. On déclara la guerre à Dieu, on se révolta contre la nature. Les gens les plus dépourvus de raison nommèrent déesse la raison. Oh! qu'il est triste et terrible de penser que la même comédie barbare peut se renouveler encore.

La force intellectuelle a le don de multiplication; elle a la propriété de se doubler, de se tripler, de se centupler. On dirait qu'elle magnétise les foules. La force de la lumière les pénètre et les rend invincibles. Mais si l'esprit négatif se sert de ces for-

ces, il ne peut qu'agir d'une manière négative; alors chaque mouvement devient artificiel, galvanique, éphémère.

Ceux qui sont esclaves eux-mêmes, peuvent-ils défendre la liberté? Est-il possible de secouer le joug des tyrans, quand on courbe volontairement la tête sous celui des passions? Dans cette position servile, les esclaves ne voient pas la lumière et marchent en aveugles. Au fond de leurs pensées, on trouve la confusion; au fond de leur âme, l'orgueil et la haine. Or, là où il n'y a pas d'amour, il ne se produit que destruction, il n'y a pas de place pour la liberté, qui s'unit avec l'amour absolument comme la lumière avec la chaleur dans le même rayon.

Quelquefois la force individuelle de l'esprit est dirigée de telle sorte, qu'elle peut produire au dehors une puissance très-effective, tandis qu'elle ne saurait se concentrer en elle-même. Le défaut de cet équilibre engendre, tôt ou tard, la décadence de l'esprit. Napoléon Ier appartient à cette catégorie. Il dominait tout, mais il ne savait pas se dominer lui-même; et de bonne heure il laissa pénétrer la passion dans son âme. Une fois qu'il lui fut soumis, il perdit de vue la vérité et ne suivit que le fantôme de la gloire.

En 1796, Bonaparte se mit, à Nice, à la tête de l'armée d'Italie. Les soldats, au nombre de quarante-trois mille, étaient dans la plus grande misère. Ils ne pouvaient satisfaire les premiers besoins de la vie. Mais ils étaient prêts à conquérir ce qu'ils appelaient la *gloire* et à s'emparer des biens des habitants paisibles. Le droit d'égalité déjà établi était réalisé dans la personne du jeune général. Il le transforma en instrument de violence. Le 30 mars, il publia un ordre du jour qui autorisait le pillage, et qui était un programme de conquête.

« Soldats, vous êtes mal nourris et presque nus; le gouvernement vous doit beaucoup, mais il ne peut rien pour vous (!). Votre patience et votre courage vous honorent, mais ne vous procurent ni gloire ni *avantages*. Je vais vous conduire dans les plus fertiles plaines du monde. Vous y trouverez de grandes villes, de riches provinces, vous y trouverez honneur (!), gloire (!!) et richesses (!!!). Soldats d'Italie, manqueriez-vous de courage? »

Que ce fameux héros nous paraît petit dans ces paroles à côté de Napoléon III, remettant à Milan la liberté des Italiens délivrés aux mains de l'élu de la nation. Que le sauveur de l'Italie était grand alors, que la France était grande!

Comparons la proclamation de Bonaparte avec les paroles de Napoléon III, prononcées en 1859. « Français!... Il faut que l'Italie soit libre jusqu'à l'Adriatique... Que la France s'arme et dise résolûment à l'Europe : Je ne veux pas de conquête, mais je veux maintenir sans faiblesse ma politique nationale et traditionnelle... J'avoue hautement ma sympathie pour un peuple qui gémit sous l'oppression étrangère. Quand la France tire son épée, ce n'est point pour dominer, mais pour affranchir. Le but de cette guerre est donc de rendre l'Italie à elle-même, et non de la faire changer de maître... La Providence bénira nos éfforts, car elle est sainte aux yeux de Dieu, la cause qui s'appuie sur la justice, l'humanité, l'amour de la patrie et de l'indépendance. » — « Soldats! je viens me mettre à votre tête pour vous conduire au combat. Nous allons seconder la lutte d'un peuple revendiquant son indépendance, et le soustraire à l'oppression étrangère. C'est une cause sainte qui a les sympathies du monde civilisé. Ici, ne l'oubliez pas, il n'y a d'ennemis que ceux qui se battent contre vous. »

Napoléon III n'a pas manqué à sa parole. La France a accompli sa mission envers un des peuples opprimés. La Providence a béni ses efforts. L'Italie est libre jusqu'à l'Adriatique...

En 1805, Napoléon Ier mit sur sa propre tête la couronne de fer en s'écriant : *Dieu me l'a donnée, gare à qui la touche.* Napoléon III a forcé l'Autriche de la rendre au roi légitime des Italiens.

Napoléon Ier n'a jamais compris sa haute mission. Aveuglé par le succès, plein de confiance dans la force de son génie, il conçut des desseins gigantesques où il se mettait lui-même au-dessus de l'humanité. Dès ce moment son esprit commença à faiblir. Il fut un grand héros, mais il cessa d'être un envoyé de Dieu. Bien longtemps encore la main de la Providence le conduisit, comme si elle voulait le mettre sur le chemin qui lui était destiné. Ivre

de victoires, il n'entendait plus la voix de Dieu, ne comprenait plus sa volonté. Il encourageait les soldats par ses discours, mais ses paroles n'étaient pas celles de la vérité. En promettant de faire sortir des conquêtes *l'honneur, la gloire et la richesse,* il mentait à sa mission et violait les droits des nations.

Les chefs de la révolution française avaient avili l'esprit par leurs odieuses passions; Napoléon, qui pouvait accomplir ce que la Révolution avait commencé, brisa, pour ainsi dire, les ailes de son génie, et se laissa emporter par le courant sans le savoir et sans le vouloir. Cette révolution personnifiée, qui débutait au nom de la liberté, devint un instrument de destruction.

Une des plus belles pages de l'histoire du dix-neuvième siècle fut l'année 1848. Le pur génie du peuple se leva pour défendre ses droits. Qui donc l'égara? qui prit la direction des masses? D'abord des gens faibles d'esprit et de cœur, puis des égoïstes qui au lieu de la vérité aimaient le mensonge, qui ne savaient pas s'élever plus haut que leur intérêt. Ils n'étaient pas capables de serrer dans l'étreinte de l'amour tous leurs compatriotes, ils semaient la haine, et assuraient la victoire aux oppresseurs de l'Europe. Ces déviations retardèrent l'affranchissement des peuples. Napoléon III releva la France de l'abaissement. L'indépendance de son esprit a fait plus pour l'Europe que le génie de Napoléon Ier.

En 1861 et dans les années suivantes, tant que la Pologne combattit au nom de Dieu, la croix à la main, elle fut comme un phénomène miraculeux, comme un fantôme que personne ne put repousser ni tuer. Les cartouches ennemies ne décimaient pas les foules, mais au contraire les décuplaient. Près de Horodlo les canons s'enfuirent devant des femmes et des enfants. Après les fusillades, les femmes et les enfants s'approchèrent des canons. Où donc est la force qui pourrait vaincre une telle puissance? Les hommes d'État les plus habiles perdirent la tête. Lorsque la croix devint un instrument entre des mains indignes, lorsque au lieu de l'amour général on introduisit la haine, l'esprit commença à faiblir et toute la nation perdit ses forces. Le deuil général fut une puissance invincible, tant qu'il fut *une expression de la*

vérité. Les ennemis devaient user contre lui leurs armes et leur violence. Prolongé outre mesure, il ne devint plus qu'*une forme de démonstrations,* perdit sa signification et resta sans résultats. Lorsque enfin la nation se souleva les armes à la main, ou plutôt alla combattre sans armes, elle vainquit partout. Mais le terrorisme s'établit. Quand l'ennemi l'apprit, il s'en applaudit. Le terrorisme paralysa tout.

Il n'y a que la liberté qui puisse conduire à la liberté. Et celui qui prononce le mot de liberté, prononce en même temps les mots de lumière, de vérité et d'amour. La liberté est la fille de la liberté. Son premier droit, son premier élan est l'amour. La liberté politique garrottée pendant tant de siècles est devenue caduque; la plus vive lumière, la liberté primitive et immaculée et par conséquent l'amour et la liberté peuvent seuls la rendre à la vie et à l'action. Celui qui renie la lumière suprême, renie toute lumière, renie la vérité; il sert les ténèbres, il est l'esclave de l'erreur. Les mains des esclaves ne sont ni dignes, ni capables de relever la liberté.

La seconde cause de l'insuccès des révolutions européennes prend sa source, ai-je dit, dans l'imitation servile. Les chefs de chaque mouvement s'efforcent de le modeler sur une certaine forme. Dans toute révolution partielle nous voyons les mêmes idées, les mêmes principes, les mêmes formes, des moyens identiques à ceux dont on a déjà usé autre part. Évidemment une pareille routine est nuisible à l'entreprise et le mouvement révolutionnaire porte déjà en germe, ou l'incertitude de la victoire, ou la stérilité des efforts futurs. En ce cas il y a deux extrémités. Les radicaux veulent d'un seul coup bouleverser tout de fond en comble; les gens appelés modérés ont peur d'aborder certaines réformes, parce qu'ils ont vu qu'elles n'avaient pas été praticables ailleurs. De là naît la contre-révolution, l'ennemi le plus redoutable d'une nation qui combat pour son indépendance.

Chaque pays a mille circonstances particulières, mille éléments spéciaux auxquels il faut se conformer. Savoir les employer, voilà un des plus graves problèmes. Il y a des idées, des traditions, des coutumes et des habitudes qu'on doit respecter. Tels

moyens tant moraux que matériels qui ne mènent à aucun résultat dans une sphère, sont très-utiles dans une autre. Il y a enfin certaines difficultés insurmontables devant lesquelles il faut reculer en égard à l'ensemble de la cause. Mais il existe aussi des rapports qui exigent nécessairement un changement immédiat.

Tout ce qui est bon aux États-Unis peut ne pas l'être en Europe. Tout ce qui a été reconnu avoir favorisé l'avénement de la Révolution française peut n'être point propre à affranchir les autres pays. Chaque époque a sa situation distincte, d'autres besoins, d'autres rapports et des idées nouvelles. Ce qui, il y a peu de temps, était regardé comme vrai, *peut aujourd'hui être* justement regardé comme faux. Dans la politique on trouve beaucoup de notions erronées, que le public reçoit sous l'impression du moment et auxquelles il attribue une valeur imméritée. Mais l'esprit humain fait des progrès ; la vérité perce les ténèbres des idées, observe et ne se laisse pas arracher la palme de la victoire ; elle ne permet pas à un usurpateur de rester longtemps sur la terre. Dans les idées religieuses on rencontre encore plus d'erreurs que dans la politique. Comme la religion se joint dans la vie pratique à la politique, les erreurs de l'une se mêlent à celles de l'autre, et de cette fusion naît le chaos. Chaque révolution par sa nature même est impropre à établir l'ordre dans certaines sphères. C'est pour cela qu'il faudrait un mouvement paisible. Si aux désordres de chaque émeute on ajoute la confusion des idées religieuses et politiques, on rend de plus en plus difficile la direction de la révolution et plus chanceuse la lutte elle-même.

Pendant chaque mouvement il faut absolument prendre en sérieuse considération : l'état général de l'Europe, les rapports mutuels des souverains et des nations, leurs dispositions, les idées qui circulent dans le moment, les intérêts locaux, etc. Si les monarques qui ont entre les mains toute la force se conforment à cette règle, comment les chefs de la révolution, qui commencent leur œuvre avec des ressources beaucoup plus minimes, peuvent-ils ne pas tenir compte des circonstances ?

Et pourtant on voit dans l'histoire que presque chaque mouvement national a été accompli, suivant un modèle étranger, ce

qui est d'autant plus absurde, que l'on ne cherchait pas dans les révolutions anciennes ce qui avait réellement causé la victoire, mais qu'au contraire on y puisait les éléments qui avaient porté préjudice aux défenseurs de la liberté. C'est la conséquence de la soumission aux passions, de cet état que j'appelle l'esclavage, ou encore de l'ignorance d'un esprit que par là même on ne peut non plus nommer libre.

Quelle responsabilité pèse donc sur les chefs de chaque révolution, non-seulement pour les victimes tombées, mais aussi pour les espérances déçues! Le sacrifice est fécond, chaque goutte de sang versée pour une sainte cause produit un germe qui portera des fruits abondants; mais si l'on peut en diminuer le nombre, pourquoi donc vouloir augmenter les malheurs ? Une affaire mal commencée et mal dirigée ne se laisse pas aisément réparer.

On prend la révolution de 1789 pour type de toutes les révolutions. C'est une erreur, et une grande erreur. Elle nous a légué bien des idées, bien des institutions qui font la gloire de l'esprit humain, mais l'année 1789 ne ressemble pas aux années 1830 et 1848, qui, du reste, diffèrent énormément de notre état actuel.

Employer des moyens parce qu'ils ont réussi à une autre époque sans souci de leur application au moment et à la localité particulière où l'on agit, est une chose impraticable qui n'aboutit à rien. C'est un manque de sens politique. De même on ne subit que des pertes, lorsqu'on ne sait pas profiter de la position exceptionnelle d'un pays. Les Polonais ont deux fois paralysé le mouvement révolutionnaire sous Kosciuszko et en 1830, parce qu'ils n'ont pas émancipé les paysans.

De l'imitation aveugle naît le désir de renouveler d'une manière radicale tous les rapports sociaux; de là vient l'autre extrémité, le conservatorisme. Ce sont deux entraves au progrès universel.

Personne plus que moi n'est persuadé du besoin d'une réforme complète de la société. Depuis le berceau jusqu'au tombeau, dans la vie particulière et publique, la société suit des routes anormales. Après avoir rompu avec la nature, elle est tombée dans un état qui n'est qu'une série de manifestations contraires aux lois suprêmes et à la destinée de l'homme. Mais

est-il possible de détruire en un moment l'œuvre accomplie par tant de siècles, d'anéantir tout ce qui est dans l'esprit, dans le sang et dans la chair de l'humanité entière, élevée à un si haut degré de civilisation ?

On doit envisager l'homme pris collectivement comme on l'envisagerait individuellement. Les maladies d'une certaine époque sont celles des individus. Quels que soient les défauts de la société, ils sont soumis aux mêmes lois et aux mêmes influences que les défauts des individus. Écarter les causes est la première condition pour diminuer les effets. Si c'est une tâche difficile lorsqu'on a en vue une seule personne, elle sera encore plus ardue dès qu'il y aura à préserver la société elle-même. On ne peut appliquer au mal que des moyens énergiques. Ceux-ci provoquent une résistance, et toute résistance est ennemie de la réforme.

Par conséquent, tout radicalisme impétueux est une utopie nuisible aux tendances révolutionnaires. C'est une chose impossible que de transformer tout subitement.

Figurons-nous un homme au sang gâté. Peut-on lui en injecter un autre ? Si quelqu'un est bancal, faut-il lui casser les pieds pour lui en donner de plus droits, mais en bois ? Si quelqu'un louche, devons-nous lui arracher les yeux pour qu'il n'y voie plus rien ? Il en est de même des idées erronées. Du reste, il y a des idées, des préjugés qu'on ne peut appeler maladies mentales malgré leur fausseté, et dont l'anéantissement est souvent au-dessus de nos forces. Leur livrer un combat acharné, ce serait en vérité une folie lorsqu'on n'a aucune chance de les détruire. Les abolir d'un trait de plume, c'est se flatter et méconnaître la force de la résistance. Que sera-ce s'il s'agit *de défauts organiques innés ?...*

Au nombre des idées profondément enracinées dans la société, il en est qui ne font aucun obstacle à un progrès rapide dans un moment donné. Elles peuvent rompre l'harmonie et même empêcher de temps en temps le progrès général, mais elles n'ont aucune valeur dans les renversements impétueux et momentanés. Ce n'est pas la tâche de la révolution de tout réorganiser de fond en comble, mais il est de son devoir de jeter les bases fon-

damentales de la réforme politique et de la vie nouvelle. Si certaines notions sont tellement importantes qu'elles puissent paralyser le mouvement révolutionnaire, il suffit d'entamer leur influence. On aura assez de temps pour les anéantir complétement après la victoire. D'ailleurs l'erreur tombera d'elle-même devant le pouvoir de la lumière et de la vérité. *Donc la révolution ne doit pas commencer par combattre contre les idées, mais contre la violence.*

Parmi les obstacles qui se trouvent sur la route du progrès, on compte des préjugés sans nombre. Mais ce qui résiste au progrès n'empêche pas pour cela la révolution. C'est elle qui ouvre la porte à l'humanité. Le déblayement de la route doit s'accomplir à mesure que le progrès marche. Qui est l'ennemi le plus rapproché? Sont-ce les idées rétrogrades ou la violence? Évidemment c'est la violence.

On dirait que chaque révolution commence par déclarer la guerre à la nation d'où elle est sortie, et qu'elle se contente d'observer son ennemi, comme si la victoire était l'accessoire. Aussitôt que les chefs de la révolution se sont rendus maîtres du gouvernement, ils placent le plus souvent les oppresseurs au second plan. Ils débutent déjà dans la voie de la réforme sans avoir obtenu la victoire.

C'est là une erreur immense et commune à presque toutes les tendances révolutionnaires et à tous les soulèvements. Combien *une telle manière d'agir porte atteinte à la révolution et affaiblit les forces de l'insurrection,* je n'ai pas besoin de le dire.

Je sais qu'on me répondra : « Mais avant tout ne faut-il pas poser les principes, indiquer le programme et le but de notre soulèvement. » Il n'y a d'autre but que la liberté. La révolution ne doit pas en avoir d'autre. On bâtit ou rebâtit d'abord une maison, et ensuite on la meuble. Lorsqu'on veut élever un bâtiment, il faut avoir les mains libres. Quant aux principes, sont-ils déjà posés parce qu'on a proclamé que telles ou telles idées et institutions cessent d'avoir force de loi? Si le gouvernement révolutionnaire n'a pas assez de force pour la mettre à exécution, toute proclamation de principes n'est que lettre

morte ou n'a qu'un pouvoir obligatoire momentané. Le plus souvent on oppose un préjugé à un autre, on publie une fausseté nouvelle en opposition à une erreur ancienne, et l'on appelle cela poser des principes!

Presque dans chaque révolution le parti qui se soulève lutte à la fois avec la nation et avec ses oppresseurs, ce qui fait que, pour ainsi dire, la révolution n'a pas le crédit universel. « Ils veulent tout bouleverser, et on ne sait pas encore ce qu'ils vont élever. » — C'est ainsi que parlent les gens paisibles, et ils ont raison jusqu'à un certain point. A la tête de la révolution se placent habituellement des personnes inconnues, des individus dont le public ne sait rien. Tout homme doué du sens commun tient de la nature une aversion innée contre tout anéantissement. L'habitude d'un ordre quelconque devient une seconde nature. Il y a des gens qui préfèrent un système, même celui qui les opprime, au désordre qui détruit tout et dont on ne sait pas encore les conséquences possibles. Ce sont ordinairement les hommes d'expérience que le malheur a rendus sages. Il ne s'ensuit pas qu'ils ne désirent aucun changement, mais ils n'y ajoutent pas foi. Et quand ils ne voient que l'anéantissement, leur méfiance augmente. Aussitôt on les affuble du nom de *conservateurs*, et par conséquent d'*ennemis de la liberté!* Voilà un contingent qui se retire tout à coup, et qui au lieu d'être actif, reste neutre.

La révolution commence habituellement par les cris de : « Plus d'aristocrates! Mort aux seigneurs! A bas la noblesse! » Comment! parce que quelqu'un a un titre, parce qu'il possède un demi-million, un million, ou dix millions de capital, en doit-il moins aimer la liberté et sa patrie?

Ce n'est pas tout. Les cris continuent : « Quiconque ne renoncera pas à ses priviléges, quiconque ne partagera pas notre opinion, sera déclaré traître à la patrie. Mort aux traîtres! »

Voilà de prime-abord un tribunal et un jugement. « Holà ! messieurs, répond une voix sortant du milieu des condamnés, nous ne vous connaissons pas encore. Il paraît que vous êtes des despotes et des tyrans, plus terribles encore que vos prédécesseurs. » Et le parti révolutionnaire a affaire aux oppresseurs et

aux ennemis qu'il s'est fait lui-même, à des gens qui, peut-être, n'auraient pas pensé à garder leurs priviléges, et qui maintenant deviennent les adversaires du mouvement.

« L'histoire, me dira-t-on, prouve par de nombreux exemples que c'est l'aristocratie qui a le plus souvent empêché les nations de revendiquer leur liberté. » Point de disputes à ce sujet. J'indiquerais dans l'histoire des milliers d'exemples qui prouveraient le plus grand dévouement de la part des aristocrates. Je ne soutiens rien sans preuves, et mon raisonnement serait confirmé par une revue impartiale de l'histoire de la société. Du reste, il y a aristocratie et aristocratie. Quelquefois on range parmi les aristocrates les gens qui ont une instruction supérieure, un esprit plus pénétrant, et on leur attribue des principes auxquels ils n'ont même jamais pensé. L'impuissance des chefs révolutionnaires ne donne pas des résultats attendus, il faut bien trouver un coupable! Donc la faute est à l'aristocratie.

Soyons sincères, car il ne s'agit pas de flatter tel ou tel parti, mais il est question de la chose la plus sérieuse du monde, de la vie des peuples, de la vérité. Toute révolution qui se concentre habituellement dans les grandes villes a bientôt pour parti le plus turbulent et le plus énergique, ce qu'on appelle ordinairement le *parti de la rue*. Qu'est-ce donc que ce *parti de la rue?* Disons consciencieusement que c'est l'ensemble des gens les plus braves et les plus déterminés, mais qu'au milieu de ces grandes masses, prêtes à se sacrifier, il y a aussi de la *lie*.

« En révolution, dit un homme d'État, il est rare qu'on sache maintenir la discipline dans les esprits et renoncer pour la cause générale à toutes vues d'amour-propre et à tous projets d'ambition personnelle. Il y a des gens qui se sentent appelés au rôle supérieur de combattre par la parole, plutôt que par la baïonnette. Donc par patriotisme, ils haranguent le peuple et se livrent à des improvisations dans les cafés, les guinguettes, et dans la rue; ces endroits réputés comme endroits de débauche deviennent en même temps des temples de l'amour de la patrie, et la foi de ce sacerdoce coule de lèvres inspirées du nectar des baisers et de l'ivresse, ou de lèvres de peureux qui voudraient voiler leur

nullité d'un nuage de paroles sanglantes. Malheureux pays que celui pour lequel s'élèvent de pareils autels, où la nation ne sent pas que l'amour de la patrie est une religion et non un divertissement de cabaret. L'opinion publique d'ordinaire se développe selon la pulsation des clubs; c'est là que les gens de la rue puisent leurs convictions, et que les grades inférieurs de l'armée, les jeunes recrues qui ne sont pas encore pliés à la discipline militaire, apprennent à raisonner et conçoivent une tactique meilleure que celle enseignée par leurs chefs. La défiance, un doute désespéré, une ardeur qui s'éteint, telles sont les conséquences naturelles que finissent par subir des individus honnêtes au fond, mais égarés par des sophismes, enivrés des paroles de terroristes criards. Les forces vitales dépérissent au milieu d'une pareille lutte intellectuelle, et les liens moraux qui enlacent les cœurs et les esprits, au lieu de se renforcer et de constituer une puissance organique fondée sur la confiance mutuelle et la persévérance, amènent l'engourdissement, la désorganisation dont la mort est la dernière phase. L'élément le plus dangereux pour une nation, ce sont les clabaudeurs et les gens de la rue contrariant le pouvoir organisé de la nation. Là où le pouvoir devient le jouet de l'opinion, où le désordre règne et l'ennemi prévaut, ce n'est le temps ni de discuter ni de rechercher la popularité, et l'autorité a le devoir non de céder mais de déployer au contraire la sévérité la plus grande. »

Par une étrange contradiction, le gouvernement révolutionnaire qui se soumet aux demandes de la rue, aux exigences fébriles et frivoles, n'use de rigueur qu'envers ceux qui ne sympathisent pas avec les idées des intrigants et des clubistes, ou, s'il se compose de gens modérés, il cède le pouvoir aux incapables.

D'un autre côté, un certain parti, appelé aristocratique, désapprouve toutes les décisions révolutionnaires qui n'ont pas leur source dans son initiative, et à dire vrai, lui-même n'en prend aucune. S'il agit, il se sert de demi-moyens, transige avec les oppresseurs, veut ruser avec eux, et se berce de cette douce conviction que l'ennemi n'est pas assez fin pour comprendre ses finesses.

Ces diplomates libéraux ont toujours sur les lèvres les paroles suivantes : « Développons la nationalité, acquérons des franchises nationales par une route *légale*, c'est-à-dire n'agissons pas contre les institutions locales et officielles. »

Quelle absurdité criante dans ces paroles ! Qu'est-ce cette forme *légale* des gouvernements oppressifs? C'est une anarchie organisée qui tend de toutes manières à détruire les droits des nations. Où trouverez-vous un gouvernement assez sot pour permettre de miner tout ce qu'il veut introduire et consolider.

J'admets qu'il y ait des cas particuliers, des positions spéciales dans lesquelles, ne pouvant rien faire, il vaut mieux marcher à pas de tortue que de rester immobile; des cas où le soulèvement à main armée est prématuré et nuisible pour le pays. Mais un mouvement pareil à celui qu'opère le limaçon pour sortir de sa coquille, n'aboutit à rien. Les Bohêmes (Tchèkhes) et les Hongrois en sont la preuve.

Le parti aristocratique tonne contre les démocrates et abaisse souvent les vrais patriotes. C'est une autre extrémité non moins triste! Le résultat de ces combats est la haine mutuelle qui ramène l'esclavage.

Si les aristocrates se rendent maîtres du gouvernement révolutionnaire, ils destituent les démocrates et agissent par eux-mêmes.

D'après l'opinion de quelques-uns, toute révolution est prématurée !

Tout le monde n'est pas du même avis. Du reste, la révolution qu'elle ait été ou non commencée en temps opportun, est toujours la mesure de la patience du peuple. L'explosion prouve d'une manière éloquente que le peuple ne peut plus supporter l'oppression; elle est un droit des esprits comprimés, une conséquence de la situation politique.

Toute déclamation contre la révolution une fois accomplie est ridicule. C'est comme si l'on trouvait que le soleil s'est levé trop tôt! Quand une nation désire la révolution, cela prouve qu'elle en a besoin, que sa position est pénible, que son âme et son corps souffrent, que leur nature demande un changement. Si

on ne lui permet pas de l'accomplir, elle le revendique par la force; *elle est contrainte* de le revendiquer, car elle ne peut plus supporter sa douleur. Les besoins innés obéissent aux lois supérieures. Dans beaucoup de cas la révolution est une nécessité. La société accomplit ses mouvements d'une manière instinctive. L'homme ne peut rester couché toujours dans la même position, et si on l'y maintenait de force, il lui serait impossible de la supporter longtemps; le lit fût-il le plus commode possible deviendrait alors un instrument de supplice. Comment voulez-vous que le corps social où il y a tant de vie, tant de besoins, puisse rester étendu sans réaliser les conditions qui règlent le progrès naturel?

Les partisans des gouvernements despotiques, les admirateurs de la force brutale prétendent que si les peuples ne faisaient pas de révolutions, il n'y aurait pas d'oppression. Cela est vrai. D'autre part, les admirateurs des désordres, du tumulte et de la guillotine disent : « S'il n'y avait pas d'oppression, la révolution n'éclaterait jamais. » C'est encore vrai.

Mais existe-t-il une puissance au monde capable d'imposer silence aux lois naturelles, aux droits humains et nationaux? La révolution n'est qu'une manifestation des lois de la nature. Chaque fois que l'organisation des gouvernements est un renversement systématique des droits sociaux, l'humanité cherche à recouvrer son état normal au moyen de soulèvements continuels, pour ainsi dire d'après le principe des lois de la pesanteur. Qu'il me soit permis de comparer cet état à celui de ces petits morceaux de liége lestés de plomb qui tendent sans cesse à reprendre leur équilibre.

Il ne faut pas oublier non plus que l'oppression est la suite non-seulement de la révolution, mais aussi du caractère qu'elle prend. Si la révolution introduit des éléments destructeurs, l'anarchie et le terrorisme, si elle ne fait que fouler aux pieds d'une autre manière les droits de l'humanité, en poussant le cri hypocrite de progrès, si elle établit des idées contraires à la vérité et à la morale, alors arrive la réaction, et un gouvernement qui est assez fort pour s'emparer des moyens capables de renverser la

révolution, augmente la violence et use de toute son énergie contre les révolutionnaires furieux.

Donc ceux qui veulent justifier l'oppression prêtent un concours indirect à la révolution; ceux qui lui donnent une mauvaise direction provoquent la réaction et sont aussi en partie les auteurs de l'oppression.

En outre, les adversaires de la révolution ne songent pas aux malheurs des autres classes. Ils concluent de leur situation avantageuse que tout le monde est heureux. C'est le sentiment d'un homme qui, après avoir bien dîné, ne comprend pas que d'autres puissent avoir faim. Ces gens oublient que la révolution ne se fait pas pour eux, mais pour ceux qui souffrent.

Les meneurs de la révolution, comme je l'ai déjà dit, tombent le plus souvent dans les extrêmes en voulant détruire ou en détruisant tout le passé, comme s'il était possible de rompre le fil qui lie l'état actuel avec l'état précédent. Puisqu'on n'a rien fait jusqu'à présent dans la voie révolutionnaire avec les moyens qui ont été généralement employés, ou du moins puisque les efforts et les meilleures intentions n'ont pas donné les résultats attendus, *tous les révolutionnaires* ont donc plus ou moins la gloire historique d'être du parti des opinions extrêmes. Par conséquent, sans aucune considération pour les desseins les plus nobles, les adversaires de la révolution crient à haute voix : « Ce sont des fous, des démagogues, des démocrates, des communistes, des destructeurs, etc. » — Pour être démocrate, on n'est pas un destructeur, un communiste!

D'un autre côté on entend ces cris : « Plus d'aristocrates! Mort aux traîtres! »

Voilà la révolution! Elle commence par une guerre civile!

A qui la faute? Évidemment aux deux partis. Leurs préventions mutuelles sont la source de discordes stériles qui finissent par des émeutes sanglantes; et les oppresseurs en profitent.

Les chefs de la révolution sont de tous les plus coupables s'ils ne cherchent pas de bonne heure à mettre fin à la désunion. Par quel moyen? En renonçant à toutes leurs préventions et aux

réformes prématurées, surtout à celles dont ne dépend pas la marche de la révolution.

A-t-on le temps de faire des réformes, lorsqu'il faut combattre pour la liberté? A-t-on le temps de discuter sur les principes, lorsqu'on est obligé de se battre contre l'ennemi commun?

Les chefs de la révolution usurpent ordinairement le pouvoir législatif. De quel droit? La législation exige une délibération mûre, la paix et la participation de toute la nation. Est-il possible de vouloir organiser la société au moment où par sa nature même elle est désorganisée, où tous les éléments se combattent et se renversent? Quelle est donc d'habitude cette organisation révolutionnaire? Le renversement des anciennes bases, sans en poser de nouvelles qui soient solides. Proclame-t-on des principes, ce ne sont que de vaines paroles si peu durables, si peu assurées, que le moindre souffle peut les jeter à bas. La révolution adopte-t-elle des principes sains, incontestables en y ajoutant ses inventions et ses règlements qui ne sont plus des principes mais une réforme radicale, alors elle affaiblit la force des vrais principes par cet amalgame.

Chaque réforme, en temps de révolution, mine ses forces vitales. Habituellement quand les passions révolutionnaires se sont calmées, arrive une constitution qui ne répond pas aux besoins de la nation.

L'homme qui désire sincèrement la liberté doit avoir pour mot d'ordre : « Pas d'esprit de parti! Vivent les aristocrates! vivent les démocrates! Quand nous aurons conquis la liberté, alors nous aurons conquis du même coup l'égalité. L'ennemi de la patrie est celui qui sème la discorde. »

Qu'importe aux démocrates s'il y a des aristocrates? Qu'importe aux aristocrates s'il y a des démocrates? Notre devoir est d'oublier tous les principes qui désuniraient les hommes. Un seul but se présente, la liberté. Toute autre question est secondaire. La chose capitale, c'est l'indépendance. Il ne s'agit pas ici d'une forme gouvernementale, ni d'une forme sociale, ni de discussions philosophiques et politiques, mais de l'existence. Et on

atteint à cette existence avec d'autant plus de sûreté qu'il y a plus de mains réunies pour l'action commune.

Jadis on soutint une longue polémique pour savoir s'il fallait d'abord exister ou connaître avant tout le mode d'existence future? Divertissement de dialectique qui me fait la même impression que si l'on demandait : Faut-il commencer par acheter une maison, ou faut-il d'abord avoir de l'argent? Que la nation qui a assez de force pour revendiquer une existence politique indépendante, s'adresse seulement sans prévention aux gens instruits et justes, et elle trouvera en elle-même les éléments nécessaires pour organiser son existence. Celui qui sait bâtir sa maison saura bien la meubler, et s'il ne sait que bâtir, il demandera conseil à son voisin pour l'ameublement.

Quand la révolution a éclaté, le désir de renouveler d'une manière radicale et impétueuse tous les rapports sociaux enfante des partis politiques et augmente le nombre des ennemis ou au moins des mécontents et des indifférents. J'ai démontré ci-dessus combien est grand le nombre des gens qui n'ont aucun intérêt à un changement d'état politique et de ceux que chaque changement expose à des pertes évidentes. Quelqu'un dira : « Qu'ils se sacrifient pour le bien-être général.» Exigence puérile. On ne peut imposer de sacrifice à personne. Le dévouement est volontaire, autrement il demeure sans résultat. D'ailleurs peut-on dire à tout le monde : « Soyez des héros! » Plus d'un sacrifiera beaucoup, mais il ne sacrifiera pas tout, parce qu'il lui semble bon d'en agir ainsi. Que faire? Faut-il le rejeter pour cela?

Presque dans chaque révolution, les libéraux démocrates n'ont rien de plus pressé que d'abolir les armoiries, les titres de noblesse, etc. A quoi bon cela? Est-ce le premier pas vers l'indépendance? Point du tout. Nous avons vu que les révolutions les ont aboli dix fois et qu'on les a rétablis autant de fois. La révolution française elle-même, qui a porté une atteinte mortelle au despotisme du moyen âge, n'eut pas assez de force pour vaincre certains préjugés et certaines coutumes. Pourquoi? Parce qu'ils sont profondément enracinés et datent de plus de mille ans. En Angleterre, l'aristocratie est le cœur de la nation.

Peut-être quelqu'un citera-t-il l'ensemble des États-Unis! Cela change la question. La comparaison de l'Europe sous ce rapport avec les États-Unis serait impropre. Là-bas la société s'est formée sur une terre vierge, dans d'autres conditions, en face de la nature primitive et sous l'inspiration immédiate de ses lois. Les hommes y accouraient attirés par une certitude, celle de l'indépendance. Ceux-là s'y rendaient qui cherchaient la liberté, et leur premier intérêt, la condition de leur existence, était l'égalité pratique. Sans cela ils n'auraient pas pu subsister. Les colonies américaines se peuplaient de gens qui étaient déjà libres avant même d'être égaux. Une certaine égalité fut la suite de la liberté et du besoin de la garantir. En général, on ne désignait tous ces habitants que par le nom de colons. Aussi n'y eut-il pas de classes précisément déterminées dans cette société. La nouvelle nation formée de différentes races ne se divisa réellement qu'en deux classes : celle des gens instruits et celle des gens qui n'avaient pas d'instruction. Devant la loi ils étaient tous égaux. S'il plaisait à quelqu'un de regarder la classe éclairée comme une aristocratie, cela n'empêchait pas l'égalité. Mais la solidarité et la concorde régnaient aux États-Unis. Personne ne se fût mis en tête de faire peu de cas de la classe instruite. C'est au contraire entre ses mains que la nation remit sa destinée sans demander si celui qu'elle y choisissait pour son représentant était de bonne famille ou s'il avait des titres. C'est pour cela que les Américains maintinrent leur liberté et leur indépendance, et qu'ils surent ensuite la consolider.

Les moyens par lesquels l'Amérique a conquis l'indépendance doivent servir d'enseignement à l'Europe. Ce sont l'union, la confiance mutuelle, la nomination aux emplois d'hommes supérieurs par leur probité et leur instruction, l'accord commun et la persévérance la plus tenace. Quelques principes capitaux adoptés par les Américains peuvent nous servir d'exemple, mais si l'on voulait en appliquer tous les détails à notre vie publique d'une manière subite, ce serait une imitation impraticable.

Et en Europe, qu'est-ce qui compose la classe instruite? Il y a entre divers éléments : clergé et laïques, aristocratie et démo-

cratie. Figurons-nous la société divisée en gens instruits et non instruits; nous verrons parmi les premiers une multitude d'individus de condition diverse. On ne saurait nier que l'aristocratie, quoiqu'elle ne soit pas toute éclairée, dans le vrai sens de ce mot, n'ait reçu une instruction supérieure, car elle a les moyens de se la procurer. Parmi les aristocrates, on trouve quelquefois des gens spéciaux et doués de grands talents. Il y en a aussi qui ont rendu à la société des services signalés. Est-ce donc une chose raisonnable et conforme au bien public que d'exclure des hommes éclairés et utiles, que d'inspirer aux masses ignorantes des préventions et de la haine contre l'aristocratie? C'est la plus grande des sottises, c'est un crime. Dans quelques pays comme en Angleterre par exemple, l'aristocratie se rajeunit et se renouvelle; mais, de cette manière, il se forme pour ainsi dire une aristocratie de mérite. Le parti qui se nomme libéral met le plus souvent son orgueil à déclarer la guerre à tout ce qui rappelle les anciens mérites de famille, la richesse et la tradition. C'est *une aristocratie à rebours.*

S'ensuit-il, que je veuille démontrer la nécessité de laisser maintes prérogatives aux classes privilégiées et leur donner la préférence? Dieu nous en préserve! Je veux seulement constater que tout anathème prononcé contre quelques formes extérieures, qui n'empêchent point l'égalité politique de la nation, est hors de saison, à la veille de grandes réformes sociales : c'est irriter sans nécessité les gens attachés à leurs anciens priviléges dont il ne reste que le symbole, et augmenter la haine et le nombre des partis; enfin c'est porter atteinte au progrès au lieu de le favoriser.

Il y a des souvenirs, qui ne peuvent être chassés de la tête et du cœur de certains individus. Chaque violence qui leur est faite peut les bâillonner pour un instant, mais elle ne saurait les rendre muets pour toujours. Du reste il y a des ridicules humains qu'il faut négliger et pardonner lorsqu'il s'agit d'une sainte cause. Un homme très-malade qui voudrait se faire friser pour recevoir son médecin, serait bien ridicule; mais médecin qui s'occuperait plus de la frisure de son malade que de sa santé, serait extravagant.

En 1848, l'Assemblée nationale prussienne étant autorisée à dresser une constitution se cassa la tête très-longtemps pour savoir s'il fallait retrancher au titre royal les mots : « *von Gottes Gnaden* » (par la Grâce de Dieu) ou les laisser. Enfin on décida... de les retrancher.

Les Allemands y virent une démarche courageuse, décisive, héroïque. Et on appelle cela des réformes sociales, libérales !...

Dans quelques pays de l'Europe, où l'instruction publique n'a pas encore pénétré jusqu'à toutes les couches de la société, les notions claires sur la liberté ne se trouvent que chez certaines classes, et sans contredit chez celles qui sont instruites, par conséquent dans les hautes sphères. Donc quand on ne leur permet pas d'agir ou quand on les rend hostiles au mouvement, on trahit et on trompe le peuple. En Pologne, par exemple, la noblesse est la gardienne de la nationalité et de la civilisation. La guerre contre cette noblesse, même dans l'arène du journalisme, est une absurdité, plus encore, c'est une participation aux actes des despotes qui oppriment ce malheureux pays. En Italie les sciences et les arts, et toutes les traditions d'indépendance, se sont conservées dans la partie saine de l'aristocratie. Exciter le peuple contre elle au nom de principes démocratiques mal déterminés, et par contre d'une valeur douteuse, c'est donner le signal d'une guerre civile continuelle.

Admettons qu'il y ait dans les nations certaines classes nuisibles. Quel moyen employer contre elles ? je le demande.—Faut-il les faire massacrer toutes? Qui donc a donné aux réformateurs *le privilége* de tuer leurs frères pour réorganiser la société de telle ou telle manière ? car ce ne serait qu'un privilége usurpé et plus dangereux que tous les autres. En choisissant entre deux maux, je préférerais les priviléges les plus fanatiques de l'aristocratie à la tyrannie des bourreaux pseudo-libéraux ou bien encore à celle des sots. D'ordinaire le peuple n'a pas peur de ceux-ci, mais les révolutionnaires s'arment contre ceux-là de tous les instruments que le fanatisme, la passion, et en général l'esclavage de l'esprit peuvent leur fournir. La haine de l'aristocratie

est une sottise, pour ne pas dire un excès, aussi bien que la prévention contre la démocratie.

A une époque de réformes sociales importantes, on doit laisser certaines classes intactes. De grandes institutions libérales, en barrant le chemin aux prérogatives imméritées, aboliront la prépondérance des classes privilégiées et les préjugés qui en découlent disparaîtront d'eux-mêmes. Nous en avons l'exemple en Suisse. Cependant rien n'a pu anéantir le souvenir général des mérites et des anciens priviléges des familles appelées anciennes. Très-souvent on y entend dire : « *Er stammt von einer hohen edlen Familie ab.* »—« *Il descend d'une vieille et noble famille.* » Le peuple entoure d'un certain respect les descendants de l'ancienne noblesse; bien plus, il a beaucoup de confiance en eux. Cette circonstance rend le parti radical furieux. Celui-ci intrigue, conspire, jette le germe de la discorde, mais il ne peut transformer des idées enracinées depuis longtemps. D'ailleurs la saine raison estimera toujours au-dessus de tout le mérite personnel.

Un niveleur fanatique me répondra : « Une telle indulgence et de telles concessions, sont contraires à l'esprit de liberté et d'égalité. » — Pas du tout, lui répliquerais-je. Lorsque la loi ne fait aucune différence entre le citoyen et le citoyen, l'égalité est sauvegardée. Du reste on ne peut pas d'un seul coup niveler les inégalités accumulées pendant tant de siècles et qui ont une base historique. Si elles n'existent pas dans la vie politique, elles ne nuisent en rien dans la vie sociale. Ce n'est que le progrès de la civilisation qui finira par tout rapprocher. Mais qui prétend qu'il est facile de niveler la société, ne la nivelle qu'en parole; il se berce lui-même d'illusions et trompe les autres, ou bien il ne croit pas à ses propres assertions. Enfin je lui dirais : Qu'avez vous fait avec votre impatient radicalisme, et votre nivellement universel? L'Europe est-elle libre? Tout est-il pour le mieux? Si les vieux moyens sont usés, il faut en employer de nouveaux.

Le socialisme, qui se sert de tous les moyens possibles pour gagner le plus grand nombre d'adhérents, parle ainsi à quelques-uns : « Quel avantage la société tire-t-elle de l'égalité civile?

La nation peut prospérer, tout en conservant les titres et les degrés sociaux. » Voilà jusqu'où va la ruse. Et cependant c'est une tactique habile, une grande connaissance du cœur et des faiblesses humaines. Il est beaucoup de choses que peuvent apprendre des ennemis de la liberté ceux qui se sacrifient pour elle.

Disons toute la vérité : il y a des gens qui aiment tant leur classe, leur caste, leur titre, leur rang, leurs parchemins, etc., que cela seul leur fait craindre tout changement et détester une révolution qui peut les priver de tout ce qu'ils possèdent.

On me dira peut-être qu'un homme qui ne veut pas céder sur des choses de peu d'importance est incapable de grands sacrifices. Au contraire il en est plus d'un qui sacrifiera beaucoup pour ce qu'il aura aimé. Le cœur humain est un abîme. Les mots manquent pour qualifier certaines inconséquences. Du reste il ne s'agit pas toujours de sacrifices, mais de services à rendre au pays et de secours à lui donner. Voilà pourquoi je me suis efforcé plus haut de démontrer que la classe satisfaite de l'état de choses actuel est fort nombreuse, qu'elle a une grande importance et une énorme influence dans la société, qu'elle peut par conséquent opposer une résistance active aux réformes politiques si on ne la respecte pas et si on ne la fait pas participer au travail qui a pour but des changements nécessaires. La neutraliser, c'est encore rendre à la cause un mauvais service; en faire un camp ennemi, c'est nuire volontairement au progrès. Presque tous les pays de l'Europe sont dans une position si exceptionnelle, que, pour sortir de ce labyrinthe, il faut absolument se conformer aux circonstances et user de moyens pratiques. Voilà ce qui seulement pourra amener avec le temps un changement radical et une réforme universelle.

Il en est de même de l'aristocratie d'argent. Peut-on essayer des changements politiques importants, sans avoir de l'argent? Les déclamations contre les capitalistes et les riches sont donc des absurdités. Or dans presque toutes les révolutions, à tous les congrès pseudo-libéraux, l'esprit de parti répète les mêmes sottises!

En un mot à côté de beaucoup d'autres causes, une des raisons principales de la non-réussite des révolutionnaires a toujours été le tort fait à quelques classes de la société, soit par prévention, soit par une haine qui n'est nullement justifiée, soit par l'intention de leur faire perdre quelques avantages ou quelques plaisirs qui ne peuvent porter aucune atteinte à la réorganisation et au libre développement de l'esprit.

Quand on veut être sûr de la victoire, il faut exciter l'intérêt général de tous et l'intérêt particulier de quelques parties de la nation; il faut réunir tous ces éléments sous une même bannière au moyen d'un intérêt commun et pratique.

Les nombreux partis, qui veillent pendant la révolution et dans la période suivante, produisent des éléments divers qui obtiennent la prépondérance dans la société. Une fois c'est l'aristocratie qui l'emporte, une autre fois c'est la démocratie; et le plus souvent, c'est *la pseudocratie*, je veux dire *le régne du faux*, qui établit partout sa domination.

J'ai déjà dit que l'action isolée des peuples qui se soulèvent sans combiner leurs efforts en faveur de la liberté, occasionne aussi des avortements révolutionnaires. L'histoire constate cette vérité. Depuis les temps les plus reculés, la France avait toujours été en hostilité avec les empereurs d'Allemagne. Lorsque la révolution de 1789 eut reconquis pour un moment les droits de l'humanité, toute l'Europe s'arma contre elle. Dès lors la conspiration des monarques prit des proportions formidables. On chercha à annuler radicalement *la volonté des nations* et à faire triompher *la volonté des souverains*. Chaque peuple qui se souleva ensuite pour recouvrer son indépendance ou ses franchises eut à lutter avec d'autres peuples opprimés autant, sinon plus encore que lui-même. La force individuelle de la nation insurgée eut à combattre la force collective des monarques conjurés. A quoi ont abouti les efforts et les sacrifices de tant de peuples? La même année où la France secoua son ancien joug, les Belges prirent les armes. Plus tard ils furent forcés de combattre pour leur indépendance en s'aidant de la révolution. En 1791, éclata la révolution de Pologne. On promulgua la Constitution du 3 mai, au

même moment où l'on présentait en Occident la Constitution à Louis XVI, qui l'accepta. Deux nations, sans s'entendre mutuellement, agissaient dans le même esprit aux deux extrémités de l'Europe. Et les Allemands, que faisaient-ils? Au moment le plus décisif pour l'humanité, les Allemands offrirent aux révolutionnaires dynastiques l'hospitalité sur leur sol. La fameuse *convention de Pilnitz* fut l'origine d'une conspiration plus étroite des souverains. En 1791 on vit à Pilnitz l'empereur Léopold II, Frédéric-Guillaume II et le comte d'Artois, réunis pour délibérer sur les moyens d'étouffer la révolution en France et en Pologne.

A ces conférences assistaient : François, qui devint empereur d'Autriche; Frédéric-Guillaume, plus tard roi de Prusse, sous le nom de Guillaume III; Calonne, ex-ministre français, et le marquis de Bouillé. On décida de résister aux tendances de ces révolutions avec des forces communes. Cette convention fut conclue au mois d'août. En même temps, en France, l'assemblée nationale se transformait en constituante, le 1er octobre. L'Autriche et la Prusse conclurent une alliance contre la France par la transaction de Berlin du 17 février 1792. Ces deux puissances remirent aux frères de Louis XVI une déclaration où il était dit que « la position actuelle du roi de France devait être considérée comme une question d'intérêt général pour tous les souverains de l'Europe. » Elles réclamaient donc le concours de toutes les puissances et étaient résolues à employer, de concert avec elles, *des moyens énergiques* pour seconder le roi de France dans la consolidation d'une forme gouvernementale monarchique. Il est hors de doute que cette déclaration fut la première source de toutes les atrocités de la révolution française. C'est un fait des plus importants. Le peuple s'indigna, lorsqu'il vit qu'on ne faisait aucun cas de sa volonté. La coalition de l'Europe contre la France, cette coalition, dont la tête et l'âme était l'Allemagne, déchaîna toutes les passions des Français. En 1792, les Prussiens pénétrèrent dans le pays où la lumière de la liberté avait jailli aux yeux du peuple.

La Moscovie détruisit la constitution polonaise. Catherine II

proclama que les défenseurs de la patrie étaient « *des Jacobins.* » La Moscovie eut pour alliée l'Allemagne.

En 1793, l'Angleterre, la Hollande et l'Espagne prirent les armes contre la France. La même année, le second partage de la Pologne fut accompli par la Prusse et la Moscovie. La France resta isolée.

En 1794, une nouvelle révolution éclata en Pologne, sous la direction de Kosciuszko. Mais le peuple français, qui commençait une lutte de géant contre le despotisme, aveuglé par les passions et rendu furieux par la conspiration des monarques, ne savait plus distinguer dans les troubles ses amis de ses adversaires. Lorsque *le sang coulait en Europe,* lorsqu'on commettait *le crime le plus atroce* envers la Pologne, des patriotes des plus dévoués périssaient sur l'échafaud, ensanglanté par un million de victimes. La France avait oublié que son alliée naturelle dans la cause de la liberté des peuples était la Pologne. Elle assassinait ses frères et faisait la guerre civile en Vendée.

En 1795, la Pologne fut définitivement démembrée.

En Italie furent établies les républiques ligurienne et cisalpine (1797). Quels furent les résultats de la volonté des peuples qui se manifestait alors? Le jeune Bonaparte, ce produit de la révolution française, dont il était l'expression et pour ainsi dire la continuation, n'abolit pas le principe monarchique dans son germe, mais reconnut en quelque sorte le droit des souverains de posséder les pays comme propriété. Les chefs des parties belligérantes disposent des pays d'après leur bon plaisir. Lorsque l'armée française, après ses campagnes victorieuses en Italie, passa les Alpes Noriques et menaça Vienne, lorsque l'Autriche accéda aux préliminaires de Léoben, on conclut au nom du Directoire la paix à Campo-Formio. L'Autriche voulait qu'on lui cédât la Vénétie, la Lombardie et même une partie des États pontificaux. On lui donna l'Istrie, la Dalmatie et la rive gauche de l'Adige. La France prit la seconde partie de la Vénétie, ses territoires d'Albanie et des îles Ioniennes. Dans les articles secrets, l'Autriche consentait à laisser incorporer à la France la rive gauche du Rhin, en se réservant Salzbourg et une partie de la Bavière, et en garantis-

sant à sa famille quelques contrées de l'Italie démembrée comme l'avait été la Pologne. Outre cela, François II céda la Belgique à la France. Le congrès de Rastadt (1797) trahit la confiance des peuples. Les députés ne savaient rien des stipulations secrètes. Les diplomates allemands agissaient avec timidité et souvent avec lâcheté. Ainsi donc, à peine la révolution avait-elle renversé les anciens principes que l'on vit recommencer les intrigues diplomatiques et le trafic des nations traitées comme des troupeaux de bétail.

En 1798, on proclama la République romaine. Aussitôt le roi de Naples fit un traité d'alliance avec les Autrichiens, déclara la guerre à la France et prit Rome.

En 1799, l'Italie vit les Moscovites et les Autrichiens. Souwaroff, Bagration, Kray, Mélas remportèrent plusieurs victoires, et en détruisant les résultats de la révolution française, portèrent des coups mortels à l'Europe tout entière.

En 1805, une troisième coalition européenne se forme contre la France; en 1806, les monarques des vieilles dynasties s'arment pour la quatrième fois contre le nouvel empereur. Napoléon, après avoir remporté les plus brillantes victoires sur les Prussiens et sur les Moscovites, crée au profit du roi de Saxe le duché de Varsovie, qu'Alexandre Ier lui-même appelle « ridicule (1) » et impose à la nation polonaise une constitution encore plus ridicule (1807) (2).

Ni Napoléon, ni les peuples européens n'avaient de défenseurs dans l'Europe orientale. En 1809, une cinquième coalition fut renouée contre la France. Les Français ne versaient plus leur sang pour la liberté et pour l'humanité, mais pour l'orgueil de celui qui songeait à se rendre peu à peu le souverain de l'univers.

L'Allemagne, qui autrefois avait pris les armes contre la

---

(1) Dans sa lettre à Narichekine. Voir : *les Souvenirs*, de J.-U. Niemcewicz.

(2) Comparer : *Les trois Constitutions polonaises*, par Lelewel. Paris, 1832.

République, fut alors alliée de Napoléon. L'Angleterre, la Suède et l'Espagne prirent le parti de la Moscovie (1812). Le despotisme luttait contre le despotisme. Les peuples en savaient-ils quelque chose?

Les froids mirent fin à cette guerre monstrueuse et sans but. Alors les Prussiens voyant l'affaiblissement du géant, l'abandonnèrent perfidement. En 1813, ils se déclarèrent ennemis de la France. Le peuple allemand applaudit avec enthousiasme aux proclamations du roi de Prusse. Il croyait se soulever pour secouer le joug du tyran. Il se souleva et se sacrifia pour reprendre ses anciens fers et passer, cinquante ans après, sous le joug de Bismark.

L'Autriche suivit l'exemple de la Prusse. Ces deux puissances entraînèrent après elles la Bavière et les princes de la Confédération du Rhin. Le 31 mars 1814 fut un jour de honte pour Paris. Le 30 mai rendit à la France les mêmes frontières qu'elle avait le 1er janvier 1792. On proclama ce qu'on appelle la *Restauration.*

Tels furent les résultats de la grande révolution; telles furent les conséquences des grandes victoires du conquérant.

Encore une fois toute l'Europe se conjura contre les nouveaux principes, dont Napoléon était le représentant malgré ses vues personnelles et sa passion de conquêtes; encore une fois les peuples, poussés par leurs anciens tyrans, se réunirent pour le maintien de l'ancien despotisme!... Après Waterloo, Paris, qui était redevenu libre peu auparavant, vit de nouveau les alliés. Le 6 juillet fut le jour de triomphe de la conspiration des familles dynastiques, le commencement de l'abaissement de la France, ainsi que la source du deuil des peuples européens. Depuis cette époque, les nations opprimées ne cessèrent de se soulever; mais après de longues luttes, elles obtinrent seulement *par grâce* ce que leurs rois, *par la grâce de Dieu,* voulurent bien leur accorder, ou elles tombèrent dans un état de servitude horrible si leur existence menaçait les souverains conjurés.

Sur le champ de bataille de Waterloo apparut l'épouvantable spectre de l'ancienne Europe. Le congrès de Vienne lui rendit

la vie. Les Anglais et les Allemands adorent les statues de Blucher et de Wellington.

Quels avantages les peuples ont-ils retirés des victoires remportées sur l'homme qui avait vaincu tous les gouvernements tombés en putréfaction? Qu'ont-ils gagné à la chute de Napoléon? Quels fruits ont porté les champs arrosés de leur sang? Le 26 septembre 1815, on signa leur condamnation connue sous le nom de *Sainte-Alliance*. Louis XVIII s'allia avec l'Autriche, la Moscovie et la Prusse. Leur volonté eut force de loi en tous pays. Leur union fut la *terreur* de tous les peuples.

Partout où une nation fit sentir ses droits, *cette alliance infernale* se pressa d'étouffer le moindre mouvement.

En 1820, une insurrection éclata en Espagne. La constitution des cortès fut proclamée et adoptée par Ferdinand VII. A la tête de l'armée constitutionnelle furent mis les généraux Riego, Mina et Quiroga. La même année, le général Pepe provoqua un soulèvement armé à Naples et en Sicile. En même temps la constitution des cortès fut introduite en Portugal, à Oporto et à Lisbonne. Aussitôt, les monarques appartenant à la Sainte-Alliance convoquèrent un congrès de Troppau, où ils établirent les principes *de l'intervention armée*. On arrêta que toutes les puissances devaient toujours s'entendre réciproquement et agir en commun, afin *qu'on n'accordât aucune constitution qui ne fût conforme au système adopté par les souverains*. Ce système fut appelé *légitime*. L'Angleterre et la France, après quelques notes et quelques conférences qui restèrent sans résultat, gardèrent la neutralité, et par cela même, devinrent complices du crime; l'Autriche, la Moscovie et la Prusse, de leur côté, après s'être garanti mutuellement le maintien de la paix intérieure, déclarèrent qu'elles ne reconnaissaient pas les réformes introduites à Naples par le gouvernement révolutionnaire et menacèrent d'une guerre en cas de résistance. Les insurgés trouvèrent donc tout d'un coup des ennemis, non-seulement dans leur propre gouvernement qui les opprimait, mais aussi dans les grandes puissances alliées. Le roi de Naples fut mis sous la protection des trois États mentionnés et appelé à *Laybach* sous prétexte de médiation entre lui et son peuple.

Au congrès de Laybach, qui fut la suite des conférences de Troppau, on décida de pacifier l'Italie avec des forces communes. A ce rendez-vous se rendirent pour l'Autriche, Metternich; pour la Moscovie, *Capo d'Istria*, *Nesselrode* et *Pozzo di Borgo* (il est à remarquer que dans ce pays tous les étrangers se mettent au service du despotisme); pour la Prusse, Hardenberg et Bernstorf. Caraman, de la Ferronnaye et le duc de Blacas y figuraient comme ambassadeurs de France. L'Angleterre envoya lord Stewart, la Sardaigne fut représentée par le marquis de San Marsan et par le comte d'Aglie; l'État pontifical, par le cardinal Spina; la Sicile, par le duc Ruffo. Cette fameuse conspiration des ministres, ourdie au nom et avec l'autorisation des souverains conjurés, durait déjà depuis à peu près quatre mois, lorsqu'on apprit l'insurrection du Piémont et ensuite la révolution grecque. L'alliance satanique s'alarma. Les trois grandes puissances : l'Autriche, la Moscòvie et la Prusse adoptèrent la politique d'intervention armée en cas de *troubles intérieurs* dans les pays voisins et l'introduisirent dans *le droit des gens européen* (1821).

Il est impossible de pousser plus loin l'insolence et l'effronterie.

En vertu de cette proclamation meurtrière décorée du nom de *droit*, la volonté et la liberté des peuples furent tout à fait garrottées. Dans le langage diplomatique, on nomma *troubles intérieurs*, chaque gémissement du peuple, chaque revendication de ses droits et de son indépendance. Depuis cette époque, même les monarques légitimes n'eurent plus le droit de promulguer quelques franchises ni d'approuver une constitution sans la permission de tous les conspirateurs couronnés. Autrement, les monarques appartenant à la conspiration s'engageaient à soutenir cette convention par les armes. Et jusqu'à présent, nous voyons des exemples d'hostilité et de guerre à cause d'infractions à ces traités. Lorsque, en 1866, l'Autriche introduisait des réformes tant soit peu libérales, la Moscovie devint furieuse.

Au nom de la Sainte-Alliance, les troupes autrichiennes entrèrent à Naples et en Piémont, et l'armée française fut chargée d'occuper l'Espagne. Dans ces trois pays on abolit les constitu-

tions promulguées et jurées par leurs rois. Dans le royaume des Deux-Siciles s'établit la domination de la police. Les tortures du moyen âge et des persécutions atroces, impossibles à croire, s'y renouvelèrent. Cet état de choses dura dans la péninsule italienne jusqu'en 1859.

Comme il était de l'intérêt de la Moscovie d'affaiblir la Turquie par la création d'un nouvel État de même religion qu'elle, on garantit, par le traité de 1827, l'indépendance d'une partie de la Grèce, à laquelle on donna le nom de royaume. L'Angleterre et la France y prirent part, non sans avoir stipulé pour elles-mêmes quelques profits et avoir établi leur prépondérance sur l'Europe méridionale et orientale. La suite de ces stipulations fut la bataille de Navarin, qui détruisit la puissance maritime de la Turquie.

Quoique la Grande-Bretagne, par la note circulaire de *Castlereagh*, du 19 janvier 1821, n'acceptât pas les engagements des trois grandes puissances, pris au congrès de Laybach relativement à l'intervention armée, elle fit cependant quelquefois plus de tort aux nations par sa politique de neutralité.

Pour étouffer la révolution, qui menaçait partout, les souverains conjurés se réunirent de nouveau au congrès de Vérone en 1822. Toute la partie méridionale de l'Europe était en feu, et cela les effrayait. Les ministres des cinq États principaux tinrent des conférences préliminaires à Vienne. A Vérone arrivèrent : le roi de Prusse, l'empereur d'Autriche et celui de Moscovie, le roi des Deux-Siciles et celui de Sardaigne, outre d'autres princes régnants d'Italie. Le gouvernement anglais fut représenté par Wellington et celui de la France par le duc de Montmorency et par Chateaubriand. Les ministres d'État Metternich, Pozzo di Borgo, Bernstorf et Hardenberg appuyaient leurs souverains de leurs conseils. Entre autres, on y voyait aussi le banquier Rothschild. Sous la présidence du prince de Metternich, des conférences s'ouvrirent, mais tous les personnages présents s'engagèrent à garder le secret. La France se chargea de pacifier l'Espagne et d'y rétablir le gouvernement monarchique absolu. L'Angleterre ne se retira pas de la criminelle conspiration des monarques et de leurs ministres; mais, ne voulant rien dépenser, elle

proposa d'employer des moyens pacifiques. Les autres puissances continentales promirent leur concours à la France. Quoiqu'on sympathisât secrètement avec le soulèvement de la Grèce, les envoyés de ce pays ne furent point admis au congrès. En 1823, l'armée française franchit les frontières d'Espagne. L'assemblée des cortès fut dissoute par la force. Les Autrichiens, réunis avec les troupes sardes, réprimèrent la révolution de Piémont après une héroïque résistance de la part des insurgés. Mis sous l'intervention protectorale, Charles-Félix introduisit le pouvoir absolu, qui exista jusqu'en 1848.

En 1825, le parti révolutionnaire moscovite, répandu dans quelques régiments de la garde impériale, fut détruit par l'envoi de ces régiments à la guerre de Turquie. L'année suivante, Mahmoud II fit massacrer vingt mille Janissaires dangereux pour le despotisme. Le sultan imita le tsar, mais il agit du moins au grand jour.

L'année 1829 vit l'émancipation des catholiques en Irlande et la demande de rupture de l'union forcée avec l'Angleterre. Telle devait être la conséquence de la politique d'O'Connell, ce brave défenseur d'un peuple opprimé. Après quatorze ans de lutte parlementaire avec l'astucieux cabinet de Londres, après 70 meetings et 20 *monster-meetings*, voici comment l'affaire se termina : le gouvernement, dans la vallée *de Clontarf*, déclara, les armes à la main, ses intentions relativement aux réformes commencées. Le peuple stupéfié se sépara sans la moindre résistance. Bientôt O'Connell mourut de chagrin à Gênes. Les Irlandais sont persécutés jusqu'à présent.

En France, la Révolution installa en juillet de 1830 Louis-Philippe sur le trône pour l'en jeter à bas au bout de dix-huit ans. Le soulèvement de Pologne, à la même époque, ne réussit pas à cause de l'indifférence des nations voisines. Les héros de ce pays ont subi le même sort pendant la guerre avec la Moscovie en 1863. L'Angleterre, l'Allemagne et la Turquie prêtèrent secrètement leur concours aux Moscovites.

La Révolution de 1848 fut réprimée par la coalition des monarques européens. L'empereur Nicolas pacifia la Hongrie. En

1866 et 1867, les Allemands servirent de jouet à la politique d'un seul ministre.

L'union des dynasties allemandes est terrible pour la liberté. N'est-ce pas une chose évidente que les peuples alliés, d'après l'exemple des souverains, peuvent avoir une puissance invincible? *Napoléon III a commencé ce que les nations confédérées doivent finir.*

BASE D'UNE RÉFORME SOCIALE

La société, dans son développement anormal et contraire aux besoins innés de l'homme ainsi qu'aux lois naturelles, est arrivée à une existence politique dont le caractère est l'esclavage sous différentes formes, la violation des droits de l'humanité, une lutte permanente et le règne du mensonge. Cet état doit être changé. Reste une question : *Par où commencer?*

Par le commencement. Comment l'entendons-nous? Plusieurs ont senti le besoin d'une transformation radicale de la société. Plusieurs se sont aperçus que l'humanité a pris une mauvaise direction et s'est éloignée de la nature. Ce fut le point de départ d'une foule d'utopies tendant à ramener l'humanité à son état primitif. Mais les rêveries des réformateurs, par cela même qu'elles portaient dans leur sein la violation des lois primordiales, ne pouvaient être réalisées; elles s'appuyaient sur *la contrainte* opposée à la nature, et voulaient employer comme moyen *la destruction,* élément également hostile aux puissances naturelles.

Presque tous les réformateurs ont envisagé la société du côté matériel, et ont désiré la voir transformée dans ce sens. Ils n'ont pas vu l'esprit avant le corps, ni l'idée avant la forme. On dirait que si l'humanité avait été réduite par quelque moyen extraordinaire, à l'état primitif de la nature, à l'état d'enfance, ils en eussent été satisfaits.

Si donc je dis que la transformation ou la réforme complète de la société doit s'accomplir par un changement radical des relations sociales en commençant par le commencement, j'entends

par là qu'on l'atteindra en tâchant de *reconquérir les droits de l'humanité qui ont été ou perdus ou lésés.*

Cela peut se réaliser en un instant. Et l'unique, le plus puissant agent de cette revendication, est *la liberté;* le plus fort levier en est *la volonté des nations unies.*

Le recouvrement des droits de l'humanité est donc le principal fondement, la pierre angulaire de la réforme sociale; leur développement naturel est la garantie de la transformation et du progrès normal. La réforme viendra toute seule, par suite de l'accomplissement de ces deux conditions.

La lutte est l'effet de l'action de deux éléments contraires. Ceux qui obéissaient aux lois naturelles, à celles de l'esprit du bien, luttaient contre ceux qui obéissaient à la violence, ennemie de la liberté, contre les esclaves de l'esprit du mal. L'obéissance aux lois naturelles a produit *le bien* dans sa forme réelle; la soumission aux lois de l'esprit du mal, ennemi de la volonté divine, a créé *le mal* dans sa forme réelle, qui a étendu sa prépondérance sur le bien, et tâche de l'étouffer. La lutte commencée il y a des siècles dure encore. L'humanité ne peut entrer sur la libre voie divine et remporter une victoire décisive qu'en remontant à *la source primitive de tout bien et en s'y purifiant.* Cette source, c'est la liberté.

DROITS SUPRÊMES DE L'HUMANITÉ

Les premiers droits de l'humanité sont ceux qui ont été déposés dans la nature humaine par la main du Créateur. J'en ai parlé plus haut, mais je me suis arrêté aux deux lois primitives pour démontrer que la direction anormale de la société commença à la suite de la violation des lois naturelles. Je vais maintenant étaler toute la série des droits de l'humanité qui ne sont autre chose que l'application des lois naturelles.

L'enfant vient au monde. La première manifestation de sa vie c'est le *mouvement.* Donc, le mouvement, le progrès, sont la première condition de la vie humaine.

L'enfant sent *le besoin* de ce mouvement. Donc, le besoin, le désir du mouvement est une propriété de notre nature.

Ce désir a son but, de même que le mouvement a le sien. Le désir se manifeste dans l'homme sous des formes distinctes. Le sentiment naturel de satisfaire aux besoins du corps se réveille le premier. Le cri de l'enfant est le signe de la faim. Un penchant naturel dirige son mouvement vers la nourriture. Simultanément il pense à la satisfaction de ce besoin. Le mouvement de l'organisme et de la pensée ne cesse chez l'homme qu'avec la vie. Par conséquent, le mouvement ou *le travail* est le premier besoin, la première loi de notre nature.

Si nous imaginons un homme dans l'état primitif, nous pouvons être sûrs que son premier soin sera de satisfaire son premier besoin, c'est-à-dire la faim, la soif, et de se procurer un abri contre le froid, la chaleur et les intempéries du climat. Pour réaliser ces désirs, il emploie la force physique, et tâche de soumettre à sa domination la nature destinée à son activité. Il se demande comment employer les objets qui l'entourent pour satisfaire les besoins du corps. Il réalise, au moyen de la force physique et de la pensée, l'idée du travail déposée dans son sein. Ce qu'il a conquis lui-même est le fruit du travail. *La propriété acquise par le travail* est donc la conséquence immédiate de la première loi naturelle.

Outre le besoin du mouvement, l'enfant sent en lui celui de la justice. Il pleure lorsqu'on lui ôte sa nourriture. L'homme, en possédant ce qui lui est nécessaire pour vivre, tâche de conserver sa personne et les conditions de son existence, ou la propriété, fruit de son travail. Le désir d'une paisible jouissance des droits qu'il se reconnaît, ou *la justice*, est donc le second besoin, la seconde loi de la nature.

De l'observation de la justice résulte *la paix*, qui est la conséquence immédiate de la seconde loi naturelle.

La satisfaction des besoins matériels et spirituels de l'homme, deux conditions principales de son existence, est comprise dans ces deux lois. C'est la réalisation de l'idée de l'utile et du juste.

Mais pour la réalisation de la première loi de la nature, ce pre-

mier de nos besoins, la condition *sine qua non* est *la liberté*. La liberté est donc la première source des lois naturelles, la loi suprême qui résume en elle toutes les autres lois, c'est notre première propriété.

La liberté se trouve dans notre corps comme dans notre esprit. Nous remuons la main quand nous voulons et comme nous voulons; nous pensons quand nous voulons et comme nous voulons.

Sans elle aucune des lois naturelles ne pourrait être réalisée. L'enfant ne pourrait pas remuer, quand même il sentirait le besoin du mouvement; il ne pourrait pas signaler par des pleurs la nécessité de lui rendre justice, lorsqu'on lui ôte sa nourriture, lors même qu'il sentirait le besoin de pleurer, s'il n'avait la liberté de se mouvoir et de pleurer.

La liberté est donc non-seulement la condition, mais la cause intrinsèque de tout mouvement, le principe des premières lois de la nature.

Cette liberté se manifeste si clairement dans l'enfant, que, tout emmaillotté encore, il remue déjà et tâche de se délivrer des liens qui l'oppriment contrairement à la loi naturelle. Qu'est-ce qui incite l'enfant à ce mouvement? Le besoin inné, le premier, le suprême désir déposé dans son être, *le désir d'user de la liberté*.

La liberté est donc le trésor de tous les besoins de l'homme.

Nos besoins doivent avoir sous quelle forme se manifester. Cette forme c'est l'attrait inné ou *l'amour*. Les besoins qui tendent à la réalisation de la loi corporelle et spirituelle ayant en vue la satisfaction de l'organisme du corps et de l'esprit, l'amour, est aussi, par conséquent, physique et spirituel, et se manifeste sous une double forme. Le premier apparaît dans le magnétisme minéral, le second dans le zoomagnétisme, ou magnétisme vital, ordinairement appelé mesmérisme.

Le magnétisme minéral, dans des conditions différentes, éveille dans l'homme le penchant ou le dégoût pour certaines nourritures et objets, et exerce sur notre corps une influence directe. Le magnétisme vital agit sur l'âme et les objets en relation avec notre esprit, par l'intermédiaire du corps. Pour la connaissance de notre âme, nous avons un système organique nerveux. C'est

en lui qu'est déposé, comme le magnétisme dans le fer, un principe impondérable : *l'innervation*, agent qui possède une direction spéciale et met en mouvement nos sentiments, et qui se rapproche du magnétisme minéral dans ses manifestations.

Le magnétisme vital a cette supériorité sur le minéral, qu'il est en relation immédiate avec l'esprit; relation indubitable, quoique faible encore et peu approfondie. Il relève de notre volonté, tandis que le magnétisme minéral doit à la nature matérielle une obéissance aveugle.

Le caractère principal du zoomagnétisme est la dépendance où il se trouve à l'égard de nos facultés intellectuelles. On peut dire que c'est la matière la plus idéale unissant l'esprit au corps.

Ses manifestations ressemblent à celles du magnétisme minéral. Comme le magnétisme plus puissant d'une barre de fer agit sur le magnétisme moins fort d'un autre morceau de fer, de même l'innervation plus forte d'un homme influe sur l'innervation plus faible d'un autre.

L'amour est, par conséquent, une manifestation de nos besoins naturels, il est l'interprète des lois déposées dans l'être humain, des désirs du corps et des aspirations de l'esprit. Voilà pourquoi l'organisme conduit l'homme, d'un côté, au moyen du magnétisme minéral à la satisfaction de la faim, de la soif, et en général de toutes les conditions de la vie temporelle; et que de l'autre, il attire l'esprit tendant à une existence parfaite dans la sphère des besoins spirituels, des désirs moraux, vers l'éternité, avec l'assistance de la force idéale magnétique soumise à notre faculté suprême : la volonté.

On appelle improprement magnétisme animal ou vital, cette force supérieure ou mesmérisme. C'est plutôt le magnétisme psychique, tandis qu'au contraire c'est le magnétisme minéral qui devrait porter le nom de zoomagnétisme, étant une force de la nature essentiellement physique et se trouvant dans le corps comme tant d'autres minéraux.

La faculté qui nous est donnée de fortifier ou d'affaiblir notre volonté, est une des propriétés de la nature humaine. Plus la volonté est pure, c'est-à-dire conforme aux lois de la nature, plus

elle est forte; plus elle s'en éloigne, et plus elle devient faible. Cette faculté est une propriété de la liberté, elle en est la condition et l'inévitable qualité; autrement, la liberté ne serait pas la liberté. C'est pour cela aussi que le magnétisme psychique obéit en raison de la force de la volonté. Si la volonté est dans sa force normale, par conséquent dans sa pureté naturelle, le magnétisme psychique obéit à ses ordres et agit dans la direction du développement naturel des lois; si la volonté est corrompue, partant faible, le magnétisme ne lui obéit plus ou ne s'annonce que par de faibles mouvements.

Il s'ensuit que l'amour, comme forme de nos besoins et interprète des désirs du corps et des aspirations de l'esprit, ou bien comme manifestation des désirs normaux conformes aux lois naturelles, est *un besoin de la liberté.*

Il s'ensuit encore qu'une liberté pure a besoin d'un amour pur, c'est-à-dire naturel, et qu'elle est *la source de l'amour.*

Il résulte des rapports entre ces qualités innées dans l'homme que l'amour est l'élément *créateur* et constructeur, et que par conséquent tout ce qui est élément de destruction s'oppose à la liberté et à l'amour.

Par la raison que *nous sentons* en nous les besoins innés du corps et de l'esprit, nous nommons *sentiment* cette forme qu'ils revêtent, c'est-à-dire l'amour.

Ce sentiment, étant le foyer où se concentrent tous les désirs de notre existence, est par cela même le caractère principal de la liberté, sa qualité inséparable. Sans l'amour, la liberté ne pourrait exister, elle ne serait pas ce qu'elle est.

Par conséquent tout ce qui existe en nous se concentre dans cette source primitive de notre vie, — la liberté, — c'est-à-dire tous les mouvements de notre corps et de notre esprit, aussi bien que leurs causes, nos besoins innés, l'amour, en un mot, et sans exception, toutes les conditions de notre existence.

Fermer cette source primitive de la vie humaine, c'est dénaturer notre existence et lui donner un tour artificiel et forcé; la troubler et la souiller, c'est empoisonner notre vie. Lui ôter son caractère principal, l'amour, c'est détourner le torrent qui est la

condition suprême de notre existence, c'est remplacer la liberté par son ombre.

Les lois naturelles sont donc des courants qui réunissent notre existence à leur source primitive, elles sont comme des artères, comme des fils télégraphiques qui entretiennent nos relations avec la liberté. Si un de ces liens est rompu ou endommagé, toute notre existence en souffre, parce que la communication naturelle et franche avec la liberté cesse immédiatement.

La liberté ayant dans sa nature l'élément et la forme extérieure de tous les besoins : l'amour, comme source primitive et toujours jaillissante de tous les mouvements qui s'accomplissent dans notre être, doit tirer son origine de la sublime, éternelle et immortelle source de toute existence. Cette source ne peut être autre chose que la sublime liberté et la sublime force créatrice, c'est-à-dire l'amour. Par conséquent Dieu est la sublime liberté, et le sublime amour.

L'homme est « son image et sa ressemblance; » plus sa nature, sa liberté et par conséquent son amour sont purs, plus il a de signes divins en lui-même. L'homme, qui se dépouille de ces signes, qui rompt avec la liberté et l'amour, cesse d'être l'image et la ressemblance de Dieu, et n'a plus rien de commun avec lui; il est la négation de la source la plus élevée de la vie et du bien, du principe créateur le plus élevé; il est alors un élément de destruction ne dérivant pas de la liberté et de l'amour, il n'est plus *divin*, il est un esprit du mal, un Satan.

Dans l'homme pur qui développe son existence d'après les lois naturelles, la liberté et l'amour qui marchent toujours ensemble étant de même nature que la source divine, doivent y retourner. L'amour, comme *désir* de la liberté, la cherche, y tend incessamment et revient à l'infini. De là cette communauté entre le Créateur et la créature.

Si cette communauté n'existait pas, l'amour non plus n'existerait pas, ni la liberté, source de l'amour, ni la force créatrice, ni par conséquent la création. Nous sommes avec Dieu et en Dieu, c'est pourquoi nous retournons à lui comme humanité et comme individu; ainsi le fit *l'homme idéal*, le Fils direct du

Père, en qui il existait éternellement. Dieu nous aime par lui-même d'après les lois de sa nature, d'après la loi de la liberté éternelle. Nous devons rendre cet amour à Dieu d'après les lois de la liberté qui est en nous. Ce rapport réciproque est un besoin réciproque et une condition indispensable de toute existence.

Le sentiment de l'amour, étant inné en nous, dirige nos actions. Le désir de la jouissance que nous reconnaissons en nous-mêmes prend un développement de plus en plus rapide. Les avantages et les agréments obtenus par la réalisation de ces lois nous en inspirent l'amour et nous entraînent vers leur possession. Alors l'amour a deux courants : 1° l'attachement à *la cause* qui nous donne les avantages et les agréments, 2° l'attachement aux *résultats* obtenus par notre travail, *grâce* aux lois naturelles. De là, naissent l'amour des lois,et l'amour de ce que nous procurent ces lois.

Plus nous sentons en nous-mêmes les lois innées, plus nous arrivons à les reconnaître distinctement. Mais antérieurement à ces opérations de notre âme le germe du sentiment et de la connaissance est déposé dans notre nature comme un besoin de l'être humain, comme un besoin du corps et de l'esprit, comme *la loi suprême* mise en nous pour la réalisation des autres lois. Cette loi suprême, je l'ai déjà dit, c'est la liberté. La liberté est donc *la loi des lois*. L'amour de la liberté, qui est la source de tout ce que nous pouvons posséder, est en nous un sentiment naturel.

Lorsqu'il a senti ses droits, qu'il les a reconnus en lui-même, et qu'il les a pris en affection, lorsqu'il en a retiré des avantages, l'homme voit clairement qu'il est lui-même le siége de toutes ces choses, il voit et reconnaît qu'il peut dire de lui-même, *moi;* que ce qu'il a acquis par son *moi* il peut l'appeler *mien;* que toutes ces choses se rapportent exclusivement et uniquement à lui, qu'elles sont en lui, par lui et pour lui. Il arrive donc à cette conviction qu'il est une personne, une unité, un individu. Par conséquent l'individualité est une propriété incontestable de l'homme, le signe et la condition de notre existence, parce qu'elle renferme en elle-même tout ce qui est nécessaire à l'existence.

Détruire l'individualité de l'homme, c'est détruire en même temps sa liberté et tout ce qui en provient.

En déterminant dans son amour ces deux courants distincts vers les droits de sa nature et vers les avantages qui en découlent, l'homme se concentre en lui-même, comme dans le siége principal de la cause de ses droits et de ses avantages. Il s'aime donc lui-même, et en s'aimant lui-même, il embrasse tout de son amour.

L'attachement pour la liberté individuelle est donc un besoin de notre nature, car il n'est autre chose que l'amour de la liberté. L'individualité est, dans son sens le plus étendu, la condition de notre liberté, et par conséquent de notre existence; elle est *la condition nécessaire à la réalisation des droits qui nous ont été donnés.*

Mais l'homme, bien qu'il reconnaisse sa personnalité, sent en lui-même *le besoin* de se compléter. Le sentiment sympathique inné en lui, je veux dire l'action commune des deux forces magnétiques, spirituelle et corporelle, éveille en lui le désir de s'unir avec des êtres qui lui ressemblent. La liberté qui lui a donné la possibilité de réaliser ses deux premiers besoins, dirigée par le sentiment de l'amour, le conduit à nouer des liens de famille. Ainsi donc le désir de former la famille est le troisième besoin dans la série des besoins innés, la troisième loi de la nature.

De même que les individualités attirées l'une vers l'autre créent la famille, de même les familles par leurs rapports réciproques, forment la société, qui est la conséquence immédiate des liens de famille, c'est-à-dire de la troisième loi de la nature.

Étant doué de liberté, l'homme s'il se développe normalement d'après ses lois, a cet avantage que ses pensées et ses sentiments sont sains, purs et exempts d'erreur. Il y a de la curiosité dans notre nature. Après être arrivé à l'usage de ses premiers droits, l'homme se demande la cause de tout ce qui existe en lui et autour de lui; il sent le besoin invincible de découvrir la source la plus éloignée de toute existence. Peu à peu et proportionnellement à son organisation individuelle et sociale, il s'élève à la connaissance de Dieu. Le désir d'adorer l'Être suprême et de se

mettre sous sa protection, dans les dangers qui effrayent l'homme, désir qui a sa source dans le penchant du libre examen des causes et dans la crainte de perdre sa liberté avec les avantages qui s'y rattachent, est le quatrième besoin inné, la quatrième loi de la nature.

Du sentiment religieux naît l'envie de témoigner son adoration à l'Être suprême et de formuler une prière pour lui demander sa protection. Les cultes religieux sont donc la conséquence immédiate de la quatrième loi de la nature.

Si les idées innées dans l'homme se réalisent d'après les lois naturelles, alors sa vie est normale et il cherche à lui donner le caractère du beau. Par conséquent le désir de revêtir *le bien* des formes *du beau* est l'accomplissement de toutes les lois naturelle, il est renfermé dans chacune d'elles.

Ainsi donc les caractères fondamentaux de l'existence normale sont : 1° le travail libre et son résultat : la propriété acquise par le travail; 2° la justice et son fruit, qui est l'accord ou la paix; 3° la famille comme base de la société, et la nation comme miroir des familles individuelles; 4° le sentiment de la religion et sa forme, le culte religieux, et pour tout dire en un mot, *la vérité sous la forme du beau.* L'homme a droit à une existence normale.

Si l'une quelconque de ces lois fondamentales est violée, toutes les autres dévient et se développent *d'une façon anormale.* Alors l'humanité souffre et son existence est *anormale.*

Si toutes les lois fondamentales sont violées, alors apparaît *le règne du mensonge ou le mal sous la forme du laid.*

Il s'ensuit évidemment que *la première condition de la réforme sociale est le rétablissement des droits suprêmes de l'humanité.* Cela seul peut faire rentrer l'humanité dans sa voie normale.

Puisque la liberté est la condition indispensable de la réalisation de ces droits, on peut dire que *le recouvrement complet de la liberté serait le pas le plus important, dans la voie de la réforme sociale et du progrès.*

L'humanité n'aurait pas besoin de se gouverner par d'autres lois que celles qui lui sont indiquées par la nature. Un seul droit celui de la liberté, parce qu'il est le plus grand, serait suffisant

pour suivre les lois éternelles. Tous les autres droits, qui tirent de lui leur origine, sont déposés en nous par la main de la Providence. Leur développement et leur application est la mission des hommes libres. L'humanité n'aurait qu'à écouter leur voix et à se laisser diriger par eux, pour prendre la route indiquée par la nature, et pour avoir un progrès normal. On pourrait dire hardiment que *la liberté est le seul droit de l'homme* (1).

ORIGINE DE LA LIBERTÉ ET SA DÉFINITION PRÉCISE.

Pour que la liberté source de tout bien, et par conséquent le bien suprême, conserve ce caractère, il lui faut satisfaire pleine-

---

(1) L'existence des lois naturelles en nous a été depuis longtemps remarquée et reconnue par plusieurs savants, mais elle est jusqu'à présent l'objet de beaucoup de discussions. Hugo Grotius, qui vécut dans la première moitié du dix-septième siècle, introduisit dans son système le principe des lois naturelles suivi, avec des changements divers, par Puffendorf, Thomasius, Locke, Wolf, Montesquieu, Rousseau, Kant et ses successeurs. Dans de nombreuses études, le plus grand changement fut de reconnaître comme besoin inévitable de la raison pratique, les lois innées de la liberté, empruntées primitivement à l'état de nature. On transporta donc des observations évidentes et palpables dans une sphère insaisissable et mal définie, et on les fit passer de l'empire des faits dans la sphère des raisonnements et des hypothèses. Plusieurs savants, après avoir accepté le principe de *l'état*, tournaient fatalement autour de cette idée qui n'a aucune base dans la nature. Hobbes et Spinoza s'imaginèrent l'état de nature comme le règne de la force, comme la guerre de tous contre tous, à laquelle il fallait mettre fin le plus vite possible. Et quel remède fut proposé par Hobbes? C'est la soumission volontaire de tous au plus puissant, devenu le gardien de la paix et de la tranquillité, en d'autres termes : l'acceptation volontaire du joug de l'esclavage et la renonciation à l'individualité, à l'humanité, à tout ce que nous a généreusement donné la nature. D'autres imaginèrent divers systèmes. L'essentiel est qu'il ne faut pas confondre *l'état naturel* avec *les lois naturelles*. Demander le retour de la société à l'état de nature, c'est vouloir faire reculer l'humanité, c'est la folle utopie des socialistes; mais le rétablissement des lois de la nature est la reconnaissance des droits de l'homme, et peut s'accomplir tout d'un coup.

Plusieurs rejettent irrévocablement les droits innés de l'homme, ils ne croient pas aux idées établies dans notre nature, et prétendent que tout est acquis et vient du dehors. Ils bâtissent leurs théories, pour dire quelque chose de nouveau.

ment aux idées que son nom éveille, elle ne doit ni céder au mal, ni être elle-même esclave; car autrement elle ne serait ni le bien ni la source du bien.

Le principe de la liberté est la *volonté* que nous a donnée la Providence et qui se fait si clairement sentir à nous dans les mouvements de notre corps et de notre pensée. La volonté spontanée, ou le libre arbitre, est l'élan naturel de la liberté. La liberté n'a qu'un seul besoin : *le désir de se manifester et de se développer en vertu des lois naturelles.*

Tout ce qui sort d'elle en vertu d'autres lois est contraire à sa volonté. Le premier mouvement n'est que le résultat de la volonté comme principe de la liberté, mais la direction qui abandonne les voies naturelles est une révolte contre la liberté, une désobéissance.

La liberté a sa volonté et elle doit l'avoir nécessairement comme source de toute liberté réelle, tant générale que particulière. Si elle ne l'avait pas, elle ne serait pas elle-même la liberté et ne pourrait la donner à d'autres. Puisque la volonté de la liberté consiste à prendre une direction naturelle; tout ce qui se trouve sur cette voie en provient.

L'origine des actions humaines et leur direction viennent du libre arbitre, c'est là le point de départ de tout ce qui est permis ou illicite, légal ou illégal, de la bonne ou de la mauvaise voie.

Tout ce qui vient de la volonté pure et libre est donné par elle (*par sa mission*) et par là même est permis. Tout ce qui désobéit à la liberté *sert* d'autres lois et s'appelle *servitude.*

Par conséquent, chaque action conforme à la loi suprême est l'enfant légitime de la liberté et en porte le nom; elle est la liberté même et tend à la liberté infinie. Chaque action contraire à la loi suprême est un avorton de la liberté, et porte un nom qui en est la négation, le renoncement à la source primitive; elle tend à l'esclavage éternel.

La liberté conduit son enfant légitime dans ses voies à elle et l'accompagne partout; mais elle répudie les avortons qui l'ont reniée et ne se montre à eux nulle part.

Si la liberté est un trésor si grand, c'est que la condition de son

existence est la pureté immaculée et l'éloignement de tout ce qui est mauvais et faux. Voilà pourquoi la dignité suprême de l'homme est la liberté, voilà pourquoi son but le plus noble est la réalisation de la liberté, le changement de l'idée en réalité, la transformation de la loi en manifestation, en fait.

La liberté en soi-même est intérieure, idéale, et ne se trouve pas encore réalisée à l'extérieur, elle n'est pas réelle tant que l'homme ne lui donne pas sa part de vie dans l'existence pratique, conformément à sa volonté et aux lois naturelles.

La dignité de l'homme ne souffre pas quand il gémit sous le joug de la violence tout en aimant la liberté; mais celui qui s'est soumis à la violence a renoncé à sa dignité.

La liberté est tellement inséparable de notre nature, que celui qui l'a reniée est à peine un homme. Le devoir de l'homme est donc la lutte contre tous les éléments hostiles à sa nature, la conquête de la liberté et de la vérité. Quand même il serait vaincu, la lutte serait déjà un mérite, un témoignage de sa dignité.

Tôt ou tard, l'homme doit sortir vainqueur de cette lutte, car sa destinée est de triompher du mal et d'établir le règne de la liberté.

De même que l'homme est le germe et la base de la société, de même la liberté individuelle est la première base de la liberté universelle. Sur elle s'élève tout l'édifice des droits de l'humanité. L'homme est tout à la fois un individu et l'homme en général; de là la liberté individuelle et la liberté collective. Chaque individu venant au monde apporte sa première propriété : *la liberté*, et tout ce qui en peut provenir. En entrant dans une société, il unit cette propriété à celle des autres hommes; mais il ne peut et ne doit pas la renier, car il perdrait le caractère humain et cesserait d'être un tout, en devenant une parcelle, un instrument, une chose. De cette union des libertés individuelles, établie pour le bien commun et dans le but même de les assurer réciproquement, procède une première propriété collective, incontestable, c'est-à-dire la liberté collective. Par conséquent, *la somme des libertés individuelles est la liberté de la société.*

La liberté appliquée à la vie et se manifestant sous des formes réelles, c'est-à-dire la liberté pratique, n'est pas l'état où il peut être permis à chacun de se livrer à ses rêveries et d'agir contre l'ordre indiqué par les lois naturelles ou par les lois morales. Une tendance de l'esprit et du corps qui fait obstacle à l'ordre naturel est un renversement nuisible à la liberté générale ; elle fausse la mission de l'humanité et ne sert qu'à provoquer une lutte sans fin. La liberté est un fardeau qui ne peut être porté que par de fortes épaules, et conservé que par une âme énergique ; elle est le caractère d'un sacerdoce sublime dont celui-là seul est digne qui est un *homme* dans toute l'acception du mot. La liberté est un si grand don, un si précieux trésor qu'elle impose avec elle de grandes obligations. *Liberté oblige.*

Mais plus l'homme est libre, plus facilement il dirige cet élan vers des actions nobles, et plus il devient fort ; car la liberté étant tout ensemble la source des forces et l'amour, change nos devoirs en plaisirs. Et la vie n'est plus alors que contentement et récompense.

Cicéron a donné une ingénieuse définition de la liberté pratique, qu'il appelle *l'esclave de la loi.* Il ne s'agit plus que d'avoir de bonnes lois, et elles ne le sont que quand la liberté les produit, car elle est elle-même la loi suprême.

La liberté est le droit que Dieu nous a donné d'employer à notre gré nos facultés de l'esprit et du corps dans la sphère des lois naturelles, c'est-à-dire dans l'ordre moral. Cette sphère nous est indiquée dans le décalogue et expliquée par le Christ.

C'est pourquoi saint Paul dit : « Où est l'esprit divin, là est la liberté. »

Le Sauveur a dit que l'amour était la vertu suprême ; il nous a commandé d'y concentrer toute notre volonté, car l'amour est le seul désir de la liberté et sa seule expression complète ; il renferme tout ensemble la source de la liberté et la tendance à la liberté, son origine et sa fin, ses lois et sa récompense. Notre foi consiste à reconnaître et à aimer la liberté, à voir clairement cette brillante lumière de la vérité, qui nous préservera du

mal, de l'esclavage, parce qu'elle est la source des vertus et le guide du bonheur éternel. Elle renferme le progrès et la justice, les deux premiers besoins de notre existence. Elle dirige notre amour d'après ces lois; et le rayon de cet amour nous conduit à Dieu par la société, au ciel par la terre, en accomplissant toutes les lois naturelles. Ainsi donc, la liberté nous indique nos devoirs envers nous-mêmes, envers notre prochain et envers Dieu; elle renferme en elle le temporel et l'éternel, le présent et l'avenir. Comme le seul besoin de la liberté est l'amour conforme aux lois naturelles ou le désir de se développer en vertu de ces lois, elle nous inspire ce désir dès qu'elle est en nous. Et tous nos besoins, tous nos devoirs se résument dans l'*amour*. « Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, et ton prochain comme toi-même. » Voilà toutes les lois renfermées en une seule.

Le Christ appelle cette loi le commandement le plus important. Saint Pierre nous a laissé ces belles paroles : « Vous devez aussi de votre part apporter tout le soin possible pour joindre à votre foi, la vertu; à la vertu, la science; à la science, la tempérance; à la tempérance, la patience; à la patience, la piété; à la piété, l'amour de vos frères, et à l'amour de vos frères, la charité. Car celui en qui elles ne sont point est un aveugle. Efforcez-vous donc de plus en plus, mes frères, d'affirmer votre vocation et votre élection par les bonnes œuvres; car, en agissant de cette sorte, vous ne pécherez jamais. » (Seconde épître de saint Pierre, I, 5-10.)

DES DEUX DIRECTIONS DE LA LIBRE VOLONTÉ.

La propriété incontestable de l'homme est, comme je l'ai déjà dit, le libre arbitre. Si nous ne l'avions point, nous ne serions point des hommes. Si une aveugle fatalité nous tenait sous sa puissance, comme le prétendent quelques sophistes et quelques savants égarés qui induisent les autres en erreur, ce fatalisme devrait avoir une cause, car il n'y a rien sans cause. Le néant

même a la sienne. Si le fatalisme n'avait aucune cause, il faudrait admettre qu'il est sorti de rien ; mais rien ne produit rien.

La volonté doit être libre, car autrement elle ne serait pas l'origine de toute liberté, elle ne serait pas elle-même la liberté. En quoi donc consiste la liberté de cette volonté? C'est dans ce libre choix du chemin qu'elle doit suivre.

La cause suprême a déposé dans la libre volonté le désir de marcher dans la voie des lois parfaites. Le premier élan inné de ce désir, son premier mouvement est dirigé vers cette voie. La première réalisation de ce besoin rencontre sur sa route le principe de la première loi de la nature, plus loin la première loi même et ensuite toute la série des lois naturelles.

Mais la libre volonté, comme origine de toute liberté a aussi dans sa nature *la possibilité* de suivre le chemin où ne se trouvent pas les lois naturelles, le chemin de l'imperfection.

La libre volonté a donc deux routes devant elle: la voie bonne et la mauvaise.

La volonté marchant dans la bonne voie ne perdra jamais sa liberté et trouvera partout un secours dans la voix de la nature. La volonté, qui a pris une autre direction où ne se trouvent pas les lois naturelles, se développe sans la participation des lois suprêmes et devient libre volonté d'une autre nature, elle est alors négative et non pas divine.

Comme origine et source de toutes les lois, la libre volonté, c'est-à-dire la liberté prise dans sa signification générale, peut produire et créer des lois, par conséquent elle les produit et les établit, mais si elle se trouve sur la mauvaise voie, alors cette liberté négative ne peut produire que des lois contraires aux lois naturelles, car ces derniers n'existent pas sur la fausse route, sur la route de l'imperfection. Comme principe de toute perfection, elle donne même à ces lois un certain caractère de perfection. Comme être dérivant de l'Être suprême, comme fille de Dieu, elle peut attribuer à ces lois le caractère divin, car elle renferme en elle-même l'origine de tout bien, la marque divine et le droit de mettre leur empreinte sur tout ce qu'elle produit. Cependant, ces lois que la liberté crée sans la partici-

pation des lois naturelles, quoiqu'elles portent le signe de la puissance et de la justice, quoiqu'elles aient le sceau divin, ne sont pas parfaites et ne peuvent l'être : elles ne sont qu'une faible imitation de la perfection, car elles naissent sur une route qui, bien qu'elle soit libre, c'est-à-dire ouverte à tous, n'est pas permise, n'existe pas suivant la volonté suprême et ne provient pas d'elle; elle n'existe même pas, suivant la volonté de la liberté comme origine de toute perfection, mais par la volonté de la liberté comme origine de toute liberté.

Par conséquent, les lois que la liberté produit sur cette route et crée par elle-même sont, en vérité, d'origine divine, car la liberté elle-même prend sa source en Dieu, mais elles ne sont qu'une émanation médiate, tandis que les lois produites et établies sur la route divine, qui est parsemée des lois naturelles, prennent leur source en Dieu immédiatement et sont le résultat de sa volonté.

A mesure que la liberté, en créant les lois particulières marche sur la route déserte, choisie par elle-même, elle cesse d'avoir les caractères divins qui disparaissent comme s'ils retournaient à leur source primitive. Ils ne sont donc pas dans ces lois; les autres lois faites d'après celles-ci s'éloignent de plus en plus des lois naturelles et ne deviennent qu'*un recueil de violences revêtues de la forme légale.*

Puisque dans la nature humaine la liberté a pour compagne *la passion,* avec un avertissement de Dieu, qui retentit continuellement dans notre conscience, et nous ordonne de surveiller ce mal capable de nous subjuguer, par conséquent, l'homme marchant sur la route qui n'est pas divine, ne pouvant point entendre la voix de la conscience, est toujours dominé par la passion que les lois naturelles ne désarment plus. Elle prend alors les formes les plus variées.

Plus la liberté perd de son caractère divin, plus sa force primitive se dégrade. Étant de plus en plus faible, elle devient de plus en plus facile à vaincre; alors les passions l'emportent sur elle et commencent à étendre leur prépondérance. La liberté existe toujours, parce qu'elle est immortelle; elle donne quel-

quefois signe de vie, ou déploie ses dernières forces dans la lutte; mais opprimée par les passions, elle ne peut plus se relever. Enfin sous leur influence, la liberté perd tout à fait sa qualité divine, devient négative et prend le caractère de la passion. Elle apparaît comme un élément destructeur, la torche dans une main et le poignard fratricide dans l'autre; et oubliant son origine divine, par cela même qu'elle renonce aux lois suprêmes, elle renonce à Dieu, et dans son ivresse elle se prosterne aujourd'hui devant une passion et demain devant une autre; aujourd'hui devant le veau d'or, demain devant le soleil, devant un corps, devant l'idole de la gloire; enfin elle se dresse à elle-même un temple, elle adore le crime déguisé en raison suprême; elle croit en tout ce que proclament les passions, et arrive à l'athéisme; elle perd alors l'indépendance de son caractère et avance, sans lumière, sans conscience, sans but.

Elle est toujours la liberté, mais une liberté qui, ayant rejeté le caractère divin, a pris le caractère matériel de la passion et ne se présente plus comme une création puissante par son esprit, mais seulement comme forte dans ses ressources matérielles. Elle était autrefois le tabernacle des caractères de Dieu; elle n'est plus maintenant que le dépôt de passions humaines.

C'est la volonté enchaînée par les passions, une *volonté esclave*, une *volonté* qui n'est pas divine.

SIGNIFICATION DE CES MOTS : BON ET MAUVAIS ESPRIT.

La liberté, comme être provenant de l'esprit, comme esprit, a de sa nature la possibilité d'occuper les plus grands espaces du temps. Nous la voyons dans l'histoire de l'humanité incorporée sous différentes formes, nous la voyons dans des voies ayant deux directions diverses, en un mot, nous la voyons divine et non-divine. La première est revêtue des lois divines, la seconde brûle des désirs de la passion. Le vrai nom de la première, c'est la liberté, celui de la seconde n'est qu'une usurpation.

La liberté *divine* étant la perfection même, ne peut rien s'ap-

proprier de ce qui est étranger à sa nature, car elle porte en elle tout bien et ne trouve sur son chemin que le bien. La liberté *non-divine* absorbe tout mal en elle-même, et lorsqu'elle s'incorpore dans l'homme, elle devient avec lui une force qui saisit tout ce qui contente ses désirs désordonnés, mais en faisant souffrir son âme et en le rendant esclave passif. C'est la liberté transformée en *passion*.

Tel fut le résultat de la chute de la volonté libre et primitive de l'homme. La libre volonté, en suivant la voie des lois naturelles et en les respectant, ne servait que Dieu et n'avait en elle que l'élément divin; mais ayant choisi la voie contraire aux lois naturelles et les ayant violées, elle ne servit que ce qui n'est pas divin, prit un autre caractère et perdit de jour en jour la trace de son origine, qui est le bien suprême.

L'esprit pur de la liberté disparut et retourna à sa source, ne laissant à l'homme de tous les pouvoirs que la liberté lui avait donnés, qu'une seule chose, la *force matérielle*.

La liberté primitive, *comme esprit* s'incorporant dans les passions de l'homme qui rompit avec les lois de Dieu, leur communiqua son souffle. Les passions prirent un libre essor, et lorsque la liberté écrasée sous leur domination eût disparu, il n'en resta que le reflet, une imitation de son esprit. Alors on se figura un être radicalement séparé comme ennemi des lois divines, mais ce n'est autre chose que la synthèse des passions.

Cet être contraire à l'Esprit suprême ne peut être défini, et c'est justement là son caractère. Il ne peut être ni défini, ni renfermé dans des formes *certaines*, parce qu'il est né en dehors de la loi, parce qu'il n'est qu'une imitation de tout, et qu'il prend les figures et les directions les plus différentes. C'est comme un *esprit dépravé*, c'est *l'ange déchu*. Ce *mal* indéfini dormait au fond de la nature du premier homme. La libre volonté pouvait le laisser toujours en germe ou l'appeler à la vie. Cet ennemi de toute liberté, et par là ennemi de la vérité et de la lumière, s'incorpore dans différentes personnes soit qu'il combatte le bon esprit en s'efforçant de le vaincre, soit qu'il le chasse d'un coup lorsqu'il trouve un homme d'une volonté faible. Sa forme est

celle de toutes les passions; sa tendance est celle de toutes les actions contraires au bon esprit, contraires à la suprême liberté et aux droits de l'homme.

On le nomme vulgairement le mauvais esprit, *Satan*, ou le *diable*, etc.

DIFFÉRENCE ENTRE LES BONNES ET LES MAUVAISES LOIS.

Comme la libre volonté, après être entrée dans la voie qui lui était défendue, a créé ses lois à l'imitation de Dieu, le mauvais esprit, lui aussi, après avoir rejeté la liberté et avec elle les lois qui lui sont propres, établit les siennes à l'exemple de la liberté.

Cette imitation était une conséquence inévitable. Les hommes ayant renoncé à la liberté passèrent sous la domination de la passion, c'est-à-dire du mauvais esprit. Le mauvais esprit, pour les maintenir dans l'obéissance, leur présenta ses lois faites sur le modèle de celles de la liberté, et les proclama comme celles de Dieu même. Étant lui-même une imitation de la liberté et de l'esprit, il donna à tout ce qu'il créait le caractère de l'imitation. C'est pour cela que toutes les lois du mauvais esprit n'ont que le reflet de celles de la liberté et de celles de Dieu; elles ne sont ni intermédiaires comme les lois créées par la liberté, ni provenant immédiatement de la liberté; elles sont une *imitation d'imitation* dans la forme. Dans leur essence, elles sont diamétralement contraires aux lois naturelles et à toutes les autres qui en dérivent directement.

Comme toutes les lois naturelles fondées sur les principes suprêmes des lois de Dieu peuvent être nommées *lois divines*, de même on pourrait appeler *lois sataniques* toutes les lois émanées du mauvais esprit.

La liberté donne à la société des lois de Dieu comme provenant des lois naturelles. La force impose à la société celles de Satan.

Les premières sont obligatoires pour tout le monde; les autres ne sont obligatoires pour personne.

LUTTE.

C'est de la contradiction de ces deux ordres de lois que la lutte est issue. Commencée depuis des siècles, elle prend chaque jour des proportions de plus en plus menaçantes, et elle ne cessera que quand les hommes se seront soumis aux lois édictées par des hommes libres et fondées sur les principes des lois de Dieu. Le résultat de cette soumission ne peut être que la concorde, et le résultat de la concorde est la liberté pratique. Mais pour parvenir à cette concorde, il faut posséder la *libre volonté* et renoncer aux lois de Satan.

POURQUOI EXISTE-T-IL DES PASSIONS DANS NOTRE NATURE?

Parce que l'homme est créé libre. S'il n'avait pas de passions, il ne serait pas libre. Et à quoi lui servirait alors la liberté? Que serait-elle? Quel serait l'objet de son choix? Elle ne serait rien, c'est-à-dire qu'il n'y aurait pas de liberté en nous, parce qu'elle serait inutile, parce qu'elle ne pourrait pas exister sans avoir ce libre mouvement, qui constitue son être.

S'il n'y avait pas de lumière il n'y aurait pas d'ombre, et réciproquement. L'homme est un être supérieur à toutes les créatures, parce qu'il est doué d'une liberté complète. Les animaux qui, dans l'échelle des créatures, occupent des places inférieures ont une liberté de plus en plus bornée; plus ils sont placés bas, moins ils ont de liberté. Nous voyons cela en descendant jusqu'aux zoophytes. J'ai dit que le seul droit de l'homme, c'est la liberté. Oui, mais il faut que l'homme suive la voie normale, c'est-à-dire qu'il obéisse aux lois naturelles. Cette obéissance est la condition de sa liberté.

Dieu, en donnant à l'homme un trésor tel que la liberté complète, l'a fait dépendre des lois de la nature, afin qu'il n'abusât pas de cette liberté. En outre, pour faciliter la direction de la liberté, il lui a assigné les voies naturelles.

Cette restriction de la liberté est un bienfait de la Providence. Les influences naturelles rendent l'homme soumis et dépendant; les autres influences enfouies au fond de notre nature intérieure et extérieure donnent une direction à notre liberté, et nous indiquent la manière de nous en servir.

Puisque les impulsions de la nature nous apprennent comment nous devons nous servir de notre liberté, les passions sont là comme une preuve que la violation des lois naturelles produit de mauvais effets et détruit la liberté. Elles sont les gardiennes de la liberté, tant que l'homme les dirige. Les facultés de l'esprit et la conscience nous apprennent la conduite à tenir avec les passions et complètent les commandements des lois de la nature. Dès que la liberté sort de la voie tracée par la nature, on voit apparaître les passions, et se redresser, tête haute, le mauvais esprit négatif, émanation de la libre volonté, « cet ange déchu, » ennemi de la lumière et de la vérité, négation de la justice, l'ombre, l'esprit des ténèbres. Alors la liberté, si elle ne revient pas à temps sur la bonne voie, perd ses droits immortels et l'homme devient esclave des passions.

Si dans le développement des besoins naturels la liberté produit toute une série d'avantages conformes à ses lois et par suite à celles de Dieu, les passions au contraire enfantent une série immense de conséquences qui s'éloignent de plus en plus des lois de Dieu. C'est ainsi que deux lignes droites partant d'un même point s'écartent de plus en plus l'une de l'autre et se perdent dans l'infini.

Le point de départ est la libre volonté.

L'activité de l'homme, en vertu de la loi de la liberté, choisit l'une des deux voies qui s'offrent à elle. L'une d'elles, marquée et recommandée par la Providence, l'autre défendue, mais laissée ouverte à tous; l'une conduit à la réalisation des droits permis, l'autre égare au milieu des passions. La route des passions, une fois préférée nous empêche de plus en plus d'user des avantages que peut nous donner la liberté.

Telle est la signification du péché originel. Dieu nous a donné une infinité de moyens qui nous permettent d'effacer ce péché,

c'est-à-dire d'abandonner les sentiers de la passion en nous engageant de nouveau dans la voie des lois naturelles. Il dépend de la libre volonté de l'homme de profiter des secours que la Providence met à sa portée.

SERVITUDE

Ce mot seul de servitude signifie la renonciation à la libre volonté pour devenir le *serviteur* des passions, du mauvais esprit.

L'homme, de sa nature comme être libre, est fort et hardi. Il n'est pas vrai qu'il soit faible, comme le supposent plusieurs philosophes. L'esclave seul est faible et timide. Je ne parle ici ni de la force animale ni de la hardiesse grossière de la violence, mais de la force et du courage vraiment dignes de l'homme. La liberté avec toutes ses conséquences naturelles étant le droit suprême, est en même temps la suprême force; elle est en effet l'origine de toute force morale et physique. Si l'homme ne possédait cette qualité, il ne pourrait travailler ni moralement ni physiquement. Sentant toute sa force, dont le plus haut degré seul donne la liberté vraie et complète, l'homme parvient peu à peu à la reconnaître tout à fait, et devient plus hardi. Mais dès qu'il perd la liberté, il acquiert la conscience de sa faiblesse, il la reconnaît en lui et devient plus timide. Les hommes libres sont les plus courageux dans le combat, et ils n'appellent à leur aide que leurs propres forces. Les poltrons ont peur à la guerre et les esclaves luttent à l'aide des instruments matériels.

En sa qualité d'être libre, l'homme avait sous la main les instruments que lui a donnés la nature pour sa défense personnelle et celle de ses droits. Le mauvais esprit a inventé des instruments artificiels pour l'agression.

L'homme en effet est fort comme réunion d'un corps et d'un esprit. Mais comme parcelle de la nature totale, comme être organique, comme animal, il est faible. L'éléphant, le lion, le tigre sont plus forts que l'homme. Un rocher en tombant peut le broyer comme peut le faire le corps d'un éléphant; le serpent peut le tuer de son venin, le léopard peut le mettre en pièces. Tant qu'il est libre, il emploie dans toute leur plénitude ses forces morales

et physiques; il est fort, hardi, mais prudent, car cette liberté, qui lui donne de la force, lui donne aussi la faculté de comprendre qu'il y a des animaux plus forts que lui. Lorsqu'il perd la liberté et se soumet aux passions, alors il s'endort et se rapproche de l'état animal, ou cesse tout à fait d'être homme et devient instantanément animal. L'homme libre n'est un animal qu'en tant qu'il a des propriétés organiques communes avec des animaux; l'homme, serviteur des passions, n'est homme qu'autant qu'il a conservé des propriétés morales communes à l'humanité.

Plus l'homme s'éloigne des lois qui lui ont été données par Dieu, plus il se rapproche de l'état animal; plus, au contraire, il s'efforce de perfectionner les facultés de son âme, plus il s'éloigne des animaux. Les passions exercent sur tout l'organisme de l'homme un effet semblable à celui des liqueurs fortes sur sa constitution physique. Elles abaissent les uns au niveau de la bête, excitent chez les autres des instincts féroces, endorment ceux-ci, provoquent chez ceux-là une excitation qui n'est pas naturelle. En tout cas, lorsque l'homme refuse obéissance aux lois de la liberté et se laisse dominer par les passions, il perd, sinon entièrement, au moins en partie sa dignité humaine. S'abandonnant aux passions, et ne voulant plus connaître la liberté, il devient *un mauvais esprit.*

Si les passions se liguent ensemble pour obtenir la prépondérance sur la liberté, alors commence le règne des passions ou *des mauvais esprits,* qui créent le système du mal. Chaque homme qui se soumet à ce système est esclave aussi bien que celui qui s'est soumis aux passions. Un roi, même avec une puissance illimitée, est un esclave s'il obéit à ses passions, car cette obéissance même est la pire des servitudes. Plus sa puissance est grande, plus grand est son esclavage. Comment pourrait-il être libre, lorsqu'il ne respecte pas la liberté des autres et n'en a pas la moindre idée! Mais parmi ces *esclaves souverains,* qui s'entendent entre eux et qui s'unissent au nom des passions, il y en a de plus forts et de plus faibles, en raison de la force matérielle que chacun a pu conquérir. Les uns règnent donc sur les autres. Chez les mauvais esprits comme chez les bons il y

a aussi une hiérarchie, tout étant chez eux une imitation. Ainsi, de même que chez les hommes libres un homme peut s'élever au-dessus des autres par suite de leur libre consentement, de même chez les esclaves un mauvais esprit peut obtenir le premier rang par suite de la soumission servile de gens qui ont répudié toute dignité humaine, ou au moyen de la force.

L'esclave volontaire n'est pas celui qui cède à la violence, mais celui qui, en n'y opposant aucune résistance, démontre par là même, en effet, qu'il n'a pas de forces et qu'il ne possède pas la liberté, puisqu'il a préféré ce que lui donnent les passions aux avantages que peut lui procurer la liberté; il prouve par là qu'il est craintif, et que par conséquent il a perdu sa dignité humaine; s'il n'est pas encore un mauvais esprit, il est déjà un animal ou près de le devenir.

La répudiation de la liberté et l'abandon de soi-même aux passions, est le premier anneau d'une chaîne interminable de conséquences mauvaises. De même que la liberté est mère de tout bien et des institutions sociales basées sur la justice, de même l'esclavage se reproduit sous différentes formes en établissant des lois d'oppression.

Quelques écrivains divisent l'esclavage de la société en plusieurs catégories. A vrai dire, tout esclavage est un esclavage. Acceptons cependant la division en esclavage politique et esclavage civil. Voici ce que dit Montesquieu de ce dernier : « Celui qui est privé « de la liberté civile est encore privé de la liberté politique. Il « voit une société heureuse dont il n'est pas même partie; il « trouve la sûreté établie pour les autres, et non pas pour lui; il « sent que son maître a une âme qui peut s'agrandir, et que la « sienne est contrainte de s'abaisser sans cesse. Rien ne met « plus près de la condition des bêtes que de voir toujours des « hommes libres, et de ne l'être pas. De telles gens sont des en- « nemis naturels de la société... Il ne faut donc pas être étonné « que les États aient été si souvent troublés par la révolte des es- « claves.» (*Esprit des lois*, l. XV, ch. XIII.)

Cependant on ne peut contester que l'esclavage personnel tout humiliant, tout contraire à la nature qu'il puisse être, est plus

supportable pour un homme abaissé par une longue servitude, que l'esclavage politique pour des gens éclairés et se sentant libres d'après les lois de la nature. L'hypocrisie de la force, en établissant des lois qui flattent les passions, a su changer l'ancien esclavage personnel en un autre. Accepter un genre d'esclavage quelconque, c'est les accepter tous.

Il est dans l'ordre naturel des choses que ceux qui ne possèdent pas de liberté personnelle ou en font peu de cas, ne sachent pas la respecter chez les autres; ils ne respectent rien non plus de ce que peut donner la liberté. L'idée du vrai n'éclaire plus ceux qui ont une fois rompu avec la liberté ou qui ont quitté la bonne voie, car le vrai, la vérité suprême, ne se trouve pas sur leur route. Tous les sentiments des droits naturels sont étouffés en eux. Les passions les aveuglent, leur ôtent tout pouvoir de comprendre et de juger, en proportion de ce qu'ils ont perdu de leur dignité humaine, et elles en font leurs esclaves. L'orgueil, l'avarice, l'erreur, la bêtise, les préjugés, le fanatisme, l'hypocrisie, le mensonge et mille autres vices, propriétés particulières à l'esprit des ténèbres, ont chacun leurs esclaves. Leurs raisonnements, leurs écrits peuvent avoir l'apparence du vrai, mais ils ne sont que l'imitation du bien comme tout ce qu'a créé le mauvais esprit. Obéir à cette voix c'est être esclave, car c'est méconnaître la liberté et la vérité.

Nous voyons dans la vie sociale, de deux choses l'une, ou des esclaves, supérieurs en nombre, quoique moralement inférieurs, l'emportent sur des hommes libres numériquement inférieurs mais moralement plus forts; ou bien des esclaves matériellement plus forts, dominent d'autres esclaves qui ne possèdent pas de si puissantes ressources matérielles. Dans le premier cas, la force illégitime dompte l'autorité légitime, la servitude triomphe de la liberté, les forces animales des forces humaines, la matière de l'esprit; dans le second cas, la force commande à la force, l'esclavage à l'esclavage, la matière la plus puissante à la matière la plus faible.

Les résultats de la servitude ou de la *mauvaise volonté* ont un enchaînement naturel et visible, et diffèrent du tout au tout

des fruits que donne la liberté, ou la *bonne volonté*, comme différent du tout au tout, les lois acceptées par ces deux branches d'une direction si opposée, bien que provenant d'une même souche.

De même que le libre travail, la propriété, la justice, la paix, la famille, la nation, le respect de Dieu et la religion sont les fruits inévitables de la liberté, fleurissant à l'ombre des lois naturelles, de même le travail forcé, la paresse, le vol, la rapine, la violence, le communisme, le cosmopolitisme, l'idolâtrie, l'athéisme, le mensonge de toute espèce et les crimes sont les résultats inévitablement obtenus en suivant la route contraire sous l'empire de la servitude ou de l'obéissance aux passions. La bonne volonté seule peut détruire le règne de la mauvaise volonté.

LA PENSÉE ET LA CONSCIENCE

L'étude de la pensée et de la conscience est sans contredit un très-grand problème. Mais quand on parle de la liberté, il est difficile de ne point parler de la pensée et de la conscience. On pourrait raisonner sans fin sur ces deux sujets; pour moi, je ne veux qu'exposer ma façon de voir, le plus brièvement possible. Il s'agit seulement de définir les principes. Celui qui m'a compris, pourrait facilement deviner quelle est ma conviction à cet égard. Mais pour éviter toute équivoque, voici ce que je pense.

Depuis un certain temps les discussions sur la liberté de pensée, et principalement de conscience, sont à la mode. Elles ont donné lieu à une polémique passionnée qui a une très-grande portée. Les idées sur ce point sont tellement en désaccord et se croisent tellement, qu'il n'est pas possible de les apaiser sur le terrain même du débat. Et cependant c'est de là que dépendent et la vie de l'homme et l'harmonie de la vie sociale.

Les questions ont été dès l'abord mal posées, ce qui rend impossible de terminer la lutte entre les adversaires, s'ils ne s'entendent pas sur le sens des mots qui font l'objet de la discussion. Dans ce débat, les uns demandent la liberté de pensée, la liberté de

conscience; les autres veulent étouffer la liberté de pensée, la liberté de conscience. Il me semble que les premiers ne savent pas au juste ou tout au moins n'expliquent pas assez clairement ce qu'ils veulent, ils ne donnent pas à leurs désirs la possibilité de s'appliquer dans la pratique; les autres souhaitent ce qu'ils n'ont ni le droit ni la force de faire.

Mais la cause du différend prendrait une tout autre forme; si l'on voulait s'entendre sur le sens des mots. Sans la définition claire et nette du sujet, toute polémique ne peut être que superficielle, et ne saurait mener à la découverte de la vérité; à la fin, chaque parti garderait son avis. Lequel des deux camps a raison? L'un ou l'autre, ou aucun. N'y a-t-il pas encore une autre réponse à cette question? Oui, les deux côtés peuvent avoir raison, chacun dans une certaine limite.

Dans ce débat, la foule n'a entendu qu'une seule chose, le sujet et le titre : *Liberté de pensée et de conscience*, et elle se l'est ainsi expliqué : « Je suis libre, par conséquent je puis penser ce que je veux. Je suis libre, par conséquent j'ai la conscience libre. J'ai la conscience libre, par conséquent je puis faire ce qui me plaît. » On avait proclamé la *liberté* de pensée, de parole et d'action. Mais sur quoi se fonde cette liberté? C'est ce que personne ne demandait. On avait proclamé la liberté de pensée et de conscience, sans définir clairement ce qu'était cette pensée, ce qu'était cette conscience. Second tort en ce point. Il s'est trouvé des gens pour y remédier, et ils se mirent à définir : la liberté, la pensée et la conscience. Il semblait que les torts étaient réparés. Lisons donc. Les uns en appellent à *l'autorité de la foi* pour appuyer leur manière de voir; les autres à l'autorité de la pensée ou de la *raison* en général. Les plus hardis sont ceux qui ont dit : « La raison est le juge suprême, la dernière instance. Je suis représentant de ce dictateur tout-puissant, et je décide de tout. Mon avis ne souffre aucun appel. » C'est sur un pareil raisonnement, sur l'application de cet arrêt que doit reposer tout l'organisme social!

Il faut accepter l'un des deux : la foi ou la raison pour base. Mais je pose cette question : Si la foi n'existe pas, si nous ne pouvons l'éveiller en nous, que reste-t-il alors? Car on ne peut pas

se fabriquer une foi, on ne peut pas se l'ingurgiter de force comme un verre d'eau. A quoi se réduira donc le raisonnement appuyé sur la foi, s'il n'y a pas de base, ou si la base vient à manquer tout d'un coup? D'un autre côté, qui peut affirmer que la raison ne se trompe pas? Combien de sottises n'avons-nous pas vu énoncer au nom de la raison? Enfin il faut que *je croie* à la raison pour partager son idée. Il faut donc encore revenir à la foi. Et si je ne l'ai pas, qui me la donnera par force? De quel droit? Qui ose me forcer, moi homme libre, à croire ce que je ne veux ou ne puis croire? Et voilà que la seconde base peut ne pas exister du tout ou s'écrouler. Comment alors définir le véritable sens de mots si importants, que l'intelligence de ces mots est une question de vie ou de mort? .

Si je ne veux accepter ni l'autorité de la foi, ni l'autorité de la raison, mais si je cherche autre chose, plus propre à me convaincre, que faire à cela? Peut-on traiter mes désirs de chimériques? N'y a-t-il rien hors la foi et la raison? Où en est la preuve? Moi je cherche d'autres témoignages.

Il y eut beaucoup d'acclamations et beaucoup de joie quand la raison devint libre. On proclama son émancipation. Ce fut un événement très-heureux et très-avantageux pour l'humanité. Mais la raison se mit à régner en souveraine absolue, et comme elle était libre elle-même, elle ne respecta pas toujours la liberté chez les autres. Je reconnais avec la plus grande humilité la domination de la raison, j'accepte ses arrêts, mais qu'elle me montre avant sur quoi elle s'appuie, d'où vient son autorité, son droit.

La logique, me répond la raison. — Mais cette voûte de l'édifice, qu'il y ait seulement une fente, je la pousserai et elle s'écroulera. Dans une suite de syllogismes qu'un seul principe soit faux, tout l'amas de raisonnements n'a plus aucune valeur. Si la base est chancelante, les raisonnements seraient-ils les plus logiques, et liés entre eux comme avec du ciment, ils ne sauraient durer longtemps. Celui qui n'apercevra pas que cette base chancelle, que ses crevasses menaçent ruine, qui ne distinguera au milieu de ce ramassis d'arguments, aucune erreur, peut accepter cet ensem-

ble pour une création parfaite de la raison, tout en étant dans l'erreur.

L'histoire de la raison humaine peut se résumer en quelques mots. Après de longues luttes, lorsqu'elle eut recouvré sa liberté, elle rompit avec tout au monde et ne crut plus qu'en elle-même; elle rompit donc avec la nature. Elle ne reconnut plus ses lois et commença à créer des lois d'elle-même sans son entremise. Parce qu'elles ne différaient pas des lois naturelles, elle pensait les avoir découvertes elle-même, et elle en devint très-fière. Appuyée sur ces principes, elle continua à créer, mais s'éloigna de plus en plus de la nature; car ayant confiance en elle-même, elle rejeta la révélation et l'explication des lois primitives. Elle ne voulut pas revenir à la nature. Cela lui semblait être un abaissement, d'autant plus qu'elle voyait que les lois naturelles, quoiqu'elles fussent une base inébranlable, ne sont cependant pas suffisantes pour toutes les conditions de la vie humaine. Elle créa donc les lois de la pensée pure. Ensuite elle donna à sa pensée une liberté absolue. Cependant elle sentait bien que son pouvoir chancelait et qu'elle avait besoin d'une autorité, d'une base. En la cherchant, elle trouva la conscience et déclara que celle-ci serait sa pierre angulaire. Mais elle la revêtit d'une signification élastique, vague, arbitraire, indéfinie.

La raison humaine a donc étendu sa puissance. Mais elle ne doit pas s'en tenir là. *L'émancipation de la raison* n'est pas suffisante. La chose la plus importante est *la purification de la raison*. Sa dignité et son autorité en dépendent. Pour que je puisse me soumettre à la raison, il faut que je la voie non-seulement libre, mais pure, car si elle ne l'est pas, elle n'est pas non plus complétement libre. Il ne suffit pas de proclamer « la liberté de pensée et de conscience, » mais il faut que la raison nous engage à accepter volontairement les lois qu'elle nous donne, à reconnaître ce droit qu'elle protége et qu'elle ne nous y force pas, car en ce cas nous la proclamerons un despote. Si elle ne veut pas passer pour un despote, qu'elle promulgue des lois qui *donnent* la liberté. La libre pensée, la libre conscience est-elle déjà la liberté? Ce sont des généralités. La liberté de la mauvaise

pensée et de la mauvaise conscience est la servitude et donne l'esclavage.

C'est une fausse opinion qui passe pour bonne monnaie, que chacun a le droit d'avoir son avis. Combien en est-il qui se présentent avec une idée insensée et qui crient avec orgueil : « Vous n'avez qu'à me convaincre que je n'ai pas raison. » De quelle manière convaincre un sot ou un ignorant? Où prendre des preuves contre lui? Il ne suffit pas, lorsque quelqu'un soutient une absurdité, de demander des preuves pour la renverser, mais il faut qu'il soit à même d'en accepter. Peut-on discuter sur l'analyse algébrique avec celui qui ne connaît pas l'arithmétique? Peut-on parler métaphysique avec celui qui ignore les principes de la logique? Peut-on présenter des preuves sur les questions sociales et politiques à celui qui ne connaît pas l'histoire ou qui la sait comme on la lui a apprise aux écoles d'après le programme officiel? Et quel est celui qui ne croit pas connaître l'histoire s'il se souvient des événements principaux et de la chronologie? A moins qu'il ne faille recommencer l'éducation de la plupart pour les convaincre qu'ils se trompent. On connaît bien le proverbe : *Plus negare potest asinus quam probare philosophus.*

Il en est beaucoup qui ont l'apparence d'hommes intelligents. Ils discuteront très-raisonnablement sur tout pendant dix heures. Tout d'un coup ils émettront un avis qui renverse de fond en comble ce qu'ils viennent de dire, et le tout paraît être une absurdité. Tant la lumière a d'influence sur l'objet qu'elle éclaire et dont elle peut nous découvrir l'essence! Le même tableau, exposé sous des jours différents, peut nous paraître une caricature ou un chef-d'œuvre.

Il en est de même des livres. Qu'est-ce que ces millions d'ouvrages? Combien d'absurdités y trouve-t-on! Si l'on en laissait un dixième et si l'on faisait brûler le reste, la vérité y gagnerait beaucoup sans doute. Quelquefois une page renferme tant de sottises qu'il faudrait écrire d'énormes volumes, citer des milliers de preuves et de faits, fouiller les bibliothèques du monde entier et perdre une partie de sa vie, afin de démontrer que la proposi-

tion de l'auteur est une absurdité. Cependant d'innombrables exemplaires se répandent, des idées erronées se propagent, la société les prend et les introduit dans la vie publique. Quels avantages y a-t-il pour l'humanité à proclamer sans aucune réserve le droit de libre pensée, c'est-à-dire le droit d'exprimer librement ses pensées?

La déclaration de l'absolue liberté de conscience mène encore plus loin, parce qu'elle donne à chacun la liberté d'agir comme il lui plaît, et délie les mains de l'homme pour lui permettre toutes les actions possibles. C'est sa conscience qui décide si l'action est juste ou non. On me dira : « La liberté de conscience a pour objet principal le choix d'une croyance religieuse, et la loi définit les actions de l'homme. » C'est bien. Je peux demander : Sur quoi cette loi se fonde-t-elle? — Sur la loi de la religion. — Mais de laquelle? Et si je ne reconnais aucune religion, car ma conscience le trouve bon ainsi, alors je ne respecte pas votre loi. Peut-être me dira-t-on que les lois se fondent sur la raison. — Mais la raison de qui? Où est-elle? Qu'est-ce que la raison?—J'ai vu tomber en ruines beaucoup de raisons et beaucoup de lois; je dirai plus : j'ai vu des raisons supérieures créant des lois misérables et érigeant la lâcheté en système. On me dira : Vous devez respecter les lois que nous avons établies ; car autrement, nous vous déclarerons ennemi de l'ordre social et de la sûreté.—Je le dois? Quelle est la loi qui me force et ne m'oblige pas? Ce n'est pas une loi, c'est un glaive, une violence, le pouvoir du plus fort, l'excès. Si ceux qui ne veulent pas accepter les lois imposées étaient en majorité, elles n'existeraient plus. — J'entends dire : Le sentiment de la justice et la conscience sont un frein pour les actions nuisibles ou immodérées. — La justice? — Quelle ironie barbare! Ce mot m'écorche les oreilles comme le son d'une harpe discordante. — La conscience? C'est une raillerie douloureuse! On parle de liberté de la conscience, de la conscience même et de justice au moment où le mensonge, l'orgueil, l'envie, l'avidité, le vol, la rapine, l'hypocrisie, la sottise, la lâcheté, les excès de tout genre gouvernent et dirigent la société! Partout on ne fait que crier : liberté de conscience! Et

ceux qui ont le moins de conscience crient le plus haut. Comment! lorsque tant de sots, tant de fripons, tant de scélérats, tant de traîtres, tant de satans tiennent la société enchaînée, nous devons leur dire : Nous vous laissons la liberté de conscience. Et s'ils sont sans conscience, si leur conviction leur dit que leur conduite est bonne et juste? Le noir s'appelle blanc et le blanc est noir d'après leur conscience.

Que faut-il en conclure? Qu'on doive opprimer, persécuter, emprisonner la pensée et la conscience? Point du tout. N'y a-t-il pas d'autres moyens que des moyens de répression? L'expérience devrait nous avoir démontré depuis bien longtemps déjà que ces moyens ne réussissent pas, et qu'ils ne font que provoquer la résistance et l'obstination. Efforts honorables, sans doute, que de reconnaître l'homme comme digne de se conduire d'après sa conscience. Mais, au nom de Dieu, ne commençons pas par là. Il faut d'abord donner la conscience, et ensuite permettre de la diriger. La donner, dis-je, c'est-à-dire l'exciter, la réveiller, l'appeler à la vie, la purifier et l'éclairer; car elle est profondément endormie chez plusieurs, et chez beaucoup d'autres elle s'est déformée et a été presque étouffée sous la pression de l'erreur.

Si nous vivions au moyen âge, je dirais qu'il en est beaucoup qu'il faut exorciser et de l'âme desquels il faut chasser Satan. Cet exorcisme doit être une instruction complète, appuyée sur des bases certaines et solides.

Il est bien facile de dire : Personne n'est responsable ni de la pensée ni des actions que la conscience lui conseille de faire. C'est de cette façon qu'on explique la liberté de pensée et de conscience. Si tout d'un coup l'envie prenait à quelques-uns de marcher sur la tête, cela serait bien permis, mais quel en serait le résultat? — Aucun homme ne pourrait rester longtemps dans cette position, qui est contre les lois naturelles. Le sang monterait à la tête. Il en est de même de tout l'organisme de l'homme collectif, de la vie sociale.

Ainsi donc, ne trompons personne. Ne disons pas qu'il est permis de faire ce qui ne l'est pas; ne donnons pas une liberté que nous ne pouvons donner et qui n'est pas en notre pouvoir. Au-

trement nous ne ferions que nous amuser et induire les autres en erreur.

La liberté donnée à l'homme par la nature est son droit suprême ; mais la *liberté de conscience* est, à mes yeux, une absurdité. Pourquoi ? C'est ce que je vais dire.

Ordinairement on sépare la pensée de la conscience. On parle séparément de la liberté de pensée et de la liberté de conscience. Je ne comprends pas cette distinction. Plusieurs prétendent que la conscience est une faculté de notre esprit, la faculté de concevoir, de discerner le bien du mal, et ainsi de suite. S'il en était ainsi, il existerait autant de genres de conscience qu'il y a d'hommes et de raisons au monde. On dit : autant de têtes, autant de raisons : *quot capita tot sensus*. Alors on pourrait dire : autant de têtes, autant de consciences. Triste perspective pour l'humanité ! Hélas ! peut-être en est-il ainsi, mais cela ne doit pas être.

Qu'est-ce que la pensée ? C'est un libre mouvement de l'esprit. Il me semble que tout se trouve dans cette définition. Aussi bien que l'esprit, la pensée est immortelle, comme lui elle ne connaît ni l'espace ni le temps. Elle peut dans le même moment se jeter dans le passé et dans l'avenir, traverser d'immenses étendues, se plonger dans l'infini. Elle est la force de la plus grande force, le pouvoir du pouvoir suprême ; elle a la puissance absolue de créer et de détruire, de construire et de démolir. Elle peut rappeler les souvenirs les plus anciens, renverser les vieux tombeaux et prévoir les événements futurs, déchirer les voiles secrets que le temps n'a pas encore levés. Elle a la puissance de présenter des choses réelles et imaginaires, de dessiner les tableaux qui existent dans toute la nature ou qui peuvent y exister, et les tableaux qui n'ont jamais eu et n'auront jamais de modèle. Elle peut inspirer la vie dans une masse inerte et la tuer dans sa pleine santé. Elle peut disperser les ténèbres et les répandre ; elle peut allumer la lumière et l'éteindre, éclairer et aveugler.

On donne des noms divers à ses facultés, mais elle agit partout elle-même, car elle est présente en tout lieu. C'est une puissance au-dessus de toutes les autres ; c'est un bras digne d'un potentat comme l'esprit.

Vouloir prouver que la pensée est libre serait démontrer une chose bien connue de tout le monde. Mais il s'agit ici avant tout d'établir si la pensée considérée en particulier, c'est-à-dire la pensée de l'homme individuel, est libre. Sans doute. Cela n'a besoin d'aucune preuve.

Par conséquent, l'homme a-t-il *la liberté de penser?* Oui. Car c'est un résultat naturel de la liberté de la pensée et de la liberté même, c'est-à-dire de la libre volonté de l'homme.

Mais lui est-il permis de penser impunément ce qu'il lui semble bon? Je réponds sans hésiter : Non. Et pourquoi?

Dieu, en donnant à l'homme une puissance aussi énorme et aussi absolue de sa nature que l'est la pensée, lui a aussi donné pour son bien la possibilité de restreindre l'élan extraordinaire et continuel de cette faculté. Si l'homme ne savait pas la tenir en bride, il ne pourrait en être maître. Elle le mènerait dans une impasse où elle-même a le droit de voler, parce qu'elle peut facilement en sortir. Notre faculté maîtresse, quel que nom que nous lui donnions, ne peut restreindre les mouvements de notre pensée. Qu'est-ce donc que la faculté de concevoir en comparaison de la pensée! La faculté de concevoir s'étend bien loin, mais *elle a ses limites;* la pensée est sans bornes. Elle peut créer ce que la raison la plus pénétrante reste longtemps sans concevoir ou ne concevra jamais. La pensée est l'instrument de toutes nos puissances intellectuelles réunies; mais cet instrument possède une force beaucoup plus grande que celle de ces facultés mêmes. Son rapport avec nos facultés intellectuelles est continuellement, pour ainsi parler, dans une impulsion centripète et centrifuge, car la pensée peut s'envoler et revenir dans le même instant, mais aucune de nos facultés ne peut arrêter sa vitesse et sa liberté illimitée, de même qu'elle ne peut la suivre dans sa direction excentrique. C'est comme une pierre lancée avec une fronde, décrivant une parabole, on ne sait où elle tombera. La main qui l'a lancée ne la détournera plus et ne lui donnera plus de direction.

Pour restreindre et diriger la liberté, la Providence nous a donné les besoins naturels qui nous poussent à réaliser les lois

naturelles. Pour restreindre et diriger la pensée, elle nous a donné la conscience.

Qu'est-ce que la conscience? C'est la *science de soi-même*, la connaissance de soi-même. Savoir ce que nous sommes et ce que nous devons être, savoir ce qui est en nous et ce qui doit y être : voilà l'œuvre de la conscience. Mais la conscience n'est pas à nos ordres; elle n'est pas une force dont nous pouvons disposer. Au contraire, elle nous maintient dans l'obéissance, elle nous commande, et ses ordres sont invariables et irrévocables, toujours les mêmes, uniformes, éternels. C'est un directeur implacable qui ne connaît qu'une seule route, la route des lois suprêmes, que l'homme doit suivre. Si l'homme en dévie pour un instant, ce directeur le quitte. La conscience n'est du domaine exclusif ni de l'esprit ni du corps, mais elle dépend également de l'un et de l'autre, inhérente qu'elle est à tout notre être, à tout notre organisme, car nos besoins et nos droits relèvent de notre esprit et de notre corps. La conscience est la sagesse pour notre esprit et l'instinct animal pour notre corps. Elle est un élément à la fois idéal et matériel, et toujours réel. A l'aspect d'une injustice dans l'ordre moral, elle nous peut inspirer de l'horreur, de l'indignation; à l'aspect du sang, elle peut réveiller en nous la répugnance, l'aversion. Aussi bien que l'indignation morale, de même l'aversion physique est l'œuvre de la conscience. Elle nous rappelle continuellement les lois naturelles, dont elle est comme un accord. Aussi bien que la pensée, la conscience est présente en nous à l'instant où nous venons au monde.

En un mot : *la conscience est la propriété de l'esprit et du corps réunis ensemble, au moyen de laquelle nous reconnaissons les droits de notre être*. C'est une voix de Dieu s'adressant à nous par la voie des lois naturelles; *c'est un pressentiment qui nous avertit*.

Nous possédons la faculté de penser et de concevoir, afin de comprendre la voix de la conscience; nous possédons la conscience pour que la pensée ne nous égare pas. De l'équilibre réciproque de ces qualités de notre être dépend notre existence

normale. La pensée est le phare de notre vie et la conscience en est le gouvernail pratique.

Il en résulte qu'on ne peut donner au gouvernail une direction arbitraire, car le vaisseau de notre existence voguerait à l'aventure et se perdrait. Ce serait laisser aller le pilote au hasard sans regarder les étoiles et la boussole. Il ne peut nous obéir; nous n'avons pas le droit de lui donner un tel ordre. De même nous ne pourrions naviguer sans gouvernail et sans voiles et nous diriger seulement d'après les étoiles ou la boussole.

Puisque l'homme est doué de la pensée et de la conscience, puisque la conception n'existe pas en nous sans conscience ni celle-ci sans celle-là, l'une doit donc justement compléter l'autre, l'une doit être éclairée et dirigée par l'autre.

L'existence de ces deux directrices de toutes nos actions est une preuve incontestable qu'elles nous sont données par Dieu pour s'équilibrer mutuellement. Si cet équilibre n'existait pas, la pensée nous induirait en erreur ou nous ne comprendrions pas la voix de la conscience.

On dit : cet homme n'a pas de conscience. Cela veut dire que sa conscience est étouffée, qu'il ne sait pas en reconnaître la voix ou qu'il ne veut pas l'entendre. On dit : Cet homme est insensé, ou tout simplement c'est un sot. Cela veut dire qu'il est privé des facultés supérieures de l'intelligence.

Cependant on peut être très-sot et malgré cela très-consciencieux et *vice versa*. On peut être très-sage sans avoir de conscience. Plus d'un homme de grands talents ne suit pas la voix de sa conscience. Un sot consciencieux ne fera tort à personne par mauvaise volonté, mais aussi on ne tirera de lui aucun profit. Souvent il commet le mal, et même des excès par sottise, malgré les meilleures intentions. Le plus grand savant sans conscience peut être nuisible.

Si la faculté de concevoir nous suffisait, Dieu ne nous en aurait point accordé d'autre, et ne nous aurait pas donné la conscience. Si la conscience nous suffisait, il ne nous donnerait qu'elle et nous ôterait le pouvoir de penser.

C'est donc la sagesse suprême qui a présidé à la constitution de

notre organisme, puisque cet équilibre nous a été indiqué par la Providence.

Quel moyen de trouver cet équilibre? Nous l'avons sous la main, nous le tenons à tout instant de notre vie de mille manières. Pour que la conscience ne se trompe pas, nous avons la pensée; pour que la pensée ne nous induise pas en erreur, la conscience nous garde. Pour que nous puissions maintenir l'équilibre entre la pensée et la conscience, nous avons la loi divine révélés et l'enseignement du Christ.

Ainsi donc notre tâche est *de purifier la pensée* par la conscience, de réveiller et *de reconnaître la voix de la conscience* au moyen de la pensée purifiée. La liberté de penser consiste en ce que cette puissance divine, cette parcelle de divinité, *la pensée*, ne soit pas elle-même une esclave de l'erreur, car en ce cas elle nous conduirait à l'esclavage. La conscience étant *directrice* et *pressentiment*, ne peut devenir de sa nature ni libre ni esclave par notre volonté. Nous pouvons seulement lui obéir ou ne pas écouter sa voix, parce que nous avons le libre arbitre; de même que nous suivons ou non, selon notre désir, l'indication des lois naturelles. Dans le premier cas, notre existence sera normale; dans le second, *le sang nous montera à la tête* et nous serons privés de la saine pensée.

Il n'y a pas deux vérités absolues, il n'y en a qu'une. Cette vérité c'est la liberté, l'*obéissance aux lois divines*.

LA PROPRIÉTÉ

Après avoir démontré comment j'envisage la liberté en général, j'arrive à son application pratique.

Toute liberté ne serait qu'un vain mot, si l'homme n'en retirait pas quelque profit. J'ai déjà dit que le premier emploi de la liberté, indiqué par la nature, la première loi naturelle, est le mouvement, et ce qui en provient, le travail. Chaque travail serait un mot sans signification s'il n'avait pas d'objet et de but; il serait un malheur, s'il ne nous donnait aucun avantage. Il ré-

sulte de l'ordre naturel des choses que tout ce que l'homme acquiert au moyen du libre travail, c'est-à-dire au moyen du travail naturel, est sa propriété. Par conséquent, la liberté ne serait pas la liberté sans la propriété.

La propriété est une conséquence immédiate de la liberté, considérée comme notre première qualité; elle est la réalisation de la liberté, notre premier profit.

La propriété acquise par suite de la liberté et obtenue sur la voie des lois naturelles est la propriété légitime. Toute autre propriété est illégitime.

Du droit de la liberté découle, dans l'ordre naturel, le droit de disposer de la propriété. Si ce droit n'existait pas, la propriété ne serait pas la propriété, et la liberté serait violée.

Personne n'a le droit de disposer de la propriété que le propriétaire lui-même. Evidemment la propriété passe des parents aux enfants, si les parents n'ont pas le droit de disposer de leur propriété. En quel cas donc les parents ont-ils ce droit? Dans le seul cas où ils l'ont acquise par leur propre travail. S'ils l'ont obtenue par la voie de succession, ils n'ont pas le droit d'en disposer.

Par conséquent, la propriété obtenue des parents par droit d'hérédité est une propriété *légitime*, acquise sur la voie des lois naturelles. Il en est de même de la propriété qui vient des collatéraux, dans le cas où ceux-ci n'en ont pas disposé; car toute propriété après la mort du plus proche propriétaire appartient à sa famille.

Il y a donc deux genres de propriété : *la propriété personnelle* ou acquise par le travail individuel *et la propriété de famille* ou héréditaire. *Ce sont là des propriétés privées.*

Comme l'homme est à la fois un individu et une partie de l'homme collectif ou de la société, de même *sa liberté* est individuelle et collective, privée et publique ou personnelle et politique. Nous avons vu plus haut que la somme des libertés individuelles est la liberté de la société. De même, *la somme des propriétés privées est la propriété générale.* Le pays est la propriété générale de la nation. La terre est la propriété générale de

la société. Qu'est-ce que la société? C'est la somme des nations comme la nation est la somme des familles, comme la famille est la somme des individus.

Il y a donc deux genres de propriété générale : *la propriété personnelle nationale et générale sociale.*

La somme de propriétés nationales est la propriété de la société.

Le propriétaire dispose, en vertu du droit de la liberté, de *sa propriété privée*, personnelle, d'après sa volonté, et il peut la prodiguer, ou la céder à la société, sans en donner rien à sa famille, ou la lui adjuger exclusivement. Dans le premier cas, il fait tort à la société et à la famille; dans le second, il agit au préjudice de sa famille; dans le troisième, il ne fait tort ni à sa famille ni à la société. La propriété *privée de famille* doit être possédée par les successeurs.

Puisque la propriété *générale* est obtenue par succession, autrement dit, puisqu'elle est *héréditaire*, personne n'a droit d'en disposer. Le pays, comme somme des propriétés individuelles, appartient à la nation, qui est la somme de familles les plus parentes; comme propriété héréditaire, il appartient aux descendants de cette nation.

Dans la langue de tous les peuples, la propriété s'appelle *le bien*, la possession, c'est-à-dire la propriété acquise par la voie naturelle. Nous avons vu plus haut que, dans le développement naturel des idées et des droits de l'homme, les caractères fondamentaux, innés, de l'existence normale sont : la liberté, le travail, la propriété, la justice, la paix, la famille, la nationalité, le sentiment religieux, l'adoration de Dieu, et que ces choses prises ensemble constituent *la propriété générale* ou *le bien général*. Ainsi donc *tout bien particulier* a un rapport immédiat avec *le bien général* et avec tout ce qui le compose. Il existe là un lien qu'on ne peut rompre, et si un de ces éléments est détruit, tous les autres s'abîment, et tôt ou tard ils disparaissent. Ainsi, par exemple, la lésion de la liberté personnelle ou de la propriété privée est la violation de la liberté publique et de la propriété générale, la destruction de la justice, le renversement de

la paix, un tort fait à la famille et à la nation, une révolte contre les lois divines et contre Dieu. De même, le mépris pour la religion, ne fût-il montré que par un seul individu, est le renversement de toutes les lois naturelles, la rupture de tous les liens naturels qui composent l'existence de la société, une attaque contre tous ses rapports, la violation de la justice, le trouble de la paix, le bouleversement des principes de la vie universelle.

Par conséquent, tout ce qui est renfermé dans l'ordre du *bien public* est la condition de l'état normal de la nation, c'est *sa propriété* comme étant l'ensemble *des droits naturels* dont la conservation ou le recouvrement, si elle les a perdus, est son premier devoir.

QUELLE FUT L'ORIGINE DE LA PROPRIÉTÉ ET QU'EST-CE QUE LA NATIONALITÉ?

Tout homme pris en particulier, lorsqu'il entre dans la société, apporte avec lui sa première propriété : *la liberté* et tout ce qui en provient : la possibilité de travailler, ses talents et les avantages qui en résultent; du reste, il y fait entrer aussi avec lui un tout particulier, qui est sa famille, ainsi que certaines idées qu'il partage avec elle. Outre les liens moraux et ceux du sang, les membres de cette famille ont encore des moyens de s'entendre particuliers à eux seuls comme les signes, les gestes qui proviennent des différentes relations de chaque jour, ils ont leur langage, leur manière particulière de s'exprimer; ils ont leurs habitudes, leurs usages, des occupations communes, des tendances communes, des souvenirs communs, des espérances communes. Tout cela constitue leur propriété. Dans les objets dont la réunion constitue cette propriété, on trouve un lien si étrange et si fort à la fois, que, s'il y a concorde, harmonie naturelle, ordre, l'homme alors est meilleur, plus fort et plus heureux. Certaine voix intérieure lui dit qu'une seule corde rompue, que le manque d'un seul son dans cet accord gâterait l'ensemble de cette

harmonie. Il tâche de la conserver intacte, il frémit à la seule pensée qu'un de ces éléments peut manquer, il croit qu'alors tout s'écroulera. Il pousse sa crainte jusqu'à l'exagération; il croit que s'il change un seul usage adopté jusqu'à présent tout le système de sa vie sera détruit. S'il s'éveille plus tôt qu'à l'ordinaire, il a peur; il n'aime pas le changement dans les heures de ses repas; il n'aime pas à changer de place. En quittant une maison vieille et étroite pour un palais vaste, commode et élégant, la famille s'en va le cœur triste, les larmes aux yeux, avec un soupir et quelquefois avec un pressentiment sinistre. Leurs yeux se sont attachés à ces murailles obliques; leurs pieds se sont habitués à monter cet escalier usé, glissant; leur pensée remplit chaque coin, chaque chambre de la maison d'une foule de figures, d'une multitude d'images gaies ou tristes, d'un bonheur charmant ou d'une douleur pénible; car beaucoup d'années se sont écoulées sous ce vieux toit, la vie s'est passée à l'ombre de ces arbres, pleine de soucis et de fatigue, mais aussi pleine de ces moments sans lesquels on ne saurait comprendre le ciel... Tout cela l'homme l'a pris en affection, tout cela constitue sa propriété, mais une propriété si individuelle que, pour tout autre, elle n'a aucune valeur. La famille l'appréciera, elle seule comprendra combien de souvenirs s'attachent à ce chiffon déchiré, à ce rameau desséché d'un arbre jadis verdissant. Ceux-là seulement le devineront qui, réunis dans le cercle de famille sous ses branches où venaient s'asseoir plusieurs générations, y ont joui ensemble du plaisir et du repos, en écoutant le récit d'un grand-père, appuyé sur son bâton, ou celui d'une vieille grand'mère, regardant avec ce regard qui entrevoit un avenir céleste, les enfants jouant dans le sable.

Le présent, le passé et l'avenir sont la propriété de l'homme, tout ce qui s'attache à son esprit et à son corps, ses souvenirs, sa vie actuelle, ses espérances. Rompre ce lien, rompre un seul fil de ce tissu, c'est rompre la vie. La nature dans sa justice ne fait jamais à l'homme une telle violence. Près du cercueil du vieillard elle place le berceau de l'enfant, et, du grain pourri, elle fait sortir les pousses vertes d'une jeune plante.

L'homme, dans l'état primitif, en fondant les bases de la société, avait tous les matériaux nécessaires à la vie. Les uns n'étaient encore qu'en germe, tandis que d'autres étaient déjà développés et touchaient à leur maturité. Les bommes unis ensemble, en reconnaissant les dons de la nature, ne sauraient en bien user et ils les emploieraient dans des buts contraires à l'ordre général, si la Providence ne leur avait indiqué des moyens naturels et si elle ne les avait conduits par des degrés déterminés.

La nature créée prise dans sa signification la plus étendue se compose de deux parties : de la nature soumise à l'homme et de l'humanité ayant le droit de dominer le reste de la nature, en vertu des forces qui lui sont données par Dieu.

Il existe donc un rapport entre l'humanité dominante et la nature qui lui est soumise. Il consiste dans leur influence mutuelle. Cette influence de l'homme sur la nature qui l'entoure, et l'influence de la nature sur l'homme est une loi propre à la nature entière, c'est son principe constitutif. Par conséquent l'homme comme partie de la nature doit céder à cette loi et obéir à l'influence du monde qui l'environne. Cette loi est nécessaire, car elle excite l'homme à agir, c'est-à-dire à travailler, à user de son premier droit naturel qui est la condition première et capitale de sa domination sur la nature mise à sa disposition.

Les besoins de l'homme étant divers par suite des lois naturelles, le travail doit être également divers. Cette variété s'augmente encore par suite de la grande diversité de la nature qui influe sur l'homme. De même la variété de la nature est nécessaire à la réalisation de nos différents besoins innés.

A cause de la variété des lois naturelles et de la nature même, la variété humaine est une conséquence découlant des lois générales naturelles et de leurs influences, elle en est la qualité principale et inséparable.

Aux opérations qui produisent cette variété humaine appartiennent les élans intérieurs résultant des lois naturelles et les forces du monde extérieur, tels que le climat, la lumière, l'électricité, le terrain, l'alimentation, etc. La variété de l'humanité réside dans son esprit et dans son corps, c'est-à-dire dans

les facultés de l'esprit, comme la pensée, la capacité, le sentiment, et dans l'organisation du corps, comme le système des os, la couleur de la peau et des cheveux, etc.

Donc la division de l'humanité *en races* est un résultat indispensable de ces lois (1).

---

(1) J'adopte le système de Cuvier et les trois races généralement connues : la race caucasienne, mongolienne et éthiopienne. Tous les naturalistes reconnaissent que les hommes appartiennent à un seul genre, mais ils y voient de grandes différences caractéristiques. Quelques autres ont observé un plus grand nombre de races humaines. Blumenbach, qui vécut à la fin du siècle dernier, divisait le genre humain en cinq races : les races caucasique, mongolienne, éthiopienne, américaine et malaisienne. Bory de Saint-Vincent prétend qu'il y a eu quinze couples primitifs et indépendants, d'où provient le même nombre de races différentes. Desmoulins admet seize espèces diverses dans le genre humain. Pour se persuader quelle est l'importance des différentes influences, il suffit de rappeler que les Européens, en allant habiter certaines parties étrangères du monde, changent la couleur de leur peau à la deuxième génération. Les enfants des nègres qui naissent blancs, deviennent noirs après trois ou quatre semaines, d'autant plus vite, qu'ils sont plus tôt exposés à l'air. Les Portugais qui se sont établis au quatorzième siècle près du Sénégal ne diffèrent pas des nègres par leur couleur. Le principe de la couleur des hommes bruns et noirs se trouve non-seulement sous l'épiderme, mais aussi dans le sang et dans les fluides de l'organisme. Le fait suivant nous montre jusqu'à quel point *le développement des lois naturelles dans leur plénitude* est une condition nécessaire à l'existence complète et normale de l'homme; quelles grandes erreurs on peut commettre en jugeant l'humanité à un point de vue partial. En 1344, on trouva dans la Hesse, parmi des loups, un homme sauvage. En 1661, un homme semblable fut rencontré parmi des ours dans les forêts lithuaniennes. En 1726, dans le duché de Kalenberg, en Hanovre, un nommé Peter de Hameln vivait depuis son enfance dans une forêt où il s'était nourri de baies et de racines plusieurs années durant. C'était un garçon aveugle, égaré par hasard, qu'un des habitants du voisinage retrouva dans le bois. Le célèbre Linnée, jugeant d'après l'état de ces hommes, décida qu'il y avait deux genres divers d'hommes : *Homo diurnus vel sapiens* et *Homo nocturnus sive troglodytes*. Au premier genre, d'après lui, appartient l'espèce d'*homo ferus*, c'est-à-dire l'homme sauvage, muet, tout couvert de cheveux; au second se rapporte l'*orang-outang*. Toutes les preuves empiriques et les raisonnements ayant pour but de montrer que l'homme ne possède pas des idées innées n'aboutissent à rien et ne prouvent rien, car toutes les idées et les facultés ne peuvent se développer lorsque l'homme ne passe pas par tous les degrés des lois naturelles. Il est des plantes qui, *transplantées*, ne portent pas de fruits.

Comme la variété de l'humanité s'était manifestée par les races, de même la variété des races prit un plus ample développement. Chacune d'elles, cédant aux influences intérieures et extérieures, vit naître en elle des variétés d'où sont sorties *les tribus* qui se distinguent par *les besoins* particuliers de l'esprit et du corps, par la langue, les habitudes, etc.

Les tribus, occupant de vastes espaces de terre, étaient exposées à une grande variété d'influences intérieures et extérieures, de même que les races. Les sociétés unies en tribus, à mesure que leurs idées se développaient, acquerraient la conscience de leur existence et des conditions nécessaires à cette existence. Par suite de l'élan de la première source des lois naturelles, la *liberté*, elles cherchaient à restreindre les influences extérieures, et elles augmentaient au contraire leur pouvoir sur la nature physique, par conséquent elles tâchaient d'occuper les pays qui convenaient le mieux à leurs besoins moraux et matériels. En tâchant de diminuer la quantité des influences du monde physique, elles en diminuaient par là même la variété, enfin pour dominer plus facilement la nature, elles s'efforçaient de concentrer leur activité commune.

Le *premier pas de l'humanité*, pour s'émanciper de la force physique, fut le sentiment du besoin de se réunir dans deux buts : 1° afin de soumettre plus facilement la nature à sa domination; 2° pour écarter, autant que possible, la prépondérance de la nature, ou pour augmenter le pouvoir de l'homme sur elle et restreindre l'influence de la nature sur l'homme.

La réalisation de ce besoin des sociétés, réunies pour ce but commun, leur fit sentir l'utilité et les avantages qui en découlaient. La vie errante des tribus primitives se transforma en une vie attachée à certains lieux où elles se plaisaient. Cette première victoire sur la nature, remportée par la société déjà *réunie au nom des intérêts communs*, fit naître en elle le sentiment de l'indépendance, dont la réalisation fut la *première émancipation* de l'humanité secouant le joug des lois de la nature physique qui la dominait jusqu'alors.

Le sentiment de son indépendance éveilla dans la société qui

avait déjà sa demeure fixe : 1° le besoin de la sauvegarde; 2° l'orgueil du triomphe remporté. La conséquence de ces nouveaux sentiments fut le désir de maintenir une existence indivisible. Les sociétés qui avaient devancé les autres parties des tribus, sentirent leur supériorité et se déclarèrent les représentants de l'humanité.

Le besoin de garder l'existence sociale qui était déjà parvenu au plus haut degré de civilisation, et le droit de représentation qui en provenait, consolidèrent *l'individualité* des sociétés séparées et progressives qui apparaissaient dans les nouvelles conditions de l'existence sociale.

Les peuplades qui avaient donné *naissance* à des groupes organisés et rapprochés mutuellement par leur civilisation supérieure et par leurs diverses habitudes, se divisèrent par suite de leur élan naturel et de leur développement *en grandes familles ou nations*. C'est de cette manière que se constituèrent les nations qui sortirent des tribus comme celles-ci étaient sorties des races et en vertu des mêmes lois naturelles. De même que les tribus se distinguaient réciproquement par des besoins particuliers de l'esprit et du corps, par leur langue, par leurs habitudes, etc., ainsi les nations différaient par des besoins locaux de l'esprit et du corps, par leur langue, par leurs habitudes, par leurs mœurs, etc.

Une portion de la société, fixée alors dans un endroit, voulant assurer l'existence politique séparée qu'elle avait elle-même conquise, afin de jouir librement des lois naturelles en partie réalisées, se sentit le droit d'agir en maîtresse en cette région qui donnait satisfaction à ses besoins; voilà ce qui encouragea une branche errante d'une tribu *à s'établir d'une manière durable et à former une nation*. C'est ainsi que la première *propriété* commune et générale fut établie. La liberté générale, *sociale*, c'est-à-dire la liberté des tribus nomades avait ainsi donné *la propriété nationale* aux descendants de ces tribus, arrivés à un plus haut degré de civilisation et voulant se fixer à demeure.

La nation établie, qui, tant qu'elle n'était qu'une tribu errante, sentait en elle-même la liberté sociale, apprit maintenant la dif-

férence qui existait entre elle et ceux qui restaient nomades; elle sentit *sa liberté nationale.* Elle reconnut que la liberté nationale est supérieure à celle d'une tribu, c'est-à-dire à la liberté sociale, parce que cette dernière se rapproche de celle des animaux et que les gens qui en jouissent ne se distinguent pas encore beaucoup des animaux. L'homme devenu partie d'une nation se sentit homme pour la première fois. La liberté générale, indéfinie, se transforma pour lui en une liberté particulière, plus rapprochée de lui, plus palpable, dont la manifestation existait dans l'ordre des lois naturelles.

Comme la liberté en général est l'origine et la source de toutes les lois, de même *la liberté définie, nationale, est l'origine et la source de tous les droits de la nation.*

Les sentiments sympathiques qui existaient d'abord à un faible degré dans l'état primitif des sociétés, se développèrent et prirent de plus grandes proportions, grâce aux intérêts communs, et réveillèrent dans les membres de la nation le désir d'avoir entre eux des rapports plus intimes, pour atteindre à des buts plus élevés. Comme les individus s'étaient réunis en familles, de même les familles jointes ensemble se lièrent plus fortement après avoir formé une nation, et dès lors elles ne composèrent plus qu'une grande famille par l'affinité de sang et d'esprit et par l'analogie de leurs tendances matérielles et morales.

La société, une fois élevée à la puissance de nation, sentit le besoin d'élargir et de diversifier ses droits; elle reconnut en elle-même *son droit suprême : le droit de réaliser les droits nationaux.*

Comme de la loi suprême étaient découlées les lois naturelles, de même dans leur développement progressif, celles-ci donnèrent naissance aux *droits nationaux.* Les premières sont les lois naturelles de l'humanité entière; les seconds sont dans leur application, les lois naturelles des nations particulières, et la propriété incontestable qu'elles ont obtenue de Dieu.

La liberté nationale, comme source des droits nationaux et condition de leur réalisation, est donc la plus précieuse propriété qui ait été donnée à chaque nation par la Providence. Per-

sonne n'a le droit de la lui enlever, de même que personne ne peut la lui donner. La nation qui l'a perdue doit elle-même la recouvrer comme sa propriété.

Si une nation est privée de sa liberté, elle ne peut réaliser aucune de ses lois innées, ou bien elle les exerce contrairement à l'ordre éternel, sans réussir à satisfaire les besoins propres à sa nature et capables d'assurer son existence.

Donc la liberté nationale est *une institution divine* (*institutio divina*); et les droits nationaux (*jus nationum*) étant la conséquence nécessaire du développement naturel des sociétés, ne sont autre chose que *la loi divine* (*lex divina*) (1).

Les influences extérieures dn monde physique favorisaient encore la tendance naturelle des hommes à faire sortir suivant la direction indiquée par Dieu, les tribus des races et les nations des tribus. Les nations, au moment où elles se constituèrent, se trouvèrent entourées par des limites naturelles, et le pays où elles s'établirent après avoir quitté la vie nomade, avait des aspects conformes à leurs aspirations ou en rapport avec leurs besoins.

Les principales propriétés de l'esprit que développèrent dans chaque nation les impressions intérieures et les influences extérieures du pays choisi par elle : les mœurs, les usages, le costume et la langue distinguèrent plus clairement encore une nation d'une autre et vinrent s'ajouter aux *frontières naturelles*.

De cette manière la direction innée de la liberté, mit fin à la migration des tribus nomades qui se fixèrent à demeure, en même temps qu'elle détermina leur sphère d'action en vertu de la loi suprême.

---

(1) L'idée de nationalité n'était pas développée dans les sociétés du monde ancien, car la force brutale, après s'être emparée des nations, l'avait étouffée et avait formé l'idée de l'Etat. C'est pourquoi on appelait les sujets de l'Etat peuple, *populus*, et les peuples en général *gentes*. De là est sorti le *jus gentium*, et il n'y avait pas *de droits nationaux*. Les sociétés opprimées ou peu civilisées n'ont pas jusqu'à présent l'idée de nationalité; leurs membres ne se sont pas encore sentis *hommes*. Le mot *natio* fut employé par Cicéron dans sa signification, la nation. Je l'ai appliqué ici pour que la définition fût plus exacte.

La nation avait devant elle à réaliser dans de plus grandes proportions la loi commune à l'humanité tout entière, c'est-à-dire *la loi de la nature* et sa *propre loi*. La première étant naturelle lui était nécessaire; la seconde non moins naturelle et développée par son propre labeur, lui était aussi nécessaire et plus précieuse. Après avoir senti son existence indépendante, la nation, suivant son élan naturel, renferma d'abord les lois naturelles dans une certaine sphère. Le mouvement ou le travail étant la première loi naturelle, la satisfaction des besoins les plus urgents de la nation fut sa première occupation. C'est ainsi qu'on bâtit des maisons, qu'on construisit des routes, qu'on cultiva des terres, etc. C'étaient les fruits de la loi naturelle, déjà développée pour assurer l'existence des familles, dont le nombre s'augmentait de jour en jour.

La propriété nationale commune augmenta de valeur par le travail commun. En vertu du sentiment de justice, qui est la seconde loi de la nature, naquit le désir de conserver la propriété acquise par le labeur. C'était un besoin moral inné de la nation. Ainsi prit naissance l'idée *du droit de conserver la propriété commune nationale.*

Les avantages et les jouissances assurés par le travail éveillèrent l'affection pour les objets qui satisfaisaient les besoins les plus pressants de la nation. Le sentiment de ces avantages et de ces agréments fit reconnaître à la nation qu'elle les devait à la liberté et aux forces communes : ce qui excita son amour pour la liberté et pour les concitoyens établis ensemble sur une terre choisie et chérie par eux, et travaillant à la fois pour le bien général et particulier.

En parcourant son territoire qui commençait à s'embellir par son travail commun, la nation vit qu'il y avait des limites où se terminaient les travaux accomplis par les pères et membres de la communauté. Cela donna l'occasion de nommer *patrie* les terres occupées par elle.

L'habitude de la nation, pour l'objet qu'elle avait acquis par son travail, pour les nationaux qui lui aidaient, pour la terre qui la nourrissait, pour les lieux qu'elle regardait tous les jours,

pour le climat et toutes les conditions de la vie, devint sa seconde nature. La conservation de tout ce à quoi elle s'était accoutumée, devint pour elle un besoin inné. Cette habitude fixa la nation dans un endroit déterminé où vécurent les pères et les aïeux de plusieurs générations. A l'attachement pour le *pays natal*, pour la propriété et les concitoyens, se joignent naturellement les souvenirs des temps reculés, les souvenirs de la mauvaise et de la bonne fortune, le respect pour les tombeaux renfermant les précieux restes des ancêtres. Ce lien qui fait communiquer le corps et l'esprit de la nation avec son pays et avec tout ce qu'il possède produit *l'amour de la patrie*.

Donc l'amour de la patrie est la conscience de la nation et le sentiment de son existence indépendante. Il comprend en lui-même l'attachement aux avantages et aux jouissances provenant de la réalisation des lois naturelles ou l'amour de soi-même, de sa famille, de ses compatriotes, de son pays, des habitudes nationales, des traditions, des idées, de la foi; il contient en plus le souvenir d'un passé heureux et l'espoir d'un avenir meilleur. L'amour de la patrie est le sentiment le plus sublime et le plus puissant; il est la force de tous les sentiments et la reconnaissance des droits de l'homme.

Puisque des lois naturelles découlent nécessairement d'autres lois, comme nous le voyons dans leur développement progressif, par conséquent les lois qui sortent d'une même source et qui s'accordent avec ces lois suprêmes, peuvent être aussi nommées *lois naturelles*. Les lois naturelles propres à tout homme le sont à toute l'humanité, les droits nationaux sont les lois naturelles de chaque nation. C'est ainsi que le droit personnel d'un individu, développé d'après ces principes, est son droit naturel; c'est ainsi que le droit maternel est le droit naturel de la mère. Il y a donc beaucoup de droits naturels qui sont autant de lois.

C'est une chose de la plus haute importance que d'élever tous les droits, dignes de ce nom, jusqu'à la signification de lois naturelles ou divines, ou plutôt de fixer l'attention sur l'origine vraie et réelle de la *loi*, car cela nous donne la possibilité d'établir une distinc-

tion entre la loi et un ordre équivoque, entre la justice et les abus, entre le code des lois et le code des violences.

On voit que la nationalité est inséparable de l'homme, elle existe dans son esprit et dans son corps, dans toute son existence pratique comme *réalisation des lois naturelles*. Ses parties intégrales sont : l'individualité de chaque homme, jointe au besoin de lui donner une signification définie; la liberté personnelle, les liens de famille, les idées communes, les souvenirs, les traditions, les habitudes, la langue, les dispositions particulières, les tendances, les buts, même la foi et les préjugés, enfin la liberté de s'assurer une existence individuelle nationale et le droit de la réaliser dans les limites indiquées par la nature.

Le champ où se développent et se réalisent les lois naturelles d'une nation s'appelle la Patrie. C'est en elle que l'homme voit de près ses semblables, et touche à la source de toutes les lois; qu'il voit la liberté incarnée et réalisée en lui et en son prochain; il s'y voit lui-même et autrui dans une vie pleine et normale. La loi naturelle non-seulement lui permet de s'aimer, mais elle le lui ordonne en déterminant les limites, la direction et le but de cet amour, qui est une manifestation de la loi divine, gravée dans notre être et expliquée si éloquemment par les mots suivants : « Aimez votre prochain comme vous-même. » Par conséquent, aimer la patrie c'est aimer et soi-même et son prochain. Cet amour se présente d'abord sous la forme d'un sentiment; mais conçu plus clairement, il est *un besoin inné* en vertu de l'élan qui pousse l'homme à réaliser toutes les lois naturelles: enfin il devient à la fois une affection raisonnée de droits qui nous donnent des avantages matériels et moraux, et un attachement aux avantages déjà acquis au nom de droits. La patrie renferme tout cela. Donc l'amour de la patrie n'est pas une vertu; mais, étant un besoin naturel, il est une nécessité de notre nature, et par conséquent, une loi plus élevée, *un devoir*. La conservation de la nationalité, qui est l'ensemble des propriétés individuelles de la nation garantit la conservation des droits de l'humanité entière. La somme des devoirs envers la patrie est le devoir collectif envers toute la société.

ÉTAT ET NATIONALITÉ — DIFFÉRENCE ENTRE CES IDÉES (1)

L'histoire me démontre, et là-dessus personne n'ébranlera ma conviction, qu'autant la nationalité est naturelle, autant l'État est une institution contraire à la nature. Je prends le mot *État* dans la signification *de monarchie.*

Si l'humanité depuis son origine s'était développée d'une manière normale, si par conséquent une nation avait fait sortir d'elle-même l'idée d'état dans ce sens *qu'elle exercerait le gouvernement elle-même pour elle-même et sur elle-même,* alors l'état serait une conséquence naturelle du développement des lois naturelles. Mais puisque l'État s'est établi envertu de la violence exercée par les plus forts sur les plus faibles, il est le bouleversement de l'équilibre, qui est le but de la vraie liberté dépendant de la loi suprême.

Nous trouvons dans le monument le plus ancien de notre législation que l'homme « doit être maître des poissons de la mer, des oiseaux du ciel et de toute la terre. » La portée de ces paroles est immense. D'un seul mot les limites de la domination humaine sont déterminées.

« Ecoute, Israël,— dit notre grand législateur inspiré, — écoute les cérémonies et les ordonnances que je t'annonce aujourd'hui ; apprends-les et pratique-les. Le Seigneur, notre Dieu, a fait alliance avec nous. Il nous a parlé face à face. Je fus alors l'intermédiaire et le médiateur entre le Seigneur et vous. Ecoute, Israël, le Seigneur notre Dieu est le seul et unique Seigneur. » (DEUTÉRONOME, V, VI.)

Voilà tout le résumé de la politique.

« Aimez le Seigneur Dieu de tout votre cœur, de toute votre âme et de toutes vos forces, et votre prochain comme vous-même. » « Il n'y a pas de commandement qui soit plus grand. »

Voilà toute la politique et toute la religion.

(1) Je préviens que je m'éloignerai du sujet que je viens de traiter autant que l'exigera l'importante question que j'aborde.

Moïse fait dériver ses lois de ces principes. Il répète dans le *Deutéronome* les commandements de Dieu et les explique en établissant les lois et les règlements *convenables* à la nation *élue*. Il y détermine les rapports sociaux et religieux, qu'on trouve dans le décalogue. Nos devoirs envers Dieu et envers l'homme y sont indiqués d'une manière claire et exacte.

Le suprême législateur n'a pas étendu ses lois jusqu'à la pensée, car il ne pouvait pas défendre des choses qui ne s'accomplissaient pas, mais il a mis un frein à la pensée et à la liberté en leur donnant une direction. Il n'a pas permis à la pensée de voler trop hardiment ni d'inspirer à la volonté des choses contraires à la justice suprême, et qui la conduiraient à la servitude. Il a arrêté la pensée mauvaise et la mauvaise volonté. « Vous ne désirerez (quelle n'est pas la portée de ses paroles!) ni sa maison, ni son champ, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni aucune chose qui soit à lui. » Tout est là. La propriété est déterminée d'un mot.

C'est en se conformant à ces principes que Moïse donna des institutions aux Israélites. Il distingua la nation des païens et définit les rapports de famille par des règlements sévères. Le mariage prit une signification religieuse et politique. La conservation des commandements divins et la nationalité en dépendaient. Dans toute la législation de Moïse, qui découlait des lois divines, nous voyons le continuel effort de garder la nationalité dans la plus grande pureté possible. — Le Christ vint ensuite compléter et expliquer l'Ancien Testament. Il en confirma les principaux préceptes et sanctifia la famille, en sanctifiant le mariage, dont il parle souvent et sur lequel il revient à plusieurs reprises, et par là confirma et affermit la nationalité. Il posa la pierre angulaire de tout l'édifice social, enseigna les devoirs de l'homme envers le prochain en général et envers la famille en particulier. Il y comprit tout.

C'est une opinion aussi étrange qu'insensée de croire que le Christ, n'ayant pas fait mention de la nationalité, ait par là même condamné cette idée, et enseigné uniquement aux hommes leurs devoirs envers toute la société au détriment des

droits nationaux. Jésus-Christ n'a pas créé la société, mais il est venu la sauver; il n'en a pas détruit les parties intégrales, mais il les a raffermies; il n'a rien renversé, mais il a réformé; il n'a pas changé la direction naturelle, mais il l'a rectifiée. Le Christ n'est pas venu pour un homme, ni pour une famille, ni pour une nation, mais bien pour tous, pour l'humanité tout entière. Le Christ n'a donc pas laissé des lois pour un individu, mais pour la somme de tous les individus; il n'est pas venu pour un certain temps, ni pour un moment donné, mais pour tous les siècles; il n'a pas établi des lois passagères, mais il a posé les fondements des lois éternelles. Il disait aux Juifs : « Moïse ne vous a-t-il donc pas donné sa loi! et nul de vous ne l'accomplit. » (*Ev.* Saint Jean, vii, 19.)

Saint Jean nous apprend que Jésus mourut *non-seulement pour la nation*, mais encore pour réunir en un seul tout les fils de Dieu qui étaient dispersés. « *Non tantum pro gente, sed ut filios Dei qui erant dispersi, congregaret in unum.* » (xi, 51, 52.)

Les nations peuvent passer, « la terre et le ciel passeront, mais les paroles du Christ ne passeront point.» Chaque parole du Christ ne s'applique pas uniquement à l'espace et au temps; grande comme l'éternité, elle s'étend jusqu'à l'éternité, elle embrasse l'humanité tout entière, non-seulement dans son état actuel mais dans sa vie future; car il nous a apporté le royaume de Dieu et indiqué les moyens d'y parvenir. « Vous savez bien où je vais et vous en savez le chemin. C'est moi qui suis la voie, la vérité et la vie. » (*Ev.* Saint Jean, xiv, 4, 6.) « Je suis la lumière du monde. » (*Ibid.*, ix, 5.)

Et cette voie, cette vérité, cette vie, cette lumière est la liberté parfaite, car le Christ lui-même était la liberté parfaite. Le Sauveur a trouvé sa mission prédite par le prophète Isaïe. « On lui présenta le livre du prophète Isaïe; et l'ayant ouvert, il trouva l'endroit où ces paroles étaient écrites : L'Esprit du Seigneur s'est reposé sur moi; c'est pourquoi il m'a consacré par son onction; il m'a envoyé pour prêcher l'évangile aux pauvres, pour guérir ceux qui ont le cœur brisé; pour annoncer aux captifs leur délivrance, et aux aveugles le recouvrement de la vue,

pour renvoyer libres ceux qui sont brisés sous leurs fers ; pour publier l'an favorable du Seigneur, et le jour où il se vengera de ses ennemis. Ayant fermé le livre, il le rendit au ministre et s'assit. Tout le monde, dans la synagogue, avait les yeux arrêtés sur lui. Et il commença à leur dire : C'est aujourd'hui que cette écriture que vous venez d'entendre est accomplie. » (Saint Luc, IV, 17, 21.)

« Je ne suis pas seul, mais moi et *mon Père qui m'a envoyé.* Or, je me rends témoignage à moi-même ; et mon père qui m'a envoyé, me rend aussi témoignage..... Si vous me connaissiez, vous connaîtriez aussi mon Père. Pour vous autres, vous êtes d'ici-bas ; mais pour moi, je suis d'en haut. Vous êtes de ce monde, et moi je ne suis pas de ce monde. Si vous ne me croyez ce que je suis, vous mourrez dans votre péché. Ils lui dirent : Qui êtes-vous donc ? Jésus leur répondit : Je suis *le principe* de toutes choses, moi-même qui vous parle..... » Jésus dit encore aux Juifs qui croyaient en lui : « Si vous demeurez dans l'observation de ma parole, vous serez véritablement mes disciples ; et vous connaîtrez *la vérité, et la vérité vous rendra libres.* » Ils lui répondirent : « Nous sommes de la race d'Abraham, et nous n'avons jamais été esclaves de personne ; comment donc dites-vous que nous serons rendus libres ? Jésus leur répondit : « En vérité, en vérité, je vous dis que quiconque commet le péché, est *esclave du péché.* » (Saint Jean, VIII, 16-34.)

C'est ainsi que le Sauveur nous explique la liberté et l'esclavage et parle aux Juifs qui lui rappelaient leur noble origine : « Si vous êtes les enfants d'Abraham, faites donc ce qu'a fait Abraham. Pourquoi ne comprenez-vous point mon langage ? Parce que ma parole ne trouve point d'entrée en vous. Vous êtes les enfants du diable, et vous voulez accomplir les désirs de votre père. Il a été homicide dès le commencement, et *il n'est point demeuré dans la vérité,* parce que la vérité n'est point en lui. » (Saint Jean, VIII, 39-44.)

Donc celui qui renonce à la tradition et aux vertus de ses aïeux agit, comme s'il renonçait à sa nationalité et « *était l'enfant du diable.* »

« Celui qui est de Dieu, écoute les paroles de Dieu. C'est pour cela que vous ne les écoutez point, parce que vous n'êtes pas de Dieu. » (*Ibid.*, 47.)

Après avoir expliqué la signification des mots de liberté et d'esclavage, le Christ rappelle en ces termes les commandements de Dieu : « Je vous fais un commandement nouveau, qui est que vous vous aimiez les uns les autres, et que vous vous entr'aimiez, *comme je vous ai aimés*. Si vous m'aimez, gardez mes commandements et je prierai mon Père, et il vous donnera *un autre consolateur*, afin qu'il demeure *éternellement* avec vous, *l'esprit de vérité*, que le monde ne peut recevoir, parce qu'il ne le voit point et qu'il ne le connaît point. Mais pour vous vous le connaîtrez, parce qu'il demeurera avec vous; et qu'il sera dans vous. Je ne vous laisserai point orphelins, je viendrai à vous. En ce jour-là vous connaîtrez que je suis en mon Père, et vous en moi, et moi en vous. Celui qui a mes commandements et *qui les garde*, c'est celui-là qui m'aime. Or, celui qui m'aime sera aimé de mon Père, et je l'aimerai aussi, et je me découvrirai moi-même à lui. » (Saint Jean, xiii, 34; xiv, 15-18, 20, 21.)

Voilà la base de la morale et voilà l'essence du christianisme : c'est, en quelques mots, le renoncement au péché, l'amour social, l'amour du Christ et la preuve de cet amour dans les bonnes actions, l'observation des commandements. A ceux qui rempliront ces conditions le Père donnera un consolateur, *l'esprit de vérité*, pour qu'il demeure éternellement avec eux et le Christ lui-même *se révélera à eux*. Les paroles suivantes de Notre-Seigneur sont bien touchantes : « Vous êtes déjà purs à cause des instructions que je vous ai données. Demeurez en moi et moi en vous..... Comme mon Père m'a aimé, je vous ai aussi aimés. Demeurez dans mon amour..... Vous êtes mes amis, si vous faites les choses que je vous commande. Je ne vous appellerai plus serviteurs, parce que le serviteur ne sait ce que fait son maître ; mais je vous ai appelés mes amis, parce que je vous ai fait savoir tout ce que j'ai appris de mon Père. » (Saint Jea xv, 3, 4, 9, 14, 15.)

Y a-t-il quelque chose de plus sublime et de plus obligatoire que ces paroles ? Y a-t-il quelque chose qui puisse élever plus haut la dignité d'un chrétien ? « Vous êtes mes amis. » Si l'Homme-Dieu a appelé ses amis les hommes qui suivaient ses préceptes, *s'il les a comparés à lui*, où sont les souverains de la terre qui oseraient soutenir que les hommes sont leurs sujets, leurs esclaves !!... Où est la loi qui leur donnerait le pouvoir de *dominer* les nations ?... Où est la constitution qui se permet de proclamer l'inégalité ?... Est-ce qu'il fallait dix-neuf siècles pour reconnaître et apprécier la grandeur de ces paroles? Et cependant malgré tout, il y a des maîtres, il y a des esclaves, il y a des constitutions qui pendant tant de siècles n'ont pas aboli le règne de la force et la honte de l'esclavage ; il y a des institutions qui proclament l'égalité, et qui n'ont pas établi l'égalité de la vertu, et l'égalité devant la justice ! Car ceux qui « aiment à occuper les premières places à l'église et à être salués dans les rues, ressemblen taux cercueils blanchis qui paraissent beaux à l'extérieur, mais qui ne renferment que des ossements et de la pourriture. Ceux-là chargent les hommes de fardeaux au-dessus de leurs forces et eux-mêmes ne touchent pas à ces fardeaux du bout du doigt ; ils ont pris la clef de la connaissance, mais ils n'y sont pas entrés et empêchent les autres d'y pénétrer.» (Luc, xi, 43, 44, 46, 52. Math., xxiii, 27.)

Qui est l'ennemi du Christ ? Les rois et leurs lieutenants, les fonctionnaires royaux. Le Christ, en envoyant les apôtres, ses amis, annoncer la parole de Dieu, leur dit en termes précis : « Je vous envoie comme des brebis au milieu des loups. Donnez-vous de garde des hommes ; car ils vous feront comparaître dans leurs assemblées, et ils vous feront fouetter dans leurs synagognes ; *et vous serez présentés à cause de moi aux gouverneurs et aux rois.* Or, le frère livrera le frère à la mort, et le père le fils ; les enfants se soulèveront contre leurs pères et leurs mères, et les feront mourir : et vous serez haïs de tous les hommes à cause de mon nom : mais celui-là sera sauvé qui persévérera jusqu'à la fin. » (Evang. St Math., x, 16, 17, 18, 21, 22 ; S. Marc, xiii, 9 ; S. Luc, xii, 11.)

Quelle est donc l'origine des monarchies ?

« Jésus, étant plein du Saint-Esprit, revint sur les bords du Jourdain, et fut poussé par l'Esprit dans le désert. Il y demeura quarante jours, et y fut tenté par le diable. Et le diable le transporta sur une haute montagne, d'où, lui ayant fait voir en un moment *tous les royaumes du monde*, il lui dit : *Je vous donnerai toute cette puissance, et la gloire de ces royaumes : car elle m'a été donnée, et je la donne à qui il me plaît.* Si donc vous voulez m'adorer, toutes ces choses seront à vous. Jésus lui répondit : il est écrit : C'est le Seigneur votre Dieu que vous adorerez, et c'est lui seul que vous servirez. » (S. Luc, iv, 1, 2, 5, 8; S. Math., iv, 8, 10; S. Marc, i, 12, 13).

« S'ils ont appelé le père de famille Belzébub, combien plutôt traiteront-ils de même ses domestiques. » (St Math., x, 25). Une dispute s'était engagée entre les disciples pour savoir celui qui était le plus grand d'entre eux. Le Sauveur leur dit : « Les rois des nations les traitent avec empire; et ceux qui *ont l'autorité* sur elles en sont appelés les bienfaiteurs. Qu'il n'en soit pas de même parmi vous : mais que celui qui est le plus grand parmi vous devienne comme le plus petit et celui qui gouverne, comme celui qui sert (1). » (St Luc, xxii, 24, 26.)

On voit ici que le Christ fait une différence entre la domination et l'autorité, par conséquent, entre les rois légitimes et illégitimes. Outre cela il commande aux apôtres de ne point suivre les rois. De la domination et de l'autorité, il distingue la *suprématie* hiérarchique qui n'est plus qu'un ministère.

Après avoir donné à manger cinq pains à cinq mille hommes, lorsqu'on voulut le créer roi, « il s'enfuit encore sur la montagne lui seul ! » (Jean, vi, 15.)

Avant de s'en aller, le Christ dit à ses disciples que le Consolateur, l'Esprit de vérité « convaincra le monde touchant le péché, touchant la justice, et touchant le jugement; touchant le péché, parce qu'ils n'ont pas cru en moi; touchant la justice, parce que je m'en vais à mon Père et que vous ne me verrez plus;

---

(1) « Reges gentium *dominantur* eorum et qui *potestatem* habent super eos benefici vocantur.

touchant le jugement, parce que le prince de ce monde est déjà jugé. » (St Jean, xvi, 8-11.)

Les paroles suivantes du Christ, si mal expliquées jusqu'à présent par le clergé des diverses croyances, par les serviteurs du despotisme, méritent la plus grande attention : « Alors rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu. » C'est une des citations les plus importantes de la Sainte Ecriture sous le rapport politique. Pesons-en sérieusement chaque mot. « Les Pharisiens firent dessein entre eux *de le surprendre dans ses paroles.* Ils lui envoyèrent donc leurs disciples avec les Hérodiens lui dire : Maître, nous savons que vous êtes véritable, et que vous enseignez la voie de Dieu dans la vérité, sans avoir égard à qui que ce soit; parce que vous ne considérez point la personne dans les hommes. »

Que d'hypocrisie dans ces paroles, que de flatterie, je dirai presque que d'effet dramatique. Après cette introduction, les Pharisiens disent : « Dites-nous donc votre avis sur ceci : Nous est-il loisible de payer le tribut à César, ou de ne pas le payer ? » Comment leur répondra le Christ ? Il ne se mêle pas de la dispute politique où ils voulaient le faire entrer en le tentant; il ne leur répond pas : oui ou non, il ne dit point s'il faut se soumettre à César ou non, mais avec une autorité divine, il réprimande les Pharisiens qui cherchaient à l'abaisser par la ruse à des questions si accessoires, ou pour parler plus simplement, qui voulaient le compromettre aux yeux du gouvernement. « Mais Jésus, *connaissant leur malice,* leur dit : Hypocrites, pourquoi me tentez-vous? »

Il se fait présenter un denier comme s'il voulait les confondre : « Montrez-moi la pièce d'argent qu'on donne pour le tribut. Et eux, lui ayant présenté un denier, Jésus leur dit : De qui est cette image et cette inscription ? De César, lui dirent-ils. Alors Jésus leur répondit : Rendez *donc* à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. » (S. Math., xxii, 15-21).

La question : « *De qui est cette image et cette inscription ?* » et le mot « *donc* » renferment toute la force des paroles du Christ. C'est comme s'il leur disait : Qui servez-vous ? A qui

obéissez-vous ? Quel pouvoir reconnaissez-vous ? Qui a frappé cette monnaie que vous employez et qui a pu y faire graver son image ? César, dites-vous, eh bien ! rendez *donc* à César ce qui est à César : d'autant plus qu'il avait *reconnu leur malice.* Il ne s'agissait pas pour les Pharisiens d'un principe, de la vérité, mais ils voulaient seulement se moquer du Christ. Qu'il me soit permis de dire qu'il y a de la sagesse et de l'esprit dans ces mots du Maître. En lisant ce passage nous nous figurons involontairement la physionomie des Pharisiens déconcertés. « L'ayant entendu parler de la sorte, ils admirèrent sa réponse et le laissant seul, ils se retirèrent.» (S. MATH. XXII 22.)

Saint Marc raconte de même cet événement : « Voulant ensuite le surprendre dans ses paroles. » « Mais Jésus connaissant leur hypocrisie. »

On trouve aussi le mot *donc* que saint Jérôme traduit dans un endroit par *ergo* et dans l'autre par *igitur* (S. MARC, XII, 13-17).

Saint Luc commence encore plus énergiquement son récit : « Comme ils ne cherchaient que les occasions de le perdre, ils lui envoyèrent des personnes apostées, qui contrefaisaient les gens de bien, pour le surprendre dans ses paroles, afin de le livrer à l'autorité et à la puissance du gouverneur. » (S. LUC, XX, 20-25.)

Ce n'est pas pour rien que la sainte Écriture recommande qu'aucun *iota* et aucune lettre ne soit omise. Les plus importantes citations peuvent être transformées par la mauvaise volonté.

Les pères de l'Église commentent ce passage en ce sens que le pouvoir civil ne doit pas dominer l'Église, et que de son côté celle-ci ne doit pas se mêler d'affaires civiles. « Mais lorsque le pouvoir civil s'attribue ce qui ne lui appartient pas et se mêle des affaires ecclésiastiques, alors *ses sujets ne doivent pas lui obéir.* » Athanase cite les paroles d'une lettre d'Hosius, évêque de Cordoue à Constance, empereur arien : « Arrête-toi, je t'en conjure, et souviens-toi que tu es mortel. Redoute le jour du jugement, tâche d'être pur pour ce jour; ne te mêle pas dans les af-

faires de l'Église ; ne nous donne pas d'ordres à cet égard, mais reçois plutôt nos enseignements, etc. Ni nous autres prêtres ne devons nous mêler de tes affaires, ni toi, qui es empereur, n'as aucune puissance sur les choses consacrées à Dieu et sur le pouvoir ecclésiastique. » Saint Ambroise répondit à l'empereur Valentinien qui, suivant le conseil de sa mère, voulait saisir une église de Milan pour le culte des Ariens : « Nous rendons à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu. Nous ne nous opposons pas à l'impôt fiscal ; mais l'Église est à Dieu, elle ne doit pas être donnée à César, car l'Église de Dieu ne doit pas obéir au gouvernement de César. Un bon empereur est dans l'Église et non au-dessus de l'Église. » (Comp. St Jérôme : August., 50 hom., hom. 48 ; S. Ambroise, lib. V, Epist. or. de Basil. trad.)

Si cette indépendance de l'Église en face du pouvoir civil s'était maintenue, si l'enseignement du Christ avait été compris et bien appliqué, cela eût eu sans doute pour résultat l'indépendance des peuples. Mais le despotisme du pouvoir civil et le désir de dominer l'Église provoquèrent une réaction dans le clergé : il voulut à son tour soumettre tout le monde à une obéissance aveugle et établir le despotisme du pouvoir ecclésiastique. A la fin, les intérêts personnels furent seuls en jeu. On oublia l'État, l'Église et l'Écriture sainte.

En tout cas, comment ne voit-on pas que le Christ n'est pas venu établir des institutions politiques et résoudre des querelles entre les Juifs et les employés de Rome ? Comment peut-on, pour soutenir des intérêts despotiques, citer les paroles du Christ adressées aux Pharisiens, aux obsessions desquels il voulait échapper ? Comment peut-on faire de ces paroles un principe politique ? C'est un blasphème et un faux, car on dénature ainsi le génie de l'enseignement divin, ou bien c'est de l'hypocrisie pharisienne. Et pourtant il n'y a pas une chaire en Europe où ne retentissent ces paroles.

Quand bien même c'eût été par naïveté et par désir de s'instruire que les Pharisiens lui eussent adressé cette question, il ne pouvait leur faire une autre réponse. Quoi donc ? Le Christ était-il un révolutionnaire dans la signification ordinaire de ce mot ?

Etait-il meneur politique? membre d'un club? devait-il décider des questions financières? ou de quelques disputes populaires? Enfin sa tâche était-elle de délivrer *les juifs* du joug *des Césars romains?* Devait-il se prononcer sur une forme de gouvernement? lui qui était venu sauver l'humanité entière de toute espèce de joug, de tout esclavage, émanciper les générations présentes et futures du monde entier; lui qui indiquait la route de la liberté sur cette terre, et la voie du bonheur dans la vie éternelle, qui élevait les hommes à la plus haute dignité, en les nommant ses frères, ses amis, les fils de Dieu, qui leur disait : « Car quiconque s'élévera sera abaissé; et quiconque s'abaissera sera élevé, » — qui répondit lorsqu'on lui demandait : « Quand donc viendra le royaume de Dieu? Le royaume de Dieu ne viendra point d'une manière qui le fasse remarquer, et l'on ne dira point : il est ici, ou il est là. Car dès à présent le royaume de Dieu *est au milieu de vous.* » (S. Math., xxiii, 12; S. Luc., xvii, 20, 21.)

Telle est la réponse qu'il fit aux Pharisiens; mais il l'appliquait à tout le monde, c'était comme s'il disait : le royaume de Dieu dépend de vous, est en vous, dans vos forces, dans votre *libre volonté.* S'ils avaient été libres, ils ne lui auraient pas demandé s'il fallait payer l'impôt à César, qui n'avait aucun droit d'être leur maître.

Par ces paroles : « le royaume de Dieu est au milieu de vous » et par plusieurs autres, le Christ entendait la liberté, l'indépendance et l'individualité de chaque homme. En donnant au mariage une très-grande importance dans la société, plus grande qu'elle ne l'était dans l'institution de Moïse, il faisait entendre que la famille maintenue non-seulement dans la pureté de sang, mais aussi dans celle de l'esprit, est la base la plus essentielle de l'existence politique. La principale idée de l'enseignement du Christ est *la liberté.* Il voulait la raffermir avant tout; c'était sur elle qu'il fixait toujours son attention. « Si donc le Fils vous met en liberté, vous serez véritablement libres. » (S. Jean, viii, 36.) En outre, il voulait imprimer un nouveau caractère aux anciennes doctrines et institutions et leur inspirer

un nouvel esprit. « Ne pensez pas que je sois venu détruire la loi ou les prophètes : je ne suis pas venu les détruire, mais les accomplir. » (S. MATH., v. 17.) Puisque ce qui distinguait les institutions de Moïse c'était la nationalité, le Christ non-seulement n'abolissait pas la nationalité, comme le pensent quelques-uns à la grande joie de ceux qui possèdent au nom du démon « les royaumes du monde, le pouvoir et leur gloire » ; mais au contraire il l'affirmait, la complétait et lui donnait une importance considérable en encourageant les nations et en leur commandant *de se réunir et de s'aimer mutuellement.* Il fonde leur existence sur l'amour réciproque comme sur un rocher.

Très-souvent et en beaucoup d'endroits le Christ parle des nations, même en les distinguant les unes des autres. Au moment où tous les droits des nations étaient foulés aux pieds, le Christ vint donner une consécration à leurs droits dont il appelle l'abolition une violence : « Le royaume des cieux souffre violence, et les violents le ravissent. » (S MATH., XI, 12.) Les lois des violateurs étaient contraires aux lois et célestes et naturelles.

Après avoir montré ce que c'est que la liberté, le Christ dit que tous ceux qui lui obéissent et qui suivent la volonté de Dieu, sont ses frères (MATH., XII ; MARC, III ; LUC., VIII.)

Au point de vue politique, il en faisait le fondement du développement de l'existence sociale. Il proclamait l'égalité à condition d'obéir aux lois divines.

Dans la parabole du semeur, il fait une différence entre ceux auxquels « il a été donné de percer les secrets du royaume divin » et ceux qui n'ont pas reçu cette faculté ; il parle des *aveugles,* des *sourds,* et des *sots.* « En voyant ils ne voient point, et en écoutant ils n'entendent ni ne comprennent point.» (ST MATH., XIII, 11-13.)

Les Israélites regardaient les païens comme des étrangers. Le Christ traite ceux-ci avec une grande sévérité, comme s'il voulait montrer la différence entre la nation élue et les païens. « Jésus étant parti de ce lieu, se retira du côté de Tyr et de Sidon : et une femme chananéenne, qui était sortie de ce pays-

là, s'écria, en lui disant : Seigneur, fils de David, ayez pitié de moi, ma fille est misérablement tourmentée par le démon. Mais il ne lui répondit pas un seul mot; et ses disciples s'approchant de lui, le priaient en lui disant : Accordez-lui ce qu'elle demande, afin qu'elle s'en aille, parce qu'elle crie après nous. Il leur répondit : Je n'ai été envoyé qu'aux brebis de la maison d'Israël qui se sont perdues. Mais elle s'approcha de lui, et l'adora, en lui disant : Seigneur, assistez-moi. Il lui répondit : Il n'est pas juste de prendre le pain des enfants, et de le *donner aux chiens.* »

« Elle répliqua : Il est vrai, Seigneur; mais les petits chiens mangent au moins les miettes qui tombent de la table de leurs maîtres. Alors Jésus répondant, lui dit : O femme, votre foi est grande, qu'il vous soit fait comme vous le désirez. Et sa fille fut guérie à l'heure même. » (Matth. xv, 21-28.) « Car le Fils de l'homme est venu pour chercher et pour sauver ce qui était perdu. » (Luc, xix, 10.)

Rien ne peut nous convaincre mieux que ces paroles que le sentiment de la nationalité parla en Jésus-Christ en tant qu'homme. On voit très-souvent dans Jésus cette lutte sublime de l'humanité avec la divinité, du temporel avec l'éternel, de la nature mortelle avec la nature divine; on la voit lorsque le Christ inondé de sueur priait dans le jardin des Oliviers et s'écriait : « Mon Père, s'il est possible, faites que ce calice s'éloigne de moi. » Et il ajoutait aussitôt : « Néanmoins que votre volonté soit faite et non la mienne. » Cette lutte fait briller dans tout son jour ce sublime sacrifice du Sauveur. Avec quelle résignation il se présente devant la foule qui vient le saisir. « Remettez votre épée au fourreau, dit-il à Pierre qui venait de blesser Malchus. Croyez-vous que je ne puisse pas prier mon père, et qu'il ne m'enverrait pas ici en même temps plus de douze légions d'anges? Ne faut-il pas que je boive le calice que mon Père m'a donné? » — « Dès lors Jésus commença à découvrir à ses disciples *qu'il fallait* qu'il allât à Jérusalem; qu'il y souffrît beaucoup de la part des anciens, des scribes et des princes des prêtres; qu'il y fût mis à mort et qu'il ressuscitât le troisième jour. Et Pierre le prenant à part, lui

dit en le blâmant : « A Dieu ne plaise, Seigneur! cela ne vous arrivera point. »

Jésus qui aimait tant son disciple ne se laissa pas toucher par ces paroles qui exprimaient la sollicitude et la tendresse de Pierre, car il sentait la hauteur de sa mission et « se retournant, il dit à Pierre : Retirez-vous de moi, Satan, vous m'êtes un sujet de scandale, *parce que vous n'avez point de goût pour les choses de Dieu, mais pour celles des hommes.* » (S. Math., xvi, 21-23; St Marc, viii, 33.)

Ceux qui prétendent que le Christ était socialiste, *ne comprennent pas non plus ce qui est divin et ce qui est humain.*

De plus, dans son entretien avec la femme de Chanaan, le Christ voulait éprouver sa foi et donner un exemple. En effet il s'écrie : O! femme ! votre foi est grande. Dans sa parabole du maître de la vigne, il démontre que la miséricorde de Dieu s'étend aussi aux païens, et que le royaume céleste est ouvert à tous les hommes qui en sont dignes et le méritent par leurs bonnes œuvres. Cette harmonie du véritable amour se trouve partout dans l'enseignement de Jésus.

En parlant du royaume de Dieu, il parle de toute une nation qui le méritera et s'exprime ainsi devant les Pharisiens. « C'est pourquoi je vous déclare que le royaume de Dieu vous sera ôté, et qu'il sera donné *à un peuple* qui en produira les fruits » (S. Math., xxi, 43.)

Il distingue les nations des royaumes. Lorsque ses disciples lui demandaient d'expliquer le jugement dernier, il leur dit : « Car on verra se soulever *peuple* contre *peuple*, et *royaume* contre *royaume*. Et cet évangile du royaume sera prêché dans toute la terre, pour servir de témoignage *à toutes les nations*; et c'est alors que la fin arrivera. » (S. Matth. xxiv, 7, 14.)

Pourquoi les hommes qui ne cessent jusqu'à nos jours de tromper le monde avec leurs doctrines, osent-ils en appeler au Christ dans leurs intrigues et leurs machinations politiques, en lui prêtant des idées qu'il n'avait point et des paroles qu'il n'a pas prononcées?

Les humanistes, les socialistes, les cosmopolites de tout genre

discourent sur l'humanité tout en méprisant les droits et l'individualité des nations, en se riant des nationalités. Dans les paroles que je viens de citer, il est clair comme le jour que le Christ ne parle pas exclusivement de l'humanité, mais *des nations* au pluriel et *des royaumes* séparément. Et quand cela? Lorsqu'approchera le royaume céleste.

Mais tous ces prophètes à la mode, tous ces progressistes peuvent ne pas croire en Jésus-Christ; et ils voudraient qu'on les crût eux-mêmes infaillibles afin d'avoir plus de fidèles encore que l'Evangile. Qu'ils n'en appellent donc pas au témoignage du Christ.

« Or, quand le Fils de l'homme viendra, *toutes les nations* seront assemblées devant lui, et il séparera les unes d'avec les autres, comme un berger sépare les brebis d'avec les boucs. » (S. Mathieu, xxv, 31-32.)

Saint Marc donne en termes précis le nom de patrie au pays où le Christ naquit. « Jésus étant parti de là, vint en *sa patrie*. » (S. Marc, vi, 1.)

Quelques prêtres se figurent que c'est offenser le Christ que de lui donner une patrie sur cette terre. Ils veulent être meilleurs chrétiens que S. Marc. Les autres évangélistes se servent du même mot.

« Je vous le dis en vérité, nul prophète n'est agréé dans sa patrie. » (S. Luc, iv, 24; Marc, vi, 4; Jean, iv, 44; Mathieu, xiii, 54-56). Ce sont les paroles de Jésus lorsqu'il s'en va en Galilée.

Malgré son amour quelquefois exclusif envers ses élus, Jésus prouvait toujours qu'il ne faisait aucune différence entre les hommes et qu'il les embrassait dans le même amour sans acception de personne. Lorsqu'un docteur de la loi « se leva et dit à Jésus : Qui est mon prochain? Et Jésus prenant la parole lui dit : Un homme descendit de Jérusalem à Jéricho, et tomba entre les mains des voleurs, qui le dépouillèrent; et après l'avoir blessé de plusieurs coups, ils se retirèrent le laissant à demi mort. Il arriva ensuite qu'un prêtre descendait par ce chemin-là, et ayant vu cet homme, il passa outre. Un lévite étant aussi venu dans le

même endroit, passa. Mais un Samaritain qui suivait cette route, vint vers cet homme et, le voyant, il fut touché de compassion. Il s'approcha, banda ses plaies, y versa de l'huile et du vin; puis il le mit sur son cheval et le mena dans une hôtellerie, où il prit soin de lui. Le lendemain, en partant, il tira deux deniers et les donna à l'hôte, et lui dit : Ayez bien soin de lui, et tout ce que vous dépenserez de plus, je vous le rendrai à mon retour. Lequel de ces trois vous semble avoir été le prochain de celui qui était tombé entre les mains des voleurs? Le docteur dit : C'est celui qui a exercé la miséricorde envers lui. Jésus lui dit : Allez donc et faites de même. » (Luc, x, 25-37.)

Les nations n'étant qu'un groupe de familles formées par le lien du mariage, resserrées par le sang et l'esprit, on peut, comme à une grande famille, *leur appliquer les paroles du Christ* : « Que l'homme donc ne sépare pas ce que Dieu a réuni. » (St Marc, x, 9.)

Qui oserait nier que Dieu n'ait uni certaines familles en nations particulières?

Mais au-dessus de tous les devoirs de ce monde le Christ a mis le dévouement, le sacrifice et le bien moral, ce qui, loin d'affaiblir le principe de la famille et celui de l'amour de la patrie, ne fait que le raffermir. Jésus répétait souvent les commandements de Dieu, rappelait le respect dû au père et à la mère, menaçait les femmes qui délaisseraient leurs maris, de même que les hommes qui quitteraient leurs femmes, et malgré la précision avec laquelle il exposait tous ces devoirs, il dit ailleurs : « Je vous le dis en vérité, personne ne quittera pour moi et pour l'Evangile sa maison, ou ses frères, ou ses sœurs, ou son père, ou sa mère, ou sa femme, ou ses enfants, ou ses terres, que présentement, dans ce siècle même il ne reçoive cent fois autant de maisons, de frères, de sœurs, de mères, d'enfants et de terres, avec des persécutions, et dans le siècle à venir la vie éternelle. » (St Marc, x, 29-30.)

Qu'est-ce que cela veut dire? Ce n'est pas un ordre à tout le monde de quitter sa famille et ses terres, c'est-à-dire sa patrie, de renoncer aux devoirs envers se famille et ses terres; mais

c'est une assurance que ceux qui agiront ainsi seront récompensés pour leur mérite. Le Christ engage à plusieurs reprises à préférer le bien éternel au bien temporel. Cependant il ne commande pas de mépriser toutes les choses de ce monde, mais il cherche à détourner une sollicitude superflue et exclusive pour le bien passager qui fait oublier les devoirs les plus sublimes; car le caractère principal de l'enseignement du Christ est l'esprit dont il anime chaque devoir de l'homme. L'amour sans but plus élevé est indigne de l'homme. De même l'amour de la patrie, s'il ne s'attache pas au bien de l'humanité entière, s'il n'a en vue que la satisfaction d'intérêts personnels, n'est qu'une forme, un corps sans âme. Et le corps sans esprit n'est qu'une proie pour les carnassiers. « En quelque lieu que soit le corps, les aigles s'y rassembleront. » (Sr Luc, xvii, 37.)

Sans exclure, comme l'expliquent certains commentateurs, le soin des choses temporelles, le Christ veut rappeler partout aux hommes le but supérieur qui leur est donné; sans prêcher aucunement une confiance aveugle et inactive dans la Providence, il cherche à exciter le désir de bonnes œuvres, capables de mériter la grâce de Dieu; il veut détourner la société du chemin faux, sur lequel elle avait marché jusqu'alors, exclusivement préoccupée de son propre intérêt et des choses de ce monde. « Ne vous mettez donc point en peine, vous autres, de ce que vous aurez à manger ou à boire, et que votre esprit ne soit point suspendu et inquiet. Car ce sont les *payens et les gens du monde* qui recherchent toutes ces choses; *et votre Père sait assez que vous en avez besoin*. C'est pourquoi cherchez premièrement le royaume de Dieu et sa justice, *et toutes ces choses vous seront données par surcroît*. » (S. Luc, xii, 29-31.) Ces paroles : « votre père sait que vous en avez besoin, » — « premièrement » — et « toutes ces choses vous seront données par surcroît » ont une grande signification et expliquent tout ce passage de l'Ecriture.

Je cite ces extraits comme une réponse appuyée sur un témoignage authentique, comme une réplique à plusieurs théologiens chez lesquels on lit très-souvent cette opinion, que l'enseigne-

ment du Christ apprend à faire peu de cas de la patrie terrestre en face de celle du Ciel. Je cite ces paroles pour ceux aussi qui voudraient mettre leurs théories sur l'humanisme à l'abri de l'autorité de l'Évangile. Pour les uns et pour les autres on pourrait répéter en beaucoup de cas les paroles du Christ : « Vous ne comprenez pas les Écritures. »

Il ne faut voir dans l'enseignement du Sauveur ni idées démocratiques, ainsi que le veulent quelques-uns, ni idées socialistes, comme d'autres le prétendent, ni idées monarchiques, selon ce qu'avancent certains systèmes; mais justement cette universalité fondamentale, dont le caractère principal est la liberté générale, excepté la liberté du péché et de l'erreur, et j'oserai même dire cette tendance à former un certain type précis de la société, qui doit servir de modèle à l'humanité. Or, la nation seule peut fournir ce type. Nous en avons la preuve dans ces paroles si éloquentes, sur un seul pays et une seule nation : « Jérusalem, « Jérusalem, qui tues tes prophètes, et qui lapides ceux qui sont « envoyés vers toi, *combien de fois ai-je voulu rassembler tes* « *enfants*, comme une poule rassemble ses petits sous ses ailes ; « *et tu ne l'as pas voulu !* Le temps s'approche que votre mai- « son demeurera déserte. » (S. Mathieu, xxiii, 37, 38.)

Que trouve-t-on dans ces paroles touchantes si ce n'est l'amour de la patrie et de la nationalité ?

L'idée de la liberté est aussi ancienne que le monde. Plus d'un philosophe et d'un législateur, l'ont prise pour base de leurs théories, plus d'un a contemplé la nature et s'est dirigé d'après ses lois dans ses raisonnements. Mais tous les systèmes philosophiques et politiques, connus jusqu'à présent, portent en eux, selon moi, une empreinte forcée d'opinions individuelles. Leurs écrits ne respirent pas l'esprit libre, mais celui de parti, d'individualité encore assujettie, l'esprit de préjugés personnels. Depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours on a écrit et travaillé pour la liberté et au nom de la liberté, mais on ne lui a jamais donné une application pratique. Figurons-nous un homme tout à fait libre, dans la stricte signification de ce mot. Il est raisonnable, vertueux, juge d'une manière saine, va où il lui semble

bon, fait tout ce qu'il veut. On peut être bien sûr qu'il n'abusera pas de sa liberté, justement parce qu'il est libre. Tout le monde lui garantit la liberté. Un groupe de gens qui s'appellent libres entoure notre homme à mesure qu'il avance, soit pour s'amuser, soit en vue de leur propre intérêt. Partout des cris; ici des fanfares, là des clairons, un tumulte effroyable, des étendards dorés aux couleurs éclatantes, et des miroirs tournés obliquement vers le soleil ; on lui barre le chemin avec du bois et des pierres, on creuse des fosses en travers, tous crient au voyageur qu'il s'est égaré. L'un lui conseille de monter, l'autre de descendre.

Le voyageur, avant d'arriver à son but, est devenu sourd, aveugle et fou. Voilà l'image de notre liberté.

Chose étrange. Dans ce siècle de pratique, la liberté seule va encore se perdre dans la sphère de l'abstraction.

On a quelquefois ouvert les livres de la nature pour les feuilleter. On a rejeté ce qui semblait moins bon en voulant soumettre des lois irrévocables à des lois établies arbitrairement. On a examiné la sainte Écriture. On n'en a admis que les principes qui se conformaient à l'opinion de tel ou tel individu. — De ces observations partiales est découlé ce chaos d'idées qu'on aperçoit dans les institutions sociales et dans la vie publique. Dans la liberté comme dans la nature, chacun a vu ce qu'il a voulu voir.

Après Descartes et Bacon, lorsqu'on commença à réformer les sciences, il semblait que l'humanité, d'après leurs indications, ayant devant elle des sentiers frayés, allait enfin entrer sur la route véritable. Qu'arriva-t-il ? On construisit beaucoup de chemins nouveaux et magnifiques, mais tous parallèles entre eux, ou ayant des directions opposées.

Grotius, un des plus grands réformateurs de la science du droit, soutenait qu'aucun pouvoir humain n'est établi pour les avantages des sujets. Il est donc douteux selon Grotius,—dit Rousseau,—si le genre humain appartient à une centaine d'hommes ou si cette centaine d'hommes appartient au genre humain, et il paraît dans tout son livre pencher pour le premier avis. Et cependant Grotius passe pour un sage, pour le fondateur de sys-

tèmes nouveaux! Voilà les bases sur lesquelles on bâtit les idées sociales. Quoi d'étonnant que l'esprit collectif se trouve dans un état anormal?

Hobbes prit la liberté pour principe de sa philosophie. C'est lui qui le dit du moins. Et il fut un des plus grands ennemis de la liberté, un des plus vils serviteurs du despotisme. Pour lui l'idéal de l'institution sociale était l'Etat monarchique. Il admet comme loi naturelle la *liberté*, qu'il définit très-bien *le droit d'employer les forces naturelles conformément à la raison*. Il reconnaît dans l'homme le droit de *conservation et de défense personnelle*, ce qui revient à reconnaître le droit à tous les moyens nécessaires pour y arriver, ou *le droit à toute chose*. Il consent même à ce que la paix soit une loi naturelle, imposée par l'amour-propre, et par la raison. Mais comme par suite de tous ces droits, les hommes, dans leur désir de les réaliser, se feraient une guerre continuelle, il ne voit qu'un remède à ce triste état de choses; c'est *la soumission de tous à un seul*, et il dit précisément qu'il faut se soumettre *à la volonté d'une seule personne physique ou morale*, d'où résulte *la société civile* (*societas civilis, sive civitas.*)

Un pouvoir absolu et l'obéissance sans bornes des sujets sont nécessaires, d'après Hobbes, pour former un État.

Ainsi donc, par l'application même de ses principes, il détruit tout ce qu'il vient de dire. Pourtant il avait puisé ses raisonnements dans la nature et dans la Bible; il démontrait que les institutions d'un état chrétien ne sont en rien contraires aux institutions divines qui s'appuient sur les lois naturelles, dont la base est l'amour-propre, par conséquent la conscience individuelle. Mais il ajoute immédiatement que le but des lois naturelles est *l'utilité*. Le moyen de réaliser ces lois est l'état monarchique et c'est là ce qu'il appelle la *véritable liberté*. (Comparer : *Défense de la vraie liberté contre toute nécessité. Tripos in three discourses. Leviathan.*)

Voilà les résultats où conduit le raisonnement le plus logique en apparence quand on méconnaît la nature dans ses manifestations, quand on détruit ou qu'on oublie un seul degré de son développement successif.

Hobbes était un des plus grands partisans de Bacon. Il développait son système ; mais en y ajoutant ses idées il aboutit au matérialisme le plus révoltant et à l'esclavage. On a plusieurs fois réfuté le système de Hobbes, on s'en est même moqué. Cependant le socialisme et le naturalisme moderne ne sont autre chose que le despotisme et le matérialisme de Hobbes.

Les idées de Grotius et de Hobbes se répandirent d'abord en Allemagne. Puffendorf leur donna un plus ample développement. Il étudia avec le plus grand soin ces deux pseudo-philosophes. La loi de la nature fixa son attention d'une manière particulière. Il chercha donc à lui donner la forme d'une science définie, ayant pour but d'indiquer à l'homme ses droits et ses devoirs. Suivant la méthode de Descartes, il soumit tous les rapports sociaux et toutes les conquêtes intellectuelles à la domination de la raison absolue, indépendamment de la révélation et des lois civiles. Mais il tâcha d'accorder le système de Grotius avec celui de Hobbes, et posa comme base du droit le principe de la socialité, *socialitas*, énoncé par Grotius. Puffendorf fut le premier qui répandit ce principe.

Ainsi donc, au milieu du dix-septième siècle, deux idées parurent revêtues des formes scientifiques : l'idée sociale et l'idée monarchique qui, contraires en apparence, s'accordaient parfaitement dans la vie pratique. Lorsqu'on eut adopté une société absolue, le gouvernement qui se présenta tout naturellement à la pensée fut le gouvernement absolu, proposé par Hobbes, avec l'obéissance absolue ou l'esclavage.

Ces principes sont venus jusqu'à nous avec quelques modifications. Les gens les plus libéraux ont adopté le principe de la socialité ; on lui a donné le nom d'humanisme, etc. On changea le nom sans changer la chose.

Puffendorf n'oubliait pas Dieu. il était même d'accord sur beaucoup de points avec la morale chrétienne. Il voyait avec raison la nature humaine corrompue par une infinité de mauvaises passions, qui tendent à nuire au prochain et qui tirent leur origine de l'égoïsme. Il prétendait que c'est de l'égoïsme que découle la loi naturelle qui commande *de conquérir et de soutenir la socia-*

bilité dont la sanction ne provient que de Dieu, créateur des lois et de l'homme. Dans un de ses ouvrages il représente l'Allemagne comme un corps républicain dont les parties mal unies forment une bizarre totalité. Sans avoir clairement exposé pourquoi la nature humaine était corrompue et sans avoir trouvé aucun remède aux tristes effets de cette corruption, il parvint par sa position dans les cours des souverains, à répandre les idées de Hobbes et de Grotius, conjointement avec les siennes, et il a fondé une époque nouvelle dans la législation allemande.

La différence entre la loi naturelle et la loi morale, poussée à l'extrême par les philosophes ultérieurs détermina une rupture complète avec la nature et donna à la loi politique une autorité exagérée. Car si on sépare la moralité de la nature et de la révélation, que reste-t-il ? La science du droit sous la direction de la raison. Comme la raison peut être monarchique, républicaine, aristocratique, démocratique, sociale, nationale, etc., la loi peut absorber tous ces éléments fournis par la raison, selon les lieux, les temps et les circonstances ; et elle cesse d'être une loi. Aucune nation n'a écrit sur l'absolu autant que les Allemands, et aucune nation n'a moins d'indépendance dans l'esprit. Pour eux, la raison absolue c'est la raison d'Etat qu'on pourrait désigner dans leur vie philosophique et pratique par le nom de *Staatsvernunft*.

Sous l'influence de cette raison d'Etat, les philosophes allemands et les jurisconsultes ont complétement séparé la science du droit, de la moralité, comme si le droit n'avait aucune relation avec la morale. Le droit se dirigeait vers la gauche et la moralité prenait à droite. Il fallait concilier ces deux directions. La raison absolue allemande, c'est-à-dire la raison d'Etat, décida que la loi ne devait pas être soumise à la moralité, mais qu'au contraire, c'était la moralité qui devait obéir à la loi. A quelle loi? A celle que la raison d'Etat créa, indépendamment des lois naturelles et de l'enseignement du Christ.

Outre la prétendue émancipation de la raison dans l'application de la philosophie au droit politique, la manie de classifier toutes ces généralités exerça aussi une énorme influence sur la direction de l'existence sociale. Les Allemands sont encore les

premiers à cet égard. C'est pourquoi ils ont tant de philosophes. Grotius donna prétexte à cette classification dans la sphère du droit. Comme il cherchait plus que ses contemporains à rompre « *les chaînes de l'autorité* » et à introduire celle de la raison, et qu'il avait trouvé dans la tendance de l'homme à la sociabilité (*societatis custodia*) une base pour expliquer la notion du droit comme pouvoir moral, il distingua avec raison la loi naturelle (*dictamen rectæ rationis*) de la loi positive ou arbitraire (*jus voluntarium*). Mais cette loi aussi, il la distingue des lois divines et humaines, qui ont été toutes deux considérées par lui comme *identiques avec la loi générale divine* et avec la loi arbitraire.

Quelles conséquences ne pourrait-on pas déduire de ce chaos d'idées ?

Après avoir trouvé une différence entre la loi parfaite et la loi imparfaite, Grotius distingue les obligations légales des obligations morales. Quel fut le résultat de cette distinction ? C'est que lorsqu'on commença à classifier, on reconnut qu'il y a des choses qui n'obligent pas l'homme *d'une manière morale*, mais quelles l'obligent *d'une manière légale*. C'est comme si la loi pouvait obliger quelqu'un sans être ni morale, ni conforme à la loi suprême de la justice.

Rien d'étonnant qu'à la suite de telles idées sur le droit, introduites par Grotius, Hobbes, leurs commentateurs et leurs imitateurs, un prêtre effrayé, ait dit à Louis XVI : « En France, on commence à répandre des idées *horribles*. Il y a des gens qui *osent* prétendre que *les sujets ne sont pas faits pour le gouvernement, mais au contraire le gouvernement pour le peuple*. De telles idées s'appelaient « horribles » avant la révolution française. Aujourd'hui on s'y est accoutumé, et quoi qu'on dise ou qu'on pense, les peuples existent *de facto* pour les gouvernements. C'est la réalisation « de la moralité légale, et indépendante de la nature, ainsi que celle de la révélation *de l'idée d'état*, sanctionnée par la raison *absolue*. » Triste émancipation !

Toute difficulté serait écartée, si Grotius et ses adhérents, au lieu d'une classification si savante des lois, avaient nommé les choses par leur nom, c'est-à-dire s'ils avaient déclaré que

les lois édictées par l'État sans la volonté du peuple ne sont qu'un abus, qu'une violence.

Le principe de sociabilité, adopté comme principe unique du droit social, conduisit aux théories monarchiques et sociales ou humanitaires. L'*humanisme* fut l'idole de Herder. Les Allemands, après avoir affranchi leur raison de l'autorité et s'être eux-mêmes affranchis du pouvoir du pape, pensèrent qu'ils étaient libres. Puisque l'idée d'état qu'ils avaient prise pour base, ne leur permettait pas de résister aux monarques, ils inventèrent, dans leur fécondité idéologique, un nouveau moyen de se soustraire à cette dépendance en créant l'humanisme. Cette nouvelle découverte leur fit tant de plaisir qu'ils se crurent libres, illusion qui dure encore. Et alors de crier contre la nationalité et contre le patriotisme. Ils proclamèrent que celui qui pense à sa nationalité et qui aime sa patrie, est un esclave et un rétrograde. Ils ne donnent le nom de progressistes qu'à eux-mêmes et regardent les autres avec pitié. Les Moscovites firent de même. Celui qui parmi eux se dit humaniste est tellement enivré de son idée qu'il ne désire plus rien et qu'il oublie jusqu'à l'existence du tzar. Mais enfin le tzar existe? Oui, mais lui aussi est un humaniste! il veut réunir l'humanité entière sous un seul sceptre. Pétersbourg ou Moscou sera la capitale *de l'humanité!*...

Les philosophes allemands reconnurent solennellement *la volonté pure* comme essence de la raison, ils prirent la pensée de l'esprit libre pour base de l'existence humaine et de toute existence en général. D'après Hegel, l'histoire universelle est le développement de l'idée de liberté dans l'élément général, c'est-à-dire dans l'humanité. Où voit-il donc ce développement?

Hegel place l'origine *de la volonté* dans la pensée. Il s'explique ainsi : Le *penser* n'est pas seulement une chose intérieure, subjective, mais *il s'ouvre* au dehors et devient ainsi volonté objective, ce qui, selon ce philosophe, peut s'appeler encore l'esprit pratique. Par conséquent, *le désir* et le *savoir* sont inséparables, et *la liberté* de l'homme consiste dans la possibilité de s'approprier le monde objectif et d'obéir à ses institutions naturelles, *parce qu'il le veut ainsi*. Le droit s'appuie sur la volonté

car tout ce qui existe, n'existe que par la libre volonté. Cette existence passe ensuite dans la morale où se trouvent en présence le devoir et l'inclination naturelle au-dessus desquels s'élève *la moralité* qui consiste en ce que la nature propre de l'homme est d'agir en vue de buts vraiment raisonnables.

Jusqu'ici tout va bien. Nous possédons la libre pensée, le libre arbitre et la véritable raison qui doit nous indiquer la manière d'user de la pensée et de la volonté pour produire la moralité. Mais comment s'y prendre pour rendre cette raison *véritable?* Personne ne trouvera une réponse suffisante dans tous les ouvrages de Hegel. Il dit que la moralité devient objective *dans l'état et dans l'histoire du monde.*

Hegel était un profond penseur, mais il avait la vue courte. Il exprimait ses idées avec une prudence extraordinaire, donnait à ses généralités je ne sais quelle signification éthérée, extra-idéale; et voilà pourquoi il est si lourd et si difficile à comprendre. Plusieurs de ses pensées les plus profondes ont été plus tard comprises de deux manières et ont trouvé des applications toutes contraires. La philosophie de Hegel, lorsqu'il vivait encore, fut considérée comme une doctrine de conservatisme ecclésiastique et politique; après sa mort on la décria comme un élément de destruction et d'athéisme. Si ces contradictions sont souvent la preuve d'une grande impartialité et de la connaissance de la vérité, plus souvent encore cela montre tout simplement que les principes avancés sont impraticables. L'idéologisme exagéré des Allemands conduit d'habitude à des idées contradictoires, et la lutte se livre dans des régions nuageuses.

Longtemps avant Hegel, Kant avait aussi touché ces matières. Cet esprit puissant, qui exerça une influence décisive sur les sciences, qui fut le plus célèbre de tous les philosophes modernes et le fondateur d'une école nombreuse, cet homme doué de talents extraordinaires, animé de l'esprit du vrai et d'un amour religieux pour son prochain, exempt de tout parti pris, ennemi du dogmatisme superficiel, d'une vaine dialectique, commença par étudier la *possibilité* de la certitude philosophique, et en cela il voulait achever l'œuvre commencée par Locke.

Pour base de son raisonnement, il prit la liberté. Après lui avoir donné le nom de *liberté transcendante,* il lui reconnut la faculté de commencer une série de phénomènes se manifestant d'après les lois naturelles. Mais quoiqu'il s'efforçât de donner à sa pensée un caractère pratique, et qu'il joignît la spéculation à l'empirisme, il se perdit dans l'abîme de la pensée et après avoir découvert beaucoup de vérités dans le domaine de l'esprit, il ne sut pas indiquer une route sûre pour les appliquer dans la vie sociale.

Ayant tracé les limites qui existent entre la raison théorique et la raison pratique, il laissa sans solution la question de savoir si une liberté, à côté de laquelle, comme il le dit lui-même, aucune nature ne saurait exister, peut être attribuée à l'homme. Il n'en admet pas la manifestation sans réserve ; il refuse donc à cette liberté en tant que la propriété de l'esprit, la possibilité de revêtir une forme réelle ; il la réduit à un être qui ne peut être conçu au moyen d'aucune faculté intellectuelle. Cette théorie, d'ailleurs, serait conforme à l'idée de l'esprit et à celle de l'être suprême, n'était ce désir superflu de séparer l'objet même des manifestations qui émanent de son activité. Cela effaça toute espèce de notion sur la propriété de l'esprit et transforma la liberté transcendante en un vain mot.

L'existence de cette liberté, il la regardait comme un *postulat* de la raison pratique dans l'intérêt de la moralité. Une telle supposition n'avait aucune base, car l'intérêt de la moralité ne pousse point au besoin de connaître la liberté transcendante, c'est-à-dire une volonté telle qu'elle ne peut être définie en aucune manière.

Kant a merveilleusement défini la volonté morale affirmant que loin d'être une volonté absolue, elle est *indépendante de tout ce qui est contraire à la morale. La vertu est la force morale de la volonté de l'homme.*

Le sommet de la philosophie pratique, suivant Kant, est la loi morale alliée à la volonté. La raison pratique législative regarde cette loi comme un devoir, comme un ordre renfermé dans la formule : « Conduis-toi de manière que la maxime

de ta volonté puisse servir de loi à tout le monde.» L'application de cette maxime de la raison, qui a pour but de limiter les passions de l'homme, doit conduire à la connaissance du droit et à la moralité. Voilà sa définition du principe du droit : « Limite ta liberté de manière que la liberté de tous soit de s'accorder avec elle d'après le droit commun. »

Il regardait la croyance en Dieu comme un besoin pratique moral. (*Bedürfniss.*) Le désir de la raison pratique (*Postulat der reinen praktischen Vernunft*) est la réalisation de toutes les conditions nécessaires au progrès moral.

« La liberté et l'immortalité, en tant que conditions nécessaires pour réaliser les lois morales ainsi que l'existence de Dieu, qui est la condition nécessaire, pour entretenir la totalité, l'harmonie de la nature, avec ses tendances morales sont les *postulata* de la raison pratique. » La moralité, comme l'a si bien dit Kant, n'est pas encore le bonheur, mais bien une tendance raisonnable au bonheur auquel elle donne de la dignité. Ces convictions il les nomme *la foi pratique de la raison.*

La religion comme connaissance de nos devoirs, comme commandement divin, se lie intimement, chez Kant, à la morale qui en est le fondement véritable. Il regarde les lois naturelles et primitives comme l'assise principale de toutes les relations légales et l'usage de la liberté extérieure, comme l'expression et le résumé des lois naturelles.

Les philosophes postérieurs diffèrent complétement de Kant, à cet égard, c'est par cela qu'ils n'ont fait aucun bien à la science, ils ont ouvert au contraire un champ plus vaste aux jugements arbitraires. On reproche à Kant, et non sans raison, d'avoir tout désuni sans rien réunir, et d'avoir éparpillé les forces de l'esprit humain par une analyse trop minutieuse; mais ses idées sur la liberté eurent une grande influence sur les systèmes de Fichte, de Schelling, d'Hegel et autres.

Les recherches théoriques dans cette sphère empêchaient cependant de plus en plus l'esprit de saisir les vérités acquises, pour leur donner une forme pratique. Les plus belles de ces vérités ressemblaient à des beautés inanimées, à des statues de marbre.

Kant, occupé d'une minutieuse classification de principes divers et de la pensée pratique, ne s'inquiéta pas beaucoup d'introduire dans la vie réelle les conquêtes de la raison pratique, et sous l'influence des idées qui régnaient dans sa nation il adopta sans trop de réflexion l'idée de l'Etat. Sans perdre de vue la nature, et bien qu'il raisonnât avec une impitoyable logique, il ne put rompre avec cette idée. Il ne vit jamais la nation. Un formalisme raffiné le conduisit, lui comme plus d'un de ses devanciers, à faire une différence entre les devoirs imposés par la loi morale et ceux qui sont commandés par la loi écrite et que l'on nomme *légaux*.

La tendance permanente des philosophes à indiquer cette distinction corrobore singulièrement ma manière de voir, c'est une preuve éloquente que ce qu'on est convenu généralement d'appeller loi et code, ne l'est pas toujours. Plus d'une fois je me suis efforcé de prouver que les institutions de la société sont une violation de tous les droits de l'homme, et que la législation romaine s'est introduite avec tout son esprit, en Allemagne et dans beaucoup d'autres pays. Aucun philosophe allemand, que je sache, capable ou non, partial ou impartial, n'a eu le courage de dire que la plus grande partie des institutions européennes est un ramassis d'iniquités auquel on a donné par convention le nom de recueil de lois.

D'après Kant, il faut établir une différence entre la législation éthique (morale) et l'institution des lois, qui régit seulement les affaires extérieures, et exige la restriction de la liberté individuelle pour le maintien de la liberté générale. Il faut que la loi ait une force obligatoire et soit garantie *par l'Etat*, qui est un « *tout légal et s'appuie sur un pacte ou contrat.* » Mais c'est là justement une idée de l'Etat qu'il faudrait extirper à jamais.

Rousseau lui aussi a donné dans cette erreur, et cela parce qu'il avait devant les yeux une société dans ses relations avec le gouvernement et l'autorité, qu'il regardait comme *un pacte*. Ses idées politiques, énoncées avec une précision mathématique, ne trouvèrent pas pour être pratiquées le vaste champ dont elles étaient dignes.

Quelqu'un dira peut-être : que le mot d'*Etat* est un mot de convention, qu'une nation qui se gouverne elle-même, qui jouit d'une complète liberté ne perd rien à ce qu'on appelle toute l'organisation du nom d'État. C'est justement là qu'est l'erreur. La nation ne doit pas être un État, elle doit être une nation. Si elle est un État, quand bien même elle serait libre, elle pourrait devenir dangereuse pour les autres, car enfin si la limitation de la liberté individuelle est une chose utile pour la liberté générale, à plus forte raison la restriction de la liberté d'une nation l'est-elle pour la sûreté des autres nations.

Un État essentiellement monarchique, placé au milieu de pays doués d'institutions nationales, est aussi exposé qu'une république, eût-elle même une forme monarchique, au milieu de plusieurs monarchies. La Pologne est tombée parce que seule dans tout le système des gouvernements européens, elle développait ses institutions libérales et nationales. En Asie les États les plus puissants ne purent résister à la Grèce et à Rome, bien qu'elles eussent eu des formes républicaines.

L'idée de l'État entraîne le désir de réaliser les idées propres à l'État, et non les idées nationales. Je ne parle pas de la forme du gouvernement mais de l'idée même des lois. Les éléments constituant la nationalité sont perdus de vue, neutralisés ; il se glisse dans la législation des principes, dont l'application a pour but final non l'intérêt de la nation, mais l'intérêt d'une dynastie.

Les traités entre deux pays doivent être conclus non pas d'État à État, mais de nation à nation. Ce sont les seuls contrats politiques que je reconnaisse ; je n'en comprends pas d'autres.

Les idées de contrat entraînent avec elles l'idée de les observer, ou de les violer. Dans le premier cas il n'y a rien à dire, dans le second le droit doit intervenir comme médiateur. Qui a établi ce droit ? Le souverain ou la nation. D'après quels principes ? D'après les principes d'un pacte. C'est tourner dans un cercle vicieux. C'est pourquoi lorsque le pacte est rompu, ce n'est plus la loi mais le glaive qui décide.

Je ne puis admettre que l'État soit « une institution légale, » comme le soutiennent Kant et beaucoup d'autres, et encore moins

« qu'il s'appuie sur un pacte social. » Cette définition renferme une contradiction visible. Là où le droit est reconnu, il n'y a pas besoin de pacte. Là où existe un pacte, le droit ne signifie plus rien. Si l'État était une institution légale, il n'aurait pas besoin de s'appuyer sur un pacte, car il s'appuierait sur le droit, base beaucoup plus solide que tous les pactes du monde.

Qu'est-ce que la loi en général ? C'est l'injonction de conserver l'ordre et la justice. Rien ne doit détruire le droit primitif d'une nation. Si à la place de la loi fondamentale nous établissons d'autres lois comme droits, nous nous plaçons entre les deux alternatives suivantes : ou de n'avoir aucune garantie que ce que nous avons décidé puisse se réaliser, car loin d'être le droit, cela est en contradition avec la loi générale, ou de faire violence au droit primitif, qui tôt ou tard réclamera les prérogatives que la nature lui concède.

De l'idée de l'état naît l'idée d'autorité. Tout pouvoir a de sa nature une force centripète et centrifuge. L'une peut être moindre que l'autre, selon le caractère de l'autorité, mais toutes deux existent. Si la force centrifuge est la plus puissante, alors le gouvernement despotique est entre les mains d'un ou de plusieurs individus ; si la force centripète l'emporte, alors le gouvernement est entre les mains de la majorité, ce qui, par la nature des choses, amène ordinairement l'anarchie. L'autorité est le centre. Maîtresse de ces deux forces, elle doit s'appliquer à en conserver l'équilibre. Alors le mouvement de la société, en général, ou de la nation est normal. C'est ainsi que les astres, roulant d'après l'impulsion des lois éternelles, conservent l'équilibre entre leurs forces centripète et centrifuge et accomplissent leur rotation avec ordre et régularité.

Dans la vie sociale, l'acceptation des lois naturelles et fondamentales exclut toute espèce de pacte. Un système contraire à la nature est une chimère, une utopie. Je ne peux conclure aucun pacte avec la nature pas plus qu'avec l'eau quand j'ai soif. Je suis forcé de boire. Cette contrainte est une loi pour moi ; c'est la loi de ma nature. Si quelqu'un faisait avec moi un pacte, qui m'astreignît à ne boire qu'à de certaines heures, peut-être m'y

soumettrais-je; mais il serait excessif; dès que la soif me brûlerait trop, pour que je résistasse à l'envie de l'étancher, je serais forcé de rompre le pacte, car la puissance d'un droit réel est plus forte que toutes celles des droits fictifs, ou d'un pacte contraire aux lois naturelles.

De même lorsqu'une nation réclame ses droits, ce qui s'appelle faire une révolution, elle est fatalement amenée à cette extrémité.

J'ai pris un exemple : la soif qui souffre encore certaines exceptions. Mais il y a des lois qui n'en admettent aucune. Puis-je m'obliger par un pacte à faire que lorsque je jetterai une pierre, elle ne retombe pas? Puis-je assurer par un pacte à un homme que je jette du haut d'un toit, qu'il ne tombera pas par terre et qu'il ne se brisera pas un membre? Puis-je obliger quelqu'un d'avoir confiance en moi si je ne le mérite pas, parce que je ne satisfais pas aux conditions qui attirent la confiance? Où il s'agit de confiance mutuelle, tout contrat serait ridicule.

Les pactes conclus entre les gouvernants et les gouvernés me semblent également ridicules. Lorsqu'il n'y a aucune garantie pour que les conditions soient tenues des deux parts, un pacte est une absurdité. Une constitution dont l'observation a été jurée par le souverain n'est qu'une absurdité lorsqu'il *est à la tête d'une force armée*.

De même dans les rapports intérieurs de citoyen à citoyen, l'organisation sociale, qu'on l'appelle État ou autrement, ne peut ni ne doit se fonder sur des conventions mutuelles, mais sur des lois. Il faut seulement qu'elles soient les véritables lois, c'est-à-dire qu'elles découlent du droit naturel et non de la force ou de l'arbitraire.

Les lois peuvent être bonnes ou mauvaises, mais si elles sont l'expression de la volonté générale, elles sont aussi l'expression des besoins généraux.

Plus une nation est développée, plus elle est avancée dans la civilisation, meilleures sont ses lois.

Rousseau, dans son ouvrage remarquable « *Du contrat social,* » a établi des principes de la plus grande importance pour le droit

politique des nations. Ces principes peuvent être, pour la plupart adoptés par toutes les nations; mais leur application exige absolument certaine base pratique, une certaine forme définie au moyen de laquelle la société s'exprime; il faut, si je puis le dire, pour construire les fondements de l'édifice, *une pierre qui soit le produit du pays.*

J.-J. Rousseau appelle l'attention sur les lois de la nature et sur le développement de l'humanité d'après ces lois. D'abord dans l'introduction il définit parfaitement l'origine de l'existence sociale en indiquant les droits de la liberté, du travail et de la propriété : « En général, pour autoriser sur un terrain quelconque le droit de premier occupant, il faut les conditions suivantes : premièrement, que ce terrain ne soit encore habité par personne; secondement, qu'on n'en occupe que la quantité dont on a besoin pour subsister; en troisième lieu, qu'on en prenne possession, non par une vaine cérémonie, mais par le travail et la culture, *seul signe de propriété* qui, au défaut de titres juridiques, doive être respecté d'autrui. » (*Du domaine réel.*)

Ses paroles : « Il faudrait des Dieux pour donner des lois aux hommes » prouvent jusqu'à quel point il voyait l'insuffisance des lois humaines. Il a donc plus de confiance dans les lois de Dieu, c'est-à-dire dans les lois naturelles, que dans celles des hommes.

La législation étant cependant inévitable, il cherche des moyens de réaliser cette nécessité :

« Pour découvrir les meilleures règles de société qui conviennent aux nations, il faudrait une intelligence supérieure qui vît toutes les passions des hommes et qui n'en éprouvât aucune; qui n'eût aucun rapport avec notre nature et qui la connût à fond; dont le bonheur fût indépendant de nous, et qui, pourtant, voulût bien s'occuper du nôtre; enfin qui, dans le progrès des temps, se ménageant une gloire éloignée, pût travailler dans un siècle et jouir dans un autre. » (*Du législateur.*)

Ce législateur, selon moi, ne peut être autre que le Christ. Aussi toutes les lois particulières doivent s'appuyer sur ses lois, et quant à la manière de les exprimer, elles doivent être le produit *de la volonté collective et éclairée* de chaque nation.

En parlant de la grandeur physique du pays, Rousseau fait une comparaison très-juste, avec un simple individu (1). « Comme la « nature a donné des termes à la stature d'un homme bien con- « formé, passé lesquels elle ne fait plus que des géants ou des « nains, il y a de même, eu égard à la meilleure constitution « d'un État, des bornes à l'étendue qu'il peut avoir, afin qu'il ne « soit ni trop grand pour pouvoir être bien gouverné, ni trop « petit pour pouvoir se maintenir par lui-même. Il y a dans tout « corps politique un *maximum* de force qu'il ne saurait passer, « et duquel souvent il s'éloigne à force de s'agrandir. Plus le « lien social s'étend, plus il se relâche, et, en général, un petit « État est proportionnellement plus fort qu'un grand. » (*Du peuple.*)

C'est une incontestable vérité. J'ajoute que la nature a indiqué des limites à chaque pays et à chaque nation. Mais je ne partage pas l'opinion qu'il exprime plus loin : « On peut mesurer un « corps politique de deux manières; savoir par l'étendue du ter- « ritoire, et par le nombre du peuple, et il y a, entre l'une et « l'autre de ces mesures, un rapport convenable *pour donner à « l'Etat sa véritable grandeur* : ce sont les hommes qui font « l'État, et c'est le terrain qui nourrit les hommes; ce rapport « est donc que la terre suffise à l'entretien de ses habitants, et « qu'il y ait autant d'habitants que la terre en peut nourrir. C'est « dans cette proportion que se trouve le *maximum* de force d'un « nombre donné de peuple, car s'il y a du terrain de trop, la « garde en est onéreuse, la culture insuffisante, le produit super- « flu; c'est la cause prochaine des guerres défensives; s'il n'y en « a pas assez, l'État se trouve, pour le supplément, à la discré-

(1) Rousseau se sert du mot *Etat* qu'on traduirait en allemand par *Staat*, mais évidemment il attribue à l'idée d'Etat un sens tout à fait différent. Il distingue avec soin le terme *Souverain* de celui d'*Etat*, tandis que dans plusieurs systèmes philosophiques et dans beaucoup de législations, les idées de souveraineté et d'Etat sont tellement confondues qu'elles ne font presque qu'une seule idée. C'est pour cette raison que j'insiste sur le besoin de remplacer le mot d'*Etat* par le mot *nation*. Rousseau se sert des termes *cité*, *civitas*.

« tion de ses voisins; c'est la cause prochaine des guerres of-
« fensives. »

La proportion des forces n'est pas l'œuvre de la nation, mais elle en est la propriété. Chez des hommes d'une constitution normale, extérieurement semblables par leur organisme physique, il peut se trouver une grande différence entre les forces, les capacités et les ressources qui mettent ces forces en mouvement. De même les propriétés différentes du sol ne doivent pas influer sur l'appréciation de la grandeur d'un pays. Ce serait une violation de la loi naturelle, une irruption dans la sphère qui lui est réservée. *Les capacités et les forces différentes se compensent et se soutiennent réciproquement.* Ce qui manque à l'une, elle le reçoit de l'autre. C'est un échange mutuel. Les moyens de communications étant actuellement facilités, l'échange des produits et des confections, propres à certaines nations, en raison de leur situation géographique et de leurs habitudes, peut complétement contre-balancer les différences entre les pays et entre leurs productions. Cet équilibre se maintiendrait au moyen de l'agriculture dans un pays et au moyen de l'industrie dans un autre. La liberté du commerce l'assurerait à jamais.

Il est absurde de vouloir artificiellement « donner une grandeur » à un pays ou à une nation, de même qu'on ne peut faire un homme plus grand qu'il n'est. On peut cependant retarder, affaiblir ou accélérer son accroissement. Dans ce dernier cas, ce serait un agrandissement forcé. Il est aussi impossible de lui donner plus de forces. On peut tout au plus les développer. Je suis sûr que l'auteur, s'il vivait, serait de mon avis.

Dans le chapitre des lois, Rousseau, en les divisant, définit les rapports sociaux de la manière suivante : « Pour ordonner le « tout, ou donner la meilleure forme possible à la chose publi- « que, il y a diverses relations à considérer. Premièrement, « l'action du corps entier agissant sur lui-même, c'est-à-dire le « rapport du tout au tout, ou du souverain à l'État ; et ce rap- « port est composé de celui des termes intermédiaires.....

« Qu'est-ce donc que le gouvernement? Un corps intermé- « diaire établi entre les sujets et le souverain pour leur mutuelle

« correspondance, chargé de l'exécution des lois et du maintien « de la liberté, tant civile que politique.

« Les membres de ce corps s'appellent magistrats ou *rois*, c'est-à-dire *gouverneurs*, et le corps entier porte le nom de *prince*.... J'appelle donc *gouvernement*, ou suprême administration, l'exercice légitime de la puissance exécutive; et prince ou magistrat, l'homme ou le corps chargé de cette administration.

« C'est dans le gouvernement que se trouvent les forces intermédiaires dont les rapports composent celui de tout au tout, ou du souverain à l'État.

« Les lois qui règlent ce rapport portent le nom de lois politiques, et s'appellent aussi lois fondamentales, non sans quelque raison, si ces lois sont sages; car s'il n'y a dans chaque État qu'une bonne manière de l'ordonner, le peuple qui l'a trouvée doit s'y tenir; mais si l'ordre établi est mauvais, pourquoi prendrait-on pour fondamentales des lois qui l'empêchent d'être bon? D'ailleurs, en tout état de cause, un peuple est toujours le maître de changer ses lois, même les meilleures.

« La seconde relation est celle des membres entre eux ou avec le corps entier. C'est de ce deuxième rapport que naissent les lois civiles.

« On peut considérer une troisième sorte de relation entre l'homme et la loi, savoir : celle de la désobéissance à la peine, et celle-ci donne lieu à l'établissement des lois criminelles, qui, dans le fond, sont moins une espèce particulière de lois, que la sanction de toutes les autres.

« A ces trois sortes de lois, *il s'en joint* une quatrième, la plus importante de toutes, qui ne se grave ni sur le marbre ni sur l'airain, mais dans les cœurs des citoyens; qui fait la véritable constitution de l'État; qui prend tous les jours de nouvelles forces; qui, lorsque les autres lois vieillissent ou s'éteignent, les ranime et les supplée, conserve un peuple dans l'esprit de son institution, et substitue insensiblement la force de l'habitude à celle de l'autorité. Je parle des mœurs, des coutumes et surtout de l'opinion ; partie inconnue à nos politiques, mais de laquelle dépend le succès de toutes les autres; partie dont le grand lé-

gislateur s'occupe en secret, tandis qu'il paraît se borner à des règlements particuliers, qui ne sont que le cintre de la voûte, dont les mœurs, plus lentes à naître, forment enfin l'inébranlable clef. (*Division des lois. — Du gouvernement en général.*)

Tout en me rangeant à l'opinion énoncée dans ce passage, je ne puis approuver l'ordre que Rousseau indique aux lois. Les coutumes et les mœurs nationales, c'est-à-dire la loi nationale ne doit pas « se joindre » aux autres lois, mais leur servir de base; donc elle ne doit pas occuper la quatrième place dans l'ordre des lois, mais être en tête de toutes, parce qu'elle n'est pas la clef, mais la base de la voûte.

Rousseau bien qu'il reconnût implicitement les lois de la nature, ainsi que les limites du pays et de la nation, et même la nationalité, cherche néanmoins le moyen de former un corps politique dans des conditions convenables à sa liberté et à sa sûreté. Il en donne le moyen dans la formule suivante : « Trouver une forme d'association qui défende et protége de toute la force commune la personne et les biens de chaque associé, et par laquelle chacun s'unissant à tous, n'obéisse pourtant qu'à lui-même et reste aussi libre qu'auparavant. » (*Du pacte social.*)

Une telle association n'est nécessaire que pour les hommes qui représentent des éléments divers et n'ont rien de commun entre eux. La forme indiquée par l'auteur du *Contrat social* peut être parfaite ; on l'a même trouvée praticable en Suisse et aux Etats-Unis; mais l'association pour des hommes déjà unis par des liens de famille est un fait accompli, et dans ce cas la forme des rapports mutuels n'est pas celle d'une association, mais bien la forme des lois à introduire ou introduites dans la vie. En un mot, là où il y a une nation de même race il ne faut pas chercher un corps politique, car il existe déjà et on n'a qu'à donner à cette existence une forme convenable à ses besoins.

Néanmoins le projet de Rousseau peut être appliqué en général à chaque pays, parce qu'il est fondé sur les lois réelles de l'humanité.

La philosophie et la jurisprudence, en se développant

d'après des directions diverses, ont exercé une influence différente sur l'organisation sociale et sur l'esprit des nations en Allemagne et en France. L'Allemagne a devancé toutes les nations dans les recherches sur la nature de l'esprit et dans les notions sur la liberté idéale ; la France a laissé bien loin derrière elle l'Allemagne et tous les autres peuples dans l'application des droits humains à la vie pratique, dans les idées de liberté réelle.

Les Universités d'Allemagne et de Paris ont exercé une influence décisive sur les idées des sociétés européennes. L'élève d'Iéna, de Goetingen, de Berlin, de Heidelberg montait sur les ailes de l'esprit jusqu'aux sphères célestes d'où il embrassait avec son génie philosophique l'univers tout entier, écoutant l'harmonie des corps célestes, plongeant son regard dans l'éternité ; et lorsqu'il daignait jeter un coup d'œil sur la terre, elle lui semblait n'être qu'un point, l'homme ne lui paraissait qu'un misérable atome, et tous les efforts humains que des mouvements d'éphèmères. Cependant il remarquait que la société ne marchait pas suivant les lois éternelles, il réunit donc dans l'histoire toute l'humanité en un seul tout, en forma un globe et pensa à lui donner un mouvement conforme à la construction de l'univers.

Triste et abattu il réfléchissait sur le sort de l'humanité et se plongeait dans de profondes rêveries. La voix de la vie, le bruit de la lutte, les ruisseaux de sang coulant partout ne purent attirer son attention et le trouvèrent insensible ; il ne voulut pas s'abaisser jusqu'à prendre part à ces tiraillements indignes de son génie ; il vit dans les souverains l'instrument providentiel qui devait réaliser ses rêves, et enfin enivré du plaisir *de la liberté morale* qu'il sentait en lui, il se réveilla conseiller d'état.

L'étudiant de Paris, l'étudiant de l'université et des théâtres, des salons et de la rue, prit la vie en flagrant délit. Il voyait les vertus et les crimes, le luxe et la misère ; ce qu'il entendait exposer à l'école, il l'appliqua aux rapports sociaux qui lui sautaient aux yeux à chaque pas ; il fit connaissance avec des gens de pays divers, de nationalités différentes, comprit leurs tendan-

ces, devina où était le siége principal de la force, où se trouvaient les moteurs du mécanisme social ; il examina, compara la vie journalière dont il suivait le courant, il se porta dans la sphère de l'esprit, puis quitta les régions de l'abstraction pour descendre sur terre ; il marchait et courait, il travaillait et s'amusait, il allait et volait, il vivait. Et au milieu de ces occupations diverses, en chantant, en plaisantant et en se moquant, il sentait à l'appel d'un droit violé, au moindre cri de douleur, le sang de l'indignation ou de la pitié lui monter au visage, il volait au secours de l'opprimé, il oubliait tout et lui-même, sacrifiait sa vie pour sauver un homme qu'il ne connaissait pas ; et lorsqu'il se reposait après de joyeuses chansons... il réfléchissait et pensait. Le but de ses réflexions était le moyen de conquérir la liberté pour chaque individu, *la liberté de l'esprit et du corps.*

Des Universités allemandes sont sortis *des hommes comme il faut,* les écoles de Paris ont produit *de bons citoyens.* Ceux-ci furent nommés plus tard jacobins ; ceux-là ne furent dangereux pour personne.

Ces deux directions opposées enfantèrent des idées bien différentes. En Allemagne on adopta les idées d'Etat, en France celles de nation. Là-bas l'école philosophique à diverses nuances, puisant ses bases primitives dans les théories de Grotius, de Hobbes et de Pufendorf, s'exprima par la législation et par l'esprit du peuple ; ici l'école de la vie pratique, suivant les principes de Montesquieu et ceux de Rousseau, se manifesta dans toutes les actions des Français.

Sous l'influence des idées d'état, sur la terre allemande naquirent et mûrirent *les idées de l'équilibre des Etats et le système d'arrondissement.* La France réagit contre ces tendances. Charles-Quint d'Habsbourg, maître de la plus grande partie de l'Europe à l'aide de fiancées qui apportaient en dot des millions de sujets par suite de successions héréditaires, semblait être le type autour duquel gravitaient les pensées des philosophes allemands. Voilà pourquoi opposant un système à un autre, animé d'un esprit chevaleresque et du désir de la gloire, François Ier, roi de France, commença la lutte. Les efforts séculaires des empereurs d'Alle-

magne pour étendre leur pouvoir sur toute l'Europe, leurs relations de famille répandues au loin et les idées universelles des droits monarchiques sur les pays qu'ils regardaient comme leur propriété, en provoquant la résistance de la France et de la cour romaine, firent naître dans la tête de Louis XIV des projets non moins ambitieux. Les indignes prétentions des souverains en vertu du droit, appelé droit de succession, donnèrent occasion à des guerres continuelles. L'avidité des Habsbourgs menaça d'assujettir tous les pays. Charles VI, prétendant à la couronne d'Espagne, étant déjà empereur d'Allemagne et souverain d'Autriche, voulut aussi se faire ouvrir les portes de la domination sur l'Europe. Le testament de son père mit sur sa tête toutes les couronnes de Charles-Quint. Louis XIV sauva l'Europe du joug allemand, mais au nom du même principe de succession. L'Allemagne qui depuis neuf cents ans renversait partout l'équilibre, sous le prétexte de ce même équilibre, s'allia avec l'Angleterre et avec les autres puissances contre la France. On crut que la paix de Rastadt (1714) et ensuite la mort de Louis XIV (1715) laisseraient reposer, du moins quelque temps, les peuples fatigués de longues guerres. Mais la tendance à rétablir l'équilibre des Etats, qui n'était qu'une concurrence, entre les monarques, n'avait fait *qu'équilibrer l'oppression* de tous les peuples de l'Europe. La *pragmatique sanction* de Charles VI, la politique de ses successeurs, celle des ministres français, les conquêtes de Frédéric II, le despotisme de Georges III et les vastes plans de Pierre Ier, qui commencèrent à se réaliser sous le règne de Catherine II, établirent le droit du fer sur toute la terre.

En même temps sur les deux hémisphères la réaction se réveilla et prépara les esprits à une révolution universelle. Durant vingt ans tous les peuples civilisés, excepté les Allemands, commencèrent ensemble ou séparément le combat avec la tyrannie. Le premier signal de la lutte fut donné en 1768 par les Polonais réunis dans la Confédération de Bar. En 1776 les Etats-Unis proclamèrent leur indépendance. En 1789 éclata la révolution française.

L'idée d'indépendance nationale s'opposa à l'idée d'Etat, dont l'Allemagne est restée jusqu'à présent la fidèle représentante. L'antagonisme de ces deux idées provoqua le terrorisme. D'un côté, à la tête des terroristes, se mirent Robespierre, Marat, le peuple ; de l'autre, les monarques et leur armée. Napoléon Ier voulut couper avec le glaive ce nœud gordien de relations confuses. L'idée d'Etat l'emporta et amena le terrorisme à un système qui agit lentement mais d'une manière persévérante à l'abri de deux millions de troupes avec leurs armes dirigées contre la France et contre les pays professant le principe de nationalité.

Si les idéologues et les rationalistes, obéissant servilement à la raison à laquelle ils ont donné un pouvoir absolu, n'étaient pas si fiers de l'élection de ce roi despotique, ils modéreraient leurs jugements arbitraires à l'aide de la constitution que le Créateur a écrite en nous.

Regardons les animaux. Nous sommes trop fiers de notre raison ; quelques-uns daignent à peine accorder l'instinct aux autres créatures, et les hommes, rois de la nature, n'ont pas su, pendant tant de siècles, organiser une existence sociale, paisible sur le modèle des animaux. On ne saurait nier que ces derniers se gouvernent mieux que les hommes. Pourquoi ? — Parce qu'ils suivent les lois de la nature ; je dirai plus, — parce qu'ils observent le principe de nationalité.

Les carnassiers les plus féroces ne peuvent point troubler la paix qui règne dans toute cette classe d'animaux. Ils dévorent les êtres plus faibles, car c'est la loi de leur nature. C'est pourquoi on donne le nom de roi des animaux au lion ; on appelle ses ministres, le tigre, le léopard et les autres. Ils ont leurs espions, leurs délateurs, leurs rédacteurs de la presse officielle, dont les caractères d'impression sont les os dispersés de ceux qu'ils ont étranglés. Ils s'entendent au moyen de leurs mugissements, et accourent à la curée s'acharner sur un bœuf ou un cerf mourant. Mais ils ne possèdent aucun pouvoir les uns sur les autres. Après s'être bien repus, ils dorment. Tel est leur droit. Du reste, leur nombre n'est pas grand en comparaison des autres animaux. De

même que les Anglais ont extirpé les loups de chez eux, de même on est porté à croire que ces tyrans vont bientôt disparaître du globe terrestre.

Les animaux inoffensifs vivent entre eux dans un accord étonnant. Leur nationalité individuelle ne nuit point à l'harmonie des êtres qui appartiennent à la même race. Ils possèdent leur liberté, leur propriété, leur recoin particulier, leur portion de terrain, leur partie de forêt, de lac ou d'étang, et tout leur sert pour le profit commun, car ils ne tiennent rien d'une manière commune. Même le rusé renard, si avide de la propriété d'autrui, creuse son terrier, et s'il lui arrive quelquefois d'étrangler un petit lièvre qui dort, il n'envahit jamais son gîte.

On voit souvent se promener sur le même champ des grues et des cigognes. Dans une même volée voltigent ensemble des corbeaux, des corneilles et des choucas. Les pierrots querelleurs reçoivent dans leur société des nations de même origine, et comme ils sont vifs et curieux de leur nature, ils se mêlent avec tous les oiseaux de races, tribus et nationalités diverses; personne ne leur fait aucun mal.

Mais ils gardent très-strictement la pureté de leurs mœurs, afin que rien n'altère leur nationalité. L'impitoyable cigogne tue sa femelle et jette ses enfants hors de son nid si elle y trouve par hasard un descendant d'une autre race. Le coq jaloux pousse sa sévérité jusqu'à l'extravagance. Il n'accepte point dans sa famille les êtres qui ont même quelque affinité avec lui. S'il trouve un perdreau parmi ses poulets, il se jette sur lui avec indignation et l'assassine aussitôt. Le cheval ne peut souffrir un âne auprès de lui devant le même râtelier.

J'ai lu maintes fois ces paroles : « Personne ne saurait nier l'existence de la nation de l'Amérique septentrionale et de la nation suisse, et pourtant ces nations parlent des langues diverses, tirent leur origine de races différentes et n'ont pas une même nationalité. » Qu'est-ce que cela prouve? C'est une preuve que les peuples déchirés par la force tendent à se réunir de nouveau en corps politique et veulent rétablir la loi naturelle, en formant une nationalité nouvelle. Une telle objection n'est pour moi

qu'une confirmation de ma théorie; c'est de l'eau pour mon moulin. Il y a des nationalités séculaires, il en existe d'autres qui se renouvellent, il en est encore d'autres qui commencent à se former. La nationalité américaine du Nord est une nationalité en germe. Comme elle se compose d'éléments différents, tels que : l'Anglo-Saxon, l'Allemand, le Français, le Hollandais, il faudra beaucoup de temps pour qu'elle devienne homogène. Mais le premier pas est déjà fait. La liberté consolidée a ouvert la route à une complète réunion dans toutes les conditions de la vie politique et privée. Cette réunion prendra, avec le temps, un nom qui désignera tous les habitants des États-Unis. Le nom de Virginiens serait, selon moi, celui qui leur conviendrait le mieux.

D'ailleurs, la nationalité peut être complète et incomplète. A la suite des violences inouïes, accomplies pendant tant de milliers d'années sur l'humanité, certaines parties de la société qui ont réussi à secouer le joug ont dû créer une nationalité factice, c'est-à-dire une nationalité politique. Telle est la nationalité suisse. Il manque beaucoup à sa plénitude, par conséquent il lui faut bien des choses pour compléter son unité. Les sourdes luttes religieuses qui se livrent dans cette association politique, en indiquent le côté faible, et elles deviendraient bien dangereuses pour la liberté nationale si la position de la Suisse n'était pas exceptionnelle.

Tous les éléments constitutifs d'une nationalité ont entre eux une affinité intime, je dirai presque une affinité chimique et une attraction spirituelle et matérielle que rien ne peut arrêter, que personne ne réussira à détruire. Se refuser à le voir n'est qu'une étrange obstination ou un aveuglement volontaire. Je ne doute point que si un des gouvernements allemands voisins de la Suisse présentait les mêmes conditions de liberté que la Confédération helvétique, la Suisse septentrionale ne se réunît à lui. Les Suisses allemands sont plus portés vers les Allemands que vers leurs propres compatriotes. Ce sont les Badois qui sont les mieux vus des Allemands de la Suisse, par cette raison que les habitants du duché de Bade ont des idées plus libérales que tous les autres Allemands. Les habitants de la Suisse française

sympathisent plus avec les Français qu'avec leurs compatriotes d'origine allemande ou italienne.

Malgré les appréhensions que leur inspirent leurs préventions exagérées contre le gouvernement de la France, si en garantissant leurs libertés on leur donnait le choix entre les Allemands et les Français, ils s'uniraient sans hésiter à ceux-ci.

L'influence que la religion exerce sur les rapports internationaux est grande : nous en avons la preuve en Suisse. Les Suisses allemands ou français qui confessent le catholicisme, s'ils ne sont pas indifférents à cet égard, sympathisent beaucoup plus avec les catholiques des autres nations qu'avec les protestants de la même confédération politique. La haine entre les protestants et les catholiques en Suisse est très-évidente.

En méditant sur les idées d'État et de nationalité, le regard se reporte involontairement de la Suisse et des États-Unis à la Chine. Dans cet État la monarchie est nationale; elle sort du sein de la nation, de ses traditions et de son organisation séculaire, de la religion, des habitudes, des coutumes; elle est née en même temps que la nation, et c'est ce qui la fait durer si longtemps sans aucun changement. D'après les calculs des Chinois, le premier législateur du genre humain et de leur propre État, *Fo-hi*, vivait il y a cinq mille ans. La chronologie gigantesque de leur histoire fait supposer que l'organisation de cette nation date de très-loin. Plusieurs faits qui se perdent dans la nuit des temps sont pourtant indubitables, par exemple : l'existence de la dynastie de Hia, de laquelle date la période historique de la Chine, deux mille deux cents ans avant Jésus-Christ. On est aussi certain du temps où vivait *Koung-fou-tseu*, car on connaît non-seulement l'année (551), mais encore le mois et le jour de sa naissance. Malgré les querelles dynastiques, les changements de trônes, les usurpations, les meurtres et les guerres de tout genre (tout à fait comme en Europe jusqu'à nos jours), la forme du gouvernement et les institutions sont restées inébranlables. C'est une preuve irréfutable que la durée de l'État et de la nation dépendent de ses principes primitifs nationaux. Cinquante siècles, et peut-être plus, n'ont pas même ébranlé ce colosse un seul instant. Mais d'un autre

côté, qu'a fait cette dynastie monarchique séculaire? Veut-on s'instruire chez les Chinois, il faut passer la moitié de sa vie pour apprendre leur alphabet; leur histoire est la chronique des souverains; leur peinture ne connaît pas les ombres; leur musique est dépourvue d'harmonie, leur architecture est sans style, toutes leurs créations sans âme; l'idéal du beau pour eux c'est *le laid*. De nouvelles découvertes ont démontré que beaucoup d'inventions modernes étaient connues des Chinois depuis des siècles; entre autres, l'éclairage au gaz. Mais toutes se sont perdues, grâce au formalisme des dynasties. Sans parler de la Suisse, les États-Unis ont fait plus de progrès en cent ans que la Chine en cinq mille.

Ainsi donc, une nationalité créée d'une manière factice, mais douée de l'indépendance individuelle, soumise à des lois libres, peut faire plus qu'une nationalité primitive entravée par les institutions d'une monarchie absolue.

La forme du régime des sociétés les plus anciennes était sans aucun doute le gouvernement patriarcal. Il prenait sa source dans la nature de la famille. Si ce gouvernement s'était développé d'après les principes des droits de la famille et de la nationalité, c'est-à-dire s'il était sorti du sein de la nation, comme une autorité paternelle, et qu'il eût été réellement paternel, la *monocratie* patriarcale étant nationale, serait peut-être devenue dynastique, mais n'aurait jamais eu les caractères que prit plus tard la monarchie. Un pareil gouvernement patriarcal, monarchique se serait, par la nature des choses, étendu à un nombre plus considérable de gouvernants, et en proportion du progrès des sociétés, il serait devenu *polyarchique* (gouvernement de plusieurs).

Le gouvernement patriarcal convenait aux sociétés composées d'un petit nombre de familles qui étaient à l'état d'enfance. Le gouvernement monarchique, s'il eût gardé les caractères d'un gouvernement patriarcal, et se fût maintenu dans les limites d'une autorité vraiment paternelle, eût pu convenir aux peuplades sauvages, et même aux sociétés arrivées à un plus haut degré de civilisation, et commençant à former des nations. Le gouvernement polyarchique aurait été la suite naturelle de l'accroissement

du corps politique et du sentiment des forces nationales. Un pareil gouvernement pouvait même rester sous une certaine dépendance de la monarchie patriarcale, c'est-à-dire du chef de la nation, si les membres qui entraient dans son organisation en devenaient les artères. Dans cette polyarchie nationale, se trouverait ainsi le système de la décentralisation provinciale, combiné avec l'autorité centrale, s'étendant sur la masse, mais vivant pour la masse. Ce serait une confédération naturelle. Il va sans dire que tous les membres de la nation devraient pour leur propre avantage se surveiller et dépendre mutuellement les uns des autres.

Ce développement du polyarchisme ou autorité commune nationale fut détruit par la violence. On brisa un échelon du progrès normal de l'humanité; le monarchisme despotique avec toutes ses nuances fut substitué à l'autorité patriarcale. A peine développées, les nations, n'ayant pas encore eu le temps de réaliser leurs droits nationaux, tombèrent sous le joug, et toutes les sociétés marchèrent sur la voie où les avait poussés la violence. Ces nations, qui avaient fait plus de progrès dans leur nationalité, furent soit détruites, soit mises de force sous le joug de monarques despotiques alliés entre eux, ou de nations également despotiques. Tout l'ordre naturel fut détruit, c'est-à-dire qu'il advint une *révolution* qui dure toujours depuis bientôt quarante siècles.

A considérer à ce point de vue l'histoire de l'humanité, on peut dire qu'elle a passé par deux grandes périodes : la période *patriarcale* qui a duré environ vingt siècles, autant que le permettent d'en juger les dates indécises qu'on a adoptées, et la période de l'état ou *monarchique*.

Le retour de l'individualité libre de l'homme, qu'on commence à admettre, doit entraîner la reconnaissance de l'individualité des familles, et par conséquent de celle des nations, avec la garantie des *droits* qui leur appartiennent. Le siècle actuel est le commencement d'une nouvelle vie de l'humanité et de l'émancipation politique de toutes les sociétés; c'est une grande introduction à l'union future de tous les habitants du globe, c'est le

commencement de la *période nationale*. D'après les lois indiquées par la nature, une nouvelle puissance, conforme à la volonté de Dieu, paraîtra enfin sur la scène du monde politique : *la libre Majesté nationale*.

JUSTICE

J'ai exposé plus haut le développement de la liberté, le besoin du travail dans l'homme, l'origine de la propriété à la suite du travail libre et les limites naturelles des propriétés collectives particulières; j'ai expliqué la formation graduelle des nations dans la direction naturelle et les principaux signes de nationalité. J'ai prouvé qu'une portion de la société sentant et reconnaissant en elle des aspirations qui lui sont propres, obéit, (sans se laisser arrêter par la communauté de race, ni par le voisinage immédiat) au besoin de l'individualité, cherchant ainsi à remplir cette première condition du droit suprême de l'homme, qui est la liberté. J'ai dit que la condition de la liberté individuelle d'une nation est la liberté individuelle de chaque homme et *vice versâ*. J'ai indiqué les limites naturelles de la liberté et la direction qui lui est imprimée par les lois naturelles et divines, ainsi que la chute de la liberté à la servitude par la violation de ces lois. J'ai établi que la propriété individuelle est une conséquence immédiate de la liberté individuelle, et dès lors que la condition d'assurer la propriété individuelle de chaque personne est la propriété individuelle collective de la nation. J'ai aussi défini la signification de cette propriété.

Je reviens sur les principes que j'ai exprimés dans les formules suivantes : *La somme des libertés personnelles est la liberté de la nation. La somme des libertés nationales est la liberté de la société. La somme des propriétés particulières est la propriété de la nation. La somme des propriétés nationales est la propriété de la société. Chacun peut disposer de sa propriété personnelle. Le pays appartient à la postérité.*

De ces principes en découle un autre que j'ai aussi établi plus

haut dans cette formule : *Les devoirs envers la patrie, remplis par chaque nation, donneront comme conséquence inévitable la somme des devoirs remplis envers toute la société.*

J'ai dit encore : de même que la liberté, en général, est le principe et la source de toutes les lois, de même la liberté particulière, déterminée, pratique, en un mot, *la liberté nationale est le principe et la source première de tous les droits de la nation.*

J'ai fait voir qu'une nation, après avoir senti le besoin du progrès, reconnaît en elle-même *le droit de réaliser les droits nationaux.* Le développement naturel des premiers droits fondamentaux de l'homme m'a conduit à prouver que la liberté nationale est une loi naturelle, donnée par Dieu, et que les droits nationaux qui en découlent, étant issus de la source suprême, peuvent aussi s'appeler droits naturels ou lois divines.

J'ai défini la nationalité comme une propriété inhérente à l'homme, à son esprit et à son corps et dont l'extension comprend tout ce qui a eu ou aura un rapport avec lui dans le passé, dans le présent et dans l'avenir, *ce qui en fait une expression des lois naturelles de l'homme déjà réalisées.*

J'ai énoncé que la patrie est le champ du développement des lois naturelles de la nation et leur personnification vivante, que l'amour de la patrie est la conscience de la nation, le sentiment et le besoin inné de son existence indépendante et que *la nation est le représentant collectif individuel, exactement défini de la société organisée.*

Enfin j'ai dit que *la société est la somme des nations* (1).

Tous les besoins des nations, pris ensemble, expriment les besoins de toute l'humanité, par conséquent, *la somme des lois nationales est la loi de l'humanité.*

C'est ce qui constitue *les liens de l'humanité. L'alliance naturelle sociale,* résulterait de *l'application* des lois de l'humanité.

Le moyen de remplir cette tâche de l'humanité est *l'engage-*

---

(1) Voir plus haut : Propriété. Quelle est l'origine de la propriété et qu'est-ce que la nationalité?

ment réciproque des nations de recouvrer les lois nationales perdues et de conserver celles qui sont déjà reconquises (1).

C'est sur cette seule voie que peuvent se réaliser les rêves des socialistes et des humanistes, qui désirent sincèrement le bien de l'humanité.

L'union des nations conduira à *l'union sociale.*

Tout le monde pour chacun. Tel doit être le mot d'ordre inscrit sur l'un des côtés de l'étendard des nations tendant à la liberté universelle. De l'autre, on écrirait ces paroles : « *Celui qui n'est pas avec nous est contre nous.* »

L'accomplissement des lois divines est la tâche et le devoir de l'homme. La liberté nationale est *une institution divine*, et les lois nationales sont des lois naturelles données par Dieu. Celui qui a perdu la liberté nationale a non-seulement le droit mais encore le devoir de la recouvrer.

Le recouvrement de la liberté nationale doit entraîner le recouvrement de la propriété nationale ; car, comme je l'ai déjà dit ci-dessus, sans propriété la liberté ne serait qu'un vain mot ; en d'autres termes : consolider l'indépendance individuelle nationale et les droits nationaux est la première tâche d'une nation.

Le besoin d'observer la justice pour jouir paisiblement des dons divins est une loi naturelle de l'homme libre dans son état normal. L'homme est le temple de la liberté. La nature ne nous a refusé aucun des moyens indispensables pour sauvegarder tout ce qui nous est nécessaire. Le centre principal de notre organisme, le cœur est entouré par de fortes côtes, le cerveau se cache sous un os épais, les yeux sont assurés dans la profondeur de l'orbite. Un enfant, en tombant par terre, tend ses petites mains et s'appuie sur elles. Cela s'appelle *instinct* de conservation. Nous avons donc un besoin matériel et moral de garder ce que nous a donné la nature.

---

(1) Pour éviter autant que possible la confusion qui règne dans la signification des mots : loi et droit, confusion qui existe même dans la législation parce qu'on a pris l'habitude de nommer droit ce qui n'est que violence, je suis obligé de rappeler que j'envisage le droit comme l'application des lois suprêmes.

La patrie est le temple de la liberté et des droits nationaux. Donc conserver sa patrie est un devoir que prescrit à la nation la loi naturelle. La source de ce devoir est l'idée de justice gravée dans l'âme de l'homme.

LA DÉFENSE

Du droit de conservation naît le droit de défense qui n'est autre chose que la réalisation de l'idée de justice dans le cas où celle-ci est menacée ou violée.

Le droit de défense est une conséquence naturelle de la liberté, mais il est limité et restreint. Toute autre route, où la liberté voudrait se développer contrairement à ses élans naturels, serait illégale. Le désir de défendre la liberté et tout ce qui en dérive est naturel, mais il n'existe aucune loi dans la nature qui permette à l'homme de violer ou de détruire un don divin quelconque; il n'existe aucun droit offensif dans la nature. Ce que quelques législations ou quelques traités de philosophie appellent ainsi, n'est qu'une invention humaine, une suggestion de la passion, l'œuvre d'un esprit esclave, une iniquité.

La défense étant une loi naturelle, il s'ensuit qu'il faut résister à une attaque ou à une agression, et même les prévenir.

QU'EST-CE QUE LA PAIX?

La paix est la conséquence immédiate de la loi de justice réalisée. Violer un quelconque des droits de l'homme, c'est porter atteinte à la justice, donc c'est troubler la paix.

La conservation de la justice ou la défense de ses droits étant un besoin inné de l'homme, *le besoin* de conserver la paix ou de la rétablir est donc une loi naturelle.

La liberté est notre première propriété. La propriété légale comme suite de la réalisation des lois naturelles tire son origine de la liberté. Ainsi donc, celui qui porte atteinte à la liberté viole aussi la propriété. La violation de la propriété est aussi une violation de la liberté.

Le recouvrement de la liberté et de la propriété violées ou en d'autres termes : le recouvrement des droits naturels même à l'aide d'une guerre, est le rétablissement de la paix et la réalisation d'un besoin naturel.

LA GUERRE

La défense de la propriété légale est seule permise par la nature; il n'y a donc que la guerre défensive qui s'accorde avec la loi naturelle. Une liberté qui s'efforce d'en subjuguer une autre dépasse les limites indiquées par la nature, se révolte contre la loi suprême, contre la nature et contre Dieu. La liberté ainsi révoltée cesse elle-même d'être liberté, comme pour sa punition. L'homme devient l'esclave des passions, et s'il leur obéit volontairement, il devient un Satan.

La liberté d'une nation, son pays et ses droits nationaux, dans leur ensemble, constituent sa *propriété*. Celui qui attend l'occasion de se saisir de tout ou partie de cette propriété, se propose de porter atteinte à la justice et de troubler la paix; il veut donc une guerre illégale, condamnable. Prévenir une telle guerre, c'est suivre la loi naturelle et remplir son devoir.

Celui qui s'empare de tout ou partie de cette propriété commence une guerre illégale, qui en ce cas porte le nom de guerre *offensive*.

Celui qui, après avoir conquis cette propriété entière ou une de ses parties au moyen d'une guerre offensive, s'efforce de la garder comme sienne et de la défendre, viole le droit de justice et continue la même guerre. Sa défense est alors illégale et contraire aux lois divines, ainsi que toute sa conduite en cette occasion.

Par conséquent, résister à une guerre offensive, reprendre une conquête illégale, c'est rétablir la justice, suivre la loi naturelle, faire une guerre *défensive*.

Évidemment, il en résulte que celui-là même qui commence la guerre défensive contre les violateurs de la propriété, ne peut être considéré comme agresseur, car il ne fait aucune guerre

offensive. Cependant la confusion et la violation de toutes les lois a donné naissance à un désordre d'idées si grand qu'on appelle guerre offensive l'effort de celui qui prend le premier les armes.

Il faut donc bien distinguer la guerre défensive de la guerre offensive, et cette différence est facile à saisir quand on considère les droits naturels de chaque nation.

On comprend qu'user même de la force pour reprendre la propriété usurpée par quelqu'un est non-seulement le droit naturel de chaque nation, mais encore son devoir, si toute revendication pacifique est restée sans succès.

Toute nation dépouillée de sa propriété en totalité ou en partie, sans ressource pour la conserver ou la défendre, si elle défend du moins son droit de justice, continue la guerre défensive; sa résistance est alors une défense légale et conforme aux lois divines.

En général il est reçu jusqu'ici de donner le nom de guerre à la lutte de deux nations ou de deux armées, lorsqu'on y brûle de la poudre et qu'on s'assassine réciproquement. Une telle conception était suffisante dans les temps où l'on combattait bravement, au grand jour, corps à corps, arme contre arme. Maintenant que l'on a tant de moyens de faire la guerre à l'aide d'un système politique, cette conception est étroite et ne répond plus à la réalité.

La guerre est la lutte de deux forces, et, dans l'état présent de la société, elle se divise en guerre *de gens armés contre gens armés* et en guerre *de gens armés contre ceux qui ne le sont pas.* Dans les deux cas, les résultats sont les mêmes que si l'on combattait les armes à la main. On fait des prisonniers, on répand même du sang. Il n'y a qu'une différence, c'est que ceux qui sont sans armes deviennent prisonniers et versent leur sang *exclusivement* dans leur lutte avec les gens armés.

Depuis les temps les plus reculés, l'Europe ne cesse de continuer la guerre. Lorsqu'un ministre ou un journal déclare que la guerre est terminée, après une lutte de gens armés contre les gens armés, il dit une absurdité ou il veut faire entendre que

désormais commence la lutte de gens armés contre ceux qui ne le sont pas.

La violation des droits nationaux s'accomplit au moyen de la guerre des armes contre les armes; la violation ultérieure de ces droits n'est que la suite de la guerre, mais sous une autre forme. La soumission forcée aux lois du vainqueur, ou l'exécution des soi-disant droits du conquérant, c'est-à-dire l'exécution de l'iniquité, se fait avec le concours de troupes armées. La police a toujours la force militaire à ses ordres. L'armée reste sous le commandement du pouvoir exécutif usurpé. Un tel état de choses ne peut porter le nom de paix.

Il va sans dire que, si quelqu'un trouble l'ordre dans un état organisé d'après les principes naturels du droit des nations, il est l'ennemi de sa patrie, et peut être regardé comme envahisseur de la propriété nationale. Le brigand qui veut assassiner quelqu'un ou qui assassine, et le voleur qui veut s'emparer de la propriété d'autrui, ou qui s'en empare, violent les droits naturels de l'homme, portent atteinte à la justice, et, à titre d'ennemis de l'ordre social, sont exclus de la société, d'après la loi criminelle. De même il est juste que la loi punisse ceux qui troublent l'ordre organisé d'après les principes du droit des nations.

Il y a peu de pays en Europe où les conditions les plus importantes de l'existence politique normale soient conservées. Dans beaucoup d'États ces conditions ne sont accomplies qu'en partie, et tous les pays restent sous la pression des monarques alliés et des nations qui leur obéissent d'une manière servile.

Cependant il faut distinguer : alliance et alliance. Souvent deux gouvernements qui ne s'accordent pas dans une cause, s'unissent une autre fois pour la défense de la justice. C'est la conséquence de la politique, actuellement adoptée. Une guerre déclarée pour la défense de l'idée de justice n'est pas une guerre offensive. C'est ainsi, par exemple, que la guerre de Crimée n'était pas une guerre offensive de la part de la France et de ses alliés; c'était au contraire une guerre défensive, parce qu'elle défendait l'Europe contre les desseins offensifs de l'empire moscovite.

Dans tous les fastes de son histoire, on voit que la France a presque toujours fait la guerre de principes, la guerre défensive en combattant pour les droits de tous les peuples européens. Si quelquefois ses souverains ont changé le caractère de la guerre, oublié les principes, et fait des guerres offensives, cela n'a été qu'une exception.

Excepté des cas bien rares et les faibles efforts de 1848, les Allemands n'ont jamais fait la guerre au nom de la justice. Je ne parle pas ici des anciens Germains. La guerre contre Napoléon Ier, dont ils se vantent tant, ne préservait par leur patrie, mais bien leurs monarques. Jusqu'à présent ils appellent cette lutte, « lutte pour la liberté, » guerre d'affranchissement (*Freiheitskampf*, *Befreiungskrieg*). Ils ne sont pas logiques; car s'affranchir d'un joug pour passer sous un autre, ne peut être nommé le recouvrement de la liberté.

Les Allemands s'imaginent que la permission de chercher la liberté *transcendante*, accordée sous les gouvernements dynastiques qui règnent depuis des siècles, est une liberté politique. C'est pourquoi ils aiment tant le mot *identisch* (identique), parce qu'ils identifient la patrie et la dynastie.

Toutes les fois qu'une nation a pris les armes au nom du principe de justice, les Allemands sont restés à part et se sont déclarés *neutres*. Si quelque part une guerre éclatait pour la liberté ou l'indépendance, les Allemands suivaient le plus souvent le parti des oppresseurs.

Je m'empresse de protester ici contre tout soupçon de prévention ou de partialité. Personnellement je sympathise avec cette illustre nation, qui a malheureusement été aveuglée par une longue contemplation. Je ne puis donc parler que d'après ce que me dictent la justice et l'histoire. J'en appelle au témoignage consciencieux des Allemands eux-mêmes, des véritables patriotes.

Dans le cas, où d'un côté combattent les peuples au nom de la liberté, de l'autre la force qui viole les droits des nations, la neutralité est un crime. Discuter de la liberté universelle, de l'humanisme et ne pas voler au secours de l'humanité opprimée, c'est une folie digne des petites maisons.

Les gouvernements absolus, alliés solidairement contre la liberté des nations, ne cessent, comme je l'ai déjà dit, de leur faire une guerre *offensive*. Les nations qui, après avoir rompu avec la liberté, ont quitté la route divine, sont devenues les esclaves de la passion et elles ont fait de continuels *progrès* dans cette direction. Donc *tout progrès* sur la route *illégale*, sur le chemin de la violence est illégal et contre nature.

La force brutale qui gouvernait ces nations affichait, pour les induire en erreur, des noms divers, comme celui de gloire, de mission etc. Ces noms n'étaient qu'une usurpation. L'orgueil, l'avidité, toutes les passions se cachaient derrière eux. Les gens animés de l'esprit qui fait les chefs passionnés et doués d'une force supérieure, commencèrent une guerre offensive. Mais leur force était la force brutale, la domination de la matière sur l'esprit. C'était la lutte d'un esprit esclave contre la liberté, la lutte de la passion contre la loi divine, des hommes-animaux contre l'humanité. Cette prépondérance de la force matérielle existe jusqu'à présent.

Il est naturel que tous ceux qui ne jouissent pas de leur propre liberté, ou qui n'en font aucun cas, ne sachent pas la respecter chez les autres. De même les gens qui n'ont point de propriété ou qui en usent d'une manière illégale, portent atteinte à la propriété d'autrui. La plupart des pays européens n'appartiennent pas aux nations mais aux dynasties régnantes. Elles se sont adjoint la propriété d'autrui.

Pour ceux qui ont rompu avec la liberté et qui ont quitté la route légale, l'idée de justice n'existe plus, car elle ne brille plus sur leur chemin. Toutes les lois naturelles sont étouffées chez eux. A mesure que *leur force brutale* augmente, les passions les aveuglent et leur ôtent la faculté de concevoir et de juger. Voilà pourquoi les raisonnements sur le droit des gens et sur le droit de guerre, sont tout à fait faux.

Il y a une vérité divine, et il y en a une autre non divine, ou pour mieux dire, il y a la vérité et la fausseté, en d'autres termes : il n'y a qu'une seule vérité. De même il y a une logique divine et une logique non divine, ou la logique *divine* et la logi-

que *satanique*, quoiqu'en réalité il n'en existe qu'une seule, celle de la vérité unique et éternelle.

Il faut donc soigneusement établir une différence entre la logique de Dieu et celle de Satan. La seule loi *internationale* est le respect mutuel des droits nationaux, et par suite leur défense commune.

Par conséquent, je le répète, la guerre défensive est un droit irrévocable, naturel, et de plus un devoir pour les nations. Il résulte de ce que j'ai déjà dit plus haut qu'une guerre offensive entreprise pour recouvrer des droits naturels, est une guerre défensive et également un droit sacré.

Le Christ non seulement n'interdit pas la guerre défensive, mais il nous en a donné l'exemple sans la commencer par lui-même, parce qu'il n'était pas venu pour cela. Voici ce que nous trouvons dans l'Écriture. Avant sa mort il demanda à ses disciples : « Lorsque je vous ai envoyés sans sac, sans bourse, « et sans souliers, avez-vous manqué de quelque chose? Non, « lui dirent-ils. Jésus ajouta : Mais *maintenant*, que celui qui a un « sac ou une bourse les prenne; et que celui qui n'en a pas *vende* « *sa robe pour acheter une épée*. Ils lui répondirent : Seigneur « voici deux épées. Et Jésus leur dit : C'est assez.» (S. Luc, xxii, 35, 38.)

Le Christ fait acheter des épées comme signe que lui, en sa qualité de Sauveur, fût-il armé, est prêt à souffrir avec résignation pour le bien du genre humain et que s'il voulait, il pourrait repousser la force par la force, mais qu'il ne le veut pas. « Car je « vous assure qu'il faut encore qu'on voie s'accomplir en moi ce « qui est écrit : Il a été mis au rang des scélérats parce que ce « qui a été *prophétisé* de moi est près d'être accompli. » (*Ibidem*, 37).

La prophétie d'Isaïe s'accomplit donc. (Comparer Isaïe, liii, 12.) Après avoir commandé de s'armer, le Christ voulait se présenter en quelque sorte comme aussi puissant que la force offensive de ses persécuteurs. Mais lorsque ses disciples, voyant le Maître entouré par la foule et par les soldats, lui demandèrent : « Seigneur frapperons-nous de l'épée? » — il leur répondit :

« Laissez, demeurez-en là. » (S. Luc, xxii, 49, 51). *Sinite usque huc.*

Jésus guérit le blessé et dit : « Ne faut-il pas je boive le calice que mon père m'a donné ? » Car telle était la mission du Christ. A ceux qui levaient l'épée contre lui et contre ses lois, il a dit : « Tous ceux qui prendront l'épée périront par l'épée. » (S. Matthieu, xxvi, 52.)

« Si quelqu'un a des oreilles qu'il entende; celui qui aura réduit les autres en captivité sera réduit lui-même en captivité. Celui qui aura tué avec l'épée, il faut qu'il soit tué lui-même par l'épée; c'est ici la patience et la foi des saints. » (Apocalypse, xiii, 9, 10.)

« Je vis ensuite se lever de la mer une bête qui avait sept têtes et dix cornes, et sur ses cornes dix diadèmes, et sur ses têtes des noms de blasphème. Je vis encore s'élever de la terre une autre bête, qui avait deux cornes semblables à celles de l'agneau; mais elle parlait comme le dragon. Et elle exerça toute la puissance de la première bête en sa présence; et elle fit que la terre et ceux qui l'habitent, adorèrent la première bête, dont la plaie mortelle avait été guérie. C'est ici la sagesse. Que celui qui a de l'intelligence, compte le nombre de la bête. (Apocalypse, xiii, i, 11, 12, 18.)

« Ne pensez pas, dit le Christ, que je sois venu apporter la paix sur la terre; je ne suis pas venu apporter la paix, mais l'épée. Car je suis venu séparer l'homme d'avec son père, et la fille d'avec sa mère, la belle-fille d'avec sa belle-mère, et l'homme aura pour ennemis ceux de sa maison.» (S. Matthieu, x, 34, 36.) « Croyez-vous que je sois venu pour apporter la paix sur la « terre? Non, je vous assure; mais au contraire la division. » (S. Luc, xii, 51.)

Pourquoi le Christ parle-t-il ainsi ? Parce qu'il savait bien quelle serait la durée de la lutte des bons avec les méchants, des fidèles avec les infidèles, de la vérité avec le mensonge, en un mot le combat du bon esprit avec Satan, avant que s'accomplisse l'accord complet et l'unité sociale de l'humanité, avant que le règne de Dieu arrive.

Ma[illegible]
n'aillent pas[illegible]me temps il fait une réserve pour que les hypocrites
« ou sa mère plus [illegible]ir de cette loi. « Celui qui aime son père
« son fils ou sa fille plus q[illegible] n'est pas digne de moi; et qui aime
« qui ne prend pas sa croix, et [illegible]n'est pas digne de moi. Celui
« de moi. » (S. Matthieu, x, 37, 38.) [illegible]uit pas, n'est pas digne
« Car qui est celui d'entre vous qui, vou[illegible]
suppute auparavant en repos et à loisir la dépe[illegible] tour, ne
nécessaire, pour voir s'il aura de quoi l'achever? De pe[illegible]ra
ayant jeté les fondements, et ne pouvant l'achever, tous ce[illegible]
qui verront ce bâtiment imparfait ne commencent à se moquer
de lui, en disant : Cet homme avait commencé à bâtir, mais il
n'a pu achever. (S. Luc, xiv, 28, 30.)

Le fondement est justement la loi divine, la justice, la vérité, le Christ, car lui-même est la vérité et la vie éternelle.

Écoutez cette belle comparaison que le Christ fait de la force véritable, pure et libre avec du sel. « Le sel est bon; mais si le « sel devient fade, avec quoi l'assaisonnera-t-on?» (S. Luc, xiv, 34.)

« Il ne se peut faire, — dit Jésus, — qu'il n'arrive des scan- « dales; mais malheur à celui par qui ils arrivent. » (S. Luc, xvii, 1.) « Malheur au monde à cause des scandales. Si votre « main ou votre pied vous est un sujet de scandale, coupez-les « et les jetez loin de vous; il vaut bien mieux pour vous, que « vous entriez dans la vie n'ayant qu'un pied ou qu'une main « que d'en avoir deux et d'être jeté dans le feu éternel. Car le « fils de l'homme est venu sauver ce qui était perdu. Si votre « frère a péché contre vous, allez lui représenter sa faute en « particulier entre vous et lui. *S'il vous écoute, vous aurez gagné « votre frère.* Mais s'il ne vous écoute point, prenez encore avec « vous une ou deux personnes, afin que tout soit confirmé par « l'autorité de deux ou trois témoins. S'il ne les écoute pas non « plus, dites-le à l'Église; et s'il n'écoute pas l'Église même, « qu'il soit à votre égard, *comme un païen et un publicain.* » (S. Matt., xviii, 7, 8, 11, 15, 17.)

« Je vous dis en vérité, que si deux d'entre vous s'unissent ensemble sur la terre, quelque chose qu'ils demandent, elle leur

sera accordée par mon Père qui est dans les cieux. » (S. Matthieu, xviii, 19, 20.)

Mais celui qui ne se conforme pas à son enseignement, quand il dirait son nom, l'invoque en vain; car il faut chercher l'esprit des paroles du Christ, et non pas s'en tenir à la lettre morte. C'est pourquoi il dit que tous ne sont pas martyrs, ni victimes pour la vérité, quand bien même ils perdent la vie, s'ils n'ont pas purifié leur esprit, s'ils ne sont pas libres de péché et d'erreur. « En ce même temps, quelques-uns vinrent dire à Jésus « ce qui s'était passé touchant les Galiléens, dont Pilate avait « mêlé le sang avec celui de leurs sacrifices. Sur quoi Jésus, « prenant la parole, leur dit: Pensez-vous que ces Galiléens « fussent les plus grands pécheurs de toute la Galilée, parce « qu'ils ont été ainsi traités? non, je vous en assure; mais je vous « déclare que si vous ne faites pénitence, vous périrez tous « comme eux. Croyez-vous aussi que ces dix-huit hommes sur « lesquels la tour de Siloé est tombée et qu'elle a tués, fussent « plus redevables à la justice de Dieu que tous les habitants de « Jérusalem? Non, je vous en assure; mais je vous déclare que « si vous ne faites pénitence, vous périrez tous de la même « sorte. (S. Luc, xiii, 1, 5.)

« Ayez du sel en vous et *conservez la paix entre vous.* (S. Marc, ix, 49.) « Que celui-là entende, qui a des oreilles « pour entendre. » (S. Luc, xiv, 35.)

Il y a à peu près dix-neuf siècles que ces paroles ont été prononcées, et les hommes ne sont pas encore *en paix entre eux*; car au lieu d'écouter le Christ, ils ont prêté l'oreille à ses adversaires; car ils n'ont pas suivi ses lois, mais le code païen de Rome; car ils ne se sont pas rassemblés en son nom, mais au nom de Satan.

Le commencement de la concorde et de la paix générale, ainsi que le moment du recouvrement des lois suprêmes, viendra enfin quand les nations unies et fortes par l'esprit les revendi-

queront et marcheront à la défense de leur propriété commune; quand elles diront : *Nous sommes et nous voulons.*

La période de la dignité des nations unies s'approche. Les conquêtes accomplies par la force brutale appartiendront bientôt aux fastes du passé et ne reviendront jamais. Le dernier héros des siècles, qui voulut étrangler l'hydre des oppresseurs, prononça dans son île déserte ces paroles mémorables. « Le temps « viendra où *le nom d'un conquérant, comme celui d'un empe-* « *reur, ne sera qu'un thème de collége.* »

LES PEUPLES QUI ONT ÉTÉ POUSSÉS SUR LA VOIE DE LA CIVILISATION PAR LES CONQUÉRANTS, LEUR ONT-ILS DES OBLIGATIONS ?

J'ai dit plus haut que les nations, après avoir rompu avec la liberté, obéissant à la passion, réduisirent en sujétion les autres peuples et les entraînèrent à leur suite sur la route d'une civilisation qu'on ne peut nommer légale ni naturelle. De pareils événements sont très-fréquents dans l'histoire humaine, mais les résultats d'une civilisation forcée ne sont point, à peu d'exceptions près, comparables aux fruits qu'une civilisation libre offrirait. Il faut encore faire une différence entre les peuples tout à fait sauvages et ceux qui commencent à s'organiser ou qui ont déjà une certaine organisation sociale. D'ailleurs nous savons que *les anthropophages* eux-mêmes ont mangé moins de malheureuses victimes entre eux que les civilisateurs européens qui ont voulu les convertir à la religion chrétienne et les éclairer par force.

Autrefois c'étaient les Espagnols, aujourd'hui ce sont les Anglais, les Allemands et les Moscovites qui dévorent les nations et les hommes au nom de la civilisation.

Tout progrès forcé, de même que tout esclavage, est contraire à la liberté de l'homme et aux lois naturelles. Bien plus, personne n'a le droit de rendre quelqu'un heureux par force, de même que personne n'a le droit de s'opposer au bonheur d'autrui. Au contraire, chacun doit s'appliquer au bonheur de son prochain.

C'est la tâche des nations qui se sont élevées au plus haut degré de civilisation.

Rien ne nous prouve que les peuples civilisés par force n'auraient pas fait dans la culture intellectuelle de plus grand progrès que leurs conquérants civilisateurs, s'ils s'étaient développés librement. Nous avons des exemples que les nations qui marchent sur une route libre, ont atteint dans un court espace de temps, un degré plus haut de dignité, sont allées plus loin sous le rapport de la richesse et de toutes les conditions de la vie publique, que les nations civilisées par l'épée du vainqueur.

D'ailleurs, il faut s'entendre sur ce mot de *civilisation*. Ce n'est pas civiliser un homme que de lui apprendre à se coiffer, à se laver, à s'habiller et lui remplir les poches d'or. Ce n'est pas le civiliser non plus que de lui ôter son nom, que de transformer ses idées, de détruire son caractère national et ses tendances innées et de lui en imposer d'autres. Il s'agit de savoir si les idées, le caractère, les tendances et les notions qu'il avait auparavant et qu'on lui a retirées, étaient bonnes ou mauvaises. Peut-être lui en impose-t-on de plus mauvaises? Peut-être les matériaux qui se trouvaient au fond de son âme étaient-ils meilleurs que ceux qu'on l'a forcé à accepter? Il arrive, en général, que les conquérants corrompent l'esprit naturel de la nation vaincue, cherchent à assujettir toute sa nature et revêtent d'un vernis de civilisation leurs actions meurtrières. Un pays, pour ainsi dire, coiffé, lavé, habillé, fardé, lacé, cultivé, traversé par des chemins de fer, enrichi de canaux, de routes, orné de beaux monuments, etc., n'est pas civilisé pour cela, s'il n'a pas d'hommes qui revendiquent leurs droits. Le peuple qui a renoncé à son passé, à ses traditions, à sa gloire, à sa mission et à ses droits nationaux; qui pense d'après les règles officielles; qui apprend ce qu'on lui fait apprendre; ce peuple-là, eût-il même toute l'apparence de la raison, cultivât-il les sciences, les arts et les métiers, n'est pas pour cela civilisé dans le vrai sens du mot. Sa forme le distingue des peuples sauvages, mais il est au-dessous de ceux-ci quant à l'idée de la liberté et de la dignité humaine.

Du reste, cette forme extérieure des nations conquises, géné-

ralement appelée civilisation, est libéralement payée par le sang et les impôts de ces mêmes nations et de plus par leur renoncement à la liberté ou par leur acceptation forcée de la captivité. Un porc, enfermé dans une étable, doit-il être reconnaissant de ce qu'on l'engraisse pour le tuer ?

Si quelqu'un, sans y être nullement engagé, venait dans ma modeste maison et voulait arranger mes meubles, en jetant en dehors les vieux et les remplaçant par des neufs plus élégants et plus brillants, je le mettrais à la porte. Les nations ont le droit de traiter de même ceux qui veulent les civiliser sans en avoir été priés.

DES DROITS DES NATIONS

Comprendre la signification de la liberté comme qualité de la nature humaine et celle de la propriété qui en provient, est le premier besoin de la société qui se reconnaît dans son existence politique. La liberté et la propriété sont la personnification de tous les intérêts moraux et matériels de l'homme. A plus forte raison, la définition de la liberté et de la propriété nationale est le problème important et vital de chaque nation.

J'ai démontré comment je comprends la liberté et la propriété en général. La liberté et le pays composant la propriété naturelle de la nation, *son premier droit est l'organisation de cette propriété, l'organisation de la patrie*. C'est ce que j'appelle *le droit de réaliser les droits nationaux*.

En parlant des lois nationales en particulier, il faut préciser le sens *de la nation*. On prend souvent l'idée de nation et de peuple dans un seul et même sens, quelquefois on les confond de manière qu'un mot s'emploie pour l'autre. Dans certains cas, cela ne change pas le sens, dans celui-ci il faut *indiquer plus exactement* la différence qui existe entre ces deux mots. J'ai donné ci-dessus une définition générale de la nation, d'après ma manière de voir; maintenant j'en présente ici les principaux caractères distinctifs.

Je regarde la nation comme constituée par cette partie de la

société qui se sentit arrivée au plus haut degré de culture intellectuelle et appelée à mener une existence séparée ; comme corps politique particulier, je comprends sous le nom de nation, dans l'état actuel de l'humanité, une grande famille liée par le sang, les idées, les habitudes, les mœurs, les traditions et par les destinées communes dans un long passé historique, famille qui a ou a eu une existence politique développée dans toute la plénitude des propres éléments de sa vie particulière et publique, déterminée par des limites naturelles et dirigée vers un certain but.

La nation embrasse tout ce qui la compose, tous les matériaux essentiels de la vie ; qu'ils soient mûrs ou encore en germe, elle contient les grains, les fleurs et les fruits. C'est un arbre planté à part dans la forêt sociale, ayant ses organes divers et toutes les conditions voulues pour réaliser une existence individuelle avec l'aide du soleil et de l'atmosphère libre.

Je fais une différence entre la nation et le peuple qui en est une partie, et pour ainsi dire les feuilles qui la nourrissent et la couvrent et qui vivent elles-mêmes à la suite de l'union commune en un seul corps.

La nation est un tout organisé ; le peuple, c'est un des matériaux qui servent à cette organisation. La nation peut représenter tous ses besoins sans exception. Le peuple est le représentant de certains besoins de la nation.

La nation est l'expression complète de tous les degrés du développement intellectuel et matériel, car étant un tout, elle renferme des gens instruits et ignorants, des bons et des méchants, des riches et des pauvres. Le peuple n'ayant pas atteint le développement complet, puisqu'il n'est qu'une partie, et comprenant la plupart des individus moins développés, dont se compose aussi la nation, a pour cette raison, dans son sein beaucoup de membres, auxquels il manque une ou plusieurs des conditions de la vie publique. Comme en ce qui concerne ces imperfections, on trouve la prépondérance numérique dans un certain groupe d'individus, ce groupe, pour le distinguer du tout complet, reçoit le nom de peuple.

Si tous les besoins des individus étaient identiques et si tous les hommes étaient doués par la nature des mêmes capacités, on pourrait sans différence aucune nommer nation le peuple ou le peuple nation. En parlant de plusieurs nations, on peut les désigner du nom général de *peuples*. Dans ce cas, le mot peuple veut dire les nations ou la société. Mais quand il s'agit de mettre une ligne de démarcation entre une partie de la nation, complétement développée, et une autre qui ne l'est pas, surtout quand il s'agit de faire une différence entre la classe instruite et la classe sans culture intellectuelle, il faut faire attention en se servant de ces deux mots. Dans tout autre cas on peut dire peuple ou nation sans changer la question.

En général on est convenu d'appeler peuple la classe la plus nombreuse de la nation qui est moins riche et moins instruite, et c'est à cette acception que je m'en tiens pour me faire comprendre d'une manière plus facile. D'ailleurs au fond je ne fais aucune différence, car le peuple est aussi nation et en est même la partie la plus importante. J'appelle nation le tout politique, c'est-à-dire le pouvoir et ses subordonnés, les employés, l'armée, le clergé, les paysans, les industriels, les professeurs et les étudiants, en un mot tous les états et toutes les classes ensemble. Si on sépare en esprit une de ces parties intégrales, alors on n'a pas une idée complète de la nation. C'est pourquoi je trouve que le mot *peuple* très-souvent employé au lieu de *nation* est un terme impropre, car celui qui dit nation dit tout.

La nationalité est l'ensemble des caractères natifs, propres à tous les membres de la nation sans exception. L'idée de peuple renferme quelque chose d'incomplet. Il en est ainsi en vérité. On ne dit pas : *les nations nomades*, mais *les peuples nomades*. Le peuple n'est pas encore une partie mûre de l'arbre national, il en est le germe ou la fleur, mais non le fruit.

Il résulte de ce que je viens de dire, que la nation comme ensemble de tous les matériaux qui se développent et qui se sont déjà développés, comme somme des éléments en germe et de ceux qui sont déjà mûrs; en un mot comme totalité, a pouvoir et autorité sur elle-même. Ce pouvoir ne peut jamais être confié

au peuple, c'est-à-dire à cette partie de la nation qui, selon moi, *n'a pas atteint la maturité,* ni à aucune autre fraction de la nation, par exemple : à l'armée. Un tout ne peut être gouverné que par un tout, c'est-à-dire par une représentation de toute la nation.

C'est *le premier et le plus important des droits de la nation.* Mais avant tout il faut que la nation définisse exactement la base de son existence, son corps physique. La nature elle-même l'aide dans cette tâche et lui indique ses limites.

Les cimetières et les tombeaux de ses ancêtres, les terres cultivées par eux, les forêts défrichées de leurs mains, les tombeaux des héros qui moururent pour leur patrie disent éloquemment où est l'éternel séjour de la nation. Cette terre, les membres d'une même famille l'ont arrosée ensemble de leurs sueurs, de leurs larmes et de leur sang durant plusieurs siècles. Chaque nation sait où ces faits se sont passés : elle connaît tous les recoins de son pays.

A l'histoire vient s'ajouter la langue, qui indique les limites naturelles de la nation et est un de ses caractères distinctifs les plus importants. Aussi j'en dirai ici quelques mots.

De même que l'humanité se compose en général de la société et de nations en particulier, de même il faut distinguer entre le langage et la langue. Le langage est la forme au moyen de laquelle s'expriment les hommes du globe entier. La langue est le langage spécial de telle tribu et de telle nation. Les langues se divisent en *primitives* (mortes pour la plupart) et *dérivées* ou vivantes. Les tribus séparées ont fait place aux nations qui en descendent. Il en est de même des langues primitives *ou de celles des races* qui ne vivent pas séparées; les langues seules qui en découlent, c'est-à-dire les langues dérivées, vivantes, *nationales* ont leur existence particulière.

Au nombre des langues primitives ou *des langues des races* en Europe, appartiennent : la langue germanique, le slave, le latin et le grec ancien. Ce sont les branches principales. Les langues dérivées ou *nationales* sont les suivantes : l'allemand, l'anglais, le français, l'espagnol, l'italien, le grec moderne, le tschèque, le polonais, etc.

Le *langage d'une nation* n'est digne de porter le beau nom de *langue,* que s'il s'est développé et a été perfectionné dans *toutes les branches du savoir,* c'est-à-dire dans tous les genres de littérature, et si par conséquent il est devenu le langage de la classe civilisée.

De même que les pays se divisent en *provinces* et *arrondissements,* de même les langues se composent de dialectes, de patois, etc. La langue est le langage du pays; le dialecte, celui de la province, etc. Ainsi le vénitien, le napolitain et autres sont des dialectes de l'italien; le gascon, le provençal, ceux du français; le saxon, le bavarois, le suisse, ceux de l'allemand; le ruthène, le mazovien, ceux du polonais, etc.

La langue des classes instruites dans son entier développement marque donc les limites d'une nation. Au moment où l'union des grandes forces nationales est une question de vie ou de mort, dans plusieurs parties de l'Europe apparaissent des fantaisies d'élever un dialecte à la hauteur d'une langue et une province à la dignité de pays. Les gens savants de tous les siècles ont rêvé une langue universelle; les hommes qui cherchaient la liberté par tous les moyens ont tâché d'unir et de confondre les nations dans un seul corps social. Et pourtant il y a des gens tellement insensés qu'ils veulent éparpiller les forces des nations qui ne sont déjà pas en si bonne harmonie, en inventant de nouvelles langues pour servir de base à de nouveaux pays. En face du danger commun qui nous menace de toutes parts, ce patriotisme de clocher prouve un esprit superficiel. Se séparer d'une nation qui pendant plusieurs siècles n'a composé qu'un tout, serait marcher au suicide, ce serait tuer *une province* que de lui faire prendre cette initiative, ce serait de plus commettre une lâcheté et une trahison.

Regardons une carte historique, et nous verrons que la Providence dans sa suprême justice a donné à chaque nation une portion de mer. Par conséquent la terre patrimoniale de chaque nation a le droit d'être contiguë avec la mer, qui forme une de ses limites naturelles. Donc le rétablissement des limites naturelles ou le recouvrement du territoire envahi est le *second*

droit national. Ce droit peut être réalisé à l'aide des pouvoirs nationaux.

La définition du pouvoir national et la désignation exacte de ses actions est *le troisième droit national*. Ces trois droits sont *les lois politiques fondamentales*.

SOUVERAINETÉ DE LA NATION

La souveraineté de la nation ou la souveraineté du peuple, comme on dit en général, a toujours donné matière à beaucoup de discussions et de disputes. On a tant parlé et écrit *pour et contre*, que tout raisonnement qui procéderait uniquement d'une manière individuelle d'envisager la question, ne serait inévitablement qu'une répétition. C'est l'histoire qui doit soutenir ou réfuter tel ou tel principe.

Sylla disait de César : « Ne voyez-vous pas qu'il y a dix Marius en lui ? »

Moi, je dirai : Ne voyez-vous pas un million de tyrans dans chaque nation?

L'histoire nous montre des despotes dans les individus et des despotes dans les peuples. Et partout où il y a des despotes, il y a des tyrans.

Je pose en principe, que la volonté générale de la nation a seule le droit de disposer de la nation, mais pour que ce principe soit inébranlable, j'ajoute que les gens éclairés et honorables, élus dans ce but par toute la nation, doivent exprimer la volonté nationale. Je conclus donc que *la volonté générale de la nation est la volonté des représentants éclairés et honorables pris dans son sein pour délibérer sur ses besoins et ses lois*.

La lutte dure depuis trop longtemps; beaucoup trop de malheurs ont tourmenté la société pour qu'on puisse introduire à la légère des institutions qui ne soient pas exemptes d'esprit de parti, d'intrigues secrètes et de passions. En parlant de la législation, un des écrivains les plus libéraux, Rousseau, s'exprime ainsi : « — La volonté générale est toujours droite; mais le juge-

ment qui la guide n'est pas toujours éclairé. » — « Comment une multitude aveugle, qui souvent ne sait ce qu'elle veut, parce qu'elle sait rarement ce qui lui est bon, exécuterait-elle d'elle-même une entreprise aussi grande, aussi difficile qu'un système de législation? De lui-même, le peuple veut toujours le bien; mais de lui-même il ne le voit pas toujours. Il faut lui montrer le bon chemin qu'elle cherche. » (*Du Contrat social. De la Loi.*)

Or, la base de la législation repose sur les lois fondamentales de la nation. Ce sont les hommes éclairés et honorables qui peuvent donner la vie à ces lois. Donc le premier devoir de la nation qui veut s'organiser sur des bases solides, c'est d'étouffer en elle-même l'esprit de parti. Puisqu'il est impossible qu'il n'y ait aucun parti dans une nation, de même qu'il est impossible de les détruire en un instant, il suffira de restreindre ou de neutraliser leur action. Tous les principes exclusifs sont aussi meurtriers pour la liberté générale que pour la sûreté publique. Deux camps principaux et opposés l'un à l'autre, appelés l'aristocratie et la démocratie, ont autant d'éléments nuisibles à la totalité de la nation. Qu'importe que des cercles aristocratiques ou démocratiques existent dans une société, pourvu que ni l'un ni l'autre n'agissent selon ses vues. Les lumières et la vérité sont les seuls guides légitimes de la nation, et non tels ou tels principes. Or qu'est-ce que la lumière et la vérité? Les gens impartiaux répondront seuls à cette question.

Les idées exagérées conduisent toujours aux solutions extrêmes. De l'aristocratie naît le despotisme d'en haut; de la démocratie provient le despotisme d'en bas. Qu'il s'appelle César ou tribun, cela m'est égal. Il n'est pas de nation, je crois, qui ne partage mon avis.

Il m'importe beaucoup d'établir nettement une distinction entre le peuple et la nation, c'est-à-dire entre la partie qui n'est point encore parvenue à maturité, et la totalité pleine et entière, mais je tiens encore plus à marquer la différence qui existe entre peuple et peuple, c'est-à-dire que je veux séparer de l'idée de corps politique une certaine classe composée de factions diverses qu'on appelle ordinairement peuple, mais à tort. Pour ne

pas manquer de respect au peuple, qui, partie essentielle du tout qu'il concourt à former, est à la nation ce que les poumons sont à l'homme, ce que les feuilles sont à l'arbre, il faut ne pas le confondre avec cette multitude, cette foule de fainéants dont se compose la tourbe, la populace. Ce sont des parasites, le gui de l'arbre, des bourdons, les plus grands ennemis du peuple, très-souvent les plus orageux, et en assez grand nombre dans chaque nation. On peut les diriger facilement en flattant leurs passions. Aussi ont-ils beaucoup de chefs. Partout où de telles gens entrent dans la composition d'un pouvoir souverain, ils conduisent la nation à un abîme de malheurs. La chose la plus importante est donc de faire en sorte que la souveraineté ne soit pas exposée aux influences des parasites. Ce sont eux qui ont discrédité l'autorité du peuple, malgré la sincérité de ses sentiments, la droiture de ses tendances et la générosité de son but. C'est pour cette raison que je rejette l'expression, *la souveraineté du peuple*, généralement adoptée, et que je reconnais *la souveraineté de la nation*.

En latin, le mot : *populus* est essentiellement différent de la multitude : *turba*. La même différence se trouve en grec et en hébreu. Ce n'est pas le peuple, mais bien la tourbe aidée de soldats qui saisit le Christ et le conduisit devant les lieutenants de l'empereur, et c'est elle qui le fit mourir. Partout où le peuple a agi, ce fut selon les conseils des anciens (*seniores*.)

Exposons les systèmes qui, en général, dirigent une nation organisée sous l'influence d'idées et de principes exclusifs.

De *l'aristocratie* ou *pouvoir des hommes puissants* dérivent : 1° *la génocratie*, ou domination de familles, appelée habituellement l'aristocratie de caste; 2° *la plutocratie*, ou domination de la richesse, autrement dit aristocratie d'argent; 3° *la charitocratie*, c'est-à-dire le règne de la grâce et des protections; 4° *l'oligocratie*, c'est-à-dire le pouvoir d'un petit nombre d'individus alliés au moyen des forces ci-dessus mentionnées, ou le gouvernement *oligarchique*. Toutes ces catégories existent constamment.

De *la démocratie* ou *pouvoir du peuple* proviennent : 1° *la démocopie*, ou système de flatterie à l'endroit du peuple en vue de

l'intérêt personnel des meneurs; 2° *la dolocratie,* ou domination de la ruse; 3° *l'ochlocratie,* ou règne de la populace; 4° *la moriocratie,* ou domination de la folie; 5° *l'agyocratie,* ou le règne de la rue; 6° *l'amathocratie* ou *scotocratie,* domination de l'ignorance. Dans ces systèmes, la *démopagie* ou l'art de prendre le peuple dans des piéges qu'on lui tend revient le plus souvent et se manifeste d'habitude pendant une révolution sous forme de réaction.

Le résultat des systèmes que nous venons d'énumérer, soit qu'ils règnent simultanément, soit qu'ils s'entrechoquent, est le triomphe de la violence, c'est-à-dire : *la biocratie.*

C'est la vérité et la vertu qui doivent être les seules forces dominantes dans la nation; ces deux principes unis doivent donc régner, à savoir : *l'aléthocratie* et *l'arétocratie,* ou la domination de la vérité et de la vertu. Sur ces principes s'élève *l'ethnocratie* ou *souveraineté de la nation* (1).

QUELLE DOIT ÊTRE EN EUROPE LA FORME DE GOUVERNEMENT?

« Il y a deux sortes de tyrannies, dit Montesquieu : une réelle, qui consiste dans la violence du gouvernement; et une d'opinion qui se fait sentir lorsque ceux qui gouvernent établissent des choses qui choquent la manière de penser d'une nation. (*Espr. des Lois,* l. XIX, ch. III.)

Il faut bien faire attention, — dit cet auteur en continuant, — à ne pas changer l'esprit de la nation. On ne peut pas changer tout subitement.

---

(1) J'explique les mots grecs dont je me sers : γένος, le genre, la famille ; ἐυγενής, bonne famille ; πλοῦτος, la richesse ; χάρις, la grâce, la protection; δημοκόκος, le flatteur du peuple ; δόλος, la ruse, la tromperie; μορία, la folie, la fantaisie ; ἀγυία, la rue; ἀμαθής, ignorant, sot; σκοτος, les ténèbres ; πάγε, le piége ; βία, la force ; ἀλήθειν, la vérité; ἀρετή, la vertu; αυτόνομος, qui se gouverne d'après ses propres lois, et qui est indépendant. *Ethnocratie* veut dire la même chose que autonomie, mais je me sers du premier terme parce que le second est pris dans une acception erronée.

Ce sont des remarques importantes et pratiques. Il ne s'agit pas de renverser et de changer tout en un moment, mais de poser les bases fondamentales de la réforme future. Si l'on peut éviter l'effusion du sang et les troubles d'une révolution, pourquoi ne pas le faire?

Chaque nation n'est pas prête à recevoir des formes identiques de gouvernement. Il faut bien distinguer une forme d'une autre. Sous le nom de forme gouvernementale on comprend en général l'exposé collectif du caractère, de l'ordre et des rapports qui existent entre les autorités d'un pays. Mais elle peut être *réelle ou nominale*. Elle est réelle quand elle présente en effet le caractère du gouvernement, dont elle porte le nom. Elle est nominale quand elle ne porte pas le nom correspondant à son caractère, quand elle ne répond pas à ce que promet son titre. Dans le premier cas, la constitution officielle est sincère; dans le second, elle est fausse et hypocrite. Dans le premier cas, le pouvoir agit avec la nation d'une manière franche; dans le second il la trompe. Le gouvernement despotique qui règne sans constitution est franc; le gouvernement qui se couvre d'une constitution et règne despotiquement, est hypocrite. La nation qui promulgue ses statuts et qui tient leur exécution dans ses mains, obéit à une *forme gouvernementale réelle*. Le pays, auquel on a imposé des lois, dont l'exercice dépend du bon plaisir, n'a qu'une *forme constitutionnelle nominale*, quand même il posséderait la constitution la plus libérale.

En Asie, la forme du despotisme est réelle; dans la plupart des États européens, le constitutionnalisme n'est qu'une forme nominale, au fond c'est le système asiatique qui y règne.

Il y a des nations qui se sont tellement habituées à une certaine forme de gouvernement, que si on lui ôtait son caractère principal, elles regarderaient ce changement comme un malheur pour elles. Les gens les plus raisonnables s'imaginent que ce n'est que dans un pays monarchique que règne l'ordre. Il leur suffit que quelqu'un soit assis sur le trône. C'est triste, mais c'est ainsi!

A ceux-là, ce n'est la peine de présenter ni faits ni comparai-

sons historiques, de rien expliquer ou démontrer. Ils ne comprennent pas ou ils ne veulent rien comprendre; tel est l'organisme de leur esprit. Comme l'obstination est un des principaux signes de la nature corrompue de l'homme, un trop grand désir de le convaincre, pourrait changer l'obstination en résistance.

Or, dans toute réforme sociale, lorsqu'on désire le bien public, il faut avant tout éviter autant que possible le choc d'éléments contraires. D'ailleurs, ceux qui veulent maintenir l'ancien ordre de choses ont toujours une prépondérance marquée.

Mais, d'un autre côté, les nations exigent impérieusement que satisfaction soit donnée à leurs besoins. Le progrès ne peut se prosterner devant ces rétrogrades pour cette seule raison, que cela leur semble bon. A cet égard, de certaines concessions pourraient avoir lieu. Puisque quelques nations se sont accoutumées à une forme nominale, d'autres à une forme monarchique sans entrer au fond de sa signification véritable, on peut leur laisser ces formes, à condition que les lois nationales seront établies et garanties. Ces formes nominales pourront subsister, mais à l'inverse de ce qui se passe aujourd'hui, c'est-à-dire qu'il n'en restera que le nom. De cette manière on satisfera les deux parties. Ce sera *la forme pour la forme*. Et pourtant la forme réelle du gouvernement sera celle que les pouvoirs nationaux organiseront d'après leurs propres institutions.

Dans les pays où la nation serait moins sensible à de brusques changements, ce dualisme dans la forme du gouvernement n'a pas de raison d'être.

Les inconvénients du premier système se présentent d'eux-mêmes et entraînent de lourdes dépenses. Donc que la nation paye pour le titre et pour l'honneur de posséder une couronne. D'ailleurs, s'il est impossible de faire autrement, il faut faire ce qu'on peut, et non ce qu'on doit.

Ici se pose cette question : que deviendront les dynasties ? Oh! que les monarques chassent pour toujours de leur esprit cette préoccupation, s'ils tiennent à conserver quelque temps encore leurs dynasties sur le trône. Gouverner une nation uni-

quement en vertu du principe dynastique, c'est non-seulement violer la dignité humaine, mais même le sens commun. Comment! un vaurien ou un ivrogne, un sot, un libertin ou un tyran aurait autant de droit de se mettre à la tête d'une nation, qu'un homme doué de grands talents, qu'un homme vertueux et ami de ses subordonnés? Et pourquoi? parce qu'il appartient à telle ou telle dynastie? Les monarques honnêtes eux-mêmes devraient rougir à cette pensée.

Si une nation voulait, en gardant la forme nominale de la monarchie, conserver sur le trône la dynastie qui régnait jusque-là, ce désir doit être circonscrit dans l'intérêt même de cette nation pour le besoin et pour la sûreté des autres. Nous savons que les luttes dynastiques ont déchiré la société durant des milliers d'années. Si l'on posait la question de déterminer uniquement et sans nommer les causes secondaires, quelle est *la source principale* des longues guerres entre les nations et celle des malheurs qui en ont découlé, nous n'aurions d'autre réponse que celle-ci : la compétition des dynasties aux différents trônes. C'est l'histoire qui résout ainsi cette question.

Le seul moyen de permettre le maintien de quelques dynasties sur le trône, dans les pays où la nation tient au spectacle d'une couronne, c'est le mérite personnel des membres de la famille régnante et leur soumission à la volonté de la nation, c'est-à-dire à sa souveraineté. Le mérite personnel d'un membre d'une dynastie consiste dans sa vertu, dans son éducation, ses idées, sa façon de vivre, en un mot dans une garantie morale qui peut lui donner le droit d'être un *représentant digne* de la nation qui se gouverne par ses propres statuts.

Je prévois le reproche qu'on va me faire : « Le roi n'est donc que pour la forme, il n'est plus rien. » — Je réponds : Il vaut mieux qu'il ne soit rien, que d'être un tyran.

La nation n'aime-t-elle pas mieux payer un roi qui n'est rien, que de subir un tyran? D'ailleurs, qui est-ce qui gouverne l'Europe depuis les temps les plus reculés? Les maîtresses ou les ministres. Sur mille monarques vous en trouverez à peine un qui ait gouverné par lui-même d'une manière sage et équi-

table. Eh bien, qu'au lieu des maîtresses ou des ministres, ce soit la nation qui gouverne elle-même. Voilà toute la différence.

Alors à quoi bon un roi ? me demandera-t-on. Ah ! que la nation qui veut absolument avoir un roi réponde à cette question. Si j'étais forcé de l'expliquer, je dirais : un roi est nécessaire pour les gens à préjugés et les ignorants, pour les esprits insubordonnés et pour tous ceux qui ne comprennent pas la force de la loi et auxquels le seul mot de roi en impose; pour ceux qui se sont habitués à s'épanouir, à saluer bas, à redresser leur échine et à se prosterner devant la majesté monarchique, pour cette multitude de gens qui sont en grand nombre dans chaque pays et qu'on ne peut amener autrement à un progrès tranquille ou maintenir dans l'ordre. Enfin j'ajoute encore une raison : en conservant la dignité royale dans les pays où la volonté nationale l'exigerait, le roi qui comprendrait bien sa position, prendrait le parti de la nation et ne troublerait point son action.

Est-ce qu'un roi, sans pouvoir, cesse d'être un honnête homme, s'il l'était auparavant ? N'a-t-il pas une foule de moyens de devenir utile à sa nation s'il l'aime véritablement ? Est-ce que la dignité de roi consiste à conspirer avec les souverains, à intriguer avec ses ministres, à tromper sa nation et tirer d'elle des impôts? Un homme digne de ce nom, qui veut être utile à la société, trouvera toujours à employer son activité.

Ainsi donc la nécessité exige qu'on se conforme à l'esprit de la nation et à certaines de ses habitudes.

Le gouvernement monarchique de sa nature est contraire aux lois naturelles et aux tendances sociales ayant pour but le perfectionnement de l'homme. C'est une forme passagère. Pour l'admettre il faudrait supposer que l'humanité ne fera aucun progrès ni dans la justice ni dans la moralité. Pourtant il n'en est pas ainsi. Partout où la nation jouit d'une liberté plus large, elle respecte d'autant plus la justice, car elle-même en a besoin. L'exemple contraire ne se présente qu'en deux cas : 1° quand la liberté n'est pas suffisamment définie par les lois, ou 2° quand elle n'a aucunes limites. Dans ces deux cas, une classe de la nation a ordinairement la prépondérance sur

l'autre. Voilà pourquoi les partisans de l'aristocratie se déclarent contre les démocrates, et c'est pourquoi ceux-ci tonnent contre ceux-là. Les défauts de l'organisation officielle ne sont pas la conséquence du principe de liberté universelle, mais d'une mauvaise application de ce principe. Des lois qui définissent mal la liberté peuvent faire autant de tort à la nation que des lois qui restreignent mal le pouvoir monarchique. Les abus de la liberté donnent les mêmes résultats que les abus du pouvoir monarchique. Cependant si les nations ont souffert parfois des excès de la liberté, il ne s'ensuit pas que la forme monarchique soit ce qu'il y a de meilleur. Des malheurs beaucoup plus grands sont tombés sur l'humanité de la main des monarques que de la main des meneurs les plus exagérés de la liberté absolue.

La forme monarchique empêche la nation de mûrir. La réduire à n'être qu'une lettre morte, un vain mot, serait faire un pas de géant sur la route du progrès social et prévenir des bouleversements qui peuvent être également funestes aux deux partis.

Il y a des gens qui ont trouvé les principes monarchiques dans le christianisme. Ils se trompent et n'en comprennent pas l'esprit. C'est pour cela que j'ai cité plus haut quelques passages de l'Écriture, afin de repousser cette opinion généralement adoptée. Nous reviendrons sur cette question avec plus de détails. Quoique le Christ, comme je l'ai déjà dit, ne soit pas venu fonder un système politique, quiconque voudra examiner sérieusement la Bible, trouvera dans les paroles du Sauveur peu de considération pour le pouvoir royal. En parlant à ses disciples il s'exprime ainsi : « Heureux les yeux qui voient ce que vous voyez ! Car je vous déclare que beaucoup de prophètes et *de rois* ont souhaité de voir ce que vous voyez, et ne l'ont point vu; et d'entendre ce que vous entendez, et ne l'ont point entendu. » (S. Luc, x, 23, 24).

La circonstance qu'ici les rois sont placés à côté des prophètes, pourrait ajouter quelque chose à la dignité des premiers aux yeux de ceux qui voudraient donner une autre signification à ces paroles. Mais reportons-nous à cet autre passage, quand le Christ

parle, comme pour s'en moquer, de la cour royale et des employés qui entourent le trône. « Ceux qui étaient venus de la part de Jean, s'en étant retournés, Jésus s'adressa au peuple et lui parla de Jean en cette sorte : « Qu'êtes-vous allé voir dans le désert? un roseau agité du vent? Qu'êtes-vous allé voir? un homme vêtu avec luxe et avec mollesse? Vous savez que c'est dans les palais des rois que se trouvent ceux qui sont vêtus magnifiquement et qui vivent dans les délices.» (S. Luc, vii, 24, 25.) Ces paroles me semblent très-concluantes.

Pour bien des gens le césarisme est un mot magique. Il cache une idée aussi dangereuse pour les gouvernants que pour les gouvernés! Si César fut un génie, ni chaque dynastie, ni chaque siècle n'ont la force de produire des génies; s'il n'en fut pas un, le césarisme n'a aucun sens. Qu'était César? Sans doute un grand homme à tous les égards; c'était un grand capitaine, un homme d'État, un législateur, un savant, un orateur, un historien, un poëte, un mathématicien et même un architecte. Mais malgré tout cela c'était un tyran, et un homme vain, qui ne pensait qu'à lui-même. Aux décrets sanglants de Sylla, il en ajoutait de plus sévères encore; il introduisait la confiscation des biens. En voulant tout faire par lui-même, il oubliait que les réformes ainsi introduites dans toutes les branches d'administration et de législation, et la liberté même, si elle vient d'en haut, comme don d'une seule main toute-puissante n'ont rien de solide; car ce que l'un concédera aujourd'hui, un autre peut le reprendre demain. La puissance des Césars n'a de portée qu'autant qu'elle est soutenue par la nation. Rien ne peut garantir sa durée, tandis que le pouvoir des nations est immortel.

Montesquieu et Rousseau sont d'accord sur ce point, qu'il n'y a pas de forme de gouvernement qui convienne également à tous les pays. Ils exposent longuement cette vérité, et les raisons qu'ils donnent à l'appui de leurs affirmations n'ont rien perdu de leur valeur aujourd'hui. Avec la sagacité qui leur est propre, ils analysent les différentes formes de gouvernement, leurs qualités et leurs défauts. Il n'y a rien à ajouter aux paroles de ces deux penseurs éminents. Le premier définit la liberté politique de la

manière suivante : « La liberté politique ne consiste point à faire ce que l'on veut. Dans une société où il y a des lois, la liberté ne peut consister qu'à pouvoir faire *ce que l'on doit vouloir et à n'être point contraint de faire ce que l'on ne doit pas vouloir.* » Rien de plus exact que cette définition. L'auteur continue : « Il faut se mettre dans l'esprit ce que c'est que l'indépendance, et ce que c'est que la liberté. La liberté est le droit de faire tout ce que les lois permettent ; et si un citoyen pouvait faire ce qu'elles défendent, il n'aurait plus de liberté, parce que les autres auraient tout de même ce pouvoir. La démocratie et l'aristocratie ne sont point des états libres par leur nature. La liberté politique ne se trouve que dans les gouvernements modérés. Mais c'est une expérience éternelle que tout homme qui a du pouvoir est porté à en abuser. Il va, jusqu'à ce qu'il trouve des limites. Qui le dirait? la vertu même a besoin de limites. » (*Esprit des lois*, l. XI, c. III, IV.)

« Autant le ciel est éloigné de la terre, autant le véritable esprit d'égalité l'est de l'esprit d'égalité extrême. Le premier ne consiste point à faire en sorte que tout le monde ou que personne ne soit commandé, mais à obéir et à commander à ses égaux. Il ne cherche pas à n'avoir point de maîtres, mais à n'avoir que ses égaux pour maîtres. La place naturelle de la vertu est auprès de la liberté; mais elle ne se trouve pas plus auprès de la liberté extrême, qu'auprès de la servitude. (*Ibid.*, l. VIII, c. III.)

« Les grands succès, surtout ceux auxquels le peuple contribue beaucoup, lui donnent un tel orgueil, qu'il n'est plus possible de le conduire. Jaloux des magistrats, il le devient de la magistrature; ennemi de ceux qui gouvernent, il l'est bientôt de la constitution. (*Ibid.*, c. IV.)

« L'aristocratie se corrompt lorsque le pouvoir des nobles devient arbitraire. Quand les familles régnantes observent les lois, c'est une monarchie qui a plusieurs monarques, et qui est très-bonne par sa nature; presque tous ces monarques sont liés par des lois. Mais quand elles ne les observent pas, c'est un état despotique qui a plusieurs despotes. (*Ibid.*, c. V.)

« Le principe de la démocratie se corrompt non-seulement lorsqu'on perd l'esprit d'égalité, mais encore quand on prend l'esprit d'égalité extrême, et que chacun veut être égal à ceux qu'il choisit pour lui commander. L'esprit d'inégalité mène à l'aristocratie ou au gouvernement d'un seul; l'esprit d'égalité extrême conduit au despotisme d'un seul, comme le despotisme d'un seul finit par la conquête. (*Esprit des lois*, liv. XI, c. II.)

« S'il y avait un peuple de dieux, il se gouvernerait démocratiquement. Un gouvernement si parfait ne convient pas à des hommes. » (Rousseau, *Du Contr. soc. De la Démoc.*)

« Mais, au fond, ce n'est ni par l'histoire ni par l'étude des faits politiques que la question doit être tranchée. Les faits sont comme la cloche de Londres; chaque système les fait parler pour lui. La méthode la plus sûre est d'interroger *le droit et la nature*, toujours d'accord avec le droit. La liberté est-elle un droit? la nature nous fait-elle pour être libres? Si la liberté est un droit, l'Etat ne peut se développer au point de nuire à la liberté sans blesser la justice; si nous sommes faits pour la liberté, l'Etat ne peut nous réduire à une condition passive, sans condamner l'humanité à rester au-dessous de sa destinée. C'est donc entre la liberté et le pouvoir absolu qu'il faut choisir. Tout est là. » (Jules Simon. *La liberté.*, ch. III, *L'autorité.*)

Ce sont là des vérités incontestables, des axiomes à respecter dans toute organisation ou réorganisation d'un pays.

Quel est le moyen d'éviter le despotisme de la monarchie, de la bureaucratie, de la diplomatie et tous les malheurs qui en résultent pour les nations, en évitant à la fois les inconvénients des systèmes aristocratique ou démocratique? Ma réponse sera brève : c'est en anéantissant la force des uns et en neutralisant celle des autres.

Toute force n'est force qu'autant qu'elle se fait connaître par des résultats. Si son activité s'arrête, elle n'a plus aucune valeur et se réduit à rien. Ce ne sont ni les monarques ni les aristocrates, ni les démocrates qui, abusant de leur pouvoir ou de leur influence, sont dangereux pour la liberté des nations; c'est la prééminence de tel ou tel système. La tête de Louis XVI, ce

despote innocent, qui, lui-même, ne se savait pas despote, n'emporta pas en tombant le mécanisme de l'oppression. L'assassinat de Latour à Vienne et celui de Lamberg à Pesth n'ont pas aboli le pouvoir des ministres. « *Tout pour le peuple et rien par le peuple* » fut le principe de Metternich, principe qu'observent rigoureusement tous les cabinets. *Rien pour les monarques, tout par la nation,* tel doit être le principe de l'Europe.

La prévoyance et la modération sont nécessaires pour venir à bout des réformes. Les principes peuvent et même doivent être radicaux. Il faut qu'ils soient diamétralement contraires aux principes adoptés jusqu'ici par les gouvernements, mais qu'on les introduise dans la pratique d'une manière insensible. Or, la modération consiste à éviter, dans la direction des choses, toute effervescence des esprits parmi des éléments hétérogènes.

Je sais bien que là est tout le problème. Le nœud de la difficulté réside dans l'établissement d'un principe. C'est la bonne volonté qui doit la résoudre, à moins qu'on ne veuille qu'elle ne soit tranchée par la force. « C'est donc entre la liberté et le pouvoir absolu qu'il faut choisir. » Que les monarques choisissent.

En leur qualité de société libre, les nations ont le droit de déclarer leur volonté et de proclamer leurs lois fondamentales.

Pour prévenir les malentendus et les troubles, il faut faire une différence entre *la volonté générale* et *la volonté de tous.* J'ai déjà dit que la volonté générale consiste dans la volonté des représentants éclairés et vertueux de la nation, élus pour décider sur ses besoins et ses lois. La volonté de tous n'est qu'une anarchie qui les conduit au despotisme. Ce n'est pas une volonté.

Comme nous l'avons déjà vu, les lois fondamentales de la nation sont : 1° droit de la nation à la souveraineté; 2° droit à la propriété du pays dans ses limites naturelles; 3° la définition du pouvoir national et de ses actions. Par suite de ces trois lois, la nation est *maîtresse d'elle-même, propriétaire et maîtresse de sa terre.*

La première loi fonde le principe suivant : la nation est son *autocrate* à elle-même, c'est-à-dire maîtresse de son indépendance, et comme corps politique elle est *une ethnocratie auto-*

nomique, ou *force nationale*, une *puissance* se gouvernant d'après ses propres lois. La nation dit d'elle-même : « *Je suis celui qui suis.* » C'est de cette manière que la nation exprime sa souveraineté ; la conscience de sa force, voilà son pouvoir suprême.

Mais cette première loi n'indique pas encore *comment* doit être la nation, de quelle manière elle doit se gouverner elle-même et régir sa propriété. La troisième loi, en vertu de laquelle la nation proclame sa volonté et dit « *je veux,* » décide sur ce point.

Cependant il ne suffit pas à la nation d'avoir son existence et sa volonté. Il faut que l'une et l'autre soient définies de telle sorte qu'elles ne restreignent ni l'existence ni la volonté des autres nations. La nation est une unité collective et indivisible dans le sein de la société entière. De là découle le rapport entre la nation et la société, c'est-à-dire, que la nation a ses devoirs envers la société, de même que celle-ci a les siens envers chaque nation.

A cet égard il existe entre l'homme individuellement et la nation le même rapport qu'entre celle-ci et la société. Je définis la liberté politique de cette manière encore : la liberté politique consiste en ce que la liberté générale ne restreigne pas la liberté individuelle, et réciproquement que la liberté individuelle ne porte aucune atteinte à la liberté générale. Dans les rapports internationaux je dis donc que la liberté sociale consiste en ce que la liberté des nations ne restreigne pas la liberté individuelle d'une nation, et réciproquement que la liberté de chaque nation n'attaque pas la liberté sociale.

Evidemment il en est de même des institutions contraires à la liberté. Le gouvernement sincèrement ou hypocritement despotique est aussi nuisible à la nation qui, individuellement, souffre sous lui, qu'à la société tout entière qui en pourrait souffrir.

De là résulte premièrement : le besoin de la solidarité entre les nations, et en second lieu, la nécessité d'introduire en même temps un système de gouvernement, en réalité partout analogue, alors même que les formes dussent, jusqu'à nouvel ordre, rester nominalement telles quelles dans certains pays.

Il est donc du devoir de *chaque nation* d'adopter des lois

qui, en garantissant la liberté nationale, n'empêchent pas le libre développement des nations voisines et qui en même temps restreignent sa liberté de manière qu'elle ne porte aucune atteinte aux lois des autres nations. La première condition sera remplie par la reconnaissance des lois fondamentales politiques; la seconde, en donnant une portée réelle à ces lois.

La nation est maîtresse d'elle-même par la loi naturelle. Cela constitue sa liberté individuelle. Par conséquent sa souveraineté est éternelle et inaltérable. En disant *je suis*, elle dit aussi *je fus* et *je serai*. Mais elle ne peut s'exprimer de la même manière en parlant de sa volonté. Lorsqu'elle dit, *je veux ainsi*, elle ne peut pas dire : *j'ai voulu* et *je voudrai ainsi*. Le progrès de la civilisation et des rapports sociaux change les besoins et les désirs. Autre a été le désir de la nation hier, autre il est aujourd'hui, et autre encore il sera demain. La définition de la volonté nationale serait donc en ceci une restriction des lois fondamentales. C'est la seconde et la troisième loi qui sont assujetties à des restrictions. La première loi, par sa nature, est immuable.

J'ai déjà dit que le pays est la propriété de la nation; mais comme propriété obtenue par voie de succession, elle appartient à la postérité. Donc la nation n'a aucun droit de disposer de cette propriété, bien qu'elle puisse la régir.

Si la nation voulait disposer de sa liberté et se soumettait volontairement à la servitude, elle se rendrait coupable d'un crime contre nature ; elle ne serait plus un groupe d'hommes mais un troupeau de bétail. Sa liberté n'est pas exclusivement à elle, mais elle appartient aussi aux générations futures. De même le pays, comme propriété, n'est pas uniquement la propriété individuelle. De quel droit la nation pourrait-elle donc priver ses descendants de leur propriété? Mais ce que je dis du pays et de la nation ne peut être appliqué aux provinces séparées et aux petites branches de tribus qui n'ont pas assez de force pour former une existence politique distincte et qui n'ont jamais possédé une vie nationale à son complet développement. Si un pays qui ne peut atteindre à une existence indépendante et distincte, et qui n'en réalise pas les conditions se réunit ou veut se réunir à une puissance libre et

plus grande, afin d'éviter le danger qui le menace de la part d'un voisin avide; s'il se sépare ou veut se séparer d'un état moins policé pour s'unir à une nation plus civilisée, un tel acte montre alors non-seulement le patriotisme, mais encore le sentiment du devoir. L'histoire nous fournit beaucoup d'exemples de ce genre.

La nation étant maîtresse d'elle-même a plein droit de se gouverner à son gré, tant qu'elle ne nuit pas au développement libre de toute la société, mais elle n'a nullement le droit d'établir un système de gouvernement obligatoire pour ses descendants, s'il est contraire à la liberté.

Les lois fondamentales politiques de la nation, comme lois naturelles, constituent sa propriété éternelle, mais le mode de se gouverner d'après ses propres lois, bien qu'il soit invariable dans son essence, doit changer dans son application et dans ses effets. La nation sans cesser d'être maîtresse et propriétaire, n'ayant même pas le droit de renoncer à sa souveraineté et à sa propriété, peut et doit changer avec le temps, c'est-à-dire perfectionner les moyens de régir ses biens ou de se gouverner. Aussi, le pouvoir législatif, qui est la conséquence du droit de se gouverner, est progressif comme la nation même.

Il est évident que les lois cardinales politiques que j'appelle lois fondamentales nationales ne peuvent être changées par la nation; d'abord parce qu'elles sont naturelles, et qu'ensuite à titre de propriété inaliénable de la nation, elles appartiennent à la postérité. En cela consiste la restriction du *mode de se gouverner*.

Il est aussi évident que la nation, en acceptant une autre forme de gouvernement que celle que les lois naturelles lui donnent, ne peut répondre que ses successeurs en feront autant, car dans ce cas elle deviendrait despote, et imposerait le joug à des mineurs et à ceux qui ne sont pas encore nés. Elle leur tendrait des piéges anticipés. Donc, la nation n'a pas le droit d'appeler sur le trône une dynastie et de lui prêter un serment de fidélité qui engagerait les générations futures. Cela est en contradiction non-seulement avec le droit, mais aussi avec le bon sens.

En un mot, toutes les constitutions qui ne sont pas établies sur la base des lois fondamentales nationales, peuvent être changées à chaque instant et n'obligent personne.

Il suit de ce que je viens de dire que la forme *réelle* de gouvernement est une conséquence naturelle de l'existence et du rapport des lois fondamentales. Et en vérité il ne pourrait en être autrement. La forme n'est pas accidentelle ou arbitraire, elle se modèle sur les tendances et le fond même des choses. C'est de l'arbitraire dans l'adoption des lois que provient l'arbitraire dans la forme, et c'est ce qui en rend la modification facile. Il n'en reste qu'un vain nom, un voile insignifiant, un décor en désaccord avec la pièce qui se joue sur le théâtre de la politique.

Pour la distinguer de toute forme factice, on pourrait nommer naturelle la forme réelle de gouvernement créée par les lois fondamentales. Elle peut se modifier, suivant les besoins locaux et la volonté nationale, mais en tout cas le changement de couleur, quelques ornements et enjolivements ne porteront aucune atteinte à la forme naturelle.

Pour neutraliser les forces contraires au développement normal de la nation, il faut mettre à leur place d'autres forces qui soient de dignes moteurs du mouvement social. Ne parlons plus de la monarchie, dont le seul nom est si antipathique à tant de monde, ne parlons plus de la république qui effraye tant d'autres personnes. Cherchons plutôt un terme général dans la *nature même* des choses pour désigner la forme de gouvernement. Nous l'avons sous la main. On trouvera sa signification dans l'essence des droits humains ; le mot pour cette dénomination, comme pour beaucoup d'autres, se trouve dans la langue de la grande nation qui, jadis, fut la source de la civilisation européenne.

Qui doit *gouverner* la société ? *La loi*. Pour que la loi ne se trompe pas, elle doit renfermer dans son esprit la *vérité* et la *vertu*. Il ne peut y avoir d'autre juge suprême pour décider si la loi est bonne ou mauvaise que la suprême autorité de l'homme, la plus haute raison théorique et pratique, la pensée, *l'intelligence*. Donc la forme naturelle de gouvernement n'est pas la

monarchie, mais *la noarchie* ou *la nomarchie*. Le premier terme veut dire l'autorité de la raison, et le second celle de la loi (1).

La noarchie, comme pouvoir et comme gouvernement, crée *les forces* au moyen de la vérité et de la vertu et, par là, elle donne naissance à l'*alétocratie* et à l'*arétocratie*, deux éléments fondamentaux de l'esprit des lois; et à l'aide de la nomarchie elle est la cour suprême qui représente *l'ethnocratie* ou *la Majesté nationale*.

La nation, la vérité et la vertu sont donc des forces; *la raison* et *la loi* sont des pouvoirs *gouvernants*.

J'appelle *Ethnopolie* ou *Puissance nationale*, le corps politique soumis au gouvernement de la raison et de la loi, en le considérant comme *communauté nationale* (2).

Pour exprimer *la volonté générale*, il faut le concours de *la volonté de tous*; en d'autres termes : pour former un corps représentatif, il faut *une assemblée générale de la nation*, c'est-à-dire *l'agora*. Les membres élus par la nation, comme pouvoir suprême, pour déterminer la portée de ce pouvoir et pour définir le moyen de se gouverner, forment un corps intermédiaire entre la nation considérée comme majesté et la nation considérée comme subordonnée à la majesté nationale. En unissant, par la position centrale qu'ils occupent; le pouvoir suprême avec ses subordonnés, ces membres sont les médiateurs de l'assemblée générale et se nomment *des mésagores*. J'appelle le corps collec-

---

(1) Je distingue avec soin le pouvoir de la force. La nation qui veut garder sa liberté ne doit pas admettre que le pouvoir soit une force ni que la force subsiste comme pouvoir. Les mots grecs indiquent parfaitement cette différence. Ἀρχή, veut dire l'autorité, le pouvoir légitime, la fonction, même le mérite. Le verbe κρατέω signifie avoir une prépondérance, une force. Νόος, raison, intelligence. La *Noarchie*, c'est le pouvoir de la raison. Νόμος veut dire la loi. La *Nomarchie* est le pouvoir de la loi. L'*Alétocratie* est la force de la vérité; l'*Arétocratie*, la force de la vertu. Le pouvoir gouverne, la force exécute.

(2) Ἔθνος, nation; πόλις, *civitas*, *cité*; la nation unie en corps politique; πολίτης, citoyen; ἀγορά, l'assemblée du peuple; μέσον, intermédiaire; μεσίτης, médiateur; de là, *Mésagore*.

tif des représentans de la nation créée de la sorte, *Corps* ou *Chambre mésagorique.*

L'intérêt de chaque nation, étant de trouver le plus grand nombre d'alliés pour la défense et la sûreté commune, tous les pays doivent se réunir et former une confédération politique. J'appelle la réunion de plusieurs nations en confédération *Cœnopolie* ou *Puissance sociale.* Plusieurs chambres mésagoriques prennent part à l'élection du *conseil cœnopolique* (1).

ETHNOPOLIE.

La chambre mésagorique, comme émanation *de la volonté de tous,* est l'organe de *la volonté générale;* comme corps représentant toute la nation, elle est l'expression de l'ethnopolie. Donc, elle ne crée pas de lois fondamentales, car elle les a en elle-même, c'est-à-dire qu'elle est investie de l'ethnocratie ou de la souveraineté nationale, du droit de propriété sur le pays et de l'autonomie. Elle doit se conformer à ces lois et n'a pas le droit de les léser, car ce sont des lois naturelles. En cela consiste justement la restriction des prérogatives de la chambre mésagorique.

Puisqu'il n'y a rien de plus dangereux pour la nation, surtout dans des ethnopolies de quelque étendue, que le suffrage universel immédiat, la majorité ne comprenant pas ses besoins réels, c'est dans toutes les circonstances sans exception où il y va de l'ethnopolie entière, le pouvoir suprême noarchique, émanant de la chambre mésagorique qui doit décider de tout d'après une forme établie. Il est le gouvernement.

La chambre mésagorique étant la nation personnifiée dans un corps collectif et défini, composé de représentants, n'est encore ni pouvoir ni force, mais la source d'où découlent les pouvoirs et les forces. Ayant le droit de se gouverner, elle doit créer *le*

---

(1) Κοινός, commun; το κοινόν, bien public; Κοινωπολίκ, cité commune, puissance sociale.

pouvoir législatif comme organe de la volonté générale de la nation, et *la force exécutive* comme expression de la force suprême de l'ethnopolie.

En prenant en considération la situation actuelle de l'Europe, la corruption qui y règne, les intrigues qui y sont enracinées, les trames de la diplomatie, il faudrait augmenter le nombre des autorités, et pour écarter une foule d'employés, introduire le système de décentralisation pour *les intérêts locaux* de chaque province.

Les ressorts appelés à mettre en mouvement l'ethnopolie doivent être : 1° le pouvoir législatif; 2° le pouvoir gouvernant ou l'administration; 3° le pouvoir judiciaire; 4° la force exécutive et enfin 5° la sûreté nationale ou cour suprême de confiance, avec pleins pouvoirs illimités en cas de danger.

Dans la composition du pouvoir de la sûreté nationale entrent : a) *Le suprême tribunal de confiance*; b) *le comité de surveillance*, auquel il appartient de contrôler la direction de l'opinion publique et le mouvement de tous les pouvoirs nationaux; c) le *tribunal de paix* ou le *conseil arbitral* ayant pour but de prévenir les dissensions intestines. Du corps mésagorique dépend l'adoption ou le rejet de la forme nominale du gouvernement. Si la volonté des mésagores est que l'ethnopolie ait un roi, la nation au moyen d'un vote médiat, émané de la chambre mésagorique, dépose entre les mains de l'élu les *insignes* de la *dignité* royale. Le roi a le droit de présider les délibérations des pouvoirs nationaux suprêmes. L'élection du roi doit se répéter tous les cinq ans.

LA CÉNOPOLIE.

Les délégués des chambres mésagoriques forment l'union fédérale des nations unies ou le *Conseil Cénopolique*. Les relations réciproques des Ethnopolies définies par les Cénopolites sont examinées par les mésagores, et avec leur sanction elles obtiennent force de loi. Du pouvoir cénopolique dépend l'adoption ou

le rejet de la forme nominale du gouvernement. Si la volonté des Cénopolites est que la Cénopolie soit représentée par une seule personne, les Ethnopolies alliées déposent, par le vote de tous les Mésagores réunis, entre les mains de l'Archi-roi élu les *insignes de la dignité* archi-royale. L'archi-roi a le droit de présider aux délibérations des pouvoirs suprêmes nationaux dans toutes les Ethnopolies réunies. L'élection de l'archi-roi doit se répéter tous les cinq ans. Les pouvoirs réunis de la sécurité nationale forment *le Tribunal suprême de la confiance générale.*

LE CORPS MÉSAGORIQUE.

Le corps mésagorique, je le répète, est non-seulement la réunion des représentants de la nation, mais *la représentation* et comme l'essence de la nation. *J'insiste sur le mot représentation de la nation* et je voudrais être compris, parce que de la signification donnée au corps mésagorique dépend toute l'organisation sociale (1). Le corps mésagorique me représente la nation au complet, je l'envisage comme la nation entière, mais, comme la nation avec tout ce qu'elle renferme de meilleur, car l'assemblée générale doit choisir dans son sein pour cette représentation les membres qui se distinguent par leur sagesse et leurs vertus. Puisque la liberté véritable et bien comprise est la source d'une action sociale libre et normale, l'esprit doit être libre, c'est-à-dire exempt d'erreurs, de passions, de préjugés, de préventions, etc. La vertu comme émanation d'une volonté éclairée par la sagesse et dirigée par la conscience, doit être active et manifester par des actes son existence. Il est difficile et peut-être même impossible de réunir toutes ces conditions dans

(1) Rousseau, dans son *Contrat social*, étant contraire aux représentants, prétend qu'un peuple qui se donne une représentation n'est pas libre. Singulière idée. Comme si la liberté consistait à laisser accès dans les résolutions qui décident du sort de la nation, aux méchants et aux sots. Une assemblée ainsi formée peut donner l'esclavage pour résultat.

une seule personne, mais cela est tout à fait possible dans un seul corps collectif. Les défauts et les qualités peuvent s'équilibrer réciproquement, et s'il y a prépondérance des qualités les défauts disparaîtront d'eux-mêmes dans une assemblée d'hommes réunis au nom de la vertu et de la vérité. Il suffira donc que l'agora, c'est-à-dire l'assemblée générale de la nation, choisisse des hommes qui répondent autant que possible aux conditions nécessaires. L'idéal de la perfection n'existe pas en ce monde. Il faut prendre les hommes tels qu'ils sont. Les citoyens les plus sages et les plus vertueux du pays formeront un corps qui se rapprochera de la perfection. L'assemblée mésagorique comme nation, renfermant tout ce qu'il y a de meilleur dans la nation, représente la société circonscrite dans de certaines formes définies, la réalisation visible des lois suprêmes, elle est par conséquent l'expression de toutes les lois naturelles, des droits suprêmes de l'humanité, des lois fondamentales naturelles de la nation, de son individualité, de son pouvoir, de ses besoins, de ses tendances, des droits de la famille et des individus, en un mot, elle applique *les lois divines* et tout ce qui en découle dans une direction normale et libre. Comme la nation est un *individu* collectif dans la société avec tous ses droits, ses qualités et ses defauts, de même *le corps mésagorique est dans la société une unité collective, mais purifiée par la liberté et placée sur la voie d'un progrès normal; le représentant d'un homme normal.* Le premier mouvement normal de toute la société vers un progrès libre dépend des corps mésagoriques réunis. L'union des nations, réalisée dans la Cénopolie, en est le moyen et la condition indispensable.

PREMIER DEVOIR DES REPRÉSENTANTS D'UNE PUISSANCE NATIONALE, TACHE ET BUT DES REPRÉSENTANTS D'UNE PUISSANCE SOCIALE.

J'ai dit plus haut qu'une réorganisation complète ou réforme absolue de la société peut avoir lieu, par suite d'un changement radical des rapports sociaux en commençant par le commen-

cement, c'est-à-dire par le *recouvrement des droits de l'humanité, perdus ou ébranlés* (1). J'ai dit que cela peut s'accomplir en un *seul moment*. En effet, le moment où les nations formeront des corps mésagoriques, sera l'avénement d'une réforme radicale et le commencement d'un nouveau progrès dans la voie d'une liberté normale. Le mobile le plus puissant pour faire le premier pas est la *volonté des nations unies* ou de la Cénopolie. Sitôt que ces conditions seront remplies, le développement normal des lois naturelles en sera la conséquence inévitable et la réforme aura lieu par elle-même. Par ce moyen l'humanité sera amenée à la source première de tout bien, à la liberté, et après s'y être *purifiée* elle entrera dans la libre voie divine et remportera la victoire définitive. Le premier devoir du corps mésagorique est le développement des lois nationales fondamentales et politiques ou la rédaction sur cette base d'un règlement, définissant l'existence pratique de la nation; c'est pourquoi il élit un corps législatif. Puisque la somme des lois nationales est la loi de la société, les Ethnopolies qui sont régies par des lois nationales, en s'unissant par un lien politique, formeront *l'union naturelle de l'humanité*. La Cénopolie ne sera ni un contrat social, ni une organisation strictement obligatoire, mais une alliance sociale naturelle. Le moyen de remplir les buts élevés de l'humanité est l'engagement réciproque des nations de *recouvrer les droits nationaux perdus et de conserver ceux qui sont acquis*. Voilà tout le devoir et le but du Conseil cénopolique. Le mot d'ordre des Ethnopolies formant l'alliance cénopolique doit être : *Tous pour un. Qui n'est pas avec nous est contre nous*. La liberté et l'union des nations mènera à la liberté et à l'union de la société.

DIFFÉRENCE ENTRE LE POUVOIR ET LA VIOLENCE

Le corps mésagorique, comme représentant de l'homme normal dans son entier développement, avec la réalisation de toutes

(1) Voyez plus haut : Base d'une réforme sociale; et plus loin : Droits suprêmes de l'humanité.

les lois naturelles, comme unité nationale collective, n'est pas, ainsi que je l'ai dit, un pouvoir par lui-même, mais bien le trésor de tous les dons de Dieu, la source d'où toutes les lois pratiques, tous les pouvoirs, toutes les forces découlent. C'est pourquoi *le corps mésagorique a le droit absolu de créer des réglements, des pouvoirs et des forces.*

Au moment de rédiger une constitution, il faut admettre, afin d'être absolument indépendant des influences étrangères, qu'il n'y a aucun pouvoir. Tous les pouvoirs ne sont qu'une émanation de la législature. Un corps politique qui rédige une constitution pour une nation ne doit avoir d'autre guide que les lois fondamentales qui lui sont données par la nature : 1° le pouvoir suprême de la nation, 2° la propriété de la patrie dans ses frontières naturelles, 3° le droit de se gouverner. Les constitutions qui découlent de cette source, c'est-à-dire de la suprême volonté de Dieu, peuvent s'appeler *divines.* Toutes les autres constitutions qui leur sont contraires ou qui ne s'accordent avec elles en quoi que ce soit peuvent se nommer *non divines* ou *sataniques.* Le corps constituant qui émane d'une assemblée mésagorique, est le remplaçant, le suppléant, l'interprète de la volonté de la nation relativement à la manière dont elle veut se gouverner. Il doit donc 1° en référer à la volonté de la nation; 2° se conformer aux lois fondamentales nationales qui sont inébranlables.

Les constitutions divines, c'est-à-dire émanant des droits et de la volonté de la nation, doivent être respectées des citoyens. Cette obéissance est un devoir. On ne doit pas être obéissant aux constitutions sataniques, c'est-à-dire à celles qui ne s'appuient point sur les droits et la volonté de la nation, car l'obéissance, dans ce cas, est contraire à la volonté de Dieu et à l'ordre naturel. Il faut inculquer dans l'esprit des nations ce principe, que les lois imposées ne sont point *des lois* mais des *iniquités,* et lors même que le titre de lois leur est généralement et injustement reconnu, il n'en est pas moins une *usurpation.* Le peuple doit savoir qu'il y a *violence* dès qu'un pouvoir s'impose, et quel que soit d'ailleurs le nom dont il continue à se

décorer, il n'est en réalité qu'une usurpation. Cela fera respecter les lois véritables et le véritable pouvoir.

L'iniquité et la violence sont les avortons de la liberté, et étant elles-mêmes servitude, elles conduisent à l'esclavage; comme elles ne sont pas soumises aux lois de la liberté mais à l'impétuosité des passions, elles tiennent leurs sujets soumis aux caprices brutaux de l'injustice. Le pouvoir qui est libre lui-même, donne la liberté; le pouvoir qui est esclave donne l'esclavage. Le pouvoir est libre s'il est sous la domination de l'idée de liberté, le pouvoir est esclave s'il succombe aux passions. Ainsi le pouvoir compris comme il doit l'être n'est *pouvoir légitime* que s'il est sous la domination de l'idée de liberté, c'est-à-dire des lois divines. Le pouvoir qui reste sous la domination des passions, n'est par cela même pas pouvoir mais violence. Le véritable pouvoir *légitime divin* est donc seulement le pouvoir national, c'est-à-dire le pouvoir créé par la nation, conformément aux lois naturelles, et en tant que divin, il s'appelle puissance supérieure (*potestas sublimior*). La violence est l'imitation du pouvoir, un pouvoir *non divin* ou satanique et *illégitime*, car il n'est pas créé par la nation, et il ne découle pas des lois nationales; et en tant que satanique il s'appelle aussi force ou puissance inférieure (*potestas inferior* ou *infernalis*), c'est-à-dire infernale. Le pouvoir légitime, ou en un mot le pouvoir, est la conséquence de la *bonne direction de la volonté libre;* la violence est la conséquence de la *mauvaise direction de la volonté libre*, c'est un divorce avec la liberté, la vérité et Dieu. Le pouvoir gouverne la nation *avec ordre* selon l'impulsion naturelle des lois divines; la violence régit et gouverne par la force et l'arbitraire. Le pouvoir comme venant de la *volonté* divine est *permis*. La violence comme ne venant pas de la *volonté* divine *n'est pas permise*. Le pouvoir est la conséquence des lois divines, c'est donc *l'obéissance* à Dieu *qu'il écoute*. La violence est la conséquence des lois *non divines* ou de *l'iniquité*; donc c'est la désobéissance à Dieu puisqu'elle *ne l'écoute pas*. Ainsi le pouvoir est la soumission à Dieu; la violence est la révolte contre Dieu. De là il résulte que la soumission

au pouvoir est la soumission à Dieu, la soumission à la violence est la révolte contre Dieu. Quiconque obéit au pouvoir obéit à Dieu, quiconque obéit à la violence désobéit à Dieu, de par là même obéit à Satan. L'obéissance au pouvoir conduit à la liberté éternelle. L'obéissance à la violence conduit à un esclavage éternel. Telle est la signification du ciel et de l'enfer. Puisque le pouvoir créé par la nation, d'après l'ordre naturel, a par cela même sa source première dans la liberté, *loi suprême donnée par Dieu* ou dans la loi des lois, il procède de Dieu. Comme émanation de la volonté divine et de la volonté de la nation, ou de la suprême liberté générale et de la liberté particulière, réalisée, à la fois collective et individuelle, c'est-à-dire nationale, le pouvoir, créé selon les lois naturelles existe, par la volonté de *Dieu et du peuple*, ou en un mot par la volonté de Dieu. Car la volonté de Dieu est que tout pouvoir procède de la volonté nationale; c'est pour cela que la Providence a indiqué aux hommes les lois naturelles et leur direction. Il en résulte que ce pouvoir seul procède de la volonté divine qui est national, et le pouvoir national existe seul de par *la volonté de Dieu*.

LA CONSTITUTION.

Le premier pas pour réaliser les lois nationales fondamentales, c'est de définir la liberté et la propriété, c'est-à-dire d'édicter des règlements qui indiquent de quelle manière un peuple peut user de la liberté politique, et qu'est-ce que la propriété générale et particulière. La collection de pareils articles est ordinairement appelée constitution, et peut être aussi appelée le Code national fondamental. Il faut établir une différence précise entre le Code fondamental et les lois fondamentales, c'est-à-dire entre les règlements *humains* créés par les hommes, et les lois *divines* éternelles qui doivent servir de base aux règlements humains. Le code national fondamental doit reposer sur les lois nationales fondamentales. Dans ce cas, le code national fondamental, que des hommes élus par la volonté de la nation auront rédigé conformé-

ment à ses droits ne sera qu'un recueil de règlements divins, car ils émaneront de la volonté divine. Pour définir la liberté et la propriété collectives, on indique le rapport qui existe entre la liberté particulière et la liberté générale, entre la propriété particulière et la propriété générale ainsi que le rapport qui existe entre les libertés et propriétés particulières. De là naît le besoin d'indiquer les rapports entre toute la nation et ses parties, le besoin de créer différents pouvoirs et lois qui gouvernent la nation. La représentation nationale ou le corps mésagorique commencera avant tout par composer le code national fondamental ou la *constitution nationale*. Cette constitution qui est, comme je l'ai dit, la première tâche du corps mésagorique, en définissant l'existence pratique de l'ethnopolie, sera le développement ultérieur des lois politiques nationales fondamentales et la base des règlements politiques particuliers, des lois civiles et criminelles. La constitution nationale est, dans la société, la première réalisation des lois de la nature, comme le droit de famille est la première réalisation des lois de la nature dans l'homme ; elle est le fruit d'un développement normal des idées innées et des lois divines, et en même temps la garantie d'une existence normale de la société dans l'avenir. De même que les sociétés suivaient l'impulsion des lois de la nature avant que la violence eût faussé leur direction, ainsi la tâche de chaque nation est de suivre l'impulsion des lois de la nature, qui se manifestent déjà clairement, c'est-à-dire l'indication de ses propres lois nationales, en développant ainsi les lois primitives dans de plus grandes proportions.

L'assemblée constituante ou législative sortant du sein de la chambre mésagorique, définit premièrement le caractère et les droits du pouvoir noarchique suprême ou du gouvernement, ainsi que le rapport des pouvoirs entre eux et leur rapport avec la nation, elle indique également l'étendue et la portée de chaque pouvoir, ainsi que la manière de les créer à l'aide du vote des membres du corps mésagorique. J'appelle indifféremment l'assemblée des mésagores un *corps* ou une *chambre*, car, par suite du pouvoir suprême de la nation que représentent les membres de ce corps, tout le pays est en quelque sorte dans la chambre

mésagorique. Les diètes mésagoriques peuvent être partielles et générales, provinciales et nationales, mais les membres d'un corps mésagorique doivent être intimement unis entre eux pour que tout le mécanisme gouvernemental soit *un systéme d'équilibre organique*. Le maintien du pouvoir suprême aux mains de la nation demeurant la loi fondamentale, un roi, même dans les ethnopolies où sa présence peut être reconnue nécessaire, ne possède et ne peut posséder aucun pouvoir, parce que deux pouvoirs suprêmes ne peuvent coexister dans le même pays, quand même tous les deux seraient limités : du reste ce n'est pas nécessaire ; un seul suffit. Aussi je n'appelle pas *pouvoir* mais *dignité* royale, l'autorité d'un roi. Il ne faut nullement y voir un affront pour les rois, mais au contraire un désir sincère de leur assurer la tranquillité. Sur cette donnée générale des lois ethnopoliques la constitution peut être rédigée suivant l'esprit de la nation et les besoins locaux du pays. Néanmoins dans cette application on doit obéir à certains principes dont l'omission pourrait partiellement contrecarrer le jeu du mécanisme gouvernemental et le progrès général de la société. Un des plus importants problèmes que le corps législatif doive prendre en considération est la satisfaction des besoins moraux et matériels du peuple, à savoir : une vaste instruction s'étendant à toutes les couches de la société, et la liberté complète du commerce et de l'industrie. Un second problème tout aussi grave, c'est de maintenir la plus stricte équité envers chacun pour qu'une classe n'ait pas de plus grands bénéfices que l'autre par suite d'une restriction de la liberté, de l'instruction ou du commerce. En ce qui concerne l'instruction, je suis contraire à ce que l'on nomme l'*instruction obligatoire*, comme à toute contrainte. Que cet encouragement, qui se trouve au terme de l'instruction, je veux dire la conséquence de vastes connaissances, soit la seule contrainte, sans que la loi y intervienne ; d'ailleurs, cet encouragement peut être créé par la constitution. Le principe de l'organisation doit être, qu'aucun pouvoir ne soit jamais confié à une seule personne. Les tristes exemples que nous présente l'histoire exigent cette prudence. Le Corps législatif doit aussi être com-

posé d'individus qui puissent embrasser un sujet sous tous les aspects. L'homme le plus heureusement doué ne peut deviner tout ce que plusieurs personnes douées de capacités médiocres peuvent prévoir. Quand l'assemblée se compose d'hommes possédant des connaissances étendues dans toutes les branches des sciences, l'organisation de la société peut être en rapport avec le développement du savoir humain qui marche à pas de géant et ne s'harmonise plus du tout avec le progrès des peuples dans la vie politique.

Il y a en conséquence à établir comme loi constitutive que *tous les pouvoirs principaux émanant du corps mésagorique doivent être confiés à des hommes instruits dans toutes les branches du savoir et compétents*, c'est-à-dire des médecins, des historiens, des naturalistes, des théologiens, etc., etc., et aussi à des hommes pratiques spéciaux afin d'éviter l'exclusivisme. A cette fin, un comité *orthologique* (1) doit être élu pour le Corps législatif. De cette façon la raison unie à l'expérience, la théorie à la pratique, la *vérité* à la *vertu* rendront de véritables services à la société.

PRINCIPALES LOIS DU CODE FONDAMENTAL OU DE LA CONSTITUTION.

I

LOIS FONDAMENTALES

1. La nation possède le pouvoir suprême.
2. Le pays est la propriété de la nation et de ses descendants.

---

(1) L'expression ὀρθος (orthos) signifie à la fois juste, droit, fidèle, conforme à la vérité. Ὀρθαι πολιτειαι (orthai politeiai) désignent des gouvernements justes, conformes à la vérité. Comme toutes les sciences ont pour but de trouver les conditions d'une vie normale sociale, le but d'un comité orthologique, c'est-à-dire d'une philosophie universelle, est la création de la science de l'*Existence normale de l'humanité* au point de vue physique et intellectuel. Cette science peut s'appeler orthopoliologie, dans ses rapports avec la société ; ou plus brièvement : orthologie.

3. La nation se gouverne par elle-même.

Ces trois lois découlent de la liberté de l'homme, sont la base de la liberté politique et ne peuvent donc être ni affaiblies ni enfreintes. Elles nous sont données par Dieu comme loi naturelle.

II

DROITS DE L'HOMME-CITOYEN

1. Chaque homme reconnaît au-dessus de lui la puissance de Dieu, ses lois suprêmes, et celles des institutions établies ayant ces lois pour bases. Dans ce sens il est libre et l'égal de tous vis-à-vis de la loi.

2. Chaque homme à droit a un travail libre, et à posséder une propriété légitime.

3. Il peut disposer de sa propriété personnelle privée comme il lui convient; personne n'a le droit d'y porter atteinte.

4. La constitution, obligatoire pour chacun, est le recueil des lois écrites par la volonté générale de la nation, du consentement de tous.

5. Chacun a le droit d'aller partout où il lui plaît, d'habiter où il lui plaît sans demander la permission à l'autorité, mais en le lui faisant savoir.

6. Ce qui n'est pas défendu par la loi ne saurait être interdit.

7. Personne ne peut être traduit en justice autrement que dans les cas et d'après les formes prescrites par la loi.

8. Personne ne peut être emprisonné sans preuve légale de culpabilité.

9. La loi peut établir des punitions proportionnelles au délit.

10. Les degrés des délits sont définis par la loi.

11. Les amendes pécuniaires doivent être appliquées proportionnellement à la fortune de chacun ou à ses revenus.

12. Un délit n'est appelé politique que lorsqu'il enfreint les règlements politiques composés par la nation.

13. Aucune loi n'a d'effet rétroactif.

14. Chacun a le droit de sacrifier son temps et ses capacités à un autre par suite d'une convention volontaire, mais personne

n'a le droit de se faire esclave, ni de se vendre, car sa liberté individuelle est une propriété inaliénable.

15. Tous les devoirs envers l'universalité des citoyens doivent être définis par la loi. Les impôts seront proportionnels à la fortune et aux revenus de chacun.

16. Puisque le pouvoir suprême appartient à la nation entière, il ne peut être représenté que par un corps qui obtiendra l'autorisation de tous. Aucune unité ne peut représenter le pouvoir suprême.

17. Le fonctionnaire établi par la loi a seul le pouvoir correspondant à sa fonction. Tous les fonctionnaires, sans exception, sont responsables de leurs actes devant la nation.

18. Tout citoyen a droit de contribuer par son vote à la création d'un corps représentant la nation, des pouvoirs publics et des fonctions; chacun peut assister aux délibérations et aux jugements publics.

19. Tout citoyen choisit immédiatement les électeurs qui auront à voter pour l'élection d'un corps représentant la nation.

20. Tout citoyen a le droit de voter dans ce qui a rapport aux affaires publiques, s'il appartient à la nation, à moins d'indignité morale.

21. Ne peut être électeur pour la création d'un corps représentant la nation qu'un citoyen appartenant à la nation, instruit et d'une honorabilité de caractère hors de toute atteinte.

22. Dans un pays où les habitants se composent de conquérants et de citoyens aborigènes, aucun habitant appartenant au peuple conquérant n'a le droit de voter ni d'être élu, pour que la liberté et la propriété des propriétaires légitimes ne soient pas lésées.

23. Les affaires concernant tout le pays ne peuvent être décidées que par les citoyens élus suivant la loi, appartenant à la nation, instruits et d'une vertu à l'abri de toute atteinte. La voie de l'instruction doit être ouverte à tout citoyen.

24. Les fonctions publiques ne peuvent jamais devenir la propriété de ceux qui les remplissent.

25. Il est du devoir de chaque citoyen de servir la société dans la mesure de sa capacité.

26. Il est du devoir de tout citoyen de défendre sa patrie et de servir dans la guerre défensive ou dans la guerre appelée offensive, c'est-à-dire qui a pour but de prévenir une attaque. Personne n'est tenu de prendre part à une guerre portant atteinte à la liberté ou à la propriété de qui que ce soit.

27. Celui qui ne respecte pas les lois promulguées par la nation est ennemi de la société, et est passible d'une punition fixée par la loi.

28. Celui qui, d'une façon quelconque, porte atteinte à la liberté ou à la propriété ou en affaiblit les bases par la parole, par des écrits ou des actes nuisibles à la sécurité générale et à la morale, est passible, comme ennemi de la société, d'une punition fixée par la loi.

29. La liberté des croyances religieuses doit être assurée à chacun.

30. Tout citoyen peut présenter un projet de loi ou de changement des règlements existants, suivant l'ordre prescrit par la loi, pourvu que le projet ne soit pas contraire aux principes de la morale et de la justice.

III

ÉTAT NATIONAL.

31. L'ethnopolie est composée tant du territoire que circonscrivent des limites naturelles et qui appartient à la nation en vertu des lois naturelles et de son développement historique dans le passé, que des provinces qui, ne possédant pas les conditions nécessaires pour une existence indépendante, se sont volontairement unies ou veulent s'unir à ce pays.

32. Les frontières d'un état national ou d'une ethnopolie ne peuvent être changées dans aucun cas. Il est évident, par la position géographique et ethnologique, que chaque nation a reçu de la nature le droit de posséder la mer, c'est-à-dire d'y toucher par une partie de son territoire.

IV

LA NATION

33. Les priviléges exclusifs de certains ordres, ou de certaines classes ne peuvent exister. La nation a droit d'en accorder à quelques personnes en récompense de leurs services, mais ils ne sont que viagers ou temporaires, et, dans aucun cas, ils ne peuvent être transmis aux héritiers.

34. La propriété est inviolable, et dans aucun cas elle ne peut être reprise ni limitée, excepté pour réparation légale, pour couvrir des dettes non payées. La peine de la confiscation même pour les délits politiques, ne saurait exister.

35. Toutes les assemblées et sociétés publiques sont autorisées, pourvu qu'elles ne tombent pas sous l'application de l'article 28, cité plus haut.

36. L'instruction est libre sans aucune restriction. Les établissements d'éducation seront sous la surveillance immédiate des pouvoirs nationaux choisis dans le comité orthologique. Ce comité indique le système d'éducation.

37. L'autorité universitaire ou orthologique délivre des brevets aux instituteurs.

38. La liberté de la presse ne doit être limitée par aucun règlement. L'article 28 indique la responsabilité pour les abus de la liberté de la presse.

39. Chaque citoyen en particulier, et tous collectivement, ont le droit de présenter des pétitions et de les signer.

40. Comme le droit d'user de la liberté et de la propriété ne doit pas être un mot vide de sens, mais une réalité, à condition que la jouissance de la liberté ne fasse aucun tort à personne, les frontières des pays alliés ou non alliés entre eux, doivent être absolument ouvertes, et tous les passeports, tarifs et payements, pour les marchandises importées ou exportées, seront abolis une fois pour toutes. *Laisser faire et laisser passer.* Le citoyen en quittant le pays, dans le cas d'une absence prolongée, doit informer chaque année les autorités du lieu de son séjour, pour

qu'elles puissent l'aviser des devoirs qu'il peut avoir à remplir envers la nation ou envers certains particuliers.

V

DES AUTORITÉS NATIONALES

41. La nation possède le pouvoir suprême. (Voir art. 1.)

42. Le corps composé des citoyens instruits et vertueux élus par la nation et qui la représente, s'appelle *le Corps mésagorique.*

43. Tous les citoyens, par des votes immédiats, choisissent les électeurs dont le devoir est d'élire les représentants de la nation, c'est-à-dire de constituer le corps mésagorique.

44. Pour constituer le corps représentatif on choisit un membre sur dix mille citoyens. L'assemblée législative, élue parmi les membres du corps représentatif, fixe le nombre permanent des membres du corps mésagorique selon l'état de l'instruction du pays, le chiffre de la population et les besoins locaux.

45. Le corps mésagorique ou représentatif, créé primitivement par la nation, composé de membres élus par 1 sur dix mille, concourt par son vote à la création des autorités législatives, administratives, judiciaires et exécutives. En cas d'absence de certains membres, les deux tiers des représentants forment une majorité suffisante.

46. Le Corps législatif définit les conditions et les formes nécessaires pour constituer le pouvoir de la sûreté publique, et le pouvoir suprême gouvernant ou la *noarchie.*

47. Le Tribunal suprême de confiance, le Comité de surveillance et le Conseil arbitral ou le Tribunal de paix forment le pouvoir de la sûreté publique. Leur caractère et leur portée seront indiqués par l'Assemblée législative avec des détails précis.

48. Le tribunal suprême de confiance, composé d'au moins neuf membres, est la plus haute instance dans les cas prescrits par la loi, et en cas de danger il reçoit une autorité dictatoriale, qu'il remplit collectivement, mais jamais plus longtemps que six mois. En cas de besoin on procède à l'élection de nouveaux membres.

49. Le comité de surveillance contrôle le fonctionnement des autorités et observe l'esprit du peuple, il communique avec les autorités suivant les résolutions du corps législatif.

50. Comme toutes les dissensions intestines sapent la liberté des citoyens, et que la guerre civile est le plus grand des malheurs, qu'elle est contraire aux lois naturelles divines et humaines, le Conseil arbitral ou Tribunal de paix doit prévenir tous les troubles, et réconcilier ceux qui sont en désaccord.

51. Ces trois branches du pouvoir de la sécurité nationale communiquent entre elles et, en cas de menaces de guerre, proclament quel est l'agresseur.

52. Les autorités législatives, exécutives et judiciaires doivent toujours être séparées et strictement distinctes l'une de l'autre; c'est-à-dire que le département législatif ne doit jamais avoir d'autorité exécutive ni judiciaire; 2° le département exécutif ne doit jamais avoir d'autorité législative ni judiciaire; 3° le département judiciaire ne doit jamais avoir d'autorité législative n exécutive, pour que la nation soit gouvernée par les lois et non par les hommes.

53. L'indépendance des juges et leur intégrité sont les conditions d'une bonne administration judiciaire; ils peuvent donc remplir leurs fonctions tant qu'ils en sont dignes, mais pour un manquement à leur devoir ou à la loi ils tombent sous l'application des règlements et doivent être destitués de leurs fonctions. La vénalité ou la partialité des juges est un des plus grands crimes.

54. Dans aucun cas les tribunaux exceptionnels et les commissions extraordinaires ne sont autorisés; la loi doit définir le crime de lèse-majesté nationale.

55. Aucun citoyen, les militaires exceptés, ne peut être jugé par un conseil de guerre.

56. Aucun juge ne peut remplir d'autres fonctions, ni civiles ni militaires.

57. Aucun fonctionnaire ne peut remplir deux fonctions si une rétribution gouvernementale est attachée à chacune d'elles.

58. Aucun fonctionnaire ne peut recevoir de présents de per-

sonne, ni de récompenses d'un gouvernement étranger, sans permission de l'autorité.

59. Comme le pouvoir exécutif supérieur peut être dangereux pour la liberté de la nation, s'il reste longtemps entre les mains des mêmes fonctionnaires, les membres de ces départements doivent être périodiquement et fréquemment changés.

60. Chaque province, composant la dixième partie du pays sous le rapport de la population, peut avoir un gouvernement autonome, pour les affaires locales, et cela afin de répartir également la vie publique dans tout le pays et de détourner les artères de l'organisme politique des capitales qui s'enrichissent au détriment des habitants des petites villes et des villages éloignés; mais aucune province n'a droit à un gouvernement autonome, si elle n'est pas strictement liée avec tout le pays.

VI

LE ROI

61. Dans les ethnopolies où le corps mésagorique reconnaîtra la nécessité de la présence d'un roi, l'assemblée législative décidera dans quelles conditions, et d'après quelles formes, certaines charges peuvent être accordées au roi parmi les plus hautes autorités nationales.

62. Le roi ne doit jamais être élu par toute la nation d'après ce que l'on nomme le suffrage universel, car cela ouvre un vaste champ aux intrigues, et la nation ne sait rien des qualités ni des défauts de celui pour qui elle est appelée à voter. Il peut être élu par le corps mésagorique et jamais pour plus de cinq années. Ce temps écoulé, il dépend de la volonté de la représentation nationale de prolonger le terme ou d'élire un autre roi.

63. Dans aucun cas la nation n'a le droit d'instituer un trône dynastique, même avec les droits les plus limités.

64. Dans aucun cas le roi ne peut commander l'armée ni être à la tête du pouvoir exécutif.

65. Le roi est le président du tribunal suprême de confiance dont les membres élus par la nation, parmi les citoyens les plus

instruits et les plus vertueux, au nombre de neuf, portent le nom de ministres.

66. La dignité royale donne de l'importance, par son caractère, à toute assemblée nationale dont le roi est le président. Voilà pourquoi les lois et les décrets sont publiés, au nom de la Majesté nationale et royale. Dans les ethnopolies où il n'y a pas de rois, les lois et les décrets sont publiés au nom de la Majesté nationale.

67. Le roi, sur la décision du corps législatif, distribue, avec le consentement du tribunal de confiance ou des ministres réunis au complet, les décorations et les autres marques de mérite, nouvellement instituées par la nation et qui ne donnent droit à aucun privilége,

68. C'est parmi les membres appartenant au pouvoir de la sûreté nationale que sont choisis les fonctionnaires chargés des relations avec les ethnopolies étrangères, ou ambassadeurs. Les rois et les ministres communiquent, par leur entremise, avec les autres gouvernements.

69. La nation n'est obligée à aucun serment envers le roi, car elle ne doit d'obéissance qu'à la loi qu'elle a rédigée elle-même. Le roi, de son côté, n'est pas obligé à prêter serment à la nation, en qualité de roi.

70. Le roi, comme homme et comme citoyen de la nation, en raison même de sa triple dignité, est soumis aux lois nationales.

VII

DE L'ARMÉE

71. L'armée est sous les ordres immédiats des autorités nationales, civiles.

72. Une armée inactive est une charge pour la nation, et un danger pour la liberté. Aussi l'armée ne peut être mise sur le pied de guerre que d'après les principes indiqués par le Corps législatif.

73. Tous les citoyens sans exception qui sont en état de porter les armes forment, suivant les arrêtés du Corps législatif, l'armée nationale défensive.

VIII

DES FINANCES

74. La forme des impôts sera prescrite par les citoyens de chaque province dans les assemblées autonomes de chaque dixième du pays. Les impôts se divisent en deux catégories : les uns ayant pour objet les besoins locaux, les autres concernant tout le pays.

75. Le Corps législatif doit déterminer les besoins annuels de toute l'ethnopolie; toutes les recettes et toutes les dépenses du pays en général, comme de chaque province en particulier doivent être calculées d'avance pour chaque année, présentées et indiquées dans le budget, les premières par les autorités de l'ethnopolie, les autres par les autorités locales de la province.

76. La nation a le droit d'exiger un compte rendu exact de l'argent employé.

IX

REMARQUE GÉNÉRALE POUR LES POSITIONS EXCEPTIONELLES DE CERTAINS PAYS PENDANT LE SUFFRAGE DE LA NATION

77. Lorsque plusieurs petites nations ou plusieurs races sont réunies dans une seule ethnopolie, la constitution la plus libérale et la plus juste ne peut répondre à tous les besoins et à toutes les légitimes demandes de chacune de ces petites nations ou races séparées, si le Corps législatif ne prend pas de mesures pour obvier aux abus qui peuvent résulter d'une position exceptionnelle. Le nombre des députés de la nation ou de la race la plus nombreuse pourrait l'emporter sur le nombre des députés d'une nation où la population est moins nombreuse; en ce cas les intérêts de la nation ou de la race la plus nombreuse pourraient primer ceux des autres. De plus comme la classe instruite est moins nombreuse que la classe ignorante, si le nombre des représentants de la classe ignorante était plus grand que celui des représentants de la classe éclairée de la nation, la classe éclairée serait subalternisée et toute la nation souffrirait de ce

temps d'arrêt dans le progrès universel. C'est donc un devoir du Corps législatif d'organiser la forme du vote de façon à ce qu'aucune classe ni aucune partie de la nation ne soit lésée en aucune manière.

X

DES DROITS DE TOUTES LES NATIONS

78. La liberté de chaque nation, son individualité, le droit de disposer de son temps, de sa propriété et des bénéfices qui en résultent, l'ouverture des frontières et une liberté complète d'industrie et de commerce sont *les droits incontestables de toute l'humanité*, et la seule voie qui puisse amener l'union de tous les peuples pour leur assurer le bonheur moral et matériel, établir l'entente générale et la fusion de toute la société. *Donc toutes les nations, sans en excepter une seule, ont le droit de réclamer ces droits à chaque moment, et de se les assurer par leurs propres règlements.* (Voy. art. 40.)

XI

RELIGION.

79. Puisque l'*union complète* existe quand il y a entente matérielle et spirituelle, l'union absolue à laquelle la liberté ouvre la voie ne peut être acquise définitivement que si tous les peuples viennent à reconnaître la même religion, et sans parler des autres liens, s'unissent enfin par le lien de l'unité religieuse dans son esprit et son essence. Un conseil formé de savants impartiaux, compétents dans toutes les branches de la science et appartenant à différents cultes ou *comité orthologique*, commencera à débattre la question de savoir quel culte religieux et quels dogmes doivent être reconnus vrais et obligatoires pour la conscience.

XII

80. Le code fondamental accepté par la nation et basé sur les lois fondamentales, naturelles et nationales, ne doit jamais être

changé ni détruit dans ses dispositions principales; c'est le palladium de la liberté et de la propriété de la nation qu'il faut défendre de toutes ses forces.

ORGANISATION DE L'ETHNOPOLIE SOUS LA FORME D'UN GOUVERNEMENT MONARCHIQUE.

Je résume ce que j'ai dit plus haut.

1. Chaque commune plus importante choisit par son vote un électeur instruit et vertueux, membre de la nation à laquelle l'Ethnopolie appartient historiquement et légalement.

2. L'assemblée des électeurs des communes forme dans le district un corps d'électeurs représentant le district ou l'arrondissement, et autorisés par tous les citoyens à constituer à l'aide du vote un corps qui représente la nation et *la volonté générale*.

3. Les électeurs d'un district unis aux électeurs d'autres districts forment ensemble *l'assemblée des électeurs de la province* constituant, sous le rapport de la population, la dixième partie de l'Ethnopolie.

4. L'assemblée des électeurs de la province fait l'élection des membres du corps qui représente la nation et la volonté nationale dans la province *ou le corps mésagorique provincial*.

5. Sur dix mille citoyens il doit y avoir un membre du corps mésagorique qui, comme l'électeur, doit également se distinguer par son instruction et sa vertu et faire partie de la nation à laquelle l'Ethnopolie appartient légalement.

6. Le corps mésagorique de la province est *l'assemblée générale des représentants des citoyens libres de la province*.

7. Les corps mésagoriques provinciaux réunis ensemble forment *le corps mésagorique national*, c'est-à-dire *l'assemblée générale des représentants des libres citoyens de l'Ethnopolie*.

8. Les délégués des corps mésagoriques provinciaux forment *le Conseil central suprême* ou *l'assemblée générale des délégués*.

9. Du sein de l'assemblée générale des délégués, naît, à l'aide

du vote, *le pouvoir national suprême de l'Ethnopolie* ou la *Noarchie*.

10. Les délégués des corps mésagoriques provinciaux (ou le conseil suprême des représentants de la nation) forment, à l'aide du vote, le pouvoir législatif judiciaire et exécutif de l'Ethnopolie. Le corps mésagorique provincial forme, à l'aide du vote, le pouvoir législatif, administratif, judiciaire et exécutif de la province.

11. Les autorités provinciales sont autonomes dans les affaires locales, c'est-à-dire qui ne concernent que leur province. Elles ne dépendent des autorités ethnopoliques que dans les affaires concernant tout le pays et la nation entière.

12. Sauf le tribunal suprême de confiance, c'est-à-dire les ministres, élus comme les noarques par le conseil central suprême mésagorique, la proportion avec la population doit être dans toutes les autres branches du mécanisme gouvernemental la même, quant au nombre, aussi bien dans la province que dans l'Ethnopolie.

Les Etats-Unis et la Suisse nous donnent un exemple d'union digne d'être imité. Le système provincial autonomique combiné avec la centralisation (cette dernière, réservée aux cas qui intéressent la sécurité commune et le bien-être général) s'est montré favorable à la civilisation et au progrès.

Dans les Etats-Unis, puissance plus grande, le système de centralisation prédomine; en Suisse, c'est la décentralisation provinciale. Les Etats-Unis avaient à peine proclamé leur indépendance qu'ils conclurent entre eux un traité d'*Union perpétuelle*. Je cite un extrait textuel de cet acte signé en 1778 par quarante-huit représentants des treize états confédérés.

I. Les susdits Etats se confédèrent sous le nom d'Etats-Unis d'Amérique.

II. Chaque Etat retient et se réserve sa souveraineté, sa liberté et son indépendance et aussi tous les pouvoirs, juridictions et droits qui ne sont pas expressément délégués aux Etats-Unis, assemblés en congrès, par le présent acte de confédération.

III. Lesdits Etats contractent chacun en leur nom, par le présent acte, un traité d'alliance et d'amitié fermes et constantes avec

tous les autres Etats et chacun d'eux, pour leur défense commune, pour le maintien de leurs libertés et pour leur bien général et mutuel; s'obligeant à se secourir les uns les autres contre toutes violences dont on pourrait menacer tous ou chacun d'eux et à repousser en commun toutes attaques qui pourraient être dirigées contre tous ou chacun d'eux, pour cause de religion, de souveraineté, de commerce, ou sous quelqu'autre prétexte que ce soit.

V. Dans l'intérêt commun des Etats-Unis, tous les ans chacun des Etats envoie ses délégués qui se réunissent en un congrès. Nul Etat ne peut avoir au congrès plus de sept ni moins de deux représentants. Nul Etat ne peut avoir plus d'un suffrage pour décider des affaires communes des Etats-Unis assemblés en congrès.

VI. Aucun Etat en particulier ne pourra envoyer des ambassadeurs ni en recevoir; il ne peut non plus conclure séparément ni conventions, ni engagements, ni traités d'alliance avec aucuns rois, princes, ou Etats quelconques, sans l'autorisation des représentants des Etats assemblés en congrès.

Deux ou plusieurs des Etats ne pourront conclure entre eux aucune convention sans le consentement des Etats-Unis assemblés en congrès; et dans ce cas ils doivent exactement spécifier les raisons et le but de la convention, de même que la durée qu'ils veulent lui donner.

Aucun Etat séparé ne pourra prélever d'impôts ni de charges contraires aux conditions adoptées par les Etats rassemblés en congrès.

Aucun Etat ne pourra entretenir en temps de paix plus de vaisseaux de guerre que le nombre fixé par l'assemblée des Etats-Unis représentés en congrès, ni plus de troupes que la quantité jugée suffisante par le Congrès. Mais chaque Etat doit entretenir une milice bien organisée, bien armée et bien exercée.

Aucun Etat séparé n'a le droit de commencer ni de faire la guerre sans le consentement du Congrès, excepté en cas d'attaque imprévue des ennemis et de danger évident.

IX. Les Etats-Unis assemblés en Congrès auront seuls et exclusivement le droit et le pouvoir de décider de la paix et de la

guerre, excepté dans le cas prévu par l'article VI; ils ont aussi le droit exclusif d'envoyer et de recevoir des ambassadeurs et de conclure des conventions ou des traités.

Les Etats-Unis assemblés en Congrès jugeront aussi en dernier ressort toutes les discussions, querelles et différends qui pourraient s'élever entre deux ou plusieurs Etats, relativement aux frontières, aux juridictions, ou à tout autre objet que ce soit.

Les Etats-Unis assemblés en Congrès auront aussi exclusivement le droit de battre monnaie, de régler le commerce, d'établir et d'administrer les postes dans toute l'étendue des Etats-Unis, de percevoir la taxe pour les lettres, de nommer tous les officiers des armées des Etats-Unis, excepté les officiers des régiments; de nommer les officiers de marine; de donner les commissions à tous les officiers des Etats-Unis sans aucune exception, d'organiser la force armée tant sur terre que sur mer, de lui donner des ordres et de diriger ses opérations.

Les Etats-Unis, assemblés en Congrès, auront le pouvoir de nommer un comité qui siégera pendant les vacances du Congrès; il s'institulera Comité des Etats et sera composé d'un délégué de chaque Etat. Ils ont également le pouvoir de nommer les fonctionnaires et les autres comités dont l'utilité serait reconnue pou diriger sous leurs ordres les affaires de l'union; d'élire un de leurs membres président du Congrès, pourvu qu'il ne remplisse pas cette fonction pendant plus d'un an dans l'espace de trois années; de fixer les sommes qui doivent être prélevées pour les besoins des Etats-Unis; d'en indiquer la destination et de les appliquer au payement des dépenses publiques.

Les emprunts, la mise en circulation de papier-monnaie hypothéqué sur les Etats-Unis, à condition de rendre compte après chaque semestre aux Etats respectifs des sommes empruntées ou des billets mis en circulation; la construction et l'armement des vaisseaux, la fixation du nombre de troupes de terres que chaque Etat doit nécessairement entretenir; la réquisition à chaque Etat pour fournir son contingent proportionné au nombre d'habitants, tout cela entre aussi exclusivement dans les attributions du Congrès.

Chacune de ces questions doit se décider au Congrès à la majorité des voix, et être mise à exécution avec le consentement de neuf des Etats, c'est-à-dire avec le consentement des membres représentant neuf Etats au Congrès.

XIII. Chaque Etat s'engage à se soumettre aux décisions du Congrès. Les articles de la présente confédération seront inviolablement observés par tous et chacun des Etats. L'union entre les Etats doit être perpétuelle et par suite jamais aucun des articles ci-dessus ne peut être changé, à moins de consentement du Congrès et de confirmation de la législature de chaque Etat, etc. »

La base de la constitution suisse est l'union en maintenant l'équilibre dans le gouvernement. Voici le préambule de la constitution de la République helvétique confédérée.

« Le système fédéral qui a en vue deux éléments, l'élément *national* ou collectif et l'élément *cantonal* ou individuel, et qui leur accorde la part qui leur appartient dans l'intérêt de la masse ou de chacune des parties; qui fond et unit ces éléments en soumettant les membres à la totalité, et l'élément cantonal à l'élément national, voilà la pensée fondamentale de la constitution et la clef de tous les articles. Autrement aucune confédération (Eidgenosenschaft) ne saurait exister, et les cantons isolés pourraient périr. » (Constitution de la conf. helvétique. Rapport de la Commission, 26 avril 1848).

LES PEUPLES EUROPÉENS SONT-ILS APTES A SE METTRE EN RÉPUBLIQUE

Rien ne m'amuse tant que d'entendre dire ou de lire : « Les peuples de l'Europe ne sont pas encore mûrs pour les formes de la République. » Je ne sais ce qu'il faut le plus admirer, de la mauvaise foi de ceux qui pensent ainsi ou de leur sottise. Avec les premiers il est inutile de discuter, ce sont des despotes, et en même temps des esclaves. Aux autres on pourrait répondre : Etudiez.

Mais ceux qui décident de la chose la plus importante du monde, de la politique, du sort de l'humanité, sont juste-

ment ceux qui en ont le moins le droit, et les gens qui discutent le plus sont ceux qui ne comprennent pas un mot de toute l'histoire.

Les peuples européens *ne sont pas mûrs,* dites-vous. Alors quand mûriront-ils? faut-il donc attendre encore dix mille ans pour qu'ils mûrissent? Ce ne sera jamais que sous l'influence de la lumière et de l'air libre qu'ils pourront atteindre la maturité.

La maturité est la *conséquence* de la liberté, ce n'en est pas la cause; c'est une propriété inhérente à ce fruit sublime, c'est la récompense de la liberté et non pas un droit à obtenir. Une plante liée, couverte de mauvaises herbes, dépouillée de son écorce et de ses feuilles, privée de soleil et de tout ce qui lui est nécessaire pour vivre, pourrira sans donner de fruits. Que les flots abondants de la source saine de la vie arrosent l'humanité, et elle parviendra en un jour à la maturité..

On fait d'autres objections. « Ce pays est trop grand. » Amoindrissez-le. « Celui-ci est trop petit. » Agrandissez-le. L'autonomie provinciale amoindrira l'un et la fédération agrandira l'autre.

On dit encore: « On ne peut pas disséminer les forces nationales. » Qui parle de les disséminer? Il faut au contraire les concentrer à l'aide de la fédération.

On ajoute : « Qu'adviendra-t-il si l'Europe est partagée en une foule de petites républiques. » Vaut-il mieux qu'elle soit partagée en une foule de provinces, arrondissements, cercles, districts, régis chacun par un despote, par un tyran grand ou petit, ou par un instrument du système despotique. Du reste instituer un gouvernement provincial autonome, donner l'autonomie à un corps national n'est pas morceler l'Europe. Le système fédéral peut réunir toute l'Europe, qui peut ainsi devenir un seul grand Etat, non pas tel que le rêvaient Alexandre de Macédoine, Charlemagne et leurs semblables, mais un Etat national où le maître sera chacun et personne, car la loi seule prendra les rênes du gouvernement et ce monarque sera gardé, avec plus de vigilance que pas un, par toutes les nations jalouses de leur propre intérêt. L'union des monarques est-elle meilleure que l'union des nations?

D'autres vont répétant : « Toutes les républiques ont péri. » Elles sont tombées sous la violence des despotes, ou parce qu'elles étaient despotiques elles-mêmes. Il y en a pourtant qui vivent et vivront toujours.

D'autres encore ont un autre avis. « Ordinairement le peuple est malheureux sous le gouvernement républicain, car l'anarchie y règne et le pays périt. » Parce qu'une pomme est mauvaise, est-ce une raison pour que toutes le soient? Une république mal organisée ne fait pas règle.

« Une république au milieu d'autres Etats, disent les autres, — est dans une position dangereuse. » C'est vrai : comme une brebis parmi les loups. Cela prouve que tous les peuples doivent tâcher d'introduire simultanément les mêmes formes de gouvernement ou du moins des formes analogues.

Car enfin, l'état de choses présent est-il bon ? Les peuples ont-ils jamais payé des impôts tellement lourds, gémi sous une dette aussi énorme, entretenu tant de troupes, bâti tant de forteresses, versé tant de sang que de nos jours?

Montesquieu et Rousseau prétendent que la même forme de gouvernement ne peut être appropriée à chaque pays. Je suis d'accord avec eux. Mais il ne faut pas oublier qu'ils vivaient l'un et l'autre il y a cent ans. Je les ai cités parce que je trouve leur remarque juste et que même aujourd'hui elle n'a pas perdu sa valeur. Mais néanmoins si une forme de gouvernement peut ne pas être propre dans tous les cas, les principes généraux sont applicables à tous les peuples, car les lois de l'humanité sont communes à tous. La forme elle-même peut se plier aux nécessités locales. De plus le changement des relations internationales, le progrès rapide dans toutes les branches de l'activité humaine et surtout les chemins de fer que les anciens politiques ne pouvaient pas même rêver, tout cela a considérablement diminué cette difficulté sans toutefois l'avoir écartée complétement. Il s'agit de trouver le moyen de remplacer, sans plus attendre, l'ancien système par le nouveau. On pourra sans peine objecter que l'esquisse que j'ai tracée est républicaine et n'est guère nouvelle. Je n'en disconviens pas. Mais l'accord musical, bon ou mauvais,

faux ou juste n'est pas nouveau non plus, et il y en a beaucoup cependant et composés de quantité de sons différents. Quant au républicanisme, je ne vois pas, je l'avoue, d'autre loi dans la société; bien plus, je ne vois pas d'autre remède au mal qui nous ronge, à la misère de l'humanité. Et le gouvernement républicain, fût-il même un grand malheur, sera moins mauvais que le despotisme actuel. Parce qu'il plaît à un monarque de posséder plus de terres et de percevoir plus d'impôts, presque tous les peuples de l'Europe sont forcés de périr et de payer.

On peut donner à la forme constitutionnelle du gouvernement l'apparence d'une monarchie là où cela paraît indispensable : qu'importe? Du reste on peut lui accorder une part plus ou moins grande dans l'administration, selon les besoins du pays et l'esprit des habitants; mais le principe de la liberté des nations et de l'indépendance, sous le gouvernement d'une loi réelle, doit être introduit une fois pour toutes.

TRANSITION.

Qui ne sait que tout changement de gouvernement est dangereux? mais qui ne voit qu'un changement est inévitable? que l'arrêter est aussi impossible que d'arrêter le mouvement de la terre. Cela doit arriver tôt au tard; mais si cela arrive *trop tard*, si la société, impatiente et mécontente depuis trop longtemps, arrive au même degré de folie et de rage que pendant la révolution française, à qui en incombera la responsabilité? Les plus innocents en pâtiront, tous en souffriront. La France pendant longtemps ne put se relever des blessures qu'elle avait reçues durant la révolution; des millions d'hommes avaient péri, et pendant de longues années, le pays fut dans la misère. En 1795, le 4 novembre, le Directoire ouvrit sa première session. Il faisait froid dans les salles. Les Directeurs furent forcés d'emprunter du bois pour la cheminée, malgré les trois milliards d'assignats dépensés par la Convention. L'agriculture, les manufactures, les métiers, le commerce, tout était tombé. On payait cent cinquante francs

en assignats pour un franc en monnaie courante et on finit par les brûler, car ils n'avaient plus aucune valeur. Une livre de pain coûtait vingt-cinq francs, un boisseau de pommes de terre quatre-vingt francs. A la fin de l'année 1794 la ville n'avait pas soixante-douze francs pour payer l'eau employée à laver les guillotines. Et la Restauration ! La Restauration a coûté plus de sang que n'en auraient versé dix révolutions. Après l'entrée de l'armée alliée à Paris, la France était dans un état plus effrayant qu'après la révolution ; la cherté plus grande qu'auparavant, et l'Europe entière dans une misère encore plus grande que la France. Depuis le congrès de Vienne il ne s'est pas passé une année sans que les plus affreuses iniquités et tyrannies aient sévi dans différents pays, il n'y a pas eu une seule année où une nation ou une autre n'ait grincé les dents de douleur, de colère et de désespoir. En 1863, le 5 novembre, à l'ouverture des chambres, Napoléon rappela aux peuples de l'Europe que tous les traités étaient rompus, les droits de l'humanité foulés aux pieds. Il invitait à un congrès général : qui donc s'est rendu à cette proposition ?

Quelques gouvernements penchaient ouvertement vers cette pensée, la plupart s'y sont opposés, les uns franchement, d'autres hypocritement. C'est le dictateur du monde, l'Angleterre qui, par sa conduite hypocrite, y a mis le plus grand obstacle. Les Allemands n'ont su que se moquer avec impudence. Personne n'a compris la grande pensée de l'empereur Napoléon III. L'Empereur a des ennemis, et il en compte autant dans les rangs des despotes que parmi les libéraux. N'est-ce pas une preuve de son impartialité et de la difficulté de sa position ? Peut-être aucun monarque au monde n'a eu des circonstances si difficiles à traverser. Sa tâche est de concilier les éléments les plus contradictoires et il est resté fidèle à sa mission pendant toute la durée de son règne. Mais personne ne lui est venu en aide, ni les monarques, ni les peuples ; ceux-là ne voulaient en rien lui céder, ceux-ci refusaient de le soutenir. Je vois les défauts de la politique de Napoléon III et je n'ai point caché ma pensée ; je vois beaucoup de fautes dans sa manière de gouverner la France,

parce que tout le monde les voit. L'Empereur n'a pas rompu avec les traditions historiques de la monarchie; et par là il nuit au pays, à l'Europe et à lui-même. Mais je ne puis tomber d'accord avec ceux qui le regardent comme un despote, ni surtout avec ceux qui lui attribuent des projets de conquête. La principale erreur de Napoléon III est sa malheureuse idée du césarisme. Napoléon veut réaliser l'idée des nationalités, il y croit sincèrement, il désire sincèrement la liberté et l'indépendance des nations, mais il ne veut pas s'avouer lui-même que le césarisme et la nationalité sont comme le feu et l'eau.

Il faut étudier avec impartialité les actions de ce grand homme, qui n'a peut-être pas ses pareils dans l'histoire. Quand les passions seront éteintes, la postérité lui rendra justice.

Et pourtant la masse ne se contente pas de ses vastes plans qui s'étendent jusqu'à un avenir éloigné; l'Europe tout entière est pour ainsi dire minée par les conspirations souterraines d'hommes qui, ne voyant pas la fin de leurs malheurs, voudraient renverser tout l'ordre de choses existant aujourd'hui par les moyens les plus violents. A dire vrai, je ne m'étonne pas de leur impatience : néanmoins rien ne peut plus nuire à un progrès libre et assuré que les partis extrêmes. Ceux qui travaillent pour le peuple lui sont le plus funestes par leurs idées exagérées. Ils comptent sur le peuple, mais ils oublient que la foule est également un instrument pour renverser et pour soutenir les trônes. Si la démocratie est dangereuse pour les trônes, ce n'est pas uniquement parce qu'elle compte sur le peuple. La foule suit l'impulsion du vent et se tourne aujourd'hui de ce côté et demain de l'autre. L'aristocratie tient par-dessus tout à la conservation de ses priviléges et d'une certaine influence, mais elle est divisée en deux partis. Si elle tient avec le gouvernement, elle est elle-même gouvernement et se trouve dans le camp ennemi de la liberté; si elle appartient à l'opposition, elle est également ennemie du gouvernement et de la démocratie. Donc cette partie de la société ne paraît pas non plus dangereuse pour les gouvernements. Jusqu'à quel point il est insensé de compter sur un peuple peu éclairé, fût-il même plus progressif que les autres, les journaux

suisses nous en ont donné un exemple frappant en nous racontant l'extrême exaltation des esprits dans ce pays et la triste fin de la lutte. Il y a de grandes fautes dans la Constitution suisse qui tiennent à ce que les questions les plus graves sont résolues par *tous* à l'aide de votes immédiats : il y a aussi certains règlements qui ont donné lieu à de grands abus dans certains cantons. Vers la fin de l'année 1865 les hommes de progrès voulant supprimer la source des abus, ont proposé la révision de la Constitution. Les meilleures intentions se sont brisées contre un principe mal posé. On en appela au peuple. Dans certains cantons presque *tous* les habitants nièrent le besoin de reviser la constitution. Il y a là une preuve éloquente que le peuple était content de sa position, et en même temps une preuve non moins évidente qu'il ne comprenait pas ses propres intérêts et les changements qu'exige absolument le progrès. Enfin, la question de la révision prévalut à grand'peine; on recueillit les voix dans tous les cantons; une petite majorité consentit à la révision. On soumit de nouveau à la décision générale les points qui devaient être introduits. Sur chacun d'eux tout citoyen avait le droit, d'après la constitution, de prononcer *oui* ou *non*. Or, plus d'un n'avait pas la moindre idée de ces articles. Voici les principaux : 1° Assurer aux juifs suisses la jouissance de tous les droits à l'égal des autres citoyens; 2° égaliser les poids et les mesures par l'introduction du système décimal; 3° abolir les punitions corporelles qui existaient dans certains cantons et la loi qui fait souffrir les prisonniers en les condamnant au pain et à l'eau ; 4° supprimer l'infâme bénéfice sur les loteries et les jeux de hasard; 5° assurer la protection du gouvernement à la propriété littéraire. Toutes ces réformes furent rejetées, à la majorité des voix; ce vote, digne des temps barbares, montre les conséquences du suffrage universel immédiat. On n'a même pas admis l'uniformité des poids et mesures, par le système décimal qui est si commode et qui n'a aucun rapport avec la politique, car, il faut bien le dire, sous ces questions se cachait la mésintelligence des partis par suite des dissensions religieuses, et le peuple était l'instrument d'intrigants. Si en Suisse même, où les gouverne-

ments des monarques n'ont aucune influence, le peuple est un ressort que font mouvoir à leur gré les hommes qui dirigent la société, si tout en étant libre, en contrôlant à chaque instant la conduite de ses autorités, en étant placé, sous le rapport de l'instruction, beaucoup plus haut que tous les autres peuples, il se laisse guider par l'esprit de parti et ne comprend pas les conditions du progrès, que dire des autres pays de l'Europe? Mais les démocrates ne s'en préoccupent nullement. Il en est parmi eux qui sont animés des aspirations les plus généreuses, sans souci des dignités ni des honneurs, en dehors de tout mouvement d'amour-propre ou du moindre intérêt personnel, et n'ayant purement en vue que l'idée de liberté. Ce sont de beaux principes, mais qui seront plus beaux encore lorsqu'ils auront reçu leur application. Et pour cela, il y a à rechercher des moyens pratiques. Les hommes qui désirent le progrès et la liberté politique regardent exclusivement le peuple comme la source et le levier de toute action. Ils trouvent en lui des trésors incontestables, car cette nature, encore pure, offre des matériaux abondants pour commencer une politique plus saine et plus naturelle d'après les principes de la liberté et du progrès. Mais ce même peuple, élevé pendant tant d'années, tant de siècles, sous l'influence de l'hypocrisie, du mensonge, de la duplicité et du despotisme, renferme dans son sein des germes tout aussi nuisibles pour lui que pour la société. Plus d'une fois déjà on a réussi à faire tomber ou à ébranler des trônes avec l'aide du peuple. Quand les passions avaient fini de fermenter, que la vie était rentrée dans un lit tranquille, que les dures nécessités de la vie journalière s'étaient présentées atteignant le plus vivement le peuple, la ruse des gouvernements despotiques, avant d'arriver à la violence, commençait par agir sur lui en le corrompant, en l'aveuglant de mille manières, en le rendant l'appui principal de la force matérielle par le fonctionnarisme, le service militaire et les impôts. La plus grande masse de la population, de gré ou de force, devenait l'instrument de sa propre oppression. Telle a toujours été la fin des efforts libéraux des démocrates.

Au moment décisif, le problème le plus important est d'abjurer toutes préventions, toutes sympathies ou antipathies personnelles. Parlons franchement, les libéraux et les patriotes de l'Europe entière se concentrent tous à Paris. Dans ce siége des différentes idées politiques, chacun trouve tout ce qu'il cherche. Aux étrangers de tous pays s'ajoutent certains Français, et c'est dans cette capitale que se forment les plans d'émancipation des peuples. La mission de la France a toujours été de lutter contre les oppresseurs de l'humanité. Toujours la France a réveillé les peuples assoupis dans un long esclavage. Et quelle voix, il y a quelques années encore, se faisait si puissamment entendre? C'était une voix qui tombait du haut d'un trône, la voix de l'Empereur lui-même. Lui seul restait inébranlable contre la coalition des monarques, lui seul défendait l'Europe contre l'esclavage définitif. Son plus grand ennemi est obligé d'en convenir en étudiant consciencieusement la situation de l'Europe. Sans Napoléon III la guerre de Crimée n'aurait pas eu lieu, l'Italie ne serait pas libre, et il est facile de voir quelles conséquences auraient pu résulter du triomphe des ennemis séculaires de la France et de la liberté des peuples. Sa politique actuelle augmente dans toute l'Europe le nombre des gens hostiles à Napoléon et sème, dans la France même, les germes de la discorde, germes dont personne ne peut calculer les fruits futurs. La France a le droit d'être mécontente de son gouvernement, on a lieu même de s'étonner que le regard perçant de l'Empereur ne le voie point, qu'il ait trop de confiance dans la force de l'organisme gouvernemental et ne s'efforce pas de détourner un orage menaçant pour l'avenir. Une révolution en France serait un malheur pour l'Europe. Néanmoins, nous avons le droit de dire que le système adopté par Napoléon est nuisible à la liberté; on ne peut pas *servir deux maîtres à la fois, Dieu et Mamon*, les monarques et les peuples. Comme les monarques de l'Europe doivent choisir entre l'absolutisme et la liberté, Napoléon est obligé de choisir entre les monarques et les nations.

Si Napoléon avait une fois rompu avec les vieilles traditions de

la monarchie et deviné l'esprit du temps, que la *camarilla* qui l'environne ne lui permet pas de comprendre, s'il faisait appel aux peuples, s'il s'appuyait exclusivement sur eux et agissait de concert avec eux, s'il n'était pas le monarque de la France, mais le représentant de toutes les nations de l'Europe, si des hauteurs du trône il était monté encore plus haut, jusqu'au sublime degré de la puissance des peuples réunis, il se serait élevé un monument éternel et aurait donné un exemple unique dans les fastes de l'humanité.

Cependant les nations n'ont pas le temps d'attendre, c'est à elles qu'appartient l'initiative, et elles ont le droit de commencer elles-mêmes l'acte de la réforme de la société.

L'idée d'un congrès universel présentée par Napoléon et rejetée par les puissances doit être reprise et appliquée par les nations. Mais il n'est plus temps de réunir un congrès d'États, nous ne sommes plus à l'époque où six à huit ministres décidaient du sort de deux cent quatre-vingts millions d'hommes; ce serait une souillure pour la civilisation, une honte devant la postérité si les habitants de l'Europe se laissaient mener plus longtemps comme des enfants dans des lisières. Que les peuples se prononcent donc définitivement : ou une infamie éternelle, ou une liberté complète et l'indépendance à jamais. A la veille d'un bouleversement social, au moment d'oser un pas décisif, tout citoyen instruit et honnête est le représentant de la volonté nationale quand il comprend les besoins de ses compatriotes, qu'il sent consciencieusement ce qu'il veut exprimer, pour le bonheur de ses frères, qu'il a étudié l'opinion de la masse bien pensante, et qu'il vient la main sur le cœur s'en faire l'organe, en un mot quand il *commence* au nom de Dieu et du bien public. Ainsi pour les hommes de bonne volonté c'est non-seulement un droit, mais un devoir sacré de s'assembler en un congrès universel de toutes les nations d'Europe, de se jurer une union éternelle pour la défense commune et la poursuite d'un but commun et de poser aux monarques en *ultimatum la volonté des représentants unis des droits naturels nationaux*. La profession de foi des hommes qui se gouvernent par la *vérité* et la *vertu*

sera la profession de foi des nations, et le mensonge ou le crime oseront seuls protester contre les légitimes exigences des représentants des droits séculaires de l'humanité.

Mais il ne suffit pas de proclamer les droits et les principes, il faut avoir la force de les introduire dans la vie. Cette force c'est l'*union, le pur désir de la liberté, et la liberté de l'esprit.* Les baïonnettes ne la réduiront pas, car c'est une force divine, immortelle et grande comme l'éternité.

Les nations ont le droit de notifier solennellement aux gouvernements leur volonté d'établir comme base les principes qu'elles *veulent* observer, et dont elles ne céderont rien; elles doivent avoir le courage de dire unanimement: *Nous voulons être libres, et nous le sommes.*

Le moment où elles prononceront ces paroles sera la première et la plus brillante victoire de la liberté.

Et si cette fois encore la violence ne cède point, si les tyrans veulent s'en remettre à une lutte incertaine de leur sort et du sort des nations, alors que le glaive décide. Il se trouvera des hommes qui crieront : *Aux armes!*

Mais plus de sociétés secrètes. La vérité et la vertu ne craignent point la lumière. Qu'ont fait jusqu'ici les conspirations, qu'ont fait les complots souterrains? Depuis qu'il y a des Etats, il y a des conspirations, et à côté d'eux la tyrannie et l'esclavage. L'origine de la société *des Francs-maçons* se perd dans la nuit des temps; qu'ont-ils bâti jusqu'à présent? Tout ce que nous savons, c'est que Frédéric II et Alexandre Ier en faisaient partie. Dignes représentants de la liberté, en vérité (1)!

---

(1) A l'association des francs-maçons, qui date des temps égyptiens et est le développement de la secte juive des Esséniens, qui prenait sa source dans la secte encore plus ancienne des *Chasidimes*, c'est-à-dire des saints, appartiennent également des honnêtes gens et des misérables, les amis d'une liberté nominale et les tyrans, les esclaves et les monarques, et même les Jésuites. Cette secte très-commode pour beaucoup et qui tend depuis *trois mille ans* au perfectionnement de l'humanité, secte *perfectionnée* par Herder, et avidement suivie par les Allemands, accepte quiconque, sous prétexte *de s'anoblir*, promet de mener une vie qui se rapproche complétement de la vie animale, avec cette différence seulement que la

On a dit dernièrement que l'Europe en compte cent mille ; ainsi depuis tant de siècles, ils n'ont pas su attirer plus de monde dans leur association ?

Il est temps d'en finir avec cette mascarade, il est temps de cesser de faire un jeu d'enfant d'une chose aussi sacrée que la liberté. Arrière toutes les conspirations. Ce ne sont ni les hiboux ni les chauves-souris qui sauveront l'humanité, mais ceux qui combattent avec le glaive le plus terrible au monde, je veux dire avec les paroles de vérité et les nobles actions. Ce ne sont ni les souterrains ni les caves qui doivent être le rendez-vous des hommes de vérité et d'action, mais la place où s'assemble le peuple, l'église de celui qui a donné la liberté, qui est mort pour elle et l'a illuminée de sa lumière. Ainsi donc marchons au nom du Christ contre les tyrans et leurs serviteurs, contre les blasphémateurs et les propagateurs du mensonge et de l'esclavage, contre les docteurs et les pharisiens qui abusent le peuple par leurs sophismes; marchons au nom de celui qui prêchait *ouvertement*, et du sein du peuple sortiront les charpentiers et les pêcheurs qui deviendront des apôtres. Au nom du *Sauveur, marchons au salut.*

---

liberté de penser, sans aucun engagement à *l'action*, doit tenir lieu de *toute liberté*. Anciennement les mystères égyptiens et différents tours de passe-passe couvraient d'un voile de mysticisme les membres de cette innocente conspiration. Plus tard, et notamment à dater du dix-huitième siècle, elle prit publiquement le caractère d'une *union humanitaire universelle* connue généralement sous le nom d'humanisme ou de cosmopolitisme. Evidemment les plus grands tyrans mêmes n'avaient rien à objecter à une pareille union, car les principes de la maçonnerie acceptaient traditionnellement non-seulement l'esclavage, mais la trahison et la délation. En 926, Edvin, frère du roi Atelstan, grand maître des francs-maçons, leur donna des statuts comprenant seize devoirs; le deuxième contient l'ordre d'une obéissance absolue à chaque roi et à chaque gouvernement, avec le devoir de faire connaître à l'autorité tout ce qu'on apprendrait de desseins nuisibles aux souverains. En 1717, les statuts donnés par le grand maître Jacob Anderson, commandent les mêmes devoirs et obligent à une promesse solennelle de ne pas se mêler d'aucune affaire politique. Tous ces statuts se maintiennent encore. On peut donc être à la fois un esclave, un impudent délateur et un franc-maçon !

MA PROFESSION DE FOI

ORGANISATION D'UNE REPRÉSENTATION PUBLIQUE DE LA VOLONTÉ DES NATIONS UNIES.

« Dites dans la lumière ce que je vous dis dans l'obscurité, et prêchez sur le haut des maisons ce qu'on vous dit à l'oreille.» (S. MATTH., x, 27.) « Car il n'y a rien de secret qui ne doive être découvert, ni rien de caché qui ne doive être connu et paraître publiquement. » (S. LUC, VIII, 17. — MATT., V, 15; MARC, IV, 21.) « Il n'y a personne qui, après avoir allumé une lampe, la mette dans un lieu caché ou sous un boisseau; mais on la met sur le chandelier, afin que ceux qui entrent voient la lumière.» (S. LUC, XI, 33; MATT. ɤ, 5; IV, 2.)

« Votre œil est la lampe de votre corps. Si votre œil est simple et pur, tout votre corps sera éclairé; s'il est mauvais, votre corps aussi sera ténébreux.

« Prenez donc garde que la lumière qui est en vous ne soit elle-même de vraies ténèbres. » (S. LUC, XI, 34, 35.)

« Quiconque n'est pas contre vous est pour vous. » (S. LUC, IX, 50.)

L'action des représentants de la volonté des nations unies aura pour base : *la lumière* et la *publicité*. Le nom qui leur convient le mieux est celui de *phanérotes* (1).

(1) Les mots grecs suivants caractérisent admirablement ce nom, φάτης, φανὸς, φαίνομαι. φαίνω, εφίημυ. φαινὸς, φανέρωσις, ἔρος, φανερὸς, φανερῶς, φαναι, φαναῖος, φάναιος. Chacun d'eux a une signification conforme

En exposant mon système qui se fonde sur la vie sociale, j'ai déjà fait ma profession de foi. J'ai montré comment je comprends la liberté en général, et la liberté politique. Résumant ce que j'ai dit jusqu'ici, je nomme *un esprit pur, libre, l'esprit qui se gouverne par la lumière, c'est-à-dire par la vérité et la vertu.* Le Christ est l'idéal de l'homme, aussi, est-il digne d'être nommé le véritable et l'unique fils de Dieu, c'est-à-dire de l'Etre suprême, le plus libre, le plus pur, source de toute liberté et de tout bien. Etant l'idéal par excellence, Jésus-Christ a été *le seul* représentant de l'Esprit suprême et parfait. Par là même il a été le seul esprit suprême *visible;* en tant qu'homme il a été la seule perfection absolue visible; et provenant de la source éternelle, cet idéal par excellence est aussi éternel comme esprit. Donc il est identique avec Dieu.

Je suis amené à cette conviction non par la foi, mais par la pensée, par la raison, car dans sa doctrine je vois la suprême liberté, l'amour le plus sublime, le plus sublime dévouement, la plus grande sagesse, en un mot la perfection.

De là je tire cette conclusion, que c'est à cette source de perfection, que l'esprit humain doit puiser s'il veut arriver à la perfection, autant qu'il est en son pouvoir de s'en rapprocher. De là je conclus encore que le christianisme est, même sous le rapport pratique, la meilleure doctrine du monde, car il

---

à ma pensée et au nom de *Phanérotes. Phanès,* le soleil qui paraît toujours nouveau, l'amour qui, suivant Orphée, est sorti le premier du chaos. *Phanos* une lampe, une torche, un accusateur public. *Phainomai,* persévérer, se montrer constant. *Phaino*, je montre, j'annonce, j'explique, j'éclaire, j'allume. *Ephiemi,* pousser vers quelque chose, en référer à un jugement suprême. *Phainos,* lumineux, magnifique, public. *Phanerosis,* manifestation, déclaration. *Eros,* amour. *Phaneros,* public. *Phaneros* (adv.) publiquement, hautement. *Phanai,* démontrer, dire, présenter. *Phanaios,* pur, immaculé, brillant, lumineux, magnifique. *Phanaios,* bague, rond, cercle.

« L'homme doit se confondre à la vue de la chaîne des événements, et s'étonner des grandes secousses que la direction du plus petit anneau peut donner à tous les autres. »

(Ferrand, en parlant de Pierre l'Ermite) l'*Esprit de l'Histoire,* t. II, lettre 48.

satisfait tous les besoins de la raison, contient la liberté, ce germe de tous les droits naturels de l'homme, et renferme, en résumé, toutes les lois et toutes les règles de morale qui aient jamais existés, aussi bien que celles qui furent annoncés pour la première fois par le Christ. Le moyen de les réaliser est la libre individualité nationale; j'ai acquis aussi cette conviction par la voie d'un libre raisonnement. En étudiant sans prévention les fastes de l'humanité et l'Écriture sainte, ce que j'ai entrepris avec une pensée libre et purifiée, cette conviction est devenue pour moi un article de foi.

J'appelle *esprit non libre, impur, l'esprit qui ne suit pas la direction de la lumière, et par suite n'agit pas conformément à la vérité et à la vertu.* Car lorsqu'on cherche la véritable lumière on est aidé par la conscience, qui encourage à la vertu, ou par l'idée pure, germe de la vertu, et alors la lumière est une vérité, et la vérité une lumière. Celui qui ne cherche pas la véritable lumière, et prend pour elle un feu follet, étouffe volontairement en soi la voix de la conscience, il tarit la source de la vertu, donc il abandonne la véritable lumière, la vérité et la vertu.

Le premier fait de son libre arbitre un bon usage, et il est libre; l'autre en fait un mauvais usage, et il est esclave.

La raison m'a convaincu que le plus sûr et le meilleur moyen de purifier la volonté et la pensée, est de remonter à la source de la véritable liberté pratique, c'est-à-dire au christianisme. En lui je trouve tout ce qui est nécessaire au véritable bonheur des individus et des nations, au bonheur passager et éternel, que mérite tout homme vraiment digne de ce nom.

Dans le christianisme, il y a des lois et des prescriptions qui engagent tout le monde comme *conditions de la liberté universelle,* il y a des avis et des préceptes, conseillés à quelques-uns comme moyens d'obtenir une plus grande perfection. Dans les deux cas pleine liberté est laissée à chacun, seulement celui qui viole lois et prescriptions *est un ennemi de la société.*

Pour arriver à l'application des droits naturels de la société qui nous ont été donnés par Dieu, et expliqués par le Christ, j'ajoute à ma profession de foi l'expression des convictions suivantes :

1° Chaque citoyen qui, avec une pensée purifiée, éclairée par la vérité et guidée par la conscience, reconnaît les droits véritables de sa patrie, *est le représentant des besoins et des droits de sa nation* comme étant *libre d'esprit.*

2° Plusieurs citoyens *libres d'esprit* ont le droit d'exiger au nom de leur nation la reconnaissance de ses droits ou la restitution de ceux qui lui ont été ravis et qui lui sont légitimement dus. En cas de refus ils doivent les revendiquer avec menace.

3° Les représentants *libres d'esprit* des besoins et des droits d'une seule nation, réunis aux représentants *libres d'esprit* des droits et des besoins d'autres nations, ont le droit de revendiquer au nom de la société ses droits perdus ou enfreints c'est-à-dire la somme des droits nationaux. En cas de résistance ils doivent employer les moyens qui servent à la défense des droits de l'humanité.

4° Chaque homme qui peut se dire consciencieusement qu'il est purifié et libre d'esprit, et qui connaît les besoins naturels des nations a le droit d'initiative.

Je propose le mode suivant pour s'unir :

Les représentants unis des droits d'une ou de plusieurs nations prennent le nom de phanérotes et composent *l'alliance publique des défenseurs de la véritable liberté et des lumières.* Tout est là : fraternité, égalité, liberté, amour, union, christianisme (1).

Ils auront pour devise : *Qui n'est pas contre nous est avec nous.*

Mais celui qui dit : Je ne suis ni contre vous ni avec vous, est un adversaire.

Leur symbole visible doit être *une croix sur le soleil entourée d'un anneau.*

Celui qui accepte ce symbole ou le porte annonce par cela même qu'il accepte *la profession de foi* des phanérotes et qu'il est prêt à toutes les démarches, à tous les discours, signatures et

---

(1) Il ne faut pas confondre ce mot avec la société patriotique des Grecs qui s'appellent *Phanariotes*, du nom d'un quartier de Constantinople.

actions que commande le courage. Toutes les nations européennes doivent entrer simultanément dans la confédération.

La formation de l'association est simple et n'exige aucunes formalités. Chacun doit posséder *les principales lois nationales, fondées sur les droits généraux de l'humanité*, et s'il les reconnaît, il doit, dans l'espace de dix jours, gagner au moins dix adhérents. La renonciation à l'esprit de parti, comme preuve de liberté, est une condition évidente de l'union. Le but de cette société est la *tendance ouverte à la conservation, ou à la revendication des droits de toutes les nations de l'Europe.*

Cent phanérotes réunis choisissent parmi eux un supérieur qui peut s'appeler *centurion* ; dix *centurions* choisissent un *millarion* ; dix *millarions* composent un *comité* ayant dix mille phanérotes sous ses ordres, et qui choisissent parmi eux un *miryarque*. Chacun des millarions compose un petit manuel comprenant les modes de communications.

Dix miryarques composent un comité représentant cent mille phanérotes et, après entente mutuelle, ils s'accordent réciproquement le droit de représenter séparément ce nombre ; ceux-ci choisissent encore un supérieur, qui représente un million de membres confédérés et s'appelle *protagore*.

Les supérieurs des phanérotes ne possèdent aucun pouvoir, excepté le devoir de publier ouvertement ce que commande leur profession de foi, et la profession de foi ne doit contenir autre chose que les droits des nations. Aussi, sous aucun prétexte, l'élection des supérieurs ne peut avoir lieu à l'aide d'un vote immédiat de la masse.

Les mouvements de la société seront déterminés par un code spécial et les phanérotes s'engageront à remplir les ordres des supérieurs qui sont obligés à proclamer ces droits *au nom des nations*. Les nations privées de leurs droits doivent non pas s'abaisser à des prières, mais *faire connaître leurs désirs*. Les chefs unis entre eux ont le droit de composer dans chaque pays un congrès, de *représenter aux gouvernements* actuels les besoins de leur nation, et communiquent la réponse des gouvernements aux phanérotes. Les délibérations du congrès doivent être fré-

quentes. La conduite pacifique de la Confédération publique des défenseurs de la liberté et de la lumière doit être un témoignage que les phanérotes sont dignes du nom qu'ils portent.

SIGNIFICATION VÉRITABLE DE LA CONFÉDÉRATION DES PHANEROTES.

Il faut commencer par pratiquer la vertu.
L'action doit précéder la méditation.
PYTHAGORE.

Tout le monde voit combien il y a de mal dans la société ; tout le monde s'efforce d'y remédier par différents moyens. On discute les remèdes depuis des siècles ; on a créé des systèmes, des écoles, des sectes, et depuis des siècles, le plus fort opprime le plus faible, le plus adroit a la prépondérance sur le plus simple. Qu'a fait jusqu'ici la raison humaine avec sa confiance sans bornes en elle-même ?

A voir l'injustice générale, faut-il conclure qu'il n'y a pas de lois pour l'humanité ? Le ver le plus chétif, une feuille, un grain de sable, tous ont leurs droits et sont gouvernés suivant certaines lois. Et l'humanité en serait privée, l'homme ne pourrait pas se gouverner d'après ses propres lois ?

On peut me dire : « Vous êtes fou ; que réclamez-vous ? Il y a des lois, la société est gouvernée d'après ces lois, et vous êtes vous-même comme tout le monde, sous l'empire de ces lois. » Je réponds : Non, ce ne sont pas des lois, ce que vous appelez ainsi est un amas d'iniquités. Je le répète pour la dixième fois, vos prétendues lois ont entièrement bouleversé l'ordre normal des choses, ont faussé la direction de la nature. Ce ne sont pas des lois, mais des ordres écrits par le glaive du plus fort. Si c'étaient des lois elles pourraient également servir à tous les hommes, à tous les citoyens. Peut-on appeler des lois, les ordres des monarques ou des ministres, écrits par eux et pour eux ; sont-ce là des lois pour les hommes ? elles n'engagent personne, ni l'homme en général, ni le sujet qui gémit sous leur accablante pression. Je l'affirme ainsi par suite d'une conviction profonde, et je ne suis pas seul à penser

de la sorte. Mais je puis me tromper; ceux qui pensent comme moi peuvent se tromper aussi; admettons-le. Eh bien, nous demandons à en être convaincus; personne ne peut nous défendre de désirer qu'on nous prouve notre erreur. Au contraire, par amour de la vérité, pour le bien du public, il faut distinguer enfin la vérité du mensonge. Je pose cette assertion: *Les lois d'après lesquelles les gouvernements régissent la société européenne ne sont pas des lois, mais un amas d'iniquités.* Qui est avec moi ?

Celui qui partage mon opinion s'unit à moi; évidemment nous trouvons des adversaires. Très-bien, nous commencerons une discussion, mais qui nous jugera? La question est trop grave. Il ne s'agit point ici d'examens académiques, ni de discussions philosophiques, il s'agit de millions d'hommes que tous les examens et les discussions jusqu'à ce jour n'ont point tirés de la misère et de l'esclavage. Ainsi, il ne suffira pas de dix ou vingt juges.

Que cette assertion soit décidée par 280 millions d'hommes, par les organes qui connaissent les besoins et les pensées de chaque nation.

Mais ces organes existent, me dit-on. « Ils existent partout où règne la liberté de la presse.» *Partout où elle règne !* Et où règne-t-elle ? Est-ce partout ? — Qui donc lit ces savantes élucubrations disséminées dans un million de journaux et étouffées dans deux millions d'autres journaux? — Sont-elles lues par le peuple ? Les comprend-il ? A-t-il pour cela le temps nécessaire ? Y répond-il enfin ? Laissons donc tout cela. La liberté de la presse est le droit indiscutable de chaque nation; mais, sous la liberté de la presse on comprend le plus souvent l'abus de la liberté, et toutes les discussions finissent ordinairement par une querelle de journalistes. Que gagne à cela la société ? Point de juge pour prononcer sur une affaire entre celui qui porte préjudice à quelqu'un et celui à qui le préjudice a été causé à l'aide de la presse. L'affaire exige la parole vivante, des preuves, des faits, des discussions qu'aucun journal ne pourrait contenir, et quand je dis que la majeure partie des peuples européens est soumise forcément aux

codes de l'iniquité qui portent injustement le nom de lois, cela signifie que je dis hautement et que je proclame que *presque tous les peuples de l'Europe sont lésés par les monarques et les ministres* : cela est clair.

Je suis certain que les nations trouveront des défenseurs ou des avocats; eh bien! ces défenseurs doivent être des phanérotes, c'est-à-dire les représentants de tous les peuples, des hommes impartiaux se gouvernant par la conscience et la vérité. Je suis tout aussi sûr que les codes existant actuellement en Europe, les constitutions octroyées, les oukases, les hatti-chérifs, etc., trouveront aussi des défenseurs et des avocats; alors que les partis s'entendent, qu'ils discutent entre eux à l'aide de la parole et face à face. Puisque ce ne sont pas les peuples qui existent pour les gouvernements, mais les gouvernements qui existent pour les peuples, les gouvernements existant aujourd'hui *doivent se soumettre* aux désirs des peuples, en ce qui est leur droit, et les peuples *ont le droit* de manifester leurs besoins, leurs opinions et de demander qu'il y soit donné satisfaction.

Les questions suivantes se posent d'elles-mêmes : 1° Les codes existant actuellement en Europe, les constitutions octroyées, les oukases, les hatti-chérifs, etc., sont-ils légitimes ou non, c'est-à-dire, sont-ils des lois ou des iniquités? 2° Les nations européennes sont-elles lésées par les monarques et leurs ministres? 3° Quelles sont les lois générales de l'humanité et particulièrement des nations? J'affirme de plus que la majeure partie des monarques européens, avec leurs ministres, ont conclu entre eux une conspiration secrète contre la liberté des peuples. Le gouvernement anglais et les dynasties allemandes y jouent le principal rôle. De là naît une quatrième question. Ces affirmations sont-elles exactes ou non?

Je répète que je puis être dans l'erreur, ainsi que ceux qui pensent comme moi; mais il faut justement élucider la chose. Il en résulte que pour délibérer sur des questions aussi graves, aucun gouvernement n'a le droit de défendre aux hommes de bonne volonté de s'assembler en séances publiques; ou bien il n'est pas sûr de lui-même.

Des discussions séparées dans différentes parties de chaque pays et dans différents pays découle la nécessité d'une entente entre toutes les nations, c'est-à-dire la nécessité *d'un congrès général des peuples de toute l'Europe* dans lequel les questions ci-dessus mentionnées seront définitivement résolues. S'il est démontré que les gouvernements existant ont absolument raison, les opinions erronées seront mises à jour, et les représentants des peuples retourneront tranquillement à leurs occupations journalières. Mais s'il est démontré que les peuples ont raison, les gouvernements doivent faire droit à leurs justes réclamations.

Ainsi la liberté de la presse n'est pas suffisante. Une chose beaucoup plus importante est la *publicité des actions*; car d'après les paroles du sage *l'action doit précéder la méditation* et toute discussion. Et par action j'entends la *manifestation*, c'est-à-dire la *déclaration* des droits de toutes les nations. Pour que cette action soit digne de la haute mission de l'homme, *il faut commencer par pratiquer la vertu* suivant les paroles du même sage. Qu'est-ce que cela signifie? Y a-t-il une plus grande vertu que de se pénétrer de la justice et de s'efforcer d'être utile à la société dans un but désintéressé?

Cette confédération ne doit donc être aucunement ni une secte ni une conspiration, ni un parti, mais l'école vivante et pratique ayant en vue d'évoquer la vérité, de dessiller les yeux des aveugles, de faire renaître la justice; elle sera le commencement de l'action, le triomphe de la vertu, l'accomplissement du devoir le plus sacré des hommes cherchant la lumière et la vérité, et en inaugurant le règne, au nom de l'humanité.

Si je parle de la purification de l'esprit par l'émancipation de la liberté secouant le joug des erreurs, des préventions, des préjugés, j'entends par là qu'il faut, autant que cela est compatible avec la nature faible et corrompue de l'homme, bannir ces passions et ces défauts personnels qui pourraient empêcher d'entreprendre cette œuvre pour le bien public. Je ne veux pas par là donner lieu de supposer que la purification inactive d'esprit et de pensée soit suffisante. Je ne veux pas non plus ouvrir la voie au mysticisme dont je suis bien éloigné. Il y en a beaucoup qui di-

sent : « Je me purifie en esprit, je m'instruis, je renonce aux passions et aux travers, j'accomplis donc ce qui me concerne ; si tous agissaient ainsi, le monde serait parfait. » Voilà bien le langage des égoïstes. La purification de l'esprit est un acte sage et honorable. L'esprit le plus pur au monde a donné par lui-même l'exemple de la véritable action. La couronne définitive et le témoignage le plus sublime de l'action, c'est la croix, le gibet et tous les échafauds où périssent les défenseurs de la liberté et de la vérité. Celui qui prend la croix du Christ et prêche sa parole, c'est-à-dire la liberté et les droits des nations, celui qui est prêt à mourir pour la vérité, celui-là est un homme d'action, même quand il ne meurt pas sur la croix.

Les instruments de la purification de l'esprit et de l'affranchissement de la volonté, sont la pensée, la conscience, le corps ; et tout cela nous mène par sa nature même au mouvement. Avoir une pensée pure, une conscience nette, et dominer ses penchants, c'est tendre aux bonnes actions. De cette façon une bonne action purifie l'esprit, affranchit la volonté. Dans cette activité il y a une réciprocité continuelle. Un esprit libre engendre une bonne action. D'un autre côté l'effort d'une volonté asservie qui désire secouer ses entraves, peut avec l'aide d'une bonne action purifier même un esprit corrompu. La volonté est tout. Cette activité réciproque est l'amour, l'attraction. Aussi l'amour est l'anneau nuptial qui unit la bonne volonté d'un esprit pur avec une bonne action, dont le but est le bien des peuples. La société des Phanérotes doit se gouverner par ces principes. Une action publique conforme à la vérité et à la vertu, et de plus affermie par l'amour, voilà toute sa tâche. Les travaux des Phanérotes ne peuvent cesser que lorsque tous leurs buts seront remplis, quand tous les droits seront rendus à la société.

La conduite pacifique de cette association sera sa force. Des milliers d'hommes peuvent se réunir en un seul groupe, et faire connaître leurs désirs par l'entremise de représentants, avec cette dignité persévérante qui caractérise les nations tendant au pouvoir suprême et à la consolidation des droits qui leur sont dus.

De la volonté des nations unies, dépend le sort de l'Europe; de la volonté de la société entière dépend son progrès normal et sa tranquillité.

CE QUE C'EST QUE LA RÉVOLTE; CE QUE LES PEUPLES D'EUROPE DOIVENT SAVOIR AVANT TOUT.

> La tyrannie est toujours lente et faible dans ses commencements, comme elle est prompte et vive dans sa fin; elle ne montre d'abord qu'une main pour secourir, et opprime ensuite avec une infinité de bras. MONTESQUIEU.

L'Europe souffre depuis trop longtemps déjà, elle n'a sacrifié que trop de sang à l'orgueil et aux caprices des monarques; elle a dépensé trop d'argent à l'entretien des dynasties, des ministres, des favoris, des courtisans qui entourent les trônes, pour qu'on puisse se contenter cette fois encore de demi-mesures.

Je ne me fais aucune illusion, et je sais que les hommes animés des meilleures intentions peuvent rencontrer une vive résistance de la part de la réaction. Gagner du temps et inventer des moyens de prévenir la satisfaction des désirs les plus légitimes des peuples, voilà la principale tactique des ministres. Toute action ayant pour but la liberté et la revendication des droits nationaux, peut provoquer des mesures énergiques de la part des gouvernements. Il faut prévoir tous les événements et se préparer à tout.

Il faut que chaque nation sache ce que c'est que la révolte?

La *révolte*, c'est la désobéissance à une autorité légitime. Or l'autorité légitime est celle-là seule qui est choisie par la nation entière. En Europe le pouvoir légitime existe dans plusieurs pays seulement, en France, en Italie, en Suisse, en Belgique et en Norwége; il n'existe nulle part ailleurs. *Mais tous ces pays*, quoiqu'ils possèdent un gouvernement élu par le peuple, exposés qu'ils sont aux menées de monarques et de gouvernements d'Etats où le peuple n'a pas participé à la création de sa propre autorité, *dépendent de la conspiration diplomatique et souffrent par là à l'égal des autres.*

Maint pouvoir légitime est cependant oppressif. Le désir de certains changements dans des limites dignes d'une nation libre, n'est pas une résistance à l'autorité. Sauf dans les pays que je viens de nommer, partout ailleurs la désobéissance aux gouvernements existant ne serait pas une révolte, car là, ce n'est pas le peuple qui a créé lui-même le pouvoir. Ainsi, en Angleterre où les lois paraissent être libérales, le gouvernement est organisé de manière que tout le pouvoir est entre les mains des plus riches. L'Irlande s'efforce depuis longtemps de secouer le joug. En Allemagne règne un despotisme qui égale le despotisme turc ou moscovite, despotisme d'autant plus lourd que la nation allemande, partagée selon les convenances des familles dynastiques, sans compter sa dépendance de ses propres rois et princes, doit se soumettre à la cour de Vienne ou de Berlin, ou à toutes les deux à la fois. Les gouvernements despotiques se sont habitués à appeler révolte, toute résistance à leur volonté illégitime, et si une nation réclame ses droits on appelle cela une révolution. S'ils forcent un peuple déjà asservi à exécuter les ordres qu'ils appellent des lois, ils disent qu'ils ont étouffé la révolution.

J'ai démontré plus haut quels sont les droits des nations. Les gens instruits et de bonne volonté me comprendront. Ces quelques paroles suffiront à ceux qui n'ont pas pu ou n'ont pas voulu lire l'ouvrage entier. Il est du devoir des défenseurs de la liberté et de la vérité d'éclairer dans ce sens la masse des habitants de l'Europe. Il faut que les peuples sachent que même dans un pays où la nation a élu elle-même son pouvoir, si l'oppression existe, elle est *la conséquence d'une oppression générale ou d'un système*. Ainsi l'union des nations est une condition absolument nécessaire à la liberté de tous. Par suite, le moyen le plus sûr de donner la liberté à toute la société européenne est l'application du principe : tous pour un seul.

Dans les pays où le peuple n'a point de représentants, où il ne compose pas lui-même les lois, où il n'y a pas de chambre législative légalement constituée, il ne doit pas exécuter les ordres du gouvernement, s'il n'obtient l'assurance immédiate que ses droits réels lui sont rendus.

Il faut donc que tout peuple asservi sache que les impôts qu'il paye, l'armée qu'il entretient, les dettes qui pèsent sur lui, profitent non à son pays, non à ses besoins, mais à une *trentaine* de dynasties allemandes qui comptent plus de huit cent personnes, à cent cinquante ministres qui nourrissent ces dynasties du sang, des larmes et du travail du peuple, à mille chambellans, gentilshommes de la-cour, pages, favoris, à une nuée d'espions, de rédacteurs officiels, d'employés du télégraphe, en somme à cette multitude innombrable et sans nom de toutes classes, qui couvre de sa propagande et de ses services la coalition dynastique. Il faut que le peuple sache combien il paye à l'armée et aux employés, et combien pour l'instruction; que les gouvernements ne veulent pas que tout le monde soit riche et instruit, et que c'est pour cela qu'ils ferment leurs frontières, et soumettent chaque citoyen à la dépendance des passeports, en fouillant, bouleversant tout; qu'ils détruisent les journaux et les livres où l'on parle de la liberté et des droits de l'homme; que les ministres, à l'aide de professeurs vendus, élèvent des générations entières pour en faire les esclaves des despotes dynastiques; que les pasteurs protestants s'efforcent de détourner les populations de la véritable religion et corrompent leur moral en commençant par affirmer que le Christ était un homme ordinaire, pour en arriver à prouver que tout monarque est un Dieu; que parmi les clergés des autres croyances, il existe des hypocrites et des fourbes qui trompent les esprits crédules par des comédies; que tout cela ensemble forme un système qui soutient les trônes et pèse sur toute l'Europe.

La condition absolue de l'union des nations est premièrement la suppression des obstacles matériels; la première démarche doit donc être une réclamation tendant à faire ouvrir toutes les frontières aux voyageurs, et à détruire les passeports. Aucun pouvoir n'a le droit d'imposer de pareilles entraves. Comme pour l'habitant d'un village ou d'une ville le village et la ville sont des espaces où il peut se mouvoir librement, de même pour l'Européen, toute l'Europe doit être ouverte. Autrement les idées ne sauraient se propager, et des siècles pourraient s'écouler

avant que le progrès entre dans une voie complétement libre.

Dans les Etats où le peuple n'a pas d'autorité à lui il a le droit incontestable de ne pas payer les impôts qu'il n'a pas fixés et dont il ne connaît pas le but; il a le droit de refuser le service militaire dans une armée destinée à la défense d'une conspiration dynastique; il a le droit d'exiger la destruction des forteresses, ou de demander qu'on les mette sous l'administration immédiate d'employés choisis parmi la nation.

Les dettes des États, lorsque ce n'est pas la nation elle-même qui les a contractées, ne doivent pas peser du tout sur sa fortune, mais ceux qui les ont faites en sont seuls responsables. Les biens des monarques non élus par la nation et ceux de leur ministres doivent servir d'hypothèque à ces dettes. De plus, les dettes imposées de force à une nation par des traités, ne sont pas obligatoires, et retombent sur ceux qui les ont contractées sans le consentement de la nation.

Tous les biens des églises et des couvents, dans les pays soit protestants, soit schismatiques, ainsi que les établissements de bienfaisance, écoles, établissements d'enseignement supérieur, etc., se sont constitués par des legs d'hommes riches, ou des collectes populaires, souvent déposées sou par sou dans les troncs. Ce sont les fruits du labeur des peuples. Dans beaucoup de pays de l'Europe, ces biens, églises, couvents, établissements, ont été confisqués par les gouvernements au nom des croyances religieuses qu'ils regardaient comme les meilleures. C'est là un brigandage, l'application du droit du plus fort, une iniquité; car demain un mahométan, après demain un thibétain vainqueur pourrait dire que sa religion est la meilleure et recommencer les confiscations et destructions.

Ni les catholiques n'ont droit aux biens et aux églises des protestants ni les protestants aux biens et aux églises des catholiques, ni les Turcs et les Moscovites aux biens et aux églises d'autres croyances. Le principe de la justice est le même pour tous. On doit faire une enquête pour vérifier quels sont parmi les biens des églises ou autres biens confisqués par les gouvernements ceux qui appartiennent à toute la nation, et ceux qui

appartiennent aux particuliers. Certains biens communs, les églises, les établissements doivent être rendus à la nation, d'autres aux successeurs des anciens fondateurs, ou aux propriétaires. La nation seule a le droit de disposer des premières, les autres sont une propriété privée incontestable. Ces détails et d'autres analogues ont beaucoup d'importance ; ils expliquent la question des droits des nations. Le peuple de l'Europe entière doit les connaître exactement.

Il faut se tenir en garde, contre un despotisme rusé et enraciné, et appliquer le principe : *si vis pacem para bellum.*

ARME DÉFENSIVE

L'arme la plus redoutable contre des ordres iniques est la résistance passive fondée sur les droits de l'humanité et des nations. Cette arme deviendra invincible si elle est employée simultanément par toutes les nations. L'affaiblissement des ennemis, si on maintient vis-à-vis d'eux ses droits réels avec persévérance, peut prévenir des troubles sanglants et de longues luttes, et quand même il provoquerait quelque part un conflit armé, il épargnerait bien du sang et diminuerait considérablement le nombre des victimes. Mais pour cela, je le répète, les conditions suivantes sont nécessaires : 1° Ceux mêmes qui n'ont aucun intérêt immédiat à la réforme de la société doivent, dans l'intérêt de leur sécurité future et de celle de leurs enfants, prêter la main à un changement universel ; 2° certaines lois immuables et fondamentales des nations doivent être acceptées à l'avance par tous pour gouverner la société au moment de la réforme afin que les peuples n'aient pas une nouvelle anarchie ; 3° chaque nation doit se laisser gouverner par des hommes instruits et vertueux et leur accorder une confiance absolue en se gardant des flatteurs et des perturbateurs ; 4° il faut de l'union, encore de l'union, toujours de l'union. Que les monarques et tous les citoyens se souviennent de cette vérité exprimée par Montesquieu : « *Les dangers qu'on prévoit sont souvent moins dangereux que ceux qu'on ne peut pas prévoir.* »

RELIGION

Les paroles des méchants ont prévalu contre nous, mais vous nous accorderez le pardon de nos impiétés. Exaucez-nous, ô Dieu, notre sauveur, qui êtes l'espérance de toutes les nations de la terre. (Ps. LXIV.)

La religion chez les anciens était une institution politique. Au temps du paganisme, le menu peuple croyait seul à l'existence des divinités mythologiques; les classes instruites les envisageaient autrement. (*Voy Cicero, de Divinatione*, pars II, c. III, IV.)

« Quand les législateurs romains établirent la religion, dit Montesquieu, ils ne pensèrent point à la réforme des mœurs, ni à donner des principes de morale... Ils n'eurent qu'une vue générale qui était d'inspirer, à un peuple qui ne craignait rien, la crainte des dieux, et de se servir de cette crainte, pour le conduire à leur fantaisie. » (*Dissertation sur la politique des Romains dans la religion.*)

L'Europe chrétienne nous a présenté le même phénomène. Tantôt c'est la religion qui s'enveloppait du manteau de la politique, tantôt la politique qui se drapait dans le manteau de la religion. Enfin depuis trois siècles la religion est devenue un instrument politique que saisissent tour à tour despotes et libéraux, oppresseurs et opprimés, progressistes et réactionnaires. Le zèle et l'indifférence pour la religion sont deux moyens d'arriver à des résultats politiques; le premier est souvent hypocrite et l'autre est plus ou moins sincère, voilà tout ce qui les distingue.

Mais les prétendus défenseurs et les ennemis de la religion ont le même objet en vue : leurs intérêts personnels, la politique. Qu'ils en aient conscience ou non, ils tendent au même but, qui est de capter un peuple ignorant et de le tromper pour en faire l'instrument de leurs projets.

Il y a peu de temps on a eu un spectacle d'autant plus triste que c'étaient des hommes jouissant d'une certaine autorité qui étaient en scène : on les a entendus crier : « Arrière la religion ; la religion a joué son rôle. » Comment cela ? l'humanité est-elle déjà parfaite et heureuse ? Ceux qui hasardent de pareilles affirmations sont les ennemis les plus dangereux de la liberté et des peuples. Il faut s'en garder et les exclure de la société. Les déclamations contre Dieu et contre la religion sont vieilles comme le monde, comme l'esclavage qui dure encore. Mirabeau, qu'un écrivain appelle le génie de l'immoralité politique disait : « On ne fera rien pour la révolution tant qu'on ne parviendra pas à *déchristianiser* la France. » Ses désirs ont été exaucés. Voilà pourquoi tant de victimes ont péri et pourquoi l'humanité n'a pas tiré de la révolution tous les fruits qu'elle en attendait. Voltaire auquel personne ne reprochera le fanatisme a laissé ces paroles : « Sans doute la superstition est la plus cruelle ennemie de l'adoration pure qu'on doit à l'Être suprême ; c'est un monstre qui a toujours déchiré le sein de sa mère, c'est un serpent qui entoure la religion de ses replis ; il faut donc lui écraser la tête, mais on doit prendre garde de ne point blesser celle qu'il infecte et qu'il dévore. Vous craignez qu'en adorant Dieu on ne redevienne superstitieux et fanatique, mais n'est-il pas à craindre qu'en le niant, on ne s'abandonne aux passions les plus atroces, aux crimes les plus affreux ? Entre ces deux excès, n'y a-t-il pas un milieu très-raisonnable ? Où est l'asile entre ces deux écueils ? Le voici : Dieu et des lois sages. » (*De la Nature et de ses Lois.*)

« Si Dieu n'existait pas, il faudrait l'inventer, » dit le même philosophe. « J'avais cru longtemps, a écrit Rousseau, qu'on pouvait être vertueux sans religion ; l'expérience m'a détrompé. »

C'est parce qu'on a fait du sentiment le plus sacré, d'un sentiment inné, enraciné et fortifié par une habitude de plusieurs

siècles, c'est parce qu'on a fait jusqu'à ce jour de la religion le ressort et le prétexte d'actes politiques, comme dans les temps de l'ignorance payenne, c'est pour cela que la misère des peuples n'a pas de fin.

Les défenseurs hypocrites de la religion mentent à la vérité, car ils estiment l'existence terrestre par-dessus tout et élèvent des autels à un Dieu qu'ils offensent à chaque instant. Les adversaires de la religion mentent à la vérité, car ils rejettent ouvertement la divinité. Or, la liberté ne peut être assise que sur la vérité.

Jésus-Christ nous a donné et expliqué cette vérité.

En nous bornant à un aperçu sommaire de la signification du christianisme au point de vue politique, nous nous arrêterons un moment sur ce sujet.

INFLUENCE DU CHRISTIANISME SUR LA SOCIÉTÉ.

§ 1er. — Du salut.

Le Christ a révélé et expliqué le droit à la liberté donnée à l'homme par le Créateur. Une religion libre est celle qui donne la liberté aux nations. Cette religion c'est le christianisme. L'Église primitive l'a propagée. L'organisation des gouvernements s'y opposait. L'Eglise a été forcée de lutter contre les obstacles qu'elle lui représentait. Le despotisme et les erreurs ont arrêté les progrès du christianisme. Néanmoins, l'idée fondamentale est restée inébranlable. Le baptême. L'union. La liberté chrétienne.

Entendons-nous bien. Ordinairement les notions de christianisme, d'église et de clergé sont tellement confondue, qu'on les prend souvent les unes pour les autres.

On appelle *Eglise* dans le sens plus élevé, dans le sens véritable toute réunion d'ecclésiastiques. On attribue indistinctement à l'Église les abus et les fautes du clergé. Les résolutions des autorités hiérarchiques sont regardées à tort comme des arrêts de l'Eglise. Et tout cela retombe sur le christianisme !

J'ai l'intention de n'approfondir ici que l'idée chrétienne dans son acception politique en examinant la manière dont elle est comprise par *la véritable Eglise de Jésus-Christ*, conformément à l'esprit de sa doctrine.

Le christianisme, dès le moment de son apparition, a exercé une grande influence sur le sort de l'humanité, dont la vie a dépendu en quelque sorte de l'Eglise.

Pendant les premiers siècles, l'Église, limitée dans sa puissance, luttant continuellement contre le paganisme qui la persécutait, ensuite contre l'hérésie qui se manifestait sous différentes

formes, ne travaillait qu'avec une extrême prudence à affermir la foi. Quand ensuite la religion du Christ eût été *universellement répandue*, et que l'Église romaine fut seule en situation d'arborer le mot *katholikòs* (universel), les autorités ecclésiastiques, en donnant plus d'extension à la doctrine du Sauveur, s'efforçaient de l'appliquer dans la pratique à la vie publique des peuples (1).

Le Christ *a sauvé* l'humanité par son sang. Qu'entend-on par ce mot *sauver*? Cela veut dire qu'il a donné des *ordres* et des *préceptes* conduisant à la *véritable liberté* et qu'il est mort sur la croix pour attester la vérité de ses paroles. Par ce témoignage rendu à sa doctrine, il a *racheté* l'humanité de tout esclavage. Il a appelé tout le monde à lui. Il a encouragé à mourir comme lui pour la vérité, car il donnait la liberté et était lui-même la suprême et *parfaite liberté*. Celui qui n'avait pas adopté sa doctrine ne pouvait être sauvé; celui qui ne l'avait pas suivie et n'était pas prêt à supporter comme lui la mort pour la vérité, ne pouvait être affranchi, car il rejetait la liberté et se *soumettait volontairement à la servitude*. Le droit à la liberté, donné par Dieu à l'homme, a été révélé et expliqué par le Christ. L'esprit du mal, c'est-à-dire la mauvaise tendance de la volonté de l'homme, luttait toujours contre le principe de la vérité. L'Église s'efforçait de réaliser ce principe en assurant la liberté d'une religion qui portait dans son sein la liberté des nations. Dans cette lutte contre l'opposition, l'Église fut souvent forcée de sacrifier une partie pour sauver la totalité; elle fut souvent obligée à des sorties menaçantes contre les ennemis de la liberté, car son but était d'assurer la vérité absolue à toute la société.

Un vaste champ, dans l'espace et dans le temps, je veux dire la terre entière et le genre humain dans les siècles futurs, s'ouvrait à l'activité de l'Église chrétienne. Ayant en vue cette tâche gigantesque, l'Église ne pouvait agir que conformément aux proportions gigantesques de sa mission. Les considérations moin-

---

(1) L'expression d'Église catholique avait primitivement une signification locale, et a été généralement introduite au quatrième siècle, pendant la dispute avec la secte des Donatistes.

dres s'effaçaient devant la grande entreprise. Si les autorités ecclésiastiques n'employaient pas toujours les moyens convenables pour réaliser l'idée du Sauveur, le principe dans l'Église du Christ demeurait néanmoins toujours immuable. Si l'Église n'a fait que des progrès lents dans cette voie, c'est parce qu'elle a rencontré dans ses travaux des obstacles très-difficiles à vaincre, et avec lequels il fallait lutter, lorsque le plus souvent elle manquait des éléments nécessaires pour la lutte.

Les partis hostiles qui se sont élevés contre l'Église l'ont empêchée depuis plusieurs siècles d'accomplir sa mission. L'organisation des gouvernements et l'organisation de la société étaient telles que l'Église était souvent obligée de ne compter que sur ses propres forces, en rencontrant au lieu de secours des actes rétrogrades, contraires à l'esprit de la doctrine du sublime législateur. La grandeur de la vérité, la sainteté du but, l'unité du véritable christianisme et une persévérance surhumaine, ont seules pu donner à l'Église cette force avec laquelle elle a toujours marché, avec laquelle elle marche encore à travers les innombrables obstacles, qui lui sont suscités à chaque pas.

L'orgueil et l'hypocrisie se cachant sous le semblant de la vérité ont pris les armes contre l'Église et par cela même contre la liberté. L'Église a lutté pour sa défense, comme elle lutte encore sans se rebuter jamais. Une croix dans des mains pures a toujours été le symbole de la liberté. Jésus-Christ a annoncé qu'il n'est pas venu pour détruire l'ancienne loi, mais pour la corriger, l'étendre, la compléter. Il est écrit dans l'ancien Testament : «Tu ne tueras point. » Le Christ a ajouté : « Quiconque dira à son frère : Raca, mérîtera d'être condamné par le Conseil.» (S. Mathieu, v, 22).

Quel grand principe de liberté ! Quel sentiment de la dignité de l'homme ! Tout est là.

A mesure que l'homme succombait à la violence ou aux erreurs, l'idée de la liberté devenait plus obscure. Et réciproquement la perte de la liberté émoussait le sentiment de la dignité. Car le manque d'équilibre aveugle toujours l'esprit. Comme d'un côté l'homme n'est alors plus capable d'accepter la liberté, il n'est

pas capable non plus de la donner aux autres. Celui qui donne la liberté ainsi que celui qui l'accepte n'en ont aucune idée. De là naissent les différentes explications de la liberté. L'esprit du mal profite du trouble des idées, la violence propage l'ignorance et l'esclavage.

La véritable Église chrétienne s'est longtemps conservée parmi un petit nombre d'élus. Des hommes indignes usurpaient parfois le nom de l'Église et gouvernaient en son nom. Une lutte s'ensuivit. La religion chrétienne parut perdre son caractère primitif; mais l'idée fondamentale est restée inébranlable.

Le Christ est venu pour éclairer notre pensée, afin qu'un droit aussi vaste que l'est la liberté, ne nous induise pas en erreur. La suprême liberté est une suprême lumière. La suprême lumière est une suprême liberté. Donc, *la civilisation dans l'esprit de la doctrine du Christ serait la liberté.*

La tâche de l'Église chrétienne (je parle de celle qui est digne de porter le nom de catholique ou universelle) est de propager cette liberté. Elle l'a fait dans la mesure de ses moyens; elle a introduit la civilisation là où la doctrine du christianisme n'avait pas encore pénétré. Par l'extension de la liberté, elle prêchait la fraternité dans l'union; par l'extension de la fraternité, elle enseignait la nécessité de cette union, *car la liberté ne peut rester inviolable sans la fraternité*, et *la fraternité ne saurait exister que là où il y a un seul père commun et une seule mère commune.*

Ce père c'est le Christ. Cette mère c'est l'Église (*ecclesia*) nommée dans ce sens, *l'épouse, la fiancée* du Christ, *magna sponsa*, comparaison aussi sublime que vraie.

C'est pour cela que l'Église catholique bien comprise réunit seule en elle toutes les conditions de la liberté, et malgré la corruption de l'enseignement du Christ par diverses fausses doctrines, en elle réside la vérité suprême. La plus grande vérité donne naissance à la plus grande justice; la plus grande justice à la concorde. La concorde complète ne peut exister que dans la véritable fraternité; la fraternité existe seulement là où il y a

une famille commune. La communauté de la famille ne peut exister que dans l'union; l'union ne peut exister que dans l'Église chrétienne *catholique* ou universelle.

Le christianisme a trouvé l'esclavage existant sous différentes formes. Fidèle à sa mission, l'Église s'est efforcée d'élargir de plus en plus les conditions de la liberté et d'abolir l'esclavage. Mais n'ayant pas une autorité complète, elle n'a pu réaliser partout cette réforme. Les traditions païennes étaient encore trop développées, le mal était trop invétéré pour qu'on pût opérer un si grand changement dans un court espace de temps.

Néanmoins, partout où s'est étendue l'influence de l'Église, nulle part elle n'a négligé ce devoir. Le nombre des esclaves était alors si considérable, qu'ils composaient la grande majorité de toutes les nations, et les classes riches n'étaient pas assez civilisées pour ne point s'opposer à l'abolition de l'esclavage. Mais la doctrine chrétienne, la première au monde, a proclamé cette idée que l'homme *n'est pas une chose*, mais un *être ayant sa dignité*, parce que, conformément à la tradition de l'Écriture ancienne, enseignée par le christianisme, il était créé à l'*image et à la ressemblance de Dieu*, et parce que le Christ avait souffert et était mort pour lui.

L'Église, en travaillant pour la liberté, proclama l'*égalité*. Les apôtres annoncent aux hommes que désormais il n'y a plus de différence entre un esclave et un homme libre. « Tous nous avons été *baptisés dans le même Esprit* pour n'être tous ensemble qu'un même corps, soit juifs ou gentils, soit esclaves ou libres. » (I aux Corinth., chap. XII, 13.)

« Vous êtes tous enfants de Dieu par la foi en Jésus-Christ, — car vous tous, qui avez été baptisés en Jésus-Christ, vous avez été revêtus de Jésus-Christ. — Il n'y a plus maintenant ni de Juif, ni de Gentil, *ni d'esclave, ni de libre*, ni d'homme, ni de femme; mais *vous n'êtes tous qu'un* en *Jésus-Christ*. » (Epître aux Galates, ch. III, v. 26, 27, 28.)

« Il n'y a différence ni de Gentil et de Juif, ni de circoncis et d'incirconcis, ni de barbare et de Scythe, ni d'esclave et de libre;

mais Jésus-Christ est tout en tous. » (Aux Coloss., ch. III, v. 1.) (1)

Ces paroles du Sauveur et de ses apôtres sont les premières qui aient fait retentir aux oreilles des peuples, des promesses de liberté. Les esclaves les entendaient; ils s'entendaient nommer *fils de Dieu* et *frères du Christ*, eux qui étaient l'objet du mépris universel. Cette *bonne nouvelle*, c'est l'Église qui l'a annoncée la première, et ils voyaient que l'Église ne faisait aucune différence entre eux et leurs maîtres. La même eau coulait sur leurs fronts et sur ceux de leurs maîtres. La même croix les bénissait, eux et les rois; ils étaient admis à la même table où les monarques pliaient le genou, et le tintement de la cloche pendant l'Eucharistie leur rappelait qu'ils étaient égaux devant Dieu et unis dans le Christ. Quelle autre idée que l'idée chrétienne peut unir ainsi les hommes? Le baptême est donc non-seulement le symbole de la croyance chrétienne, mais de la *fraternité*, de *l'égalité* et de *la liberté*.

Il y a une signification profonde dans le classement même de ces mots. La grande révolution a proclamé, comme une nouveauté, des choses qui avaient été données à l'humanité par le Christ il y avait dix-huit siècles. Mais, en les proclamant et en les copiant, elle les a placées comme par une disposition providentielle en ordre inverse. *Liberté, égalité, fraternité*. Cette erreur est encore aujourd'hui celle de tous les faux apôtres de la liberté. Si c'est de la liberté politique qu'il s'agit, il faut d'abord que la fraternité existe, puis que l'égalité lui succède, et alors seulement pourra venir la liberté. La condition pour acquérir le

---

(1) Les socialistes et les sophistes de toute espèce, s'appuyant sur ces paroles et d'autres semblables, prétendent que le Christ a aboli la nationalité. « Il n'y a plus maintenant ni de Juif ni de Grec. » Comment ne pas voir que ce n'est là qu'une forme, une manière d'exprimer la pensée sur l'égalité chrétienne et les droits communs de toutes les nations! L'Apôtre ajoute aussitôt : « Il n'y a plus ni homme ni femme. » Peut-on attribuer une absurdité pareille à l'Apôtre? et ne pas voir cette vérité qui saute aux yeux, que devant Jésus-Christ il n'y a pas de différence entre l'homme et la femme, entre un Juif et un Grec, etc.

couronnement de tous ces droits est *la liberté* de l'esprit et du corps, *l'affranchissement de tout mal*. La *suprême liberté* en est le couronnement.

Les apôtres, en développant l'idée de liberté, ont clairement indiqué les *degrés* qui y mènent, comme condition pour l'obtenir. C'est d'abord le baptême comme *témoignage* de l'union avec celui qui donne la liberté dans la vie présente et dans la vie future. Du baptême découle la fraternité, garantie de la concorde. La concorde fraternelle mène à l'égalité ou à la jouissance commune des droits de l'homme. Donc l'égalité ne peut être obtenue sans fraternisation dans le Christ et sans concorde. Ce n'est que cette égalité qui peut donner la véritable liberté (1).

Les degrés qui mènent à la liberté sont donc : 1° le *Christianisme*; 2° la *fraternité*; 3° l'*égalité*. Ces trois degrés se contiennent mutuellement l'un dans l'autre, et tous les trois dans un seul. De cette façon ils composent l'union. L'union de la fraternité, et par suite de l'égalité chrétienne, fait fleurir la *liberté politique* dont la *liberté chrétienne* est la source.

Cette vérité est vérité en elle-même et, non-seulement parce que le Christ nous l'a annoncée, mais parce qu'elle est accessible à notre raison, et qu'elle contient une nécessité logique. On peut y arriver même sans reconnaître le Christ. Jésus-Christ a dit que sans le baptême personne ne pouvait être sauvé, car le baptême est la clef de tout ce qui compose la grande destinée de l'homme. C'est l'introduction au règne de la justice sur la terre; et avec l'aide de cette justice il ouvre la porte du ciel. C'est une vérité aussi frappante en théorie qu'en pratique. Nous nous y élevons par la réflexion et nous pouvons l'acquérir par

---

(1) Je rappelle que sous le nom de salut, je comprends : l'exemption, l'émancipation, la liberté, c'est-à-dire l'affranchissement de tout mal. « Mais *sauvèz-nous* du mal. » J'espère que personne ne me soupçonnera de comprendre le baptême d'une façon matérielle. La croyance qu'un homme vertueux non baptisé sera privé de la récompense éternelle, comme quelques-uns l'enseignent, est une folie, une absurdité, un blasphème.

l'expérience. Elle est grande et unique : elle embrasse le ciel et la terre.

Sans le baptême, l'homme ne peut être sauvé. — Pourquoi ? — Parce que quiconque n'est pas baptisé n'est pas libre. — Comment cela ? — C'est que l'homme qui n'est pas libre, ne possède pas la dignité humaine. — Comment arriver à cette dignité qui est une condition de la liberté de l'homme ? — En reconnaissant les lois suprêmes qui dirigent l'humanité. — Qu'est-ce que reconnaître ces lois ? — C'est les adopter à l'aide d'un signe visible, et d'un témoignage public qui est le baptême. — Le baptême, qui est un signe visible et pour ainsi dire une forme, est-il donc suffisant pour obtenir la liberté ? — Non. Outre le témoignage public, signe qu'on professe la foi qui donne la liberté, il faut encore par une vie active confirmer cette profession de foi, il faut être chrétien non-seulement dans la forme, mais dans l'esprit. C'est pourquoi le Christ ordonne le baptême du corps et de l'âme, le baptême par l'eau et le Saint-Esprit. L'eau est le symbole de l'union avec le Christ. Le baptême est un témoignage public de la reconnaissance des lois du Sauveur, c'est-à-dire des conditions de la *véritable liberté*; la vie pleine d'actions conformes à ces lois est la réalisation de l'idée chrétienne. Le véritable chrétien est donc libre, quand il porte sur lui le signe du Sauveur, et que ses actions attestent que son âme a accepté sa doctrine. Pour conserver cette liberté et ne pas abandonner le Christ, il doit respecter sa liberté et celle d'autrui. Celui qui ne les respecte pas *cesse d'être chrétien*, même s'il a été baptisé. — Comment donc arriver au respect de la liberté ? — Par la justice. — En quoi consiste la justice ? — Dans l'amour du prochain ; dans cette loi fondamentale de toute justice, recommandée par le Christ ; dans *l'égalité* du prochain, révélée par la loi de Moïse, et élevée par la *charité* à sa plus haute puissance dans la nouvelle loi.

La justice c'est donc l'égalité devant le Christ, c'est-à-dire une égale jouissance de ses lois, comme droit commun des enfants par rapport au père. Quelle est la condition d'une pareille égalité ? La fraternité. Comment pouvons-nous obtenir cette fraternité ? Par le baptême.

C'est la *foi* qui *éclaire* cette vérité, la foi dans les paroles du Sauveur. Et il ne faut pas ici une foi aveugle : l'évidence existe, si la pensée est libre et pure.

Quel est l'idéal d'une pensée libre et pure? La pensée de celui qui a donné la suprême liberté et indiqué le moyen de la conserver. La personnification de l'idéal de la pensée libre est *Jésus-Christ*. Aussi ses paroles sont dignes de *la plus grande foi*.

C'est lui qui, par le baptême, qui est, si je puis parler ainsi, un moyen pratique d'obtenir la lumière suprême, conduit l'humanité à la suprême liberté, au salut.

Cette adoption des lois du Christ ou cette lumière divine qui nous est accordée par le baptême, nous donne la possibilité de devenir frères. La fraternité véritable nous ouvre les yeux de l'esprit et nous apprend ce qu'il faut pour pratiquer l'égalité. L'égalité fraternelle nous donne la *concorde*, c'est-à-dire nous rend *dignes* de l'égalité, justes, nobles, et nous donne alors la force et le droit d'obtenir la liberté.

Mais de même que l'homme qui ne respecte la liberté ni en lui-même ni chez les autres cesse d'être un chrétien, de même celui qui porte atteinte aux droits de la fraternité envers autrui, *cesse d'être son frère*. Qu'est-ce donc qui garantit ces droits? La reconnaissance des principes chrétiens.

Aussi je le répéte : Le christianisme, la fraternité, l'égalité donnent la liberté politique. Qu'un de ces éléments constitutifs de la liberté vienne à manquer, et il n'y a plus de liberté.

L'*union* de ces trois éléments est la base de la liberté complète qui en dépend. L'union de la foi chrétienne, de la fraternité, de l'égalité, ou pour employer l'expression de l'Écriture sainte, *l'union dans le Christ*, est, comme nous le voyons depuis dix-neuf siècles, le mot d'ordre de l'Eglise catholique. C'est dans ce sens qu'elle parle et qu'elle agit, ou du moins ce devrait être l'âme de son langage et de sa conduite.

Le mot d'ordre des peuples qui veulent conquérir la liberte, doit être l'union dans la foi chrétienne, dans la fraternité, dans l'égalité, ou pour tout dire en deux mots : *union dans le Christ et la liberté*.

Les mots : *union dans le Christ* indiquent *le moyen* d'obtenir la liberté. Le mot de *liberté* rappelle *le but terrestre*. Tous ces mots *réunis* nous indiquent le *moyen* d'arriver au *but éternel*. *La liberté chrétienne* terrestre conduit à la liberté céleste. Ces mots comprennent tout, ils embrassent le christianisme, la fraternité, l'égalité, la liberté et le salut.

§ 2.

Pourquoi l'Église a-t-elle longtemps toléré l'esclavage politique dans la société? Certains conciles se sont proposé pour but l'émancipation des esclaves. Le christianisme, le premier, à l'aide de l'Église, a réveillé dans l'homme le sentiment de la dignité personnelle. — Direction du libre arbitre d'après la doctrine de l'Écriture sainte.

L'Église, conformément aux paroles de l'apôtre (Epitre à Timoth. I, chap. VI), fut obligée de respecter pendant quelque temps l'esclavage politique, car le christianisme, en conduisant vers la liberté, ne voulait pas briser d'un seul coup tous les liens sociaux pour ne pas provoquer le scandale. Voilà pourquoi les apôtres ordonnaient aux esclaves l'obéissance; c'est que la doctrine du Christ n'était pas un code désorganisant la société qui existait alors, mais une loi destinée à organiser la société future. Les apôtres donnaient à entendre par là qu'il ne leur appartenait pas de détruire les statuts politiques, car ils apportaient une liberté complète, une liberté supérieure. L'abolition de l'esclavage n'était pas suffisante. La liberté personnelle, celle du corps, ne serait qu'une partie minime de la liberté de l'homme. Un aussi grand trésor que la liberté venait d'en haut. C'était le droit dont le Christ avait apporté la réalisation. Celui qui avait adopté sa doctrine devait donner la liberté, celui dont le pouvoir s'étendait sur des esclaves devait briser leurs chaînes au nom du Christ. L'adoption de la doctrine du Christ était laissée à la bonne volonté de chacun, l'abolition de l'esclavage devait donc aussi avoir lieu librement. Aussi les Apôtres recommandaient toujours aux maîtres de bien traiter leurs esclaves, en leur rappelant qu'ils étaient leurs égaux. Introduire le principe

de l'égalité, c'était détruire l'esclavage beaucoup plus efficacement que si on en avait proclamé l'abolition, qui aurait pu rencontrer de la résistance. Le christianisme, étant lui-même la liberté, ne pouvait forcer personne à l'accorder aux autres, car il aurait agi contrairement à ses propres principes. Le fameux *compelle intrare*, introduit plus tard, était un abus infâme.

La grande réforme de l'humanité, entreprise par le Christ, ne pouvait s'accomplir que dans un temps et avec des circonstances favorables. Il fallait que l'humanité s'y préparât par la *lumière de la foi*, c'est-à-dire par *la foi aux paroles du Sauveur*, et par conséquent par la véritable civilisation; en un mot qu'elle en fût digne. Le Christ a commencé l'œuvre du salut, et a laissé l'accomplissement de la tâche à *saint Pierre*. Il a *bâti* sur lui, et lui a ordonné de continuer cet édifice, en disant qu'il serait toujours présent à ce travail. « Me voilà au milieu de vous jusqu'à la fin des siècles, » au milieu *de vous* ouvriers *chrétiens*.

Les Apôtres, en ordonnant aux esclaves l'obéissance (aux Eph., c. VI, v. 5), consolaient ceux qui souffraient, leur promettant une récompense pour les tourments qu'ils avaient à supporter avant que l'humanité entière arrivât à la liberté.

« C'est du Seigneur que vous recevrez l'héritage du ciel pour récompense, c'est le Seigneur Jésus-Christ que vous devez servir. Mais celui qui agit injustement recevra la peine de son injustice, et Dieu n'a point d'égard à la condition des personnes. » (Ep. aux Coloss. c. III, 24, 25.) L'apôtre dit en même temps aux maîtres :

« Vous, maîtres, rendez à vos serviteurs ce que l'équité et la justice demandent de vous... etc. » (*Ibid.* c. IV, 1).

L'Église, en agissant dans ce sens, s'efforçait de soulager le sort des esclaves de toutes les manières.

Le concile d'Elvire, au quatrième siècle, condamne à une pénible expiation ceux qui auraient frappé un esclave à mort.

Le concile d'Orléans, en 549, prend la défense des esclaves qui chercheraient un refuge dans une église contre la sévérité de leur maître. Si cette sévérité persiste, le concile menace le maître de l'exclure du groupe des fidèles et de la table commune, c'est-

à-dire de l'excommunier. On édicta des lois propres à prévenir les abus.

Comme, dans les premiers siècles, l'esclavage était une propriété que les générations suivantes ne purent de longtemps détruire, l'Église, n'ayant pas assez de forces pour abolir l'ordre de choses existant, proscrivit par une loi l'arbitraire dans les punitions corporelles à infliger aux esclaves, et enjoignit de livrer les coupables à un tribunal qui examinât leur délit. (*Concile de Mérida, en* 669, *can.* 15).

Au onzième concile de Tolède en 675, l'Église défendit aux évêques de juger les coupables qui méritaient selon les lois civiles la peine de mort, et motiva ainsi son décret : « *Propter Domini misericordiam qui non vult peccatoris mortem, sed ut convertatur et vivat.* » (*Can.* 6.)

Le droit de vie et de mort sur les esclaves était tellement général, que l'Église, à plusieurs reprises, rassembla des *Conciles* pour l'abolir, et elle menaça d'excommunier ceux qui se seraient rendus coupables de ce crime d'une façon illégale. Les défenses sévères de l'Église à cet égard commencèrent au sixième siècle, avec le concile d'Epaonie, d'après le trente-quatrième canon, et sont répétées au concile de Worms, dans le neuvième siècle, en 868. Malgré tout cela, malgré l'excommunication, l'usage de tuer les esclaves se maintint encore pendant des siècles.

L'Église tourna ses efforts vers l'émancipation des esclaves en 441.

Le concile d'Orange décréta que ceux qui, dans l'étendue de l'Église, voudraient rendre à l'esclavage les affranchis; encourraient les censures ecclésiastiques (*can.* 7). La même défense fut répétée au sixième siècle, au concile d'Orléans, en 549 (*can.* 7).

Dans le même siècle, le concile de Tolède déclara que si un esclave était recommandé à l'Église, la protection de l'Église s'étendrait sur ses descendants (589, *can.* 6). Cette même résolution fut répétée au septième siècle (*conc. Tol.*, 633).

Au milieu des guerres incessantes des barbares, le nombre des esclaves augmentait. L'Église s'occupa de leur rachat avec le plus grand zèle. Les lois les plus anciennes de l'Église romaine

ordonnent de vendre en cas de besoin les ornements et même les vases de l'Église pour délivrer les esclaves. Il y avait pour cela des prêtres spécialement indiqués, et on y employait les biens de l'Église. (*Conc. de Mâcon*, 585, *can.* 5; *conc. de Verneuil*, 844, *can.* 12; *conc. de Reims*, 630, *can.* 22. *L'ordre de l'évêque saint Ambroise* : De off., lib. II, cap. xv.)

L'Église couvrait de sa protection les prisonniers affranchis, et cette protection était une loi obligatoire. (*Conc. de Lyon*, 583, *can.* 2.)

On résolut de ne jamais accepter dans aucun cas le remboursement de l'argent dépensé pour le rachat des esclaves. (*Saint Grégoire, lettre* 14, *liber* VII.)

On excommuniait ceux qui retenaient des hommes libres en esclavage. (*Conc. de Lyon*, 566, *can.* 3; *conc. de Reims*, 625, *can.* 17.)

On proclama que celui qui entraînait un homme pour le vendre, était tout aussi coupable qu'un assassin. (*Conc. de Coblentz*, 922, *can.* 7).

Plus tard on défendit de faire le commerce des hommes comme on fait celui des bêtes. (*Conc. de Lond.*, 1102, *can.* 27.)

L'Église estimait donc la liberté à l'égal de la vie.

Dans les premiers siècles, beaucoup de chrétiens étaient esclaves des Juifs qui les traitaient cruellement. L'Église porta son attention sur ce point, et, dans ses conciles, elle publia des lois qui mettaient les chrétiens à l'abri des persécutions; de plus, elle accorda une indemnité aux Juifs pour les esclaves qui se seraient sauvés dans une église. (*Conc. d'Orléans*, 538, *can.* 13; *ibid.*, 541, *can.* 30).

Bientôt cela devint insuffisant; alors, au concile de Mâcon, en 582, on défendit aux Juifs de posséder des chrétiens comme esclaves (*can.* 16). La même chose fut répétée au concile de Tolède, en 589 (*can.* 14).

Les conciles de Châlons, en 650 (*can.* 9), et de Tolède, en 656 (*can.* 7), défendirent de vendre des esclaves aux Juifs, pour améliorer ainsi la situation déplorable de ces malheureux qui, selon les lois civiles du temps, étaient la propriété des riches.

Par suite du concile de Celchité, en Angleterre, en 816, et du concile d'Armagh, en 1172, la liberté fut accordée à tous les esclaves anglais en Irlande.

Les résolutions des papes Grégoire le Grand et Gratien, concernant les esclaves, contribuèrent tellement à alléger leur sort, et augmentèrent tellement le nombre des affranchis, qu'elles donnèrent lieu aux plaintes des autorités civiles, et des anciens propriétaires. (*Concile de Rome*, 597. *Dist. Grac.*, 54, *can.* 9, 10, 11, 12.)

Nous voyons que l'Église catholique, depuis les temps les plus reculés, n'a fait que relever la dignité de l'homme, en améliorant la position des citoyens dans leur existence politique. Je cite des faits que la haine et l'esprit de parti ne peuvent contredire. Aucune confession religieuse, quelle que soit sa croyance, ne peut se vanter d'avoir avec tant de persévérance et de méthode guidé la société vers la liberté, ou plutôt vers l'émancipation des peuples opprimés par l'autorité civile. Malheureusement la lutte du clergé avec les souverains, qui voulaient maintenir leurs droits imaginaires, donna aux chefs de l'Église l'idée d'étendre un pouvoir absolu sur les fidèles. Cette extrémité provoqua une réaction qui fut la preuve que les représentants de la doctrine du Christ en avaient abandonné les principes. D'autre part elle démontra que l'Église visible ne pouvait être reconnue comme une autorité dans de certaines limites ni agir d'une manière efficace que lorsqu'elle ne s'écartait en rien de l'esprit de la doctrine du Sauveur, et que, par là même, elle respectait la liberté des peuples, qui est leur droit incontestable.

Néanmoins, comme je l'ai dit plus haut, l'idée du christianisme pendant les luttes les plus effroyables n'a pas succombé sous les coups qu'on lui portait de toutes parts. L'ignorance, le fanatisme ou les passions n'ont fait que mettre au jour les véritables défenseurs de la vraie religion chrétienne.

Eclairée de cette lumière, l'Eglise, en éveillant dans l'homme le sentiment de sa propre dignité, faisait naître en lui le désir de l'indépendance, et l'élevait vers Dieu. D'après la doctrine bien comprise de l'Eglise chrétienne, *l'obéissance à Dieu*

est le gage de la *liberté politique*, car cette obéissance est déjà une véritable liberté. Le chrétien des premiers siècles sentait que la dignité de l'homme lui avait été donnée par le Christ pour la première fois. Il voyait dans le christianisme un moyen d'obtenir la liberté par la dignité personnelle, c'est-à-dire par la morale; et dans la liberté il voyait une voie vers le salut. C'est pour cela qu'il allait avec tant de résignation et d'enthousiasme mourir pour la vérité. Il marchait d'après l'inspiration, d'après un ordre de Dieu. La doctrine des apôtres l'émancipait de l'autorité qui l'opprimait, sous quelque forme qu'elle se présentât. Pendant la domination des Romains, ses tyrans c'étaient les empereurs, pendant le despotisme ecclésiastique du moyen âge, c'étaient les prêtres. Au lieu d'autorité légitime n'en ayant que la monstrueuse parodie, la violence, il se soumettait à la hiérarchie divine. Mais toutes les fois que la hiérarchie ecclésiastique redevenait la digne représentante du christianisme, il baissait humblement le front devant son autorité. Le progrès ou l'arrêt dans le développement de la religion dépendait le plus souvent des chefs de l'Eglise.

Pour le véritable croyant, le *libre arbitre* qu'enseignait l'Eglise catholique conformément aux préceptes du Sauveur, était un trésor inconnu jusque-là, un moyen infaillible d'obtenir le bonheur éternel, dans la voie de la vie temporelle choisie par ce même libre arbitre. Cela affermissait la moralité de l'homme. D'esclave il devenait héros, martyr et mourait, avec bonheur pour la vérité. Les martyrologes des premiers chrétiens contiennent des tableaux si sublimes de dévouement qu'ils paraissent exagérés, maintenant que l'humanité a perdu l'idée de la véritable signification de la liberté. L'Ecriture sainte a indiqué la direction du *libre arbitre* par ces mots : *Obedire oportet Deo magis quam hominibus*. Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes (*Actes* v, *v.* 29.)

§. 3.

De l'esprit de sacrifice.

Nous voyons bien quelquefois chez les anciens l'esprit de sacrifice dans le dévouement; mais aucune religion n'a élevé le sacrifice à une si grande hauteur que la religion chrétienne. De plus il est impossible de nier que les sectes qui se sont séparées de l'Eglise universelle ont étouffé l'esprit de sacrifice en le regardant comme un signe de fanatisme. Ainsi parmi les protestants le dévouement n'est pas admis comme principe chrétien.

La croyance au fatalisme, la négation du libre arbitre de l'homme, conduisent à l'immobilité, au matérialisme, à une vie purement animale. C'est une doctrine commode pour ceux qui la propagent; elle excuse beaucoup de crimes, et enlève aux coupables toute responsabilité, mais elle est dangereuse à la société; elle mène tout droit à l'abîme de l'immoralité. C'est d'elle que découle la maxime pratiquée par tant d'hommes : sois honnête autant qu'il le faut pour n'être pas pendu. (1)

Appeler le sacrifice *fanatisme*, c'est méconnaître la nature humaine. Quand on discute, il semble *à priori*, que le sacrifice n'est réellement qu'une exaltation inutile. Mais ce raisonnement est partial et ne s'accorde pas avec l'expérience. Nous voyons dans l'histoire, et dans la vie journalière que le sacrifice est un encouragement, un aiguillon aux grands exploits; il éveille chez les autres des sentiments extraordinaires, une certaine conscience de leur propre faiblesse, l'humiliation, la honte, et dans les âmes nobles, l'émulation, le désir de l'imitation, et par suite des sacrifices de plus en plus grands. Nous ne pouvons expliquer ces mystères de la nature, mais ils existent, ils sont un phénomène psychologique, un fait.

---

(1) On connaît la maxime des Ploutocrates américains : *Make money, my son, honestly if you can, but make money*. Gagne de l'argent, mon fils, honnêtement, *si tu peux*, mais gagne de l'argent.

Chez les anciens, des individus isolés se sacrifiaient pour les masses. Abraham, Agamemnon sont majestueux, les héros de Rome ont de la grandeur, mais le christianisme a communiqué l'esprit de sacrifice aux masses. Les premiers chrétiens se dévouaient pour la vérité, ils mouraient pour Dieu afin que les hommes ne mourussent pas pour un homme qui est leur égal.

Après sa victoire sur les Daces, Trajan célébra son triomphe par des jeux où on massacra dix mille gladiateurs. Les imitateurs du Christ moururent en foule pour ces gladiateurs et pour nous qui vivons aujourd'hui. Ils marchaient au martyre pour assurer le triomphe de la croix, afin que le sang innocent ne coulât plus pour le divertissement des Trajans payens et des Trajans du dix-neuvième siècle.

Le christianisme a toujours effrayé les despotes; les édits impériaux ordonnaient la destruction des livres sacrés et des églises : ils proclamaient à son de trompe les chrétiens infâmes et privés de la protection des lois et du droit de cité; ils défendaient aux fonctionnaires d'accueillir leurs plaintes contre le vol, le brigandage et les mauvais traitements; ils autorisaient tout le monde à dénoncer les chrétiens et soumettaient aux tortures et condamnaient à mort tous ceux d'entre eux qui ne voulaient pas honorer les dieux.

Les monarques préfèrent l'impiété à la religion dans les peuples qu'ils gouvernent. S'ils ne peuvent pas la détruire, ils s'efforcent de la dominer. Les empereurs d'Allemagne luttèrent pendant plusieurs siècles avec les papes, pour prendre en main le gouvernement de l'Eglise. Maximilien Ier voulait être souverain pontife. Tout récemment l'ambassadeur moscovite disait à Pie IX : « *Le catholicisme, c'est une révolution.* » Le pape s'en offensa ; il ne voyait pas que l'ennemi du Christ et de toute liberté avait fait le plus grand éloge possible du catholicisme. Le christianisme épuré des erreurs et du fanatisme, le christianisme *divin* sans les règlements humains, en un mot *le catholicisme, dans la plus haute acception de ce mot,* est réellement une révolution, une révolution contre les oppresseurs, les propagateurs des fausses

doctrines, un *bouleversement* de l'état anormal faussement nommé l'ordre, un *retour* de l'humanité dans la voie normale, un *retour* aux vérités pour lesquelles le sang a coulé sur le Golgotha.

Les premiers chrétiens ont commencé cette révolution; faute de force armée, ils luttaient à l'aide de la résistance passive. A l'apparition des édits impériaux ordonnant la persécution des confesseurs du Christ, les timides se cachaient dans les caves et les endroits déserts, n'ayant pas le courage de supporter le martyre, mais ne voulant pas abandonner le Seigneur, auquel ils croyaient, et qui les avait sauvés. Les plus hardis s'embrassaient en signe d'adieu, en se préparant au grand voyage (*via*) et en se félicitant mutuellement de souffrir pour le Christ. Les prêtres chrétiens se mêlaient à la foule des fidèles pour les raffermir, pour donner du courage aux plus faibles, pour honorer les plus persévérants. Les évêques cachaient les livres saints, les vases contenant le viatique, les habits arrosés du sang des martyrs. Les diacres, déguisés, visitaient les chrétiens se préparant à la lutte, les prisonniers, les malades et ceux qui avaient été blessés par une soldatesque servile, ils leur apportaient des remèdes, des baumes, des bandages. Tous se préparaient au combat, au combat sublime de l'esprit contre la force brutale, et, comme à la veille d'une grande bataille, ils payaient leurs dettes, réglaient leurs comptes, se réconciliaient avec leurs ennemis, et ces préparatifs se faisaient tranquillement, en silence, sans bruit. On déchirait les fidèles avec des pinces de fer, on les arrosait avec de la poix bouillante; on les couvrait de charbons ardents, on les enterrait vivants. La vue de la croix les rendait insensibles aux souffrances, la force de l'âme étouffait la douleur du corps.

La piété a entouré de miracles la mort triomphale de ces saints martyrs. Ici, c'est un ange qui, apparaissant au chevet de l'un d'eux, guérit les plaies reçues pour le Christ et l'humanité; là, un autre qui emporte l'âme d'un saint au ciel, plus loin une blanche colombe qui s'envole des lèvres d'une martyre égorgée. De saintes femmes, pour échapper à une soldatesque effrénée, se jettent à la rivière, réunies dans un suprême embrassement. Tableaux pleins de gravité et d'enseignement! Les chrétiens qui

restaient, honoraient leur mémoire avec le respect qui leur était dû. Aujourd'hui, les martyrs n'ont pas même cette consolation. Les savants progressistes appellent le sacrifice une folie. A quelle disette morale ne sommes-nous pas en proie aujourd'hui!

§ 4.

La charité chrétienne. — Règlements canoniques concernant la morale. La forme de la société chrétienne.

La charité est la base de la doctrine du Christ. Aucun moyen n'a jamais été négligé par l'Église pour soutenir ce principe. Les déviations à cet égard ont été l'œuvre de la politique et non celle de la religion. Les chefs ecclésiastiques qui violaient la loi du Sauveur cessaient d'être chrétiens, c'étaient des apostats, indignes du nom de représentants de l'Église.

La véritable Église du Christ, dont je parle ici, s'efforçait de propager la foi et la morale à l'aide de l'amour chrétien. La morale a toujours été l'objet de la plus grande sollicitude de la part de l'Église. Les sermons, les pèlerinages, les pénitences et les punitions, la douceur et les moyens sévères ont été employés par l'Église, à laquelle on ne peut guère reprocher qu'un excès de zèle. Sous la domination des derniers empereurs romains et pendant l'invasion des barbares sauvages, la société européenne était dans un état qui se rapprochait de l'état animal. Le catholicisme introduisit le premier cette douceur de mœurs, qui plus tard devint le caractère dominant et distinctif de la civilisation européenne.

L'*amour chrétien!* cette parole puissante que le peuple entendait à tout moment, changeait son caractère habitué à la guerre et aux meurtres. Jamais l'idée de vengeance n'a été connue en Europe, comme chez tant d'autres peuples païens.

Prévenir, à l'aide de lois et de règles toujours inspirées du plus pur Évangile, qu'on ne s'écartât de la morale dont sa propagande assurait l'extension, tel fut le double problème poursuivi par l'Église avec une sollicitude égale.

Au milieu du cinquième siècle, l'Église déclara que ceux *qui garderaient entre eux une inimitié publique*, ne seraient pas admis dans la communion des fidèles. (Conc. à Arles, en 443, 452, can. 50.)

Est-il un seul Code civil chez une nation quelconque qui contienne une pareille loi? L'opinion publique s'est-elle jamais élevée à cette hauteur, d'exclure du sein de la société celui qui enfreint la principale loi du Christ, base de la liberté et de l'ordre moral?

Le concile d'Angers, dans le même siècle, réprouva les punitions violentes et les mutilations du corps (453, can. 3).

Le concile d'Agde annonça que *les ennemis qui ne voudront pas se reconcilier* seraient réprimandés publiquement par les prêtres, et en cas de désobéissance, excommuniés. (506, can. 31.)

En tenant compte des mœurs de ces siècles, une pareille sévérité était nécessaire, et en même temps, chose digne de remarque, elle avait son bon côté; car les censures ecclésiastiques et publiques excitaient la honte chez les coupables, et faisaient naître l'opinion publique, sans abaisser en rien la dignité personnelle de l'homme.

Au nombre des prescriptions utiles, il y en a une qui fait le plus grand honneur aux autorités ecclésiastiques. L'usage de venger une offense personnelle à l'aide des armes était tellement répandu au moyen âge, que l'Église se vit forcée d'y obvier. Elle institua la *Trève de Dieu* (*pax Dei*), par laquelle, pendant certains jours il n'était pas permis d'attaquer un ennemi sous peine des censures ecclésiastiques. Cet arrêté fut rendu en 1041, par le *concile* de Toulouse (Roussillon.) Au commencement, la trêve durait moins longtemps. Les conciles suivants prolongèrent le terme de l'inviolabilité. Plus tard, on arriva à maintenir des mois entiers la sécurité publique, dans l'intervalle d'une fête à l'autre.

Ce n'est pas tout. Pour influer encore plus sur la douceur des mœurs et habituer les fidèles à la justice, l'Église s'efforça de mettre les animaux eux-mêmes à l'abri des persécutions. Les bœufs, les chevaux, les brebis furent mis sous la protection du clergé d'après le concile de Rouen 1095 (can. 2).

Telle était la puissance de la religion et l'obéissance à ses lois que la suspension d'armes, pendant la *trêve de Dieu*, qui avait commencé par ne durer que quelques jours, plus tard et notamment au douzième siècle, fut étendue jusqu'à plusieurs années.

L'autorité ecclésiastique agissait avec une connaissance étonnante du cœur humain, et avec un tact extraordinaire ; elle se conformait aux dispositions de la société, et saisissait le moment propice pour introduire des lois qui adoucissaient les mœurs, et leur donner toute l'extension possible. Aucune loi civile n'égala jamais en vigueur l'influence que s'était acquise l'Église par une telle conduite; et ces lois étaient d'autant plus durables qu'elles ne provenaient pas de la volonté arbitraire d'un seul homme, mais qu'elles étaient rédigées par des assemblées, et promulguées après mûre réflexion suivant les préceptes de l'Évangile.

A mesure que croissait l'influence de l'Église, on voyait augmenter l'activité du clergé. Les douzième et treizième siècles présentent un magnifique tableau du zèle des évêques sans cesse occupés à étendre la *trêve de Dieu*. Tous les conciles l'un après l'autre édictent des canons qui répriment les passions et introduisent la douceur de mœurs par différents moyens. Nous voyons plusieurs centaines d'évêques et d'archevêques travailler, avec un dévouement sans exemple, au grand œuvre de la réformation de la société alors sauvage. Les Papes eux-mêmes président beaucoup de conciles.

La morale remporte la victoire sur des usages barbares, le christianisme triomphe de l'ignorance païenne. L'influence du clergé augmente toujours par suite de la confiance des peuples, qui voient les conséquences salutaires du gouvernement apostolique. L'autorité royale est amoindrie en face de l'autorité du Christ, étendue d'une façon palpable par l'Église. L'humanité se sent plus rapprochée de Dieu et cherche à sa vie des buts plus élevés.

La destruction du droit du plus fort, la protection du faible contre la violence, voilà l'incessante préoccupation de l'Église. Toutes ses résolutions dans les affaires civiles tendaient à ce but.

Et ce qui est vraiment digne d'admiration, c'est ce désintéressement absolu, avec lequel l'Église s'adonnait à un travail dont les fruits n'étaient souvent récoltés qu'après des luttes sanglantes et de nombreux échecs. L'activité des autorités ecclésiastiques, en s'étendant de plus en plus, avait pour but d'introduire l'ordre dans la société. Au douzième et au treizième siècle les canons préservèrent d'abord de toute attaque les moines, les pèlerins, les marchands et les femmes; plus tard encore on s'efforça de protéger les navires marchands contre les pirates, on défendit de prendre des voleurs à son service, on défendit d'ensevelir en terre sainte les brigands et les oppresseurs. Dans ces décisions qui combattaient l'injustice et la violence, ce qui nous frappe le plus, c'est qu'en même temps, différents pays, n'ayant aucun rapport entre eux, voient naître les mêmes lois, rédigées dans les conciles par des hommes qui n'avaient aucune possibilité de communiquer ensemble. Il y a là une preuve irrécusable qu'elles étaient la conséquence non de la volonté d'un seul individu, mais d'une idée supérieure qui dirigeait toute la société chrétienne. Ce qui fait la supériorité de cette grande association catholique et la distingue de toutes les autres formes de gouvernement, c'est qu'elle n'est ni autocratique, ni monarchique; mais qu'elle constitue, si je puis m'exprimer ainsi, une *république représentative*, personnifiée dans un pilote suprême. D'après les principes du christianisme, la société doit être gouvernée par les lois dont le Pape est le gardien. Si quelqu'un peut régner exclusivement dans cette république, c'est le Christ, et lui seul.

§ 5.

La femme, le mariage, la famille.

En relevant la dignité de l'homme, le christianisme relevait en même temps la femme de cet état d'abjection où l'avait tenue l'antiquité. La base de la loi qui a placé la femme sur un pied d'égalité avec l'homme, c'est le sacrement de mariage institué par Jésus-Christ. La femme ne fût plus une esclave, mais une com-

pagne, l'amie la plus intime de l'homme, sa confidente et son associée dans la bonne et la mauvaise fortune.

L'éducation des enfants passa des mains sévères de l'homme empêché trop souvent par les affaires publiques, de leur consacrer exclusivement son temps, aux soins vigilants de la mère. L'éducation fut fondée sur des lois qui découlaient des relations de famille. Cela servit de base à une organisation sociale inconnue jusqu'alors aux peuples païens. Cette compréhension de la famille engendra un sentiment de moralité dont les principes n'ont pu être détruits par aucune secousse, par aucune doctrine ni même par la grande corruption générale. L'abolition de la polygamie et l'émancipation de la femme sanctifiée par le sacrement comme future mère d'un *homme* assurèrent la pureté des mœurs, et fortifièrent les liens de la famille. En fondant le mariage, le Christ a posé la pierre angulaire de la sainteté de cette union. Par le mariage considéré comme sacrement qui ajoute au lien terrestre de l'union de deux personnes un cachet divin, il a relevé la dignité de la mère, marqué l'importance de son rôle. Toute la société repose sur la famille. Ce principe, admis par le catholicisme, est une garantie de l'union et de la conservation des familles et des nations. La totalité des familles réunies au nom de Dieu, légitimées par les sacrements du baptême et du mariage, composent le peuple de Dieu. Le sentiment de la dignité de la famille, cette conscience universelle, est un fruit du christianisme. L'Église a toujours veillé au maintien de la moralité dans les familles; et toutes les fois qu'elle a vu quelque danger menacer les mœurs, elle a rassemblé des conciles et cherché des moyens de prévenir le mal, ainsi que nous en avons la preuve dans les canons catholiques. Dans la loi concernant le mariage, je vois non-seulement la grande grâce de Dieu et l'infinie sagesse du Sauveur; mais encore à juger cette question au point de vue terrestre, j'y vois une grande philosophie pratique du législateur.

§ 6.

L'Église a indiqué les moyens d'obtenir la liberté dans l'union des nations, et leur lien le plus sûr dans l'idée chrétienne. — Les croisades ont été l'expression de cette idée.

Lorsque au moyen âge, les peuples gémissaient sous le double joug de l'ignorance générale et de la tyrannie des despotes, ils se prosternaient avec désespoir au pied de la croix de Jésus-Christ, et ne pouvant trouver de justice sur la terre, c'était de lui seul qu'ils attendaient du secours. Il est digne de remarque que l'Église ayant raffermi le lien des familles et ayant amené les peuples au sentiment de leur force, marchait graduellement vers le développement progressif de la liberté. Après avoir inculqué la fraternité et l'égalité chrétienne aux familles, elle développait ces principes dans les peuples.

La croix dressée au milieu de l'Europe fut l'emblème de la fraternité des peuples, de l'égalité des classes. Délivrer le tombeau du Sauveur, la terre sainte ; telle était l'idée pure et grande qui unissait les peuples chrétiens.

Au nom du Christ, à la voix d'un pauvre moine, une croix à la main, des millions d'hommes se levèrent qui n'avaient en vue ni richesses ni butin ; mais, qui obéissaient à une pensée noble, sainte et pure, celle de reprendre aux infidèles cette terre où le Sauveur avait vu le jour, où, pour la première fois, le sang avait coulé pour la fraternité et l'égalité des peuples ; fraternité et égalité que les croisés sentaient dans leurs rangs, en coudoyant d'une part un mendiant et de l'autre un roi de la terre. Grand et sublime moment dans les fastes de l'humanité !

La même croix, pour laquelle les chevaliers allaient en Orient, cette même croix en les bénissant les avait tous mis au même niveau, et c'est pendant les croisades que les peuples aperçurent la première lueur des libertés politiques. Les ténèbres de la barbarie se dissipent, le despotisme féodal s'effondre, les intérêts matériels perdent de leur force, et pour la première fois l'Europe se réunit dans une grande famille de frères, égale, puissante et

sainte, pour la première fois *la société chrétienne se montre unie sous l'étendard du Christ.*

Plus de barrières entre les nations et les classes, plus de frontières, les états disparaissent. Le même esprit anime tout le monde, tous marchent au même but. Un roi est un soldat du Christ: tout homme est citoyen d'une puissance chrétienne, la loi est la même pour tous.

Aux quatorzième et quinzième siècles, l'Europe présente un tableau sur le fond duquel apparaissent à tout moment les formes de l'idée chrétienne en voie de réalisation. Après les désastres des croisés, causés par les dissensions suscitées par l'esprit du mal, les nations profitent des lumières qui se sont répandues sur elles en récompense de leurs nobles efforts. Avec l'extension du christianisme l'esclavage personnel a presque complétement disparu. Les croisades ont apporté de grands changements dans les anciens rapports féodaux. Depuis ce temps, quoique la puissance des souverains ait continué à être despotique, on remarqua des symptômes qui indiquaient que certaines bornes devaient bientôt lui être posées. Les peuples voyaient plus clair. Ce phénomène provenait de deux causes: premièrement, le christianisme avait relevé l'homme; secondement les croisades avaient appris aux peuples qu'ils pouvaient combattre non-seulement sous l'étendard du souverain et pour ses vues personelles, mais encore pour un principe. Si les croisades ont amené de grands désastres, dont la faute retombe exclusivement sur des chefs avides, elles ont aussi beaucoup contribué à étendre le champs des idées par des voyages lointains, et ont éveillé chez les hommes en même temps que la dignité individuelle, le besoin de la liberté politique.

Quand le bruit des expéditions se fut apaisé, les sciences commençèrent à se développer, les découvertes se succédant rapidement facilitèrent les relations entre les pays éloignés, les arts devinrent florissants; le commerce se ranima, la richesse s'accrut, les villes s'affranchirent, les alliances se formèrent, des mondes nouveaux furent découverts; l'administration prit des formes légales, la représentation nationale décida des finances

du pays et des impôts, la société introduisit dans ses lois des conditions de sécurité et de justice, un millier de villes reçut des priviléges municipaux; quarante universités se disputèrent l'honneur de fournir au monde des hommes utiles et instruits dans toutes les branches du savoir; les couvents, après avoir secoué la moisissure du moyen âge, se remplirent d'hommes célèbres par leur instruction et leur vertu; sous l'influence des lumières, les mœurs corrompues commencèrent à s'améliorer; tout le mouvement de l'humanité promettait un magnifique avenir.

L'orgueil, l'insolence, l'ignorance, en déchaînant les passions, détruisirent ce bel édifice qui s'élevait depuis tant de siècles. On condamna les peuples à recommencer leur travail des Danaïdes!

§ 7.

Établissements de bienfaisance. — Origine des ordres religieux. — La propriété chrétienne. — La premiere manifestation de la force des peuples unis s'est fait sentir pendant les croisades. — Le mérite des moines à cet égard. — Progrès de la civilisation chrétienne. — Léon X. — La lutte.

De tous temps, l'Église entourait de ses soins les enfants abandonnés, les orphelins, les pauvres et les malades. Dès le cinquième siècle nous voyons les conciles occupés de la fondation de maisons d'asile, d'hôpitaux et d'établissements de bienfaisance de toute espèce. La société d'alors, grossière et ignorante, ne pouvait même pas penser à ces besoins pressants de l'humanité. Les chefs civils étaient occupés d'eux-mêmes et des moyens d'étendre leur puissance. C'est donc au christianisme qu'appartint l'initiative de la fondation des établissements de ce genre. Chez les anciens, dans les pays les plus civilisés, on n'avait jamais pensé aux malheureux. Dans les statuts des gouvernements, il n'est fait aucune mention des établissements de bienfaisance. Les autorités ecclésiastiques catholiques ont pensé les premières à organiser un secours permanent pour les pauvres et les malades; et les biens de l'Église furent destinés à cet usage.

Le système adopté par l'Église est *de mettre simultanément en activité la civilisation et la morale*, c'est-à-dire d'introduire la mo-

rale à l'aide de la civilisation, et de diriger la civilisation à l'aide de la morale. La protection des corps et des âmes donna lieu à la fondation de sociétés vouées *exclusivement* à cette tâche; ainsi prirent naissance *les ordres* ou associations de prêtres dans le but de donner au prochain tous les secours de la religion.

Dès les premiers siècles du christianisme, l'histoire nous montre des *solitaires* et des ermites, d'abord en Orient, ce berceau de l'Évangile, plus tard dans les environs de Rome et en Afrique. Au commencement il s'en trouva qu'attiraient la solitude vers le besoin de réfléchir sur les grandes vérités qu'ils venaient d'apprendre, et aussi le désir de purifier leur âme et leur esprit de toute erreur et de tout péché. D'autres, voulant éviter les persécutions, ou étant exilés des pays païens, venaient se réfugier dans les endroits écartés, et y vivre avec Dieu, en professant en secret la foi du Christ.

Ainsi donc, d'une part, le désir inné à l'homme d'éclairer son intelligence, de perfectionner son esprit, et de l'autre, le malheur, voilà l'origine des ordres religieux. Les hommes qui se vouaient aux pieuses méditations et à la prière se réunissaient en assemblées, pour leur propre profit et pour celui de leur prochain. Il y en eut qui, traqués comme des bêtes fauves, vivant dans les cavernes, les tombeaux vides, les puits desséchés, se réunirent pour trouver un moyen d'assurer leur sécurité mutuelle. Sous l'influence de la doctrine divine, le nombre des ermites devint très-grand. Les déserts de *la Palestine*, de *la Syrie*, de *l'Arabie*, de *la Thébaïde*, servirent de refuge à ces hommes couverts d'un cilice, vivant de racines, exposés aux intempéries de l'air, avec une abnégation à laquelle un esprit élevé pouvait seul les conduire. L'Écriture sainte était l'unique nourriture de leur esprit; des prières pour éclairer leurs pensées, afin de mieux comprendre les paroles divines étaient leur seule occupation. Quand leur nombre se fut accru, ils s'assemblèrent dans le but de s'instruire mutuellement des vérités de la doctrine divine, et le *cénobite* le plus âgé d'entre eux leur expliquait le texte de l'Écriture. Avec le temps, selon le témoignage des plus anciens pères de l'Église, les déserts devinrent le but de pèlerinages où les fidèles

se rendaient des pays éloignés pour chercher la lumière et les remèdes de l'âme. Ces hommes *parfaits*, dit saint Augustin, composaient des groupes comptant quelquefois trois mille personnes, s'exerçant sous la direction d'un supérieur, dans l'étude de la doctrine du Sauveur (1). Ils étaient frappés de ces idées nouvelles, de cette révélation de l'éternité qui les illuminait comme un nouveau soleil apparu sur leur horizon moral. Leur vie était austère, leurs vertus servaient d'exemple à chacun.

C'est de ces assemblées d'ermites que sortirent les associations de moines qui, en se fixant dans les endroits populeux pour prêcher plus efficacement la doctrine du Christ et propager la morale s'élevèrent des *monastères* ou des cloîtres.

Les sociétés monastiques apparurent d'abord en Orient; plus tard elles se transportèrent dans l'Occident. Les événements politiques ont été propices au développement des cloîtres dans l'Occident. Les Arabes et le mahométisme les ont détruits en Orient. En Europe, les ordres monastiques ont commencé sous l'influence d'hommes zélés, à s'organiser en associations régulières. Au milieu des persécutions des barbares, les malheureux trouvaient un refuge dans les cloîtres. Les murs des cloîtres contenaient dans leur enceinte des établissements de bienfaisance. Plus tard, les personnes qui y vivaient obtinrent l'instruction et s'exercèrent dans les métiers et les arts. Ce fut la première source de la nouvelle civilisation chrétienne.

Les premières conquêtes de la science, les manuscrits, les trésors, trouvèrent aussi un refuge dans les cloîtres. Saint Benoît, qui descendait de la célèbre famille de Norcia, fut un des premiers fondateurs des règlements monastiques. Les *règles* qu'il a établies se sont conservées jusqu'à nos jours dans les cloîtres qui portent son nom. En Europe, l'Italie fut la première le siége de ces assemblées. Le couvent du *Mont-Cassin* attirait des fidèles de tous pays. Comme à l'explication de l'Écriture sainte, ces religieux joignaient l'éducation de la jeunesse, les familles les

(1) Les témoins oculaires en font mention : Ruffinus, Palladius, saint Jérôme, saint Jean Chrysostome, saint Augustin.

plus considérables et les plus riches envoyaient leurs enfants faire leurs études dans les cloîtres, où les connaissances s'étaient uniquement conservées au milieu de l'ignorance générale et l'invasion des barbares.

Les moines moins instruits s'occupaient de travaux manuels, desséchaient les marais, facilitaient les communications, bâtissant des ponts, construisant des routes ; ils rendaient la terre fertile en défrichant les forêts, en cultivant les champs. Le pays profitait de leurs travaux, et de cette façon les endroits sauvages et inutiles se changeaient en propriété monastique, qui servait à nourrir les moines, et en même temps à subvenir aux besoins de la société. Les moines répandirent les premiers *l'idée d'une propriété légitime*, c'est-à-dire qui ne fut pas conquise par la force, la violence ou l'injustice comme c'était l'usage avant les temps chrétiens, mais par *un travail libre*, ayant pour but le bien public. Des espaces de terre vides et n'appartenant à personne, s'animèrent par leurs soins et entrèrent au nombre *des biens communs de la société unie dans le Christ*, c'est-à-dire au nombre de ce qu'on appelait les *biens de l'Eglise*. Telle fut la réalisation du *communisme* du Christ : *L'acquisition de la propriété à l'aide d'un travail libre, ayant pour but le bien commun, sous la condition d'une complète unité de principes.*

Tous les pays d'Europe doivent aux moines la première lumière de la doctrine du Christ, la première instruction, les premières notions de liberté, de morale, de propriété légitime, les premiers germes d'une nouvelle civilisation chrétienne, le premier sentiment de la puissance des peuples dans l'union.

Pour atteindre tous ces buts, l'Eglise dirigeait vers les contrées lointaines des *missionnaires* ou envoyés. C'étaient des hommes qui se dévouaient avec une complète abnégation d'eux-mêmes au service de l'humanité, en répandant le culte de Dieu et la civilisation parmi les peuples. Ils se distinguaient par leur zèle infatigable et une vie exemplaire. Du sein des cloîtres sortirent des hommes célèbres qui, par leur science et leurs vertus, rayonnèrent dans l'Europe entière. Les plus célèbres d'entre eux sont : saint Isidore, archevêque de Séville ; saint Colombans

saint Aurélien, évêque; saint Augustin, apôtre de l'Angleterre; saint Boniface, apôtre de l'Allemagne; saint Albert, apôtre de la Pologne; Bède, Cuthbert, Auperth, Paul, moine de la montagne du mont Cassin; Hincmar de Reims; saint Pierre Damiani; saint Yves et beaucoup d'autres. Plusieurs d'entre eux périrent de la mort des martyrs.

Quand la civilisation commença à se répandre et que les peuples barbares se furent organisés en sociétés plus régulières, les moines s'occupèrent à copier les anciens manuscrits dont la société leur doit la conservation. Ce travail fut général dans les cloîtres jusqu'au moment de l'invention de l'imprimerie. Beaucoup d'entre eux s'adonnaient aux sciences, à collectionner des actes, des documents, à raconter les événements les plus saillants; et l'histoire trouve dans leurs travaux, malgré le désordre qui y règne et les appréciations individuelles qui y ont ajouté une foule de contes, une source de renseignements précieux sur les siècles passés.

Aux plus célèbres historiens de l'antiquité chrétienne appartiennent : Adon, archevêque de Vienne, auteur d'une histoire universelle, fondée sur les traditions conservées par les pères de l'Église; Abbon, moine de Saint-Germain-des-Prés; Aymon-d'Aquitaine, saint Yves, Dittmar de Mersebourg, moine allemand; Adhémar, Glaber de Cluny, Herman, Sigebert, Guibert et d'autres.

Quand la vie des cloîtres commença à s'organiser pour propager la religion chrétienne et l'instruction, on établit des ordres religieux ayant pour but le rachat des prisonniers. Le fondateur de l'ordre de la Sainte-Trinité fut Jean de Mathy, docteur de l'Université de Paris. Le fondateur des Rédemptoristes fut Pierre Nolasco, qui consacra toute sa fortune au rachat des esclaves et ordonna, dans sa règle, d'être prêt à porter leurs chaînes. Les annales de l'Église offrent une foule d'exemples de captivité volontaire acceptée pour la délivrance du prochain (1).

---

(1) Il ne faut pas confondre cet ordre avec celui que Liguori onda en 1732.

Au douzième siècle le christianisme était déjà tellement enraciné en Europe par les soins des moines, que l'esprit chevaleresque de ce temps n'apparaît pas sous une autre forme que la forme chrétienne. On peut dire qu'alors il y avait deux classes principales de population : la chevalerie et les moines. Deux idées seulement animaient la société : la guerre, reste de l'ancienne barbarie, et la religion, fruit de la nouvelle loi. L'idée chrétienne, dans le choc des traditions des siècles passés avec les nouveaux principes qui tendent à la paix, remporte la victoire, absorbe les restes de l'inclination barbare des peuples, et, sans détruire encore l'esprit chevaleresque, change les hommes *en guerriers de Dieu*, en chevaliers chrétiens combattant pour la vérité. Le glaive et le froc s'unissent, et il est impossible de distinguer un soldat d'un moine. Sur les cuirasses et les casques brille la croix du Sauveur. Le mot d'ordre des chefs est la foi; le but des armées est Jérusalem.

De grands nuages menaçaient la chrétienté du côté de l'Orient. Le croissant de Mahomet voulait l'emporter sur le symbole du salut, le fatalisme sur le libre arbitre, le matérialisme sur l'idée; l'esclavage était sur le point d'absorber la liberté. Les hordes sauvages se préparaient à éteindre la lumière de la civilisation qui commençait à peine à luire. La population trois fois plus nombreuse des bords de l'Asie pouvait envahir l'Europe. Les fruits des victoires de Mérovée, de Charles Martel allaient être détruits.

L'esprit guerrier s'accrut avec le danger. Alors commencent les croisades, effroi des Sarrasins. Le tombeau du Christ, voilà le seul mobile, le seul but. Et des millions d'hommes abandonnent leurs paisibles foyers, leur famille, leurs biens et offrent leur vie, leurs richesses, animés d'un seul et même esprit. Les peuples unis sentent leur force. Oui, je le répète, c'était un grand moment. Jamais, ni avant ni après, l'humanité ne s'est élevée à une dignité aussi idéale que pendant les croisades. Qui donc inspirait ces masses? l'idée chrétienne, l'amour de la vérité. Qui les aiguillonnait? les moines.

Pour la défense de la Croix et de la civilisation s'élèvent des ordres militaires. Les Templiers, les chevaliers teutoniques, les

religieux de Saint-Jean, de Saint-Raymond, fondent des légions pour la foi et l'indépendance.

Mais au milieu de cet enthousiasme, au milieu de la civilisation chrétienne, au fond de la société reposent encore les restes de l'ancienne barbarie qui remontent à la surface à chaque mouvement de l'humanité. L'ignorance lutte sans cesse avec les lumières et remporte souvent l'avantage. Le mal ne se laisse pas facilement vaincre après s'être habitué pendant tant de siècles à une existence légitime sous le règne des conquérants. Bien que l'idée chrétienne animât tous les hommes, néanmoins une morale pure et pratique ne venait pas rendre témoignage à cette idée. Le corps des hommes était baptisé, mais ils n'avaient pas encore admis ce baptême dans leur âme. D'autre part, le clergé, n'étant pas suffisamment pénétré du sens de la doctrine du Sauveur, s'attachait de préférence à la forme de la religion, au préjudice de sa signification véritable. Les formes chrétiennes paraissent trop lourdes à beaucoup de gens. L'esprit de l'humanité commençant à se réveiller, donne un plus libre essor à la pensée et s'efforce de s'affranchir de l'influence de l'Église. Les monarques en profitent; ils tendent à l'affermissement exclusif des gouvernements civils.

L'union chrétienne des peuples commence à les inquiéter; la force de l'idée qui unit les nations les épouvante; l'autorité du clergé leur paraît dangereuse. Ne pouvant détruire chez les peuples le respect inné pour la religion et l'Église, ils cherchent à couvrir leur politique d'une forme religieuse. Une lutte s'engage entre les deux partis également aveuglés.

Les mauvaises idées se propagent vite et s'implantent facilement parmi les hommes dont elles flattent les passions; les idées morales s'inoculent lentement et avec difficulté. Pour donner l'essor aux premières il suffit d'un léger souffle, pour soulever les autres il faut de pénibles efforts et des mesures bien prises. En nous transportant par la pensée dans ces siècles, nous voyons que les rapports sociaux étaient très-difficiles dans ces immenses espaces vides. Les voyages exigeaient de grands frais, et dans beaucoup de localités étaient impossibles à cause de la difficulté à traverser

les forêts, les fleuves et les marais. La doctrine du Christ, greffée sur la terre vierge de l'esprit humain, avait rapidement pris racine, mais elle se desséchait tout aussi rapidement, au souffle de la corruption, si elle n'était pas soignée. Le plus léger contact avec un élément hostile favorisait la croissance des mauvaises herbes qui l'étouffaient et souvent la détruisaient entièrement. Déjà pendant les croisades, entreprises avec un si pur enthousiasme, la corruption s'était montrée dans la société et n'avait fait que grandir. C'est alors que le zèle des serviteurs du Christ redouble pour sauver l'idée propagée avec tant de peine et de dévouement ; alors apparaissent des hommes vraiment inspirés, qui sacrifient leur vie entière pour faire revenir l'humanité dans la voie de la morale.

Au treizième siècle, des hommes qu'animait la pensée de purifier la société de tous les restes de la barbarie, et qu'une inspiration irrésistible poussait à se dévouer au bien public, sans y être incités par aucun mobile extérieur, se revêtent de cilices, renoncent aux richesses, à toute propriété, à leur famille même. Leur famille c'est désormais le genre humain; ils se dispersent dans tous les pays de l'Europe pour fortifier la foi chrétienne. Les uns se consacrent exclusivement au rachat des prisonniers faits par les mahométans; d'autres établissent des prières perpétuelles en l'honneur du Sauveur et de la sainte Vierge, avec l'obligation de certaines mortifications et de certaines abstinences pour affermir la vie morale et s'exercer dans la pratique des vertus; d'autres enfin fondent des maisons de refuge, des hôpitaux, des écoles, pour les maladies, la misère et l'ignorance. Tous se distinguent par un égal mépris du monde et de ses vanités. Le culte de Dieu, le bien public, voilà l'objet de leur travail, voilà le but de leur vie. Ils diffèrent aussi des ermites de l'Orient et des moines de Saint-Benoît; leur activité n'est plus circonscrite dans un cloître, limitée par les murs d'une paisible retraite; le monde entier leur est ouvert : les villages, les châteaux, les villes, les palais princiers et les cabanes des bergers sont le but de leurs pieux voyages.

Telle est la force de l'esprit du temps, tel est le besoin de l'hu-

manité de se déverser à l'extérieur par l'action; que quand la voix d'en haut appelle les élus sur la route que leur marque la Providence, un flot d'individus se précipite alors comme un torrent qui, s'augmentant des ruisseaux qu'il emporte dans son tourbillon, finit par former un énorme fleuve et par se perdre dans la mer de l'éternité. Le nombre de ces hommes s'accrut prodigieusement. Tous les pays les reçurent avec la plus grande hospitalité, les papes leur accordèrent des priviléges, les gouvernements les couvrirent de leur protection. Les peuples écoutaient avec étonnement et avec respect la voix de ces nouveaux apôtres.

Au douzième et au treizième siècle la tendance de la société à se lier en communautés religieuses était tellement générale que le pape Innocent III fut obligé de la limiter au concile de Latran.

Un phénomène aussi étonnant ne pouvait rester sans influence. L'usage de l'épreuve par l'eau et le feu connu sous le nom *du Jugement de Dieu* était tellement enraciné au moyen âge, même parmi les chrétiens, qu'il était entré dans la loi. L'ignorance ne put triompher du fanatisme qui croyait que Dieu allait faire des miracles selon le désir de l'homme. La foi de Jésus-Christ était défigurée par des idées portant encore l'empreinte de la barbarie. Avec le développement d'idées plus saines sur la religion du Sauveur, la pensée de la société, entourée d'idées fausses, commença à voir plus clair et à affranchir l'humanité des erreurs qui s'étaient glissées dans le droit public. A cet égard, ces pèlerins ont rendu un grand service à la société. Instruits pour la plupart, et comprenant mieux l'esprit de la doctrine du Christ, ils ont beaucoup contribué à réfréner la dureté des maîtres et à adoucir la sévérité excessive des lois pénales.

Mais les masses qu'une civilisation vaste et développée n'a pas encore préparées à la liberté politique se dénaturent faute de solides principes de morale, et acceptent des formes monstrueuses. Tel fut en effet le fruit de cette tendance de l'esprit humain à obtenir des libertés dont les peuples sentaient le besoin, mais qu'ils ne savaient pas encore pratiquer.

Au douzième et au treizième siècle naissent des sectes qui

prennent un caractère effrayant. Les traits principaux du manichéisme se répètent chez les Albigeois et les Vaudois. Un déchaînement de passions plus hideuses les unes que les autres, voilà ce qu'on prend pour la liberté. Des foules de fous et de débauchés s'assemblent autour d'orateurs qui formulent de nouvelles doctrines, pleines de scandales et de principes criminels. Pour donner une idée de cette direction de la société, il suffit de rappeler qu'au commencement du douzième siècle apparut à Anvers, en Zélande, un certain *Tanquelinus* qui séduisait un grand nombre de femmes, et déclarait en touchant de sa main sacrilége une image de la Sainte Vierge, qu'il la prenait comme épouse. Trois mille hommes se pressaient à sa suite. Les femmes, après son discours, jetaient dans son panier des bagues, des boucles d'oreilles, des bijoux de toutes sortes et le suivaient en foule pour « vivre librement, » d'après la doctrine de ce filou enrichi.

La politique se mêlait à ces effervescences qui arrêtaient le progrès de la société. Le despotisme voyait déjà dans toute apparition de l'esprit de liberté la démoralisation et l'hérésie. On ne savait ou on ne voulait pas distinguer les hommes doués d'idées plus élevées des hypocrites qui semaient le scandale. Cela fit naître en France de longues guerres qui, avec le temps, envahirent toute l'Europe. On introduisit l'inquisition, à la honte éternelle des souverains. Même les ordres chevaleresques se changèrent en hordes d'envahisseurs. Alors survint un moment de chaos affreux où toutes les lois étaient violées, tout ce qui était saint foulé aux pieds, moment enfin qu'on ne peut comparer qu'à l'état actuel de la société. Pour sauver l'humanité dans un temps où non-seulement la religion et les vérités évangéliques, mais tous les principes de la morale naturelle allaient être abolis, où tous les liens sociaux allaient être brisés, des hommes zélés réunirent des fidèles en associations régulières et leur donnèrent des règles. Un grand nombre d'ordres religieux apparut sous l'inspiration d'hommes pieux qui soumettaient à la ratification des papes les plans de leur institution et les règles de leurs ordres. Ainsi grandissait, avec le danger qui menaçait la société et l'Eglise, la sublime association catholique.

Les hommes de mauvaise volonté s'efforcent toujours de corrompre l'œuvre commencée par le bon esprit. Au moyen âge le clergé était le médiateur entre l'autorité et le peuple ; il était à même de rapprocher les classes, de les égaliser, d'élever les petits, d'abaisser l'orgueil des riches. Au lieu de cela, le mélange de l'autorité spirituelle et temporelle, des intérêts terrestres avec des considérations d'un ordre supérieur, fit naître l'hypocrisie, et vint corrompre la pureté de l'esprit du christianisme. De la société, la corruption passa au clergé ; l'orgueil des monarques siégea sur le trône de ceux qui, sans en être dignes, s'appelaient les vicaires du Christ. Quelques papes zélés cherchèrent néanmoins à réformer les mœurs du clergé, et ils rassemblèrent très-souvent des conciles à cet effet. Parmi les réformateurs les plus ardents il faut nommer Grégoire VII (Hildebrand) et saint Bernard. Au concile de Trente on publia à cet égard de très-importantes résolutions. Mais les idées de ces grands hommes furent mal comprises.

Le zèle de l'Église ne se bornait pas à étendre la religion du Christ et à veiller sur la morale; l'éducation supérieure de la société était aussi l'objet de ses soins. Non-seulement des écoles nombreuses s'élevaient par les soins du clergé, mais la majeure partie des universités européennes avaient été fondées sur l'ordre exprès des papes. Si nous envisageons les choses au point de vue actuel il nous est facile de voir que la direction de l'enseignement n'était guère conforme aux besoins de l'esprit humain; mais, à cet égard, nous devons être très-indulgents dans notre jugement, et nous rappeler l'état de la société de ces temps-là. Ce qui est incontestable, c'est que les autorités religieuses ouvraient à la pensée un champ de plus en plus vaste et de plus en libre, et il n'y a que l'ignorance ou la mauvaise foi qui puissent dire le contraire. Dès le onzième siècle, le mouvement de la libre pensée se montre parmi les théologiens catholiques. Saint Anselme dit :

« Le but de la philosophie est de mener l'homme à la connaissance de Dieu auquel tout doit se rapporter, mais il faut faire tous ses efforts pour que dans des choses aussi difficiles que celles qui composent l'objet de la religion chrétienne, on ne

donne pas lieu aux erreurs qui peuvent en ternir la pureté (1). »

Ces dernières paroles s'appliquent également à ceux qui fondent tous leurs raisonnements sur la raison seule, sans le concours de la foi, et à ceux qui veulent tout expliquer par la foi sans le concours de la raison. Dans le premier cas naît le fanatisme du rationalisme; dans l'autre le fanatisme d'une foi aveugle. Tous les extrêmes sont incompatibles avec la nature de l'homme, et contraires au sens commun. Si nous avons un penchant inné pour la foi, nous n'en sommes pas moins doués de raison pour conserver un jugement indépendant et maintenir l'équilibre.

Saint Anselme, en donnant un tel pouvoir à la philosophie, ne s'appuie pas seulement sur la foi, mais il reconnaît aussi l'autorité de la raison.

Au moyen âge le développement intellectuel était généralement théologique, car la religion, fondée exclusivement sur la foi, était l'élément prédominant. De cette direction extrême devait naître avec le temps une réaction tout aussi extrême. Les adeptes de ces deux extrêmes ne savaient pas trouver le juste milieu. La philosophie du rationalisme absolu a plus tard frayé la route à l'irréligion. Les doctrines théologiques, en conseillant une foi absolue, oubliaient une chose, c'est que la foi ne peut être imposée, et en mettant de côté la liberté de penser, qui est le droit suprême de l'esprit, ils ne faisaient qu'éveiller une lutte inutile et nuisible.

Si l'esprit de l'humanité n'avait pas été si longtemps enchaîné par le clergé à l'aide des prescriptions qui ont reçu le nom de dogmes, et qui souvent n'avaient aucun rapport avec la doctrine du Sauveur, si on n'avait pas imposé la foi en ces dogmes, inventés par des mystiques et des assemblées d'hommes élevés dans des principes exclusifs, la civilisation générale et avec elle l'existence politique de la société se seraient développées autre-

---

(1) Saint Anselme, archevêque de Cantorbéry, né en 1053 et mort en 1109, reconnaissait *la liberté de la pensée* conforme aux lois divines, à une époque où nul philosophe n'osait encore la rêver. Il fut compté par le pape Clément XI en 1720 au nombre des plus grands docteurs de l'Église catholique.

ment, et auraient contracté une tout autre forme. Poussé par le besoin intérieur de se répandre au dehors, la raison humain perdit patience et s'arracha avec fracas de l'ornière dans laquelle on voulait le maintenir de force. On ne comprit pas ce noble élan, et on l'appela révolte contre l'Église. Le pouvoir ecclésiastique voulait faire passer comme *autorité* infaillible tout ce qu'il annonçait au nom de l'Église. Le choc qui en résulta entre la raison et la foi, la liberté et le despotisme, causa cette terrible secousse nommée la Réforme. On peut dire cependant, sans crainte de se tromper, que s'il avait été possible de calmer, pour ainsi dire, l'esprit humain, l'Église serait entrée tôt ou tard dans la voie des réformes radicales, dans la voie d'un libre développement de l'esprit, et, en reconnaissant la compétence de la raison libre, elle aurait sauvé les *véritables dogmes*, la véritable *autorité* de l'Écriture sainte et même des traditions conformes à l'esprit de la doctrine du Christ.

C'est un fait irrécusable pour tout juge impartial que l'Église a toujours donné d'elle-même des proportions de plus en plus vastes à la civilisation. Les moyens qu'elle a employés ont pu être insuffisants, la voie qu'elle ouvrait au progrès était peut-être trop étroite, mais il n'en faut pas moins convenir que ce que l'Église a fait pour la civilisation universelle, et pour l'émancipation des peuples gémissant sous le joug de tous les monarques et en particulier des empereurs allemands, était non-seulement la garantie d'un progrès rapide dans un avenir peu éloigné, mais un pas en avant vers la liberté politique de toute l'Europe unie. Des découvertes aussi importantes que celles de la boussole et de l'imprimerie, les voyages de Christophe Colomb, Americ Vespuce, Vasco de Gama, etc., devaient amener de telles conséquences que l'Église, l'eût-elle voulu, ne pouvait plus s'arrêter dans la voie une fois choisie ; d'autant plus que Rome était devenue un centre qui répandait chaque jour plus de lumière autour d'elle.

Au pontificat de Léon X se rattache une des plus importantes crises de la société ; ce même pape était pourtant un des propagateurs les plus zélés des sciences et des arts. A peine monté sur le trône, il appela à Rome le savant Lascaris, pour ranimer

l'étude de la littérature et de la langue grecque, il releva l'université de Rome en l'enrichissant d'ouvrages célèbres qu'il faisait venir de toutes parts. Il y établit beaucoup de savants professeurs, non-seulement religieux mais laïques, il ajouta aux cours de théologie et de droit civil les cours de médecine et de mathématiques, ainsi que les chaires de logique, d'éthique et d'éloquence ; il collectionnait avec la plus grande sollicitude les ouvrages se rapportant à la philosophie payenne, les travaux des anciens Grecs et des Romains, il paya 500 sequins (6,000 francs) le manuscrit des cinq premiers livres des *Annales de Tacite*, trouvé dans l'abbaye de Corvey en *Westphalie*; il ne ménageait rien pour élever l'esprit de l'humanité.

Raphaël, Michel-Ange, Léonard de Vinci travaillèrent sous sa protection; les travaux commencés par Michel-Ange, sous le pontificat de Jules II, à l'église de Saint-Pierre, furent poursuivis sous Léon X. Par son ordre on sauva à Rome beaucoup de marbres antiques, ornés d'inscriptions et de sculptures, ainsi qu'une foule de statues qui étaient négligées ou menacées de destruction, et qui forment maintenant la principale richesse des musées de Rome.

Léon X attirait vers lui beaucoup de savants, qu'il encourageait, qu'il récompensait et qu'il animait. Le noms les plus célèbres se groupent autour de cet amateur de sciences et de beaux-arts.

Outre les artistes déjà nommés, il faut citer encore : le cardinal Gaëtano, Machiavel aussi instruit que pervers, Bembo, Sadolet, Favorinus; les poëtes Berni, Arioste, Sannazar, Vida, Tristino, Frascator médecin et poëte; Ambrogio, philologue, qui parlait presque toutes les langues; l'orientaliste Pagnini, l'historien Guichardin, Paolo, Jovius, etc.

Pour soutenir la guerre contre les Turcs et achever la basilique, il ordonna la vente des indulgences. Il faut avouer que l'idée était malheureuse et le moyen mal choisi. Mais il n'y a que les gens de mauvaise foi ou les ignorants et les fourbes intéressés à tromper le peuple, qui ne veuillent pas convenir que cet ordre, ayant principalement pour but le désir de sauver la religion chrétienne et la civilisation, avait été mal compris et mal exécuté,

et avait amené des abus que le pape ne prévoyait guère. D'après les ordres du pape, Tetzel fut sévèrement réprimandé par le cardinal Gaëtano, pour avoir mal rempli les fonctions qui lui avaient été confiées, ce qui l'affligea tellement qu'il tomba malade et mourut de chagrin, en voyant les conséquences dont il était le premier auteur.

L'histoire impartiale a démontré que Léon X n'avait pas de mauvaises intentions; il ne se figurait pas que ce moyen provoquerait ou plutôt accélérerait un bouleversement dont on n'avait alors aucune idée. La Réforme prenait déjà des proportions menaçantes que le pape, occupé des sciences et des arts, s'en souciait encore fort peu et l'appelait une querelle de moines. Il ne s'éveilla que quand il aperçut en elle le caractère violent d'une passion effrénée. Il voulut la vaincre par la douceur, il voulut convertir Luther; mais cela ne réussit pas, car Luther était seulement l'expression d'une disposition générale; la Réforme avait son siége dans l'esprit de l'humanité, elle avait été préparée par les événements des siècles précédents; le bas clergé en sentait le besoin, le siége apostolique introduisait lui-même chaque année des changements très-importants. La vente des indulgences ne fut que l'étincelle qui mit le feu aux matériaux amassés depuis de longues années.

L'incendie qui embrasa alors toute l'Europe n'est pas encore éteint. C'est une chose étonnante que les gouvernements civils, ainsi que les autorités ecclésiastiques, profitent si peu des leçons de l'histoire; c'est une chose étonnante que la société d'aujourd'hui répète avec indifférence : « *Après moi le déluge.* »

§ 8.

De l'Église. — De l'autorité religieuse. -- Disputes des chrétiens entre eux. — L'injure et le soufflet selon le christianisme. — Comment faut-il comprendre cet ordre du Christ : « Aimez vos ennemis. » — Unité de l'Église. — Les Papes.

Jésus-Christ a prévenu son Église qu'il ne lui avait pas encore apporté la paix, mais la lutte qui doit précéder la victoire défini-

tive et le triomphe de la vérité éternelle. Dès le moment de l'apparition du christianisme, le clergé s'est vu dans la nécessité de lutter avec une foule d'éléments qui lui étaient hostiles. Mais comme il circule différentes idées sur la signification de l'Église et que les hommes n'ont encore pu tomber d'accord sur ce point jusqu'à présent, demandons-nous d'abord : ce que c'est que l'Église ? Cela nous servira de préambule pour expliquer le point de vue d'après lequel elle envisage les relations politiques.

De deux choses l'une : ou il y a plusieurs Églises, ou il n'y en a qu'une véritable. S'il y en a plusieurs, il y a aussi plusieurs Dieux, plusieurs Christs, plusieurs doctrines vraies, plusieurs vérités absolues. Il n'y a pas de milieu. Or, un esprit droit se refuse à admettre plusieurs Dieux. Donc il n'y a qu'une véritable Eglise.

Et laquelle? Consultons les sources chrétiennes les plus authentiques. « *Et ego dico tibi : Tu es petra, et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam, et portæ inferi non prævalebunt adversus eam, et tibi dabo claves regni cœlorum, et quæcumque ligaveris super terram, erit ligatum et in cœlis et quodcumque solveris super terram, erit solutum et in cœlis.* »

« Et moi aussi je vous dis que vous êtes pierre, et que sur cette pierre je bâtirai mon Église ; et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. Et je vous donnerai les clefs du royaume des cieux ; et tout ce que vous lierez sur la terre, sera aussi lié dans les cieux ; et tout ce que vous délierez sur la terre sera aussi délié dans les cieux. » (Év. saint Matt., ch. XVI, v. 18, 19).

Voilà comment le Christ lui-même nous explique ce que c'est que l'Église, et laquelle est la vraie? Tout se trouve dans ces paroles.

Le Christ dit non-seulement ce que c'est que l'Église, mais il dit clairement que l'Église est celle qu'il va bâtir, et aucune autre que celle qu'il va bâtir sur la pierre, et que cette pierre c'est l'apôtre Pierre auquel il doit donner les clefs du royaume du ciel.

Quand doit-il lui donner ces clefs? Évidemment après son dé-

part. Donc il en a fait son vicaire, et ce n'est que cette Église que le Christ appelle la *sienne*. « Sur cette pierre je bâtirai *mon* Église. » Donc l'Église de Jésus-Christ est seulement l'Église de Pierre, ou l'Église du vicaire du Christ. « Les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle, » c'est-à-dire, selon l'expression d'un des théologiens d'aujourd'hui, ni la rage et la perfidie des ennemis, ni la fureur des bourreaux, ni la puissance des Césars, ni la ruse des hérétiques, ni le nombre des barbares, ni les révoltes des faux chrétiens, ni l'ingratitude des hommes, *ni même la négligence et les faiblesses des ministres mêmes de la religion.*

L'Église (du grec *ἐκκλησία*), ou l'assemblée (*ecclesia*), est l'ensemble des peuples unis entre eux par le Christ et dans le Christ. Analysons cette définition.

Les peuples unis entre eux *par le Christ* sont ceux qui acceptent tous les principes donnés par le Sauveur et par ses apôtres; ils sont *unis dans le Christ* quand ils reconnaissent son autorité. Puisque Jésus-Christ en établissant ses lois, que les apôtres et les évangélistes nous ont *transmises* d'une *façon visible*, c'est-à-dire oralement et par écrit, a fondé son pouvoir au moyen d'un pouvoir *visible* (sans lequel les lois n'auraient pas été exécutées), l'Église du Christ est donc l'assemblée des chrétiens unis et reconnaissant la doctrine du Christ et son autorité. La condition de l'union est non-seulement la reconnaissance des lois du Christ, mais la *soumission* à son autorité, car il ne suffit pas de reconnaître la loi, il faut encore l'exécuter. La garantie de l'exécution des lois, est l'obéissance à l'autorité gardienne de ces lois. Autrement les lois ne seraient qu'une lettre morte. Si l'on ne reconnaît que la loi sans reconnaître l'autorité, il n'y a pas d'union, l'adoption des lois n'est qu'apparente et trahit le désir de leur refuser obéissance. Les peuples chrétiens en *s'unissant*, c'est-à-dire en *reconnaissant* et la loi du Christ et son autorité visible, donnent par cela même leurs pleins pouvoirs à ceux auxquels Jésus a déjà donné les siens. Cette autorité représente le Christ devant les peuples, et les peuples devant le Christ; en un mot elle est la représentante de l'*assemblée chrétienne*, l'*expression* de l'Église unie.

L'Église est donc l'autorité visible du Christ, qui gouverne selon ses lois, d'après les pleins pouvoirs au Christ et des nations chrétiennes.

Si je parle ici de l'Église, et si je maintiens cette définition, à laquelle selon moi on ne peut retrancher un seul mot, je le fais en *considérant non-seulement la religion, mais encore la politique,* Et les peuples doivent tendre vers l'union, non-seulement *pour des motifs religieux, mais dans des buts politiques,* car la conquête d'une idée, d'une loi, d'une vérité éternelle capable de gouverner la société, est indispensable pour l'humanité dans l'intérêt aussi bien de la vie temporelle que de la vie future. Si la loi du Christ qui est l'explication des *droits de l'homme* devient une autorité, l'iniquité disparaîtra de la face de la terre.

En réfléchissant pratiquement aux conditions de l'union des peuples, je répéterai les paroles de monseigneur de Ségur. Quand même l'autorité suprême de l'Église n'aurait pas été instituée par le Christ, est-il possible qu'une aussi grande association que l'assemblée des chrétiens puisse se passer d'un pilote?... En vérité, il n'y a que la passion aveugle qui puisse nier cette inévitable nécessité. Il faut le dire franchement, si le chef du christianisme n'était pas l'émanation de la volonté et de l'ordre du Christ, les fidèles, pour leur bien, devraient donner un chef à l'Église.

Quiconque pousse les chrétiens à secouer l'autorité actuelle de l'Église à laquelle ils sont volontairement soumis, est un despote. L'autorité de l'Église est la seule qui gouverne au nom du Christ dans la stricte signification de ce mot. Celui qui veut détruire le pouvoir divin intronise l'autorité de l'homme; au lieu d'établir les lois suprêmes, il ouvre la voie à de nouvelles iniquités, il sème la discorde au lieu de l'union; en place de la liberté il apporte aux peuples la démoralisation, le chaos, l'esclavage.

Les adversaires des Papes, ont refusé obéissance à l'Église pour faire triompher leurs propres vues, comme on le sait par l'histoire, et cela sous prétexte de son mauvais gouvernement. Mais l'abus du pouvoir n'est pas une preuve suffisante que l'autorité soit inutile. Je parle de la nécessité d'une autorité chrétienne

suprême confiée à une seule personne. Cela est exigé par la faiblesse de la nature humaine, par l'ordre, le bien, le salut de la société. Ce n'est pas ici le lieu de s'étendre sur le caractère que doit revêtir le pouvoir papal.

Il est certain que si, dans le passé, les successeurs de saint Pierre, de même que cet apôtre, « *n'ont pas compris ce qui est divin et ce qui est humain* » (S. Math., xvi, 23) ; que si même certains d'entre eux ont abandonné entièrement les principes du grand fondateur du christianisme, il n'en est pas moins vrai que la protection papale a sauvé l'unité de l'Église catholique, en réalisant ces paroles : « et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. » Ceux qui se sont séparés de l'union de l'Église se sont divisés en mille sectes diverses, qui diffèrent entre elles non-seulement par la forme, mais par le sens de la doctrine.

Ils sont devenus les esclaves de l'erreur.

L'Église, comme assemblée des fidèles, doit avoir sa représentation. Cette représentation, composée de beaucoup d'individus, forme l'état ecclésiastique émanant d'une *vocation libre*, autrement dit, le clergé. Cette partie de la société est l'expression du peuple chrétien, l'interprète de ses besoins moraux, son confident, c'est la pépinière de l'autorité hiérarchique.

Ainsi se forme le gouvernement ecclésiastique. Le clergé, qui est le médiateur entre le peuple et le gouvernement, choisit le Souverain-Pontife conformément aux ordres du Christ. Le Souverain-Pontife dirige l'Église chrétienne du sein même de l'Église; aussi le gouvernement ecclésiastique est-il, comme je l'ai déjà dit, une *représentation républicaine* s'élevant d'en bas, et un pouvoir autocratique dirigeant d'en haut. Mais comme le choix de l'autorité est un témoignage de la liberté des peuples, et par suite un droit qui leur est accordé par Dieu, l'autorité du Souverain-Pontife lui étant concédée d'en haut et d'en bas, c'est-à-dire par le Christ et par le clergé intermédiaire du peuple, cette autorité vient de Dieu. Les *élus* du peuple, c'est-à-dire ceux qui par *inspiration* ont senti la vocation religieuse, s'élèvent de plus en plus haut dans la hiérarchie, selon leurs capacités, leur

mérite et la grâce divine; et le prêtre le plus élevé, l'élu inspiré qui représente le peuple chrétien reçoit l'autorité instituée par le Christ.

L'organisation de la famille est le type de l'organisation de la société. La société arrivée au plus haut degré de perfection doit avoir la forme d'une famille parfaite. Le modèle d'une excellente famille sociale est l'assemblée des véritables chrétiens. Dieu qui a créé la famille lui a indiqué en même temps l'autorité naturelle; un groupe de familles, c'est-à-dire une nation, doit avoir une autorité. Et puisque l'humanité se compose de peuples, la société doit avoir aussi au-dessus d'elle une autorité suprême qui est le Christ. Le remplaçant du Christ est le Pape.

La société ne saurait exister sans autorité. Les autorités nationales n'auraient aucun rapport entre elles si elles n'étaient pas unies par un seul lien qui joignît également tous les peuples, et qui menât toute l'humanité vers un seul but commun. Le pape, d'après l'autorité que lui ont donnée le Christ et l'assemblée des fidèles par l'entremise du clergé, est le chef naturel de toute la population chrétienne, comme *chargé de l'exécution* des lois du Christ et du gouvernement de l'Église.

On sait par quelles alternatives a passé l'autorité de l'Église, comment elle a fini par s'affaiblir. Pourquoi cela? c'est que le clergé, se tenant à la lettre de la loi et marchant vers le despotime, contrairement à la doctrine du Sauveur, a donné une signification trop étendue à l'expression : « Et ce que vous lierez sur la terre, sera lié, » etc. : on oublia que ces paroles se rapportaient aux actes de l'autorité ecclésiastique, qui ne contrariaient en rien l'esprit des lois du Christ.

La hiérarchie s'attribua une puissance encore plus grande en s'appuyant sur ces paroles : « Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez. » (S. Jean, ch. xx, 23.)

Ces paroles furent dites aux apôtres *inspirés* par le *Saint-Esprit*. « Le Christ souffla sur eux et leur dit : Recevez l'Esprit Saint. » (S. Jean, ch. xx, v. 22); la condition indispensable à cette haute mission, donnée par le Christ à l'Église, était donc *de recevoir*

l'Esprit Saint, c'est-à-dire *d'être pénétré de la doctrine du Sauveur*. Dans les temps où le clergé n'était pas instruit il abusa de son pouvoir. Cela donna lieu à une révolte contre l'Église et à l'hérésie. Mais l'importance de l'autorité ecclésiastique n'en est pas moins restée intacte, en principe, car cette autorité n'est pas une invention humaine, mais une institution du Christ. Nous voyons clairement que le Sauveur place au-dessus de tout le pouvoir de l'Église.

« Que si votre frère a péché contre vous, allez lui représenter sa faute en particulier entre vous et lui. S'il vous écoute, vous aurez gagné votre frère. — Mais s'il ne vous écoute point, prenez encore avec vous une ou deux personnes, afin que tout soit confirmé par l'autorité de deux ou trois témoins. — Que s'il ne les écoute pas non plus, dites-le à l'Église. — Et s'il n'écoute pas l'Église même, qu'il soit à votre égard comme un payen et un publicain. » (Evangile de S. Math., ch. xviii, v. 15, 16, 17.)

Dans ce précepte règne une telle clarté, qu'aucun raisonnement ne saurait affaiblir la portée de ces paroles. Dans toute l'Écriture sainte nous voyons des preuves de cette importante loi du Christ.

Pour détruire l'influence de l'Église, de soi-disant réformateurs de la religion lui ont donné je ne sais quelle signification nominale, et sous le nom d'Église ils comprennent la *communion des saints* (*die Gemeinde der Heiligen*). Ils ont affaibli par là non l'autorité de l'Église, mais celle du Christ. Les protestants ont aussi donné aux chrétiens dans lesquels le but idéal de l'Église est atteint, *le nom d'église invisible et sainte* (*die unsichtbare heilige Kirche*). Combien cette manière de voir est contraire à la doctrine du Christ, combien cela dénature l'Écriture sainte, inutile de le dire, cela saute aux yeux. La société chrétienne n'est pas seulement composée de chrétiens pieux et parfaits; et ceux qui sont pieux et parfaits ne composent pas une société à part. Le nom d'Église, c'est-à-dire association religieuse, dans la signification vraie de ce mot, ne leur appartient donc pas exclusivement. Du reste, le Christ, en parlant de l'Église, n'emploie pas

de métaphore; et en ordonnant d'aller *le dire* à l'Église, il n'envoie pas les parties chez les saints, ni chez les peuples, ni chez l'autorité civile, mais bien évidemment devant l'autorité ecclésiastique. Et pourquoi? parce que c'est entre ses mains qu'il a déposé ses lois, lois divines complétées et expliquées, et auxquelles il accorde la priorité sur toutes les autres. Aussi, nulle part le Christ ne conseille d'avoir recours dans les disputes aux autorités séculières; car alors les lois civiles n'étaient nullement conformes à sa doctrine. Au contraire, il recommande de les éviter.

Il ordonne aux fidèles de terminer d'eux-mêmes toute contestation qui s'élèverait entre eux : que, s'il leur est impossible de tomber d'accord, il établit un *tribunal arbitral* composé de deux ou trois témoins, dont l'arrêt doit être obligatoire, pour que par leurs lèvres *toute parole soit décidée*. Au cas où cette démarche serait aussi sans résultat, reste la plainte à l'Église. En ce qui concerne l'autorité civile, le divin législateur conseille d'éviter ses arrêts. Déjà en envoyant les apôtres, il leur dit : « Mais donnez vous de garde des hommes, car ils vous feront comparaître dans leurs assemblées... et vous serez présentés, *à cause de moi*, aux gouverneurs et aux rois. » (S. Math., ch. x, v. 17, 18; S. Marc, ch. xiii, v. 9; S. Luc, ch. xii, v. 11.)

Ainsi donc, le Christ regardait les fonctionnaires et les rois comme ses ennemis et avait d'eux une assez mauvaise opinion. Il veut protéger tous ceux qui confessent sa doctrine contre les arrêts de l'autorité civile qui n'observe pas la loi divine et pour laquelle les lois du Christ n'existent pas. « Accordez-vous au plus tôt avec votre adversaire pendant que vous êtes en chemin avec lui, de peur que votre adversaire ne vous livre aux juges et que vous ne soyez mis en prison. Je vous dis, en vérité, que vous ne sortirez point de là, que vous n'ayez payé jusqu'à la dernière obole. » (S. Math., ch. v, v. 25, 26; S. Luc, ch. xii, v. 58, 59.)

Prêchant avant tout l'amour et la concorde, le Christ dit aussi : « Si quelqu'un veut plaider contre vous pour vous prendre votre robe, quittez-lui encore votre manteau. Et si quelqu'un veut

vous contraindre de faire mille pas avec lui, faites-en encore mille. » (S. Math., ch. v, v. 40, 41.)

Le Sauveur même ajoute : « Si quelqu'un vous a frappé sur la joue droite, présentez-lui encore l'autre. » (S. Math., ch. v, v. 39; S. Luc, ch. vi, v. 29.)

« Donnez à tous ceux qui vous demanderont, et ne demandez point votre bien à celui qui vous l'emprunte. » (*Ibid.*)

Ces paroles ont été expliquées de différentes manières, ainsi que les suivantes : « Aimez vos ennemis, faites du bien à ceux qui vous haïssent, et priez pour ceux qui vous persécutent et vous calomnient. » (S. Math., ch. v, v. 44; S. Luc, ch. vi, v. 27.)

La malice et l'orgueil ont donné une fausse signification à ces paroles; mais quiconque approfondira attentivement ce passage de l'Écriture sainte, comprendra qu'il s'applique exclusivement à la paix et à la concorde, pour en faire de cette manière une puissance contre laquelle *les portes de l'enfer ne prévaudront pas.* Il ne s'agit ici ni du pouvoir, ni de la violence, mais bien de la société chrétienne. Le Christ lui donne l'amour pour base, comme garantie de concorde et de force. Il ne condamne pas par ces paroles la défense légitime, mais il enseigne la patience, pour que l'homme, de son côté, aime mieux supporter un préjudice que de se venger ou de plaider; car le Christ rejette la vengeance et ne conseille pas de plaider devant les autorités civiles, qui ne sont pas sorties du sein d'une association chrétienne. Un frère doit plutôt *céder* à son frère et lui pardonner son injustice; car autrement on porte atteinte à l'union, on affaiblit la force de la société. Quand *ton frère* veut prendre ton habit, donne-lui aussi ton manteau; pourvu qu'on ait la paix, pourvu que les chrétiens n'aillent pas plaider devant les payens. Le Christ, ayant fondé les lois et l'autorité, a indiqué les moyens de convertir les méchants; voilà pourquoi il conseille la patience à ceux qui ont souffert quelque dommage. Le frère qui a commis une injustice peut se repentir; il trouve pour cela des prescriptions et des conseils dans la loi du Christ. Il peut encore réparer les préjudices causés; l'amour et l'indulgence sont la meilleure arme

celle qui offre le plus de chances de succès. En disant de tendre l'autre joue, le Sauveur veut montrer combien la dignité chrétienne peut être grande dans l'humilité d'un homme parfait. En vérité ! Un soufflet peut-il avilir celui qui imite le Sauveur ? qui, par ses actions, prouve qu'il est baptisé par l'eau et l'Esprit saint ? Celui qui donne un soufflet à son frère serait digne de mépris, si l'amour prescrit par le Christ ne le sauvait pas. Celui qui le reçoit est honoré, est élevé s'il souffre pour la vérité ; mais combien ne faut-il pas être pur pour endurer un soufflet avec dignité ! Quelle certitude consciencieuse de l'innocence exige une manière aussi humble de supporter l'insulte ! Le Christ, étant l'idéal de l'homme, a indiqué toutes les voies de perfectionnement, il n'a rien négligé pour rendre semblable à lui-même celui qu'il est venu sauver. Afin de faciliter à tous une vie conforme à ses principes, il a ajouté à la dignité de l'homme, une autre sauvegarde : la dignité du chrétien.

Les paroles citées plus haut, qui ont trait à la concorde fraternelle, sont expliquées par l'apôtre Paul : « Je vous ai écrit, dans une lettre, que vous n'eussiez point de commerce avec les avares, les ravisseurs du bien d'autrui et les idolâtres : autrement il faudrait que vous sortissiez de ce monde. — Si celui qui est du nombre de vos frères est fornicateur, ou avare, ou idolâtre, ou médisant, ou ivrogne, ou ravisseur du bien d'autrui, vous ne mangerez pas avec lui. — Retranchez le méchant du milieu de vous. — Comment se trouve-t-il quelqu'un parmi vous qui, ayant un différend avec son frère, ose l'appeler en jugement devant les méchants et les infidèles, et non pas devant les saints ? Ne savez-vous pas que les saints doivent un jour juger le monde ? — *Si donc vous avez des différends entre vous touchant les choses de cette vie, prenez plutôt pour juges dans ces matières les moindres personnes de l'Eglise.* Je vous le dis pour vous faire confusion : est-il possible qu'il ne se trouve point parmi vous un seul homme sage qui puisse être juge entre ses frères ? Mais on voit un frère plaider contre son frère, et encore devant des infidèles. » (*Lettre de Paul aux Corint.*, I, ch. v, v. 9 et 11., ch. vi, v. 1 à 6.)

Il y a là, je le répète, une preuve évidente que la doctrine du Christ avait pour but d'établir entre les frères chrétiens la concorde et l'union sous une autorité qui reconnût ses lois. La même signification se retrouve dans ces paroles : « Donnez à tous ceux qui vous *demanderont*. » Le Christ ne dit pas : « Donnez à qui vous *arrachera* votre propriété. » Pour inspirer l'esprit de concorde, il dit : « Cédez. Et si l'on prend ce qui vous *appartient*, ne réclamez pas. » Nous voyons que dans ces paroles : « ce qui vous appartient, » la propriété est reconnue par la loi du Sauveur. Mais en même temps le Christ conseille de ne pas en faire trop grand cas. Dans tous les passages de l'Écriture sainte où il est question de l'amour du prochain, nous trouvons définis les rapports de la *vie privée*. Pour qu'on ne pense pas que les devoirs envers le prochain ne s'étendent qu'aux frères unis entre eux par la même religion, le Christ ordonne également d'aimer ses ennemis. Il l'explique aussitôt : « Que si vous n'aimez que ceux qui vous aiment, quel gré vous en saura-t-on ? Priez pour ceux qui vous persécutent, pardonnez-leur ! » (S. Luc, ch. vi, v. 32).

Tout cela se rapporte à l'amour universel qui doit embrasser l'humanité entière, *mais cela n'a aucun rapport avec la vie politique et les droits des nations*, ainsi que le supposent quelques-uns et à plus forte raison cela n'oblige pas à vivre en commun avec des ennemis injustes et « idolâtres. »

Tout individu « qui se nomme notre frère » n'est pas toujours un frère, il peut être un démon : « Arrière ! » a dit le Christ au démon ; l'Apôtre dit clairement : « *Jetez le mauvais hors de votre société.* » *L'union dans la foi*, dans l'acceptation de *tous* les principes chrétiens, peut seule amener toute la société à l'unité. Ceci est le but de l'Église universelle. Alors seulement arrivera le *règne de Dieu*. Le Christ dit aux infidèles : « Je vous déclare que vous ne me verrez plus désormais, jusqu'à ce que vous disiez : Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur. » (S. Mathieu, ch. xxiii, v. 39.)

L'unité de l'Église est si bien le fondement d'une existence sociale normale, une condition tellement indispensable de l'union

des peuples, qu'elle n'a pas besoin de preuves. Les Juifs restèren forts aussi longtemps qu'un lien religieux les unit. Aujourd'hui, disséminés dans l'exil, ils forment à l'aide d'une religion commune, un corps national à part, qu'aucune influence hostile ne peut détruire. Le secret de la puissance des Grecs était l'unité de leur religion. Les Mahométans ont été dangereux aussi longtemps qu'ils ne se sont pas divisés en sectes. Les protestants même ont tendu vers l'union, et quelques-uns d'entre eux se sont unis en 1817 sous le nom d'Église *évangélique unie*.

L'effort incessant des papes a toujours été la réalisation de cette idée qui est innée dans le sein de l'humanité ; réalisation prédite par le Christ : « Un seul pasteur, et un seul troupeau. » En gouvernant la société chrétienne comme corps collectif, dont le but définitif est la vie éternelle, les papes lui donnaient des souverains de leurs choix dans les temps où les peuples ne savaient pas déclarer leur volonté ou étaient menacés par la cupidité des conquérants. Leur but était de donner aux peuples des monarques dont le gouvernement, pût fournir les moyens de propager la doctrine du Christ. L'autorité ecclésiastique n'avait et ne pouvait avoir d'autre but. La majeure partie du clergé, en renonçant à la famille, à la fortune et même à la liberté, en se soumettant volontairement aux lois sévères de la hiérarchie, ou aux sévères prescriptions des règles monastiques, prouve éloquemment qu'elle n'avait en vue que le bien public. C'est ce que la passion seule oserait nier. Il n'y a qu'un esprit étroit qui n'aperçoive pas cette vérité qui saute aux yeux. L'autorité ecclésiastique n'a donc jamais eu et n'a pas de dynastie! L'Église a même introduit le célibat des prêtres, pour que la famille personnelle n'enlevât pas les serviteurs du Christ à la grande famille sociale. Quand l'influence des papes se fortifia, on vit naître dans les premiers siècles l'usage de désigner l'autorité civile au nom du Maître des maîtres. Ainsi, au nom du Christ, le pape reconnut Charlemagne comme empereur, supposant qu'un empire universel, sous ce sceptre unique d'un monarque zélé, serait plus propice au développement du christianisme, auquel l'ignorance, la mauvaise foi, les passions et les hérésies portaient

alors tant de coups douloureux. En travaillant avec l'aide des successeurs de Charlemagne à l'organisation de la société, l'Église, pour agir plus sûrement, chercha à fortifier son autorité et à étendre l'influence du clergé. Depuis le huitième et le neuvième siècle, les papes avancèrent dans cette voie, lentement, prudemment, mais avec persévérance. Les peuples barbares qui avaient brisé la puissance de Rome courbaient le front devant le vicaire du Christ; car ils voyaient en lui l'interprète et l'exécuteur des lois suprêmes de Dieu. Le siége apostolique, souvent menacé par des voisins infidèles, souvent souillé par des chefs indignes qui usurpaient le gouvernail de la barque du Christ, s'est plus souvent encore fait respecter par la probité et le caractère inflexible des hommes qui y étaient placés, et ni les terribles tempêtes qui ont ébranlé l'Église, ni les fautes des pasteurs du troupeau du Christ ne l'ont fait tomber, car elle *est fondée sur un rocher*.

La puissance de l'Église a sa source dans cette institution du Christ, et l'esprit divin pouvait seul donner à l'autorité suprême cette force qui a réprimé le crime, et a été pendant longtemps même l'effroi des monarques. Non-seulement le pape, mais les évêques et les prêtres, pouvaient châtier les criminels qui foulaient aux pieds les lois divines. Dès les premiers jours du christianisme, les souverains du monde qui opprimaient les peuples asservis, tremblaient au nom du Sauveur, prononcé par les lèvres d'un prêtre; la menace de l'Église, citant les tyrans devant le tribunal de Dieu, était un soulagement pour les peuples qui gémissaient sous le joug. Des siècles entiers conservèrent l'usage de la soumission des monarques à ceux qui représentaient l'autorité du Christ. Quand, au quatrième siècle, l'empereur Théodose ordonna, à Thessalonique, le massacre de milliers d'hommes sans armes, pour punir le meurtre du chef de la garnison, saint Ambroise, archevêque de Milan, s'étant placé devant la porte, une croix à la main, lui interdit l'entrée de l'église. Qui donc peut arrêter aujourd'hui les crimes des souverains lorsque, par orgueil ou par vengeance, ils massacrent également les peuples désarmés? Les nations ont-elles la force de leur résister? Si

elles ne l'ont pas, où peuvent-elles puiser cette force qui leur est nécessaire? Qui est-ce qui mettra fin à ces effroyables guerres, à ces meurtres sous une forme toujours nouvelle, que les monarques commettent sans interruption? où est l'autorité qui commande l'humilité aux tyrans et appelle les peuples à la défense commune?

Aux temps où le christianisme commençait à s'étendre dans l'Europe entière, l'Église, fidèle au principe de l'ordre et d'un développement régulier, tendait à la réorganisation de la société, de la manière qui lui paraissait la plus pratique. Pour pénétrer plus profondément dans les différentes couches sociales, les papes cherchaient à étendre leur autorité sur les souverains, afin de donner des formes convenables à l'administration et de diriger la législature. L'autorité suprême se concentrait donc à Rome comme dans le foyer de cette religion, fondée par le Christ, pour accorder la liberté aux peuples. Ayant devant elle un vaste champ d'activité, elle accordait moins d'attention aux rapports des peuples, qu'à l'état de l'humanité entière. C'est pourquoi elle devait souvent tolérer avec patience l'injustice des souverains envers leurs sujets, comme un phénomène passager d'une importance secondaire en face de sa grande tâche. Mais tous les hommes étaient regardés comme les enfants d'un même père et la protection vigilante de l'Église s'étendait sur eux. Seulement l'Église, toujours contrariée dans ses tendances par les ennemis de la liberté, avait à combattre soit l'avidité insatiable des souverains qui opprimaient les disciples du Christ, soit l'impiété effrénée qui les arrachait du sein de la religion universelle. Il n'y a pas de gouvernement au monde qui ait eu tant de difficultés à vaincre, qui ait eu besoin de tant de prudence et de tact dans sa manière d'agir que le gouvernement du chef de l'Eglise, et néanmoins il a résisté à tout, et a maintenu l'union dans le groupe des fidèles, en donnant par là la preuve de la sublimité et de la vérité de sa mission.

Au moyen âge, la civilisation européenne, étant sous la protection de la religion catholique, tendait à une harmonie universelle. Le clergé, en influant sur les gouvernements, unissait les

peuples et les trônes, et l'autorité papale contrôlait les arrêts des monarques. En cas de malentendu entre les souverains et le peuple, l'Église se plaçait entre les deux partis dans la personne du légat du Pape, et les souverains devaient obéir aux ordres de l'Église. De cette manière l'union intérieure des nations se maintenait, la société se développait d'après des principes uniformes et la civilisation s'étendait dans un même esprit.

Si le progrès était lent, en revanche il gagnait en force intérieure, en élaborant en soi des matériaux pour son développement ultérieur. L'uniformité et l'harmonie du progrès étaient l'objet de la plus grande sollicitude de l'Église. Aussi l'Église s'efforçait de maintenir l'accord entre les souverains et les sujets, *sans égard aux formes de gouvernement.* Mais tant qu'elle eut de l'influence, tant que les monarques la respectaient les princes criminels et rebelles furent privés du pouvoir. L'harmonie entre le gouvernement et le peuple était depuis des siècles pour l'Église un moyen d'obtenir l'harmonie universelle, dans le but de maintenir l'unité de la religion. De là il découle que l'Église, à son point de vue, regardait comme légale toute autorité, toute forme de gouvernement qui assurait cette harmonie, et évitait soigneusement toute dispute, qui pouvait compromettre une union aussi indispensable pour ses buts sublimes. Aussi l'autorité papale se trouva souvent dans une position très-difficile, quand l'usurpation ou le despotisme d'un côté, le manque d'indulgence de l'autre, troublaient les rapports sociaux d'une façon contraire à l'esprit de la doctrine du Christ.

Comme il devenait chaque jour plus difficile de maintenir la concorde entre les souverains et les peuples, les papes ne se contentèrent plus de leur *influence*, mais ils voulurent conquérir la *prépondérance* dans le groupe des souverains. Ils croyaient par là agrandir la signification des lois du Christ, et assurer le triomphe de la religion chrétienne. Il est difficile de ne pas voir que leur but était manqué, par cela même que pour des choses divines ils employaient des moyens terrestres. De vicaires du Christ, les papes devinrent des souverains séculiers; et les plus zélés même ne s'aperçurent peut-être pas qu'ils s'étaient éloi-

gnés des principes du christianisme pur, que les intrigues terrestres les occupaient plus que leur mission divine. Sitôt que la papauté devint de la politique, la religion dut nécessairement en souffrir. C'était une conséquence inévitable du caractère qu'on lui avait donné. Certains papes étaient meilleurs politiques et guerriers que pasteurs; leur main tenait le glaive au lieu de la croix. Alors qu'ils commettaient les plus grandes erreurs, ils se proclamaient infaillibles (1).

Cependant, pour être juste, il faut ajouter que les papes, ayant épuisé tous les moyens possibles, eurent recours à cette extrémité, animés des meilleurs désirs. D'abord le despotisme des seigneurs féodaux, plus tard le despotisme de tous les monarques et particulièrement des empereurs d'Allemagne les força à prendre une attitude menaçante. Rien donc d'étonnant que la lutte qui en résulta ait causé rivalité et antagonisme. Les abus du clergé, agissant au nom de l'Église, ont été grands; cela ne fait pas le moindre doute. Il est impossible de nier qu'au moyen âge le despotisme des papes ne fut illimité; mais, ce qui est aussi incontestable, c'est que les papes voulaient réagir, par leur absolutisme, contre celui des monarques. Toute autorité fondée sur la volonté arbitraire soit d'un individu, soit d'une corporation, est chose mauvaise et nuisible; en un mot, c'est un joug que tout pouvoir illimité ou *se couvrant d'une interprétation arbitraire de la loi* qu'elle fait plier selon son bon plaisir; néanmoins, on peut dire que l'absolutisme des monarques avait pour but l'esclavage éternel des peuples, tandis que celui des papes devait avoir pour résultat, dans un avenir éloigné il est vrai, la liberté universelle.

Cet effet du système de l'autorité papale, déposé en germe dans le sein de la doctrine du Sauveur, était d'une nécessité logique et rigoureuse. Tôt ou tard les vrais préceptes du divin

(1) L'idée de l'infaillibilité des papes n'apparut que mille ans après Jésus-Christ et nommément au XIe siècle. Elle se développa définitivement au XIIIe siècle. On attribua l'infaillibilité des lois du Sauveur aux arrêts du pouvoir pontifical. Rien ne pouvait nuire davantage au christianisme.

législateur auraient été expliqués et, avec le progrès de la civilisation, délivrés des commentaires fanatiques dont on les avait souillés.

A choisir entre deux maux, l'absolutisme des papes valait mieux que la tyrannie des empereurs d'Allemagne, car le premier, quoiqu'il eût violé certains principes du christianisme, s'appuyait toujours, par ses bases fondamentales, sur la doctrine du Sauveur ; tandis que le système des monarques pouvait prendre pour emblème l'inscription de l'enfer de Dante. Les Allemands cependant ne voyaient rien de meilleur au monde.

Les guerres qu'on appelle de religion ne devraient pas porter ce nom. A l'origine, c'était la lutte de deux puissances : l'autorité ecclésiastique et l'autorité civile, le papisme et le monarchisme, disons mieux, le christianisme et la violence ; plus tard les passions se mêlèrent des deux côtés à la lutte. A la fin l'autorité de l'Église s'affaiblit : qu'est-ce qui l'a remplacée ? Le règne des monarques et des ministres, puis celui des actrices et des danseuses.

L'autorité séculière, qui s'étendait de plus en plus en proportion de sa croissance et de son éloignement des influences de Rome, embrouillait de plus en plus les rapports des souverains avec les peuples, en rendant très-difficile le problème du rétablissement de l'harmonie dans les États.

Les idées fausses sur la liberté répandues dans la société lors des premières hérésies, renouvelées à différentes reprises par des hommes qui voyaient la liberté dans le débordement des passions, provoquèrent des troubles qui compromirent l'affranchissement de l'esprit humain selon la doctrine du Christ, ce bouclier si certain contre tout esclavage. Cela donna lieu à des conflits sanglants et cruels, qui devinrent un instrument personnel entre les mains du plus fort. Ainsi l'inquisition, fondée dans un moment monstrueux de délire pour la destruction des hérétiques, qui semaient réellement parmi les peuples le désordre et la démoralisation, fut pour Philippe le Bel, Ferdinand et Isabelle, Philippe II, Catherine de Médicis et Charles IX un masque de piété, un appui pour leurs trônes, aussi bien que le massacre de la Saint-Barthélemy, les dragonnades, etc.

Les ennemis du christianisme, comme pour faire l'apologie des souverains, ne cessent de rejeter sur le clergé toute la faute de l'inquisition. Ces reproches, empreints de partialité, ne sont qu'un panégyrique du despotisme monarchique et rien de plus. On a déjà tant écrit pour réfuter cette calomnie calculée, qu'il est presque superflu d'en parler encore. Les cruautés des souverains ci-dessus mentionnés sont généralement connues. De Thou, Brantôme, et tous les historiens dignes de foi, conviennent que la duchesse de Montpensier fut le principal brandon, « *le boute-feu* » de la Ligue. Sa politique suivit l'impulsion de sa haine contre Henri III. Elle parcourait les rues en encourageant le peuple à la révolte. Il est très-probable que c'est elle qui poussa le fanatique Jacques Clément à tuer le roi et lui donna un poignard empoisonné.

L'anecdote suivante est tellement caractéristique qu'elle mérite d'être citée ici. Après la mort de Catherine de Médicis, cette femme cruelle et superstitieuse, le prédicateur annonça ainsi sa mort aux personnes rassemblées à l'église :

« Catherine est morte. C'est une question de savoir si l'Église catholique doit prier pour elle. Au reste, si par charité vous voulez risquer pour elle un *Pater* et un *Ave*, je le laisse à votre liberté. Ils vaudront ce qu'ils vaudront. »

Une preuve que les persécutions religieuses, l'inquisition, etc., étaient un moyen politique pour établir le despotisme des monarques dans les pays de l'Europe méridionale, centrale et occidentale, c'est que l'inquisition fut positivement rejetée par la Pologne, qui devançait tous les peuples par ses institutions libérales. Les papes qui, ayant oublié leur mission, sympathisaient avec les monarques, comptant avec leur aide réaliser leurs espérances, trouvèrent facilement en eux des complices de leurs crimes; et le plus souvent ils ne commencèrent les persécutions que sur le désir des rois. Quand Jean XXII voulut introduire l'inquisition en Pologne, le roi et la nation n'en purent entendre parler sans indignation. Sauf quelques jugements exceptionnels rendus par le clergé, cette institution infernale n'y fut jamais connue. C'est le seul pays d'Europe qui n'ait pas été souillé par

l'inquisition. Ajoutons que certains papes en ignoraient les abus.

Et pourtant, chose triste à dire, et néanmoins certaine ! c'est l'inquisition seule qui a maintenu l'unité de la religion en France, en Espagne, en Italie, et a prévenu l'affluence des différentes sectes. De même, la religion prétendue réformée doit son établissement aux plus affreuses violences.

En Allemagne, en Danemark, en Suède et en Angleterre, le protestantisme a établi son règne par le fer et le feu; en France et en Espagne, le catholicisme se défendait également à l'aide du glaive et du feu contre la nouvelle religion. Telle est la faiblesse de la nature humaine et l'ignorance des masses, qu'à de certains moments, quand il s'agit d'une prépondérance et d'une victoire momentanée, la violence seule assure le triomphe, soit de la vérité, soit de l'erreur.

Rien d'étonnant donc qu'on inspire facilement aux hommes le fanatisme ou l'impiété au lieu de la foi, l'humilité servile ou la licence au lieu de la liberté. En cela, le passé ressemble au présent, et le présent au passé.

Quelles que soient les idées qui circulent dans la société sur le christianisme, dans sa signification générale, et du catholicisme en particulier, comme application pratique de la doctrine du Sauveur, personne n'ose nier que le principe du catholicisme ne soit la morale la plus pure et la plus sublime, et de plus l'esprit de dévouement. C'est là une question d'un très-grand poids, la plus grave peut-être en politique. C'est le seuil de la liberté. Aussi ceux qui travaillent dans cette voie pour le bien de l'humanité, ainsi que les opprimés, ne doivent jamais perdre de vue cette vérité irréfutable que : *la mesure de l'aptitude du peuple à accepter la liberté est le degré de son instruction morale.*

Malgré les tempêtes effroyables et les fausses routes que certains pilotes ont fait traverser à la barque du Christ, l'Église (et je rappelle encore une fois que je parle de la réunion dans laquelle s'est conservé l'esprit immaculé du christianisme), ne s'est jamais arrêtée dans ses efforts ayant pour but le bien suprême. Son zèle redoublait avec le nombre de ses ennemis. C'est par suite du développement du protestantisme qu'on fonda, pour

affermir la religion catholique, l'ordre des Jésuites (1536-1540), qui s'est distingué par un zèle poussé à une telle absence de scrupules dans le choix des moyens, qu'à la fin, devenu un objet d'épouvante universelle, il lui a été plus nuisible qu'utile.

Les passions religieuses s'apaisèrent après les désastres de la guerre de Trente ans; les différentes sectes perdirent leur popularité. Le protestantisme, quoique reconnu pour religion légale à la paix de *Westphalie*, se changea plutôt en une *protestation* continuelle et organisée contre l'autorité papale et contre toute union. Depuis la mort de Gustave Adolphe, blessé par la même balle, il n'a fait qu'errer et n'a jamais pu recouvrer ses forces.

Cependant le siége apostolique cherchait à fortifier l'union des catholiques. Malgré les intrigues des protestants, les catholiques comprenaient qu'une *association* aussi vaste et embrassant déjà toutes les parties du monde, ne pouvait maintenir l'unité dans les principes, les moyens et les buts, d'une autre façon que par une union très-étroite, sous les ordres d'un unique et suprême pasteur. Leurs principes généraux étaient communs à tous, et les buts étaient nobles; mais il n'y avait pas de concorde dans le choix des moyens.

Le désir des catholiques d'amener leurs coréligionnaires à la reconnaissance des mêmes moyens, donna lieu à de nouvelles intrigues. Comme auparavant, l'absolutisme du clergé luttait avec l'absolutisme des monarques; de même maintenant, depuis la Réforme, l'intrigue entre en lutte avec l'intrigue. Les conspirations souterraines commencèrent; une lutte aveugle troubla l'Europe entière.

La hiérarchie catholique ne releva pas sa visière dans cette lutte, au contraire, elle enfonça plus profondément son froc. Elle ne voulait pas comprendre que la lumière du jour est une condition nécessaire pour fortifier la vérité, que la lumière est pour elle une garantie de triomphe; elle voulait, s'entourant elle-même de mystères, maintenir, par le mystère, tout le monde dans l'obéissance. Elle changea en théosophie mystique la doctrine éclatante que le Christ avait ordonné de prêcher sur les

places publiques et sur les toits, et la société des fidèles en une espèce de conspiration.

Les gouvernements n'ont jamais laissé passer aucune circonstance sans en profiter pour leurs buts. Il se créa en Europe deux grands partis d'intrigants politico-religieux. Les rois de Prusse se placèrent d'un côté comme représentants du protestantisme, les empereurs d'Autriche de l'autre.

Les souverains des autres croyances jouaient dans cette lutte le rôle des chauves-souris. Toutes les fois qu'il fallait s'entendre pour maintenir l'Europe entière dans l'obéissance, les ennemis les plus acharnés qui avaient combattu peu de temps auparavant au sujet de la religion se donnaient la main pour agir de concert. La hiérarchie catholique ne savait pas apprécier, à sa juste valeur, la portée de la conspiration diplomatique des monarques. Suivant la politique traditionnelle des papes, qui voulaient agir à l'aide des souverains, elle ne s'appuyait pas sur les peuples, mais sur les trônes.

Cela lui donnait toujours un caractère séculier qui prenait le dessus sur sa mission divine. Pour n'avoir pas rejeté le caractère politique qu'elle avait pris depuis le huitième siècle, elle commença à perdre de plus en plus, dans les derniers temps, son autorité et la confiance publique.

Si cela a été très-sensible pour l'Église, la société n'en a pas moins souffert. Depuis le congrès de Westphalie, l'autorité papale a perdu sa force et son influence sur les souverains; depuis ce temps aussi les gouvernements tiennent impunément les peuples courbés au pied de leurs trônes. Les traditions des guerres de religion donnèrent souvent aux monarques l'occasion de guerroyer, sous prétexte de religion. Ce n'était plus le siége apostolique qui servait de forteresse défensive à la chrétienté, mais c'était tantôt l'un, tantôt l'autre des ennemis des vrais chrétiens qui se proclamait le défenseur du Christ.

Pendant la révolution française, l'Europe entière se coalisa contre la France, sous prétexte de *sauver la religion et la morale*. Le clergé ne voyait rien de plus dans la révolution que le terrorisme, l'impiété, et une folie momentanée. Il crut aux gouver-

nements hypocrites et espéra que les monarques sauveraient la société.

La déception ne se fit pas attendre. Depuis que l'autorité ecclésiastique s'était aperçue que l'intérêt dynastique dirigeait les actions des souverains, elle penchait tour à tour d'un côté et de l'autre, et ne savait quelle politique suivre dans cette position critique. Le mieux eût été de n'en suivre aucune, et de développer les droits des nations sur la base des lois du Christ.

Quand l'activité du clergé, par suite de la victoire de l'autorité séculière, fut limitée aux affaires ecclésiastiques, l'activité des gouvernements réussit à faire entrer les lois civiles dans les lois de l'Église.

La société émancipée, qui avait commencé par secouer l'autorité des lois du Christ, finit par reconnaître l'autorité des baïonnettes.

L'esprit de liberté ne put supporter ce joug, mais il fut réduit à l'inertie faute d'appui ; des tiraillements stériles n'ont donné d'autres résultats que ceux que nous voyons aujourd'hui. Dans la lutte persévérante de l'oppression avec la liberté, on s'est livré à tous les excès. Les hommes qui ont pris le progrès pour mot d'ordre, se sont saisis de tous les moyens, ont employé tous les ressorts, excepté ceux qui assurent la solidité de l'œuvre.

Ceux qui voyaient dans le siége apostolique un moyen d'union contre les éléments qui poussaient violemment l'humanité dans la voie d'une liberté illimitée, effrayés par le débordement des idées, cherchèrent à se mettre sous la protection de l'Église. Les autres, au contraire, qui ne voyaient dans cet acte que réaction et conservatorisme, se placèrent dans le camp opposé, et résolurent de porter le dernier coup à l'autorité papale. Une courte liberté, qui n'avait pas de base durable, puis l'anarchie, qui est ordinairement l'amas des débris d'un édifice peu solide, furent suivies du despotisme civil, tenant une épée menaçante levée sur l'Église et sur la société.

§ 9.

Chapitre XIII de l'épître de saint Paul aux Romains : « Tout pouvoir vient de Dieu. » — Comment l'Eglise catholique comprend-elle ces paroles ?

L'ordre est la loi naturelle de la société, de même que la loi naturelle de l'homme, est de vivre en société. Or, pour maintenir l'ordre, l'autorité est nécessaire, car autrement la société se disperserait et les hommes vivraient comme des animaux : ce qui est contraire à l'ordre social.

Les fausses doctrines ont tellement obscurci l'idée du christianisme, tellement aveuglé l'humanité courbée depuis tant de siècles sous l'oppression de la force matérielle et des sophismes, que ceux mêmes qui se disent chrétiens, et jusqu'aux dépositaires de l'Écriture sainte, interprètent faussement les paroles du Sauveur et des Apôtres, malgré l'unité de la tradition.

Ainsi, le chapitre XIII de l'épître de saint Paul aux Romains est, depuis les temps les plus reculés, l'objet de discussions et de commentaires sans fin. Le despotisme appuie sur ce fondement ses droits imaginaires. Les libéraux ont préféré le condamner, et même le rejeter comme étant d'une autorité suspecte. Sans parler de l'authenticité de cette épître, analysons-là avec attention.

Nous lisons au commencement du chapitre XIII, à la première ligne : « Que toute personne soit soumise aux puissances supérieures, car il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu... Celui donc qui résiste aux puissances résiste à l'ordre de Dieu. (Saint Paul, épître aux Romains, chap. XIII, 1, 2.) Comment comprendre cela ? On peut évidemment expliquer ainsi ces paroles : « Tout homme doit se soumettre aux puissances supérieures. » Peut-il en être autrement, sans que l'anarchie se produise? Mais l'Apôtre dit : « Le prince est le ministre de Dieu pour vous favoriser dans le bien ; » si donc on doit être soumis, surtout aux autorités *supérieures, sublimioribus potestatibus,* c'est *non à la violence, non à la force, non à une puissance inférieure diabolique,* mais à l'autorité *supérieure* agissant conformément aux lois divines.

Nous voyons ensuite à la même ligne : « Car il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu. Et c'est lui qui a établi toutes celles qui sont sur la terre. » Sans doute. L'autorité vient de Dieu, l'oppression, la violence vient du démon. Les autorités *qui le sont* réellement sont établies par Dieu, car elles découlent de l'ordre naturel de la loi, mais celles qui ne sont pas des autorités, mais une oppression, une violence, une tyrannie, proviennent de l'esprit du mal, sont contraires à l'ordre naturel, et produisent l'anarchie. Voici le texte grec : Πᾶσα ψυχὴ ἐξουσίαις ὑπερεχούσαις ὑποτασσέσθω. Οὐ γὰρ ἔστιν ἐξουσία εἰ μὴ ἀπὸ θεοῦ, οἱ δὲ οὖσαι ἐξουσιαι ὑπὸ τοῦ θεοῦ, τεταγμέναι εἰσίν. Le mot ἐξουσία signifie *liberté, loi;* au pluriel, αἱ ἐξούσιαι, se traduit par les *magistratures.*

Dans le texte hébreu, ces paroles ont tout à fait la même signification.

Les véritables chrétiens, qui comprenaient bien l'Écriture sainte et étaient inspirés par la liberté de la doctrine du Sauveur, repoussaient si loin toute pensée d'esclavage, que les Pères de l'Église, saint Jérôme, Rufin et Sedulius ont même retranché du premier verset du chapitre XIII ces paroles. « Non est enim potestas nisi à Deo ; quæ autem sunt, à Deo ordinate sunt » (Car il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu, et c'est lui qui a établi toutes celles qui sont sur la terre). Elles parurent dans d'autres traductions. C'est un détail d'une énorme importance.

Le second verset de ce chapitre dit expressément : « Celui donc qui résiste aux puissances résiste à l'ordre de Dieu. Et ceux qui y résistent, attirent la condamnation sur eux-mêmes. » Ὥστε ὁ ἀντιτασσόμενος τῇ ἐξουσίᾳ τῇ τοῦ θεοῦ διαταγῇ ἀνθέστηκεν οἱ δὲ ἀνθεστηκότες ἑαυτοῖς κρίμα λήψονται. Cela devient clair quand on a compris le premier verset. Celui qui résiste aux autorités établies par Dieu, obéit à la violence diabolique, qui n'est pas la liberté, une loi, *exusia,* mais l'anarchie. Et celui qui obéit au démon, est esclave, et mérite la damnation.

Nous voyons l'explication de ces paroles dans la même lettre, au troisième verset : « Car les princes *ne sont pas à craindre* lorsqu'on ne fait que de bonnes actions, mais lorsqu'on en fait

de mauvaises. Voulez-vous ne pas redouter les puissances? Faites le bien, et elle vous en loueront. »

N'est-il pas clair que l'Apôtre parle de la bonne autorité; car c'est la seule qui mérite ce nom. Pour savoir si l'autorité est réellement une autorité, c'est-à-dire un pouvoir légal, ou si elle n'est que la violence, faites une *bonne action*. Si après avoir *bien agi* vous recevez des *louanges*, les supérieurs sont une autorité; si le supérieur a peur de votre bonne action, il n'exerce pas d'autorité, mais il possède un pouvoir diabolique. Le quatrième verset dit que le supérieur « est le ministre de Dieu *pour vous favoriser dans le bien*. » S'il vous conduit *vers le mal*, c'est un serviteur du démon.

Nous lisons plus bas : « Rendez donc à chacun ce qui *lui est dû* : la crainte, à qui vous devez la crainte; le tribut, à qui vous devez le tribut; les impôts, à qui vous devez les impôts; l'honneur, à qui vous devez l'honneur. » Rendez ce que vous devez aux supérieurs, aux chefs, c'est-à-dire à l'autorité légale, mais ne donnez pas ce que vous ne devez point, surtout à ceux qui n'ont le droit de rien exiger de vous.

Comme toute réunion des fidèles, la société doit avoir, outre l'autorité invisible du Christ, c'est-à-dire, outre les lois qu'il a laissées, une autorité *visible*, gouvernant *en son nom sous différentes formes*.

Si cette autorité, soit religieuse, soit civile, est conforme aux lois du Sauveur, ou si elle a en elle *l'esprit divin*, et si par conséquent elle est elle-même un *bon esprit*, alors elle *vient de Dieu*. C'est dans ce sens que l'Apôtre dit : « *Toute autorité vient de Dieu.* » Sans doute; car tout vient de Dieu.

Ceux qui ne comprennent pas ces paroles, disent ironiquement : Alors le pouvoir du démon vient aussi de Dieu? Oui; mais le démon « est un ange chassé du ciel. » C'est Dieu qui l'a exilé, et il a donné à l'homme le *libre arbitre*, c'est-à-dire la faculté de l'accepter ou non. Si les hommes ont employé cette volonté pour le mal, malgré les efforts du Christ et des apôtres, qui ont tout fait pour leur apprendre les moyens de combattre le mauvais esprit, et d'anoblir leur volonté, s'ils se sont volontaire-

ment soumis à l'autorité du démon et qu'ils la supportent, bien qu'ils ne voient dans ses lois pas une seule lettre de la doctrine du Sauveur, à qui en est la faute?

On me dira peut-être : Pourquoi Dieu a-t-il créé le mal? Pourquoi a-t-il créé le démon? Car il y a des hommes qui parlent ainsi. Dieu n'a pas créé le démon. Dieu n'est pas le fauteur du mal. Le mal est la négation naturelle du bien, c'est l'ombre de la lumière. Dieu n'a pas créé l'ombre, mais il a créé la lumière. Là ou il n'y a pas d'ombre, c'est une preuve qu'il n'y a pas de lumière. Il ne peut y avoir qu'une obscurité *complète*. C'est comme s'il y avait un mal *absolu*. S'il n'y avait pas de mal, il n'y aurait pas de bien; c'est-à-dire que s'il n'y avait pas de mal, le bien n'aurait pas d'existence. Le bien a une existence réelle, affirmative; donc il doit y avoir une existence contraire, réelle et négative. Le bien a une existence positive dans la réalité, le mal a une existence négative dans la réalité. Le bien s'incarne dans certaines formes, et s'appelle ordinairement le bon esprit; le mal apparaît sous différentes formes, et c'est ce que l'Écriture sainte appelle le *démon*. Si le mal n'existait pas, que serait donc le bien? Quelque chose d'insaisissable. Comment saurions-nous que le bien est un bien? Comment pourrions-nous l'apprécier, sans avoir de mesure comparative, sans savoir ce que c'est que le mal? Le bien ne serait alors qu'une sorte d'abstraction, et nous n'aurions aucune idée de cette abstraction; car nous n'avons pas conscience de ce qui n'a pas d'existence réelle.

La Providence nous a donné beaucoup de moyens de vaincre le mal : d'abord les lois naturelles que nous sentons en nous-mêmes, et qu'elle a fait annoncer par Moïse inspiré; ensuite, les préceptes du Sauveur qui est venu compléter ces lois; enfin, par le Christ, les sacrements qui sanctifient notre volonté. Armés de ces dons divins, nous pouvons lutter contre le mal, et par cela même mériter *la grâce*, c'est-à-dire l'aide de Dieu, qui, avec notre bonne volonté, nous donne la victoire.

Donc le pouvoir du démon vient de Dieu, mais *non pas de la volonté divine*; il existe comme pouvoir contraire à Dieu et à ses lois; comme *pouvoir rejeté*, damné, comme révolte contre le

Créateur de tout bien, *révolte du libre arbitre*; enfin, comme violence contraire aux lois de la liberté, violence que Dieu a répudiée, et avec laquelle il n'a rien de commun. Les moyens que la Providence nous a donnés pour vaincre toute espèce de mal doivent donc nous servir à triompher du pouvoir du démon.

Toute autorité est divine, en tant qu'elle est réellement autorité, en tant qu'elle est conforme aux lois divines. Elle *vient de Dieu*, en tant qu'elle n'est pas une révolte contre la volonté divine et contre ses lois. Si elle est mauvaise, elle vient de Dieu, en tant que le mal vient de Dieu, comme tout vient de Dieu. Dieu est la source unique de tout ce qui existe au monde, car il est le seul Créateur tout-puissant et l'origine de toute chose ; mais Dieu n'est pas l'auteur immédiat du mal : car étant lui-même la perfection, il n'a pas pu créer l'imperfection. Dieu n'a créé que le bien, et le bien absolu ; le mal est né de la négation du bien, ou de la révolte contre le bien ; le règne du mal ou le pouvoir du démon n'est donc non plus une création immédiate de Dieu, mais une nécessité qui découle du bien, parce que l'ennemi du bien, c'est-à-dire l'esprit du mal, s'en est détaché dans sa révolte. C'est donc du pouvoir divin qu'est sorti *comme un rebut* le pouvoir non divin ou pouvoir du démon. Pour mieux nous faire comprendre, figurons-nous une eau pure, saine et fraîche, coulant dans un torrent. Cette eau provient d'une source pure. Si le torrent dans son cours s'arrête tout à coup ou passe par des endroits fangeux, son eau devient impure et malsaine. Elle vient primitivement de la source, mais la source ne l'avait pas produite telle qu'elle est.

L'autorité n'est *légitime* que lorsqu'elle est divine, c'est-à-dire quand elle s'accorde avec les lois données par Dieu aux nations. Toute autre autorité est une usurpation, et, pour m'exprimer exactement, ce *n'est pas une autorité*, ce *n'est pas un pouvoir*, c'est la loi du plus fort, la violence. L'Écriture sainte, comme source de toute justice et de toute sagesse, a en vue la *bonne autorité* dans le sens exact. Que les hommes reconnaissent donc le pouvoir divin et non la violence du démon ; car, qui dit *autorité* dit ordre, justice, protection paternelle, civilisation, mora-

lité, liberté. C'est ainsi que le Sauveur comprenait l'autorité, c'est ainsi que la comprenaient les apôtres; et nous avons, pour confirmer cette opinion, les témoignages les plus anciens des Pères de l'Église.

Saint Jean Chrysostome, qui vivait au quatrième siècle, s'exprime ainsi (1) :

« Il n'est pas d'autorité qui ne vienne de Dieu. — Que dites-vous? Alors chaque prince a été établi par Dieu? — Je ne dis pas cela. Je ne parle pas du premier prince venu, mais de la chose elle-même, de l'autorité. L'existence des États et la substitution de l'ordre au désordre et au hasard, sont l'œuvre de la sagesse divine; voilà ce que j'enseigne. Et voilà pourquoi l'Apôtre ne dit pas : Il n'est point de prince qui ne vienne de Dieu; mais il parle de la chose même en disant : Il n'est pas d'autorité qui ne vienne de Dieu. » (S. Jean Chrysostome. Hom. xxiii, sur l'Épître aux Romains.)

Saint Augustin, qui vivait dans la seconde moitié du même siècle et au commencement du suivant, définit ainsi l'autorité :

« Ceux qui commandent ne commandent pas par un esprit de domination, mais par le désir charitable d'aider ceux qui leur sont soumis, et de leur faire du bien; car Dieu, après avoir créé l'homme raisonnable et l'avoir fait à son image, n'a pas voulu qu'il dominât sur les hommes, mais sur les bêtes. » (S. Aug., de la Cité de Dieu, l. XIX, c. xiv et xv.)

« L'esclavage est la conséquence et la peine du péché, et non pas une loi de la nature. » (*Ibid.*)

Saint Anselme explique avec une grande clarté le chapitre xiii de l'Épître aux Romains : « Omnis anima potestatibus *sublimioribus* subdita sit. Non est enim potestas nisi a Deo. Quæ autem

(1) « Non est potestas nisi a Deo. — Quid dicis. Ergo omnis princeps a Deo constitutus est? — Istud non dico : Non enim de quovis principe mihi sermo est, sed de re ipsa id est de ipsa potestate. Quod enim principatus sint, quodque non simpliciter et temere cuncta ferantur, divinæ sapientiæ opus esse dico. Propterea non dicit (ille) : Non enim princeps est nisi a Deo. Sed de re ipsa disserit dicens : Non est postestas nisi a Deo.» (Hom. xxiii in Ep. ad Rom.)

sunt, a Deo ordinatæ sunt. Itaque qui resistit potestati, Dei ordinationi resistit. Qui autem resistunt, ipsi sibi damnationem acquirunt. » Il distingue les *autorités supérieures* céleste et terrestre. L'autorité suprême est l'autorité divine, à laquelle l'homme doit être soumis avant tout ; il ne le sera qu'ensuite à l'autorité terrestre, si elle est conforme aux lois divines, c'est-à-dire à la loi de l'autorité divine. Et il dit clairement : « Si l'autorité terrestre vous ordonne de faire ce que vous ne devez pas faire, rejetez cette autorité et ne craignez que l'autorité supérieure. *Si mundana potestas*, jusserit : *quod non debes facere, contemne potestatem timendo sublimiorem potestatem.* » Et plus bas il se pose cette question : « Que faire si l'Empereur ordonne une chose et Dieu une autre ? » Sans se perdre dans de longues explications, il répond : « Comment ! Dieu ne doit-il pas passer avant l'Empereur ? *Si aliud Imperator et aliud Deus jubeat, quid faciemus ? Numquid non Deus imperatori est præferendus ?* » Et pour ne laisser aucun doute, il dit expressément : « Il faut obéir aux autorités supérieures. *Sublimioribus potestatibus anima id est homo subjiciatur.* — « Toute autorité vient de Dieu, mais à condition d'être une *autorité*, c'est-à-dire, d'avoir *été établie* par Dieu. *Potestas est a Deo. Sed quæ sunt a Deo ordinatæ sunt. Ergo potestas est ordinata, id est rationabiliter a Deo disposita. Itaque qui resistit potestati Dei ordinationi resistit.* » Ceci est dit pour ceux qui croyaient que la liberté chrétienne consistait à ne rendre d'hommage à personne, à ne pas payer d'impôts, ce qui pouvait provoquer un scandale et nuire beaucoup à la religion du Christ qui venait à peine de naître. « *Hoc enim contra illos dicitur qui se putabant ita debere uti libertate christiana, ut nulli vel honorem deferrent, vel tributa redderent. Unde magnum poterat adversus christianam religionem scandalum nasci a principibus sæculi.* »

L'Écriture sainte était la base des raisonnements des Pères de l'Église, et c'est là qu'ils ont puisé les idées politiques que nous trouvons chez tous les écrivains catholiques, conformes à l'esprit de la doctrine du Christ.

« Les royaumes ne sont pas pour les rois, mais les rois pour

les royaumes, » dit saint Thomas d'Aquin, théologien du treizième siècle, comte de Roccasica, élève des Bénédictins au Mont-Cassin, plus tard moine de l'ordre de Saint-Dominique et professeur aux académies de Paris, de Rome, de Bologne, de Pise et de Naples. « Dieu a établi les rois pour gouverner les peuples selon leurs lois, et pour leur assurer la puissance de ces lois. Et si les rois agissent autrement, ils ne sont plus des rois, mais des tyrans. » (De regimine principum. Cap. II.)

Le Pape Urbain IV, en 1261, l'appela en Italie de France, où sa renommée s'était accrue. Les Dominicains l'élurent définiteur de la province romaine. Grégoire X l'appela au concile de Lyon, où il ne put arriver, car il fut empoisonné par les ordres du roi de Sicile, Charles Ier, en 1274. Le Pape Jean XXII le compta au nombre des martyrs en 1323. Pie V ordonna d'éditer soigneusement la collection de ses œuvres complètes, en 1570, en le plaçant au nombre des plus grands docteurs de l'Église catholique. Pendant sa vie, saint Thomas était déjà nommé *Doctor universalis* et *Doctor angelicus*, et on l'appelait aussi un second Augustin.

Les Pères de l'Église et les théologiens prouvent que les souverains n'ont pas un pouvoir venant immédiatement de Dieu, mais en venant indirectement, *autant qu'il est dans la volonté du peuple de l'établir ou de le reconnaître quand il est imposé*. La première autorité venant immédiatement de Dieu est *l'autorité de la nation*. C'est ce que le cardinal Bellarmin explique ainsi : « C'est un fait certain que l'autorité civile vient de Dieu ; ceci est prouvé dans l'Écriture sainte et les Pères de l'Église. Mais cette autorité est déposée *immédiatement dans la société entière*, comme provenant des lois divines. La loi divine n'a pas donné cette autorité à un homme séparé, donc elle l'a donnée à la société. Et, lorsqu'une loi formelle n'existe pas, il n'y a pas de raison pour que, dans une assemblée d'hommes égaux, l'un ait plus de droits à régner que l'autre. L'autorité politique *envisagée au point de vue général*, sans descendre aux cas particuliers, comme la monarchie, l'aristocratie ou la démocratie, vient *immédiatement de Dieu*. Donc la société entière, ayant un pareil pouvoir, doit être *une république parfaite*, et, de plus, avoir la

force de se maintenir et de réduire au silence les fauteurs des troubles, qui voudraient attenter à sa puissance (1). » De là sort la conclusion évidente que la société, par suite du droit qui lui est accordé par Dieu, crée elle-même l'autorité à laquelle on doit obéissance, et qu'elle n'est pas tenue à l'obéissance envers une autorité qu'elle n'a pas choisie.

Telle était l'opinion de ce Jésuite qui, au seizième siècle, se distinguait par son instruction ainsi que par ses grandes vertus. Il fut élevé par Pie V, en 1605, à de hautes fonctions. Ses ouvrages furent, en 1770, prohibés comme révolutionnaires par les gouvernements civils de Paris et de Venise.

Au dix-huitième siècle, un théologien, dans un ouvrage imprimé avec l'autorisation de l'autorité ecclésiastique, donne la même définition du pouvoir que Bellarmin et les autres cités plus haut : « Tous les hommes sont égaux naturellement ; aucun n'est supérieur ni inférieur par la naissance ; la nature n'a donné à personne l'autorité sur un autre, mais l'autorité a été donnée par Dieu à la société. » (R. P. Antonio, procurator generalis in Romana curia pro Carm. disc. cong. Romæ, superiorum permissu, 1779. *De legibus* (2).

J'ai cité les paroles des apôtres et les opinions des écrivains ecclésiastiques de différents siècles, en commençant par les plus reculés. Nous voyons par là que le mérite d'avoir relevé la di-

---

(1) Certum est politicam potestatem a Deo esse. Sed hic observanda sunt aliqua. Primo politicam potestatem in universum consideratam non descendendo in particulari ad monarchiam, aristocratiam, vel democratiam, immediate esse a solo Deo. Secundo nota : hanc potestatem immediate esse tanquam in subjecto in tota multitudine, nam hæc potestas est de jure divino. At jus divinum nulli homini particulari dedit hanc potestatem, ergo dedit multitudini. Præterea sublato jure prositivo non est major ratio cur ex multis æqualibus, unus potius, quam alius dominetur, igitur potestas totius est multitudinis. Denique humana societas debet esse republica, ergo debet habere potestatem seipsam conservandi et proinde puniendi perturbatores pacis. (*De laicis*, lib. III, c. VI.)

(2) Omnes homines sunt in natura æquales, nec unus est superior nec alius inferior ex natura, nulli autem dedit natura supra alterum potestatem sed hæc a Deo data est hominum communitati.

gnité de l'homme n'appartient ni aux philosophes du dix-huitième siècle ni à la Révolution de 1789, puisque l'Église depuis son origine a toujours gardé les mêmes idées sur l'autorité et sur les droits des peuples.

Lorsque l'autorité spirituelle introduisit, d'après ce principe, l'usage d'oindre les monarques, la première condition fut pour le souverain le serment de respecter les droits de l'Église, c'est-à-dire, de garder les lois du Christ. Telle est l'origine de l'autorité séculière dans l'esprit chrétien, ou de l'autorité légitime, qui doit contenir les lois divines et, par cela même, agir conformément aux droits de la société. Les déviations de cette idée principale ont été les conséquences d'abus quelconques ou d'une mauvaise application ; mais le principe n'a jamais varié, bien qu'il ne soit pas respecté même de nos jours.

§ 10.

Du pouvoir législatif. — Comment l'Eglise catholique le comprend-elle?

Le pouvoir législatif est la conséquence logique de l'autorité suprême de la nation. « Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. *Obedire oportet magis Deo quam hominibus,* » dit l'Apôtre. Donc les lois *humaines* n'ont aucune signification si elles ne découlent pas des lois *divines*. Donc toutes les *prescriptions* qui ne s'appuient pas sur les lois n'engagent personne à l'obéissance. Qu'est-ce qu'une loi politique? Une constitution que la nation a établie pour elle-même. Saint Augustin dit : « Une loi qui est injuste n'est pas une loi. »

L'idée de l'Église sur la loi peut se résumer par les paroles suivantes de saint Thomas d'Aquin déjà cité plus haut : « La loi est un règlement dicté par la raison, ayant pour but le bien universel, et publié par ceux qui ont soin de la société (1). »

---

(1) Quædam rationis ordinatio ad bonum commune, et ab eo qui curam communitatis habet promulgata. (II, Q. 90.)

Ainsi donc, dans ce siècle de profonde ignorance et de profonde barbarie, ce savant théologien établissait par de pareilles idées sur l'autorité politique et les lois, les bases de l'ordre social et de la liberté des peuples. Il est visible, d'après la définition citée plus haut, que, suivant la doctrine de l'Église catholique, la loi ne peut pas être le fruit d'une volonté arbitraire, mais d'une mûre réflexion de la raison, et elle n'est une loi que lorsqu'elle tend au bien universel. Suivant l'opinion de saint Thomas, l'autorité civile ne peut gouverner la société qu'avec l'aide de la loi, et il dit clairement que la volonté du souverain ne peut pas créer des lois; il faut qu'elle soit dirigée par la raison; *oportet quod sit aliqua ratione regulata*. Ce n'est que dans ce cas et dans cette signification que la volonté du souverain a force de loi; *et hoc modo intelligitur quod voluntas principis habet vigorem legis*. Autrement la volonté du souverain serait plutôt une iniquité qu'une loi; *alioquin voluntas principis magis esset iniquitas quam lex*. (*Quæst.* XC, *ar.* I.)

« Du reste, dit ce religieux, la loi n'est obligatoire qu'autant qu'elle est juste : ce qui est juste engage la conscience. De là viennent ces mots de la parabole de Salomon, ch. VIII : « Par « moi les rois gouvernent et prescrivent les lois. » (*Lib.* II, *Quæst.* XCVI, *ar.* III.)

Saint Thomas appelle injustes les lois *qui sont contraires au bien universel* et qui ont un *but mauvais*, c'est-à-dire la *cupidité* ou l'*orgueil*. « De pareilles institutions ne sont pas des lois, mais des violences. *Hujusmodi magis sunt violentiæ quam leges.* » (*Lib.* II, *Quæst.* XCVI, *ar.* IV.)

Il explique aussi que si un ordre est contraire aux lois divines, ce n'est pas l'ordre d'une autorité venant de Dieu. Si nous nous soumettons au despotisme et aux ordres du plus fort, c'est uniquement parce que nous ne voulons pas provoquer des troubles et des scandales, ce qui force souvent l'homme à *céder même ses propres droits*, suivant les paroles de saint Mathieu : « Et si quelqu'un vous force de le suivre pendant mille pas, suivez-le encore deux mille autres; et si l'on veut plaider pour vous prendre votre habit, donnez-lui aussi votre

manteau (1). » De même, tous les écrivains catholiques qui ne se sont pas éloignés de la doctrine du Christ enseignent que *le pouvoir législatif ne peut être donné aux souverains que par l'intermédiaire du peuple, ni exécuté qu'avec sa permission.*

§ 11.

Quelle doit être la forme du gouvernement d'après les principes du catholicisme

Saint Augustin, en parlant des formes de gouvernement, prétend que la *forme populaire* est bonne, si les mœurs du peuple sont bonnes, et par cela même si le peuple a une conscience pure. Pour une nation corrompue, il reconnaît, comme nécessaire, l'aristocratie ou la monarchie. Le principe de l'élection et la forme républicaine sont admis par lui sous les conditions suivantes : Si un peuple grave et modéré est tellement attaché au bien public que chacun, parmi le peuple, mette l'intérêt commun au-dessus de son intérêt personnel, il doit exister une loi permettant à un pareil peuple d'élire les fonctionnaires pour administrer la propriété commune, c'est-à-dire la République (2).

Saint Thomas d'Aquin exprime l'opinion suivante sur la forme de gouvernement : « L'Etat (civitas) ou le royaume (regnum) le mieux organisé est celui où un seul obtient la prééminence par ses vertus, et où il dirige tous les autres en ayant sous ses ordres plusieurs gouverneurs, aussi nommés selon leurs vertus. »

---

(1) Injustæ leges magis sunt violentiæ quam leges, quia sicut Augustinus libro 1° de libero arbitrio in capite 6° lex esse non videtur quæ justa non fuerit, unde tales leges in foro conscientiæ non obligant, nisi forte propter vitandum scandalum vel turbationem propter quod etiam homo juri suo cedere debet, secundum illud Matth., cap. v. Qui te angariaverit mille passus, etc. (Th. 1, 2, *Quæst.* LC, *ar.* I.)

(2) Si populus bene moderatus et gravis communisque utilitatis diligentissimus est custos, in quo unusquisque minoris rem privatam quam publicam pendat, recte lex fertur qua huic ipsi populo liceat creare sibi magistratus per quos *sua res* id est *publica* administretur. (*De libero arbitrio*, *cap.* VI.)

Il ajoute qu'il faut aussi qu'un pareil gouvernement *appartienne à tous*, premièrement pour que les gouverneurs puissent sortir du milieu de tous, et pour qu'ils puissent être élus par tous. C'est au peuple qu'appartient le choix des souverains, *et ceci est une institution selon la loi divine*. Le gouvernement mixte est bon lorsqu'il procède à la fois de la royauté, puisqu'un seul préside; de l'aristocratie, puisque plusieurs citoyens gouvernent selon la vertu, et de la démocratie, c'est-à-dire de l'autorité du peuple, puisque les princes peuvent être élus parmi ce peuple. Le meilleur gouvernement est composé d'éléments divers: et, d'après cela, on promulgue la loi que les supérieurs sanctionnent de concert avec le peuple (1).

« Mieux vaut *tout* soumettre aux lois que de laisser quoi que ce soit à un jugement arbitraire. Premièrement, parce qu'il est plus facile de trouver un petit nombre de sages suffisant pour composer des lois justes, que d'en trouver beaucoup qui soient capables de porter un jugement sain sur certaines choses. Secondement, parce que ceux qui composent les lois consultent l'expérience du passé pour leurs prescriptions, tandis que les jugements particuliers sont le plus souvent rendus en vue de faits isolés et imprévus. Or, il est plus facile de voir ce qui est juste en embrassant d'un coup d'œil un ensemble de faits, qu'en se renfermant dans un seul. Troisièmement, les législateurs jugent des cas généraux et en vue de l'avenir, tandis que les arbitres ne sont appelés à se prononcer que sur les faits présents, et sont souvent aveuglés par l'amour ou la haine, ce qui

---

(1) Optima ordinatio principum est in aliqua civitate vel regno in quo unus præficitur secundum virtutem, qui omnibus præsit et sub ipso sunt aliqui principantes secundum virtutem, et tamen talis principatus ad omnes pertinet, tum quia ex omnibus eligi possunt, tum quia etiam ab omnibus eliguntur. Talis vero est omnis politia bene commixta ex regno in quantum unus præest, ex aristocratia in quantum multi principantur secundum virtutem, et ex democratia id est potestate populi in quantum ex popularibus possunt eligi principes; et ad populum pertinet electio principum, et hoc fuit institutum secundum legem divinam. Optimum regimen est ex variis commixtum et secundum hoc sumitur lex, quam majores natu simul cum plebibus sanxerunt. (*Q. c. v.* 1, 2 *et seq.*)

rend leur jugement inique. En résumé, il est difficile de trouver beaucoup de juges en qui règne une justice inébranlable; aussi est-il absolument nécessaire de définir, autant que possible, par la loi, tout ce qui doit être jugé, et de laisser le moins de choses possible au jugement arbitraire des hommes (2). »

La meilleure forme de gouvernement et par là même la meilleure garantie des peuples, est donc le règne des lois composées par des hommes consciencieux et savants.

Bellarmin soutient que la forme du gouvernement dépend de la volonté du peuple, qu'il veuille un roi, des consuls ou d'autres magistrats. Leur autorité est *médiate*, car elle provient de l'autorité *immédiate* du peuple par le moyen d'un conseil et par suite de l'élection qui est un droit des hommes (*De laicis, lib.* III, c. 6).

Antonio, théologien du dix-huitième siècle, dit aussi : « De la volonté du peuple naît la forme du gouvernement. Si la République a confié *tout son pouvoir* à un seul citoyen, un pareil gouvernement s'appelle monarchique; si elle l'a confié exclusivement à la noblesse, il s'appelle aristocratique. De cette façon, le souverain tient de Dieu le pouvoir de gouverner, car *si la République le choisit*, Dieu par l'intermédiaire de la nation lui donne ce pouvoir que la nation tient de Dieu. De là, il résulte que le souverain gouverne au nom de Dieu, et celui qui lui résiste

---

(2) Melius est omnia ordinari lege quam dimittere judicum arbitrio. Primo quidem quia facilius est invenire paucos sapientes qui sufficiant ad rectas leges ponendas, quam multos qui requirerentur ad recte judicandum de singulis. Secundo quia illi qui leges ponunt ex multo tempore considerant quid lege ferendum sit, sed judicia de singularibus factis fiunt ex casibus subito exortis. Facilius autem ex multis consideratis potest homo videre quid rectum sit, quam solum ex aliquo uno facto. Tertio quia legislatores judicant in universali et de futuris, sed homines judiciis præsidentes judicant de præsentibus, ad quæ afficientur amore vel odio aut aliqua cupiditate, et sic eorum depravatur judicium. Quia ergo justitia animata judicis non invenitur in multis et quia flexibilis est : ideo necessarium fuit in quibus cumque est possibile, legem determinare quid judicandum sit et paucissima arbitrio hominum commitere. (*Q.* XCV, *a.* 1.)

résiste aux ordres de Dieu selon les paroles de l'Ecriture sainte (*supra cit.*) »

Dernièrement encore, en décembre 1865, le P. Hyacinthe disait, du haut de la chaire de *Notre-Dame de Paris* : « Il faut convenir que la démocratie est la plus fertile école des talents, puisqu'elle produit simultanément des hommes comme Lincoln, Johnson, Seward, M'Culloch, Grant, Shermann, Sheridan, Farragut, Porter, Dalghrien. C'est un tableau imposant que celui d'un gouvernement libre où *toutes les forces de la nation* sont mises en mouvement pour arriver d'un seul coup à la supériorité des talents de toute espèce, dont la production paraissait être le privilége exclusif de monarchies séculaires. Les Etats-Unis sont le type de la force, de la civilisation et du christianisme. Ils en ont donné la preuve en reconquérant la liberté, et en en rendant grâce à Dieu. »

§ 12.

« Rendez donc à César ce qui appartient à César, et à Dieu ce qui appartient à Dieu. » — Comment l'Eglise catholique comprend-elle ces paroles (1)?

De ce que nous avons vu plus haut, il résulte clairement que l'Eglise ne reconnaît que l'autorité légitime et évite la lutte avec l'oppression, quoiqu'elle la condamne. Les Pères de l'Eglise disent expressément que certaines recommandations ont été données par les apôtres pour maintenir l'ordre dans la société. Car au commencement de la naissance de l'Eglise, du temps de Jésus-Christ et de saint Paul, on croyait et le bruit s'était répandu que l'Evangile allait détruire l'état de choses politique d'alors et abolir les *royaumes* et les *républiques*. Voilà pourquoi le Christ a répondu à ceux qui le *tentaient* et qui voulaient *le*

(1) J'ai traité plus haut cette question ainsi que celle qui est le sujet du § 9, avec plus de détail. Voyez art. « État et Nationalité. »

faire tomber dans un piége : « Rendez donc à César ce qui est à César, etc., » *afin que la religion chrétienne ne fût pas prise en haine, et pour que les chrétiens n'abusassent pas pour le mal de la liberté de la foi. — Ne in odium traheretur christiana religio et ne christiani abuserentur libertate fidei ad omnem malitiam.* » (*Clément d'Alexandrie, lib.* IV, *Strom.*; S. *Aug.*, ps. 118, *cont*, 31.)

Les Pères de l'Eglise racontent même à quel propos ces paroles furent prononcées. Une *rumeur* s'était répandue qu'il y avait une secte de Juifs et de Galiléens qui s'étaient révoltés contre l'autorité romaine. Et comme le Christ et les Apôtres étaient Galiléens, tous ceux qui professaient ou qui prêchaient la nouvelle doctrine furent soupçonnés de soulever le peuple. Quand les Galiléens de la secte en question conseillaient aux Romains de ne pas payer les impôts et de ne pas reconnaître l'autorité romaine, prétendant qu'un libre chrétien ne doit pas être soumis aux Romains infidèles, les Pharisiens demandèrent au Christ ce qu'il fallait faire de cela. Là-dessus le Christ, *ayant reconnu leur méchanceté* et s'étant fait montrer une pièce de monnaie, donna aux *hypocrites* une réponse digne de ceux qui reconnaissaient l'autorité illégitime de l'Empereur romain.

La doctrine de Jésus-Christ, *sans détruire* l'ordre de choses que le Sauveur avait trouvé existant, tendait à le *transformer* sur de nouveaux principes, c'est-à-dire à réformer l'humanité, ce qui ne pouvait être accompli que dans des circonstances favorables au progrès chrétien.

§ 13.

L'obéissance selon les principes du catholicisme.

Et pourtant l'obéissance même a ses limites. Saint Thomas d'Aquin ne craint pas de dire : « Gloire à ceux qui délivrent la société de l'autorité d'un tyran. » *Laudantur qui multitudinem a potestate tyrannica liberant*. (Quest. 42, art. 2.)

Le cardinal Bellarmin dit aussi : « Il n'est pas permis aux chrétiens de supporter un roi infidèle ou hérétique, s'il force ses sujets à l'hérésie ou aux iniquités. » « *Non licet christianis tolerare regem infidelem aut hæreticum si ille conetur, pertrahere subditos, ad suam hæresim vel iniquitatem.* (*De rom. Pontifico*, lib. V, cap. VII.)

L'Église catholique enseigne clairement qu'il y a des circonstances où il est permis et même nécessaire de résister à l'autorité. Par exemple :

1° Si le tyran force au paganisme ou à l'hérésie;

2° S'il emploie la violence physique pour gouverner, au lieu de la force morale de la loi;

3° S'il ne possède pas une autorité venant indirectement de Dieu d'après les principes des droits sociaux, ou s'il est un usurpateur, car l'*usurpation* étant un pouvoir illégitime, ne peut pas venir de Dieu.

§ 14.

Insurrection. — L'Eglise catholique autorise-t-elle à lever les armes contre un pouvoir illégitime?

L'Eglise permet d'employer la force contre un pouvoir illégitime, c'est-à-dire *de lui résister par la force*, car la défense de la liberté et de la propriété étant une loi divine, est un droit naturel. A ces droits, Dieu a lié l'existence de l'homme. Or, ce que Dieu a lié ne peut être délié par les hommes. Les lois du Christ, qui donnent aux hommes la liberté et tout ce qui en résulte, ne peuvent être arrachées que par la violence. C'est pourquoi l'Église permet de défendre les armes à la main *les droits de l'homme* sur lesquels reposent toutes les lois sociales.

« Car nous avons à combattre non contre des hommes de sang et de chair, mais contre les *principautés* et les puissances, *contre les princes du monde*, c'est-à-dire de ce siècle ténébreux, contre les esprits de malice répandus dans l'air. C'est pourquoi, prenez toutes les *armes de Dieu*, afin qu'étant munis de tout, vous

puissiez au jour mauvais résister et demeurer fermes (1). »

« *Tollenda est culpa, ut cesset a tyrannorum plaga.* »

Il ne s'en suit pas que l'Église autorise un meurtre arbitraire et isolé. Aussi, quand on souleva la question de savoir s'il était permis de tuer un tyran, cette pensée fut condamnée par le *concile de Constance* dans sa quinzième séance.

Mais une résistance générale, en un mot, l'*insurrection* contre une autorité illégitime, n'est pas défendue par l'Église catholique.

En cas de violence, l'Église reconnaît les sujets déliés de leurs serments et elle permet de résister à l'oppression dans les cas suivants :

1° Si l'autorité abuse de ses droits d'une façon nuisible au bien général;

2° Si elle outrepasse ses droits;

3° Si elle ne respecte pas les lois fondamentales;

4° Si elle persécute la religion ;

5° Si elle corrompt les mœurs;

6° Si elle offense la dignité publique ;

7° Si elle ne respecte pas l'honneur des citoyens;

8° Si, ayant le droit d'établir les impôts, elle opprime par des exactions excessives;

9° Si elle viole les droits de la propriété individuelle ou nationale ;

10° Si elle partage les provinces formant la totalité du pays.

Tous les théologiens catholiques qui ont écrit sur ce sujet dans l'esprit de la doctrine de l'Eglise s'accordent à dire qu'alors l'insurrection est légitime. L'Église, dans sa position, ne peut pas

---

(1) Lettre de saint Paul aux Éphésiens, ch. VI. Il dit allégoriquement aux esclaves de ce temps de s'armer « *du bouclier de la foi et du glaive spirituel.* » Et il leur conseille de prendre *la vérité pour ceinture de leurs reins* pour être en état, aux jours mauvais, *de résister fermement.* En un autre endroit, le même apôtre dit : « Vous n'avez pas encore résisté jusqu'à répandre votre sang, en combattant contre le péché. » (Aux Juifs, ch. XII, v. 4.)

établir des dogmes *ordonnant* l'insurrection et elle ne les établit pas, mais elle ne condamne pas les doctrines théologiques qui expliquent, de cette façon, le droit de défense. Elle ne promulgue pas non plus et ne peut pas promulguer un dogme *interdisant* l'insurrection, c'est-à-dire la résistance à une autorité illégitime ou à la violence.

Saint Thomas d'Aquin dit, comme nous venons de le voir : « Gloire à ceux qui délivrent la société du pouvoir des tyrans. » Mais il ajoute aussitôt ces paroles remplies de sagesse pratique. « Cela ne peut s'accomplir si facilement, sans amener certaines dissensions dans la communauté ; car une partie de la société désire maintenir le tyran, et l'autre, au contraire, veut le renverser. L'insurrection, néanmoins, peut se faire sans péché. »(II, *Quest.* 42, *art.* 2, *arg.* 3.)

« Le règne des tyrans ne peut être long, car il est insupportable à la société. »

« Ce qui est désagréable au plus grand nombre ne peut se miantenir longtemps. La vie présente pèse à chacun, quand il faut supporter chaque jour de nouvelles contrariétés. Et dans les temps de malheur, on ne manquera jamais d'occasions de s'insurger contre le tyran ; quand cette occasion se présentera, il s'en trouvera plus d'un dans la foule qui en profitera. (*De regimine principum*, l. I, c. x.) Il en résulte que les tyrans ne maintiennent leur gouvernement qu'à l'aide de la crainte ; aussi, ils font tous leurs efforts pour exciter la peur chez leurs sujets. Mais la peur est une base sans consistance. Car ceux qui sont maintenus dans l'obéissance à l'aide de la peur, sitôt qu'il se présente une occasion d'espérer qu'ils pourront résister impunément, s'insurgent d'autant plus activement qu'ils étaient forcés de se soumettre par l'intimidation contrairement à leur volonté. Ainsi, l'eau enfermée par force, s'écoule avec d'autant plus de rapidité, sitôt qu'elle trouve une issue. » (*Ibid.*)

En flétrissant les torts de la tyrannie avec tout le sentiment de la dignité de l'homme et l'amour de la liberté, saint Thomas soutient justement *qu'il ne suffit pas de détruire le mal*, mais qu'il faut le *prévenir*, ce qui est plus sûr. Il conseille donc

de tempérer l'autorité du prince, de manière qu'elle ne puisse pas devenir tyrannique. Il recommande aussi au peuple, après avoir renversé un tyran, d'éviter soigneusement les dissensions et les partis. (Lib. I, ch. VI, *De reg. princ.*)

Enfin il termine ainsi : « Espérez en celui qui, en voyant le malheur de son peuple en Égypte et en entendant ses gémissements, a précipité dans la mer le tyran Pharaon avec son armée, en celui qui a jeté l'orgueilleux Nabuchodonosor non-seulement à bas de son trône, mais hors de toute société humaine et l'a changé en bête. Son bras ne s'est pas raccourci qu'il ne puisse encore délivrer un peuple courbé sous le joug. Car il a promis par Isaïe à son peuple fidèle de lui accorder le repos, après les fatigues, les soucis et un long esclavage. Il a dit par Ezéchiel : « Je délivrerai mon troupeau de la gueule de ces bergers qui s'en nourrissent eux-mêmes. » Mais pour que le peuple mérite de Dieu ces bienfaits, il doit renoncer au péché; car les impies reçoivent en punition les monarques du consentement de Dieu. Ainsi le Seigneur dit par la bouche d'Osée : « Dans ma colère je te donnerai un roi; *Dabo tibi regem in furore meo,* » et par celle de Job : « Un homme hypocrite gouvernera pour les péchés du peuple; *quod regnare facit hominem hypocritam propter peccata populi.* » Il faut donc anéantir la faute, pour que le fléau des tyrans disparaisse (1). » (*Ibid.*)

(1) Laudantur qui multitudinem a potestate tyrannica liberant. Sed hoc non ita facile potest fieri sine aliqua dissensione multitudinis, dum una pars multitudinis nititur tyrannum retinere alia vero nititur eum abiicere. (*Q.* XLII, *a.* 2.)

Tyrannorum vero dominium diuturnum esse non potest, quam sit multitudini odiosum. Non potest enim diu conservari, quod votis multorum repugnat : Vix enim a quoquam præsens vita transigitur, quin aliquas adversitates patiatur. Adversitatis autem tempore occasio deesse non potest contra tyrannum insurgendi, et ubi adsit occasio non deerit ex multis vel unus qui occasione non utatur. (De reg. princ. lib. I, c. x.) Restat ergo ut solo timore tyranni regimen sustentetur, unde et timeri se a subditis tota intentione procurant. Timor autem est debile fundamentum. Nam qui timori subdantur, si occurat occasio, qua possint impunitatem sperare, contra præsidentes insurgunt eo ardentius, quo magis contra voluntatem ex solo timore cohibebantur. Sicut si aqua per violentiam

§ 15.

Contradictions.

Telles sont les traditions de l'Église catholique. Telles ont toujours été, depuis les temps les plus reculés, les idées du clergé vraiment chrétien sur les droits politiques des peuples. Ces idées ne sont pas le fruit d'une appréciation individuelle, mais, comme nous le voyons par les citations ci-dessus, elles découlent de *traditions*, et datent des prophètes. Elles se sont conservées non-seulement dans la Bible, mais dans les écrits des Pères de l'Église, dans les actes et les documents émanés de l'autorité ecclésiastique, enfin dans la tradition orale, en passant de génération en génération parmi les serviteurs de Dieu. Ce qui leur a donné naissance, c'est une inspiration supérieure. La sagesse les a appliquées à l'existence publique de la société. Les écrits des auteurs que je cite, comme Clément d'Alexandrie, saint Jean Chrysostome, saint Augustin, saint Anselme, saint Thomas d'Aquin, Bellarmin, sont jusqu'à présent regardés par l'Église catholique comme des oracles. La doctrine de cette Église se résume dans ces poroles : *Quod semper, quod ubique, quod ab omnibus traditum est.*

Comme on reproche souvent à l'Église catholique d'être favo-

---

ncludatur, quum aditum invenerit impetuosius fluit (*Ibid*). Quia ergo unius regimen præeligendum est, quod est optimum, et contingit ipsum in tyrannidem converti, quod est pessimum, ut ex dictis patet laborandum est diligenti studio ut sic multitudini provideatur de rege ut non incidet in tyrannum. Primum autem est necessarium ut talis conditionis homo ab illis ad quos hoc spectat officium promoveatur in regem, quod non sit probabile in tyrannidem declinare, etc. (*Lib.* I, c. VI). Nec enim abbreviata manus ejus est, ut populum suum a tyrannis liberare non possit. Promittit enim populo suo per Isaiam, requiem se daturum a labore et confusione, ac servitute dura, qua ante servierat; et per Ezechiam dicit : « Liberabo meum gregem de ore eorum pastorum qui pascunt se ipsos. Sed ut hoc beneficium populus a Deo consequi mereatur, debet a peccatis cessare, etc. Tollenda est igitur culpa ut cesset a tyrannorum plaga.» (*Lib.* I, c. VI.)

rable à l'autorité illégitime et même au despotisme, fidèle à ma tâche d'impartialité, j'ai pris la défense de cette Église (et non de son clergé) et j'ai cherché à démontrer par des citations, en commençant par les écrivains chrétiens les plus anciens, que l'origine de l'autorité, sa signification, et le rapport des souverains aux sujets, ainsi que les droits de l'homme, et par suite les droits de chaque nation qui est un homme collectif, n'ont jamais été compris autrement par l'Église catholique.

Reste maintenant cette question : Pourquoi, dans les décisions des autorités spirituelles et même dans celles des papes, y a-t-il des contradictions choquantes?

1° Toute réunion du clergé ne constitue pas l'Eglise; par suite, toute décision n'est pas un ordre de l'Eglise;

2° Même en ce qui concerne les traditions, l'Eglise distingue soigneusement l'une de l'autre, et n'attribue pas à toutes la même autorité. *Errare humanum est.* Les papes peuvent se tromper;

3° Quoique un des plus graves reproches qu'on fasse aux Papes soit de s'attribuer *l'infaillibilité,* il ne faut pas oublier que l'Eglise ne reconnaît *l'infaillibilité* du Pape que lorsqu'il parle *ex cathedra.* C'est une circonstance d'une très-haute gravité. L'Eglise se propose, dans ce dogme, pour but principal de reconnaître l'infaillibilité des paroles du Christ et de ses lois interprétées par les lèvres du Souverain Pontife. Néanmoins il est évident que, même dans ce cas, il pourrait y avoir des exceptions. Si, par exemple, au moment de parler *ex cathedra,* le Souverain Pontife, en qualité d'homme, était atteint d'aliénation mentale, et prononçait des paroles incompatibles avec l'esprit de la doctrine du Sauveur, l'Eglise ne regarderait pas ces paroles comme infaillibles;

4° La société, ayant renoncé aux lois naturelles, ayant dévié de la voie normale qui lui était indiquée par la Providence, ayant rejeté les commandements de Dieu, les ordres et les conseils de Jésus-Christ, est tombée dans un esclavage où elle gémit depuis longtemps et où elle est encore aujourd'hui. L'humanité supporte non-seulement des entraves physiques, mais aussi des

chaînes morales. Le corps et l'esprit sont asservis. Sur toutes les classes de la société s'étend, ou le règne de la violence, ou celui de l'erreur, ou celui de l'une et de l'autre à la fois.

Enfin, nous devons nous rappeler que, dans le chaos où se trouve la société, malgré l'ordre apparent qui y règne, toutes les autorités tant civiles que religieuses, qu'elles soient animées de bonnes intentions ou qu'elles aient un but coupable, perdent le bon sens, cet équilibre de la pensée, comme tous ceux qui, sans autorité, veulent guider la société par leur parole ou par leurs écrits. Les uns et les autres ont recours à tous les moyens, sans savoir souvent lesquels sont les bons. Nombre de vérités ont été détruites; chaque jour voit se diminuer la puissance des autres, et à leur place ou bien on n'introduit rien de nouveau, ou l'on introduit des principes dénués de tout fondement. Pas une idée commune qui vienne tout éclairer de sa lumière. Et quoiqu'elle existe de toute la puissance de l'immortalité, car la vérité éternelle ne se perdra jamais, des nuages l'entourent de tous côtés et la société marche volontairement dans les ténèbres à la suite d'une lumière trompeuse. C'est ce que le Christ a prédit pour tous les siècles en disant :

« Prenez garde que quelqu'un ne vous séduise.

« Parce que plusieurs viendront sous mon nom, disant : « Je « suis le Christ, » et ils en séduiront plusieurs.

« Vous entendrez aussi parler de guerres, mais gardez-vous bien de vous troubler, car il faut que ces choses arrivent; mais ce ne sera pas encore la fin.

« Car on verra se soulever peuple contre peuple, et royaume contre royaume, et il y aura des pestes, des famines et des tremblements de terre en divers lieux.

« Et toutes ces choses ne seront que le commencement des douleurs.

« Alors on vous livrera aux magistrats pour être tourmentés, et on vous fera mourir; et vous serez haïs de toutes les nations à cause de mon nom.

« En ce même temps, plusieurs trouveront des occasions de scandale et de chute, se trahiront et se haïront les uns et les autres.

« Il s'élèvera un grand nombre de faux prophètes, qui séduiront beaucoup de personnes.

« Et parce que l'iniquité sera accrue, la charité de plusieurs se refroidira.

« Mais celui-là sera sauvé qui persévérera jusqu'à la fin.

« Et cet Evangile du Royaume sera prêché dans toute la terre, pour servir de témoignage à toutes les nations. » (S. Matth., ch. xxiv, v. 4-14. — S. Luc, ch. xxi. — S. Marc, ch. xiii).

Le Christ disait souvent même à ses disciples élus : « Vous ne comprenez pas l'Écriture, » sans excepter Pierre lui-même ; il le reprenait souvent. « Vous m'êtes un sujet de scandale, s'écrie-t-il, parce que vous n'avez point de goût pour les choses de Dieu, mais pour celles des hommes. » Il l'appelle « Satan, » parce qu'il avait résisté à sa volonté (S. Mat., ch. xvi). Au moment le plus important, avant la mort et la passion du Sauveur, les disciples qu'il avait pris avec lui, Pierre et les deux fils de Zébédée, dormaient profondément pendant que le Maître « s'attristait et priait. » Jésus le leur reprochait et il disait à Pierre : « Quoi ! vous n'avez pu veiller une heure avec moi ? »

Quand Jésus prédisait à ses disciples, avant la prière de nuit, qu'il leur serait à tous un sujet de scandale, Pierre lui dit : « Quand vous seriez pour tous les autres un sujet de scandale, vous ne le serez jamais pour moi. » Alors Jésus, comme pour lui rappeler la faiblesse et les défauts de la nature humaine, lui repartit : « Je vous dis en vérité, qu'en cette même nuit, avant que le coq chante, vous me renoncerez trois fois. » Mais Pierre, trop confiant en lui-même, s'écria : « Quand il me faudrait mourir avec vous, je ne vous renoncerai point. » Et tous les autres disciples partageaient avec lui cet enthousiasme. Aussi dirent-ils tous la même chose. Peu de temps après, ils s'endormirent, et Pierre renonça son maître. Car le disciple ne peut être au dessus de son maître. Or, Jésus-Christ lui-même, comme homme, avait pleuré et prié Dieu de détourner de lui ce calice. Mais aussitôt il fit monter vers Dieu ces sublimes paroles : « Pourtant que votre volonté soit faite et non la mienne. » Et rempli de miséricorde et d'indulgence, ce sage dit à ses disciples

qu'il avait trouvés endormis : « Veillez et priez afin que ne vous tombiez pas dans la tentation. » Et il ajoute comme se parlant à lui-même : « L'esprit est prompt, mais la chair est faible. » Quel grand enseignement dans ces paroles!

Jésus-Christ, en voyant l'amour de Pierre pour lui et pour sa foi, en fait la pierre angulaire de son Eglise et lui dit : « Simon, Simon, Satan vous a demandé pour vous cribler comme on crible le froment; mais j'ai prié pour vous afin que votre foi ne défaille point. Lors donc que vous serez converti, ayez soin d'affermir vos frères. »

Et, comme auparavant, il lui ordonna de le suivre partout, il s'adressa plus souvent à lui qu'aux autres; il lui donna la supériorité parmi ses disciples; il priait pour lui quoiqu'il prévît en lui la faiblesse humaine, pour montrer par là que l'imperfection n'empêche pas de diriger son Eglise. Ainsi les successeurs des apôtres, les serviteurs du Christ, peuvent succomber à la tentation, et sous le fardeau de « la chair qui est faible, ils peuvent avoir les yeux alourdis » comme dit l'Ecriture Sainte; ils peuvent parfois ne pas comprendre l'Ecriture, et comme Pierre lui-même sur la montagne, à l'apparition de Moïse et d'Elie, ils peuvent ne pas savoir ce qu'ils disent. Mais l'esprit de la doctrine du Sauveur reste intact; dans ses paroles il n'y a pas de contradictions. Un jour viendra où « les infidèles et les fourbes » les comprendront, car en elles résident la vérité éternelle, la miséricorde et la liberté, car la terre et le ciel passeront, mais ses paroles ne passeront pas. (Cf. S. Mat., ch. xxvi; S. Marc, ch. xiv; S. Luc, ch. xxii et ix.)

§ 16.

Opinion des premiers réformateurs protestants sur l'unité du pouvoir.

Si l'Eglise catholique reste intacte, c'est qu'étant une institution du Christ, elle conserve l'unité du pouvoir et du système, malgré les déviations et les abus des individus dépositaires de l'autorité ecclésiastique. La nécessité de l'unité du pouvoir a été

reconnue même par ces réformateurs qui ont refusé obéissance au Pape.

Luther écrivait dans une lettre à Zwingle, qu'à cause des interprétations différentes de l'Ecriture sainte, il faudrait, pour conserver l'unité de la religion, admettre *de nouveau* les décrets des conciles et y avoir recours. « Si mundus diutius steterit, ad conservandam fidei unitatem *iterum* erit *necessarium* propter diversas Scripturæ interpretationes ut *conciliorum decreta* recipiamus, atque ad ea confugiamus. »

Mélanchton a dit aussi : « La monarchie papale aurait été très-utile pour conserver l'unité de la doctrine parmi les hommes qui diffèrent tant d'opinion. » Et Calvin : « Dieu a établi le siége de sa religion au centre de la terre et y a placé un pontife afin que tous, tenant les yeux fixés sur lui, puissent conserver l'unité de la religion. » « Cultus sui sedem in medio terræ collocavit, illi unum Antistitem præfecit quem omnes respicerent quo melius in unitate continerentur. » — (Ins., 6, § 11).

Bèze : « Y a-t-il un seul point sur lequel les Eglises qui ont déclaré la guerre au Pape soient d'accord? Examinez-les tous, depuis le commencement jusqu'à la fin, à peine trouverez-vous une chose mentionnée dans un endroit que le passage suivant la contredit. » (*Epist. ad Andream.*)

Grotius, un des hommes les plus savants du protestantisme, est du même avis. Puffendorf, ennemi du catholicisme, écrit : « L'abolition de l'autorité papale a semé dans le monde les germes de dissensions infinies. Faute d'autorité, le protestantisme se déchire les entrailles de ses propres mains. » (*De Mon. Pont. rom.*)

Leibnitz écrivait aussi : « Il faut avouer que dans tous les cas où on ne peut pas rassembler un concile, ou bien encore dans les choses qui ne méritent pas d'être décidées par les conciles, le premier évêque, c'est-à-dire le Souverain Pontife, a la même autorité que toute l'Eglise. »

§ 17.

Du conservatorisme de l'Eglise.

Le soin principal de l'Eglise a été, avant tout, comme je l'ai déjà dit, d'établir le culte divin et d'enraciner la morale dans la société à l'aide de la doctrine du Christ, espérant que si elle était bien comprise et appliquée, dans toute son étendue, à la vie pratique, *le reste viendrait s'ajouter de surcroît*, comme dit le Sauveur.

L'Eglise a toujours regardé la loi de charité et de paix comme la base de toutes les libertés qui peuvent découler de la première liberté, la plus digne de l'homme, qui est l'exemption de tout péché. L'indépendance absolue envers le mal conduit à toute autre indépendance et à l'ordre social normal. La véritable Eglise chrétienne est toujours restée fidèle à ces principes. Si on reproche le conservatorisme à l'Eglise, l'Eglise catholique répond ainsi : « Le conservatorisme de l'Eglise est la meilleure preuve que cette institution divine n'a en rien changé depuis le Christ. Comme la vérité éternelle est immuable, de même l'Eglise est immuable. Si elle voit le despotisme des monarques, l'Eglise leur dit : « Tu es poussière et tu retourneras en poussière. » Si elle voit des guerres fratricides et une révolution sanglante, l'Eglise dit : « Ce n'est pas là la liberté et l'égalité telle que je l'enseigne. Ma doctrine, c'est la loi du Christ; la lumière et la justice, la science et la vertu sont tout. Sans les lois divines, la volonté de l'homme, sa naissance, ses titres n'ont aucune valeur par eux-mêmes. » Et le christianisme dit aux rois selon la doctrine de l'Eglise : « Nous ne sommes pas vos esclaves, mais vos subordonnés, car vous êtes des hommes comme nous tous, et vous paraîtrez un jour devant le Juge suprême. Vous pouvez faire des lois, mais seulement avec nous et suivant notre conseil, et celles-là seulement qui sont pour notre bien commun. Vous pouvez nous juger, mais selon la loi. Vous ne pouvez pas nous enlever notre propriété, car notre loi vous jugerait et vous

punirait. Vous n'êtes pas les maîtres ni de notre vie ni de notre volonté, qui appartiennent à Dieu selon ses lois divines. Votre autorité a été exclusivement instituée pour notre bonheur. Si vous vous sacrifiez pour nous, nous vous reconnaissons comme nos rois; si vous n'avez pas notre bien en vue, vous êtes des tyrans (1). »

Ainsi parle le pur et le vrai christianisme, par l'organe de l'Eglise catholique qu'il ne faut pas confondre avec l'Église catholique officielle.

§ 18.

Qu'exige le progrès?

A cette question on peut répondre en quelques mots. Quiconque saura s'élever au-dessus de toutes les préventions et de tous les préjugés, et qui, se proposant pour but le bien universel, purifiera son esprit à la source de la vérité, conviendra que les principes fondamentaux de l'Église doivent être inviolables. Le conservatorisme de l'Église est donc à cet égard non-seulement une conséquence de l'esprit de cette institution, mais une nécessité absolue. Néanmoins il n'est pas de défenseur du conservatorisme, si zélé qu'il soit, qui ne voie que l'application des principes à la vie pratique doit changer selon les besoins de l'humanité et se développer avec elle dans la voie du progrès. Les lois fondamentales sont éternelles et vivent éternellement, par là même qu'elles sont immuables. Les lois qui en *dérivent* naissent en raison de la croissance de la société, et ne vivent que par le changement. La nature des premières est l'immuabi-

---

(1) Ce passage ainsi que beaucoup d'autres, dans ce traité, ont été tirés du célèbre ouvrage du P. Balmès. Quoique je ne sois pas d'accord en tout point avec cet auteur, son travail m'a beaucoup éclairé sur bien des questions et m'a servi de guide dans mes recherches. J'ai rejeté ce qui portait un caractère de partialité, accepté ce qui se distinguait par son jugement rigoureusement équitable. J'ai toujours cherché, pour baser mes opinions sur la religion, à comparer les écrivains catholiques avec ceux du protestantisme.

lité, la nature des autres le mouvement continuel. Aux premières appartiennent les lois du Christ, aux autres les décisions de l'Église, fondées sur les principes du christianisme. L'Église ne peut ni changer ni abolir les lois du Christ; mais l'Église doit changer ses propres arrêts. Le Sauveur a donné des lois pour tous les hommes et pour tous les siècles. L'Église proclame ses arrêts conformément au temps et aux circonstances.

Rien ne peut détruire les premières; les autres s'engourdissent par l'immobilité.

De même que l'humanité vit sans que son esprit puisse s'arrêter un moment, de même la religion doit se développer et marcher en avant; car, enfin, n'est-elle pas le guide qui conduit au Royaume de Dieu? Autrement l'esprit l'abandonnera, la dépassera, marchera sans elle, et elle restera... une forme sans âme.

§ 19.

Concile et Congrès.

Qu'est-ce qu'un concile? Une réunion de fidèles, composée des représentants du peuple chrétien, assemblés pour délibérer sur les affaires religieuses. L'usage de convoquer des conciles a existé dans l'Église depuis les temps apostoliques. Il y a là une preuve que le Pape ne décidait pas lui-même les questions graves, mais qu'il les faisait examiner par l'assemblée. Dans des temps où les peuples ne pouvaient se prononcer eux-mêmes, l'Église se prononçait en leur nom dans les questions politiques. Aujourd'hui les représentants des chrétiens, réunis en concile pour délibérer sur les affaires de l'Église, c'est-à-dire le *clergé*, de concert avec les représentants de tous les peuples, sans distinction de croyances, pourraient composer *un congrès universel chrétien international* pour conférer des affaires politiques. Une pareille assemblée serait l'expression d'une autorité suprême, complète, venant immédiatement de Dieu; elle serait le prélude d'une seule Ἐκκλησία universelle, de *l'Église triomphante;* elle serait l'aurore de la réalisation de l'idée chrétienne.

§ 20.

ADVENIAT REGNUM TUUM.

« Personne ne peut servir deux maîtres à la fois. » — « Ne vous préoccupez pas de votre vie, de ce que vous mangerez, ni de votre corps, de quoi vous vous habillerez. » — Comment faut-il comprendre ces paroles?

La signification de ces paroles du Christ est claire, et la ratification des droits de l'homme est visible en elles. Puisque la nation a l'autorité suprême et est par cela même son propre maître, elle ne se sert pas elle-même. Elle ne peut servir qu'un seul maître, et ce maître c'est Dieu. Voilà pourquoi le Christ dit : « Personne ne peut servir deux maîtres à la fois. » (S. MATT., ch. VI, v. 24.)

La doctrine du Christ, comme source de toute liberté, contient en elle le ciel et la terre; elle conduit au ciel par la terre, elle mène par les patries terrestres au royaume du Ciel; elle est le prélude d'une vie libre temporelle et éternelle; elle est le Royaume des cieux *in potentia*. C'est ce qui fait dire au Sauveur que celui qui trouvera ce Royaume trouvera *tout*, car en lui est la justice absolue. Ne vous préoccupez donc pas du reste, « car votre Père céleste sait que vous avez besoin de tout cela. » Le règne de Dieu réalisé par la volonté de l'homme et par la prière que le Christ a ordonné, contient en soi tout ce qui nous est nécessaire sur la terre et dans le ciel. La doctrine chrétienne est un auxiliaire pour notre volonté. Voilà pourquoi le Christ nous ordonne de chercher avant tout le Royaume de Dieu. Le reste se trouvera par suite d'une conséquence inévitable. « Cherchez donc *avant tout* le Royaume de Dieu et sa justice, et tout le reste viendra s'y ajouter de soi-même. » (S. MATT., ch. VI, v. 33.)

Cherchez donc avant tout la véritable liberté chrétienne fondée sur les droits de l'homme. Elle est le commencement du Royaume de Dieu.

EXTRA ECCLESIAM NULLA SALUS.

(Hors de l'Eglise pas de salut.)

Ces paroles n'ont jamais été suffisamment comprises ni élucidées; aussi elles ont souvent donné lieu à des discussions et à

des interprétations erronées. L'Église catholique a toujours reconnu ce principe que la loi sociale est une loi divine. Car la loi divine comme loi suprême contient tout en elle, c'est-à-dire elle contient les lois de la nature, les droits de l'homme et les lois des nations; seulement les hommes, ayant fait cette distinction, ont détaché les lois divines des lois humaines. La loi divine donnée par Moïse se trouve dans l'Ancien Testament; dans le Nouveau Testament la même loi est expliquée exactement par le Christ. L'Église ne connaît pas d'autre loi que celle du Christ. L'Église est l'assemblée des fidèles, c'est-à-dire des fidèles dans la signification complète de ce mot : fidèles au Christ, et par cela même à la société, pour laquelle le Sauveur est venu mourir en martyre.

Qui trahit le Christ trahit la société, car il résiste aux lois divines accordées à cette même société; qui trahit la société trahit le Christ. L'Église est la personnification des lois du Christ, qui sont le Royaume du ciel *in potentia*, et donnent à l'humanité la liberté, le salut. Qui rejette ces lois n'a pas d'autre voie vers la liberté et ne peut donc être sauvé de tout esclavage du corps et de l'âme. C'est donc dans cette assemblée des fidèles, dans la société chrétienne, dans ce corps fraternel, uni par le Christ, dans cette Ἐκκλησία que les lois du Seigneur Jésus *sont exécutées*. La liberté, le salut, le Royaume des cieux sont au prix de leur observance. Hors de cette assemblée, dans la dispersion, dans les groupes désunis, dans les membres disjoints et isolés, il n'y a pas de liberté, il n'y a pas de salut. *Extra Ecclesiam nulla salus.*

Le choix de la voie à suivre dépend de la volonté des hommes. C'est aussi dans la volonté des nations que repose l'avenir de l'Europe.

AVERTISSEMENT DE JÉSUS-CHRIST.

« Si je n'étais point venu, et que je ne leur eusse point parlé, ils n'auraient point le péché qu'ils ont; mais maintenant ils n'ont point d'excuse de leur péché. » (S. Jean, ch. xv, v. 22.)

CONCLUSION

J'ai tracé le tableau de la société contemporaine; j'ai exposé la misère des peuples, leurs souffrances, l'injustice des oppresseurs; j'ai mis en lumière les faits principaux; j'ai indiqué la source du mal, et proposé le remède qui m'a paru le meilleur. Je le répète : « Si je suis dans l'erreur, je me trompe de bonne foi, et cela suffit pour que mon erreur ne me soit pas imputée à crime. Si je suis dans le vrai, pourquoi les autres ne penseraient-ils pas comme moi ? » — Je suis remonté aux vérités éternelles, j'ai recherché les lois suprêmes de l'humanité, et je me suis efforcé d'en faire la base de mon raisonnement. Si le plan de réforme pacifique que je propose ici se trouvait pratique ou s'il donnait l'occasion à d'autres d'en créer un meilleur, ma tâche serait remplie. Je serais heureux si les moyens indiqués ci-dessus contribuaient, au moins en partie, à guérir les plaies de l'humanité. Comme le désir de porter secours aux branches de la société qui en ont le plus besoin a été le but unique de mon travail, ce livre peut être nommé *Analepsis*. Ce mot comprend dans sa signification multiple toutes les pensées développées ci-dessus; il indique en même temps le retour à la santé, le recouvrement des forces, la compensation des pertes et des torts, l'entrée en possession, le ralliement des guerriers

dispersés et vaincus, la conquête de l'autorité ou d'une chose perdue quelconque, la répression de tout ce qui va et entraîne trop loin, enfin l'entreprise et la réforme (1).

Je n'ignore pas que cet ouvrage, bon ou mauvais, utile ou non, contient beaucoup de matières combustibles, dont l'emploi inconsidéré peut occasionner un affreux incendie. Mais la nécessité de moyens décisifs, radicaux, me paraît évidente. J'y ai longtemps réfléchi, et ce que j'indique ici n'est pas le caprice passager d'un moment, mais l'œuvre d'un long travail, de consciencieuses recherches, et d'une mûre réflexion. D'ailleurs, j'indique les précautions à prendre, je donne les moyens de manier une arme qui peut également tout sauver ou tout compromettre. L'application du projet dépend de la volonté de la société et des gouvernements. Je ne suis pas l'apôtre des guerres sanglantes, je le dis franchement. Je veux étouffer la révolte que depuis longtemps les monarques ont commencée contre les peuples, révolte impie qui dure encore et viole les lois divines de toute l'humanité et les droits de chaque nation. Les gouvernements ont foulé ces lois aux pieds. D'une part, le désir de maintenir cet état de choses, et de l'autre, les efforts incessants pour reconquérir les droits qu'on s'est vu arracher ; voilà ce qui condamne depuis des siècles la société à une guerre continuelle. La lutte est devenue un mal chronique. Je ne vais pas prêchant la révolution à main armée contre cette révolte systématique, fondée sur une conspiration des trônes, mais je ne cherche pas non plus à retenir le mouvement des peuples, car je sais bien qu'aucune force au monde ne sera capable de l'arrêter si on leur refuse les droits qui leur sont dus. Je voudrais, pour prévenir des désastres universels, amener une entente entre les deux partis, mais j'ajoute que *les nations ne doivent rien céder de leurs droits*. Je n'engage pas les peuples à lever les armes contre les autorités aujourd'hui existantes, mais je leur rappelle leurs droits et le devoir qui leur in-

---

(1) Ἀνάληψις et le verbe ἀναλαμβάνω (analambano) ont toutes les significations que j'ai énumérées.

combe de conserver leur dignité. Je n'adopte pas l'hypocrisie pharisienne de ceux qui, en voulant briser les rapports sociaux, assurent qu'ils ne se révoltent pas contre les gouvernements. Moi, j'avoue et je proclame hautement que je suis l'adversaire de tous les gouvernements despotiques et arbitraires, mais je dis encore plus hautement aux peuples : Conduisez-vous pacifiquement, demandez et attendez. Je ne brise pas les liens sociaux, mais je veux les fortifier. Au nom de l'humanité opprimée, au nom des nations abaissées, j'engage tous les hommes à l'entente mutuelle, à la concorde. Au nom de la lumière et de la vérité, au nom des lois et du progrès, j'engage les souverains à des concessions ; je les y engage... pour leur propre bien, pour la tranquillité et le bonheur des peuples.

Que les peuples évitent et qu'ils redoutent à l'égal du despotisme et de l'esclavage les troubles sanglants et les secousses violentes qui (l'histoire nous en fournit plus d'un exemple), enfantent souvent l'hydre de la tyrannie, qu'on voit ensuite dévorer les hommes sous prétexte de liberté. Mais qu'ils se souviennent en même temps que *l'unique moyen d'en prévenir le ret ur dans l'avenir, c'est de garder inviolablement les lois qui leur sont données par Dieu.*

Que les monarques n'oublient pas non plus que toute patience a des bornes ; que l'équilibre doit être rendu à la société ; que c'est là une loi inexorable de la nature. Les Espagnols ont soutenu une lutte persévérante avec les Maures pendant huit cents ans : la vérité a fini par remporter la victoire. Les nations peuvent-elles donc après cela perdre l'espoir de secouer le joug qui pèse sur elles ? Les cabinets gouvernent l'Europe ; les monarques disposent de la propriété des nations ; ils versent le sang des peuples dans l'intérêt dynastique, ils détruisent le travail commun, ils dévastent leurs territoires. Le bruit de la guerre ne cesse jamais en Europe ; ce que le peuple gagne par un travail paisible, il est forcé de le dépenser pour les dettes, pour l'armée, pour les impôts, parce que tel ou tel tyran veut conquérir la moitié du monde, et que tel autre, poussé par l'envie, désire l'affaiblir, afin de s'élever lui-même et de commander à sa place. Le monarque le plus fort guette le plus

faible ; le plus faible intrigue pour saper la puissance du plus fort. Quant aux peuples, les ministres leur jettent aux yeux les mots d'honneur, de défense de la patrie menacée, de fidélité au monarque, de devoir ; ils les bercent et les trompent par des inventions diaboliques, afin de les maintenir dans l'obéissance et de leur soutirer l'argent gagné par leur travail. Le peuple ignorant ne peut pas comprendre la véritable signification des manifestes menteurs, il ne sait pas distinguer la vérité du mensonge, les paroles sincères des proclamations hypocrites : car les gens les plus instruits eux-mêmes ne peuvent pas toujours deviner ces intrigues ministérielles qu'on appelle de la politique. Aussi le peuple remplit les rangs de l'armée, il paye, il marche, il combat, il meurt, il souffre, et il croit souffrir pour la vérité quand il sacrifie tout pour quelques dizaines de familles qui se sont donné la peine de naître sur le trône et qui déchirent les entrailles des misérables, maintenus à dessein dans l'ignorance et l'avilissement. Qui donc prendra fait et cause pour eux ? qui donc fera entendre une voix assez puissante pour faire trembler les trônes ? Les savants discuteront-ils éternellement sur la liberté et les formes de gouvernement, sans porter aucun secours aux opprimés ? Les journalistes soutiendront-ils une lutte stérile contre un ministre ou un censeur, parce que tel ou tel article a été défendu ? Les poltrons libéraux se contenteront-ils de protester éternellement, et se sauveront-ils sans cesse après avoir déposé leur protestation, croyant avoir accompli par là un devoir bien difficile ? Les chefs des assemblées populaires supporteront-ils tranquillement les ordres du gouvernement de se disperser, et répondra-t-on toujours par la police à leurs réclamations au nom de la justice ? Les progressistes braillards chercheront-ils un ennemi imaginaire au delà des monts, quand ils en ont un réel sous la main ? Conspireront-ils toujours et créeront-ils des plans éloignés pour les générations futures, quand il faut agir promptement, publiquement, et d'une façon décisive ? Chaque jour nous apporte de nouvelles preuves d'oppression ; chaque événement démontre la conspiration infernale des ministres et des monarques contre la liberté universelle. La lutte entre eux

n'a pour but que la prééminence de la tyrannie, la prééminence du pouvoir ; c'est la lutte de l'envie, du désir insatiable, de l'orgueil monstrueux.

Peuples de l'Europe ! je m'adresse à vous encore une fois, car c'est pour vous que j'ai travaillé toute ma vie, et c'est à vous que j'offre cet ouvrage. Je prends Dieu à témoin que *vous ne serez pas libres tant que vous vendrez votre sang, vos larmes et votre argent aux monarques et aux ministres, tant qu'il y aura un seul tyran en Europe.* J'ai dit ici en quelles mains est le sort de la société ; j'ai dit en quelles mains sont les rênes de la conspiration diabolique. Vous savez maintenant qui est le plus fort et qui veut étendre son règne sur tout le globe terrestre, sur terre et sur mer. Vous savez qui est l'oppresseur de toutes les libertés et de la vôtre ; par conséquent vous savez qui est le complice des tyrans. Mais, je vous le répète encore une fois, vous ne repousserez pas la force par la force, vous ne vaincrez pas par la force physique ces soldats armés que vous avez fournis pour votre propre perte. Cependant ne désespérez pas : il y a en vous une puissance que les baïonnettes ne briseront pas et que les boulets des canons ne sauront transpercer. Cette puissance c'est l'union, cette puissance c'est la résistance à une autorité illégitime. Souvenez-vous pourtant que dans la mêlée générale vous ne saurez reconnaître vos amis de vos ennemis, les despotes des défenseurs de la liberté. Tâchez de vous en souvenir, car de là depend votre tranquillité, votre bonheur, votre liberté. Aussi, je vous en conjure et je vous en supplie au nom de la sainte vérité que je sers, soyez prudents quand il se présentera pour vous conduire des hommes que vous ne connaissez ni par leurs vertus ni par la conformité de leur langage à la voix de conscience. Ne vous fiez pas aux ignorants, car ceux-là, eussent-ils la meilleure intention, peuvent vous entraîner dans une fausse voie ; mais laissez-vous guider par les hommes instruits et vertueux dont vous n'ignorez ni l'esprit ni l'expérience ; choisissez-les bien et suivez leurs conseils. Ce n'est pas une âme couverte d'os et de chair, souvent ignorante, souvent lâche ou incapable (or, dans une grande foule il y a des hommes de toute

espèce), qui a le droit de décider de questions aussi graves que le sort des nations ; c'est la lumière, c'est l'esprit réuni à la vertu. Que la raison et la vertu vous mènent à la liberté, et alors vous aussi vous régnerez à votre tour, vous vous gouvernerez vous-mêmes ; et puisse Dieu vous accorder sa bénédiction !

Soldats ! honte à vous si vous levez les armes contre la liberté ! Votre gloire c'est la défense des peuples, que les tyrans martyrisent. Vous devez savoir mieux que personne combien la patrie est chère à tout homme. Vivent les nations libres et indépendantes ! Voilà votre mot d'ordre. Combattez pour la vérité, et Dieu vous donnera la victoire.

« J'ai attendu et je ne me suis point lassé d'attendre le Seigneur, et il m'a enfin regardé; il a exaucé mes prières. Il m'a tiré de l'abîme de misère et de la boue profonde où j'étais ; et il a placé mes pieds sur un rocher et a conduit mes pas. Il m'a mis dans la bouche un cantique nouveau, pour être chanté à la gloire de notre Dieu. Plusieurs le verront et seront remplis de crainte ; et ils mettront leur espérance au Seigneur. Il est écrit de moi que je devais faire votre volonté ; c'est aussi, mon Dieu, ce que j'ai voulu, et je ne désire que votre loi au fond de mon cœur. J'ai publié votre justice dans une grande assemblée, et j'ai résolu de ne point fermer les lèvres. Seigneur, vous le connaissez. Je n'ai point caché votre justice au fond de mon cœur ; j'ai déclaré votre vérité et votre miséricorde salutaire. Je n'ai point caché votre miséricorde et votre vérité à une grande multitude de peuples. Vous donc, Seigneur, n'éloignez point de moi les effets de votre bonté, vous de qui la miséricorde et la vérité m'ont toujours servi d'appui. Que tous ceux qui vous cherchent se réjouissent en vous et soient transportés de joie, et que ceux qui aiment le salut qui vient de vous disent sans cesse que le Seigneur soit lorifié. » (Psaume XXXIX.)

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

DÉDICACE..... I

QUELQUES MOTS D'EXPLICATION..... III

INTRODUCTION..... VII

Premiers mouvements des sociétés. Deux directions de l'esprit humain. Comparaison de l'Europe actuelle avec la Chine.... XXI

Principaux obstacles au progrès. — Manque d'un principe absolu. — La rupture des rapports dans les idées de l'homme donna à son esprit une direction anormale. — Obéissance à des erreurs est servitude. — D'où vient le conservatorisme? — Qu'est-ce que la civilisation? — Quel est le problème de la philosophie nouvelle? — La discorde entre les savants divisa les nations et renforça le despotisme. — Le mal est venu de l'Asie. — Idées religieuses des Chinois, des Indiens et des chrétiens. — Judaïsme. — La volonté des ministres est une *autorité*. — Notions du droit. — Système diplomatique..... LV

Au bord du lac. Rêveries et réalité. Le libre arbitre. — Alliance des souverains, union des nations. — Voyage rapide en Europe. Réflexions. Quelques faits. — Les vrais souverains d'Europe. — Les crimes en grand. — La lumière et l'épée. — Un symbole politique. — Forteresses et universités. — Les crimes des petits. — La mort..... XCIV

I

LA RÉVOLUTION EN EUROPE EST-ELLE POSSIBLE ET NÉCESSAIRE? 1.— *Qu'est-ce que la révolution?* 2. — La révolution en Europe est-elle possible? 8. — Est-elle nécessaire, 18. — L'honneur, 20. — L'opinion publique, 29. — Avis au lecteur, 44. — Socialistes, com-

munistes, humanistes, 47. — Quel est le plus grand obstacle à la liberté et à l'alliance des nations, 95. — Effets de l'esclavage dans la vie journalière, 97. — De la mode, 100. — Des idées qui enivrent l'esprit, 107. — Est-il permis d'assassiner un roi ou un empereur dont la nation est mécontente? 111.

II

QUE FAIRE? 115
Pourquoi presque toutes les révolutions européennes n'ont-elles pas eu le résultat qu'on s'en promettait, 122. — Base d'une réforme sociale, 154. — Droits suprêmes de l'humanité, 155. — Origine de la liberté et sa définition précise, 164. — Des deux directions de la libre volonté, 168. — Signification de ces mots : *Bon et mauvais esprit*, 171. — Différence entre les bonnes et les mauvaises lois, 173. — Lutte. — Pourquoi existe-t-il des passions dans notre nature? 174. — Servitude, 176. — La pensée et la conscience, 180. — La propriété, 191. — Quelle fut l'origine de la propriété et qu'est-ce que la nationalité? 194. — Etat et nationalité. Différence entre ces idées, 205. — Justice, 250. — La défense, 253. — Qu'est-ce que la paix? 253. — La guerre, 254. — Les peuples qui ont été poussés sur la voie de la civilisation par les conquérants leur ont-ils des obligations? 263. — Des droits des nations, 265. — Souveraineté de la nation, 270. — Quelle doit être en Europe la forme du gouvernement, 273. — Ethnopolie, 288. — — La cénopolie, 289. — Le corps mésagorique, 290. — Premier devoir des représentants d'une puissance nationale. — Tâche et but des représentants d'une puissance sociale, 291. — Différence entre le pouvoir et la violence, 292.

LA CONSTITUTION 295
Principales lois du code fondamental ou la Constitution : I. Lois fondamentales. — II. Droits de l'homme-citoyen. — III. Etat national. — IV. La nation. — V. Des autorités nationales. — VI. Le roi. — VII. De l'armée. — VIII. Des finances. — IX. Remarque générale pour les positions exceptionnelles de certains pays pendant le suffrage de la nation. — X. Des droits de toutes les nations. — XI. Religion. — XII 298

Organisation de l'ethnopolie sous la forme d'un gouvernement noarchique 309

Les peuples européens sont-ils aptes à se mettre en république? 313

Transition 316

MA PROFESSION DE FOI 325
Organisation d'une représentation publique de la volonté des nations unies, 325. — Signification véritable de la confédération des Phanérotes, 330. — Ce que c'est que la révolte : ce que les peuples d'Europe doivent savoir avant tout, 335. — Arme défensive, 339.

RELIGION 340
Influence du christianisme sur la société : § 1. Du salut. — Le Christ a révélé et expliqué le droit à la liberté donnée à l'homme par le Créateur. Une religion libre est celle qui donne la liberté aux nations. — Cette religion, c'est le christianisme. L'Église primitive l'a propagée. — L'organisation des gouvernements s'y opposait. — L'Église a été forcée de lutter contre les obstacles qu'elle lui présentait. — Le despotisme et les erreurs ont arrêté le progrès du christianisme. Néanmoins, l'idée fondamentale est restée inébranlable. Le baptême. L'union. La liberté chrétienne, 343

§ 2. Pourquoi l'Église a-t-elle longtemps toléré l'esclavage politique dans la société? Certains conciles se sont proposé pour but l'émancipation des esclaves. Le christianisme, le premier, à l'aide de l'Église, a réveillé dans l'homme le sentiment de la dignité personnelle. — Direction du libre arbitre d'après la doctrine de l'Écriture sainte 352

§ 3. De l'esprit de sacrifice 358

§ 4. La charité chrétienne. — Règlements canoniques concernant la morale. — La forme de la société chrétienne 361

§ 5. La femme, le mariage, la famille 364

§ 6. L'Église a indiqué les moyens d'obtenir la liberté dans l'union des nations et leur lien le plus sûr dans l'idée chrétienne. Les croisades ont été l'expression de cette idée 366

§ 7. Etablissements de bienfaisance. — Origine des Ordres religieux. — La propriété chrétienne. — La première manifestation de la force des peuples unis s'est fait sentir pendant les Croisades. — Le mérite des moines à cet égard. — Progrès de la civilisation chrétienne. — Léon X. — La lutte 368

§ 8. De l'Église. — De l'autorité religieuse. — Disputes des chrétiens entre eux. — L'injure et le soufflet selon le christianisme. — Comment faut-il comprendre cet ordre du Christ : « Aimez vos ennemis. » — Unité de l'Eglise. — Les papes.. 382

§ 9. Chapitre XIII de l'épître de saint Paul aux Romains : « Tout pouvoir vient de Dieu. » — Comment l'Église catholique comprend-elle ces paroles 401

§ 10. Du pouvoir législatif. — Comment l'Église catholique le comprend-elle? 41

§ 11. Quelle doit être la forme du gouvernement d'après les principes du catholicisme..... 415
§ 12. « Rendez donc à César ce qui appartient à César, et à Dieu ce qui appartient à Dieu. » — Comment l'Église catholique comprend-elle ces paroles?..... 418
§ 13. L'obéissance selon les principes du catholicisme..... 419
§ 14. Insurrection. — L'Eglise catholique autorise-t elle à lever les armes contre un pouvoir illégitime..... 420
§ 15. Contradictions..... 424
§ 16. Opinions des premiers réformateurs protestants sur l'unité du pouvoir..... 428
§ 17. Du conservatorisme de l'Eglise..... 430
§ 18. Qu'exige le progrès?..... 431
§ 19. Concile et Congrès..... 432
§ 20. *Adveniat regnum tuum*..... 432
CONCLUSION..... 436

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

AUG 5 '68 SS

CANCELLED

2095 004

Cancelled

JUL 28 '72 H

Cancelled

H 298.67
La decadence de l'Europe.
Widener Library 004289964
3 2044 087 963 211